CXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. V, fol. 184. - M. F. complétée par C.)

Louvain, le 3 octobre 1568.

Monseigneur:... Aulcungz dient que le duc at desjà publié le pardon d'aulcungz gentilzhommes, que vad très bien pour hoster à ce malheureux prince d'Orenges occasion de calumnier. J'ay descouvert le meschant escript qu'il at semé par cy' et je l'ay leut en latin au confesseur de Son Excelle, qui dict qu'il ne sçauroit donner meilleur tesmoingnaige qu'il est héréticque obstiné que par ledict livret.

Le courrier venu d'Espaigne dict que le maistre d'hostel, secrétaire et chambrier de Montigny sont condampnez à mort ². Hessele faict son procès, et de Renard et Vandenesse.

Ledict courrier n'at apporté d'aultres lettres que celles du Roy au duc. Il dict qu'il est passé avec grand dangier par la France, et qu'il y at miz xim jours; que ce sont partout gens de guerre, mais que de ceulx qu'il a veu la pluspart estoit pour le Roy, bien que la royne de Navarre envoie au prince de Condé xv^m hommes, ce que je ne pense estre en sa puissance, ny pour le tiers. Il adjouste que nostre Roy faict gens en Biscaye pour garder la frontière. Le vray seroit de les emploier à gaigner le surplus de Navarre. Andelot at esté rué juz avec dix enseignes par les gens du Roy et s'est saulvé *.

¹ Voir plus haut, pp. 529, 545; car on ne saurait préciser l'allusion de Morillon.

Pour avoir essayé de faire évader Montigny. Philippe II avait cependant ordonné de ne pas les faire exécuter, d'abord parce qu'ils pourraient servir peut-être à éclairer quelque point du procès de Montigny, lui-même; ensuite, parce qu'ils avaient une sorte d'excuse, comme ayant agi pour le service de leur maître. — Correspondance de Philippe II, t. II, pp. 52, 55, 58, etc.

⁵ Le frère de Coligny avait été, en effet, battu non loin d'Angers par Martigues, gouverneur de Bretagne; mais, au lieu de s'être sauvé, il avait passé la Loire et n'allait pas tarder à rejoindre avec sa troupe le gros de l'armée huguenote.

Nos banniz d'icy, et que le roy de France ne veult permectre demeurer en son royaulme, font quelque amas du coustel de Cambresiz et ont cuidé surprendre Bochain, mais ilz ont failli; leur intention est de se saisir de Chastel-en-Cambresiz où ilz ne la polront faire longue. Mr de Cambray y tient max hommes et l'on ressamble ive soldatz pour y aller, que auront fort à faire de tenir le lieu. Ledict Sr doibt avoir des estouppes en sa quenouille, et at à discourir aultre chose qu'il n'heust avec moy, car lors l'on estoit plein de bonnes nouvelles.

Il y at aussi nouvelle ressamblée des banniz de France et nostres au bois de Cassel, qu'est cause que Mr de Rassenghien se faict fort '. Le prince d'Orenges est à deux lieues près de nostre camp, que s'est levé de Maestricht et vad au long de la Meuse et deçà vers Liége, où le dict prince samble avoir la teste, qui pensoit occuper une petite villette nommée Visey; mais le duc luy at gaigné la main. Ilz s'escarmouchent de jour et de nuict. me Italiens chevaulx légiers sont estez mis en rompture pour eulx estre fiez à une espie double. Mais ilz se sont saulvez à x ou xn près. Ce sont les hasardz de la guerre. Le duc vat prudamment et at la rivière entre deulx; temporisant huict ou dix jours il les affolle, car ilz moreront de faim et malaise, estantz desjà en faulte de touttes choses: ce que me faict bien espérer est qu'ilz sont plusieurs que commandent du coustel du prince, et de nostre costel un seul, saige et expérimenté. Il me tarde que serons quinze jours plus avant.

L'on at veu icy le xxv du mois passé des grandz feugz en l'air. J'ay de par V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} commandé aux cloistres mendiantz de faire chascung mardi, jeudy et samedi procession en leur église et cloistres avec le Sainct Sacrement pour prier Dieu. Et le dimenche se faict procession générale par la ville. Le même se fera icy...

Straelen et Backersele sont mortz fort catholicquement 2. L'on dict que la

¹ Outre une invasion de réfugiés, de bannis, de huguenots Français, qui se serait produite par la frontière méridionale, on s'attendait encore, en West-Flandre, à une nouvelle descente de réfugiés venant d'Angleterre. — Diegerick, Archives d'Ypres, Documents du XVIº siècle, etc., t. III, pp. 205, 206, 207, 218, etc.

³ On a vu plus haut p. 565 que l'exécution des deux gentilshommes avait eu lieu à Vilvorde le 24 septembre. L'Antwerpsch chronijkje, p. 476, rapporte que Straelen, souffrant de la goutte, avait été décapité étant assis dans un fauteuil.

femme de Straelen seroit morte de regret; mais je n'en croyz rien. Ce serat le mesme de ce des pensionnaires que l'on disoit estre menez à Malines; mais l'on a mené à Vilvorde Mérode', qui estoit venu en Anvers pour se purger. Je crains qu'il serat mal traicté, ad ce que m'a dict Hessele. Si luy souffre, il en y aurat des aultres qui n'ont moings faict que luy.

Il y at trois jours que l'on dict messire Henri de Berchem estre constitué prisonnier en Anvers, où l'on faict beaucop d'exécutions; l'on s'y plainct merveilleusement des gens de guerre de Mr de Reulx, qui vad en tous endroictz perdant crédict?.

... Mr le président at esté icy pour ouyr la dispute que at soubstenu ung sien nepveur, par trois jours, Super iv Codices, aultant bien et doctement que l'on sçauroit désirer; il n'at que xx ans, et est de aussi bonne vie comme de sçavoir, de sorte que chacun le tient en grande admiration. Il n'y at jamais esté telle dispute ou répétition à Louvain. Ce jeune homme vault plus que tout le demorant ensamble, dont il y at occasion de congratuler audict Sr 3.

Ad ce que je m'apperçeois du frère de Del Rio ', il ne mect encores en obli l'estat de Bourgongne.

¹ Voir plus haut, p. 365.

² Sur les désordres commis par les soldats Wallons à Anvers, voir l'Antwerpsch cronijekje, pp. 174, 175. Le comte du Rœulx, à ce que rapporte cette chronique, fit pendre quelques-uns des coupables.

^b Le neveu de Viglius, dont parle ici Morillon, est Wibrand ab Aytta de Zuichem. Viglius disait de lui à Hopperus: Qui ... in juris civilis studio tantum, Leonino teste, proficit, ut inter ejus discipulos primas teneat ... Wybrand ab Aytta devint docteur en droit; il enseigna le droit à l'Université de Dole, et, pendant qu'il exerçait la charge de recteur, en 1874, il fut nommé conseiller au parlement de la Franche-Comté. Plus tard, vers 1876, il passa en qualité de conseiller au conseil de Gueldre, et mourut en 1603 — Hoynek, Analecta, t. Ier, 2e partie, pp. 459, 728, 726, etc.

⁴ Castillo.

CXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, 1. V, fol. 192. - M. F.)

Louvain, le 10 octobre 1568.

Monseigneur: Ainsi que Son Excelle levit son camp mardi dernier vers Visey, qu'est à demi chemin de Maestricht à Liége, pour ce que les ennemyz faisoient samblant de tirer vers là doibz Gulpen', où ilz estoient campez, ilz ont tourné court au contraire vers Stochem, qu'est de l'aultre costel de Maestricht, vers Ruremunde, et ont cheminé toutte la nuict cinca bonnes lieues, passant avec la lune le gay de la Meuse, un peu par delà Stochem 2; de sorte que toutte leur armée, avec leur artillerie et munition, est deçà la rivière, laquelle ilz tiègnent depuis Ruremunde jusques près de Maestricht, avec les villettes de Maseick et Stochem, aiantz de costel le payz de Weerd et de Hornes et la Campigne liégeoise et de Brabant, qu'ilz ont courru trois lieucs de long; et n'ont empeschement aultre, jusques à Lire et Malines, que celluy que leur faict nostre duc, qui debvroit faire chastoy de ses espies, pour ce que pièce d'iceulx ne l'at advisé, mais seullement ung prebstre³. Son Excelle les est incontinent suivy, et les at recogneu don Lope d'Acoigne ' avec mil chevaulx. Je croy bien qu'il les contraindra eulx tenir serré, car il s'est campé en telle assiète qu'il leur peult faire teste de quelque costel qu'ilz vouldront aller, et est à l'endroict de la commarque plus fertile, et eulx de celle qu'est stérile. Mais ilz retiègnent le passaige de la

¹ Gulpen ou Galoppe.

¹ Dans la nuit du 5 au 6 octobre. Le prince d'Orange n'avait pris la route de Stockem qu'après s'être vu refuser par la ville de Liége les vivres et le passage.

⁵ L'ensemble du récit de Mendoça laisse aussi entrevoir que le duc d'Albe fut complétement surpris par le passage de la Meuse, qu'avait opéré l'ennemi à Stockem. — Commentaires, cités, t. I, pp. 175, 476, 177.

^{&#}x27; Voir plus haut, p. 53, note 4me.

rivière avec le pont qu'ilz ont dressé sur icelle au lez de Stochem ', avec deux mil chevaulx de l'aultre costel, pour asseurer les vivres que leur viègnent de Julliers en abondance, car sans cela ilz moureroient de faim. Je pense bien que le duc ' ne peult moings faire pour s'estre trouvé si souvent en compaignie des rebelles, tant à Hooghstraeten, en Hollande, à Viane, Nieumeghe et ailleurs, lorsque l'on couvoit les conspirations et malheureuses practicques '; et mérite que l'on hyvernast chez luy, se servant des vivres de son pays, puisqu'il en accommode nos ennemyz.

L'estonnement at esté grand, et plus grande l'exultation des hugonotz, tant en Anvers que icy, et sans le chasteau dudict Anvers je tiens pour asseuré que la demonstration fust esté plus grande, et peult estre effectuée. Mais le duc, comme saige et advisé, at incontinent escript aux villes, les advertissant dudict passaige, que auroit esté impossible d'empescher pour la multitude des gaiz: que l'on ne s'estonnast, que les ennemiz n'avoient que xvi pièces d'artillerie légière, et qu'ilz estoient en faulte de boulletz et pouldre, et qu'il les tenoit au lieu où il espéroit qu'ilz recepvroient le chastoy qu'ilz méritoient, commandant que tous vivres fussent miz dedans les villes '.

Il fault dire qu'il s'est doubté dudict passaige, car il y at xv jours qu'il at mandé à ceulx de Diest et de Zichem de mectre leurs vivres à Louvain et Malines, retenant scullement provision pour xv jours; et il est certain que la Meuse at beaulcoup de gaiz, à l'endroict dudict Stochem, où souvent les chariotz passent. Mais, s'il vient quelque pluye, elle s'engrossera si fort de l'eaue qui vient des montaignes du costel de Liége, Limborch et Dalem, qu'elle se desbordera et inundera une partie du pays, qu'est en ce quartier là muny de dicques comme en Hollande. Le temps ne se sçait disposer à la pluye, et faict aultant beau et cler que si ce fust le mois d'aoust.

L'on at hier dressé les placcardz assin de retenir tous vivres aux villes, et

¹ Ce pont avait été établi sur des charriots.

^{*} Le duc de Clèves, bien entendu.

Voir t. I, passim.

⁴ On trouve la lettre que le duc adressa à la ville de Malines, dans Van Doren, ouvr. cité, t. IV, p. 209.

chascung prend couraige de ce que le duc est campé si près des ennemyz que d'eugne lieue et à leur veue. Ilz sont fortz et ont pour le moings vui chevaulx, et environ xviii piedtons. Je ne sçay de quoy ilz polront vivre si l'on obéyt audict placcard, comme je tiens que chascung ferat pour saulver son bien, et si l'on s'efforce de leur copper le passaige de Julliers. Nostre camp fut quasi sans pain le jour que le due les approcha, pour ce que nous vivandiers, estimantz qu'il y auroit battaille, se retirarent de l'aultre costel : ad ce quoy l'on at donné ordre depuis, et sont tenuz ceulx de Louvain, Tillemont et aultres villes, de furnir chascun jour certaine quantité de bled, pain et cervoise, ce qu'ilz font voluntiers, estimantz que cela ne polra durer.

Ceulx de Liége ont demandé renforcement au duc, pardessus les six enseignes qu'ilz ont '; il a respondu qu'il le leur donnera quant ilz en auront besoing. J'entendz qu'ilz auroient receuz trois ou quattre mille paysantz de Franchimont, qui auront plus l'œil à les piller que deffendre. Boels escript que ilz ne sont trop asseurez, par ce qu'ilz ne sont d'accordz '.

Le confesseur de Son Excelle m'at asseuré que le duc a pardonné à ceulx des bendes et aultres que sont au service, qui ont signé; mais Mr le président dict qu'il n'en est rien, et qu'il a le tout remiz à sa venue icy 3, combien que le Roy le presse fort. Je vouldroie que ceulx des dictes bendes fussent asseurez; car aultrement ilz combattront à regret, ou polront piz faire,

- ¹ Ce renseignement était encore inexact. Le due ayant offert de nouveau gens et aide à l'évêque pour la garde de ses villes, après le passage de la Meuse à Stockem par le prince d'Orange, l'évêque ne secut tant faire avecq ceulx de son chapitre et ses vasseaulx qu'ils acceptarent telle offre. » Il permit cependant à des « gens de secours » d'entrer à Hasselt si le due le trouvait bon. Narration de Courteville et lettre de l'évêque du 8 octobre.
- L'évêque écrivait au due le 15 octobre : qu'il devait avoir beaucoup de patience « pour ne donner matière à plus de trouble et commotion, en ce temps sy enclin à toute rébellion » ; et le 54 octobre, il s'excusait de ne pouvoir obtempérer à une demande du due d'Albe, pour n'être pas secondé et obéi de ses sujets comme la raison le voudrait, et avoir de la peine à tenir ceux de la Cité même hors de toute altération.
- L'acte du duc d'Albe, que le confesseur et le président Viglius interprétaient différemment, est une circulaire du 10 mai 1568 adressée aux chefs des bandes d'ordonnance. Cette circulaire permettait de conserver dans les bandes, au contraire de ce qui avait été décidé d'abord, ceux qui avaient signé le compromis, pourvu qu'ils cussent à temps renoncé à la confédération et que, depuis cette renonciation, ils eussent fait acte de bons catholiques et de loyaux sujets. Correspondance de Phitippe 11, p. 665.

doubtans que nostre victoire sera leur chastoy et ruyne : mais il se fault remectre à la prudence de Son Excelle, et ue suis esbahi si elle ne se incline si tost au dict pardon, véant qu'il y at encore si grand nombre de meschantz gens par deçà qui pensent avoir tout gaigné.

Mr le confesseur de Son Excelle m'at monstré lettres que le prince d'Orenges destruict les églises et traicte fort indignement le Sainct Sacrement; qu'il se faict Pape, promectant paradis à tous ceulx que suivent sa querelle et luy administrent vivres et argent, les absolvant de leurs peschez.

Aulcungz malheureux ont icy semé des articles tirez d'ung billet que se seroit treuvé soubz la table de Vargas, et sont Lx: si comme que ceulx qui ont consenti à la présentation de la requeste, que se feict au partement du Roy, qu'il heust à retirer de ce payz les Espaignolz, auroient commiz crime de lèse-majesté; pareillement ceulx qui ont contredict à l'inquisition; que personne ne polra contracter mariage hors du payz sans congié du gouverneur ou son conseil. Ce que je tiens estre une chose controuvée par quelque espérit maligne en ceste ville, car j'entendz que le premier billet que l'on at semé ne contenoit que xn articles, que furent augmentez d'aultres vi, et depuis jusqu'à Lx: desquelz le gressier, Me Jehan Gille , at esté si saige que d'en faire ostension à la Chambre des comptes, où il venoit pour quelque affaire des Finances .

Si Mr le président faict son debvoir, il luy ferat rendre compte dont il les a heuz, et ainsi de main en main jusques l'on trouverat l'aucteur, le larron qui at prins les articles, et le translateur. Mais l'on ne veult faire démonstration pour maintenant, et l'on se contente d'en avoir adverti Courteville assin que avec commodité il en advertisse le duc 3. J'ay dict qu'il conviendroit

¹ Me Jean Gilles, gressier au conseil des Finances, était le beau-frère de Viron : voir t. 1, p. 250, le texte et la note 2^{me}.

^a Bor, édition citée, p. 249, donne un texte du billet, dont parle ici Morillon, qui comprend une vingtaine d'articles. Il signale aussi, comme ayant été répandue dans le public à la même époque, une autre pièce attribuée au cardinal de Granvelle, et il en donne le texte Flamand. Cette pièce, à laquelle on s'étonne de ne pas voir faire allusion par Morillon, est imprimée en Français dans les Papiers d'État, t. V, p. 676, et dans Groen, Archives, supplément à la 1^{re} série, p. 73°. Elle est intitulée dans les Papiers d'État: Certains advis et démonstrations pour la majesté du Roi, touchant l'asseurance de son estat et bénéfice et richesse universelle du pays, translaté de l'Espaignol.

⁵ Au mois de novembre le due d'Albe publia, à propos des *livrets* et pasquilles, un placard dont le texte se trouve dans Bor, édition citée, p. 251.

doibz maintenant procéder à l'information et chastoy, pour l'exemple, que ne peult sinon grandement servir, en tout événement faisant justice; que l'animan de ceste ville n'at garde de faire, car, comme il estoit question de faire quelque chose, il dict qu'il failloit attendre, pour ce que l'on ne sçavoit encores qui seroit maistre.

Encores que ne soions hors de l'hazard, et que debvons craindre l'ire de Dieu à cause de noz peschez, si est-ce, sur ma foy, que je suis tout consolé que les ennemiz se sont plustost attachez avec nous que avec le comté de Bourgoigne, que fust esté en bien grand dangier, et peult-estre non secouru comme il fust esté de besoing. J'espère qu'il eschappera pour ceste fois.

Il ne peult estre que avant huict ou dix jours nous ne véons la fin de ceste emprinse; je prie Dieu de noz estre en ayde. Plusieurs saulvent icy leurs biens et nommément van Loo et Schetz², qui, ad ce que je veoidz par la lettre V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, est en plus grand dangier du costel d'Espaigne que des ennemyz³.

Je mercie V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} de ce qu'elle me représente si particulièrement les exemples du temps passé, pour par iceulx mesurer ceulx que avons maintenant devant les yeulx. J'ay confidence en Dieu, premier, qu'il ne lessera oppresser tant de gens de bien et des beaux lieux où il est servi, et après, en une si belle armée et délibérée que nous avons, et aussi en nostre juste querèle: me samblant impossible que ung vassal puist obtenir contre son prince et seigneur, veuillant maintenir l'Église et ancienne foy catholicque, où que ce malheureux prince d'Orenges s'efforce de planter les mauldictes sectes et hérésies. Ce luy fust esté mieulx d'en user ainsi que le discourre V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}; mais Dieu n'at poinct voulu qu'il se feict ainsi, car il nous heust peu faire du mal et prendre à l'impourveue, comme j'ay diet souventes fois. J'espère qu'il recepvrat son paiement et le prince de Condé et les Chastillons en ung mesme temps.

^{&#}x27; Un peu plus tard, le due d'Arschot et Viglius firent l'un et l'autre des observations à l'amman, d'après ce que nous apprend une lettre variorum de Morillon du 49 décembre. Le premier avisa Locquenghien, « que l'on n'est content de luy et que ses affaires ne se portent guère bien. » Le second lui reprocha « qu'il ne faiet auleun debvoir en ce que l'on luy at commandé, comme il ne faiet » encores... » — (Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. V, p. 246.)

^{*} Albert van Loo et le Sgr de Grobbendoneq.

⁶ Malheureusement, nous n'avons pas la lettre du cardinal dans laquelle il parle des dangers que court Schetz de Grobbendoneq du côté des Espagnols.

Mr de S¹-Bavon m'asseure que Mr d'Aumale ¹ at deffaict l'assamblée que les hugonotz de France et noz banniz faisoient près de Cambresiz, que j'ay entendu avoir esté de xve chevaulx et mm piedtons, que voulloient aller au secours dudict prince, ainsi que m'at escript Mr de Cambray, que n'estoit sans doubte et craincte. Ilz luy ont pillé plusieurs censes et faiet grandz dommaiges. Il m'escript que le roy de France aiant faiet une belle procession, où il at assisté avec sa mère, s'est trouvé au palais où il at révocqué tous les édictz faietz en faveur des hugonotz, lesquelz il bannit de son royaulme, privant tous ceulx que tiègnent estatz et offices roiaulx², et que le chancellier est déposé ³. Ce sont grandes nouvelles, desquelles serez plus amplement adverti par l'ambassadeur que nous icy.

L'on diet que le Roy est fort et pour faire la part aux rebelles, aiant trois hommes contre ung : je prie Dieu luy estre en ayde.

Ce que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} at prédict que Madame pleureroit, ad ce que je veoidz s'accomplit. Je pense que quant Armenteros aurat tout dict à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} ce qu'il ne luy veult escripre, qu'il ne luy dira chose qu'il ne sçaiche pieçà, n'est qu'il se veuille confesser : car je pense qu'il y at plus que l'on ne sçait.

Je tiens que le gouvernement triennal causeroit ung grand bien '.

lci Morillon entretient le cardinal de quelques affaires sans intérêt, de Malpas ⁵, son maître d'hôt 1, actuellement absent, qui voudrait bien obtenir la résidence de Malines, de Bordey qui a écrit de Besançon et qui a couru de grands dangers en route, puis il continue :

- 1 Claude de Lorraine, duc d'Aumale.
- Il s'agit ici des édits que le roi de France avait rendus à St-Maur, et que le parlement de Paris avait enregistrés le 28 septembre. L'ambassadeur de Ferrals écrivait à Charles IX le 5 octobre, que le duc d'Albe, ses fils, et plusieurs seigneurs des Pays-Bas lui avaient exprimé leur joie à propos de ces édits. Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, p. 468.
- Le 7 octobre on avait redemandé les secaux au chancelier de l'Hospital, et on les avait donnés à Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans.
- On ne saurait dire, avec certitude, si Morillon veut parler ici du gouvernement général des Pays-Bas ou des gouvernements de province.
- 5 Renobert Bourrelier de Ma!pas, voir t. I, p. 219, note 5mc. On a vu plus haut, pp. 245, 249, 503, qu'il avait en ce moment quitté les Pays-Bas pour se rendre en Italie et qu'il avait rejoint Granvelle à Rome.

Le président me dict encores hier comme V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} l'adhorte à s'entendre avec Vargas. Je luy dictz qu'il ne seroit que bien; mais il n'en at nulle envie. Je craines que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} sera prophète, non seullement de luy et de Schetz, mais de Hopperus: car Del Rio at desjà ouy des tesmoingz encores que son frère dict qu'il le faict enviz ¹.

Maintenant cognoiz-je auprimes combien que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} at faict prudemment de demeurer là où elle est, comme elle dict, si bien pour maintenant. Il n'est à croire comme chascun parle librement dépuis que les ennemis sont passez la Meuse. Ce sont très maulvaises nouvelles, et les pires que je sçauroie ouyr, que l'Empereur accouste après l'offre des héréticques ². Dieu y veuille pourveoir par sa grâce.

C'est du xº d'octobre.

Depuis ceste escripte, nous avons heu nouvelles que les hugonotz de France et les banniz d'icy sont à l'endroict de Lucembourgh pour eulx aller joindre au prince d'Orenge. Je me doubte que ce sont ceulx que se sont rassamblé d'auprès Cambresiz ³, et que l'advertissement, que le capitaine d'Avesnes at donné à Mr de St-Bavon e sera que vent; car je n'entendz jusques à présent nouvelles conformes, et je suis seur, si ainsi fust, que Mr l'archevesque de Cambray escripveroit.

L'on dict qu'ilz sont xv cornettes entrez audict Lucembourgh, et sept ou huict mille piedtons ': si l'on ne regarde de leur copper les vivres ilz

- ¹ Enviz, à contre-cœur. Les témoins entendus contre Hopperus déposaient dans l'affaire à laquelle il a été fait allusion plus haut, pp. 569, 570.
- ² Il s'agit ici de la demande faite à Maximilien II, par les barons et les nobles de la Basse-Autriche, afin de pouvoir introduire la confession d'Augsbourg dans leurs domaines. Sur cette affaire voir Gachard, dans les Bulletins de l'Académie royale, 1^{re} série, t. XII, 1^{re} partie, pp. 149 et suivantes, Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial, pp. 116, 117, 118, 119, la Correspondance de Philippe II, t. II, p. 49, etc.
- La conjecture de Morillon semble fondée. Charles IX écrivait à Forquevaulx, le 16 octobre, que d'Aumale et Cossé poursuivaient les gens qui s'étaient rassemblés en Picardie et avaient pris le chemin des Ardennes, avec charge de les suivre jusqu'à la frontière s'ils allaient rejoindre le prince d'Orange, et d'aller plus avant si le due d'Albe le leur mandait. Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. 11, p. 269.
- François de Hangest, Sgr de Genlis, était entré dans le Luxembourg avec dix-huit cents chevaux et quatre mille piétons. Il allait traverser la Meuse, près de l'abbaye de Hastière, entre Dinant et Charlemont, pour faire sa jonction avec le prince d'Orang. Commentaires de Bernardino de Mendoça, t. 1, p. 212.

feront du mal. Il seroit bien vrayement que le comte de Mansfeld fust en Allemaigne; car il faict à doubter qu'il ne servirat que d'empeschement.

Devant que serrer ceste, j'ay nouvelles que le prince est entré en Tongres sans coup férir'. Les blittres ont serré leurs portes à tout le monde pour les luy ouvrir, après avoir faict ung amaz terrible de grains de tous costelz'. Ilz sont sectaires, comme ceulx de Maseick et Stochem. Je craincs le mesme de Liége. Le velà logé pour faire son hyver, et nous discourrons que le duc desfera son camp pour garnir ses villes de gens, habandonnant le plat pays pour ung temps 's; car ledict prince, encores qu'il branscatte, ne polrat tousjours entretenir une telle armée.

Pour retenir le peuple et l'affection du pays, je veoidz la venue du Roy plus requise que oncques, pour advouer le duc d'Albe pour tout ce qu'il at faict, car ledict prince va semant le contraire pour le rendre odieux, et plusieurs le croient '.

CXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. 11, nº 795.)

Rome, le 12 octobre 1568 5.

D'après les lettres qu'il a reçues de Flandre, en date du 20 septembre, le prince d'Orange avec son camp était à trois lieues en avant de Cologne, vers Maestricht. Il

- 1 Le 9 ou le 10 octobre.
- ^a Voir les Commentaires de Bernardino de Mendoça, t. I, pp. 189, 190, et dans Gachard, Correspondance de Guillaume le Taciturne, t. III, p. 353, la lettre de l'évêque de Liége au duc d'Albe, en date du 15 octobre.
- * Ces discours ne reposaient sur aucun fondement. Le 11, l'armée du prince se remit en marche vers Saint-Trond. Commentaires cités, t. I, p. 189.
- ⁴ Bor, édition citée, p. 251, parle d'un *livret* semé dans le peuple, ayant pour but d'établir que la commission de capitaine général du duc d'Albe, tout en portant le nom du Roi, était en réalité l'œuvre du Pape et de ses tyranniques adhérents.
 - ⁵ On reproduit l'analyse de M^r Gachard.

se trouvait arrêté par trois causes, par la crainte qu'inspirait à ses gens l'armée du duc d'Albe, par la difficulté de se procurer des vivres, et par une mutinerie de ses troupes. Il y a cu aussi, entre les Gascons et les Allemands de son armée, un conflit qui a coûté la vie à une centaine d'hommes, et, entre autres, selon qu'on lui écrit d'Anvers, à Hammes, Toison d'or, que le prince avait fait général de son art'llerie. On dit même que le prince, ayant voulu séparer les deux partis, a été légèrement blessé d'un coup d'arquehuse. Son armée est moins considérable qu'on ne l'avait annoncé : il n'a pas plus de vu^m v° chevaux et xv^m fantassins !. — Dans les lettres qu'il a écrites à plusieurs princes de l'Empire, il déclare qu'il va chercher le duc d'Albe. — Le cardinal a vu une lettre du prince à l'Empereur, écrite en allemand, en réponse au mandement de S. M. I. qui lui défendait de lever des gens de guerre 2, et une autre bien longue, aussi en allemand, qu'il a écrite à l'Electeur palatin 5. Dans ces écrits il tralte fort mal le duc d'Albe, et n'oublie pas le cardinal; mais c'est surtout dans un écrit français, publié au mois de juin, et qui vient sculement de lui parvenir, que le cardinal est attaqué 4. — Granvelle ne répondra pas ; cela fera enforc plus enrager le prince. — Il croit inutile de se disculper auprès du Roi, puisque S. M. connaît, mieux que personne, la fausseté des imputations dirigées contre lui. Si cependant Elle désirait quelques explications, il est prêt à les lui donner. — « A V. M. seule, d't-il, je prétends devoir rendre • compte de mes actions. Je vou lrais me trouver en sa présence avec le dit prince, • pour lui faire confesser la fin que lui et ses adhérents poursuivaient, et que le motif » pour lequel il ne voulut accepter la charge des Finances fat d'ôter à ce'le-ci l'admi-• nistration des aides, afin de mettre V. M. dans l'embarras, et qu'il n'off it si souvent • de se démettre du poste de conseiller d'État et des gouvernements qu'il tenait de

¹ On a vu plus haut, p. 344, note 1^{re}, l'évaluation faite par Groen van Prinsterer de l'armée du prince, à l'époque où celle-ci était concentrée dans l'électorat de Trèves. Mendoça, qui avait vu défiler cette armée à proximité de l'armée royale, entre Tongres et Saint-Trond, et qui avait pris des renseignements ultérieurs, attribue au prince environ 1x^m hommes de fort bonne cavalerie, une trentaine d'enseignes de fantassins Allemands, et près de vin fantassins Gascons, Wallons et Lorrains.

— Commentaires cités, t. I, pp. 187, 188.

V. M., que parce qu'il pensait qu'Elle n'oscrait accepter cette démission. Cette manière de publier des écrits, continue Granvelle, n'est pas, à mon avis, le fait d'hommes de guerre, mais celui de gens sans courage. Il en est de même des dé-

- Elle est imprimée dans Gachard, Correspondance de Guillaume le Taciturne, t. III, pp. 6 et suiv., et on en trouve un extrait dans Groen, Archives, supplément à la 1^{re} série, pp. 91 et suivantes.
 - Cette lettre n'est pas dans Groen.
- 'On a parlé plus haut, pp. 74, 529, 545, de diverses publications faites par le prince d'Orango ou par ses partisans. Il est difficile de dire avec assurance à laquelle d'entre elles le cardinal fait ici allusion. M. Gaehard croit, avec vraisemblance, que c'est à la Justification du prince.

- » marches faites pour engager l'Empire à envoyer une ambassade à V. M. et au duc
- · d'Albe; et je tiens pour certain que tout cela s'en ira bientôt en fumée 1, et que le
- prince achèvera de perdre tout crédit non-seulement en Allemagne, mais aux Pays-
- Bas. »

CXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MADAME VAN STRAELEN ET AUX SEIGNEURS JEAN ET GOSSUIN VAN STRAELEN ².

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 796.)

Rome, le 45 octobre 4568.

J'ay reçeu la lettre que joinctement vous m'avez escript en recommandation du Sr de Straelen, vostre mary, frère et père; et, sur ma foy, je recoips

- ¹ Sur ce point la perspicacité du cardinal était en défaut. Les six Électeurs, auxquels s'étaient joints quelques princes protestants, avaient fait auprès de l'Empereur une démarche collective à propos des affaires des Pays-Bas, dès la fia de septembre, et cette démarche avait eu un double résultat. D'abord, Maximilien II avait résolu de nouveau d'envoyer en Espagne son propre frère, l'archidue Charles; ensuite, il avait décidé d'envoyer aux Pays-Bas deux ambassades, l'une au duc d'Albe, l'autre au prince d'Orange, pour procurer une suspension d'armes en attendant le résultat des démarches que l'archidue irait faire à Madrid. Vainement le duc d'Albe, averti par l'Empereur, répondit-il que ces mesures causcraient au Roi une grandissime indignation, et que lui-même avait ordre exprès de n'admettre ni trève ni paix; l'Empereur persista dans ses desseins et, dans une lettre du 22 octobre, it annonça au duc le départ de l'archidue Charles pour Madrid, et le départ des autres personnages chargés de se rendre auprès des deux armées en présence. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 4° série, t. VIII, pp. 454 et suiv., et 5° série, t. II, pp. 241, 242; Correspondance de Philippe II, t. II, pp. 45, 46, 58; Émile de Borchgrave, Ilistoire des rapports de droit public qui existèrent entre tes provinces belyes et l'empire d'Allemague, etc., pp. 218 et suivantes.
- Les destinataires de cette lettre étaient la veuve, le frère et le fils de feu messire Antoine, dont le cardinal n'avait pas encore appris la mort. Gossuin van Straclen mourut en bas âge. Jean van Straclen est déjà connu : on a parlé de lui à diverses reprises, entre autres, t. II, p. 64, note 4^{me}. Quant à madame van Straclen, qui survéeut assez longtemps à son mari, elle s'appelait Mathilde van Straclen. Sa famille, bien que portant le nom de celle de l'ancien bourgmestre, en était distincte et avait un blason différent. P. Genard, Antwerpsch Archievenbla1, t. II, pp. 288 et suiv.; t. VIII, pp. 116 et suivantes.

grande compassion remémorant par voz lettres les termes qu'ont passé en son endroict et l'extrémite où il se retrouve; et j'oblie fort volontiers et pardonne tout ce qu'il peult avoir mal faict en mon endroict, l'imputant à la nécessité du temps et à ce que l'influence courroit telle, après que je vous asseure que, ny à luy ni à aultres, je n'ay donné occasion que l'on usast en mon endroict des termes que l'on a uzé: qu'a esté tousjours ma principale consolation, désirant trop plus souffrir sans cause que non pour l'avoir mérité; et suis asseuré que si l'on eust voulu entendre et croyre ce que, prévoyant les inconvéniens où l'on est tombé, j'ay dict et mis en avant pour les divertir, nous ne nous treuverions aux termes piteux et lamentables auxquelx l'on s'est treuvé et treuve. Et afin que vous voyez que si, de son coustel, il y a eu de la faulte, je ne m'en vouldroye en façon quelconque à son dommeige resentir, au lieu de luy nuyre j'ay escript ceste nuict à Sa Mie pour gaigner temps, faisant pour luy obtenir pardon toute la plus vifve instance que m'a esté possible, et oultre ce envoye présentement à Mr le trésorier général, qui m'a addressé voz lettres. deux miennes, une pour Sadicte M^d et l'aultre pour M^r le duc d'Alve, faisant par l'une et par l'aultre l'office que vous désirez !. Et asseurez vous que ce me seroit singulier plaisir qu'elles puissent proufficter, car je ne vouldroye faire ce que l'on a faict en mon endroict, mais plus tost rendre le bien pour le mal. Priant le Créateur, etc.

CXXII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. V, fol. 201. - M. F.)

St-Amand, le 27 octobre 1568.

Monseigneur: Pour respondre à vostre lettre du xxve du mois passé, il me samble qu'estes aultant ou mieulx adverty du nombre des gens que at

^{&#}x27; Nous n'avons pas ces lettres de Granvelle.

le prince d'Oranges que nous n'estions au xn du présent; car il n'at que xxim piedtons et environ vinm chevaulx; et la compaignie du Sr de Jenly, que s'est venu joindre par les Ardennes, n'est que de vinc chevaulx et xvo piedtons, au lieu que l'on parloit de vim et de xv cornettes!

Ledict prince s'est tousjours tenu entre Tongres et St-Tron, le duc à sa queue, que le veult matter pour en avoir tant milleur marchiet; et désjà il est en faulte de vivres et meure de faim, comme l'on sçait des prisonniers , et n'at poinct ung denier. Il remect le paiement pour quant il sera à Brucelles, dont je tiens qu'il sera bien gardé. L'on at renforcé la garnison de Tillemont , pour ce qu'il samble dresser la teste vers là; il y at aussi force gens à Louvain , et je pense que, à la fin, noz verrons advenir tout ce que Vtre Illme Sgrie en at prophétisé.

Il y at nouvelles que le xx y heust une grande escarmouche, à peu de distance de Tienen s, que dura depuis sept heures du matin jusques à quattre

- La jonction de Genlis avec le prince d'Orange ne s'opéra qu'après le combat du 20, dont il est question plus bas. Quant aux forces de Genlis, on a vu plus haut, p. 580, note 4me, l'évaluation qu'en faisait Mendoça. Courteville, dans sa narration, dit que le secours amené par le capitaine français
- · n'estoit si grand'chose comme le bruit avait couru : car il estoit de peu de gens de fait, mais en
- grand nombre et mal armez, et avec femmes et enfans, comme s'ilz feussent venuz avec intention
- · de transmigrer du tout et de faire une colonie. •
- ¹ Voir les Commentaires de Bernardino de Mendoça, t. 1, pp. 195, 196, 211, etc. On savait à l'armée royale par les rapports des éclaireurs et par les aveux des prisonniers, affamés et malades, ramassés chaque jour, que la majeure partie des soldats du prince d'Orange se nourrissaient de pommes et de navets fort abondants cette année, et que l'infanterie ne pouvait parvenir à trouver du pain.
- ⁵ Le due d'Albe avait envoyé successivement à Tirlemont, avec leurs régiments wallons, le baron de Hierges, le vainqueur d'Austruweel, Philippe de Lannoy, Sgr de Beauvoir, Gaspar de Robles, Sgr de Billy, et le capitaine Monteros avec sa compagnie d'arquebusiers à cheval Espagnols.
- ⁴ A Louvain, le due avait envoyé Christophe de Mondragon avec une partie de son régiment wallon, le hâtard de Bugnicourt avec d'autres Wallons, et, comme surintendant ou gouverneur de la place, Oudart de Bournonville, Sgr de Capres, vicomte de Barlin, dont on parlera encore souvent dans la suite

Ce Sgr de Capres, qui avait suivi comme page l'empereur Charles-Quint dans la guerre de 1547, en Allemagne, avait signé le compromis, mais presque aussitôt il s'était retiré de la confédération; il avait servi sous Noirearmes comme capitaine de Wallons au siège de Valenciennes en 1567, et avait suivi en volontaire le comte d'Aremberg dans son expédition de France de 1568. Il resta à Louvain jusqu'au 1^{cr} décembre. Mondragon, au contraire, au moment où Morillon écrivait la présente lettre, avait déjà quitté Louvain pour aller renforcer la garnison de Tirlemont.

Il s'agit du combat livré au passage de la Jauche ou Gheete, entre Linsmeau et Jauchelette, à quelques lieues de Tirlemont, Thienen en Flamand.

heures du seoir, aiantz noz gens chargé l'arrière-garde des ennemiz, desquelz l'on dict estre demeuré jusques à deux ou trois mille ', et que entre aultres le Sr de Louverval 2, principal promoteur des troubles au quartier de Namur, est prisonnier avec ung enseigne des reytres 'et quatre pièces d'artillerie, avec peu de perdte des nostres. Si l'on les pinsoit souvent de telle sorte, ce seroit pour amoindrir le nombre .

La faulte d'argent causera quelque matin samblable desordre que survint au comte Lodovic en Frise, duquel on ne parle poinct.

Le filz du duc, connestable de Navarre , est arrivé en Zélande avec

- ' Ce chiffre, analogue à celui que donnent Mendoça et Courteville, est contesté par l'ambassadeur de France. Celui-ci, tout en disant qu'il n'était pas possible de combattre plus • furieusement • qu'on n'avait combattu, écrivait à Charles IX qu'il avait fait compter les cadavres par ses gens, aussitôt après le combat, et que la perte en hommes tués, subie par le prince, pouvait monter à xiii ou xive. Quant à l'armée royale, elle avait perdu, d'après lui, une bonne cinquantaine d'hommes, alors que le duc d'Albe n'en avouait qu'une vingtaine. - Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. 11, p. 466.
- * Philippe de Marbais, Sgr de Louverval, dont on a parlé à diverses reprises, et notamment t. I, p. 200, note 4me. Louverval qui avait été pris, et non tué au combat sur la Jauche ou Gheete comme on l'a dit par errent dans cette note, était capitaine de la garde du prince d'Orange, et il commandait l'arrière garde qui avait été battue. - Gachard, ouvr. cité, loco citato.
- Morillon se trompe ici sur un détail. L'armée royale avait pris « une cornette de gens de cheval, » à ce que raconte Courteville, mais son · porteur · était resté mort sur place. Un autre personnage considérable, tué dans les rangs de l'armée du prince d'Orange, était Bernard, baron de Malberg. dont on a parlé t. 11, p. 665. Il était colonel des Gascons.
 - 4 Revenant sur le combat de la Jauche dans une lettre variorum du 50 octobre, Morillon écrivait :
- L'on n'at trouvé croix ny pille sur les ma Gascons et Wallons deffaietz le xx, ny aussi sur les pri-
- sonniers, sinon petitz sacelez de farine à la Turquesque; et confessent tous la grande nécessité en
- laquelle leur camp est d'argent et de vivres, les consolant le prince que, sur la fin du mois qui
- · vient, il les mênera devant Bruxelles : dont j'espère que Dieu noz gardera!... Plusieurs sont
- en opinion que si le duc eust laissé convenir, que la guerre fust esté achevée le diet xx, et le prince · d'Oranges et le comte Lodovic, qu'estoient en l'arrière garde, prins ou tués. Mais le duc, comme pru-
- » dent capitaine, ne veult riens hazarder.... » (Bibliothèque de Besançon. Lettres de Morillon, t. V, p. 205. — C.)

L'ambassadeur de France, parlant d'après des avertissements qu'il avait reçus « de bon lieu », attribuait au prince d'Orange l'intention de marcher vers Bruxelles, et de là de gagner la Basse-Flandre pour être près de que!que ville maritime. Il ajoutait : « et s'il y est une fois, il ne sera à la puyssance de dix foys plus grandz forces qu'il n'a de l'en tirer.
 — Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. 11, p. 466.

5 Don Diégo de Tolède, second fils du due d'Albe, connétable de Navarre et comte de Lerins par son mariage avec Bréante de Beaumont, mort en 1585. Il était venu rejoindre son père au camp, le 21 ou le 22 octobre.

vine besoignoz et deux cent mille ducatz. Il at esté en grand dangier par les tormentes de mer '.

Il n'y at encores garnison à Brucelles, et n'est Viron à son ayse pour le populace. Je ne me repentz poinct d'avoir icy apporté voz principaulx meubles, et j'espère que vous prendrez bien la rompture du calice véantz si grand desordre et dangier du dedans, et l'exemple des aultres que ont saulvé leur bien.

J'espère que ladicte dessaicte, que est certaine et consirmée de plusieurs costelz, sera cause que les maulvais besseront partout les oreilles. L'on s'est comporté à Tournay, encores qu'ilz ne soient poinct vi' hommes au chasteau, plus modestement que je n'heusse pensé. Aussi faict-on à Gand, par la vigilance du magistrat sur les conventicules et par le grand guect que y tiègnent de nuict les catholicques. Je vouldroie qu'il y heust si bon ordre en Anvers et Brucelles.

Mr Blondeau retient ses gens par force dedans Valenchiennes; et pour ce qu'ilz n'ont aulcung paiement ny crédict, il demande aux prélatz voisins quelque petite contribution voluntaire, attendu que leurs censiers ne sont aulcunement traveillez, et en at escript à vostre grand maire 3; mais je ne suis d'advis que de vostre costel l'on ouvre une telle porte, et si les aultres le font, comme j'ay diet à aulcungz, ilz s'en repentirent

J'ay délibéré ung matin faire ung tour audict Valenciennes, et remonstrer audict S^r le préjudice de la conséquence. Il y at plus de raison de contraindre ceulx de Valenciennes à faire quelque contribution, comme estantz cause du mal. Mais ils soussirent assez, demeurantz les biens de tous les

^{&#}x27;L'Antwerpsch cronijckje, p. 179, signale, à la date du 25 octobre, l'arrivée à Anvers de ces soldats Espagnols qui venaient de Zélande; c'étaient, dit-elle, de pauvres misérables soldats. On les logea à la citadelle, et les bourgeois durent leur fournir des lits et des literies. Le connétable de Navarre, venu d'Espagne en Zélande avec eux, les avait devancés de quelques jours.

^a Sur ce point Morillon n'était pas encore bien informé à St-Amand. L'Intwerpsch chronijekje, p. 179, rapporte en effet que le 21 octobre, dans l'après-midi, les dix enseignes wallones du comte du Rœulx étaient parties en hâte, par eau, pour Bruxelles. D'après les dispositions prises par le due d'Albe, que Mendeça et Courteville nous font connaître, le comte du Rœulx devait, avec son régiment, assurer la sécurité du due d'Arschot et du conseil d'État, chargés du gouvernement pendant que le due était à l'armée.

[·] Le grand maire de St-Amand.

habitantz en arrest, tant de ceulx que sont estez dehors, durant les troubles, que dedans, nonobstant la déclaration de Son Excelle, qu'avoit ordonné qu'on relaxast les biens des catholicques que se sont tenuz dehors. Mais les officiers, qui ont la maniance du bien, proposent qu'ilz sont estez aultant d'hugonotz dehors la ville que d'aultres '; ainsi ce pendant que les preuves se font l'on liève tout au nom du Roy, et plusieurs meurent de faim et misère, aiantz offert bonne caution ².

... Je suis esté à Douay pour veoir la conduicte d'Octavio de laquelle je n'ay aulcun contentement pour le passé. Il avoit conçeu une opinion que V^{tre} Ill^{me} Sgrie ne vouloit point qu'il estudiast; mais je luy ay rivé ce cloud par l'ostension de l'article de vostre lettre du xvme du mois passé, présent Mr le Rev^{me} d'Arras et Mr le protonotaire de Chasteau-Roillaud. Il promect de mieulx faire et se remectre totalement aux estudes et à la vertu; ce qu'est bien en luy quant il vouldrat, car il at ung gentil esprit. Vostre concierge icy en fayct comme pour son filz, dont je luy suis fort obligé.

Ledict Sr d'Arras liet audiet Douay Epistolam ad Romanos avec une mirable grâce et érudition. Les escholes sont trop petites, et y vond aulcungz abbez et gens principaulx. Il presche les dimanches et festes et est fort voluntiers ouy de chascung.

.... Mr d'Ancin at commencé le xixe de ce mois les leçons de son colliège qu'il at baillé aux Jésuites avec mille livres de rente '. C'est le plus beau colliège que j'ay veu icy ny en France. Le bastiment cousterat plus de soixante mille florins, ce qu'il espargne de sa bouche. C'est ung vertueux

¹ Voir plus haut, p. 97, et p. 98, note 1rc.

¹ Dans sa lettre variorum du 50 octobre, déjà citée, Morillon écrivait : • Blondeau se tient peu

[»] asseuré des manans de la ville, que j'entendz, d'aultre costel, estre encores plains de mauvaise

[·] volunté et aussy obstinés que oncques. Je luy demandiz pourquoy il ne les faiet nourir la gen-

[·] darmerie? Il diet que c'est pour ce qu'ilz n'ont riens, estant tous leurs biens saisiz, et que telz vivent

[»] de l'aumosne qui avoient vi ou vii Il. de rente, gens catholiquez et qui sont esté dehors au temps

[•] des troubles. •

Voir plus haut, p. 529.

⁴ Voir plus haut, p. 509, note 1re. Damp J. Lentailleur avait donné à sou collège . environ qua-

[•] torze cens florins de rente pour un commenchement, avec promesse de parachever la fondation,

ce qu'il n'a fait prévenu de la mort. - Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique, t. XII,
 p. 499, document de l'année 4592.

prélat. Aussi est Mr de Marchiennes , qui érige aussi ung monastère , mais non poinct si sumptueulx comme l'aultre.

... Ce pendant que je suis esté à Douay, je me suis treuvé en compaignie d'aulcungz prélatz et personnaiges de bonne estouffe, tant gentilzhommes que aultres, lesquelz, discourrantz sur le temps présent, regrettent grandement la si longue dilation du pardon général, et leur samble que si l'on heust plustost achepvé la justice que s'est faicte et que l'on vouldrat faire, et publié ledict pardon, que le payz ne se trouveroit en la peine et hazard où il se treuve à présent, ny le Roy en si grande despense, ny tant de gens de bien que le servent maintenant en si manifeste dangier, et que le prince d'Orenges n'heust trouvé tant de crédict et faveur. Je y respondz que le duc n'at jamais peult venir ad ce par les emprinses du comte Lodovic, et depuis dudict prince, que ont duré ung demi-an, ou qu'il heust samblé qu'il fust esté mené à cela par force. Ilz répliquoient que en tout temps il povoit faire ung pardon limité, et que l'on heust par ce boult retenu l'affection de plusieurs, et que maintenant les bons se faschent, tant en Artois que Hennault et aillieurs, véantz que le payz receoipt tant de dommaiges par ceste cruelle guerre que ne finira jà qu'elle ne couste beaulcop d'avoir au Roy et la vie de beaulcop de gens de bien de nostre coustel, dont les parentz auront grand regret. Et certes desjà nous avons perdu plusieurs gentilzhommes de nom, mesmes Mr d'Heure⁵, et auleungz blecez à mort, si comme Mr de Bièvre que at espousé la seur de Mr de Reulx 4, Mr d'Incy 5 et aultres.

¹ L'abbé de Marchiennes était alors damp Antoine Gantois de le Cambe, parent du prieur de S^t-Amand. Il avait été élu en 4565, et il mourut en 4582.

^{*} Cc collège, fondé à l'université de Douai, s'appela le collège de Marchiennes.

[•] Personnage dont il a été impossible de préciser l'identité.

⁴ Adrien de Rubempré, Sgr de Bièvres, baron de Rèves, vicomte de Montenacken, etc., époux de Claudine de Croy, dont on a parlé incidemment, t. 1, p. 350. Ce seigneur, qui se remit de ses blessures, ne marqua guère dans l'histoire du temps. Au mois d'août 1576 il fut mis par les États de Brabant à la tête des cavaliers levés par eux, mais dès le mois de novembre de la même année il périt, noyé dans l'Escaut, lors de la furie espagnole à Anvers.

⁴ Baudouin de Gavre, baron d'Inchy, frère cadet du Sg² de Fresin que l'on connaît. En 1870, il fut compris dans la répartition des faveurs pécuniaires distribuées par le Roi, pour une rente de 600 florins: Correspondance de Philippe II, t. II, p. 42. On le retrouvera plus tard, jouant un rôle assez marquant dans le parti des États, comme gouverneur et capitaine de la citadelle de Cambrai.

Le viconte ' enraige que le duc d'Albe, sur ce qu'il offroit d'aller à la guerre, luy at respondu qu'il estoit bien là où il est. Il s'est faict à V^{tro} Ill^{mo} Sg^{rie} recommander par l'évesque d'Arras au gouvernement d'Artois. C'est bien ce que fauldroit : il n'y at que trop de gouverneurs dont l'on se passeroit bien, du moings aiant ung capitaine général ². Le susdict faict à son beau-père ³ touttes les venues qu'il peult, mais le bastard vad reprendre les arrhes du procès et veult estre réputé légitime ⁴. Et quant ad ce que l'on l'at chargé de la religion, il dict qu'il ne doubte personne. Touttesfois ceulx de l'Inquisition en diront bien quelque chose. Aussi fera Mr le président qui sçait que de ce faict particulier prinrent M. de Montigny, le marquiz de Berghes et le comte de Hornes occasion de décrier l'Inquisition avec les placcardz ³.

L'espouse du comte de Mansfeld est passée par icy prèz pour aller veoir sa tante , assin de practicquer la succession, puisqu'il n'y at espoir de Mr de Montigny; et je tiens que si l'on fust asseuré d'icelle que l'on seroit marri s'il eschappoit? Si je me souviens bien l'oncle qui estoit aux Finances, véant ses nepveurs si avant en la fange, déclaira héritière sa sœur, luy substituant les silz de Mr de Montigny, et luy à son silz. Par quoy je ne sçay si la tante polra disposer in fraudem Regis, et sault cela lesser disputer à Mr le président et aux Fiscaulx. Si Vargas en sust adverty, je pense qu'il en vouldroit avoir sa raison. Je suis esté esbahi que à Douay l'on parloit si mal de luy. Je croyz bien que c'est pour l'assinité et consanguinité que plusieurs ont avec les justiciers et pensionnaires.

- ' Le vicomte de Gand.
- Le gouvernement de l'Artois resta vacant depuis la mort du comte d'Egmont jusqu'en 4571. Il fut donné alors, par patentes du mois de mai, au comte de la Roche, le beau-frère de Granvelle.
- ⁵ Maximilien de Melun avait épousé, comme on se le rappelle, Anne Rolyn, fille du Sgr d'Aymeries : voir t. I, p. 277, note 5^{me}. Le Sgr d'Aymeries mourut dans le courant de l'année suivante, d'après ce que Viglius écrivit à llopperus : voir lloynek, Analecta, t. I^{ee}, 2^e partie, p. 559. La note généalogique de lloynek est absolument erronée.
- Le bâtard Balthazar Rolyn, dit Aymeries, dont il a été question à diverses reprises, notamment t. 1, pp. 111, 259, t. II, p. 575. Viglius, à propos de la mort du Sgr d'Aymeries, écrivait : De immobilibus vero manet filii praetensio, sed cum fortassis multiplices sententiae excludent. Hoynek, loco citato.
 - Voir t. Let II, aux pages citées dans la note précédente.
 - * Françoise de Montmorency, dame de Hachicourt, voir t. II, p. 248, le texte et la note 200.
 - Le Sgr de Hachicourt, Philippe de Montmorency.

L'évesque d'Arras dict avoir entendu de l'espouse du comte de Mansfeld que ung gentilhomme, qui auroit mangé à la table de V^{tre} Ill^{mo} Sg^{rio}, luy auroit compté comme il vous auroit ouy dire que aussitost que justice seroit faicte de ceulx qu'estoient lors prisonniers, que du continent suyveroit le pardon général, et que lors les comtes de Hornes et d'Egmond estoient encores prisonniers; par où l'on peult congnoistre que les afflictions ne domptent les couraiges.

MM^{rs} d'Arras et d'Ancin m'ont promiz tous deux de penser sur les moiens par lesquelz se polroit remédier sur le fait de la religion par doulceur, et j'ay promiz audiet Sr d'Ancin de l'aller veoir.

De vostre maison de St-Amand, ce 27 d'octobre 1568.

Monseigneur: Depuis huiet jours que je suis esté dehors, le capitaine Blondeau at lessé sortir ceulx de sa garnison que font ung grand desgast sur vous censiers, culx mocquantz des saulvegardes du duc d'Albe, et je veoidz peu de moiens pour y pourveoir estant Son Excelle empeschée à aultre chose. Je faitz mon compte de faire un tour à Valenchiennes, pour parler audiet Blondeau assin qu'il noz donne gens pour garder noz censes.

... A présent à Barisis i il faict seur, car les hugonots, gentilzhommes et aultres, vont maintenant à la messe selon l'édict du Roi , et font grandes caresses aux gens d'Église. L'on y veoit venir telz que n'y sont estez en six ans. Il s'est publié ung placeard à Valenchiennes que tous voisent à la messe, soubz grandes amendes, et la tierce fois d'estre chastié en corps et bien...

Mons' du Reulx est avec dix enseignes dedans Brucelles, dont les maulvais sont bien peneulx, selon que l'on m'escript'. Il me samble que si grande garnison ne s'y meet sans cause. Mais estant le due si près du prince, je ne croyz poinct qu'il soit au pouvoir du prince de gresver auleune ville......

Mr le comte d'Aremberg at la siebvre; et aiant Madame la comtesse, sa mère, escript au duc s'il luy plaisoit que nonobstant l'indisposition de son filz il se trouvist au camp, j'entendz que Son Excelle at respondu qu'il n'estoit besoing.

^{*} Prévôté dépendante de S'-Amand, dont il a souvent été question.

^{*} Le roi de France, Charles IX.

^{*} Voir plus haut, p. 587, note 2^{me}. La nouvelle de l'entrée du comte du Rœulx à Bruxelles n'était arrivée à Morillon qu'au moment où il achevait sa lettre.

CXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ELBERTUS LEONINUS.

(Analysée avec extraits dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 799.)

Rome, le 27 octobre 1568.

Mons^r le docteur : Ce ne m'a esté chose nouvelle d'entendre, par lettres de Mr le prévost d'Ayre, vostre bonne affection en mon endroiet, l'ayant jà dès si longtemps expérimentée telle, mais bien m'a-t-il donné occasion de vous mercyer bien affectueusement la peinne que si voulentiers vous avez prins pour l'assister, tant à Bruxelles que à Lovain, à la prinse de possession des limites de mon archevesché de Malynes, que Sa Mé a voulu non se différer plus longuement, luy 'ayant imparty vostre advis en toute chose, et spécialement encores en la responce que se pouvoit faire sur ce que Mr de Liége a escript. J'espère aussi que vous luy aurez imparty vostre advis sur les choix des personnes dont au siège de Liège 2 l'on se peult servir, au lieu des officiers de Mr de Liége que, pour quelque respect, n'auront voulu accepter mon service; et vous prie, austant affectueussement que je puis, vouloir continuer de donner vostre advis au dict Sr prévost en ce que sera requis, et à la bienveullance et affection que vous m'avez tousjours porté, dont je me consie, comme aussi vous pouvez estre certain que je ne fauldray jamais de recongnoistre, et envers vous et envers les vostres 'les plaisirs et amytiés que vous m'avez faiet, et que j'espère vous fairez cy après. Et me remectant au surplus à ce que de ma part vous dira le dict S prévost plus amplement, je fairay fin à ceste par mes affectueuses et cordiales recommandations à vostre bonne souvenance, etc.

¹ Luy, c'est-à-dire Morillon.

De Liège : sie dans la copie. Il faut cependant lire de Malines.

^a Elbertus Leoninus (de Lecuw) avait quatre enfants. Élie, qui devint drossart de Berg-op-Zoom; Marie, qui épousa Étienne van Craesbeke, conseiller au conseil de Brabant; Quirin, qui fut investi de la prévôté de Rynsberg; Gertrude, qui épousa Thomas Zoes, ou Zoëzius, conseiller au conseil d'Utrecht. — Bon de Stein, Annuaire de la noblesse de Belgique, t. XXV, p. 111.

CXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. 11, nº 800.)

Rome, le 3 novembre 1568 !.

Ayant vu ce que l'Empereur a écrit au duc d'Albe touchant la mission de l'archiduc Charles, il croit devoir réfuter ce qu'ont allégué les députés des princes de l'Empire 3, en s'appuyant sur la transaction d'Augsbourg de 1548, savoir : que le Roi serait obligé à l'observation, dans ses états des Pays-Bas, des recès des diètes de l'Empire. Cette transaction, dit-il, loin d'assujettir les Pays-Bas à l'Empire, statue tout le contraire. L'objet de l'Empereur, en la faisant, a été de prévenir les contestations qui pouvaient naître de ce que le pays d'Utrecht, la Gueldre, le Brabant, une partie de la Flandre, la citadelle de Cambray et quelques autres districts des Pays-Bas, avaient jusque là dépendu de l'Empire. C'est dans cette vue que l'Empereur avait profité de la victoire, qu'il venait de remporter, pour conclure un traité qui exemptait ces provinces de l'obligation d'observer les recès impériaux. Pour ne pas spécifier chaque fois les pays qui avaient été reconnus d'ancienneté comme étant de l'Empire, on y stipula que les princes des Pays-Bas les tiendraient en fief de l'Empire sous une seule bannière; on évitait ainsi toute dispute sur le point de savoir quelles provinces étaient ou n'étaient pas de l'Empire. On stipula, de plus, que ces terres constitueraient un Cerele, nommé de Bourgogne, à cause duquel le prince des Pays-Bas aurait séance dans les diètes, quand il voudrait y assister, ou s'y faire représenter par des commissaires, et nommerait un assesseur à la Chambre Impériale, sans être astreint à d'autres obligations envers l'Empire que de contribuer dans les aides pour l'entretien de la dite Chambre et contre le Turc 5. « Et cela se fit, ajoute le cardinal, parce que les Allemands avaient accou-

Les passages de cette lettre, concernant la transaction d'Augsbourg et le traité de Passau, sont analysés en détail ou traduits par Mr Gachard dans l'introduction du tome I de la Correspondance de Philippe II, pp. clxxxvii et suivantes, exe et suivantes. Nous les avons insérés dans l'analyse sommaire de la lettre que nous empruntons au tome II de la même publication.

^a Dans un factum du 22 septembre, remis à l'Empereur lors de la démarche collective dont il a été question plus haut, p. 535, note 1^{re}.

On trouve une étude approfondie sur la Transaction d'Augsbourg dans le livre de M. Émile de Borchgrave déjà cité plus haut, ibidem.

tumé d'écrire au prince d'Orange, au comte d'Egmont et à d'autres qui, par ce motif, voulaient se faire passer pour princes de l'Empire, quoique sans aucun fondement, et afin que, le souverain des Pays-Bas contribuant seul, cette prétention vint à tomber. Par le dit traité, les Pays-Bas sont compris en la paix publique de l'Empire, et l'Empereur, ainsi que les princes allemands, sont obligés de les défendre contre ceux qui les envahiraient; et celles des provinces, qui auparavant avaient reconnu la souveraineté de l'Empire, sont affranchies de l'obligation d'observer les recèz des diètes et de toute la juridiction de la Chambre Impériale, excepté en deux cas, savoir : celui de la violation de la paix publique, et celui du défaut de payement de la contribution : pour cela même, on ne peut exercer aucune action contre les vassaux particuliers des Pays-Bas, mais sculement contre le souverain. Voilà ce dont je puis me souvenir, n'ayant pas ici le traité. Il faut consulter sur cette affaire les instructions et mémoires qui ont été donnés au conseiller Cochel. chaque fois qu'il a été député aux diètes au nom de V. M., et les rapports écrits qu'il a faits de ses négociations, à son retour : les uns et les autres étaient envoyés ordinairement au président Tisnaeq, qui doit les avoir. » - Ce qui fait le plus de mal, dit le cardinal, c'est l'étroite amitié qu'il y a entre l'Empereur et le duc de Saxe 1: il en résulte un grand dommage pour la religion dans les états de S. M. I. — Il pense que si les Électeurs du Rhin et d'autres princes allemands, malgré le préjudice que leur a causé la première expédition du prince d'Orange, persistent à le favoriser, le Roi pourrait occuper leurs Etats jusqu'au Rhin, en les traitant comme rebelles à Dieu et hérétiques.-- Dans sa lettre au due d'Albe, l'Empereur citait aussi le traité de Passau 2: Granvelle observe que l'Empereur consentit à ce traité, fait par le roi des Romains 5, pour éviter la ruine de son frère, mais qu'il y consentit comme Empereur, sans y obliger directement ou indirectement les Pays-Bas. « Je dirai plus, continue-t-il : c'est que S. M. I., mécontente de ce traité, en sit une très-particulière et très-ample révocation, signée de sa main et contre-signée du vice chancelier Seldt (laquelle, je pense, je trouverais entre mes papiers de Flandres), et que, si cette révocation ne fut pas publiée, ce fut à cause des prières et de l'intercession les plus vives dudit Roi, qui remontra à l'Empereur que, si elle se publiait, ce serait sa ruine entière et celle » de ses enfants..... 4 »

- 1 L'Électeur Auguste.
- ³ Le traité de Passau, du 2 août 4552.
- Ferdinand d'Autriche, frère de Charles-Quint.
- Les lettres publiées par Lanz, dans la Correspondenz Kaizers Karl, marquent la répugnance avec laquelle Charles-Quint ratifia le traité de Passau, mais elles ne disent rien de la révocation scerète de ce traité dont parle ici Granvelle. Une seule tettre de Ferdinand, de 1555, y fait peut-être

CXXV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besaugon - Lettres de Morillon, t. V. fol. 209. - M. F.)

Anchin, le 4 novembre 1568.

Monseigneur : Je ne m'empescheray d'advertir Vtie Illino Sgrie de ce que passe aux deux campz, puisque ceulx que sont à Brucelles ont milleur moien de le faire que moy. Bien diray-je que, ad ce que povons conjecturer, les ennemiz après avoir, selon vostre prophétie, enduré grande famine, misères et maladies, et peu d'accord entre eulx ne cherchent que culx retirer, aiantz reproché plusieurs d'entre culx au prince d'Orenges et son frère qu'il les at trompé et abusé, leurs promectantz grandes révoltes et butins. Vtre IIIme Sgrie sera aussi advertie comme les seigneurs de Ilierge, Beauvoir, Billy et Mondragon leur ont donné une nouvelle attaincte le xxviiie, ainsi qu'ilz pensoient venir assaillir Tillemont, et y sont demorez de vu à vur des dictz ennemiz que furent surpriz en ung destroict *. Le duc se levist le mesme jour de Louvain, et les poursuit en diligence : car il les at bien matté; et le secours de France luy vient * et le régiment de Monchausen avec quelques vine reyters d'aultre costel '.

une allusion éloignee : • Je ne puis céler à V. M. avoir entendu de plusieurs lieux que l'on parle · ouvertement, en la cour de V. M., aussi s'en sont fait oyr publicquement aucuns ses ministres

- * envoyez par la Germanie, que Vostre dicte Majesté n'entendoit aucunement observer les capitu-· lations de Passau, etc. · - Gachard, dans la Biographi nationale, verbo Charles-Quint.
- Mendoga rapporte, entre autres, une altereation qui aurait eu lieu entre les comtes Louis de Nas-
- sau et de Hooghstracten. Commentaires cités, t. I, pp. 209, 210.
- Les soldats royaux avaient infligé cette nouvelle défaite à l'armée du prince d'Orange, non loin de l'abbave d'fleylissem qu'elle avait pillée et à laquelle elle avait mis le feu.
- F Ce secours, dont on a déjà parlé plus haut, p. 530, note 5mc, ne vint pas, et le due d'Albe, à son grand mecontentement, ne le trouva pas même à la frontière, comme on le verra plus loin.
- * Les piétons Allemands doivent avoir été contremandés, au moins Mendoça ne fait pas mention d'eux. Quant aux reitres, dont Mendoça ne parle pas non plus, on sait par la correspondance do Ferrals qu'ils arrivèrent dans le Luxembourg au mois de décembre, et que le duc d'Albe les envoya au secours de Charles IX. - Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, 1, 11, p. 471.

Nous n'aurons que trop de gens cest hyver; mais je tiens qu'il renvoiera ceulx de France, que l'on dict, demandent nos Allemans doibz que le jeu sera icy achevé, que j'espère sera de bref. V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} aurat grande raison de dire que ne debvions, contre son si exprès commandement, ouvrir son cabinet '; mais je luy supplie de le trouver bon; car, comme j'ay escript par mes précédentes, il y at esté plus de dangier à Brucelles de ceulx de dedans que dehors, et j'ay veu l'heure que si dix hommes se fussent levez, ilz y heussent accouru six mille. J'entendz que le bourguemestre Os ' at envoié pour ceste cause sa femme à Gand; aussi ont Bave et Hessele les leures à Bruges, et Mr de Noirearmes at mandé à aulcunz abbez de son gouvernement qu'ilz heussent à saulver le milleur qu'ilz avoient aux villes fortes; et certes la fraieur at esté grande partout, aiantz estez les ennemiz si avant au pays, comme à Jodoigne, Wavre et St-Oyen-Rode ', qu'est à lieue et demie près de Louvain...

Vtre Illme Sgrie verra ce que Mr le Revme d'Arras at miz par escript sur ce que conviendroit estre faict pour radoulcir ce de la religion, et est Mr d'Ancin de mesme advis '. Je tiens que Vtre Illme Sgrie gousterat les moiens qu'il meet sur la fin. Nous avons icy faict les bons jours, que n'at esté sans tenir propos de Vtre Illme Sgrie, qu'est merveilleusement désirée, ad ce que j'ay cogneu depuis que je suis en ce quartier, de touttes sortes de gens, et leur samble que ce povre pays n'aurat jamais ressource, si ce n'est par vostre ayde et présence '.

- Voir plus haut, p. 587. Comme tout ce qui touche les papiers de Granvelle peut offrir de l'intérêt, nous insérons ici deux passages tirés de lettres variorum de Morillon, déjà citées, toutes les deux datées de St-Amand. Le premier appartient à la lettre du 26 octobre : « Mª Viron at miz en sonneaux tous les papiers que se sont trouvez aux armaires de vostre cave, pour les meetre en seurté chez quelque amy, car l'on ne souffre rien emporter, comme j'entendz, pour le présent. « Comme Viron était resté à Bruxelles, il doit être question des papiers gardés en l'hôtel du cardinal en cette ville. Le second passage appartient à la lettre du 50 octobre : « Mª Viron est d'advis que auleuns coffres que j'avoie lessé à Enghien soient amenez iey (St-Amand), et puis à Douay; ad ce que j'ay donné l'ordre requiz. »
 - Messire Autoine van Os, le beau-frère de Viglius, dont on a parlé à diverses reprises.
 - * Rhodes-Sie-Agathe, sur la rive gauche de la Dyle.
 - * Malheureusement, nous n'avons pas cette pièce.
- * Morillon, dans sa lettre variorum du 26 octobre, déjà citée, écrivait en parlant encore du retour de Granvelle: « qu'est bien l'ungue des choses que je désire plus en ce monde, mais j'entendz bien » qu'il fault attendre le temps, et que pour maintenant il ne sçauroit estre mieulx que là où il est. »

L'on crainct que par le trespas de nostre Royne ', Sa Maj' aurat plus d'empeschementz par delà. Chascung regrette la bonne Dame pour ce qu'elle n'at lessé nulz filz. Il se diet iey que l'archiduc Charles est allé vers Sa Majesté pour les affaires de ce Payz Bas, dont l'on faiet divers discours '.

Je tiens que par le courier, que at esté destroussé par les François que at conduiet le sieur de Jenly V^{tro} Ill^{mo} Sg^{rie} m'aurat respondu sur ce que je l'avoie adverti du succès des limites ', comme le tout at esté tost et bien achevé. Je luy supplie s'il y avoit quelque chose de main de secrétaire dont il at retenu la minute, luy commander m'envoier une copie de son hesoigné et despesche. Si Dieu nous donne la victoire telle que espérons, je tiens que le due vouldra passer oultre ce des eveschez et restablir l'auctorité du Roy, et que peult estre il parierat à l'évesque de Liège.

Le comte Lodovic at fort mal paie son hoste, l'abbé de St-Tron , où se feict la conjure des confédérez en juillet 1566, l'aiant emmené en ce voiaige et rançonne à viim tallers, et pillé l'abbaye sans y rien lesser : c'est la

La reine d'Espagne, Elisabeth de Valois, était morte à Madrid le dimanche 5 octobre, une heure brès avoir fait une fausse couche. Ou trouve beaucoup de détails sur les circonstances qui accompagnèrent son décès dans Gachard, La l'ibliothèque nationale à Paris, 4. II, pp. 202 et suivantes.

^{· *} Voir plus haut , p. 385, note 12.

^{*} Ce courrier était le courrier ordinaire de Venise et de Rome. Il avait été détroussé à Wavre par les huguenots Français, le 20 ou le 21 octobre, et toutes les lettres qu'il portaitétaient perdues. Viron au cardinal, lettre du 51 octobre. — (Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXVI, fol. 361.)

^{*} De l'archeveché de Malines.

^{*} Christophe van den Blocqueryen de Terlaemen, abbé de Saint-Trond, mort le 4 mars 1586, qui gouvernait l'abbaye depuis 1558 ou 1559.

Le 45 au le 44 octobre, le prince d'Orange avait fait sommer Saint-Trond dont la bourgeoisie était en majorité fort attachée au catholicisme. La ville hésita; mais en partie par craînte de subir un siège, en partie par l'action d'une fraction de ses habitants qui penchaient vers les doctrines religieuses nouvelles, elle ouvrit ses portes, et le comte de Hooghstracten l'occupa. Alors, dit une chronique Liègeoise, les soldats étrangers » procédèrent à leur volonté, car îtz pillarent plusieurs belles monassières, meismes prendirent à ceulx de la ville quelques pieches d'artillerie, et prindrent prisonoier » l'abbé de S'-Trond.... » L'abbé, qui s'était caché dans un souterrain mais qui n'avait pu résister à l'infection de sa retraite, fut emmené, envoyé au prince d'Orange et taxe à une rançon de 50,000 florins. Il ne fut relàche que l'année suivante, après en avoir payé la moitié. Les historiens Liégeois évaluent, avec quelque exagération sans doute, à 800 mille ducats, le butin fait à Saint-Trond par le prince d'Orange. Mendoça, de son côté, rapporte que les vivres trouvés dans la ville assurèrent la subsistance de son camp pendant plusieurs jours. — Commentaires de Bernardino de

liberté que l'on promectoit! Ceulx de Liége ne sont à plaindre, aiantz ouvert leurs villes.

CXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A HERMAN, COMTE DE SCHAUENBOURG 1, ÉVÊQUE POSTULÉ DE MINDEN.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. - Manuscrit nº 9475, fol. 84.)

Rome, le 15 novembre 1568.

Le comte Herman, postulé évêque de Minden, poursuit en cour de Rome la confirmation de cette postulation. Le cardinal, avec l'assentiment du roi Philippe II et à la demande du comte, a travaillé en sa faveur; mais, jusqu'à présent, le S'-Siège n'a pas voulu donner son consentement. « Objecit, enim (Sua Sanctitas), actatis defectum

- · ob Tridentini concilii recens decretum, ac metuit ne, cum pater Augustanam con-
- · fessionem sit amplexus, plus valeat auctoritate apud filium hujus actatis quam Ec-
- · clesiae utilitati conveniat : quod si major esset actas speraret, ait, ob firmationem
- animum in defendenda adversus patris auctoritatem religione. Le cardinal espérait une autre réponse. Peut-être que si les affaires s'arrangent, dans ces parages, le Saint Père changera d'avis : mais il s'inquiète de voir les armées nombreuses qui se meuvent non loin de Minden.

Mendoça, t. 1, p. 195; Dewez, Histoire du pays de Liège, t. 11, p. 174; Groen, Archives, t. VIII, p. 308; Bulletins de la Commission royale d'histoire, 1^{re} série, t. VI, p. 177.

' Herman, comte de Schauenbourg, mort en 4581, était fils d'Othon, comte de Schauenbourg, qui tenait le temporel de l'évêché de Hildesheim, et d'une fille du duc de Poméranie.

CXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR DE GROBBENDONCQ.

(Archives de Simancas. - Estado, Liasse nº 2552, fol. 155.)

Rome, le 45 novembre 4568.

Mons' le Trésorier: Jay receu voz lettres, et regrette que les miennes n'ayent peu venir à temps, ny faire l'effect que j'eusse désiré pour ayder à obtenir de saulver la vie au feu Sr de Straelen, que Dieu absoulle; du moings ne tient à moy qu'incontinent que j'en feust requis, je ne dépéchasse et par de là et en Espaigne, comme le sçait le Sgr|Thobias Palavesino. Et il y a quatre jours que j'ay reçeu nouvelles lettres de la vefve et du fils dudiet deffunct, qui m'ont esté addressees dois Luc par le Sgr Thomas Balbani, par lesquelles tous deux me font instance à ce que j'intercède que la confiscation leur soit remise, dont j'escripray fort voulentiers et au Roy et au duc, et de ce les pouvez vous asseurer pour response de leurs lettres; et que je désireroye que cela leur peust proufficter '.

Bien diray-je que, de si loino, les lettres ne font tousjours le fruiet que povoient faire les offices faietz en présence et en bonne occasion, oultre ce que sur aultres semblables poinetz, que j'ay escript, Sa Mie m'a respondu non vouloir nectre la main ausdictes confiscations, ni pour en faire grâce, ni pour en disposer aultrement qu'à son prouffiet et pour soulaiger les frais que, par les tumultes qu'on a suscité déans ses pays, l'on luy at faiet faire, jusques à ce qu'Elle soit plus informée 3. Et, à ce que j'ay peu comprandre

Il semble que la confiscation des biens de messire Antoine van Straclen, bien que prononcée, ne reçut pas sou exécution définitive. On sait que plus tard Jean van Straclen put accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de son frère, et qu'en 1586 Catherine de Ecckeren, veuve de Jean, était encore en possession des biens de l'ancien bourgnestre. — P. Genard, Antwerpsch Archieven-blad, t. 11, p. 242.

On lit dans une lettre variorum de Morillon du 49 décembre : « Le confesseur de Son Excelles » m'a diet que le Roy entend disposer des confiscations au bien public sans y vouloir proffiter ; ce » que je ne puis croire. Il adjoustoit que c'estoit pour monstrer que ce n'estoit cela que l'avoit meu :

par les lettres mesmes de Sa Mié, et par celles que m'ont escript aultres de la court, il me semble que la fin qu'Elle tenoit, estoit de remectre le tout jusques à sa venue; laquelle, selon mon souhait, s'est par trop dissérée, et encores certes le pardon général, mais je sçay bien qu'il n'a tenu à moy et que, de mon coustel, j'ay faict tous les offices que me sont esté possibles pour le procurer; mais, comme je diz, les offices de lettres n'ont l'essicace que se pourroient saire en présence.

L'on nous donne derechief espoir du passaige de Sa M¹⁶, et même le secrétaire Cayas', par lettres siennes réitérées. Et, quoy que soit succédé en Espaigne, je n'y voys riens que soit pour y mettre plus de dissiculté, mais plus tost pour le faciliter. Ce sera quant il plaira à Dieu! Mais où que je soye je n'obmeetray jamais de faire tous offices que me seront possibles pour procurer la clémence, voyant avec grand regret respandre tant de sang; et ay tousjours retenu ce que je diz souvent, longtemps devant mon partement et depuis, que je ne portoye ny porte nulle maulvaise affection a ceulx qui se sont monstrez si mal inclinez en mon endroiet, pour ce que je l'impute à l'iniquité du temps, non les ayant offensé en aultre chose sinon de répugner à leurs descingz qui tiroient à la fin que nous voyons aujourd'huy, et pour ce que je rendoye le debvoir que je debvois au service du Maistre, lequel me pourra rendre fort bon tesmoingnage des bons offices que j'ay faict continuellement pour culx, et pour procurer de les réduyre et rhabiller le tout par doulceur; et me souviens fort bien de ce que j'en diz un jour à Cantecroiz au diet Straclen, lequel, s'il l'heust bien prins et pesé, comme il debvoit et comme méritoit la sincérité avec laquelle je luy parloye pour le préadvertir des inconvéniens qu'en pourroient succéder, il seroit aujourd'huy en vie et en prospérité, et ne souffriroient les pays ce qu'ilz souffrent; et je sçay bien que la plus grande part a esté abusée par leur avoir représenté que l'on prétendoit au service du Maistre et au bien du pays, et que les aultres ne sçavoient pas le descing que tenoient cincq ou six principaulx aulteurs de tout le mal; et jusques à mon partement

<sup>cé que je ne sçauroie que grandement approuver; mais je tiens que le diet confesseur n'est poinet
appelé en ce de la hacienda.
— (Bibliothèque de Besançon.
— Lettres de Morillon, t. V.
fol. 246.
— C.)</sup>

¹ Gabriel de Çayas, voir t. I, p. 290, note 2me.

[·] Château du cardinal, dont on a parlé à diverses reprises.

suis tousjours esté d'opinion qu'à feu Mr d'Aigmont n'estoit dict le secret, et que le povre Sgrest entré au jeug, abusé et circonvenu, du moings du commancement, par honneste prétexte, mais je tiens que ce qu'est passé despuis mon partement. l'aura conduyt à la fin où il est venu, tant regrettable à Sgr si principal et qu'avoit servy.

Par lettres du xve du camp, j'ay entendu en quelz termes estoient les affaires pour lors. Dieu doint que de ce bon commancement succède meilleure fin, et que tost les povres pays puissent estre soullaigez de si grandes foulles, et que les malheureulx huguenotz François, conduylz par Janlix, et aulcungz rebeiles du Roy qu'ont peu de cerveaul, reçoipvent, s'ilz ne l'ont jà reçeu, le chastoy qu'ilz méritent.

J'ay veu par voz lettres, et ce que m'ont escript le prévost d'Ayre, le maistre des comptes Viron, et aultres, l'affection avec laquelle vous vous estes employé pour me faire avoir l'assignation des xum florins, tant en Hollande qu'en Luxembourg, oultre les vimque j'ay jà reçeu en tant moingz de ce qui m'est dehu de mes gaiges et pensions '; et faisant compte de ce qui me restera encores dehu en ce mois, vous pourrez veoir si j'ay heu, nonobstant toutes les nécessitez que je souffre, pacience; et je vous confesse que j'estois venu jusques au boult d'icelle et entré en colère, pressé du besoing et stimulé de ce que l'on me trainnoit lant, et considérant ce que l'on avoit faict pour aultres si libéralement et promptement et en chose non si bien fondée, pour complaire à Madame et aux seigneurs; et me sembloit que, oultre le respect de mes services, la faveur du Maistre et du duc si expresse me debvoit valoir. Et vous mercye très affectueusement de ce que, de vostre coustel, vous avez faict pour m'assister, espérant que les descharges seront signées, et qu'en ce que sera besoing pour poursuivre le payement vous donnerez à mes gens toute l'adsistence possible, dont je vous prie austant affectueusement que je puis.

Le dernier paragraphe de cette lettre ne renferme que des compliments de condoléance à propos du décès du gendre de Grobbendoneq, Jean Flamenco², « bon per-» sonnaige et de bon espérit, » mort subitement au château de Grobbendoneq.

TOME III.

¹ Sur les gages et pensions de Granvelle, voir p. 152, note 3me.

^a Voir plus baut, p. 565, note 5^{me}. Ce Jean Flamenco n'est autre que Jean Vleminckx, Sg^e de Wyneghem, au nom duquel Granvelle s'avise de donner une tournure méridionale.

CXXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon, - Lettres de Morillon, t. V, fol. 215. - M. F.)

St-Amand, le 18 novembre 1568.

Monseigneur: Lorsque le prince d'Orenges tourna teste contre Liege, demandant passaige ', il se présenta devant la Cité le jour de Toussainct. Mais le duc avoit prévenu M^r de Liége et ceulx de la Cité, et qu'il traicteroit comme ennemyz du Roy ceulx qui accorderoient le dict passaige ², que fust refusé au dict prince par les dictz Liégeois, qui le saluarent de leur artillerie et donnarent sur la queue lorsqu'il feict sa retraicte, que fust le v^e, et en mectant les feugz au fauxbourg de S^t-Laurent et aux abbayez de S^t-Gille, de la Vaulbenoite et dudict S^t-Laurent, qu'estoient de fort beaux monas-

Le prince d'Orange savait qu'il comptait beaucoup d'adhérents dans la principauté de Liège, et, en dehors de Lumey, il avait un certain nombre de gentilshommes Liègeois de marque sous ses drapeaux. Après sa jonction avec Genlis, il avait tenu conseil avec ses principaux lieutenants et avec les chess des auxiliaires Français sur ce qu'il fallait entreprendre. Tenter de s'emparer de quelque ville du Brabant, c'eût été s'exposer à un échec certain. S'attaquer à Liège, au contraire, pour y pénétrer de gré ou de force, était chose possible. Peut-être même, comme l'assurait un émigré Liègeois, un parti considérable se déclarerait-il pour les assiègeants. Louis de Nassau, Hooghstraeten, Genlis, etc., avaient proposé de prendre ce parti, et le prince s'était rangé à leur sentiment. C'est quand son avant-garde était déjà devant la cité de Liège, qu'il avait écrit à Gérard de Groesbeeck la lettre du 5 novembre dont il a été question plus haut, p. 557, note 4^{me}. — Gachard, Correspondance de Guitlaume le Taciturne, t. II, Introduction, passin; Juste, Les Pays-Bas sous Philippe II, t. II, p. 514.

Le due d'Albe avait compris que le prince désirait en réalité occuper les villes Liégeoises pour y hiverner et pour s'en servir ultérieurement comme de places d'armes pour reprendre les hostilités, et il avait écrit le 21 octobre au prince-évéque qu'il ne pourrait comporter l'exécution de ces projets éventuels. De son côté, Gérard de Grocsbeeck, en présence de l'imminence du danger, avait obtenu du chapitre que l'on accepterait, dans les villes et les châteaux du pays, les secours militaires du due d'Albe jusque-là refusés. Il avait fait connaître sa résolution au due, dès le 25 octobre, et il avait réclamé formellement son appui, en stipulant toutefois que les auxiliaires royaux prêteraient serment aux officiers Liégeois des places qu'ils occuperaient. — Gachard, Correspondance citée, t. III, pp. 358 et suivantes.

tères Mr Boels m'escript que les manantz dudict Liége estoient fort bien d'accordz avec les ecclésiasticques pour vivre et morir en lancienne foy catholicque de l'Église Romaine et que, si l'on ne les heust retenu, ilz heussent souvent sorti

Véant le dict prince qu'il n'auroit passaige, il at tourné le doz et est venu contre Brabant, faisant teste au duc, et est venu droict à Hannut, Gemblours, Fléru qu'il at bruslé, et ainsi à Bins (que at heu garnison), la Bavay s, et de là soubz Quesnoy et au Chasteau-cn-Cambresiz où il s'est voulu attacher, l'aiant sommé le dict Sr de Jenly la première fois, et le dict prince par deux aultres fois.

Mr de Cambray escript que son Vorde, qui est chastellain ', n'avoit que cent hommes de deffence ', que se sont maintenuz jusques le secours que

- L'armée du prince brûla les saubourgs de S'-Walburge, de S'-Laurent, de S'-Marguerite, les abbayes de S'-Gilles, de S'-Laurent, du Val-Benoît, etc. On trouve dans le Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, t. xii, pp. 518 et suivantes, une évaluation juridique faite, devant les échevins de la Cité, au mois d'août 1870, de tous les dommages causés au pays par les envahisseurs en 1868. La responsabilité des incendies allumés au pays de Liége doit remonter non au prince d'Orange, mais aux auxiliaires Français. Les exilés Liégeois, spécialement, s'opposèrent de tout leur pouvoir à des actes de brigandage qui devaient faire exécrer leur mémoire. Le farouche Lumey, lui-même, essaya de sauver l'abbaye du Val-Benoît; et Evrard de Merode, Sg' de Vaulx, ancien châtelain de Bouillon, brisa son épée en s'écriant qu'il n'obéirait plus à Gentis. Bakhuizen van den Brink, dans la revue hollandaise de Gids, 1844, pp. 188, 189.
- Les historiens Liégeois rapportent qu'en voyant l'union qui régnait à Liége pour résister aux assaillants, le comte Louis aurait dit au prince: En validissimum tormentum quo hœe civilas nos impetet et propulsabil.... Dewez, ouvr. cité, p. 177. L'accord qui s'était fait entre les Liégeois s'explique aisément. A part un petit clan intransigeant qui était décidé à tout sacrifier au triomphe de ses idées, mais qui constituait, s'il restait isolé, une minorité impuissante, la masse des bourgeois avait compris qu'il s'agissait d'empécher une occupation de la ville, équivalente à une conquête momentanée. Le pillage de Saint-Trond et de Looz avait ouvert les yeux à beaucoup de gens, qui naguère auraient été enclins à favoriser le prince d'Orange contre le due d'Albe. Cette situation est bien expliquée par Bakhuizen van den Brink dans l'opuscule cité à la note précédente.
- Bavai, qui avait été abandonné par la majoure partie de ses habitants, avait été presque entièrement brûlé, ainsi que la plupart des villages traversés par les soldats du prince, a pour oster au duc a la commodité de les pouvoir poursuivre. Commentaires de Bernardino de Mendoça, t. 1, p. 221, et narration de Courteville.
- 4 Jean de Wort, chûtelain du Cateau-Cambrésis, qui n'a laissé d'autres traces dans l'histoire du XVI siècle que le fait dont parle ici Morillon.
- ⁵ D'après Mendoça, n'ayant à sa disposition que trente soldats et quelques bourgeois, Wort arma des femmes et leur enjoignit de se montrer à la muraille pour abuser l'ennemi sur ses forces. Commentaires cités, t. I, pp. 222, 225.

le duc envoioit de mic harquebousiers du régiment de Mr de Hierge, soubz le capitaine Moulin , qui y sont arrivez à la barbe du dict prince, forceantz sa sentinelle, et nonobstant qu'il deschargea son artillerie sur culx . Quoy véant, il s'est retiré vers Bohain et Beaurevoir. Le duc l'at continuellement poursuivy à deux ou trois lieues près, envoiant avec diligence garnison à Brucelles, lorsque le prince retournoit vers Gemblours.

Aussi at-il pourveu Nivelle, Maubeuge, Bins, Mons, Valenchiennes et aultres lieux de gens, tenant sa chevallerie légière à la queue des ennemiz, que sont estez constrainctz d'aller serrez. Nous avons veu les feugz, depuis la maison de chéans, que se sont faictz à Haulsi et au grand et petit Vargun, où avez des belles censes pour lesquelles nous susmes estez en grande peine. Mais Dieu, merci, nous at faict grâce que vous censes ne sont esté brusléez, mais bien des aultres auxdictz villaiges, et mesme celle du frère de M^r de Boussu auldict Haulsi dont il est seigneur³, et une chappelle couverte d'estain sans que le cheur ayt souffert dommaige. Aussi craindions nous les censes de Lourch et de Neufville estantz de là l'eaue; mais, Dieu merci, le plus grand mal qu'elles ont heu at esté de noz gens qui y ont foraigé, mesmes les chevaulx légiers espaignolz. Nous avons escript à Berti ', qu'est avec le duc, et envoié le forestier pour recommander voz censes; mais le duc, que coucha devant hier à Nivelle !, feict hier lever son camp au poinct du jour vers le dict Chastel-en-Cambresiz 6, de sorte que voz terres sont deschargéez de ceste foulle qu'elles n'ont soubstenu que une nuict. Les censiers avoient icy saulvé leur bestial, femmes, enffantz et meublez qu'ilz

¹ Robert de Harchies, Sgr de Molain. Cet intrépide officier reçut en récompense de son fait d'armes (peut-être à l'intervention de Granvelle, comme on le verra plus loin), une pension viagère de 500 florins. Il obtint plus tard le commandement d'un régiment Wallon, levé en 1572 par Louis de Berlaymont, alors archevêque de Cambrai, dont le duc d'Albe avait sollicité le concours, et il mourut avant le mois de juillet 1875. — Correspondance de Philippe II, t. 11, pp. 80, 141; Commentaires de Bernardino de Mendoça, t. 1, pp. 223, 224, 300, 342, etc.

² D'après Mendoça, Molain n'avait à ses ordres que ne arquebusiers Wallons. Mais son entrée au Cateau fut le salut de la place qui, sans lui, aurait été obligée de se rendre.

⁵ Jacques de Hennin-Lietard, baron de Haussy, dont on a déjà parlé et dont il sera souvent question dans la suite.

⁴ Le secrétaire Jean-Baptiste Berty, voir t. 1, p. 58, note 5me.

⁶ Lisez Noyelles.

⁶ Le duc, d'après la narration de Courteville, arriva devant le Cateau le 17 novembre.

ont remandé subit, de sorte qu'ilz n'y sont demorez que trois ou quattre heures, et avoient apporté forraige et vivres. Ce at esté chose triste de veoir la destresse des povres gens refugiez, aiantz habandonné leurs maisons, desquelles l'infortune n'at esté telle que attendions. Et dict-on que le dict prince avoit dessendu les seugz soubz la hart; mais il at esté mal obéy en aulcungz lieux, comme il est, ad ce que l'on dict, en son armée. Je n'ay encores entendu en quelle intention Son Excelle est après luy, si c'est pour l'empescher qu'il ne rue en Artois, que plusieurs tiègnent estre son desseing après qu'il se sera rafreschi au Cambresiz sur les villaiges que appartiegnent au jeusne duc de Vendosme, se disant roy de Navarre que administrent vivres au dict prince, estant de la mesme farine et grandz héréticques; ou si c'est pour, attendant que le dict prince soit bien avant en France, y rompre son armée 2.

..... ley nous avons tenu bon guect quattre nuictz; emploiant une demie douzaine des bosquillons qui ont ce pendant nectoié les harcquebouzes à crocq. Le dangier estoit plus grand de ceulx du lieu mesme que des ennemiz, estantz aulcungz banniz retournez secrètement, adree que l'on dict. Si les officiers estoient plus diligentz, je pense que icy et aillieurs il s'en fust attrappé une partie. Ceulx de la ville ont aussi tenu guect, et avons faict apporter toutes eschelles que passoient vingtz piedz, que leurs sont estez incontinent renduz le dangier passé.

Mr Blondeau nous at fort bien correspondu, nous faisant tous les jours part de ses nouvelles et advertissementz qu'il recepvoit de tous costelz: ce qu'il emportoit sçavoir, car nous avions icy plusieurs voz coffres que ramenerons avec nous et que heussions en trois heures saulvé par eaue à Tour-

Prémont et d'autres villages, dont il a déjà été question, t. II, p. 5.

Le due d'Albe s'arrêta une vingtaine de jours au Cateau, fort mécontent de ne pas trouver à la frontière la cavalerie Française qu'on lui avait promise. Il en aurait eu besoin, porce que la sienne, par suite des fatigues qu'elle avait endurées, était hors de service, et parce que, avec l'aide de cette cavalerie, il se proposait de « rompre et mettre en pièces » l'armée du prince. Des négociations se nouèrent entre lui et Charles IX sur la question de savoir si oui ou non le lioi désirait que l'armée de Philippe II pénétrat en France pour marcher à son secours. Mais, avant que le Roi eut rapproché ses troupes de la frontière, pour combiner leur action avec celle du duc, on apprit que les soldats du prince d'Orange marchaient à grandes journées vers l'Allemagne. On peut consulter sur ces négociations, outre les Commentaires de Bernardino de Mendoça, t. I, pp. 224, 225, Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, pp. 467, 468, 469.

nay, et, s'il fust de besoing, au chasteau, par congé de Mr de Quenci que se monstre fort vostre serviteur, ainsi que le faict le dict Blondeau, respectantz de tout ce qu'ilz peulvent voz terres.....

Si Mr d'Aumale et le mareschal de Cosset sont prestz pour faire une venue au dict prince à son arrivée en France, la prochaineté de nostre duc les polroit beaulcop favoriser. Aulcungz pensent que le dict prince prendra le chemin de la Champaigne, pour retourner par Verdun à ses palos. Aultres craindent qu'il ne prende le chemin du Comté , dont je seroie fort marri combien que j'entendz qu'il y trouvera à qui parler. Le butin qu'il a faict icy n'at esté si grand comme en Brabant, car les paysantz ne sont icy guerres incubléz, et sont vigilantz à saulver leur bestial qu'est leur richesse. Ilz sont icy à l'entrée de vostre maison plus de viii^m moutons sur la commune.

Les ennemiz ont souffert grande faulte, car le duc avoit faict retirer partout les grains aux villes, et hoster partout les fraz 2 des molins, de sorte que où ilz trouvoient bled ilz ne povoient mouldre; qu'est cause qu'ilz ont bruslé quasi tous les molins, comme ilz ont faict les maisons des gentilz-hommes estantz avec Son Excellee, et surtout celles de ceulx que se sont retirez du compromiz. L'on dict que Audregniez 3 at bruslé son villaige, qu'est signe qu'il ne faict son compte de retourner.

Il faict à craindre que serons contrainctz de livrer des grains si le duc faict long séjour par deçà; que sera le plus tard que polrons. Jusques ores est son camp bien furni de tous vivres et à priz raisonnable. Ceulx de Leewe en Brabant. pour éviter le feug de leurs fauxbourgs et censes, furent si mal advisez que de se lesser branscatter par le comte van der Berghe en xxm florins, donnantz pour pleiges les maire, pensionnaire et ung anchien eschevin, que furent conduictz au dict camp avec deux charriotz de vivres et six tonneaux de pouldre . Mais ilz se desrobarent le jour du rencontre,

¹ La Franche-Comté.

² Fraz, frazures, meules.

³ Charles de Revel, Sgr d'Audregnies, voir t. I, p. 261, note 2mc, et t. I et II, passim.

Léau.

⁵ Ce n'était pas au comte van den Bergh, mais à Louis de Nassau, que les bourgeois de Léau avaient livré des vivres par crainte d'être assiégés et pillés. — Edward van Even, ouvr. cité, p. 102, et Les quatorze livres de l'histoire de la ville de Louvain de Jean Molanus, t. II, pp. 817, 818.

ainsi que tout estoit troublé au camp du prince, et vindrent depuis trouver le duc, lorsqu'il estoit campé au Parcq près de Louvain, qui commanda qu'ilz fussent penduz. Mais il y heust si grand intercession, qu'il pardonna aux deux moiennant que ung fust pendu ³. Et tirant la buchette, le sort tombist sur le dict eschevin que fut incontinent exécuté tout houzé et esperonné qu'il estoit ³. Le povre homme at esté fort regretté à cause que c'estoit ung honorable viellard; mais servirat d'exemple à tous magistraux qui par deçà sont trop mol et se lessent commander par le peuple, auquel eulx debvroient commander. Je sçay pourquoy je le dictz. S'ilz tes tenoient en bride, il ne seroit besoing que les bourguemestres envoiassent leurs femmes dehors au temps des dangiers ⁴.

Monichausen approche avec son régiment, comme font aussi aulcuns reyters. J'espère que l'on n'en aurat de besoing. L'espouse du comte de Mansfeld at icy semé ung bruict que Casimirus s' venoit avec quattre mitte chevaulx et deulx régiments de piedtons au secoursi du dict prince. J'entendz que c'est ung Wolfangus de Bavière que amène la moictié dudict secours, que arrivera tard et ne trouvera passaige du coustel de Liége, ny là où les aultres sont venuz, car les rivières sont fort grandes partout, et l'on ne comportera de si petit nombre comme l'on at faict de l'armée du prince, qu'est fort diminué en infanterie et at augmenté sa cavallerie, mon-

- Les trois bourgeois de Léau, condamnés le 29 octobre par le duc d'Albe a être pendus, étalent Thierry van Hal ou van Zal, bourgmestre, Jean van Ertrijek, ancien bourgmestre, et Henri Staes, secrétaire de la ville. Edward van Even, ouvr. cite, et Molanus, Les quatorze livres de l'histoire de Louvain, locis citatis.
- Le duc d'Albe consentit à accorder la vie sauve à deux de ces malheureux, sur les instances du confesseur qui leur avait été donné. Ibidem.
- La victime désignée par les dés, que jeta un Espagnol, fut Jean van Ertrijek. On le pendit incontinent à un arbre. Quand le duc d'Albe cut levé son camp, les Louvanistes vinrent prendre le cadavre et lui donnérent la sépulture dans le couvent des Dominicains. L'abbé de Parc, Charles van der Linden, de son côté, s'empressa de faire abattre l'arbre qui avait servi de potence, avec les arbres du voisinage, pour effacer la mémoire, dit Boonen, de l'acte impie perpétré par le duc d'Albe, plus par cruauté que par justice. Il est à remarquer que Boonen n'est pas favorable au prince d'Orange. Bidem.
 - Allusion à Antoine van Os : voir plus haut, p. 396.
 - · Le comte palatin Jean-Casimir qui avait fait la campagne de France.
- Wolfgang de Bavière, duc des Deux-Ponts et prince de Neubourg, marié depuis 1545 à une fille de Philippe, landgrave de Hesse. Il avait fait la guerre contre les Tures pour l'empereur Maximilien; en ce moment, appelé par les huguenots il rassemblait une armée qui allait pénétrer en France.

tans ses piedtons des chevaulx qu'ilz ont trouvé sur le plat payz de Brabant, dont aulcungz sont d'opinion qu'il ne trouvera bon compte venant en payz montaigneux et de bois telz qu'il trouverat à Bouchain et Beaurevoir; s'il se peult là rencontrer de deux armées, il aurat fort à faire.

Je n'ay veu aultre escript dudict prince que celluy que voz ay envoié imprimé en flameng, que j'ay veu par icy tourné en François. Celluy, dont Vtre Illme Sgrie faict mention, est fort particulier contre elle et plus que le susdict. Je croyz qu'il dict vray que Madame de Parme apprint plus depuis le partement de Vtre Illme Sgrie en ung mois qu'elle n'avoit faict en six auparavant '. Car elle apprint tout à revers, dont elle se repentira tous les jours de sa vie, suivant les instructions de son Armenteros, que j'entendz estre décédé. Vtre Illme Sgrie faict bien de remectre la response sur ledict escript au duc d'Albe et au procureur général, que l'ont vengé justa vindicta. Il s'en vad fuyant Dieu sçait comme il sera le bien venu à son malum domesticum*, et les bénédictions qu'il en recepvra. Tout est engaigé et perdu et, que plus est, le crédict à jamais tombé. Qu'il treuve là où il vouldrat du bien nouveau pour ses enffantz du second mariaige!

L'envoi des princes de l'Empire vers l'Empereur, assin qu'il procure l'accord, n'est poinct mal trouvé. Ilz debvoient envoïer devant qu'il endommageast les payz de Sa Majesté. Je suis seur que le duc sçaura fort bien respondre. Mais il est ainsi que V^{tre} Illme Sgrie dict, que l'on peult mieulx conduire n^m chevaulx que commander à une armée entière. Il at faulte d'expérience et plus de la craincte de Dieu. S'il se retire, de là où il est maintenant, en Allemaigne, le duc luy aurat faict faire ung beau tour pour mectre le payz de Liége hors de tout hasard. Quoy qu'il en soit, ledict duc mérite une mémoire immortelle de sa vaillance, grande valeur et prudence militaire. Quelle chose heust sans luy souffert ce povre payz! C'estoit pour

Allusion à un passage de la Justification du prince d'Orange contre ses calomniateurs, dont on a parlé plus haut, p. 74, note 2.....

⁵ Expression dont Morillon se sert souvent pour désigner la princesse d'Orange, Anne de Saxe.

⁵ Voir plus haut, p. 585, note 1r.

⁴ Voir la substance des lettres écrites par le duc d'Albe à l'Empereur et à quelques princes Allemands, au sortir de sa campagne contre le prince d'Orange, dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, 4° série, t. VIII, pp. 164 et suivantes. Cette pièce porte par erreur dans les Bulletins la mention de sans date, vers octobre : il faut lire : vers novembre, ou vers décembre. Le contexte le prouve.

cela que Madame désiroit d'en estre si tost hors, luy aiant le comte de Mansfeld faict entendre que bientost l'Allemaigne mectroit tout en combustion.

Il y at quinze jours que, nonobstant la querelle, sa femme 'feict rafreschir ses gens dans une de voz censes, demeurant elle sur le chariot, craindant de despendre en l'hostellerie, sans que le censier heust jamais ung grand merci, et le seoir l'on se vinst fourrer en l'abbaye de Vicoigne. Si l'on heust voulu venir chéans, j'estois resolu de dire que l'on n'y tenoit hostellerie, mais bien au bourg où il y en at assez.

Lumel est ung fol pour tout pottaige. Il at esté contrainct de copper ses cheveulx, car les poux et vers le mangeoient. Mais il at lessé deux longues loques devant, que luy polront ung jour causer le mesme inconvénient que aulcunes fois ont apporté les longues barbes en guerres et combatz².

Quoy que aulcuns dient, le comte de Mansfeld n'at esté appellé par le duc d'Albe. Il ne se lesseroit appeller deux fois. Je croyz qu'il veoit bien que l'on est soucq de luy. Son espouse ne se peult tenir de se plaindre qu'il n'est appelle.

.... Viron at monstré en ce dernier trouble beaulcop d'affection pour V^{tre} Ill^{ma} Sg^{ria}, m'aiant asseuré qu'il demeureroit en vostre maison encores qu'il advinst que le diet prince gaignast Brucelles : où il heust trouvé plus de correspondence que l'on ne pense des catholicques propres, tant hayssent-ilz les Espaignolz, aucteurs de nostre repoz. Je seroie marri que le due le sceust.

Il samble que ce sera pour ceste fois à bon escient que le roi de France se ressent des tors que luy ont faict les hugonotz, et je tiens qu'il se hastera s'il entend que le prince d'Orenges entre son royaulme. Le gouver-

TOME III.

^{*} Nonohstant la querelle, c'est-à-dire, bien que le comte de Mansfeld ne fût pas en bous termes avec Granvelle.

Lumey était à l'armée « vestu de gris à la mode des cordeliers. » Il avait, dit-on, juré « de se » laisser croître les cheveux, la harbe et les ongles jusqu'à ce qu'il cût vengé, dans le sang des » prêtres et des moines, la mort des comtes d'Egmont et de Hornes.... • — Altmeyer, Les gueux de mer et la prise de la Brielle, p. 76.

^{*} Le roi Charles IX, ému de l'idée que le prince d'Orange joindrait son armée à 'celle des huguenots Français, entama des négociations avec lui par l'intermédiaire de Gaspar de Schomberg et du Sgr de Favelles, lui offrant les vivres et le passage s'il voulait retourner en Allemagne. Ces négociations

neur du Chastellet, qu'est le Sr de Walperghe, chevalier de l'ordre, compta au Sr de Cambray que l'intention dudict Roy est de demeurer maistre et faire une bonne et courte guerre, et qu'il avoit tant faict que la Royne mère demoroit avec le conseil à Paris. Ledict Sr de Walperghe regrettoit fort la mort de nostre Royne, et, ad ce que j'entendoie de luy, la France désire fort que nostre Roy prenst la seconde fille!, et les Anglois catholicques qu'il heust la royne d'Escosse! Chascun parle selon son affection. Aulcungz dient que la dicte Royne est fort bien traictée et tenue en liberté par celle d'Angleterre.

Cependant que je fuz vers l'archevesque de Cambray, il me communicqua les charges du marquiz de Berghes auxquelles rien n'est oublié, ny Vtre Illme Sgrie aussi. L'on me demanda advis, et je dis que je craindois que tout ce qui estoit là dedans estoit vray, du moingz que le Roy le tenoit vray comme l'Evangille, et que je tenoie que les preuves ne seroient que trop claires; dont l'archevesque de Cambray fust esbahi, qui le tenoit pour aultre que en vérité il n'estoit. Je luy comptay ung acte ou deux dont il fust bien peneux, du moingz feict-il samblant qu'il ne les sçavoit; cela peult servir pour le désabuser s'il veult. Il me répéta encores le mesme qu'il m'a dict aultrefois de Warluzel, que toutes fois il at nié quant l'on l'at interrogué, et adjoustoit de plus qu'il auroit dict que ce n'estoit encores la fin du jeu. Touttefois Mr de Noircarmes at tant faict que Son Excellce l'at appellé au camp 3, je ne sçay à quelle fin. Aussi dict l'archevesque de Cambray

n'aboutirent qu'à pousser vers l'Est l'armée du prince et à précipiter sa dissolution, mais non à faire sortir de France le prince lui-même. On trouve des détails curieux sur leur développement dans Groen, Archives, t. III, pp. 510 et suiv.; et dans Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, pp. 468 et suivantes.

- La seconde fille: Marguerite de Valois. Dès la fin de novembre, Catherine de Médicis chargeait Forquevaulx d'essayer de procurer son mariage avec Philippe II, mais en lui recommandant de se conduire « si dextrement qu'on ne puisse aperçeveoir que rien vienne de nostre commandement : car » les filles faut que soient demandées par les hommes, et non les aller offrir, et principalement de » tel lieu.... » Gachard, ibidem, pp. 275 et suivantes.
- ^a Vers la fin de décembre on agitait même à Madrid, dans les sphères de la cour, la question de savoir si Philippe II ne ferait pas chose convenable d'entamer des négociations matrimoniales avec Élisabeth d'Angleterre, « pour asseurer ses Pays-Bas et se rendre seigneur de la mer océane..... »—Gachard, ibidem, p. 277.
 - ⁸ C'est-à-dire a appelé Warluzel au camp.

DU CARDINAL DE GRANVELLE,

que la fille du comte d'Egmond at tenu des estranges propoz durant ces troubles, espérant changement.

L'on dict que le prince d'Orenges at escript ou mandé à l'abbesse de la Cambre qu'elle ne se doubtast de rien. Peult-estre que c'estoit pour respect de ceulx du comte d'Egmond que y sont encores.

Madame de Mingoval, belle mère de Mr de Noircarmes *. et sa femme *, m'ont enchargé de présenter leurs humbles recommandations à Vtre IIIme Sgrie, Madame de Mingoval porte grande affection au Sr don Fernando ', et est une bien galante dame '. Elle gouverne le chasteau de Cambray, et ne souffreroit que aulcungz voisins entrassent la forteresse . Silz se prient vers elle, comme ilz sont de ce assez privez ', elle les traicte en une maison qu'elle at en la ville. Sans la garnison qu'elle meiet dedans Bouchain, lorsque Audregnies et Lumbre * traveilloient pour la surprendre, tout ce quartier icy estoit en dangier d'estre volé, et en vostre particulier y heussiez perdu une demie douzaine de voz milleures censes en Haynnault. Dieu soit louhé, qui nous at si bien préservé, et qu'il n'y at aulcung trouble en Espaigne. Les maulvais espéritz osent icy semer que le Roy est hidropicq et en dangier de ne passer l'hyver. Si ainsi fust, chascung peult penser comme nous en scrions! Les voix sont trop libres. Mr le président m'a dict que le Roy avoit commandé que le procès de Mr de Montigny et de Renard se feicst icy. Je tiens, comme Vtre Illme Sgrie, que ce sont les informations, car il est certain que le demeurant se doibt faire là où ilz sont. Je croyz qu'il

- La Cambre, abbaye située aux portes de Bruxelles, où la comtesse d'Egmont s'était retirée avec ses enfants.
- Madame de Maingoval était Anne de Lalaing, dame de Bugnicourt, douairière de Nicolas de Lannoy, Sgr de Maingoval.
 - * Bonne de Lannoy, qui apporta à son mari les terres de Bugnicourt, de Maingoval, etc.
- * Madame de Maingoval se trouvait être, du chef de son défunt mari, la cousine germaine de don Fernand. Le père de feu Nicolas de Lannoy-Maingoval et Charles de Lannoy, prince de Sulmone, père de don Fernand, étaient frères consanguins.
 - ⁸ Galante dame, dans le sens où l'on dit galant homme.
- On se rappelle que le Sgr de Noirearmes était depuis 1566 investi provisionnellement de la capitainerie de la citadelle de Cambrai : voir t. 1, p. 408, note 1^{re}.
 - 7 Assez privez, assez familiers.
- ² Guillaume de Fiennes, Sgr de Lumbres, voir t. I. p. 260, note 3^{mc}, t. II, p. 165, note 4^{mc}, et passim.

serat tard avant que l'on procède par l'advis du président contre Bourgeois. Il advance au conseil d'Estat Bruxella ', qui a multis habetur perniciosus.

Le roy de France aurat tant plus de raison d'avoir desprincizé le prince d'Orenges, que, sans le dessier, il entre avec main armée son royaulme. Nous avons icy heu nouvelles de la dessaicte d'Andelot, et comme il s'est saulvé et que le cardinal de Chastillon estoit en Angleterre où l'on dict qu'il est arresté par la Royne. Le Roy a bien faict le despoiller de ses biens et aussi les Chastillons. S'il l'heust fait plustost, ilz n'heussent tant duré.

CXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SECRÉTAIRE PFINTZING 5.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 810.)

Rome, le 25 novembre 1568.

Mons^r le secrétaire. Le courrier venu dernièrement d'Espaigne m'a apporté vos lettres du xin^e du mois passé. Je sais fort bien que vous n'avez

- ¹ Philibert de Bruxelles.
- ^a Sur les événements dont la principauté d'Orange fut le théâtre à cette époque, voir de la Pise, Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange, pp. 587 et suivantes. Une clause de la paix de St-Germain-en-Laye, du mois d'août 1570, stipula que le prince, ses frères, le duc des Deux-Ponts, etc., scraient « réintégrez dans toutes leurs terres, seigneuries et jurisdictions en France, » ensemble de la principauté d'Orange, »
 - * Voir plus haut, p. 371, le texte et la note 3mc.
- Le cardinal de Châtillon avait, sans doute, réussi à passer en Angleterre, mais il n'était pas question de son arrestation. Le gouvernement d'Élisabeth l'autorisa, moyennant une petite part dans les bénéfices, à donner des lettres de marque et à faire courir sur tous les navires portant pavillon de puissance catholique. En même temps il fournit aux huguenots français quelques canons et cent mille angelus. Due d'Aumille, Histoire des princes de Condé, t. II, pp. 22, 23, 45, 44, etc.
- ⁵ Paul Pfintzing von Hessenfeld, qui avait accompagné le Roi en Espagne comme secrétaire pour la correspondance en langue Allemande. Il était né à Nucremberg d'une famille noble, riche, protectrice zélée des sciences et des arts. Pfintzing correspondait parfois avec Granvelle, dont il faisait profession

pas tousjours le loisir d'escripre, et que qui soit en l'estat que vous avez, au temps des despesches, est souvent empesché pour le Maistre, de sorte qu'il fault qu'il délaisse offices particuliers; et vous sçavez qu'il y a longtemps que je m'en suis meslé, et que je sçay que cela vault : qu'est la cause pour laquelle vous avez moingz besoing d'excuse en mon endroiet; il me souffit d'estre asseuré de vostre bonne voulenté, à laquelle j'ay correspondu et correspondz.

Je vouldroye bien que nous eussions tant d'heur que de veoir la Chrestienneté hors de tant de troubles, mais, à vous dire la vérité, comme maintenant ilz sont plus grandz, plus ay-je d'espoir pour beaulcop de raisons que Dieu nous en vouldra tirer et réduyre le tout en asseuré repos. Les mouvemens des huguenots de France ne sont pas si vifz ni avec si grand fondement jusques à maintenant, à mon advis, qu'ilz estoient l'an passé; et si sont si loing d'Allemaigne et de noz frontiers que, combien que l'on peult craindre que tenant deux villes principales et fortes assez prèz l'une de l'aultre il y faudra du temps dadvantaige pour les recouvrer, si espéré-je qu'ilz n'auront le moien de faire tant de mal, et, qu'eux estantz en ung coing de la France, la reste se pourra réduyre et ranger

L'on vous forcompte de vous donner à entendre que la royne d'Angleterre s'en mesle, du moingz ouvertement Bien pense que, voyant les affaires des huguenotz en décadance, elle procurera ce qu'elle pourra que l'on face accord, comme aussi fairont aultres que sont de mesme humeur qu'elle. Et le commancement que l'on ha donné, et s'attacher à culx en Périgord, où le duc de Montpensier , le duc de Guisc et le comte de Brisac ont deffaict le Sr de Mouvant, qui mesnoit x^m hommes de secours au prince de Condé qu'il avoit assemblé avec grand travail au Dolfiné et en Provence .

d'être le serviteur. — Mémoires de Viglius et d'Hopperus, édition citée, p. 16, note 1º°; Papiers d'Etat, t. VII, p. 355.

- ⁴ La Rochelle et Angoulème,
- Le plan de campagne des huguenots, pour la troisième guerre civile, est très-clairement expliqué par le duc d'Aumale dans son ouvrage cité, t. II, p. 21.
 - 4 Voir plus haut, p. 412, note 4me.
- François de Bourbon, duc de Montpensier, qui alfait plus tard commander l'armée du duc d'Alencon dans les Pays-Bas.
 - * Le 50 octobre : voir due d'Aumale, ouvr. cité, t. II, p. 31.

n'est pas maulvais, y estant demeuré mort le dict Mouvant ¹, qu'estoit l'ung des principaulx coronnelz de la secte, et avec luy douze capitaines et une bonne partie des gens, les enseignes rapportées au Roy, et la reste de la troppe mise en rotte à la discrétion des paysans, que faira à craindre aultres et retiendra ceulx qui vouldroyent donner secours du coustel d'Allemaigne; et mesmes que M^r d'Ommalle ² est au passaige pour y attendre ceulx qui debvroyent servir au Roi très chrestien et empescher le passaige aux aultres.

Quant au prince d'Oranges, soit pour son respect, ou pour malveullance ou envye que l'on porte au Roy, nostre Maistre, ou pour espoir de pillaige, il a heu moïen de mectre ensamble de vu à vium chevaulx, et de xvi à xvu^m piétons, quatre pièces de bapterie et dix de campaigne. Avec cest équippaige il s'est entretenu dois le my juillet jusques au vi d'octobre sur les terres de l'Empire, avec grande foulle des subjectz des princes du Rhin*, desquelz j'ay veu de grandes plainctes à l'encontre de luy, et une longue justiflication que le dict prince donnoit au Palatin, s'excusant avec grande humilité par une lettre au dict Palatin, et disant les choses pour lesquelles il n'avoit peu mieulx faire, mais pour conclusion venoit à dire qu'incontinent il se rucroit sur son ennemy, entendant par ce le duc d'Alve : et estoient les lettres du dict prince du xvmº de septembre '; et toutesfois s'est-il entretenu depuis par la et sur les terres du duc de Clèves, où il ha faict fort grand dommaige jusques au vre du mois passé, que lors il passa la Meuse et entra sur le pays de Liége où il ha faict aussi du mal assez. Et tout cecy n'est pas, comme vous entendez, pour gaigner grand crédict en l'Empire, mais plus tost pour avoir craincte de nouvelles assemblées, puisque ceulx mesmes de l'Empire en reçoipvent le premier dommaige.

- Cétait le même Mouvens, gentilhomme provençal, qui aurait dù amener des soldats à Malberg : voir plus haut, p. 325, note 2^{me}.
 - Le duc d'Aumale.
- ⁵ Le due d'Albe, dans sa lettre à l'Empereur et aux princes de l'Empire, dont il a été question plus haut, p. 408, note 4^{me}, ne manque pas de parler des « tortz, violences, oultraiges et saccaigementz de
- · temples et églises que le diet prince at faiet ou souffert à ses gens de faire aux estatz de plusieurs
- » princes de l'Empire, en auleungz plus et en auleungz moingz, et premièrement aux estatz des élec-
- teurs de Mayance, Trèves et Couloigne, et puis en celluy des ducs de Julliers, et au quartier d'Aix,
- jusques à brantscater la mesme ville d'Aix (qu'est ville impériale), à une grosse somme de de-
- " niers, etc. "
 - 4 Cette lettre n'est pas dans Groen.

Il est vray que plusieurs princes ont envoyé conseillers vers l'Empereur pour le requérir qu'il fist cesser ces troubles et, démonstrantz la craincte qu'ilz ont des Espaignolz, faisoient instance à fin que Sa Milinple fist poser les armes aux deux coustelz mais bonne partie des dictz ambassadeurs ont assez monstre que l'office qu'ilz faisoient estoit pour compliment, et pour satisffaire à ce que vous dictes communément en Allemaigne, que aux chancelleries l'on ne faict refuz de lettres de recommandation. A ceste ambassade l'Empereur a bien voulu complaire par dire qu'il envoyeroit des députéz pour solliciter que l'on posast les armes, et se debvoient trouver à Trèves à la St-Martin dernier, pour dois là s'encheminer vers le duc d'Alve et vers le prince; lequel duc d'Alve n'a trouvé bien, comme il ha faict remonstrer à l'Empereur, ceste égualité, en quoy il ha grande raison; et je le tiens jà bien pourveu de ce qu'il vouldra respondre : mais les Allemandz se forcomptent s'ilz pensent que pour cela il licentiera ses gens, et qu'ilz doibgent donner la loy à leurs voysins. Il soullist que le dict Sgr duc leur peult respondre, avec vérité, qu'il ha fort bien voysiné avec l'Empire sans que avec ses gens de guerre il aye foullé les membres d'icelluy, et que de luy ilz n'ont de quoy se plaindre mais bien du prince d'Oranges, qui avec ses gens les at foullé et mangé *; et toutesfois l'on ne voyt que contre luy ilz facent plaincte.

Aussi se forcomptent s'ilz pensent que le Roy veulle d'eulx recepvoir la loy, ny ranger le gouvernement de ses pays soubz leur modération, n'ayant en ce l'Empire droict quelconque, ni mesme par le traicté de l'an xlvin, sur lequel aulcungz veullent faire fondement 3, mais, si bien l'on le voit, la disposition est tout au contraire. Aussi n'ont que faire les Pays d'embas avec le traicté de Passau, auquel l'empereur Charles, de glorieuse mémoire, que Dieu absoulle, n'entrevint comme seigneur des Pays d'embas; et si sçavez fort bien la révocation qu'il en fist faire, qu'est encore en estre, signée de Sa M¹e et du vice chancellier Seld, oyres que à la requeste de feu l'empereur Ferdinande, aussi de glorieuse mémoire, à qui Dieu pardoint, la

¹ Voir plus haut, pp. 385, note 1rt, 408, etc.

Cette pensée du cardina) forme le fond de la lettre du duc d'Albe dont il vient d'être question plus baut, p. 414, note 3me.

[·] La transaction d'Augsbourg.

dicte révocation ne se publia, mais elle se trouveroit bien quant il seroit besoing '.

Le xxº du dict mois passé le prince mict le premier pied sur le duché de Brabant, et au mesme jour le duc donna sur son arrière-garde et luy dessist plus de deux mil hommes qui moururent sur la place, où fust blessé à mort le comte d'Hoochstrate et pris Lovreval et aultres, et despuis l'on at tousjours poussé le dict prince avec sa perdte. Au xxive il se campa à Hoegaerde, à deux lieues de Lovain, et le duc le gaigna le devant et mict son camp entre le dict Lovain et le camp du dict prince, couvrant par ce moyen les villes de Brabant et empeschant tous vivres qu'eussent peu venir audict prince; lesquelz il at tousjours heu en abondance, et au camp du dict prince y avoit faulte de vivres, de fourraige et d'argent, de sorte que le xxvme il fust constrainct de retirer en arrière vers Centron 3 et, passant vers Tillemont où Mr de Hierges et Mr de Beaulvoir estoient en garnison par charge du duc, l'on rua sur l'arrière-garde quelques arquebusiers wallons qui dessirent audict prince six cens hommes. Ce sont très maulvaises amorses pour les Allemandz et pour les François qui sont venu avec le dict prince, et n'y treuvent pas la faveur qu'ilz ont heu en France; ny, grâces à Dieu, a faict jusques à oyres ung seul homme des Pays d'embas démonstration de vouloir favoriser au dict prince ', qui se trouve camus, confus et honteux, trouvant si vifve résistence, nulle faveur, la faulte que je diz de vivres, et la Meuse creue à ses espaules, de sorte qu'il n'y at plus de guet 5

^{&#}x27; Voir plus haut, p. 594, le texte et la note 4me.

¹ Le comte de flooghstracten avait été blessé au combat sur la Jauche. Il avait été atteint d'un coup de feu au pied, d'après ce que rapporte Mendoça, dont le témoignage est confirmé par ce que dit Morillon dans sa lettre variorum du 30 octobre, déjà citée.

Saint-Trond.

^{*} Dans une note relative à la position et aux projets du prince, adressée à un prince Allemand en décembre 1568, on lit: « Que le dict Sgr prince a résolu de servir à la gloire de Dicu en France, puis « qu'il n'a pleu à Dicu de bénir son labeure au Pays-Bas, auquel il n'a trouvé ayde ny faveur de personne » (Groen, Archives, t. III, p. 311.) Josse de Courteville, de son côté, fait une remarque analogue à celle de Granvelle, en parlant, à la fin de sa narration, de l'attitude gardée pendant l'invasion par les Pays-Bas: « lesquelz ont monstré par l'œuvre combien le prince estoit abusé, pensant qu'ilz » se revolteroient à sa venue, aïant porté les armes en ce camp contre luy beaucoup plus de gens de » ceste nation que d'aultres, et ceulx de dedens demeurez fermes et entiers. »

⁵ De gué.

par où il est entré, et se trouve peult estre empesché ne scaichant comme en sortir, et congnoistra qu'il at perdu crédiet avec les bons et les maulvais des Pays d'Embas, et at gaigné envers le dict pays peu de réputacion pour s'estre rué, pendant qu'il estoit au Rhin, sur les marchandz et marchandises qu'alloient à Francvoort. Et me doubte que auleunes villes Impériales, en bien petit nombre (car je n'en sçay que trois qu'ont presté et respondu), se trouveront bien empeschées après la rompture du camp, et jà négocie ung serviteur du Palatin en Suisse pour veoir si, pour trois cens mil escus dont l'une des villes af respondu, l'on pourroit trouver vers les cantons de la nouvelle religion quelque assistence Cecy vous ay-je voullu dire pour vous donner matière de discourir si nous devons tant craindre pour l'année prouchaine les Allemandz et les huguenotz françois, comme vous vous estes imaginé, et si les princes du Rhin seront saiges si, voyant apparence d'assemblées, ilz ne procurent de se joindre pour les empescher et desfaire, craignantz que ce qu'ilz ont souffert ceste année leur puisse encores advenir et pis; ce que me faict penser au contraire que l'année qui vient nous debvons attendre plus de repoz, et que perdant le prince d'Oranges de ce coup crédict par tout, il n'aura plus moyen d'haulser la teste, mais au contraire que l'on pourra dresser poursuytte à l'encontre de luy, par ceulx qui sont esté endommaigez, pour les dommaiges qu'ilz ont reçeu, et pour avoir le dict prince contravenu manifestement à la paix publique.

Et sur ma foy il me desplaiet que ces jeusnes gens. par maulvais conseil et ayantz presté l'oreille à vains discoureurs, se soient affollez et perduz les premiers, et faiet ung si grand dommaige au S^t Empire. et beaulcoup plus grand aux povres Pays d'Embas, lesquelz se souviendront longuement de la folie des dietz jeusnes gens. Vous direz que je me suis trop eslargy pour respondre à vos lettres, mais les poinctz que vous avez touché par icelles m'en ont donné occasion.

Je vous envoye la dernière médaille que l'on at faict mienne, mais elle n'at revers : vous sçavez quel est celluy des aultres, en quoy je n'ay riens changé. Et quant à la paincture que vous demandez, il fauldra avoir temps, et mesmes que nous n'avons icy les painctres à la main, comme aux l'ays d'Embas, estant Titien à Venise fort caducque, et Michael Angelo mort, après lesquelz je ne voys icy personne que nous ne les puissions trouver aussi bons aux l'ays d'Embas. L'ay toutesfois jà parlé à ung pour y meetre

Tone III. 55

la main, mais il fauldra que vous ayés patience jusques à ce qu'elle s'achève. Et me recommandant, etc.

CXXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysee dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 809.)

Rome, le 25 novembre 1568 1.

Selon l'intention de S. M. le cardinal aide le due d'Albe tant qu'il peut, et vraiment . le due gouverne avec tant de prudence qu'il n'a besoin de l'avis de personne. — Le Pape veut maintenir tout ce qui a été décidé par son prédécesseur pour les nouveaux évèchés, quoiqu'il dise que, si c'était encore à faire, il ne le ferait pas; mais il ne veut renoncer à aucun maravedis quant à ses droits et à ceux des officiaux pour l'expédition des dépêches. — Granvelle est toujours de sentiment que l'accord forcé, qui a été fait avec les abbés de Brabant, soit révoqué.

CXXXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. V, fol. 220. - M. F)

Bruxelles, le 28 novembre 1568.

Monseigneur: ... Quant ad ce du public, je ne sçay qu'en dire. Le prince d'Orenges se refaict du coustel de St-Quentin et Noïon, et faict grande pré-

¹ On reproduit l'analyse faite par Mr Gachard.

paration de vivres. Le duc est sur le Cambresiz et la frontière du Haynnault, où tout se perd et ruyne. Je craines fort l'Artois et Flandres.

L'on murmure que la royne d'Angleterre arme huiet batteaulx sur mer, et que ledict prince at intelligence avec elle. Ilz luy sont venuz encores deux mille chevaulx et ung régiment de piedtons que Wolfangus de Bavière conduict '.

Je craines que, pensans avoir achepvé, nous ne ferons que entrer en noz maulx. L'on diet que le due d'Albe at contremandé les reyters et piedtons que luy venoient. Dieu doint que l'on n'en ayt besoing! Nous en avons assez qui destruisent et pillent tout, et font aultant de mal que les ennemis, saulf le feug et qu'ilz ne prendent prisonniers; mais ilz tuent assez...

Je ne veulz croire que ladicte royne d'Angleterre veuille emprendre pour ledict prince; mais si cela se faisoit, et que le roy de France entrist en appoinctement avec le prince de Condé, dont il se parle, je craindroie que aurions bien à faire de noz deffendre, et que les deux princes se polroient joindre contre ce povre payz, que n'auroit aulcune ressource: car je me doubte que l'Allemaigne, c'est-à-dire les princes et villes protestantz, contribuent aux fraitz, aultrement il ne seroit possible que ledict prince d'Orenges polroit si longuement soubstenir. Je ne suis esté à mon ayse depuis que j'ay veu son séjour en France, où il se refreschit, doubtant qu'il ne noz face encores quelque venue.

Il n'est plus question des ambassa leurs que debvoient venir de par l'Empereur pour faire poser les armes des deux costelz. Peult-estre qu'ilz temporiseront jusques ilz verront que vouldrat dire ledict prince, qui at quelque chose caché soubz son bonnet.

Nous avons faict ramener voz meubles. Je prie Dieu qu'ilz puissent demorer seurement icy. Si aultre chose survenoit, je les voldroie envoier à Dordrecht.

... Nous avons perdu beaulcoup au trespas de notre Royne, car j'entendz que l'ambassadeur de France que réside prèz de nostre duc ², commence à

¹ Morillon se fait iei l'écho d'un bruit sans fondement. Wolfgang de Bayière n'était pas encore entré

^{*} Le baron de Ferrals, aux dépêches duquel renvoient grand nombre de notes des pages précédentes. François de Roger, baron de Malras et de Ferrals, conseiller au conseil privé, maître d'hôtel ordinaire de Charles IX et de Catherine de Médicis, sénéchal du Lauraguais, etc., resta à Bruxelles depuis

user de propoz aigres, pour ce que nostre duc qui est saige ne veult donner l'ayde, telle qu'ilz demandent, de noz Espaignolz et Hennuiers, ensamble nos bendes d'ordonnance, qu'est sa force, refusantz noz reystres et Allemans'. Je prie Dieu nous délivrer de ceste borrasque. Les François publient plusieurs deffaictes du camp du prince de Condé, mais il n'y at suite et samblent nous vouloir amuser de bourdes.

CXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE D'AUTRICHE, DUCHESSE DE PARME.

(Archives Farnésiennes de Naples. - Liasse nº 1755.)

Rome, le 2 décembre 1568.

Madame: Le seigneur de Bordey, mon cousin, m'a appourté la lettre de V^{tre} Alt^{ze}, du vine du mois passé, à laquelle je remercye bien humblement et très affectueusement tout ce qu'elle me dit en icelle, et la faveur qu'il luy a pleu faire à mondiet cousin, passant par devers elle, lequel m'a esté d'austant mieulx venu, pour m'avoir appourté nouvelles si certainnes de la bonne disposition de V^{tre} dicte Alt^{ze}, que je prie à Dieu conserver bien longuement. Et pour satisfaire à ce qu'elle démonstre désirer sçavoir de ma santé, je ne veulx faillir de luy dire que, grâces à Dieu, elle est assez bonne, et que je m'accomode raisonnablement à cest air de Rome ², à quoy ne sert

le mois de juin 1568 jusque dans le courant de l'année 1571; il fut envoyé en ambassade à Rome, en 1575, mais il n'y resta qu'un an. Il mourut en 1575. — Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, pp. 457 et suivantes.

- Refusant noz regters et Allemands: c'est-à-dire que les Français refusent les reitres et les Allemands que le duc leur offre. On trouve quelques détails sur les négociations de Ferrals avec le due, à propos des secours à faire passer en France, dans Gachard, ibidem, pp. 471 et suivantes.
- ¹ Dans la lettre variorum du 19 décembre, déjà citée, Morillon écrivait qu'il courait à Bruxelles un « bruit très-constant : » le bruit que Granvelle voulait « délesser le monde et affaires publicques. » Quelques personnes, ajoutait-il, attribuaient cette résolution à ce que le « pape estoit vieil et cadue. » Pour lui, il croyait que ces bruits étaient semés par des gens craignant le retour du cardinal.

de peu le contantement que j'ay de me veoir hors de taut de troubles, que sont succèdez, à mon grand regret, aux povres Pays d'Embas depuis mon partement.

Nous eusmes icy tost les mesmes nouvelles que V^{tre} Alt^{ze} la heu du passaige de la Meuse du prince d'Oranges avec son camp, mais j'espère qu'il en succédera conforme à ce que, par sa prudence et infailfible jugement. V^{tre} dicte Alt^{ze} en discourt, et que ce passaige coustera chier au dict prince, et faira cognoistre aux Allemands la grandeur de Sa M^{te}, et qu'avec tout leur Empire ilz ne sont pour s'opposer à la puissance d'icelle.

lei le cardinal fait à la duchesse une narration résumée de la campagne jusqu'au moment où le prince s'était présenté devant Liége, narration qu'il est jinutile de reproduire parce qu'elle donne des détails déjà connus, puis il continue :

Je tiens que V^{tre} dicte Alt^{ze} aura entendu comme M^r le due, quasi au mesme temps que le prince d'Oranges passa la Meuse, a faict donner la possession des limites entiers de l'archevesché de Malines, de l'évesché de Boisle-Duc , et de celle de Namur, et qu'il faiet meetre en possession les évesques de Graninghe, Lewarden, Deventer et Ruremonde ; et j'espère que, cessans les troubles des armes, il entendra d'achever de donner l'ordre que convient aux affaires du pays, selon le bon commancement qu'il y a jà donné; mais je regrette merveilleusement le dommaige, que reçoipt le povre pays, des grandes foulles de tant de gens de guerre d'ung costel et d'aultre. Vray est que bonne partie de la loulle est tombée sur les pays de M^r de Liége, mais cela ne faira pas moingz sentir la part que ceulx de Brabant et de Namur y auront heu. Et me recommandant, etc.

- Pour ce qui concerne l'évéché de Bois-le-Duc, il n'avait plus failu faire reconnaître sa juridiction que dans le pays de Bommel. Ce pays, détaché au point de vue ecclesiastique de l'ancien diocèse d'Utrecht, ressortissait dans l'ordre séculier à la gouvernance de Gueldre. De Ram, Francisci Sonnii ad Vigitium Zuychemium epistolae, pp. 106 et suivantes.
- ² On a déjà vu plus haut, p. 208, note 1 m, à quelle époque l'évêque de Groningue prit possession de son siège. Il se produisit pour les autres évêchés, dont il est iei question, des difficultés que Granvelle ne connaissait pas encore, et qui retardèrent leur organisation. Les premiers évêques désignes de Deventer et de Lecuwaerden, Mahusius et Driutius, ne prirent jamais possession de leur siège; et Égide de Monte, qui remplaça Mahusius à Deventer, Cunerus Petri qui remplaça à Lecuwaerden Driutius, ne furent inaugurés dans leurs villes épiscopales qu'au mois de novembre 1570. L'indanus, évêque de Ruremonde, lui-même, ne fut inauguré que dans le cours du mois de mai 1569.

P. S. Madame: Oyres que l'indisposition de Mr le prince i, sils de V^{tre} Alt^{ze}, ne soit esté violente, toutessoys estant si longue est qu'à l'occasion d'icelle elle ha esté constraincte, à ce que m'a dict Mg^r l'Ill^{me} cardinal Farnès, partir de Plaisance pour venir à Parme. Certes j'en reçois incrédible peine, et prie à Dieu, de tout mon cueur, que de brief nous en puissions avoir bien bonnes nouvelles, et telles que de raison puissent donner à V^{tre} dicte Alt^{ze} tout contentement.

CXXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR D'OOSTERWYCK.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 811.)

Rome, le 4 décembre 1568.

Monst d'Oisterwyck: J'ay reçeu assez tard voz lettres du xve de septembre. Le prince d'Oranges se debvoit à mon advis contanter d'avoir soubz la charge de son frère, plus agguerry et propre aux armes que luy n'est², essayé sa fortune; mais, comme il avoit faict ses affaires et practicques et employé deniers pour aller secourir son dict frère, n'estant peu venir à temps, il n'aura voulu perdre l'opportunité ny les fraiz jà faict à l'effect des practicques dois si long temps menées, pour se penser venger, au lieu que, peult estre, il pourroit accroistre son honte, ne se pouvant persuader qu'il aye perdu le crédict aux Pays d'Embas vers ceulx qui y sont demeurez, se fortcomptant comme font plusieurs sur la faveur du peuple, tant variable. Et le long séjour qu'il ha faict sur les terres des princes de l'Empire, avec si grand dommaige de leurs subjectz, luy aura, à ce que je pense, faict gaigner peu de bienveullance; et pour s'estre jecté sur les marchands et mar-

¹ Alexandre Farnèse.

Le célèbre la Noue dit du coate Louis que « c'était un brave chef et bien estimé des Français. »
 Groen, Archives, t. III, p. 524.

chandises des Pays d'Embas, pour de la proye supplir la ses nécessitez, aura peu monstrer à ceulx d'Anvers quelle est la bonne affection qu'ilz peuvent espérer de luy; et, s'ilz ne sont aveuglez, peuvent congnoistre que, au lieu d'ung Roy riche et puissant, il vouloit, estant pauvre prince et endebte, s'enrichir de la substance de ceulx qu'ont du bien pardelà. Et vous vées maintenant quelle est sa conduytte, et le peu d'expérience qu'il ha de la guerre, ayant sans considérer la saison passé une rivière au guet, laquelle maintenant il trouve close par l'accreue des caues, et sans avoir pourveu à la victuaille comme la providence ' le requéroit; par où il se trouve affamé, sans moyen de payer ses gens, bonne partie d'icculx jà deffaictz, et en hazard de sa personne, ayant miz son crédit en telz termes que je ne sçay qui plus vouldra tenir de son coustel, et si auront les gens de guerre, tant Allemands que François, contre l'espoir que l'on leur avoit donné de les faire riches de la proye des Pays d'Embas, heu une bien maulvaise amorse, et n'y auront trouvé les commoditez et faveurs que ceulx qui sont allé par deux fois en France et retourné de la riches et opulentz. Les dernières nouvelles, que nous en avons, sont du vie du mois passé, et j'espère que despuis les choses seront succèdées conforme à ce que le commancement nous a donné la monstre, dont nous attendons nouvelles avec austant grand désir que vous pouvez penser.

Quant à mon retour par delà, je tiens que vous ne m'eussiés conseillé de l'entreprandre pendant ces troubles; ny aussi, à mon advis, convenoit-il aux affaires publicques, puisque aulcuns des perturbateurs du repoz des pays se démonstroient tant altérez à l'encontre de moy, pour avoir tous-jours contredict à leur deseing si pernicieulx, dont ilz ont procuré venir aux effectz; mais Dieu, par sa grâce, les en a gardé! Je verray, s'il plaiet à Dieu, quelle fin prandra la guerre de ceste année, et quelle monstre donnera de soy le printemps pour selon ce me gouverner; et ne fais pas mon compte de bouger d'icy devant le mois d'apvril ou de may, n'y ayant apparence à ce que l'on vous a diet de mon allée à Naples pour ce que mon allée celle part estoit fondée sur ce que le duc d'Alcala³, vice-Roy, avoit demandé

- La prévoyance.
- " Voir plus haut, pp. 228, 202, 298, etc.

S Don Perafan de Ribera, 2ne marquis de Tarifa, 6ne comte de Molares, 1er due d'Alcala, Adelantado mayor d'Andatousic. Avant d'occuper la charge de vice-roi de Naples, il avait rempli celle de vice-roi

et obtenu congé de Sa M^e pour quelque temps, et Sa dicte M^e m'avoit commandé de pour icelluy exercer la charge; mais, à ce que je veoys, le dict duc n'est délibéré de se servir du congé ny se partir du royaulme, pour s'estre par aultre moyen accommodez ses affaires...

CXXXIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. V, fol. 225. - M. F.)

Sans lieu, le 6 décembre 1568.

Monseigneur: ... C'est chose merveilleuse comme le prince d'Oranges peult si longuement tenir ses gens, et fault bien que aultres que luy furnissent.

J'entendz que plusieurs princes se sont obligez à aulcunes villes que ont délivré deniers, et qu'ilz se sont obligez vers icelles tant pour le principal que le frait, et qu'ilz ont faict passer les deniers que venoient de leurs bourses par les mains des villes, assin de non tomber au ban auquel on dict que les villes Impérialles ne peulvent tomber.

Aulcuns ont dict que Wolfang, duc de Deux-Pontz, que soloit estre pensionnaire au Roy et at renuncé depuis ung an ', mène beaulcop de chevaulx au prince de Condé: aulcuns dient 11m, aultres v1m, que seroit beaulcop; et que le prince d'Oranges attend après, aiant cependant faict grandes provisions de vivres et biscuitz. L'on crainct qu'il ne voise vers le comté de Bourgoigne; aultres dient qu'il veult venir à Miromont pour ruer sur Artois ². Quoy qu'il en soit, je craines qu'il brasse quelque chose; mais s'il

et capitaine général de Catalogne. L'administration du duc d'Alcala à Naples est généralement louée par les historiens Espagnols.

Les lettres de service, accordées par Philippe II au duc des Deux-Ponts, datent du 1er octobre 1868. On les trouve dans les Papiers d'État, t. IX, p. 867.

² Au moment où Morillon écrivait cette lettre, le duc d'Albe savait déjà que les Pays-Bas n'avaient

ne faict dadvantaige qu'il at faict jusques ores, comme j'espere que par la grâce de Dieu il ne fera, Swendy ne se debvra vanter que ses discours luy aient vaillu beaulcop ¹.

... Ilz sont passez assez près de Valenchiennes, mais personne ne s'est meu; et at esté grande chose et louable que, de tout le temps de son arrivée, personne n'at levé la teste. Bien est vray que en Hollande, près d'Enckuysen et Horne, se sont, passez trois mois, levez n° blittres qui disoient que le S° de Brederode vivoit encores; mais ilz sont estez deffaictz par les confrairies desdictes deux villes et prins xxn, desquelz l'on at arraché le ceur aux principaulx, et pendu et bruslé le demeurant?

Aussi fault-il louer Dieu que, en l'armée de nostre duc, il n'y at jamais esté dissention, et que, entre si diverses nations que Allemans, Walons et Espaignolz, s'est veue une si grande concorde, en ce que la prudence de Son Excelle at beaulcop servi : s'estantz les Espaignolz tenuz comme frères avec les Walons, et secouruz I ung et l'aultre aux escarmouches. Un chevallégier Espaignol assistoit et relevoit plustost ung piedton Walon, tombé ou blecé, que ung de sa nation, et la mesme courtoisie ont faict ceulx des Ordonnances de par deçà aux Espaignolz. L'on diet que nous piedtons Walons sont tous nudz par faulte d'estre paiez, et que tous ceulx que se sont montez se morfondent, durant ceste guerre si longuement. Et dict Mr le duc d'Arschot que ces Walons meurent à la sentinelle par pure povreté et de faim, non qu'il y ayt faulte de vivres en nostre camp, mais d'argent, et qu'ilz dient qu'ilz ne serviront plus doibz qu'ilz seront une fois cassez. Il crainct la rupture du camp, et non sans cause. Les Walons font aultant de maulx que les reytres, ou aultres nations. C'est pitié comme le payz est mangé L'on ne vit jamais si grand désordre en un camp, comme à pré-

plus rien à craindre du prince. Ce fut, en effet, le 6 on le 7 décembre qu'il rompit son camp. — Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, p. 469.

Tome III.

^{&#}x27; Sur Schwendy et ses discours, voir plus haut, p. 362, le texte et la note 2 mc.

⁴ A l'époque où le prince d'Orange armaît encore en Allemagne, un complet avait été ourdi par des Frisons et des Hollandais pour lui ouvrir Alkmaer, Hoorn, etc., dès qu'il entrerait en Hollande. C'est peut-être à ce complet, dont en sait peu de chose, que se rattache la prise d'armes dont parle lui Morillon. Au mois de novembre 1568, il y avait encore eu une autre prise d'armes, au nom du prince d'Orange, dans le Waterland et dans la West-Frise. Mais le comte de Boussu avait sans peine réprimé le mouvement. — Wagenaer, ouvr. cite, t. VI, pp. 281, 282.

⁶ Ceux des bandes d'ordonnance.

sent, et dict le mesme seigneur qu'il y at peu d'ordre sur les villes et qu'il y at grand larcin. Aussi dict bien le mesme mon beau-frère à Louvain , qui at esté entremiz, ce pendant que l'on estoit la près è de ce qu'il failloit furnir de la part de la ville.

Il se dict que 11^m chevaulx ont lessé le prince d'Orenges pour retourner chez eulx, et qu'il y auroit heu du mal-entendu entre luy et le sieur de Jenly, que se seroit retiré avec ses gens, dont une partie se seroit désarmée et mise en debvoir pour obtenir pardon du Roy. Ce fust une faulte inexcusable de les lesser ainsi passer l'Ardenne et Lucembourch, où ilz ont faict de grandz maulx et bruslé l'abbaye de St-Hubert, avec l'hospital³. Le comte de Mansfeld leur povoit faire teste avec les paisantz.

L'on ne parle plus de l'ambassade que debvoit venir de l'Allemaigne à nostre due, pour faire poser les armes des deux costelz. Ilz auront entendu que le prince d'Orenges at esté contrainct soy retirer sans faire aulcune chose. Il at heu intelligence en Liège. L'on y faict grande justice ', comme se debvroit faire à Stochem, où l'on ayda son passaige, et à Tongres et St-Tron, qui ont donné vivres et ouvert les portes, dont le povre abbé de St-Tron porte la pénitence. L'on l'at tauxé de x^m florins à xxx^{m s}, et madame d'Aremberg, pour sa dicte terre, à x^m, que la princesse d'Orenges, que vit sur semblables branschatz à Coloigne, luy feict demander sans que la deffense de l'Empereur faiete au dict prince, ny l'intercession du duc de Clèves ou comte Palatin, qui ont escript pour elle audict prince, aient proflité : qui at rescript audict duc que, puisque l'on luy at hosté tout son bien, qu'il fault qu'il se recouvre ailleurs, et escript audict duc de Clèves comme à son père et protecteur.

- ⁴ M. Jérôme van Winghe, voir t. 1, p. 246, note 4me, et passim.
- * C'est-à-dire quand le due campa devant Louvain, prés de l'abbaye de Parc.
- ⁸ Les huguenots de Genlis avaient dévasté et brûlé non-seulement l'abbaye de St-Hubert, mais encore celle de Hastières : voir Dewez, ouvr. cité, t. II, p. 475.
- ⁴ Sur les intelligences du prince à Liége, et sur la « grande justice » qu'on fit dans cette ville au mois de novembre, voir Gachard, Correspondance de Guillaume le Taciturne, t. III, pp. v, vi et suivantes; l'opuscule de Bakhuyzen van den Brink cité plus haut, p. 405, note ^{4re}; un article sur André Bourlette par Borgnet, dans la Revue nationale de 1846, etc. Il y cut à Liége une émeute terrible. Le peuple tourna sa colère contre ceux qu'on accusait d'avoir voulu livrer la ville à l'ennemi, et on ne l'apaisa qu'en lui promettant de faire justice des traîtres.
 - 5 Voir plus haut, p. 597, note 6me.

Si ledict abbé et Mr de Liège houssent purgé en temps la ville de St-Tron, ils n'auroient tant de dommaige. Il y at ung an que l'on m'at diet qu'ilz n'estoient que xun de la nouvelle religion; ilz sont bien multipliez depuis, aiant forcé les bons et donné ouverture aux ennemiz. Si l'on ne se asseure de Liège ce pendant qu'il est heure, nous susmez apparantz de quelque jour souffrir pour leurs peschez et nous faultes et négligence.

Ce scroit bien emploié que le duc se saisist de Werd, ce que je ne pense poinct Mr de Liége fera ', craindant de déplaire aux Allemans qui, ad ce que dict Mr le président, ont conspiré de ne permectre que ceulx d'Espaigne soient icy, et d'y mectre le verd et le secq: mais comme il dict, ilz sont povres et de religion différente '. Nous en serions bien si fussions comprins soubz le traicté que se feict l'an xxvm '! Il n'y at si petit comte que ne tiegne telle religion que luy plaict ', et l'on vouldroit forcer ung si grand Roy de prendre aultre foy que ses ancestres ont tenu!

Il n'at esté rien de ce que le confesseur du duc avoit diet du pardon. Bien diet-il que, retournant le duc, il passera oultre sur la justice et que l'on commencera par Anvers, et que de bref l'on pourverrat à touttes choses et bien, et que tout fust faiet par deçà si l'on ne l'heust empesché. La tardance nuiet beaulcop, mesmes dudiet pardon, car les affections se perdent; je dietz des bons et catholicques que sont plus facilles à estre séduietz des maulvais, que sont encores hardiz et beaulcop, et ont diet merveilles ce pendant que le prince estoit pardeçà, jusques à regretter qu'il ne venoit

Le prince-évêque de Liége n'avait sur la seigneurie de Weerdt aucun droit de supériorité. Weerdt était fief du duché de Gueldre. Le duc d'Albe en fit prendre possession dans le courant de l'année 1569, en vertu de la sentence de confiscation prononcée contre le comte de Hornes, sans préjudice des droits utiles que pouvait y prétendre la vieille comtesse. — Correspondance de Philippe II, t. II, pp. 96, 99.

¹ Les dissensions entre calvinistes et luthériens rendaient plusieurs princes Allemands indifférents et même contraires à la cause des protestants en France et dans les Pays-Bas. Dans une lettre du mois de décembre 1569, le prince d'Orange, parlant de ce qui se passait à la cour du due Jean-Guillaume de Saxe, écrivait : « les prédicans preschent ouvertement que ceulx de la religion de France et • Païs-Bas ne sont que muttins, rebelles, sacramentères, briseurs d'images, et que l'on feroit gran » service à Dieu et bien à toutte la Crestienté de les abolir et ruiner.... » — Groen, Archives, t. III, pp. 532, 534.

C'est-à-dire, si nous étions soumis aux lois de l'Empire en vertu de la transaction d'Augsbourg.

^{*} Cujus regio illius religio.

contre ceste ville et qu'ilz se joindroient avec luy. Sur telz propoz ne se tient information, et quant aulcungz ont annuncé quelque chose, le chancelier de Brabant les at nommé, entremectant ses fiscaulx que y procèdent de telle sorte qu'ilz couvrent et donnent occasion de faire maltraicter les dénunciateurs.

Il y at aussi grande altération de ce que l'on entend de prendre les biens confisquez, des seigneurs et aultres, sans vouloir paier aulcunes debtes, charges ou rentes hipothicquéez passez x, xx et xxx ans par octroy de Sa Majesté en la court feudale: que seroit une chose cruelle et injuste, et de grande charge de conscience pour Sa Mate, que ruyneroit plusieurs de ses bons et léaulx subjectz, et que je ne croyray jamais estre de son intention. Touttesfois l'on m'at dict que les cayerz des confiscations sont envoiez à Sa Mate sans faire mention des charges, et adjoute-l-on que c'est assin que ceulx qui s'en sont meslez ayent plus grand gré et honneur de la besoigne. Si est-ce que quand on vouldra sçavoir les rentes et debtes et vacations, de ceulx que ont estez entremiz aux annotations, que l'on rejecte pour le présent, qu'il n'y aurat poinet grand chose pour Sa Majesté!.

V^{tre} III^{me} Sg^{rie} a raison de dire que l'on ne debvoit lesser le prince d'Orenges passer la Meuse, que at esté par faulte d'espies, et que l'on ne se veult fier en ceulx du pays, et les Espaignolz ne sçavent la langue. Si aulcuns sont estez entremiz ³, l'on leur at donné x, xx ou xxx reaulx d'argent : ce n'est pas ainsi que l'on y alloit du temps de V^{tre} III^{me} Sg^{rie}, et si at-on gasté beaucop en courriers.

Monichausen est avec ses gens contremandé pour la quatriesme fois, et l'on l'entretient encores près de Deventer pour veoir si l'on en at à faire. Certes, il ne sçauroit passer ce pays sans y faire bien grand dommaige.

Il fault que je adjouste que aulcungz indiscretz Espaignolz, pour monstrer qu'ilz sçavent discourir, dient que pourveu que les chasteaulx soient

¹ On lit dans une lettre de Requesens, du 50 décembre 1575, analysée par M. Gachard: « Une

[·] chose qui a excité, et non pas sans raison, un mécontentement et des plaintes générales dans le

pays, c'est qu'on n'a pas payé les dettes dont étaient grevés les biens confisqués, dettes qui égalaient

[»] presque et même quelquesois surpassaient la valeur de ces biens. On n'a pas non plus satisfait les

personnes dont les créances ont été reconnues liquides par sentences, etc. - Correspondance de Philippe II, t. II, p. 454.

^{*} Si quelques espies ont été employés.

partout achepvez, que il ne fault penser à la venue du Roy, et que l'Espaigne ne le permettra jamais; aussi qu'estant effectué ce que dessus Sa Maj^{te} ne se debvra soucier de personne ...

Je louhe Dieu de la conversion du Reys, et que ces troubles augmentent en Arabie '; il y at bien occasion pour donner une bonne main au Turcq, si les chrestiens estoient d'accord.

Le duc n'a voulu lesser sortir la carte e de Bourgoigne que Cock e at imprimé, que vault mieux supprimée en ceste saison jusques le payz soit plus asseuré.

Dieu soit louhé que l'Empereur at refusé à ceulx d'Austrice la confession Augustane. J'espère que ses affaires se porteront de miculx....

CXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MICHEL MARIAGE DIT BARBASAN.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 812.)

Rome, fe 18 décembre 1568.

Mons le Mareschal: Jay reçeu voz lettres du xive de novembre qu'ont tardé longuement devant que d'arriver, et en avons pieceà de plus fresches de Son Excellee, et sçeu que le prince d'Oranges a esté mal reçeu en France, et qu'en fin il s'est accordé d'en sortir moyennant que l'on l'accomoda de vivres et de passaige de la Meuze près de Mazières '. Ny luy ni ceulx de sa

¹ Il est difficile de préciser le fait auquel Morillon fait ici allusion. Peut-être s'agit-il de la guerre commencée vers cette époque entre le khalife Séidiies Mouthabher, qui régnait dans l'Yemen, et le sultan Selim II qui demeura vainqueur.

^{*} La carte faite par le comte de la Roche; voir plus haut, p. 272, note 5me.

Jérôme Cock, ou Kock, peintre paysagiste, graveur à la pointe et au burin, imprimeur en taille-douce et éditeur, un des meilleurs graveurs du temps, qui habitait Anvers. — Biographie nationale.

[·] On a déjà vu que le prince d'Orange ne sortit pas de France. Abandonné de la plupart de ses Allemands, il ne réussit qu'à retenir environ xue chevaux. Mais avec ceux-ci, et avec une troupe de

suytte n'ont pas monstré qu'ilz sceussent de la guerre tant que Mr le duc d'Alve, lequel s'est conduyt en tout fort prudemment, comme vous dictes, sans riens advanturer, et si ha deffaict le camp des rebelles. lesquelz n'auront pas gaigné grand crédit ny bienveullance au pays par les feugs qu'ilz y ont miz, et n'est pas le chemin pour debvoir Mr le prince d'Oranges espérer rentrer en ses biens par l'intercession de l'Empereur, de l'archiduc Charles, du duc de Saxe ny de qui que ce soit en l'Empire. Il sera bien empesché d'oyres en avant pour respondre à ceulx à qui il doibt; et, à ce que je voys, se sera destruict et ses amys qu'ont desboursé ou respondu pour luy. Vélà où tombent ceulx qui veullent voler plus hault qu'ilz ne doibvent! Et me doubte qu'il aura bien à faire d'oyres en avant de contanter Madame sa compaigne, si elle ne change bien d'humeur et condition. Armenteros mourut; Dieu luy pardoint. Les pays de par delà luy doibvent peu, car il est en grande partie cause de leur grand mal ¹. Sa M¹⁶ y ha, comme vous dictes, bien grand nombre de bon subjectz, et tiens que la pluspart de ce qui reste soit bon, car quasi tous ceulx qui ne vailloient riens sont sortiz; et je ne perde espoir que Sa M^{té} ne les doibge aller visiter de bref, ny ne voys qu'il soit survenu chose que l'en doibge empescher, et continue l'on de nous donner espoir d'Espaigne que Sa M^{té} passera par delà, ny n'est argument souffisant, ce que aulcungs dient, que puisque Mr Hopperus faict aller Madame sa compaigne en Espaigne, que le Roy ne viendra pas.

Quant à Madame de Parme, je ne pense pas qu'elle vienne ici ceste année. Mr son filz, le prince, a esté longuement et griefvement malade, mais, grâces à Dieu, il se porte mieulx; et se trouve pour le présent Ma dicte dame de Parme à Parme, où elle est allée pour veoir et traicter le dict Seigr Prince. Allant Sa M^{té} par delà, j'espère que le chemin sera plus ouvert pour accomoder voz affaires, et, en ce que je vous y pourray ayder, je m'employeray tousjours fort voulentiers. Et me reccommandant, etc.

huguenots Français que lui amena le baron d'Ossonville, il se mit en devoir d'opérer sa jonction avec l'armée du duc des Deux-Ponts. — Groen, Archives, t. III, pp. 510, 516, etc.

¹ Viglius, écrivant à Hopperus le 5 décembre 1568, disait qu'Armenteros seul avait acquis en peu d'années, et avait laissé à sa mort, plus de biens que n'avaient ensemble presque tous les secrétaires du conseil privé. Le due d'Albe écrivait à Philippe II qu'Armenteros avait emporté des Pays-Bas Lxxx™ ducats. — Hoynek, Analecta, t. Ier, 2º partie, pp. 495, 496, et Correspondance de Philippe II, t. II, p. 62.

DU CARDINAL DE GRANVELLE;

CXXXVI.

LE PREVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 11. - M. F.)

Bruxelles, le 9 janvier 1569.

Monseigneur: Je louhe Dieu que l'Empereur ayt rebouté la demande de ceulx d'Austrice ': l'accord fust esté de trop maulvais exemple en la Chrestienté. Les conseillers, que trouvoient bon l'accord, ne méritent le lieu qu'ilz tiègnent, et debvroient estre renvoiez en leurs maisons pour servir de chastoy à tous aultres. Et, à quelque respect que la diete requeste soit rejectée, si est-ce une chose tort bonne et de grand mérite à Mr de Chantonnet, devant Dieu et les hommes, desquelz if y en at icy plusieurs qui luy en portent bien grande louange et resputation. J'entends que le duc de Bavière heust faiet prendre et copper la teste à ung comte, serviteur principal de sa maison, que luy avoit présenté samblable requeste au nom de ses subjectz, s'il ne se fust saulvé de bonne heure.

... V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} aurat entendu la mort de M^r de Hooghstraeten ², auquel le prince d'Orange n'a peu perdu.

... Je vouldroie que Mr de Liége, avec l'occasion qu'il at tant à propoz, repurgeast un peu son payz, lequel en général est merveilleusement animé contre les sectaires et leur chief, le dict prince d'Oranges, depuis qu'ilz ont veu le dommaige qu'il leur at faict. Touttesfois il est certain que les Liégeois l'heussent reçeu s'il y fust allé droict lorsqu'il s'amusa à St Tron; mais le traictement qu'il a faict à l'abbé, pillant le monastère et brantscha-

¹ Sur cette affaire, voir p. 380, le texte et la note 2™. Au moment où écrivait Granvelle, l'Empereur n'avait pas encore cédé; mais il paraît qu'il céda plus tard.

^{*} Dans une lettre du 2 janvier (Lettres de Moritlon, t. VI, fol. 1), Morillon disait : « Il est mort le

n xie du mois passé à Beaumont près de Rheims; il est bien heureux. Aussi seroit le prince d'Oranges

[»] s'il estoit avec luy. Le grand froid qu'il a faict icy luy a rouvert sa playe et s'est la jambe enflé plus

[»] grosse que le corps. Nous susmes heureux d'en estre quietes, car il estait pour mouvoir. «

tant la ville, leur at ouvert les yeulx et démonstré que, soubz couleur de protection et liberté, l'on les heust saccaigé!.

Le confesseur est plus à propos que Mr le président pour persuader au duc de faire instance vers le dict Sgr affin qu'il se face quicte des sectaires qu'il at en son pays. Mais quant est de mouvoir action contre le dict prince, comme infracteur de la paix publicque, il y aurat bien à faire d'y mener le dict Sgr d'aultant que nul des princes électeurs ecclésiastiques, que sont estez endommaigez par ledict prince, ne veult commencer. Touttesfois j'en parleray avec opportunité au dict confesseur. Je me doubte que ne susmes encore quictes du dict prince, encores qu'il soit en France; mais qu'il y attend moïens pour retourner sur nous.

Le roy de France tiroit vers Chasteau-Thierry le vue de ce mois, pour y ressambler ses forces et aller droict contre le dict prince. Je craines bien que ce ne sont que ostentations. Son Excelle luy at accordé um chevaulx. Dieu doint que ce secours soit emploié avec plus d'effect qu'il ne fut l'aultre fois 2.

Il n'y at jusques ores certitude que le dict prince voise contre Bourgoigne ³. Je ne sçay ce qu'il ferat se trouvant renforcé. L'on at surprins lettres, ad ce que m'a dict M^r de Berlaymont, venantes d'aulcungz princes d'Allemaigne, que luy mandent ne se bouger jusques il aurat nouveau secours : ce qu'il ferat, icelluy venu, est cogneu à Dieu. Nous demeurons cependant en peine. Si le roy de France luy veult courir sus, à bon escient, il en aurat millieur marchiet maintenant que quant il serat renforcé.

Morillon constate ici que les bruits répandus au sujet de défaites subies par les huguenots Français, et d'une blessure reçue par le due d'Anjou, sont controuvés 4. Il déplore que les chefs de guerre du roi de France n'aient pas agi comme MM⁴⁸ de Vergy

- Voir plus haut, p. 405, note 2me.
- ^a L'autre fois : c'est-à-dire quand le comte d'Aremberg avait été envoyé en France à la demande de Charles IX.
- * Dans la lettre du 2 janvier, citée plus haut, Morillon disait : « L'on at nouvelles qu'il est à
- · St-Nicolas en Lorraine, aiant faiet si long sejour au pays de France plus pour faire finance à païer
- » ses gens, qu'il n'at trouvé jusqu'à présent, que pour faire espaule au prince de Condé. »
 - * Dans la même lettre, Morillon disait : « Les François en avoient abbuvré nostre ambassadeur,
- a don Francès. Celluy qu'est icy est cogneu pour tel qu'il est, et quant il vient avec ses nouvelles
- » vers Son Excelle, elle lui répond qu'elle le croira si nostre ambassadeur l'escript.

et de la Roche en Franche-Comté. Il se félicite de ce que le duc Wolfgang des Deux-Ponts n'est pas encore là pour secourir le prince d'Orange 1; puis il continue :

Vostre clergié de Malines at esté excusé de loger les soldats par le capitaine Julian, nonobstant que ceulx du magistrat, qui ne peuvent desteuir leurs anciennes façons de faire, avoient délibéré de loger, s'exemptantz culx mesmes comme ilz sont encores; et pour ce que là et icy l'on ne veult ouyr auleune excuse sur l'escu qu'il fault donner au soldat chascung mois, les dictz de Malines sont après pour le jecter sur ceulx qui sont exemptz de loger. Llz sçavent bien où ilz le doibvent prendre pour leur contingent.

... Mr d'Assonleville parte ce jourd'huy pour Angleterre 3. Dieu luy doint bon voyaige et bien négotier. Mais il aurat bien à faire de recouvrer l'argent que la Royne at saisi 4, que diet qu'elle veult bien rendre ce qu'est au Roy et non ce qu'est aux marchantz 5. Et tout est à eulx, aiantz heu licence de Sa M16 de tirer deniers, et l'on diet qu'ilz y ont adjousté aultretant en leurs balles de laines. Le diet d'Assonleville m'at prié fort de présenter ses très humbles recommandations à vostre bonne grâce....

- 1 Dans une lettre du 16 janvier (Lettres de Moritton, t. VI, fol. 21), Morillon ecrivait au cardinal :
- « On dict que le duc de Deux-Pants seroit près de Lourraine avecque vtm chevaulx et xvt enseignes,
- » et xu pièces d'artiflerie, affin de contraindre le roy de France à quelque parti advantageux pour le
- » prince de Condé. Me le président diet qu'il n'est ainsi, et qu'il ne seauroit estre prest de six sep-
- · mainer. Il pense que la mort du duc de Wirtemberghe polroit bien apporter du changement. Il diet
- " que c'estoit le grand potteau du Palatin, et que c'estoit une grande bourse, et que furnissoit beaulcop
- sous main. »
- ¹ Julian Romero, et cinq compagnies de son tercio de Sicile, étaient en garnison à Malines depuis le mois de décembre 1568. L'obligation de donner un écu par mois à chaque soldat souleva sans doute des difficultés, car on trouve une lettre du due d'Albe, du 12 mars 1569, qui l'impose au magistrat de la ville. Le magistrat fournit à Julian Romero, pour meubler la maison qu'il occupait avec un de ses capitaines, douze tapis, dix lits garnis, etc., jusqu'au mois de juillet 1570. Van Doren, Inventaire cité, 1. IV, pp. 210, 211, 212, et Chroniques d'Azevedo.
- * Voir Hoynek, Analecta, t. 1er, 2e partie, p. 455; Correspondance de Philippe II, t. II, p. 54. Assonleville allait à Londres pour apprendre la détermination de la reine d'Angleterre, et savoir si elle voulait la paix ou la guerre.
 - ' Voir Correspondance citée, pp. 52, 53, le texte et les notes.
- Dans sa lettre du 2 janvier, plusieurs fois citée, Morillon annonçait au cardinal la saisie en ces termes : Je vois que la royne d'Angleterre s'entend avec la France, puisqu'elle veult rompre avec
- nous. L'on at arreste les marchandz en Anvers et les marchandises d'Angleterre, pour ce qu'elle
- retient l'argent d'Espaigne qu'estoit venu avec auleungz navires Biscayens qui, pour les pirates lugo-

TOME III.

CXXXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 9. - M. F.)

Bruxelles, le 9 janvier 4569.

Puisque Mr le Révme d'Arras at voulu faire l'office de congratuler à Son Excelle 1, ainsi que l'on avoit requiz le clergié d'Artois, aiantz députez l'abbé d'Aussy et Mr le protonotaire de Chasteauroilliaud, vostre nepveur, il m'at semblé convenir, selon l'ouverture et commencement que j'en avoie faict à Son Excelle, de faire aussi comparoir les députez de vostre clergié; estans à ceste fin comparuz aulcuns des colléges 2 de Malines, Louvain, ceste ville, et Andrelecht, avec les curéz principaulx d'icy. Et pour ce que à Mr le Révme de Cambray et audict Sr d'Arras il sambloit que d'ung mesme chemin l'on supplia pour le pardon général, je me suis bien conformé à leur pieux désir, pourveu que Mr le confesseur de Son Excelle le trouva bon, qui at loué cest office et noz at introduictz vers Son Excelle, ou estiont MMrs de Berlaymont et Noircarmes.

Mr de Cambray supplia Son Excelle pour l'audience de ce que diroit le dict Sr d'Arras, qui, selon qu'il sçayt bien dire, porta la parole, conjouys-sant Son Excelle de son heureux retour, la merciant en nom de vostre clergié et de celluy d'Artois du traveil qu'elle avoit prins au reboutement des ennemiz que n'avoient fait ce qu'ilz avoient espéré; et après vint sur le pardon général, qu'il at proposé avec bien bonne grâce, alléguant l'exemple des anciens pères et de la primitive Église, qui ont tousjours intercédé pour les faultes du peuple, ainsi que Flavien, prédécesseur de sainct Jehan-Chrysostome, et sainct Augustin ont faict vers les Empereurs. Et poursuivit

notz de France, avoient pris port en Angleterre. L'on parle bien de vie mille florins en escuz, et que

[»] la royne d'Escosse est condampnée à morir, et son filz déclairé héritier des deux royaulmes.

Le due d'Albe était rentré depuis le 20 à Bruxelles. Le magistrat de la ville l'avait fait complimenter par une députation. — Henne et Wauters, Histoire de Bruxelles, t. 1, p. 420.

² Des colléges, c'est-à-dire des églises collégiales, ou chapitres de chanoines.

la matière avec si grande affection et termes tant humbles et convenables, que peu des assistens se seeurent tenir des larmes.

La response de Son Excell[®] lut fort doulce et amiable, remerciant la congratulation que l'on luy faisoit, et asseurant que, quant au pardon, son intention estoit conforme à celle de Sa M[®] que vouloit pardonner au simple peuple qui avoit esté abusé, et qu'il se feroit ainsi. Je prie Dieu qu'il luy veuille toucher le ceur, et qu'il y ayt une fois fin du chastoy que, comme disoit Son Excell[®], at esté nécessairement requis '.

Les dicts deux Sgrs Révmes avec le dict clergié se prosternarent par trois sois, ce que Son Excellee n'heust permiz, ad ce que je véoie, si elle lust esté en pied; mais elle tient le lict ainsi qu'elle at faict ces quattre jours, et est sort dessaicte pour avoir heu une vive attaincte des gouttes. Les dicts SSrs de Berlaymont et de Noircarmes me dirent au sortir que nous avions faict une bien belle euvre; je leur prioie de voulloir bastir sur le sondement qu'estoit jecté, ce qu'ilz dirent ilz seroient très voluntiers; et il me samble que l'on besoingne avec diligence sur le dict pardon. Je prie Dieu qu'il s'effectue, comme certes il se doibt saire avec réserve. Auleuns dient qu'il le sauldra envoier en Espaigne; cela emportera du moings trois mois. Il se sera de brief grande justice des prisonniers? Le dict office ne peult sinon grandement servir et meetra les ecclésiasticques en bonne opinion vers les layz; avec ce que j'espère que Son Excellee moiennera vers Sa Mté assin que le pardon général se face, que tarde beaucop. Et pardonnant Sa Mte l'ossense

Le 12 décembre 1568, c'est-à-dire avant le retour du due d'Albe à Bruxelles, Viglius avait dejà écrit à Hopperus: De venua, gratiaque generali dax aliquam spem facere nobis incipit, meque ejus formulam concipere jussit, sed Vergasii severilas nihito fit remissior.... Dans une autre lettre, du 29 du même mois, le président s'exprimait dans les termes suivants: Gratiae, veniaeque generalis formulam jamdudum aliquam, jubente duce, conceperam, idemque aliis mandatum fuisse intelligo; sed effectus ejus de die in diem procrastinatur..... — Hoynek, Analocia, t. 1er, 2e partie, pp. 452, 498.

^{*} Il est encore question du pardon général dans deux lettres, du 18 et 28 janvier, écrites par Viglius à Hopperus. On y apprend entre autres choses : que le due avait réellement décidé d'envoyer en Espagne, au Roi, les projets de pardon formulés à Bruxelles; qu'il n'avait pas goûté le projet dressé par Viglius, dont il a été question dans la note précédente, projet déjà envoyé officieusement à Hopperus; qu'entre-temps les personnages préposés à la direction de la justice criminelle semblaient se mettre en devoir de vider les prisons; que des gens insinuaient qu'il fallait, avant d'octroyer le pardon, dresser des actes d'accusation contre certaines villes, etc. — Hoynek, Analecta, t. 14, 26 partie, p. 455, 456.)

faicte contre ses placeardz sur le faiet de la religion pour le passé, c'est le vray establissement d'iceulx et de la dicte religion pour l'advenir : car chascun les recepvrat avec une grande allégresse, cognoissantz plusieurs que, comme la transgression at esté la ruyne du pays, aussi sera l'observance le recouvrement d'icelluy! Mais il fault avoir des bons et vigilantz officiers pour entretenir les dictz placeardz, et chastier tost les contrevenantz? Je prie Dieu de nous en donner la grâce, et que puissions reveoir la tranquillité du povre pays et la religion reflorissante; Luy suppliant qu'il vous donne, Msr, etc.

CXXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. 11, nº 865.)

Rome, le 10 janvier 4569.

Escribí á V. Mag^d largo, en el tiempo que estaba para embarcarse el Señor archiduque, lo que se me ofrecia sobre la embajada de Su Alteza ³, aunque no sabiamos de cierto cual sea esta comision, sino por la congectura de las cartas que Su Mag^d Cesarea habia escrito al duque d'Alba; y como ha tantos dias que habra llegado Su Alteza en la corte de V. Mag^d, con la prisa que mostraba pasando por Italia de ir, negociar y volver, yo pienso que á esta hora debe ya tener su respuesta. Y aunque tenemos cartas de Bruselas de xxvi del pasado, de como el duque d'Alba habia llegado allí á

¹ Dans la lettre citée du 28 janvier, Viglius écrivait encore: Interea autem, dam gratia dissertur, hæreticis provincia non purgatur: cum contra cos tantum procedatur qui seditionem, scandalosumve aliquid commiserunt. Meo autem judicio, proposità resipientibus venià, hanc religionum varietatem, libertatemque penitus excludere debebimus.

Voir plus haut, p. 56, note 5^{me}.

[🏮] Al margen, de la mano de Su Magd : « Creo que esta que aquí acusa es la que ha dias que está acá,

[•] donde dice lo del año de 55, y otras cosas á proposito.

los xxn 1, y de como se hallaba mejor de la gota, fasta quí no se ha sabido mas nueva de la embajada que debia ir por parte del Emperador de algunos Electores y principes del Imperio, unos al dicho duque d'Alba, y otros al principe d'Oranges, aunque para ello se debian hallarjen Treveres, al dia de San-Martin; por donde se piensa que como vieron el juego del principe mal parado, que por no perder mas reputacion se habran detenido para que, dando aviso de lo que pasase, se les mandase lo que debrian hacer. Y los postreros avisos que se tienen del dicho principe d'Oranges, son que el estaba en Vitri, que es a tres leguas de St-Desir, con su caballeria y muy poca o ninguna infanteria, muchos de los caballos sin hierros por haber estado tanto tiempo en campaña, y que aun no se sabia de cierto que camino tomaria, siendo Vitri a dos jornadas de Alemana, dos y media del condado de Borgoña, y a tres de Melun, donde estaba el Rey de Francia juntando un campo de hasta xum hombres, por resistir al principe d'Oranges si intentaba de pasar, y oponerse tambien al duque de los Dos-Puentes, y, si para esto no fuese menester, irse a juntar con Mr d'Anju, su hermano. M^r d'Omale, con alguna gente de a caballo y de a pie, iba siguiendo el dicho principe d'Oranges, y habia avisado a Mr de Vergy que tenia por cierto que el dicho principe iria descargar sobre el condado de Borgoña; y, segun me escriben de los xvi del pasado, preparavanse con toda diligencia los del condado, con la gente que podran hacer, esperando iv^m Suizos que no eran aun llegados, para resistir al dicho principe; el cual, si va con solos caballos y sin artilleria, no podra tomar lugar de importancia. Y, como hay mucha piedra, malos pasos, trabajo pasaran los caballos sin hierros, y en algunas partes podra haber oportunidad con la cual la gente de la tierra le pueda hacer gran daño. Es verdad que así la gente del dicho principe, como los mismos que se levantan para defender, podran hacer harto dano a aquel estado, que por ser pobre tenra trabajo en rehacerse; y todavia, con cuanto dice Mr d'Omale, no me afirmo de pensar que haya de ir por aquella parte, pues el dano que haria ni a el ni a su gente podria venir a provecho, que es lo que ellos buscan, y les podria costar muy caro.

Y a V. Magd no quiero dejar de dar la enhorabuena de tan buen succeso,

^{&#}x27; At margen, de la mano de Su Mage : « Las cartas del duque son las mas frescas que aca tenemos de » cierto, pues lo que scribe don Frances me parece que era de antes de llegar a Brusellas. »

como ha sido el echar el dicho principe fuera de los estados de Flándes, con tanto daño suyo, y habiendo quedado las fuerzas de V. Maga enteras, y con tanta reputacion; y me huelgo en estremo de que aquellos estados, con tantas fuerzas que trajo el principe, se hayan mostrado tan leales y firmes en servicio de V. Magd: que no es lo que el dicho principe debe haber ofrecido á los principes del Imperio y á su gente, que esperaban de salir todos ricos. Y como el butin que sacarón de Francia ha convidado al duque Wolfango de Dos Puentes para hacer la empresa que hace, el haber salido de Flandes el dicho principe tan mal tractado, les hara verisimilmente perder la voluntad de volver mas. Con todo esto no dejarán de bullir algo el verano que viene, por tener V. Magd en gasto; mas yo no pienso que hallarán dinero con que poder formar otro ejercito como él que ha habido este ano, y temerán al duque que, á la verdad, se ha gobernado con tanta prudencia y valor, y lo ha trabajado todo de manera que no se podria pedir mas; y ha sido muy cuerda su resolucion de no querer aventurar nada, pues en cualquier poca perdida iba tanto, y tenia tantos lugares adonde era menester proveer, que muchas veces eran pocas las fuerzas con las cuales era forzado mostrar rostro al campo de los rebeldes.

[El Emperador pudiera ' mostrar mas en favor de V. Mag^d y contra los rebeldes. Mas yo creo que El no pudó mas, y, en todo lo que quiere el duque Augusto, que le cree demasiado en muchas cosas, y de aquí pienso nascen todas estas embajadas ².]

Yo espero que V. Mag^d habrá resuelto sobre el perdon general ³, el cual deseara infinito se hubiera dado mucho ha, con las reservaciones y moderaciones que al duque habia escrito, porque este importaria mucho para el sosiego de aquellas tierras, para que de todo no se pierda el comercio, y, por la manera que escribí que se pudiera dar, sacará V. Mag^d tanto prove-

- 1 Tout cet alinéa était écrit en chiffres; il a été déchiffré pour Philippe II.
- Al margen de la mano del Rey: « Creo que tiene mucha razon en esto, y que esto y lo Suendi es
- lo que nos hace la guerra; mas, si llevan este camino, Díos la hará por nosotros y nos ayudará
 contra todos.
- ⁶ Al margen, de la mano del Rey : « Lo del perdon no ha quedado por nosotros; yo creo que se ha
- perdido el correo que Don Francès scribió que había pasado por allí, y que este debia de tracr la
- ninuta del perdon general, como me parece que el duque lo ha escrito; y cierto seria ya tiempo de
- » dar este perdon, y taparia la boca á muchos! »

cho como de no haberle dado, y quiza mas; y no querria que nos enganasemos con pensar que habemos ganado grandes dineros en las confiscaciones, porque, pagando las deudas y las rentas que muchos tenian hipotecadas
anos ha sobre sus haciendas, no sera tanto lo que queda; y se acordara
V. Maga que muchas veces los anos pasados escribí que lo que mas pena me
daba era ver los Señores tan endeudados, porque a esto solo no veia remedio, y que sería la causa por la cual estarian siempre deseando novedades
y garbullos, pues, quedando en pie la autoridad de V. Maga y la justicia,
se habían de pagar lo que debian, quedaban perdidos y ruinados.

[En lo de los obispados nuevos ', y por lo que toca a la union de la abbadia de Affliguen a Malines, be avisado a V. Mag^d lo que paso, enviandole copia de lo que al dicho duque he escrito; vere lo que me escribira despues que haya comenzado a negociar; mas, a la verdad, cuanto mas pienso en ello menos me paresce que sea lo que convenga de hacer mudanza, porque tenrian mas trabajo los obispos con los frailes que con el gobierno de toda la diocesi '.] Guarde Nuestro Senor, etc.

CXXXVIII.

TRADUCTION.

Le cardinal a exposé longuement au Roi, à l'époque où l'archiduc Charles se disposait à s'embarquer, les réflexions que lui suggérait son ambassade 3. Il n'en connaissait pas, cependant, l'objet propre, autrement que pour l'avoir conjecturé d'après les lettres écrites au duc

- 1 Tout cet alinéa était également écrit en chissres.
- ⁸ Al margen, de la mano del Rey : « Segun esto no debia ser llegado alla ell que fue a lo de los » obispados, y espantome porque me parece que lo pudiera ser segun lo que ha que partió de
- » Flåndes, a
- En marge de ce passage Philippe II écrit : « Je crois que la lettre, dont il fait mention, est celle « qui est arrivée ici depuis longlemps, et dans laquelle il parle de l'année 55 et d'autres choses qui
- » s'y rapportent. » La mémoire du Roi le servait bien : voir plus haut, p. 595.

d'Albe par l'Empereur 1. D'ailleurs, la hâte qu'avait l'archidue de remplir sa mission permet de croire que, depuis longtemps, il est arrivé à la cour, et qu'il doit même avoir déjà reçu réponse 2. Bien qu'on ait des lettres du 26 décembre de Bruxelles, qui mentionnent le retour du duc d'Albe en cette ville depuis le 22 5, et qui le disent moins souffrant de sa goutte, on n'a plus rien appris de nouveau des ambassadeurs qui devaient se réunir à Trèves, le jour de la Saint-Martin, pour aller au nom de l'Empereur trouver le duc d'Albe et le prince d'Orange. On peut en augurer que, voyant l'affaire du prince mal emmanchée, ils auront jugé convenable de ne pas se compromettre davantage, d'avertir de ce qui se passait, et d'attendre des instructions ultérieures. D'après les dernières nouvelles, le prince d'Orange était à Vitry avec peu ou point d'infanterie, mais avec sa cavalerie dont beaucoup de chevaux avaient perdu leurs fers dans une si longue campagne. On ne savait pas encore au juste quel chemin il prendrait, Vitry étant à deux étapes de l'Allemagne, à deux et demie de la Franche-Comté, à trois de Melun où se trouvait le roi de France. Celui-ci rassemblait un camp de xum hommes pour faire tête au prince d'Orange et au duc des Deux-Ponts, s'il était nécessaire, ou pour aller se joindre à l'armée du duc d'Anjou. M. d'Aumale, avec de la cavalerie et de l'infanterie, suivait le prince d'Orange, et avait averti M. de Vergy que pour sûr le prince irait s'abattre sur la Franche-Comté. D'après ce qu'on a écrit de cette province au cardinal, le 16 décembre dernier, on se préparait activement à la résistance, et on attendait iv Suisses qui n'étaient pas encore arrivés. Si le prince d'Orange ne vient qu'avec de la cavalerie et sans artillerie, il ne pourra prendre aucune place d'importance; de plus, comme le terrain est en général pierreux et qu'il y a des passages difficiles, ses chevaux déferrés souffriront beaucoup, et il se présentera peut-être pour les gens du pays mainte occasion de lui porter grand dommage. Sans doute les soldats du prince, ainsi que les soldats levés pour la défense de la Franche-Comté, pourront faire au pays un mal considérable dont il aura de la peine à se refaire étant pauvre. Mais, en dépit de ce que dit M. d'Aumale, le cardinal ne croit pas que le prince s'attaque à la Franche-Comté : le mal qu'il y ferait ne produirait ni pour lui ni pour ses gens un grand profit, et c'est ce profit qui est leur but; et, en revanche, cela pourrait leur coûter fort cher. S'occupant, ensin, des affaires des Pays-Bas, le cardinal continue en ces termes:

- ' Il s'agit d'une lettre de l'Empereur au duc d'Albe, antérieure à celle du 22 octobre qui se trouve dans la Correspondance de Philippe II, t. II, p. 44.
- Les principales pièces, relatives à l'ambassade de l'archidue Charles à Madrid, sont analysées ibidem, pp. 45, 47, 48, 54, 55 et suivantes, 66, 67. On trouve encore des détails complémentaires dans Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, pp. 274 et suivantes, et dans Gachard, Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial, pp. 417 et suivantes. L'archiduc était arrivé à Madrid le 10 décembre 1568. Il ne quitta l'Espagne qu'au commencement du mois de mars 4569. Contrairement aux conjectures du cardinal, il ne reçut pour la première fois une réponse à son instruction que le 20 janvier.
- ⁵ Philippe II écrit en marge : « Les lettres du duc sont les plus fraîches que nous ayons ici cer-» tainement, puisque ce qu'écrit don Francès me semble se rapporter à une époque antérieure au
- » retour du duc à Bruxelles. »

Je ne veux pas manquer de féliciter V. M. de l'événement si heureux qui s'est produit, c'est-à-dire de l'expulsion des Flandres du prince d'Orange, expulsion opérée en infligeant au prince des pertes considérables alors que les forces de V. M. sont restées entières et ont beaucoup aceru leur prestige. Je me réjouis infiniment de ce que ces provinces, en dépit des grandes forces amenées par le prince, se soient montrées si loyales et si fermes dans le service de V. M. Ce n'est pas là ce que le prince doit avoir fait entrevoir aux princes de l'Empire et à ses gens, qui comptaient tous sortir riches du pays. Mais comme le hutin qu'ils avaient fait en France a poussé le due Wolfgang des Deux-Ponts à faire l'entreprise qui l'occupe, l'échec désastreux du prince d'Orange dans les Flandres leur fera sans doute perdre la volonté de continuer leurs menées. Malgré tout, ils ne laisseront pas de s'agiter encore l'été prochain, pour contraindre V. M. à faire des dépenses; seulement je ne pense pas qu'ils trouvent assez d'argent pour former une armée semblable à celle que le prince a rassemblée ectte année, et ils auront peur du duc qui, à la vérité, s'est conduit avec tant de prudence et de valeur et a tout dirigé de manière qu'on ne pourrait demander mieux. Sa résolution de ne prétendre rien risquer a d'ailleurs été fort sage, puisque la moindre perte pouvait avoir une importance considérable t, et qu'il était obligé de pourvoir à la sécurité d'un nombre de places si grand, que bien souvent il était contraint de faire front à l'armée des rebelles avec des forces insuffisantes 2.

L'Empereur pourrait se montrer davantage pour le Roi et contre les rebelles ⁵. Mais je crois qu'il n'a pas pu faire plus, et qu'en tout ce que veut le due Auguste ⁶ l'Empereur lui accorde en général une très-grande confiance. C'est même de là, je le pense, que proviennent toutes ces ambassades ⁵.

- ¹ On trouve dans les Commentaires de Bernardino de Mendova, t. I, pp. 229 et suivantes, des considérations très-élevées sur la tactique que suivit le due d'Alhe dans toute la campagne de 1568. Mendoça cîte aussi, p. 204, un mot caractéristique qu'il prononça au combat sur la Jauche. Le baron de Chevraulx, capitaine de cavalerie Franc-Comtoise, tout échaussé de l'escarmouche qu'il avait menée, et voyant le due se resuser à livrer une véritable bataille, jeta son pistolet à terre en s'écriant : « le » due d'Albe ne veut pas se battre! » Sur quoi le due se prenant à rire, et se sélicitant de l'ardeur de ses officiers, dit à son entourage : « le rôle d'un général est de vainere! »
- ² Dans le cours de la campagne de 1868 les armées royales ne subirent qu'un seul échee, d'ailleurs sans conséquences militaires. Ce fut le 12 novembre, près de Quesnoy-le-Comte, au moment où le prince d'Orange allait quitter le sol des Pays-Bas. Ce jour-là la cavalerie Espagnole et quelques compagnies Allemandes furent battues par l'arrière-garde du prince, et plusieurs seigneurs Espagnols furent tués. Mendoça dissimule pour ainsi dire cet échee, mais Strada et d'autres le rapportent avec quelques détails. Commentaires cités, t. I, p. 222, et Strada, édition citée, t. II, p. 454.
 - Voir plus haut, p. 350, note in.
 - · L'Electeur de Saxe.
 - Philippe II écrit en marge: a Je crois qu'en ceci il a grandement raison, et que c'est à ceci et à Tome III.
 56

J'espère que V. M. se sera résolue quant au pardon général 1. J'aurais beaucoup désiré qu'il cût été donné depuis longtemps avec les réserves et les modérations que j'avais indiquées au due : le pardon importerait beaucoup, en effet, pour la tranquillité du pays, et pour que le commerce ne s'y perdit pas entièrement; et, de la manière dont j'avais écrit qu'il pourrait se donner, V. M. en tirera autant et peut être plus d'avantage qu'en ne l'accordant pas. Je ne voudrais pas non plus que nous nous abusions en croyant avoir gagné beaucoup d'argent par les confiscations. Car, après payement des dettes et des nombreuses rentes hypothéquées depuis des années sur les propriétés qui en sont l'objet, ce qui reste ne sera pas lourd. V. M. se rappellera aussi ce que bien des fois je lui ai écrit dans les dernières années : que mon plus vif chagrin était de voir les seigneurs si endettés, parce que à cela seul je ne voyais pas de remède, et que cela même serait la cause qui les entretiendrait dans un désir perpétuel de nouveautés et de désordres; en effet, l'autorité de V. M. et la justice restant debout, ils étaient obligés de payer leurs dettes et dès lors ils étaient perdus et ruinés.

En ce qui concerne les nouveaux évêchés 2, et pour ce qui touche à l'union de l'abbaye d'Afflighem à Malines, j'ai averti V. M. de ce qui s'est passé lui envoyant copie de ce que j'ai écrit au duc d'Albe. Je verrai ce qu'il m'écrira après avoir commencé à négocier; mais, en vérité, plus j'y pense et moins il me semble qu'il convienne de faire quelque changement, car les évèques auraient plus d'embarras avec les moines qu'avec le gouvernement de tout leur diocèse 5.

- » Schwendy que nous devons la guerre; mais, s'ils prennent ce chemin, Dieu la fera pour nous et
- » nous aidera contre tous. »
 - 1 Philippe II écrit encore en marge : « Pour ce qui en est du pardon, le retard ne vient pas de
- » nous. Le courrier, dont le passage était signalé par don Francès, s'est, je crois, perdu, et c'est lui
- » qui devait apporter la minute du pardon général, comme le duc, ce me semble, l'a écrit. Certaine-
- » ment, d'ailleurs, il serait temps de donner ce pardon; il fermerait la bouche à beaucoup de monde!»

Une lettre du Roi au due d'Albe, du 18 février, nous apprend qu'à cette date le projet de pardon n'avait pas encore été expédié de Bruxelles à Madrid. Le Roi pressait le duc de l'envoyer, et, s'il n'était pas prêt, de le faire rédiger, en invoquant l'opinion de Granvelle et en reproduisant l'idée finale de l'apostille qui précède. Voir la Correspondance de Philippe 11, t. 11, p. 63.

- Le cardinal n'approuvait pas le point des instructions, données par le duc à Delgadillo, qui concernait la nomination de prévôts chargés d'administrer les biens des abbayes d'Afflighem, de St-Bernard et de Tongerloo, sauf à rendre compte aux évêques. Il aurait, plutôt que de l'accepter, préféré renoncer à son archevêché. Le Roi se rangea de son avis. Voir la Correspondance de Philippe 11, t. 11, pp. 40 et 63
 - ⁵ Philippe II écrit en marge: « D'après ceci, celui qui est parti pour là (Rome), à l'occasion de l'af-
- a faire des évêchés, ne doit pas encore être arrivé. Je m'en étonne, car il pourrait, ce me semble, y
- être, étant parti des Flandres depuis si longtemps. »

CXXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 17. - M. F.)

Bruxelles, le 10 janvier 1569.

Monseigneur: Nous susmes fort menassez du costel d'Allemaigne, et l'on at advertissement de tous costelz qu'ilz font grandes apprestes pour noz donner nouvel assault et recouvrer aux faultes de l'an passé.

L'on dict que Casimirus s'est marié avec la fille d'Auguste ', et qu'il at des deniers dotaulx envoié quattre chariotz chargez de tallers, desquelz il lève gens (dont la vesve du comte d'Aremberg dict avoir lettres de sa seur, que se tient en Allemaigne *), et samble qu'ilz ont conspiré de nous engloutir. Mais j'espère que Dieu et le Roy y pourveoiront.

Si Sa Mate vouloit venir, selon l'espoir qu'Elle en donne, nous serions asseurez d'eulx et de l'Angleterre à laquelle Elle feroit paour. Il est certain que Dannemarck et Suède sont d'accordz par le moien du prince d'Orenges set dict-on que l'Allemaigne n'attend aultre chose que l'effect que sortirat de la négotiation de l'archiduc Charles, et que partant ilz tiègnent ledict prince en France avec espoir d'ayde et de secours : que marche, mesmes vinc chevaulx de Wolfangus pour nous courir sus, de sorte que susmes apparentz d'avoir beaulcop plus de traveil que l'an passé. Et le duc, ad ce

Le comte Palatin Jean-Casimir épousa effectivement Élisabeth, fille de l'électeur Auguste, mais le mariage ne sut consommé que le 4 juin 1870. — Note de la commission de Besançon.

¹ Mathilde de la Marck, sœur cadette de la comtesse d'Aremberg, avait épousé en 1550 Louis-Henri, landgrave de Leuchtenberg. Elle était veuve depuis 1567. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que seu le landgrave Louis-Henri était le frère d'Élisabeth de Leuchtenberg, semme du comte Jean de Nassau-Dillenbourg.

⁸ Viglius, dans sa lettre du 18 janvier à Hopperus, se faisait l'écho des mêmes bruits, mais sans parler du prince d'Orange: voir Hoynek, *Analecta*, t. I^{er}, 2^e partie, p. 459. En Allemagne on écrivait aussi, dès le 7 décembre 4568, que l'accord entre la Suède et le Danemark était fait: voir Groen, *Archives*, t. III, p. 302. Cependant la paix ne fut définitivement conclue qu'en 1570 par le traité de Stettin.

que l'on dict, n'a plus d'argent ', et Francisco de Ybarra at dict à Mr de Cambray et à l'évesque d'Arras, qu'il se trouve aux mesmes termes comme faisoit l'empereur Charles à Insprouch *. Il samble que Sa Ma^u doibt faire appeller aulcungz chevaulx-légiers de Naples. S'ilz ne sont desjà bien avant en chemin, je craines qu'ilz viendront tard. L'on parle aussi de quelques piedtons Italiens, desquelz je ne me souviens avoir veu grand miracle.

L'on dict que le Roy at mandé vers soy le frère d'Ybarra ⁵, qui avoit donné advis au duc d'Albe, lorsqu'il passa par Piedmont, de prendre plus grand nombre de gens, ad ce qu'il n'a voulust croire. S'il heust prins trois mille chevaulx davantaige, le prince d'Orenges ne fust jamais passé la Meuse.

Ce pendant que ces maulvaises nouvelles viègnent de tous costelz je veoidz peu de remède, et que l'on se soucie peu à donner le pardon général, quelque bonne mine que l'on 'nous at hier tenu. Je tiens que l'on vouldroit que l'on ne fust venu; mais l'on ne le povoit refuser de honte , ne se povant desvellopper le confesseur de Son Excelle d'estre le conducteur. Il veult que tout se face par armes. Qu'at-on faict jusques à présent par cest expé-

- ¹ Dans sa lettre au Roi du 25 novembre 1568, par laquelle il lui rendait compte de la fin et des résultats de son expédition contre le prince d'Orange, le due d'Albe se plaignait du grand besoin d'argent dans lequel il se trouvait : voir la Correspondance de Philippe II, t. II, p. 49. En même temps, comme nous l'apprend une lettre variorum de Morillon du 19 décembre, il avait eu recours de nouveau au crédit des États de Brabant : « Son Excelle demande derechief de ceulx de Brabant lettres obligatoires » pour me mille florins; ils entendent bien où cela vad, et que ce sera tirer ce que l'on polra, pour après demander une grande somme; et, ad ce que j'entendz, Sa M¹e auroit mandé qu'elle n'entend » plus envoier d'argent..... » (Bibliothèque de Besançon. Lettres de Morillon, t. V, fol. 248. C.) Le Roi envoya cependant trois cents mille écus, dont le duc d'Albe accusa réception par sa lettre du 7 mars. Dans cette lettre, le due suppliait S. M. d'ordonner que, pour quelque temps encore, on continuât à l'assister pécuniairement, et il exprimait l'espoir qu'avant peu il mettrait le gouvernement des Pays-Bas à même de se suffire au moyen de ressources locales, et même de rembourser une partie des sommes qu'on avait envoyées d'Espagne. Correspondance de Philippe II, t. II, p. 69.
 - * En 1552, lors de la trahison de Maurice de Saxe.
- ⁵ Il s'agit peut-ètre ici d'Esteban de Ibarra, qu'au mois d'octobre 1567 le duc d'Albe avait envoyé négocier avec le cardinal de Lorraine, et qui devint plus tard secrétaire du Roi: voir la Correspondance de Philippe 11, t. 1, pp. xix et 595.
 - 4 L'on, c'est-à-dire le duc d'Albe.
 - * C'est-à-dire, on aurait été géné de refuser audience.
 - 6 II, c'est-à-dire le duc d'Albe.

dient? Mr de Noircarmes dict que avant xv jours l'on ferat copper plus de trois centz testes.

Je vouldroie que l'archevesque de Cambray et l'évesque d'Arras m'heussent creu de non tant picquer le confesseur du duc, contre lequel Mr d'Arras se choléra, estant la compaignie chez moy il y a huiet jours, plus qu'il ne convenoit. Aussi at l'archevesque de Cambray usé de termes aigres vers don Francisco d'Ybarra, que se démonstre fort affectionné, au pardon. Je ne seay si c'est à certes; mais je puis asseurer que si je n'heusse rompu à l'archevesque de Cambray et à l'aultre leur véhémence, qu'ilz heussent faiet plus de mal que de bien; et touttesfois ilz seavent bien que l'évesque d'Ypres est tenu suspect de l'Espaigne, pour avoir tant pressé le pardon 1. Ilz ne seavent entendre que ledict confesseur veult attribuer au Pape seul l'absolution d'hérésie, quod jura tribuunt Episcopis.

L'on mande exécuter tous les prisonniers à Tournay et à Valenchiennes, veoires, diet Hessele, ceulx que ne sont estez que aux presches. L'on at icy amené ceulx de Vilvorde. Je craingz fort tous les pensionnaires. Il fust esté mieulx lascher auleuns prisonniers moingz chargez, et en meetre d'aultres en leur lieu que l'ont mieulx mérité; mais il ne se peult faire pour revérence de la justice.

Je m'apperçeois que le Roy ne doibt estre content de l'archevesque de Cambray, qui certe multa inepte fecit et imprudenter, praetextu zeli. Car Mr de Berlaymont m'a dict que le frère de Mr de Noircarmes at escript que Cayas luy at demandé s'il avoit charge de poursuyvre la résignation de l'archevesché i pense que le Roy, à cause des choses passéez et du marquiz de Berghes et de Mr de Montigny, le vouldra veoir dehors; et, depuis son payz gasté i at donné le mot à Mr de Noircarmes et Mr de Berlaymont, moiennant iv florins de pension, que celluy-ci est content de donner, si le Roy le veult secourir de la moictié. Au temps plus fort de

^{&#}x27; Martin Rithovius sut toujours se conduire vis-à-vis du due d'Albe avec une remarquable fermeté épiscopale: on pourra le constater à diverses reprises dans l'avenir. Le protestant Boxhornius dit de lui, dans sa chronique de Zélande: Vir doctus et sapiens ... ducis Albani consilia semper, ut poterat, repressit.

¹ Le Roi consentit à cette résignation « vu l'indisposition et pesanteur de M. de Cambray » par lettre du 3 août : Mémoires de Granvelle, t. XXVII, fol. 17. — Note de la Commission de Besançon.

^{*} Depuis son pays gâté, c'est-à-dire depuis que le Cambrésis a été dévasté.

ces misères il at trop parlé, comme je m'apperçeois assez à ses divises: naturam furca non expellas. Il n'at poinct amendé hier ses affaires, lorsque l'on estoit vers le duc pour le pardon, pleurant avec sanglotz, comme feict aussi l'évesque d'Arras, mais non tant.

Le frère du duc d'Arschot se porte fort insolentement et est tousjours après la fille de Mr d'Egmond, et veult aller en Espaigne pour demander congié du Roy '.

Le duc d'Albe sçait maulvais gré à madame d'Aremberg de ce qu'elle s'est retirée 2 vers l'Empereur et le duc de Clèves. Plus le serat-il s'il sçait que l'on at emploié le comte Palatin pour eschapper le brandschat du prince d'Orenges 3. Il at faillu qu'elle ayt rendu les 1vm florins à don Francisco de Ybarra qu'il avoit baillé à Mr d'Aremberg quant il partit d'icy. Il me samble qu'elle entretient plus Mr de Noircarmes que Mr de Berlaymont, et m'at dict qu'il passe en crédict, que Mr de Cambray vaticine, que le perdra ung jour pour ce que se fiant Mr de Noircarmes tant en icelluy et ce qu'il peult, il ne tient compte des seigneurs.

Le maistre d'hostel du duc 'avoit faict dire à celluy que tient icy le lieu d'ambassadeur de soy trouver au service ', dont Son Excelle fut faschée, luy mandant qu'il n'avoit que faire de s'y trouver comme ambassadeur, mais bien comme agent; dont il fut si fasché qu'il n'y alla et n'envoia son drap '. C'est ung gascon, fort dangereux homme.

Ceulx d'Artois se plaindent de ce qu'ilz sont ainsi mangez des gens de

- Il s'agit ici de M. d'Havré, à propos duquel on lit dans une lettre privatorum de Morillon du 16 janvier: « Mr d'Havré n'est conseillable, est jeune et at le seu à la teste ... » (Bibliothèque de Besançon. Lettres de Morillon, t. VI, sol. 20.) Plus tard, en 1571, le due d'Albe écrivait aussi au Roi que Mr d'Havré avait une mauvaise tête, qu'à Bruxelles il avait voulu se marier avec cent semmes, et, qu'après lui avoir sait demander l'autorisation d'épouser M^{ne} d'Egmont, il avait laissé cette dernière pour chercher à se marier en Lorraine: voir la Correspondance de Philippe II, t. II, p. 176.
 - * Retirée, c'est-à-dire pris son recours.
- Ses demandes en indemnité, pour le « pillage et saccagement de ses terres » par les troupes du comte Louis de Nassau, adressées à l'Empereur, sont du 25 juin et du 51 août 1568 : Bibliothèque de Besançon. Ambassades de Chantonay, t. V. fol. 45, 72. Note de la Commission de Besançon.
- ⁴ Le maître d'hôtel du due s'appelait Juan Moreno. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3e série, t. XIV, p. 252.
 - * Le service de la défunte reine d'Espagne.
- ⁶ On ne trouve aucune mention de cet incident dans la correspondance du baron de Ferrals, analysée dans Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II.

guerre ' et dient que si l'on ne les soulaige, qu'ilz ne sçavent paier l'ayde, comme ne feront plusieurs aultres payz : ce que le Sr d'Ybarra entend fort bien, et n'est l'intention de Son Excelle, désirant icelle supporter le povre payz desjà tant endommaigé; et ledict sieur Ybarra y ayde de ce qu'il peult et procure le remède partout où il y at désordre, de sorte que l'on luy doibt beaulcop....

CXL.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 22. - M. F.)

Sans lieu (Bruxelles), le 16 janvier 1569.

Monseigneur: Lendemain que ceulx du clergié avoient faict l'office pour le pardon vers le duc d'Albe ², le confesseur du duc dict à l'archevesque de Cambray et à l'évesque d'Arras que le duc n'attendoit poinct que l'on debvoit faire ledict office, et que, pour plusieures considérations, il heust voulu qu'il ne se fust faict. Ce que je me donnoie bien de garde à la mine qu'il tenoit lors que l'on fust vers luy. Et il at depuis dict à Mr de Cambray qu'il s'estoit faict muy fore de tiempo ³, qui at rejecté la faulte sur le confesseur

- ' Sur les désordres des soldats, voir plus haut, p. 425. On lit encore dans la lettre variorum de Morillon du 19 décembre 1568, déjà citée : « Nous avons icy, à l'entour de la ville (de Bruxelles), les
- » chevaulx legiers et une partie de l'infanterie espaignole, qu'il seroit mieulx meetre dedans les villes,
- » car ils destruysent les villaiges. Ilz sont esté à Reukelinge, et hier en vostre cense de Ruysbroeck,
- » dont le dict Viron se plaindit au capitan Julian, qui escripvit un billet assin qu'ilz sortissent; ilz l'ont
- bruslé, et saict si grand seu que, sans les gens qu'alloient aujourd'huy à l'église, toutte la maison se
- » fust bruslee; car le seu s'estoit miz en la cheminée, et at-on heu peine de l'estaindre. Entendant cela
- » ledict Julian, il at envoié, à l'instance du dict Viron, son sergent pour les saire prendre; cela sera
- » tout ce que l'on en aurat. Certes la discipline que ces gens tiegnent est bien petite, ce n'est pas pour
- » povoir obtenir grandes aydes, n'est que l'on veuille tout prendre. »
 - ^a Voir plus haut, pp. 434 ct suivantes.
 - Fort à contre-temps, ou hors de propos.

qui le mérite: car je luy dictz le vendredi que MMrs de Cambray et d'Arras estoient fort après cecy, et qu'ilz désiroient que avec ma suyte j'y entrevinsse avec eulx, mais que je ne le feroie si cela deubst desplaire au duc, priant le confesseur le me dire librement, et que je ferois bien que les susditz se déporteroient

Il respondict que le duc ne polroit mal prendre ung si pieux office, et que pleust à Dieu que par les rues l'on cria après luy pour le pardon. Aussi, le mesme jour que l'on fust vers le duc, il disna avec l'évesque d'Arras, où je me trouvay, qui luy parlasmes sur le mesme. Il respondict comme paravant, et que l'on n'avoit que trop attendu; et, le disner achevé, il alla devant pour obtenir l'audience, et, si tost que l'on fust arrivé, il mena la trouppe droict devant le lict du duc, lequel il debvoit avoir prévenu; et l'on estimoit qu'il l'heust faict ainsi, et sur ce s'est excusé l'archevesque de Cambray attribuant la coulpe au dict confesseur.

Quoy qu'il en soit, il me samble que n'en scaurions estre reprins, et que l'euvre at esté bonne et aggréable à Dieu, et aussi aux hommes.

Il fust incontinent sçeu à Anvers et aillieurs. C'est ce que cuyt au duc que l'on luy at jecté le chat aux jambes. Nous en fussions estez bien, si l'on heust suivi l'advis de Mr de Cambray, qui vouloit que l'on feict aussi instance sur le mesme vers les filz du duc d'Albe, et l'évesque d'Arras se lessoit esbranler; mais moy je soubstenoie qu'il ne convenoit, et que l'on en avoit assez faict, et qu'il heust samblé que heussions voulu mutiner tout le monde.

Don Fadrique se advance fort au gouvernement ', et l'on y remect beaulcop de gens ². Si est ce que l'on dict que c'est peu de luy ³. De jour l'on est

- Dans une lettre variorum du 9 avril suivant, Morillon écrivait encore de don Fadrique: « L'on » parle iey fort que l'ainé du duc d'Albe prend titre de duc de Boisca pour parvenir au gouvernement, » et qu'il sera aidé de Pacheco. Ce sont les discours d'Espaigne, et que Granvelle est confiné là où il » est, véant combien il est ici désiré, veoir de l'amman propre, que est signe qu'il se double. » (Bibliothèque de Besançon. Lettres de Morillon, t. VI, fol. 89. C.)
- ^a Dans une lettre du 16 avril 1573, écrite au Roi, le due d'Albe avouait qu'il avait introduit don Fadrique dans le conseil d'État, s'excusant en quelque sorte en ajoutant qu'il n'avait pu s'en dispenser parce que don Fadrique le secondait dans toutes les affaires. Correspondance de Philippe II, t. 11, p. 349.
- ⁵ Le secrétaire du due d'Albe, Albornoz, n'hésitait pas à écrire à Çayas que don Fadrique était le génie le plus divin qu'il avait vu : voir ibidem, t. II, p. 97.

au conseil d'Estat, et de nuyt aux masques pour la Simone ', que les trois filz du dict duc font la court, de sorte que le mari, n'aiant icy repoz, l'avoit rammené à Diepestain où la mère est demoré malade; et comme don Fadrique est allé vers Anvers, j'entendz qu'il at prins son chemin vers là. Tout le monde en parle, et fera dadvantaige si le nouveau marié obtient certain estat qu'il poursuit.

... Il n'y at encores question du pardon. Ceulx d'Espaigne sèment que l'intercession at esté mal prinse. Touttesfois j'entendz que l'on ne prendra plus personne; mais aussi que rien n'eschappera de ce qu'est en mains. Il fust esté mieux de absoudre aulcuns qui n'ont tant mérité, et en ce lieu trousser aultres fort coulpables. A ce compte, l'amman, les pensionnaires de Louvain, Gand et aultres lieux seront bien heureux. Je veoidz peu de gens contentz, et que le duc suit en plusieures choses la façon de faire de Madame, qu'est de voyder de plusieurs offices sans l'advis du conseil des Finances.

Je veoidz bien que M^r de Berlaymont n'est content. Il discourrit l'aultre jour à table sur le poinct de la dissidence², et lendemain, où estoit la compaignie, M^r de Noircarmes me répéta ledict discours comme chose que luy sambloit bien dicte. Je ne sçay si c'est pour ce qu'il vouldroit qu'il fust sçeu, assin que M^r de Berlaymont sust encores moins agréable à ceulx d'Espaigne.

Dans les derniers paragraphes de cette lettre, Morillon rapporte au cardinal quelques faits et quelques rumeurs qu'il suffit d'indiquer. Il vient, dit-on, de paraître un livret concernant ce qui s'est passé entre le duc d'Albe et le comte de Hornes, et donnant les lettres du duc et du Roi sur lesquelles le comte est venu à Bruxelles 5. Le

La Simone n'était autre que Anne Simoen ou Cymon de Dyepenstein, fille de Domingo et de Claire Almaras, connue dans les généalogies du temps sous le nom de la belle Cimon. Elle venait d'épouser le 29 décembre 1568, à Malines, messire Philippe van der Linden, Sgr de Marnesse, gentilhomme Louvaniste, frère de l'abbé de Parc que l'on connaît déjà. Philippe van der Linden était maître des caux et sorêts du Brabant; il mourut en 1570. Sa semme, qui lui survécut jusqu'en 1614, épousa en secondes noces messire Jean van der Laen, chevalier, communemaître de Malines. — Goethals, Miroir des notabilités nobiliaires, t. 1, p. 545.

La diffidence : c'est-à-dire la défiance du duc d'Albe et de son entourage à l'égard des seigneurs des Pays-Bas.

Il s'agit peut-être de la Justification du comte de Hornes, imprimée au mois de septembre 1568.
 Tome III.

due d'Aumale a enlevé le corps du comte de Hooghstracten, avec « force lettraiges ». aux chevaux qui l'escortaient ¹. La reine d'Angleterre arme sur mer avec l'intention, croit-on, de « ruer » sur la flotte d'Espagne ; elle s'enrichit des misères des Pays-Bas; déjà les bannis et les réfugiés, pour cause « des sectes », ont emporté dans son royaume plus de deux millions d'écus « qui n'en sortiront plus. » ² On répand le bruit que, depuis la mort de don Carlos, le Roi est tombé en « légièreté d'esprit. »

CXLL.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 28. - M. F.)

Sans lieu, le 25 janvier 1569.

Monseigneur: L'on accorde l'ayde au roy de France de um chevaulx et deux régimentz, dont l'ung est de Mr de Hierge. Le comte de Mansfeld doibt estre le conducteur. Mr de Berlaymont m'a dict qu'il escript au duc qu'il est bien aise de cognoistre maintenant que l'on at souvenance de luy et de ses services, sans user d'Excellence, le traictant de vous, soubscripvant vostre

- ¹ Le même fait est rapporté à la page 67 de la chronique éditée par M. Habets sous le titre de Kronijk uit het klooster Maria-Wijngaard te Weert; seulement, cette chronique l'attribue à la cavalerie du duc d'Albe.
- ² Si l'Angleterre avait vu affluer sur son territoire un nombre considérable de réfugiés et de bannis des Pays-Bas, d'autres se trouvaient sur le territoire de l'Empire. On lit, à propos de ceux-ci, dans la lettre variorum de Morillon du 19 décembre 1568, déjà citée : « Il n'est à croire comme il
- » faiet dangereux aller maintenant hors du pays vers Allemaigne, Clèves, Liége, car nous banniz y
- » sont partout pour guecter ceulx qui viendront d'icy, et se feront à la fin snaphans. Cela ne polra
- " durer, car, à la fin, les princes du Rhin s'en fascheront, et debvront tenir les passaiges libres tant
- » par cau que par terre, ou ilz perdront leurs tonlicux et peaiges. Baptiste de Taxis, que at esté
- en Clèves, dict avoir passé mille dangiers de ceulx que l'ont espié.
- ⁸ Voir les Commentaires de Bernardino de Mendoça, t. 1, pp. 226 et suivantes : le petit corps du comte de Mansfeld se composait, d'après Mendoça, de xv^e reiters Allemands, répartis sous quatre cornettes, et de xiv enseignes d'infanterie wallone.

très affectionné serviteur, etc., et que sa responce est si obscure que l'on ne sçauroit dire s'il accepte la charge ou non '. Et, ad ce que j'ay peult entendre de Mr le président Viglius, il me samble que l'on le lessera là où il est, et il le mérite ad mon advis, tenant si peu de respect à celluy que représente le Roy.

Mr de Berlaymont dict que l'on at paié à tous, à l'artillerie, aux chevaulx légiers, mais non pas à ceulx que ont heu charge soubz luy, ny à sa bende, ny au régiment de Hierge, que l'on vouloit casser s'il ne se fust opposé jusques il auroit paiement ². Il dict que l'on parle de x^m Italiens, comme si le pays n'estoit assez traveillé. Il samble au dict Mr de Berlaymont que le duc veult prendre nouveau pied à la provision des offices et constituendae Reipublicae; que les Espaignolz dient qu'ilz congnoissent les humeurs et espritz de par deçà, et qu'ilz polront gouverner le payz par des corrigideurs. Le mesme dict le confesseur ³. Mais ilz ne sçavent ce qu'ilz dient, et congnoissent peu la férocité de ceulx de Gheldres, Utrecht, Owerissel et Frise, les mutins de Flandres, les chauldes testes des Artésiens, Hannuyers et Namurois, et comme ceulx de Brabant et Hollande sont fondez sur leur liberté et priviléges, et ne dient poinct tout ce qu'ilz pensent : vous asseurant que je veoidz beaulcop des bons fort irritez.

Les Espaignolz cherchent fort d'eulx allier par icy '; mais jusques ores trouvent-ilz peu de correspondence. Je vouldroie qu'ilz le fussent, affin que l'on se ressentist de leur faveur.

Mr de Berlaymont se plainct aussi qu'il veoit des grandes dissimulations, et qu'il n'en sçait si bien faire son prouffict comme aulcungz aultres qui applaudissent et se vaillent de ce. Il veult dire Mr de Noircarmes, qui at grande vogue et luy couppe l'herbe soubz le pied . Il attend grandes récom-

¹ Ferrals écrivait même à Charles IX, le 31 janvier, que le comte de Mansfeld avait refusé. — Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. 11, p. 472.

² Le duc d'Albe, après la campagne de 1568, licencia plusieurs de ses régiments wallons: voir les Commentaires de Bernardino de Mendoça, t. 1, p. 325.

⁸ Albornoz écrivait aussi à Çayas, le 4 avril : « ... Vous pouvez envoyer le corrégidor de Ségovie,

[«] et je vous assure que, quelque personne qui vienne, elle gouvernera si elle suit les errements du

[·] duc... Les peuples sont très-contents, et croyez qu'il n'y a au monde une nation plus facile à gou-

verner, quand on sait la conduire... v - Correspondance de Philippe II, t. II, p. 79.

^{&#}x27; De s'allier par des mariages.

^{&#}x27; Quoi qu'il en soit des plaintes de M. de Berlaymont, il passait dans le monde politique pour

penses et aussi Vitelli; mais Mr de Berlaymont diet qu'il n'y at mention de soy ou des siens ...

Dans les paragraphes suivants, Morillon raconte que la reine d'Angleterre a pris des bateaux des Pays-Bas, et qu'elle se justifie par « livres imprimés », déclarant qu'elle a toujours désiré la paix avec le Roi catholique, mais qu'on l'a forcée de rompre. Il rapporte les bruits contradictoires qui courent à propos du prince d'Orange, les uns prétendant qu'il est déjà en Allemagne, vers Strasbourg, les autres qu'il va droit en Franche-Comté ¹; puis il continue :

Madame d'Aremberg est après pour arrester le mariaige de sa fille avec le comte de Lallaing 2, que l'at demandé. Mais considérant ce que cela emporte, elle ne le veult faire sans le sçeu de S. M⁴ et consentement du duc d'Albe. Bien vouldroit-elle l'asseurer soubz le bon plaisir de l'ung et de l'aultre.

L'on doibt de brief faire des grandes exécutions, et ne veult le duc oyr parler de grâce jusques elles seront achevées. J'ay veu les lettres que le Roy escript à Mrde Cambray quant au pardon, qu'il appreuve grandement, et dict qu'il se veult résouldre de bref. Mais je n'ay poinct entendu qu'il y ayt encores rien venu.

jouir, avec M. de Noirearmes et le président Viglius, d'un grand crédit auprès du duc d'Albe. Le baron de Ferrals écrivait au roi de France, le 24 juillet 1569, que, sans l'avis de ces trois personnages, le duc ne prenaît « resolution guères sur quelzconques affaires... » — Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, p. 475.

- ¹ Don Fernand de Lannoy donnait à Granvelle des renseignements précis dans une lettre du 27 janvier : « Cant au prince d'Orange, se jours passé il estoit à xv lieues près de Lusseul... Ses gens de
- » pié estoient ruynés en toutte extrémité, son artillerie ne servoit que d'ombrage pour quelle
- » vicille porte de ville, ses François, que avoit avecque lui, ne vaillent guère, mal armés et la plus
- » part toute canaille ramassée. Il at passé toutes les rivières de Muse et de Muselle, et sont vers Ram-
- bervillers et Bacara, bien empêchés, sans vivres ni argent, et le dit prince d'Ourange bien malade,
- » que on l'at veu passer en lytyère par le pont de Cherme, et bien mélancolique, non sans raison.
- » S'il moroit, il seroit bien ureus, car je pense que il mure cent fois par jours se voiant ainsi
- » détruict de bien et d'onneur. — Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 16100, fol. 54.

D'après une lettre de Charles IX à Forquevaulx, datée du 20 janvier, le prince d'Orange avait passé la Moselle le 15 : voir Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, p. 278.

² Philippe, comte de Lalaing, fils de Charles, 2° comte de Lalaing et de Marguerite de Croy, dont on parlera souvent plus tard. Le comte de Lalaing était né à Valenciennes, entre les années 4555 et 4540, et avait été tenu sur les fonts baptismaux par le comte de Boussu, au nom de Charles-Quint,

Lundi sont estez décapitez à Valenchiennes x personnes, le mardi xx, aultant le mercquedy et vu le jeudy , qui sont tous morts catholicques, criantz, comme d'une bouche, merci à Dicu, au Roy et à la justice, ont prié pour des messes, et que l'on dict *Pater noster* et *Ave Maria* pour eulx; et ont voulu estre administrez par leurs propres curés. Il en reste encores xv que l'on vouldroit bien saulver; mais il n'y at apparence. Le mesme se fera à Tournay. Je vouldroie que l'on laschast aulcungz prisonniers moingz coulpables et qui n'ont estez que aux presches, et que l'on prinst de maulvais garçons en leur lieu, que vont encores par les rues, et qu'il y heust une fin des exécutions et pardon général. Chascung reprendroit ceur, et se remectroit la marchandise ²....

Le doyen de Renaix ³ dict qu'il en cognoit tels qui sont estez desvoyéz, qui vouldroient maintenant déchirer ceulx qui les ont séduitz, tant détestent-ilz leurs faultes et maulx qui en sont ensuiviz. Il dict que l'on y at gaigné les pardons avec grande dévotion, et qu'il ne veit jamais tant de gens y aller à la S^{t2} Communion.

et par madame de Vismes et la duchesse d'Arschot pour la reine Marie de Hongrie. Après avoir séjourné pendant quinze mois à l'université de Padoue, et après avoir visité une partie de l'Allemagne et de l'Italie, il s'était rendu en Espagne à la cour de Philippe II. Quand, au mois de septembre 1867, Montigny fut arrêté à Madrid, le comte de Lalaing le fut aussi; mais on le mit aussitôt en liberté, et au mois de décembre de la même année il fut chargé par Philippe II d'aller féliciter en son nom le duc de Bavière à l'occasion du mariage de son fils. Au retour de cette ambassade il s'était fixé dans les Pays-Bas et avait fait avec le duc d'Albe la campagne de 1868. — Bulletins de la Commission royale d'histoire, 5° série, t. IV, p. 453, et 2° série, t. VIII, pp. 432 et suivantes; Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, pp. 249, 251; Edward vau Even, Geschiedenis van Leuven, etc., p. 101.

- 1 Voir Le Boucq, Histoire des troubles advenues, etc., pp. 52 et suivantes.
- ² A propos de la situation du commerce, il n'est pas sans intérêt de noter ici un fait rapporté par Morillon dans sa lettre variorum du 50 novembre 1568, déjà citée. Les marchands qui viennent de Paris, écrit le prévôt, disent que la foire n'y a « rien valu, ce que fera morir ceulx de Tournay » cest hyver de faim, car leur marchandise n'y at esté vendue, et ne se peult plus envoier vers Allemaigne... •
- ⁵ Le doyen de Renaix n'était plus M° Pierre Titelmans, l'inquisiteur, dont on a parlé t. ler, p. 52, note 5^{me}, et passim. Titelmans occupait alors une prébende du chapitre de N.-D. à Courtrai. Le nouveau doyen, nommé le 25 mars 1568 par Morillon lui-même, était M° Jean Hauchin, de Grammont, licencié en théologie de l'université de Douai. Hauchin devint en 1571 doyen du chapitre de S'e-Gudule à Bruxelles, et en 1583 il fut promu à l'archevêché de Malines, devenu vacant par la résignation qu'en avait faite Granvelle. P. Claessens, Histoire des archevêques de Malines, t. 1, pp. 176 et suivantes.

Les Estatz particuliers sont icy pour adviser de meetre à rente les deniers qu'ilz ont levé soubz leur obligation, attendu que le Roy ne peult satisfaire en dedans le terme qu'il avoit prins '.

L'on vad sur la réformation des priviléges, et de la Joieuse-Entrée de Brabant ³.

CXLII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VI, fol. 31. — M. F., complétée par C.)

Sans lieu (Bruxelles), le 29 janvier 1569.

Après avoir rapporté au cardinal comment, selon les rumeurs qui courent à Bruxelles, le prince d'Orange aurait réussi à faire sa jonction avec le duc des Deux-Ponts et serait en outre sur le point de recevoir un renfort conduit par le Sgr de Genlis, et après lui avoir fait part des craintes que l'on nourrit à l'égard de la Franche-Comté, le prévôt continue :

Plusieurs doubtent que souffrerons l'esté que vient, et que France avec Allemaigne et Angleterre nous brassent quelque chose. Les Wallons ne sont

- ' Ferrals écrivait, le 24 janvier 1569, que le duc d'Albe avait vainement essayé de négocier à Anvers un emprunt de ne mille livres, à cause de la crainte que banquiers et marchands avaient d'une guerre avec l'Angleterre; qu'il avait réuni les États à Bruxelles, et qu'il leur avait demandé pour l'année « présente, pour ayder à soustenir les forces qu'il est contrainet de tenir prestes », un million de florins, etc. : voir Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, p. 471.
- Le 28 janvier Viglius écrivait, de son côté, à Hopperus, à propos du retard que mettait le due à pourvoir aux vacatures qui s'étaient produites dans les hautes sphères judiciaires:.... Ipse de nova aliqua consiliorum forma proponenda, aut vetere reformanda subindé cogitare videtur. At verendum est ne, si incautius veteris ædificii demolitio tentetur, in novo stabiliendo operis laborisque plus sibi adsciscat quam existimet. Hoynek, Analecta, t. 1er, 2e partie, p. 457.

Dans sa lettre variorum du 51 janvier, déjà citée, Morillon précisait un fait à propos de cette réforme des priviléges : « Blaesere at charge de reformer les priviléges de Tournay et Tournesiz, et n'osoit voucher à ceulx de St-Amand. Je luy ay diet qu'il le face, et luy donneray information.... »

paiés, les capitaines malcontents, les subjetz généralement descouragés ne veantz fin des misères. Et, quoy qu'il en soit, le prince d'Orange n'at perdu ceur et se maintient avec ses forces, et ne veult-on qu'il sorte de là où il est, et n'aurat faulte de secours du costel des protestantz qui samblent, tant en Allemaigne que ailleurs, estre jointz par ensamble pour faire la guerre aux catholicques. Et estant les forces susdictes joinctes, ce sera ou pour mectre le prince de Condé du tout au dessus le josne Roy, et luy faire avoir tel parti qu'il vouldra, ou pour occuper le pays de Bourgoigne que, pour estre si loing d'icy, aura peu de secours s'il ne luy vient des Suisses. L'on at parlé d'envoier gens d'icy; mais il serat tard avant qu'ilz y arrivent.

Il y a trois sepmaines ou ung mois que l'on est pour envoier secours en France. Mr de Hierge et Blondeau sont ad ceste cause appellez icy, où ilz ont promené huict jours avant que l'on leur at rien dict, et l'on veult qu'ilz partent avec leurs compaignies sans argent; le duc d'Albe n'en at poinct. Mr d'Arschot est en opinion que ledict secours ne sera si tost en Lucembourch qu'il ne retourne, pour le besoing que nous en aurons: mais j'espère qu'il se forcomptera.

J'ay grand désir d'avoir nouvelles de Bourgoigne où ilz sont en grande craincte, véantz les ennemiz si près d'eulx; l'on dict qu'ilz ont faict retirer tous les vivres dedans les villes et que Mr de Champagney seroit avec quelques enseignes dedans Besançon '.

L'on at dict que la Royne d'Angleterre faisoit xviii harcquebouziers et aultant de corpceletz pour venir sur France 2: ce sont beaulcoup de gens; je tiens qu'elle seroit bien empeschée à les trouver en son royaulme, gens de faict; mais il y at beaucop de noz refugiez, et j'entendz que plusieurs d'Anvers, lorsque le prince passa la Meuse, y ont envoié leurs meubles, argent et vasselle, qu'ilz recouvreront avec difficulté. Je regarderay d'avoir copie de la justification de ladicte Royne, que arreste tous les batteaulx que

On lit dans les Mémoires historiques sur les guerres du XVI siècle dans le comté de Bourgogne (par dom Grappin), pp. 44, 45, que Champagney avait été choisi comme capitaine général à Besançon.

² Au mois de novembre 1568, un certain Georges Gilpin écrivait déjà d'Anvers, au comte de Leicester, qu'on attribuait à la reine Élisabeth l'intention de profiter des circonstances pour recouvrer Calais. — Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3° série, t. I, p. 222.

viègnent d'Espaigne ', et at donné garde à l'ambassadeur ', et pense bien qu'elle fera le mesme au conseillier d'Assonleville, duquel n'avons encore rien ouy jusqu'à présent. Aulcuns dient que les Anglois ont miz au fond ung grand batteau de Vlissingue, pour ce qu'il présentoit dell'ense, et qu'il y avoit beaucoup de biens et de marchantz dedans. Si la Royne at envoié vers le Roy en Espaigne, l'on sçaurat bien tost comme l'on sera avec elle. L'on procède assez précipitamment de ce costel à l'arrest, sur le donner à entendre d'aulcungz marchantz, et je tiens que, s'il ne se fust faict, il ne se feroit ³.

Primogenitus 'se régale à Anvers: que n'at garde, ad ce que l'on dict icy, s'il se peult redresser par bancquetz et à force dames que sont assises et les maris en pied. Le duc d'Arschot et M^r de Berlaymont en dient le diable, et de beaucop d'aultres choses, et puis se radvisent à ung coup disantz l'un à l'aultre: « Vous en direz une fois tant que l'on vous mectra à la porte de » Cauberghe. » M^r de Noircarmes oue tout cela cum risu sardonico.

L'on at mandé à ceulx de Malines d'eulx tenir prestz pour festoyer don Fédéric⁸, sans l'advis duquel le père ne veult rien faire, luy remectant le tout. M. de Noircarmes m'at dict, et avec grand secret, que le duc ne désire rien tant que de se retirer ⁶, n'aiant espoir de l'arrivée du Roy, et lesser le

- ¹ Cette justification est publiée dans Bor, édition citée, p. 275. Elle est datée du 9 janvier à Hampton-Court. Dans une lettre du 5 février le protonotaire Castillo écrivait, de son côté, au cardinal : La reine d'Angleterre, toujours disposée à chercher cinq pieds à un chat, se plaint de ce qu'on refuse à son ambassadeur en Espagne le libre exercice de la religion, tandis que l'ambassadeur Espagnol à Londres peut faire célébrer la messe dans son hôtel. (Bibliothèque de Besançon. Mémoires de Granvelle, t. XXVII, fol. 5.)
- ² L'ambassadeur Espagnol, qui avait remplacé près d'Élisabeth don Guzman de Sylva, était don Gucran de Espès, chevalier de l'ordre de Calatrava. Il se trouvait en Angleterre depuis le 5 septembre 4568. Le 8 janvier 4569, le secrétaire d'État William Cecil et l'amiral d'Angleterre s'étaient transportés chez lui et l'avaient arrêté, en lui intimant, de la part de la Reine, l'ordre de ne pas sortir de sa demeure. Correspondance de Philippe II, t. II, p. 52, note 5^{me}.
- ⁸ Le duc d'Albe avait, dès le 29 décembre, ordonné de saisir avec toute la douceur et les ménagements possibles les biens et les personnes des Anglais aux Pays-Bas. Il engagea le Roi à faire de même en Espagne, et son conseil fut suivi. Ibidem, pp. 53, 63; Piot, Chroniques de Brabant et de Flandre, pp. 568 et suivantes.
 - 4 Le fils aîné du duc d'Albe, don Fadrique.
 - 5 Don Fédéric, c'est-à-dire don Fadrique.
 - 6 Le duc d'Albe, dans les premiers mois de l'année 1569, demanda formellement son congé. Le

susdict en sa place, mais qu'il n'est propre ad ce : bien pour avoir charge des armes ; mais qu'il luy fauldroit quelcung expérimenté d'eaige et d'auctorité, comme V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}. Il pensa avec ceste buffe tirer quelque chose de moy, pour sçavoir quel espoir j'auroie du retour de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}. Je luy respondis que, jusqu'à présent, le temps ne l'avoit permiz, et que n'estions encores à la fin des troubles. Mr de Noircarmes replicqua qu'il n'y avoit empeschement au dedans puisque tout estoit mort ou dehors qu'avoit voulu mal à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, et qu'il désiroit grandement qu'elle revinst, l'affirmant deux ou trois fois par serment.

... Il s'est tousjours démonstré fort volontaire en ce des affaires de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, en ce qu'il le fault retenir et syncrétiser. C'est une fine pièce. Il promet bonne vuydange contre le prince d'Antoing que tous hayssent pour sa gloire ', se faisant traicter d'Excellence ainsi que le faisoit M^r de Mansfeld. M^r de Noirearmes me permict de faire entendre par bon moyen ce que dessus, mais non ce qu'il dict dadvantaige, qu'il tient que l'on est après pour faire venir icy le cardinal Pacheco pour adsister don Fédéric *,

11 mars son secrétaire Albornoz priait pour l'amour de Dieu le secrétaire Cayas de faire en sorte que le duc et lui pussent quitter les Pays-Bas, car ils y mourraient. Le duc va mieux, ajoutait-il, mais il vicillit beaucoup et est très-fatigué. Il résulte d'une lettre de Cayas au duc d'Albe, écrite au mois d'avril, qu'à Madrid on était fort embarrassé de lui donner un successeur. Cayas suggérait au duc l'idée de désigner celui-ci lui-même, ajoutant qu'alors ses amis travailleraient en conséquence. — Correspondance de Philippe II, t. II, pp. 70, 82; Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, p. 280; Commentaires de Bernardino de Mendoca, t. 1, p. 257.

- ¹ Le prince d'Antoing, c'est-à-dire le prince d'Espinoy. Le 15 août 1568, le cardinal de Granvelle écrivait à son cousin Bordey: « Quant au prince d'Espinoy, selon les termes qu'il tenait icy, il se veult
- » faire si grand que l'on n'y arriveroit point avec une picque : mais ce n'est pas tout de commancer
- » si hault, le poinct est de suyvre sans se destruyre, et j'en ay veu de plus riches venir tost au boult
- n et descheoir grandement en première fauste; mais les saiges veullent plustôt faire peu de comman-
- » cement et croistre, que de diminuer ce que l'on a commencé. S'il tient là la trongne qu'il tenoit
- » icy, je me doubte que peu de gens le suyvront là, car ce n'est pas ce que les pays de par delà
- * veullent. " Correspondance de Philippe II, t. II, p. 35.

Le prince d'Espinoy, dont il est ici question, n'est pas Pierre de Melun. Celui-ci ne porta le titre qu'après 4579; auparavant il n'était connu que sous le nom de sénéchal de Hainaut. Le prince était Charles de Melun, prince d'Espinoy, baron d'Antoing, etc. frère ainé de Pierre. Il ne joua aucun rôle et mourut célibataire à Venise en 1579. — Mémoires anonymes des troubles, t. 1V, p. 503, t. V, p. 242; renseignements dus à M. L. Devillers, membre de la Commission.

* Voir plus haut, p. 448, note fre.

TOME III.

adjoustant que, pour plusieurs considérations, ce seroit la perdte du pays: en ce que je tiens qu'il dict vray.

Morillon raconte ensuite ce qui s'est passé entre M^r de Berlaymont et l'archevèque de Cambrai. Celui-ci, voyant que le fils de Berlaymont ne pourrait réussir à se faire nommer coadjuteur, avait parlé de lui résigner son siége ¹. Or, M^r de Berlaymont vient de le presser de s'exécuter; et les deux parties ont fini par se mettre d'accord en faveur du jeune résignataire, qui n'a que xxvm ans ². L'archevèque gardera iv^m florins de pension et, de plus, la jouissance de quelques parties du temporel. La lettre reprend:

Le confesseur du duc m'a dict l'aultre jour que l'on est sur le pardon et qu'il se publieroit de brief; mais j'entendz que l'on escript au primes la résolution au Roy, par le depesche que l'on faict maintenant, et que Mr le président Viglius at fort librement et prudemment dict son advis au conseil d'Estat, et cum laude, et que Vargas, qui vouloit sortir du conseil d'Estat, fust contrainct de se rappaiser 3. Le mesme me disoit aussi que l'on traictoit sur le redressement de la justice et à retrancher les priviléges, et à mectre bonne police; hic opus, hic labor est. Je dictz que l'on restraindist les usures et Joyeuse-Entrée, grande cause du mal, et que membra putrida fussent rescequez.

... Ainsi que j'escripvoie ceste, Castillo m'est venu dire bien estonné qu'il at veu ce que le duc d'Albe escript au Pape sur la disunion, et qu'il n'y ait

- 1 Voir plus haut, p. 445.
- ¹ Une lettre de Castillo au cardinal, du 4 décembre 1569, nous apprend qu'à cette époque Louis de Berlaymont, futur archevêque de Cambray, était à Bologne où il venait d'être promu aux honneurs du doctorat. (Bibliothèque de Besançon. Mémoires de Granvelle, t. XXVII, fol. 92. C.) Viglius, dans une lettre à Hopperus, du 20 septembre 1570, lui donnait la qualification de juvenis certè præctara indotis ac Regis favore dignissimus: voir Hoynek, Analecta, t. 1et, 2e partie, pp. 585, 586.
- Ste formulaire du pardon général, provisoirement accepté par le due d'Albe, ne fut envoyé à Madrid, pour être soumis au Roi, que vers le 10 mars. En en parlant, dans une lettre du 26 février, Viglius s'exprimait dans des termes qui doivent être mis en regard de la lettre de Morillon: En vero formula, que ab his qui eas causas tractant concepta erat, si edita fuisset, exceptiones innumeræ illam penè illusoriam reddidissent. Et subindè vereor ne, ut hie apud authores, quando non omnia mihi probentur, non benè audiam, sic apud præsidem eardinalem vestrum (Espinosa) sinistri atiquid ab eis de me scribatur et si quid ego mitius consuluero, ad id me Regis honor, ac apud Deum meritum, commiscratio que Reip., quam ad trunquillitatem ac Catholicum religionem reductam velim, potissimum impellunt, etc. Hoynek, loco citato, p. 463. Correspondance de Philippe II, t. 11, p. 90.

évesque à Anvers, dont j'ay faict samblant que le croioie '. Il dict qu'il en escript à Vtre Illme Sgrie et qu'il luy envoiera copie de la lettre du duc d'Albe. Il est tous les jours avec les intruz, que triumphent pour ladicte lettre. Et moy j'ay plus grand espoir que devant puisque l'on veult aussi insister à la suppression de l'évesque à Anvers; car je ne pense poinct que par delà l'on veuille prester l'oreille, car il n'est en lieu de tout le payz plus nécessaire qu'à Anvers. Castillo dict que les abbez de Brabant dient que leur requeste est commise à neuf cardinaulx excluso cardinali de Granvella, quod non miror, quia ejus negotium, et je pense bien qu'il ne dort poinct. Il dict aussi que les abbez de Brabant veulent envoier quelque présent à Vtre Illme Sgrie de trois mille florins avec promesse d'une pension secrette de quattre mille par an, modo faveat. Si feu mon père 2 vivoit, il diroit que ce sont de beaux sons d'hommes. Vostre intruz est partout appellé aux Estatz de Brabant. Aussi est celluy de Sonnius 3, qui veult aussi faire professionem fidei, estimantz d'avoir bien tost la fin de tout, et il ne tiendrat à argent, qu'est bien venu et par deçà et par delà.

Mr de Cambray ny l'évesque d'Arras ne se sont sçeu derechief abstenir de parler au confesseur sur le pardon, remonstrant que en une sepmaine se sont faict XLII vefves à Valenchiennes et CLXIV orfelins. Je ne m'y suis voulu trouver. Depuis, ce mesme confesseur m'at compté ce qu'il leur en avoit respondu, disant que le duc s'est trouvé trompé et qu'estant près de Maestricht, à l'intercession de deux gentilzhommes, il permeict qu'ilz cautionnarent deux prisonniers pour la religion, et que incontinent les ungz et les aultres passarent vers le prince d'Oranges. Ce sont fables et deffaictes. Il dict aussi devant hier à MMrs d'Arras et de Gand 4, qui faisoient semblable

¹ On a déjà vu plus haut, p. 228, note 2^m², que le due jouait en réalité un jeu double par rapport à la question des évèchés.

⁴ Guy Morillon, l'un des secrétaires de Charles-Quint, humaniste distingué, né en Franche-Comté, mort à Louvain le 2 octobre 4548.

⁵ Votre intrus, c'est-à-dire l'abbé d'Afflighem, Arnould Motmans, celui de Sonnius, c'est-à-dire l'abbé de Tongerloo, Jacques Veltacker.

⁴ Dans sa lettre variorum du 51 janvier 4569, déjà citée, Morillon écrivait à propos de Jansenius, évêque de Gand : • Il a faiet aussy requeste au due pour le pardon général, luy remonstrant que • puisqu'il avoit les forces et heu victoire, que c'estoit raison qu'il choisist les moyens de se faire

[&]quot; aymer: nulla alia circuitione usus, ut est simplex et rectus. "

instance sortans de M^r le président, que, le jour de la conversion de Sainct-Pol, ung héréticque avoit arraché à Malines, des mains du prebstre célébrant, le calice consacré, et qu'il fust bruslé le jour suivant; que sont bourdes, car personne n'en sçait à parler.

L'on at à Valenchiennes, depuis la dernière exécution, mis plusieurs personnes en arrest, dont MM^{rs} de Berlaymont et de Noircarmes sont bien esbahiz, comme sont plusieurs aultres, de ce qu'il n'y at poinct de fin. L'on at adjourné plusieurs estantz icy, et telz desquelz Noircarmes asseure avoir heu advertissementz fort bons durant que la ville fut close, et qu'ilz sont estez en tout temps catholicques. Ilz sont sortiz plus de 1v° hommes, depuis la dernière exécution, dudict Valenchiennes; mais je tiens qu'il y at peu de perdte, et qu'il y en at peu que ne soient enfarinez '. L'on m'a dict depuis que le duc n'at sçeu à parler dudict exploict et qu'il en est fasché....

Louvreval at esté fort gehenné, trois fois de route *, et dict beaucop. Il y at plus de noblesse de Geldre et Hollande avec le prince que l'on n'heust pensé; mais l'on ne peult encore sçavoir les noms.

... J'ay tant faict que j'ay descouvert celluy qui at compté pour ung coup quattre mille florins à Armenteros, pour Madame de Parme, de par le couvent d'Affleghem, auquel on faisoit à croire que l'on prendroit ung de dehors 3; pour quoy éviter ilz feirent ladicte propine, que fust délivrée par ung maistre Cornille vander Straten, advocat du conseil de Brabant 4. L'intruz doibt depuis avoir donné aultres six mille, et audict Armenteros trois mille, qui porta impatiemment la tardance, et mandit à l'intruz qu'il avoit entendu que, pour parvenir à son desseing, il avoit corrompu xiv personnes,

Le 16 février on publia à Valenciennes un ban ordonnant à tous ceux qui avaient quitté la ville, en prenant pied fugitif e depuis les exécutions du lundi 17 janvier, de revenir pour se livrer à leurs occupations habituelles, à peine de voir le Conseil des troubles procéder contre eux par bannissement et confiscation des biens. — Le Boucq, Histoire des troubles advenues, etc., p. 60.

² A trois reprises successives.

^{*} Un dehors, c'est-à-dire que le gouvernement, au lieu d'élever au rang d'abbé un moine d'Afflighem, porterait son choix sur un moine étranger.

^{*} Cet avocat joua plus tard un rôle politique à Bruxelles. Il est souvent question de lui dans les Mémoires anonymes des troubles, à propos de la période troublée qui suivit le décès du grand commandeur de Requesens.

le menassant assez; il ' fust longuement en opinion que Maes ' luy avoit retenu sa bénédiction, et ne se fia jamais depuis à luy.

.... Mr d'Havret poursuit le mariage et dict que MMrs de Vaudemont et de Guise et d'Aumales le treuvent bon, et en at parlé au duc assin qu'il en écrive au Roy: ce qu'il luy at promis de faire, selon que m'a dict Mr le duc d'Arschot auquel il n'at communicqué rien de cecy, ny aussi les lettres que luy at escript Granvelle, que je craines il ne fauldra de monstrer à la mère et à la fille, nt faciunt qui impotenter amant. Mais je suis seur qu'il n'y at rien que ne se puist veoir. Le duc d'Arschot at opinion qu'ilz se sont entrepromietz.

Le duc d'Albe gouste fort le mariage de Mr de Lalain avec Mne d'Aremberg et at promis d'en escripre au Roy.

C'est un grand poinct, puisque avons perdu nostre Royne, que cela serve si bien à aultre chose *. Dieu est ung grand maistre.

Il est vray, et plus que vray, que si V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} heust esté creue icy et en Espaigne, que l'on ne seroit maintenant aux termes où se retrouve ce povre pays, et beaucoup de gens seroient bien à leur aise: cela est in confesso, et se dict partout. Je vous asseure que si vous avez jamais esté en la bouche des gens que c'est maintenant, sed diverso modo. La noblesse, les magistratz

¹ II, l'intrus, Motmans.

² Jacques Maes, conseiller au conseil de Brabant, dont on a parlé à diverses reprises. En 1564, à l'époque où Motmans avait été nommé à Afflighem, Maes était fort influent au conseil de Brabant, et il jouissait encore d'une grande faveur en haut lieu grâce à l'appui de ses amis, Armenteros et Molinaeus. — Papiers d'État, t. VIII, pp. 557 et suivantes.

⁸ Ses parents du côté de sa mère, Anne de Lorraine.

A la comtesse d'Egmont et à sa fille : voir plus haut, p. 446.

⁵ Cette autre chose était le mariage projeté de Philippe II avec l'archiduchesse Anne, fille de l'Empereur, qui naguère avait été destinée à don Carlos et que le roi Charles IX aurait voulu épouser. L'archiduc Charles avait proposé l'archiduchesse à Philippe II, au nom de l'Empereur, en vertu d'instructions reçues pendant son séjour en Espagne, et ses ouvertures avaient été accueillies avec joie. D'une part, Philippe II n'ayant pas d'enfants mâles, et peu de successeurs, désirait se remarier pour le bien de sa monarchie, comme il le disait à l'archiduc; d'autre part, ce qu'il ne disait pas officiellement, il ne pouvait manquer de saisir avec empressement l'occasion de se rapprocher de la maison des Habsbourg d'Allemagne, et de se donner sur elle un nouveau moyen d'action. Au surplus, depuis la mort de la reine Elisabeth, l'opinion des grands se prononçait, à Madrid, pour que le Roi se remariât au plus tôt. — Correspondance de Philippe II, t. II, p. 68, et Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, pp. 263, 266, etc.

des villes et tous estatz requièrent vostre présence et dient que si vous estiez icy, que tout se porteroit mieulx dehors et dedans, et je le tiens ainsi. Aussi, combien que Mr de Noircarmes soit fin à dorer, je pense qu'il vouldroit que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} fust icy pour asseurer les affaires; car ny luy, ny aultres ne sont à repoz, ny Mr de Berlaymont mesmes, qui m'at juré qu'il ne seait là où il en est, et qu'il pensoit estre nect comme une perle, mais qu'il ne se tient asseuré. J'estime que c'est plus pour ce qu'on a dict depuis la venue du duc, que ce que l'on at faict auparavant. Je ne sçay comme le président Viglius l'entend; mais il viendra aussi en jeu '. L'archevesque de Cambray dict l'aultre jour, moy présent, à Mr de Noircarmes que ny luy, ny le conte de Meghe, ne se debvroient tenir à repoz, si l'on voulloit rechercher les choses jusques au boult ².

J'entendz que l'on at dressé quelque concept sur la forme du gouvernement, la justice et police; mais rien ne se achève. L'on attendra de cela et du pardon comme l'on fit l'an passé jusques les ennemis furent en campaigne, et lors l'on ne le veult faire pour ne sambler contrainct, qu'est raison. Si l'on le faisoit en temps, l'on feroit double bien. Le duc se fie en peu de gens, et ceulx qu'il at près de soy ne sont pour en venir au boult. Touttesfois ilz pensent tout savoir 3, mesmes Del Rio qui ne polroit la peine de lire ou oyr quelque bon advertissement.

Si ceulx qui ont les affaires en main considèrent le mal que ont engendré

- ¹ Ici Morillon se trompait. Le 51 janvier le duc d'Albe faisait au Roi un grand éloge de Viglius, et demandait pour lui une récompense. Le 10 mars, il écrivait, il est vrai, que le président était plus difficile que jamais : voir la Correspondance de Philippe II, t. II, pp. 61 et 70.
- ² On trouve dans Groen, Archives, t. III, p. 321, une preuve des appréhensions qui assiégeaient le comte de Meghem dans le cours de l'année 4569. C'est une lettre du 26 juillet, adressée au conseiller d'Assonleville. Le comte demande, entre autres choses, à son correspondant, de chercher à savoir de del Rio et de Hessele s'ils comptent considérer comme crime de lèse-majesté le fait d'avoir écrit au Roi pour obtenir le rappel de Granvelle, et celui d'avoir porté la livrée (de la ligue des flèches).
- La présomption de quelques Espagnols de l'entourage du due, et le mépris qu'ils professaient pour les talents, la science, les dispositions des hommes d'État des Pays-Bas, outraient Viglius. Au mois d'octobre 1569, parlant de Vargas et de ce que tout se faisait d'après ses avis, il demandait à Hopperus de vouloir bien lui dire ce qu'on pensait en Espagne de ce Solon; nam hie sanè populo difficulter persuaderi potest cam Regiæ Majestatis, cœterorumque procerum vestrorum, de illo esse opinionem quæ hie illi attribuitur. Au mois de décembre suivant, il rapportait à son correspondant qu'on allait faire venir à Bruxelles, outre Roda, des conseillers Italiens, cùm hie omnes Lutherani, bestiæque habeantur. Hoynek, Analecta, t. 1er, 2e partie, pp. 344, 557.

les usures, que ont mengé la noblesse, l'on y mectroit quelque ordre. Au surplus, j'ay aulcune fois envoié quelques mémoires à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, desquelles je n'ay retenu copie sur ce que me sambloit devoir estre réformé. Aussi il ne vailloit la peine. Si j'avoie mes papiers, que sont esgarez, je trouveroie encores quelque petitz receulz.

Je louhe Dieu que le Roy se porte si bien. Je Luy supplie le nous conserver longuement, car ce seroit la ruyne de l'Eglise si nous le perdions.

... La vefve du comte d'Aremberg dict avoir lettres de madame de Lorraine, mère ', que luy escript que l'on dresse en Allemaigne encores des grandes practicques contre nous, et que le duc soit bien sur sa garde de sa personne : ce sont paroles. J'ay opinion que c'est pour, par ce boult, faciliter aulcunes choses que l'on vouldroit avoir de luy; mais ilz congnoissent mal à qui ilz ont à faire. Je suis esbahi que l'on luy pense faire paour; il se sçaurat bien garder. L'on disoit le mesme de Granvelle et, Dieu merci, l'on ne luy at rien faict, encores que l'on envoia des gens à Besançon de par le prince de Porcian ².

Mr Viglius m'a dict depuis deux jours comme, passé sept mois, le duc d'Albe luy tint propos pour hoster la temporalité à l'abbaye de S^t Pierre de Gand ³, pour les différentz que surviègnent souvent entre le Roy et l'abbé,

^{&#}x27; Sur la duchesse de Lorraine, mère, voir t. I, p. 126, note 2me, et t. I et II, passim. Granvelle écrit au Roi, en date du 5 avril 1569 : Madame de Lorraine songe toujours à recouvrer les états de son père; elle lui écrit et lui fait écrire continuellement par son conseiller Sellières pour le persuader de prendre cette affaire à cœur. Vainement il lui a répondu cent fois qu'il est trop éloigné de Madrid ct des Pays-Bas pour savoir si l'entreprise qu'elle médite serait praticable; qu'il est persuadé, au contraire, que les Pays-Bas ne voudraient pas rompre avec le roi de Danemark, et spécialement les Hollandais, dont le commerce en souffrirait trop de dommage; que l'Empercur lui-même verrait toute tentative de ce genre avec déplaisir, à cause du duc Auguste; que le Roi a déjà une multitude d'affaires sur les bras; enfin qu'il ne sait pas jusqu'à quel point sont fondées les espérances qu'elle dit avoir. Elle n'en revient pas moins sans cesse à la charge. En dernier lieu, Sellières lui a écrit pour se plaindre de ce que, quo que la duchesse soit depuis longtemps et gravement malade en Bavière, le Roi ne l'a pas fait visiter une seul fois, et pour lui exprimer le désir que S. M. lui envoie quelqu'un à qui elle pourrait communiquer de vive voix ses plans et l'état de ses affaires. Granvelle, après avoir instruit le Roi de la réponse qu'il a faite à cette lettre, le prie de lui dicter la conduite qu'il doit tenir ultérieurement, si la duchesse lui fait de nouvelles instances. — Correspondance de Philippe II, t. II, p. 81.

² Voir t. I, p. 50, note 2mc.

³ Voir t. 1, p. 155, note 1re.

et avec ceulx de Gand; et qu'il respondit que cela le toucheroit aussi, et que l'on hosteroit ce qu'elle auroit heu passez vinc ans; que l'empereur Charles-le-Maigne n'avoit trouvé milleur moien pour estoller la puissance ecclésiasticque que luy donnant le temporel, qu'estoit moien qu'ils sont esté plus obéyz et révérez et aussi paiez de leur deubt. Il se veoit aux évesques d'Allemaigne que se sont maintenuz par la temporalité; et disoit que Granvelle et aultres prélatz par deçà avoient temporalité, sans que cela les empeschat, pour ce qu'ilz faisoient administrer icelle par ung prévost, moisne ou séculier, et que les ecclésiastiques traictoient miculx leurs subjectz et plus bénignement que ne font les seigneurs séculiers, que ne les tiegnent si gras comme culx font. Qu'estoient bons argumentz; et dict que depuis le duc d'Albe n'en at plus parlé, et qu'il pense touttefois qu'il en at escript au Roy.

L'on est après pour faire quelque réformation audict monastère, ce que, par la suggestion du bon abbé d'Anchin, j'ai procuré par le moien du confesseur du duc, sans que l'on saiche dont cela vient. Et il estoit besoing; et seroit bien qu'il se feict partout où il y at désordre. Doibs que cela sera faict, l'on déclairera le nouveau abbé ', que le frère de Warlusel ' pense estre au moien de Mr de Noircarmes. L'on verra si l'on parlera plus de la dicte temporalité.

C'est du xxix janvier 1569.

Post-scripta. Me suis je trouvé vers Mr de Berlaymont qui m'a dict que les gens du duc dient que Pacheco doibt venir icy au gouvernement avec le fils du duc d'Albe , et qu'il seroit mieulx que ce fust Granvelle comme imbut de tout, et qu'il seroit agréable estant tout purgé. Il se plainct aussi que il n'at crédit, sinon en ce des finances, que sont choses odieuses ; que Mr de Noircarmes emprend tout ce du conseil d'Estat, s'entendant avec Courteville , dont luy Berlaymont se plaindit au duc d'Albe doibs Maes-

Le nouvel abbé de S'-Pierre, Ghislain Timmermans, fut déclaré au mois d'août 1569, mais il ne prit possession de son abbaye qu'au mois d'août 1570. Il signa plus tard la Pacification de Gand. — Ph. Blommaert, Vlaemsche kronijk of dagregister, etc., pp. 70, 85, etc.

^a Simon de Warluzel, dont il a été parlé à diverses reprises dans le présent volume.

⁵ Voir plus haut, p. 457.

^{&#}x27; Que sont choses odicuses; c'est-à-dire qu'en matière de finances on se fait nécessairement des ennemis, parce qu'il faut défendre les intérêts du trésor contre les prétentions des particuliers.

⁵ Josse de Courteville, dont on a souvent parlé.

tricht, qui dict que le Maistre ne l'entendoit ainsi, et qu'il en donneroit une bonne correction à Courteville, et qu'il faillit que luy et Mr de Noircarmes allassent pari passu ad exemplum et miraculum aliorum; que toutefois rien n'est suivi, et que les secrétaires vont tous vers Mr de Noircarmes, et que, depuis son retour du camp, il n'en at venu ung seul vers luy Berlaymont.

CXLIII.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. - Manuscrit nº 16100, fol. 56.)

Gray, le 4 février 1569.

Monsieur. Je suis retorné en chête ville, il i at vi jours, et toutes les compaignies cassées, les fesant tenir prêt, si la nécessité vient, cant à cheus de mon baliage que j'ai en charge. On dit que le prince d'Orange est à Strasbourc, ausi bien empesché pour donner argent à ses gens '. Il n'i at plus que iv reyters et ui François, et mille chevaus François, et encore cela mal en ordre. Ses gens de pié Allemans sont esté combatu du froid et de faim, que sont tous malade et ensi tous défets; les uns se meurent, les autres s'en vont.

Se que encore on nous menasse s'et que le duc de Deus Pons viendrat, et on dit par Ferette, droit à Montbilliart. Si cheus de la Ferette veullent se mettre en armes et fère le devoir, et nous de l'autre cotté au frontières, il soufriront bien devant passé par se pais. Cant au pais de Loureyne, le Roy de France et à Joinville ², toute son armée marche pour se tenir par là assin

Le 26 février Viglius écrivait aussi à Hopperus: Princeps Auraicensis Argentinæ esse dicitur, verum parvam argenti conficiendi spem ibi invenit, ut militibus, per vicinos pagos dispersis, stipendia persolvat, ideoque illi paulatim diffuere feruntur. — Hoynek, Analecta, t. 14, 2º partie, p. 465.

² C'est de Joinville que Charles IX écrivait à Forquevaulx, le 1^{er} février, que le prince d'Orange s'était « du tout retiré en Allemaigne et avoit rompu ses forces. » — Gachard, La Bibliothèque nationale à Madrid, t. II, p. 280.

que le duc de Deus Pons ne passe, se que facilment peuvent faire si se mettent au passaige et rivières; mais il i at tant de huguenotz, qui sont du conseil du roy de France, que n'i at que fyer. Ausi on dit que le prince de Condé ferat son effort venir vers Lion. Je ne sai, si cela venoit, de qoi serviroit ce frère du Roy vers la Rochelle avecq son camp. On dit que avecque le frère du Roy il i at de cheus qui le ghouvernent que sont huguenotz; il n'i at que fyer, il ne feront chose bone; mais puisque le roy de France et si fort en Loureyne, si le duc de Deus Pons vient par Ferette, envoier vium piedtons et n^m chevaus depuis Mets à la ville de Deux Pons, avec vi canons, et la prendre, que n'est loin de Mets xiii lieus d'Alemaigne, ce seroit bien pour le faire retorner.

Le due d'Alve envoie quelques gens de pié au secours du roy de France. S'il viennent par la Ferette on se porrat aider. On dit que ce sont bons arcabusiers: s'est ce que nous faut en ce païs; cant au reyters, que le duc envoie, il n'et besoin les apeler pour nous aider. J'aimeroi mieux mil de nous païsans que cela, car il n'i at que fyer, et pillent les églises, et font autant de mal que les innimis.

Je m'en vois vers notre montaigne jusques à attendre les soldars, que sont allés à Strasbourc acoutré en reyters, que sarrons toute chose. Se jours passés au baliage d'Aval, se amassirent au païs de Bresse, en France et païs du duc de Savoie, bien n^m huguenotz et mil chevaus, que ont faict là de grandes pylleries et larcins, avecque déterminacion de corrir au païs par deçà, pendant que le prince d'Orange estoit entré au païs, et que tous nous ettièmes empèché au frontiers desà vers Loureyne. Mais depuis se sont en allés vers Genève et Suisse, avecque leur butins. On dit que se vont rassembler vers Porantru et vers Bàle. Si le prince de Condé se joint avecque le secours, France et ruynée à dévocion des huguenotz, et après en grand dangé des païs voisins tant Flandres que issi. Dieu y remédierat. Il ne se faut fyer des François, il sont tous cousins et parens...

CXLIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 41. - M. F., complétée par C.)

Bruxelles, le 15 février 1569.

Morillon répond aux lettres publicorum du cardinal du vin janvier. Il constate que les nouvelles les plus certaines, relatives au prince d'Orange, viennent de Granvelle; cependant, il rapporte quelques rumeurs contradictoires qui courent à Bruxelles à son sujet : on dit que la reine d'Angleterre envoie de l'argent, d'une part au prince d'Orange et au duc des Deux-Ponts, et d'autre part au prince de Condé 1; que M de Genlis se retire à Genève 2; que le roi de France veut mener son armée à Metz pour défendre l'entrée de son royaume 5; que la reine d'Angleterre a déclaré le prince d'Orange son capitaine général 4, etc. Puis le prévôt continue :

La reine d'Angleterre n'at voulu donner audience à Mr d'Assonleville,

- ¹ On a parlé plus haut, p. 412, note 4°, des secours pécuniaires accordés par la reine d'Angleterre aux huguenots français. Dans un billet de Paris envoyé à l'amiral de Coligny par le médecin du comte de Jarnac, au commencement de mars, on trouve des détails sur les rapports de cette Reine avec les Allemands. La reine Élisabeth, dit ce billet, avait envoyé à Strasbourg le S² de Hillegay, beau-frère du secrétaire d'État Cecil; « et ce afin qu'il y resta toujours pour haster les Allemands de vous aller
- » joindre, et le commandement de faire entendre tout ce qui se passera entre les Allemands à Norreis,
- » ambassadeur de la reyne d'Angleterre en France, assin qu'elle et vous en soyez advertis. Elle com-
- » manda à son dit ambassadeur en ceste ville qu'il nous fist entendre qu'elle avait envoyé 20,000 escus
- » dès le 1er décembre au duc des Deux-Ponts, afin que luy avec nous vous le fissions sçavoir, avec
- » touttes amples promesses de vous donner tousjours aide, etc.... » Duc d'Aumale, ouvr. cité, t. II, p. 390.
 - François de Hangest, Sgr de Genlis, mourut dans le cours de l'année, comme on le verra plus loin.
- Le roi de France était à Metz dès le 15 mars; il y était encore le 5 avril. Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. 11, pp. 281, 282.
- ⁴ Ce bruit était sans fondement. Ce qui était vrai, c'est que le Sgr d'Olhain, dit Mr de Dolhain, avait été envoyé à la reine Élisabeth par le prince d'Orange: Thomas Gresham le recommandait à William Cecil par une lettre du 10 février. Au mois de septembre, Dolhain quitta l'Angleterre avec quelques vaisseaux montés par des gueux de mer. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 5° série, t. I, p. 225, et Groen, Archives, t. III, p. 351.

disant qu'il ne vient que du duc d'Albe, et qu'elle attend response du Roy sur ce qu'elle luy at escript, et at donné garde au dict d'Assonleville!.

Il y at icy prisonnier ung Jehan de Somme, natif de Liége, qui at esté trésorier dudict prince d'Orenges 2, lequel dict beaulcop de particularitez auxquelles je veoidz que l'on adjouste plus de foy que peult-estre elles ne méritent; et sont que luy et sa femme ont vendu tous les meubles et bagues qu'ilz avoient au monde, s'estant elle seullement gardé ung petit anneau d'or qu'elle avoit au doigt, valissant environ vingt solz ; qu'ilz ont prins d'emprunt vers leurs amyz, là où ilz en ont peult trouver, et ressamblé la valeur de ne mille florins, sans ce qu'ilz ont heu d'emprunt du duc de Brunsvic, que sont aussi nº mille florins et x1m de don; que le duc de Saxe, Auguste, auroit escript au prince luy blasmant son emprinse, et qu'il faisoit comme lasche, prendant les armes contre son seigneur, ce que ne se doibt souffrir du vassal; que la princesse auroit rescript une lettre bien furieuse à sondict oncle, et que cecy fust cause qu'estant partie de Dillembourch, avec intention de s'aller tenir en Saxe, elle s'est retirée à Coloigne; que le feu duc de Wirtemberghe at aussi trouvé maulvaise l'emprinse dudict prince, et qu'il ne luy at point furni ung solz pour faire sa guerre, ny aussi le dict duc Auguste 3.

- ¹ Dans une lettre au Roi, du 2 avril, le duc d'Albe écrivait que la reine d'Angleterre avait refusé de traiter avec lui. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. 11, pp. 77, 78.
- ¹ Ce Jean de Somme, avant de devenir trésorier du prince d'Orange, avait rempli à l'époque de Marguerite de Parme, en 1565, les offices de munitionnaire de Charlemont et de receveur des domaines de Bouvignes, Poilvache el Montaigle, et, sous le due d'Albe, la charge de contrôleur du château d'Anvers. Il était gendre d'André Bourlette, ancien receveur du duché de Limbourg, qui avait fixé sa résidence à Liége et qui s'était montré, dans cette dernière ville, un des agents actifs du prince d'Orange. De Somme, en dehors des charges générales qui pesaient sur lui du chef de sa participation à l'expédition du prince d'Orange, était accusé d'avoir promis d'incendier la citadelle d'Anvers au premier échec que subirait le due d'Albe. Sa sentence est imprimée dans Ch. Rahlenbeck, L'Église de Liège et la révolution, p. 505. Il fut exécuté à Anvers le 12 novembre 1569, après avoir nié avec persistance les projets d'incendie qu'on lui prétait. Voir les opuscules de Borgnet et de Bakhuizen van den Brink, cités plus haut, p. 426, note 4^{me}, et Gachard, Inventaire des Archives de la Chambre des comptes, t. II, p. 228.
- ⁵ Le duc d'Albe écrivait de son côté au Roi, le 20 mai 4569, qu'ayant fait prisonniers le trésorier général et le payeur de l'armée du prince d'Orange, ceux-ci, mis à la torture avant leur exécution, avaient déclaré qu'excepté l'Électeur palatin, aucun des princes de l'Empire ne l'avait secouru de ses deniers. Correspondance de Philippe II, t. II, p. 89.

S'il at heu si peu d'assistance d'iceulx, je croy qu'il en aura encores moings, et que l'Empereur, pour l'espoir du mariaige , fera milleurs offices qu'il ne feict l'an passé, comme disent noz Espaignolz qui se fondent fort sur la déclaration dudict trésorier qui dirat beaulcop, espérant gaigner la vie; mais il luy en prendra comme à Louvreval que heust hier la teste couppée et mise sur ung estacq ². Les parentz heussent furni xxx^m florins pour luy saulver la vie. Il avoit m^m florins de rente, et un bois, ad ce que affirme M^r de Namur, duquel le bois que est dessus vault cent mille florins. Il est mort comme bon catholicque, et ne fust oncques aultre, de sorte que l'on s'esbahit qu'il s'estoit ainsi lessé mener à la dance. Il estoit fort en arrière, aiant despendu les élémentz durant ces folies. Il at accusé aulcungz qui auroient, doibz le camp de Son Excelle près Maestricht, mandé au prince d'Orenges de passer la Meuse.

... Il n'y at encores question du pardon. Je tiens que l'on attend quelque résolution du Roy qui, par ses lettres du xii d'octobre, escripvoit à Mr de Cambray qu'il estoit après pour s'y résouldre. La tardance est plus préjudiciable que aulcungz ne croient. Si Mr de Liége faict scrupule de mectre la main au comté de Hornes, je pense que l'on le fera pour luy ⁵. Il at demandé advis à Brictius ⁶ s'il accepteroit le chappeau qu'il attend, sur les advis que je tiens l'on luy donne ⁸, et l'on parle aussi de Mr Poictiers. Brictius dict luy avoir respondu qu'il ne luy déconseilloit s'il suyvoit quelque pension de xviii^m escuz. Il at faict recommander au duc, par l'archidiacre de Brabant ⁶, ledict pardon général et Madame d'Egmond, affin qu'elle ayt

- Le mariage projeté de l'archiduchesse Anne avec Philippe II.
- Philippe de Marbais, Sgr de Louverval, sait prisonnier au combat sur la Jauche.
- 5 Voir plus haut, p. 261, note 5me.
- ⁴ Me Jean Brictius, voir t. I, p. 57, note 2me, et tt. I et II, passim.
- ⁵ A cette époque, le duc d'Albe songeait à faire obtenir à Gérard de Groesbeeck le chapeau de cardinal, que Philippe II solliciterait pour lui à Rome. Groesbeeck commença par demander du temps pour réfléchir, puis par exposer au duc quelques difficultés. Enfin, il finit au mois de juin par se décider, et par déclarer que, si le Roi voulait le proposer à Sa Sainteté, ce serait une grande faveur que S. M. lui ferait. Correspondance de Philippe II, t. II, p. 98.
- Lievin van der Beken, dit Torrentius, né à Gand en 1525, alors tréfoncier de St-Lambert de Liége et archidiacre de Brabant. C'était lui qui, lors de l'érection des nouveaux évêchés dans les Pays-Bas, avait été chargé par Robert de Berghes et son chapitre d'aller à Rome pour s'opposer au démembrement de l'ancien diocèse de Liége ou pour obtenir une compensation. Il jouissait à Liége d'une haute con-

pour vivre pour elle et ses enlfantz, aultrement qu'elle le debvrat demander de ses parentz en Allemaigne!

Il at aussi faict intercéder pour les gentilzhommes absentz, que supplient d'estre reléguez en quelque monastère jusques le Roy aurat mieulx cognu leur cause Neque hoc mihi placet. Il les fault lesser faire. Quilibet abundat in sensu suo.

... Il est ainsi, comme V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} dict, des confiscations, que l'on veult faire grandes en recélant les charges. S'il y at dot, ou douaire ou rente dessus, l'on veult que les prétendantz agissent contre le Roy, que seront choses de grand travail et despense, et dont plusieurs ne verront la fin de leur vivant.

De cecy et la longueur du pardon désespèrent plusieurs gens de bien, et que l'on ne tient aultre discipline, estant le paysan foullé sans discrétion. Chascun s'en sentirat, et le Roy mesmes en ce des aydes : ce que Francisco de Ybarra at dict luy mesmes, à l'archevesque de Cambray, qu'il trouve bien maulvais. Je ne sçay si c'est pour s'en deffaire avec cela. Et l'archevesque de Cambray dict qu'il est si fasché de veoir ez choses susdictes ce que passe, qu'il dict voulloir partir et avoir escript au Roy pour avoir son congié, quod mihi non est verisimile.

L'on at miz xune chevaulx légiers à Diest, que sont nourriz par les bourgeois que leur doibvent furnir deux livres de chair, deux pains, deux potz de bière, bois, chandelles, huille, vinaigre par teste. Certes ceulx de ladicte ville ont mérité grand chastoy².

sidération, et remplit souvent, au nom du chapitre, des missions délicates. En 1586, il devint évêque d'Anvers. — Bulletins de la Commission royale d'histoire, 1re série, t. XVI, pp. 100 et suivantes.

- ¹ On constate par les comptes de la recette générale des confiscations pour cause des troubles que, pendant les années 1568, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, etc., la comtesse d'Egmont reçut périodiquement du gouvernement des secours, dont le montant variait suivant les années. Le gouvernement contribua aussi à l'entretien de deux de ses filles qui étaient chanoinesses à Mons. Gachard, Rapport sur les archives de Litle, pp. 386 et suivantes.
- ² Voici le fait qui avait mérité aux habitants de Diest un « grand chastoy ». A la fin d'octobre 1568, au moment où le duc d'Albe faisait occuper les villes du Brabant pour les garantir contre une attaque du prince d'Orango, la ville de Diest avait formellement refusé d'ouvrir ses portes au colonel de Largilla et à ses soldats. D'après ce que Mendoça rapporte dans ses Commentaires, t. 1, p. 215, les bourgeois auraient même déclaré qu'ils ne reconnaissaient d'autre seigneur que le prince d'Orange. On trouve des détails assez circonstanciés sur cet incident, dont nos historiens ne parlent guère ou pas,

Le curé du béguinage, qui est ung ancien, vénérable et zéleux personnaige, duquel feu Mr Ruardus 'faisoit grand cas et prendoit conseil, at esté icy avec le gardien des cordeliers et prieur de la Chartreuse dudict lieu, pour supplier que l'on face différence des bons aux maulvais, remonstrantz qu'il n'y at que xm° maisons, desquelles les m° vivent de l'aulmosne du Sainct-Esprit, et les vr° sont gens méchanicques qui ont assez à faire de vivre, et le surplus gens vivantz de leurs rentes. Ilz vouldroient estre supprimez de la moictié de ladicte chevallerie, disant que la continuation sera l'entière désolation de la ville, qu'est au Roy ², et vault près de xx^m florins par an ce que le prince y at tenu en domaine.

C'est bien le plus réformé béguinage, par la conduicte dudict pasteur, que soit en tous les Payz-bas et peult estre en Europe. Ilz sont sorties de là, depuis que le pasteur y est, cent cincquante filles que se sont rendues Clairisses. Elles ont prié sans intermission jour et nuict, trente six chascune fois, tout le temps que le duc at esté aux champz, et méritent d'estre respectéez. Il y at aussi plusieurs monastères que ont leurs rentes sur le corps de la ville, que se perdrat si l'on n'y prend regard. Les susdictz m'ont prié, comme tenant (indignement) vostre lieu, les adsister: que j'ay faict vers le confesseur où je trouve peu d'espoir. J'en ay parlé à Mr de Berlaymont, qui n'ose parler. Je parleray aussi à Mr de Noircarmes et à Mr le président. Ledict

dans les documents annexés par Mr van Vloten à la brochure qu'il a publiée en 1858, à Deventer, sous le titre de : Marnix van St-Aldegonde .. vry naer het fransch van Edgard Quinet. Une émeute avait forcé la main au magistrat local. Les émeutiers avaient envahi la salle du magistrat, pris de force l'artillerie de la commune, saisi la clef de la porte devant laquelle se présentait Largilla, empêché d'ouvrir celle-ci, voulu tuer un trompette d'Érick de Brunswick, venu en parlementaire, excreé des violences et des déprédations dans plusieurs couvents, etc. Quand la campagne contre le prince d'Orange fut finie, le duc d'Albe fit occuper militairement la ville de Diest. Dès le mois de février 1569, plusieurs bourgeois furent condamnés à mort et exécutés, et 98 autres, qui avaient pris la fuite à temps, furent bannis à perpétuité. Enfin, en mars 1572, le corps même de la ville et communauté de Diest fut déclaré coupable du crime de lèse-majesté. Une sentence du due, prononcée sur l'avis du Conseil des troubles, déclara que Diest avait forfait tous ses privilèges, et ordonna le démantèlement de ses nurailles.

¹ Me Ruard Tapperus, d'Enckhuyzen, doyen du chapitre de St-Pierre et professeur de théologie à l'université de Louvain, qui avait été envoyé au concile de Trente en 1551, et qui avait exercé la charge d'inquisiteur apostolique. Il était mort depuis 1559, à l'âge de 71 ans. On trouve sa biographie dans l'Annuaire de l'université catholique de Louvain de 1854, pp. 478 et suivantes.

² Qu'est au Roy: depuis la sentence de confiscation prononcée contre le prince d'Orange.

bon pasteur m'at donné cognoissance de beaulcop de choses au dict district, et plusieurs bons advertissementz que je ne veulz oblier, et j'espère que Dieu en sera servi, et que ce sera le bien des âmes en aulcuns monastères où les affaires ne vont poinct bien. C'est ung homme simple et de peu de litérature, mais de fort bon advis '.

J'espère de donner toutte assistence et contentement à ce vénérable viellard. Il se plainct des trois principaulx du magistrat de sa ville qu'il sont esté floches; et n'est content que le maire de Louvain print si férialement la possession du lieu pour le Roy; et est en opinion que s'il y fust procédé ainsi qu'en tel acte convenoit, appellant toutte la commune à son de cloche pour jurer le Roy, que le désordre n'y fut survenu tel comme il at esté depuis; mais il y vint en haste et sortit avec plus grande. Ledict pasteur dict que Sa M¹⁶ fera bien de retenir à soy et annex à son domaine les villes de Breda, Berghes, Diest, Culembourch et aultres, affin d'y remectre le peuple en aultre train de vivre, car ilz estoient tant fondéz sur la grandeur de leurs seigneurs, qu'ilz n'estimoient celle du Roy, leur souverain, ny ses commandementz: et il a dit vray.

J'ay envoié à M^r Aguillon l'épistre du prince d'Orange pour la faire imprimer à Paris jusques à 1v° exemplaires, et je furniray aux mises ³.

- Le curé du béguinage de Diest, dont Morillon vante ici le zèle et le jugement, était Nicolas van Esch ou Eschius, né à Oosterwyck, près de Bois-le-Duc, en 1507, mort à Diest en 1578. Il était bachelier en théologie de l'université de Louvain. On a de lui plusieurs ouvrages de piété, écrits en latin ou en flamand. Si Morillon le qualifie d'homme de « peu de litérature », c'est que probablement il savait peu de français. Biographie nationale.
- Le maïeur de Louvain, Pierre de Quaderebbe, chevalier, voir t. 1, p. 310, note 5^{me}, et tt. 1 et 11, passim.
- * Impossible de préciser la lettre du prince d'Orange dont parle ici Morillon. A propos de la même pièce, on lit encore dans la lettre variorum du prévôt du 31 janvier, déjà citée : « Le président Viglius » at veu l'épistre du prince d'Orange ad pm. 4. B. M.; et lui samble bien qu'elle s'imprime; mais il
- ne vouldroit consentir qu'elle s'imprima sans le nom de l'imprimeur, pour la conséquence, sans en
- » parler au duc; et pour ne dire par quelle meute cecy se faisoit, il m'at samblé miculx l'envoyer
- · au secrétaire Aguillon, affin qu'il la face imprimer à Paris jusques à trois ou quatre cents. Je le
- · rembourserai des mises. Le mesme semble-il au diet président. •

CXLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A GÉRARD DE GROESBEECK, PRINCE-ÉVÉQUE DE LIÉGE.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, 1, II, nº 826.)

Rome, le 17 février 1569.

Monsieur: Oyres que de loing, je voys avec le mesme sentiment et commisération les calamitez des Pays d'Embas que ceulx qui sont présents, et vous asseure que, pour la singulière affection que je vous porte, et pour celle que je doibs ' et ay tousjours porté à l'église du pays de Liége, j'ay ung infiny regret de veoir le maulvais traictement que le prince d'Oranges a faict audit pays en tout ce qu'il a peu. Et le mal est qu'il passera quelque temps devant que le dommaige se puisse restaurer; mais encores fusse esté pis si, comme il prétendoit, ou soubz couleur de passaige ou aultrement, il eust mis le pied deans la cité de Liége, puisque il est bien apparent qu'il ne l'eust pas mieulx traicté que Centron2, et qu'il y eut faict plus long séjour. Car son deseing debvoit estre de faire dois là la guerre aux Pays d'Embas, ayant tousjours faict fondement les perturbateurs du repoz publicque, qu'ont désigné de s'ayder de l'Allemaigne, de mectre le pied à Maestrich ou à Liége, comme j'ay souvent comprins de leur propoz. Sa Saincteté a aussi sentu extrêmement ceste perte, et tiens pour certain que, s'il estoit en son pouvoir d'y remédier, Elle le feroit; comme aussi pouvez vous estre asseuré que, de ma part, où j'auray moyen d'y ayder et de vous faire plaisir et service, et vous donner contentement, il n'y aura faulte que je ne m'y employe austant affectueusement que vous le sçauriés désirer. Et puisque cest accident vous a fait congnoistre plus clèrement le danger, et de qui vous pouvez craindre et confier, il emporte que pour vostre prudence vous ayez regard à non laisser passer l'occasion, que vous avez à présent, pour

TONE III.

^{&#}x27; Que je doibs : voir t. 1, p. 210, note 12.

^{*} Saint-Trond.

accomoder voz affaires et asseurer le repoz de vostre église, et je suis certain que vous n'avez perdu la souvenance de ce que je vous en fiz dire, dois le commancement que vous fustes pourveu de l'église de Liége. Et me recommandant, etc.

CXLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTONIO DE TAXIS 1.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 827)

Rome, le 17 février 1569.

Mon compère: J'ay reçeu voz lettres du ixe de janvier et, avec icelles, celle qui venoit de Mr Polytes 2. Je vous mercye cordialement la part que vous me faictes des nouvelles, et puisque le prince d'Oranges est en Allemaigne, et ses gens séparez et mal contentz que l'on leur doibt tant de mois de leur soulde, eulx mesmes luy donneront tant d'empeschemens, et à ses faulteurs qu'ont respondu pour luy, que je tiens qu'il pensera aultre chose que de dresser nouvelle armée pour nous envahir, et que, quant il vouldroit, il n'aura le pouvoir, ayant perdu crédit et réputation partout 3. Et si y a ung poinct, que s'il est vray ce que l'on nous escript d'Espaigne, quoy que Mr l'archiduc sçaiche dire, il ne faira riens à son advantaige. Et aussi certes ne s'est il pas conduict, ny devant que l'archiduc partit, ny despuis, comme il convenoit pour adoulcir le juste couroulx de Sa Mie contre luy; et me desplaict assez qu'il n'aye suyvy meillieur conseil. D'advantaige pensé-je que le retour des gens du dict prince proffitera peu à l'emprise du

^{&#}x27; Antonio de Taxis, maître des postes à Anvers, voir t. 1, p. 458, note 1re.

² Joachim Polytes, ancien greffier de la ville d'Anvers, voir t. I, p. 555, note 1^{re}, et tt. 1 et 11, passim.

⁵ Lauguet écrivait au commencement de 1569: « Orangius planè periit. Non solum descritur a suis militibus, sed ctiam ipsi maximum ab cis periculum impendet: nam minitantur se jugulaturos ipsum et postea devastaturos Nassaviensem comitatum. — Groen, Archives, t. III, p. 516.

duc des Deux-Pontz; car, comme ceulx qui le vouldroient servir les verront piètres, mal traictez, mal contentz et mal payez, ilz perdront l'espoir
qu'ilz ont peu concepvoir du prouffict qu'ont faict en France le maréchal
de Hessen et le Palatin Casimirus, et craindront qu'il ne leur advient
comme à ceulx qui y sont esté les derniers; ny vraysemblablement ne
vouldront partir qu'ilz ne soient asseurez de leur soulde, et le duc Wolfange n'a ny argent ny crédit pour y satisffaire; et vous sçavez que les
princes d'Allemaigne ne sont pécunieux, et suis asseuré que ceulx qu'ont
respondu pour le prince d'Oranges se trouveront bien empeschez. Mais, à
la vérité, ilz méritent tout le mal que leur en adviendra et pis.

CXLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR LÉONARD DE TAXIS.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 850.)

Rome, le 18 février 1569.

Mons' le maistre: J'ay reçeu voz lettres du xve du mois passé, que me sont esté les très-bien venues, et vous mercye la part que vous me faictes par icelles des occurrences pour lors. Les justices, que vous dictes se préparoient pour aulcuns malfaicteurs, seront, comme je tiens, jà faictes, et j'espère que d'oyres en avant ne pourra tarder le pardon général, que, à mon advis, debvoit estre faict il y a long temps pour mectre à repoz plusieurs qui sont esté séduictz et ne sont pas principaulx delinquentz, et pour gaigner et asseurer l'affection des subjectz. Je pense bien que si le prince d'Oranges ne fust entré au pays avec ses gens, que, dois le mois de septembre, ledict pardon se fust faict; et peult estre l'aura l'on délaissé à fin que ne semble qu'il se fist par force. Mais j'espère que ceste cause de la dilation cessera maintenant, car, à ce que nous entendons, le dict prince d'Oranges est jà en Allemaigne, et se séparent ses gens qu'ont faict mil

maulx aux terres de l'Empire, se demonstrantz fort malcontentz du prince, auquel vraysemblablement ilz demanderont la soulde de six ou sept mois pour le moings qu'il leur doibt, à laquelle il ne pourra satisffaire de son coustel pour n'avoir le moyen, ny encores ceulx qu'ont respondu pour luy, qui s'en trouveront empeschez; et est apparent que, s'il plaiet à Dieu, pour ceste année nous n'aurons grand mouvement, ny de France ny d'Allemaigne, contre les pays; et quant à la reyne d'Angleterre, c'est bien peu ce qu'elle peult faire, et tiens que, si elle mouvoit, que ses propres subjectz, avec peu d'ayde que l'on leur pourroit faire, luy pourroient ayséement faire une venue.

Si les nouvelles que nous avons d'Allemaigne sont véritables, comme je pense, le duc des Deux-Pontz se doibt trouver bien empesché, car jusques à oyres il n'a peu achever de mectre ensemble ses gens, et n'attend ceulx que luy doibvent venir de Pomeren ', plus tost que pour la fin de ce mois à Creuznach; de manière que, au plus se haster qu'il pourra, il ne pourra estre à la frontière de France qu'il ne soit le my-mars. Et c'est fleur de saison pour avoir fourraiges pour les gens de cheval, oultre ce qu'il n'ha ny argent ny crédit quelconque, ny y a apparence qu'il se puisse servir des gens du prince d'Oranges, mais plustost qu'icculx descourrageront ceulx qui vouldront aller au service du dict duc . Et si l'Empire n'est bien aveuglé, il fauldra nécessairement qu'il pourvoye à ces levées, que se font par particuliers sans auctorité, par lesquelles eulx mesmes sont pilliez et destruictz les premiers. Le dict duc des Deux-Pontz estoit malade à Haidelberg : ce ne seroit pas grand dommaige si Dieu l'appelloit avec les aultres, que par voz lettres vous m'advertissez estre mortz comme ilz ont vescu.

D'Espaigne l'on nous escript que l'on tient que Mg^rl'archiduc ne faira riens pour ledict prince d'Oranges; et aussi, à la vérité, ne s'est-il pas conduict

¹ De Poméranie.

² L'ambassadeur de Savoie écrivait de Vienne, le 5 mars, à peu près dans le même sens : « Après

[»] la défaite du prince d'Orange et sa retraite à Strasbourg, ainsi que la nouvelle est parvenue à Votre

[&]quot; Altesse, on n'a appris rien de nouveau, excepté que le duc Wolfgang, palatin, n'ayant pas d'av-

e gent, ne peut guère lever les troupes qu'il devait, ainsi que j'ai déjà écrit, conduire en France. On

r croit qu'il aura le même sort que le prince d'Orange, car, en cinq mois, il n'est pas encore parvenu

[»] à s'organiser. — Bulletins de la Commission royale d'histoire, 5° série, t. II, p. 245.

de sorte, et devant le partement de l'archiduc et despuis, que Sa M^a aye grande occasion de donner oreilles aux intercessions que l'on fera pour ledict prince. Et maintenant, si le Roy Très-Chrestien veult, il luy sera aysé de venir au boult de ses rebelles, que se treuvent aussi bien bas; et ayant icy requis Sa Saincteté de secours, il se prépare en toute diligence pour le luy envoyer, encores que considérant l'estat auquel se treuvent ses rebelles, et les forces qu'ha le Roy Très-Chrestien assemblées, il ne semble pas qu'il en aye beaulcop besoing, et que sans ce secours il luy soit aysé de les ranger.

Pour l'affection que je vous porte, je ne puis délaisser de vous advertir que non seullement les marchands, mais aussi tous les ministres, font merveilleusement grande plaincte du peu de diligences que font les bougettes ', que demeurent ordinairement ung mois en chemin dois Bruxelles jusques icy; et tous dient que la faulte soit de ce que vous ne les payez. Et je sçay bien que l'on vous doibt beaulcop aux Finances, sur quoy j'ay prins fondement pour vous excuser où j'ay peu, et mesmes en ay escript par delà, sollicitant à fin que l'on y pourveut, puisque aultrement vous ne pouvez pas satisfaire à ce que conviendroit. Le mal est que la debte est fort grande et que le mal vient de loing. Mais peult estre trouverez-vous moyen de vous appoincter avec ceulx d'Allemaigne, à fin que les payant d'oyres en avant de ce que courroit, et prennant quelque terme pour le passé, ilz servissent; sur quoy vous feriez. à mon advis, fort bien de conférer avec le Sr Antoine vostre frère, qui les congnoit dois si long temps, et avec aultres qu'ont de long temps servy à la maison, à fin d'adviser ce que s'y pourroit faire pour le bénéfice de tous et le service du Maistre. Car aultrement je crainds fort que les réformateurs n'y mectent la main, que ne pourroit estre sinon à vostre désadvantaige bien grand. Et vous sçavez qu'il y a tousjours en gens qui vous portent envye de cest office, du quel chacun tient que, s'il estoit bien administré, l'on pourroit tirer ung très-grand prouffict, Et je vous prie y vouloir avoir regard, tant pour le service du Maistre et du publicque que pour vostre particulier prouffict, auquel il fault que vous ayez d'oyres en avant regard, vous trovant jà. comme j'entends, chargé

⁴ Petit sac de cuir que les estafettes portaient sur l'arçon ou sur la croupe.

d'enfans, et comme ilz vont croissans d'eage, vous vous en trouverez journellement plus empesché. Et me recommandant, etc.

CXLVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR DE GROBBENDONCQ.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 832.)

Rome, le 49 février 4569.

Monsgr de Grobbendonck: J'ay reçeu voz lettres du dernier de décembre; et quant au feu Sr de Straelen, je n'y sçauroye plus que dire sinon que certes il me desplaict de son malheur, et que, au regard de la vesve et filz, j'ay faict, et envers Sa M'e et envers Mr le duc, les offices que j'ay peu à fin qu'il pleust à Sadicte M'e leur laisser le bien ou telle partie d'icelluy que, comme vous escrypvez, chacun puisse veoir qu'ayant esté chastié du délict que l'on a voulu prétendre contre luy, l'on eust mémoire des services. Sur quoy ny de par de là, ny d'Espaigne, je n'ay encores heu responce; et suis prest pour renfraischir la recommandation toutes les fois qu'il semblera convenir, et, selon la responce que l'on me faira, je regarderay de continuer de faire l'office que je jugeray y pouvoir servir '.

Je suis bien de vostre opinion que l'on se mescompte grandement sur le faict des confiscations, et que l'on n'y trouvera, à beaulcop près, ce que l'on pense. J'en ay escript mon advis et des moyens que l'on eust peu tenir pour, avec plus de contentement de chacun et sans si grande altération, en tirer plus de prouflict; car, comme les biens sont chargez et qu'ilz s'administrent par plusieurs mains, il est, comme vous dictes, que l'on en tirera peu, et plusieurs pour saulver l'honneur, ou d'eulx ou de leurs amys, donneroient plus que l'on ne tirera des confiscations : je ne parle pas des principaulx, car, en ce, il y doibt avoir aultre respect.

¹ Voir plus haut, p. 399, note 1re.

L'espoir que l'on me donne de l'allée du Roy par delà, est par une lettre du secrétaire Cayas. Aultres ne m'en escripvent; aussi ne le veulx-je ny asseurer résolutement ny nyer, mais, à mon advis, sa présence ne pourroit sinon que grandement servir; et pense que, s'il y eust peu venir il y a cinq ans, nous ne serions peult estre au piteux estat auquel nous nous treuvons. Dieu le veulle inspirer à ce que plus convient! Bien vous diray-je que je ne voys apparence de craindre cest esté ce que le passé, mais plus tost d'espérer plus de repoz, non pas par faulte de maulvaise voulenté de ceulx qu'ont assisté au prince d'Oranges, mais par faulte de pouvoir. Et se trouveront tous ensamble bien empeschez de payer six ou sept mois que se doibvent aux gens de guerre qu'ont servy : car, comme vous scavez, à la façon d'Allemaigne les vesves et hiretiers des mortz en viennent demander compte aux coronelz et capitaines, et prétendent leur solde; et. s'estant une fois séparez les gens du dict prince, il aura bien à faire de mectre gens de nouveau en campaigne; je dy en nombre d'importance, et tant plus qu'il a perdu entièrement tout crédit, et dient tout le mal qu'il est possible ses gens propres contre luy, et tant qu'il descouraigent ceulx du duc des Deux-Pontz, qui sont encores bien petit nombre, et si font du dommaige beaulcop, dont plusieurs de la Germanye se resentent, ny ne sont pas tous contentz de celluy que le dict prince d'Oranges fit devant que de passer la Meuse, et de celluy qu'il a faict à son retour, ayant ses gens saccagé Saverne, résidence de l'évesque de Stracsbourg, et aultres lieux; de manière que, tout compté, le dict prince d'Oranges a plus faict de dommaige à l'Empire qu'il n'a ny aux terres du Roy, nostre Maistre, ny en France, et si a perdu tant de gens, n'ayant trouvé la correspondance ny le prouffict qu'il leur avoit promis; et je sçay qu'aulcungs capitaines du duc des Deux-Pontz luy conseillent de cesser son emprinze, puisque il n'ha ny argent, ny crédit pour y furnir, ny jusques au xxvne du mois passé avoient reçeu ung seul escu les deux principaulx coronelz du dict duc des Deux Pontz, que sont Granvillers et Gernezech, pour lever leurs piétons, ny ne sçavoient où ilz pourroient trouver lieu pour les assembler et donner la monstre. Et si estoit ledict duc de Deux-Pontz malade à Haidelberg, de manière qu'il ne est pas encore prect à marcher; et donne au Roy Très Chrestien grand temps et moyen pour accomoder ses affaires. Aussi n'aura il renfort des gens du prince d'Oranges, qui plustost descouraigeront ceulx qui sont jà levez, pour veoir le piteux estat auquel ilz retournent et le mal qu'ilz dient de leur voyaige.

Il m'a bien despleu de l'accord des deux Roys septentrionaulx ', car il m'a tousjours semblé que leur différence n'estoit riens à nostre desadvantaige; mais je ne voys point grand apparence au mariaige que l'on dict de celluy de Dannemarcque avec la sœur du prince d'Oranges '; et se différant celluy de Casimyrus avec la fille du duc de Saxe ', il pourroit bien aussi venir chose par où il ne se fairoit. Celluy du Landegrave avec la fille du Palatin est faict, comme vous avez piecà à entendu '. Et quant à Angleterre, le contre-arrest, qu'a faict Mr le duc du bien des Anglois, me semble très à propoz, puisque nous sumes en la saison où nous sumes; et ce sera pour plus tost faire venir la Royne à la raison....

CXLIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe H_{\star} 1, H_{\star} nº 853.)

Rome, le 23 février 1569.

Despues que á V. Mag^d envie copia de lo que respondí ál duque de Alba, sobre la instruccion del secretario Delgadillo, recibí del dicho duque otra carta suya, en la cual me apretavan mucho sobre el negocio, diciendome que la voluntad de V. Mag^d era cual por su instruccion habia entendido, y

- ¹ Voir plus haut, p. 443.
- ¹ Il avait été question en 1564 d'un projet de mariage entre le roi de Danemark, Frédéric III, et une sœur du prince d'Orange, mais ce projet n'eut pas de suites. Groen, Archives, t. I, pp. 284, 285, etc.
 - ⁸ Voir plus haut, p. 443, note 1re.
- 4 Il s'agit ici du mariage du landgrave Philippe de Hesse, et d'Anne-Élisabeth, fille de l'Électeur palatin Frédéric III.

que de la dilacion recebia el servicio de Dios y él de V. Magd en aquellos Estados muy notable agravio, y que cada momento que esto se differiese importaba infinito. Visto lo cual, pues, como V. Magd ha podido conoscer, nunca he tenido fin mas principal en todas mis actiones que el dicho servicio de Dios y de V. Magd, aunque en mí consciencia tenia por mas á proposito y provechoso por beneficio de las Iglesias lo que á V. Magd escribi, y que por este otro camino se me corta el hilo de lo que pretendia hacer para formar en Malines iglesia muy principal y auctorizada, como à la verdad me paresce muy necesario, siendo primado de aquellos estados, y teniendo la diocesi y provincia en la parte de los estados donde, por el sostenimiento de la religion, es bien menester que el Prelato sea auctorizado; y siendo así, él que despues de mí viniere, sí otra cosa no tiene que los cinco mil ducados, serán sus fuerzas muy flacas, y tenrán arto mas renta no solo los obispos de Gante y Harlem, mas aun algunos abbades particulares de aquellos estados. Todavia porque á mí no se pueda imputar que estorbo negocio tan importante, y que soy causa de la dilacion juzgada tan perniciosa, hé querido ceder á quien sabe y puede mas que yo, como V. Magd lo verá por el escrito que luego concebí de la traza, mas allegado á la instruccion del duque, que yo puedo consentir para el arzobispado de Malines, sobre la cual se podrá hacer la de los otros obispados; y para mayor declaracion escribí al dicho duque lo que así mismo verá V. Magd por la copia, demas que he conferido sobrello con estos señores comendador mayor y don Juan, y con el mismo secretario Delgadillo; y no se nos puede imputar aquí dilacion, pues por la instruccion del dicho Delgadillo, la cual pienso se habrá enviado á V. Magd ó la enviarán agora, el dicho comendador mayor y don Juan, que tambien debrán escribir á V. Mag^d sobreste negocio para darle cuenta de lo que ha pasado, nos remitia el duque al que habia de venir de parte de los abbades de Brabante, y con cartas del dicho duque, para que solicitásemos Su Santidad, que ante todo negase à los dichos abbades, no obstante la recomendacion que él debia de hacer de parte de V. Magd, la confirmación del tractado, con declarar que querria que las uniones pasasen adelante, que era el primer grado deste negocio, y para el cual Su Sanctidad está prevenido mucho ha. Mas fasta agora no es llegado él que debia venir con estas cartas, ni se habia de intentar el secundo punto del freno que se pone al arcobispo y TOME III. 64

obispos, sino despues que esto se hubiese hecho, y se ha despachado correo en toda diligencia al dicho duque, con mi carta y mi escrito y con el despacho destos señores y del dicho Delgadillo, y esperaremos con desco la respuesta del dicho duque para pasar adelante, si así le paresciere, y V. Magdentre tanto no mandare otra cosa, á la cual yo suplico que, en esta ocasion que tiene entre manos, con la provision que ha de hacer de Sivilla y carga que ponrá sobrella, sea servida acordarse de mí, y de mí necesidad y reputacion, como lo confio de sa bondad.

Librado nos ha de gran miedo en el contado de Borgoña el príncipe d'Oranges, por esta vez habiendo tomado, como ha, el camino de Alemaña. Todavia nos amenaza aquí el embajador del Emperador, y algunos de Alemaña, de grandes empresas que harán los Alemanes, y que se juntera la gente del dicho principe con la del duque de Dos-Puentes, para lo cual no habia para que el dicho principe volviese tan atras; y fasta aquí no vecmos que el dicho duque de Dos-Puentes esté à punto ni tenia aun la mita de su caballeria, por los postreros avisos, ni levantado la infanteria; y esta sazon es mal á proposito para emprezar, pues hallarán los caballos poco forrage en la campaña; y demas que el dicho principe d'Oranges debe mucho á la gente que llevó, y que quedan todos mal satisfechos dél, no se quien podrá pagar en Alemaña el entretenimiento desta gente, aunque dicen que concurren muchos, especialmente los reyes de Dennemarca y de Sueden y la reina de Inglaterra, aunque en esto no veo aun el fundamento que semejantes cosas deben tener para que este ayuntamiento de tantas cabezas sea con la firmeza necesaria para tan gran empresa. Y, à lo que entiendo, el duque de Alba va preveniendo gente y lo hace con los Franceses, de manera que todo el mundo conosce que no se pueden quejar con razon, antes que debrian reconoscer perpetuamente la gran buena obra que de parte de V. Magd se les ha hecho y hace; y agora les prepara Su Santidad el socorro que V. Magd entenderá por cartas destos señores, y envia para el cargo principal el conde de Santa Flor, de que los Franceses se han contentado. Lo que mas pena me da es ver los gastos que V. Maga hace tan grandes, à los cuales no se como se podrà satisfacer ni llevarlos V. Magd adelante, colgando tanto della sola. Dios, por su gran bondad, le asiste de todo lo necesario para pasar adelante con la carga, pues vec con que zelo se emplea en Su santo servicio y en la defension de la religion cristiana.

CXLIX.

ANALYSE.

Depuis que Granvelle a envoyé au Roi la copie de ce qu'il a écrit au duc d'Albe, sur l'instruction du secrétaire Delgadillo, il a recu une nouvelle lettre du duc. Par celle-ci, on le presse fort d'aller en avant dans l'affaire des évêchés; on lui dit que la volonté royale est telle qu'il l'a comprise par l'instruction de Delgadillo, que les délais causent un notable préjudice au service de Dieu et du Roi dans les Pays-Bas, et que chaque instant de retard dans l'occurrence a une grande importance. Granvelle, comme S. M. le sait, n'a jamais eu d'autre fin essentielle dans toutes ses actions que le service de Dieu et du Roi. En conscience, il considérait comme plus à propos et plus profitable pour les évêchés le plan qu'il avait exposé à S. M. Par la voie dans laquelle on entre, ou lui ôte le moven de constituer à Malines, comme il se proposait de le faire, une église d'importance et d'autorité; chose, cependant, bien nécessaire, l'archevêque de Malines étant primat des Pavs-Bas et ayant son diocèse et ressort dans cette région du pays où, pour le maintien de la religion, il est indispensable que le prélat ait du prestige. De plus, celui qui succédera à Granvelle, s'il n'a que ses cinq mille ducats, sera bien réduit, et non-sculement l'évêque de Gand et celui d'Haerlem, mais encore certains abbés particuliers de ces provinces, auront de beaucoup plus grands revenus que lui. Cependant, pour qu'on ne puisse pas lui reprocher d'entraver une affaire si importante, et d'être la cause de retards jugés si pernicieux, il s'est incliné devant qui sait et qui peut plus que lui. S. M. le verra par le projet d'arrangement plus en rapport avec les instructions du duc d'Albe, auquel il peut consentir pour l'archevêché de Malines, qu'il s'est empressé de rédiger, arrangement d'après lequel ou pourra se régler pour les autres évèchés. Pour plus d'éclaircissements, il a écrit au duc ce que S. M. verra en copie, et il a conféré avec le grand commandeur, don Juan, et le secrétaire Delgadillo lui-même.

Les délais ne peuvent pas s'imputer à ceux qui sont à Rome. En effet, par l'instruction même de Delgadillo, — instruction que S. M. aura sans doute vue, ou que lui enverront, ainsi qu'un rapport sur les négociations, le grand commandeur et don Juan, — le due les renvoyait à la personne qui devait venir de la part des abbés du Brabant, avec des lettres de lui, pour que le cardinal et les ambassadeurs demandassent au Pape de refuser avant tout aux susdits abbés, nonobstant la recommandation que leur agent devait faire de la part de S. M., la confirmation du concordat, et de déclarer qu'il voulait que les unions fussent mises à exécution. C'était là le premier point à régler dans l'affaire, point à propos duquel S. S. sait depuis longtemps à quoi s'en tenir. Mais, jusqu'à présent, le porteur des lettres en question n'est pas encore arrivé; et il ne s'agit pas, avant que le premier soit réglé, d'aborder le second point, c'est-à-dire la question de la limite à mettre au droit de l'archevêque et des

évêques. On a dépèché un courrier au due avec toutes les pièces. Le cardinal, aiusi que les ambassadeurs, attendent avec impatience une réponse pour aller en avant, si le due le trouve bon et si S. M. n'ordonne pas entre-temps autre chose. A l'occasion de la vacance du siége de Séville que le Roi, en y pourvoyant, chargera d'une pension, Granvelle supplie S. M. de se souvenir de lui, de ses besoins et de ses services.

La marche du prince d'Orange vers l'Allemagne a délivré les Francs-Comtois de craintes fort vives. L'ambassadeur de l'Empereur, et quelques Allemands, parlent cependant à Rome de grandes entreprises que feront les Allemands, et de la jonction des gens du prince avec ceux du duc des Deux-Ponts. Pour cela il ne fallait pas que le prince s'éloignât tant. Jusqu'à présent, d'ailleurs, le duc des Deux-Ponts n'est pas prêt: il n'a pas la moitié de sa cavalerie, son infanterie n'est pas levée, et la saison n'est guère propice pour une expédition, car les chevaux trouveront peu de fourrage. Outre que le prince d'Orange doit beaucoup à ses soldats, et que tous sont mécontents de lui, Granvelle ne sait pas qui, en Allemagne, supporterait les frais des armements dont on parle. On dit bien que beaucoup y concourent, et spécialement les rois de Suède et de Danemark et la reine d'Angleterre; mais Granvelle ne voit pas sur quelle base pourrait se maintenir, entre tant de têtes, l'accord indispensable pour de telles entreprises 1. D'après ce qu'il entend, le due d'Albe s'occupe à s'assurer des forces, et il le fait d'accord avec les Français; de sorte que le monde entier voit que ceux-ci ne peuvent pas se plaindre avec raison, et qu'au contraire ils devraient être à jamais reconnaissants du grand service qu'on leur a rendu et qu'on leur rend encore au nom de S. M. Le Pape, en ce moment, leur prépare un secours, que commandera en chef le comte de Santa-Fiore, de la personne duquel les Français sont contents. Ce qui fait le plus de peine au cardinal, c'est de voir les dépenses énormes que fait le Roi. Il ne sait comment S. M. pourra y suffire à l'avenir, avec ses seules ressources. Que Dieu assiste S. M., puisqu'il voit avec quel zèle elle s'emploie à Son saint service et à la défense de la religion chrétienne!

^{&#}x27; On a vu plus haut que Granvelle avait tort de ne pas croire à l'intervention de la reine Élisabeth dans les armements du duc des Deux-Ponts.

CL.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t VI, fol. 58. - C.)

Bruxelles, le 27 février 1569.

Après avoir entretenu le cardinal de diverses affaires d'intérêt, Morillon aborde de nouveau la question de l'union des abbayes aux évêchés. D'après les propos du confesseur du duc, le Roi aurait prévenu Sa Sainteté de ce qu'elle devrait répondre aux sollicitations des abbés. Viglius a parlé dans le même sens et se montre fort affectionné. Les intrus, de leur côté, commencent à s'apercevoir que leur affaire « ne vad » point bien, car le bruiet vad partout que les nouveaulz abbéz reviendront à estre » moisnes. » Weelemans, cependant, est encore plein de confiance : il a dit à Castillo que tout a été envoyé à Rome dimanche; que les « procures » pour une pension de 111^m florins sur Asslighem et de 11^m florins sur S'-Bernard sont dépèchées; et que si Granvelle a ces pensions, plus les prévôtés de Maestricht, de Louvain et de la Chapelle à Bruxelles, il aura largement x^m florins de rente. Le confesseur du duc rit de ces propos de Weelemans. Il s'ébahit de la « stupidité » des abbés et de leur conseil qui ne voient pas qu'à Anvers un évêque est plus nécessaire que n'importe où. Il a dit à Morillon qu'il n'aurait pas de repos jusqu'à ce que les évèchés fussent étàblis selon le premier projet. Les gens qui ont vu les lettres du duc d'Albe au Pape affirment, d'ailleurs, que ce sont de simples lettres de créance sur Richebe 1, de ce qu'il exposera de la part des abbés. Ceux-ci persistent sculs dans leur prétention : les deux autres ordres des Etats, c'est-à-dire les nobles et les villes, se sont séparés d'eux, « aiant assez dé-» clairé de ne vouloir contredire à l'intention du Roy, parce qu'il debvoit souffir ce » que l'on en avoit faiet du passé plus qu'il ne convenoit. » L'intrus d'Afflighem commence à montrer de l'inquiétude. Il semble borner ses désirs à redevenir ce qu'il était avant son élection, c'est-à-dire prévot. Morillon rappelle que le cardinal a naguère exprimé l'intention de donner mille livres par an à ce personnage; puis il continue en ces termes:

¹ Jean Richebé, chanoine et prévôt du chapitre d'Arras, qui résidait à Rome comme agent de S. M. catholique auprès du Pape: voir Hoynek, *Analecta*, t. ler, 2e partie, p. 769.

Que seroit ung beau parti, en ce que je pense bien il ' ne se hastera, jusque il verra en quel estat il trouvera la maison. Je la crains estre de beaucop en arrière, car le désir que l'on at heu d'advancer les povres parentz, et le désespoir de demeurer ce que l'on vouloit estre, est cause que l'on reçeoipt et charge tout ce que l'on peult, et que l'on excuse de paier ce qu'est accrédité; mais l'on ne sera exclud du bénéfice et remède de droit, et, en une année ou deux, tout ce mal sera guéri, estant la maison opulente en bien temporelz. Le dict intruz, pour gaigner l'affection de ses confrères, les at miz en offices, et telz qu'estoient les plus grandz mutins; le plustost qu'ilz se polront remectre à l'ancien train sera le milleur pour leur salut; car ces moisnes, qui ont quelque administration, se font propriétaires, et veuillent estre excusez de tenir la riègle à cause qu'ilz sont empeschez en leurs offices; et s'ilz administrent mal, il n'y at nul recouvrer sur eulx. Il me tarde que aions la fin, et si le Roy donne le placet en Brabant, il n'y aurat jamais homme qui en parle. Je me suis plus d'une fois détenu en l'église de Ste Goele, à l'endroit où que Maes 2 tient ses promenades, mais il ne m'at oneques faict samblant de rien, ny moy à luy. Je veoidz bien que depuis qu'il at ouy parler le confesseur, qu'il tient ses desseingz pour rompuz; aussi n'estoit-il l'homme pour les conduire. J'entendz que plusieurs des religieulx d'Affleghem ne se contentent de la conduicte de l'intruz, quant aux biens: il est aultrement d'assez bonne sorte, et tenu pour bonne personne et facile, mais trop affectionnez aux siens qu'il heust voulu faire riches de premier sault : c'est une tache commune à beaucop d'aultres. Il y at ung prieur fort homme de bien et mortifié, qui at refusé l'élection et l'abbaye de Vlierbeque. Ung tel personaige peult beaucop pour redresser le spirituel; et la réformation qui se faiet à St Pierre de Gand, et sera bien tost achevé, servira de beaucop pour tous aultres monastères du mesme ordre.

... Octavio ³ devient grand et at peu de ceur aux lettres, en ce qu'il se faict grand tort pour avoir bon espérit; et, ne faisant prouffit où il est, je vouldroie qu'il fust aultrepart où il fust tenu court et en la craincte

^{&#}x27; Il, c'est-à-dire Granvelle.

Le conseiller Macs dont on a souvent parlé.

³ Octavio, voir plus haut.

de Dieu. Je supplie V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} de m'impartir son bon advis, car c'est bien la chose qui me touche de plus prez, entre celles que je tiens mes particulières.

... Del Rio 'veult à bras tournez passer tout oultre ce qu'il emprend; ce n'est pas pour durer, et s'en polroit quelque jour trouver mal. Il porte l'amman 2, dont il se polroit bien quelque jour repentir. Ce bon galland, pour faire du bon varlet, at miz en lumière la villacquerie que faisoit ung substitut du prévost de la court, qui at adverti aulcuns que l'on les vouloit prendre pour en tirer quelque prouflit, et espéroit bien de donner à faire au diet prévost et au beau-frère 3, qu'il ne peult souffrir pour ce qu'il at informé par charge du duc d'Albe sur luy, et opiné ainsi qu'il convenoit si Del Rio ne l'heust destourné. Vargas dissimule le tout, et peult-estre ne l'oblierat. Ce pendant l'on at saisi le dict substitut et une chambrière et trois serviteurs du dict prévost, et vouloit l'amman faire l'information, mais le beau-frère dict au compaignon de Del Rio' qu'il ne le debvoit faire pour ce qu'il estoit encores in reatu, et ainsi at-il esté forcloz de son espoir. Si l'on s'informe des compositions qu'il at faict, et des advis qu'il at donné aux sectaires par indirect, l'on trouverat de belles choses. Est-ce pas les advertir, quant il at envoié leur dire le seoir qu'ilz tinssent touttes choses prestes lendemain pour y vendre les meubles de sa part à cause qu'ilz estoient de la nouvelle religion? Ilz se sont plus de trois mesnaiges saulvé la mesme nuict avec leur milleur meuble, et il faisoit après ses vendues à son plaisir de ce que estoit demeuré.

... Mr d'Hooghstracten demeure mort; il seroit bien esbahi s'il vivoit encores, et le prince d'Oranges heureux s'il estoit avec luy. Il y at advertissement, du baron de Polviller, qu'il est encores à Strasbourg, où il at engaigé son artillerie, et est tous les jours assailli en son logis des capitaines, qui usent de grandes menasses pour estre paiez, de sorte qu'il seroit

- ¹ Le docteur Louis del Rio.
- 1 Il protége l'amman, Jean de Locquenghien.
- ⁸ Le prévôt Spel, et le beau-frère de Morillon, Didier van t'Sestich.
- 4 Le compagnon de del Rio, c'est-à-dire Vargas.
- ⁵ C'est-à-dire que l'amman, étant encore en prévention, ne pouvait pas intenter de poursuites.
- 6 II, l'amman.
- ⁷ Le baron Nicolas de Polweiler.

comme aliéné de son sens '. Il ne peult estre qu'il ne soit en une peine extrême, et sera d'advantaige vers les siens propres. Le comte d'Everstain 3 dict que ung sien parent y est pour xim florins d'or. J'ay veu copie d'ungne lettre escripte de son frère, le comte Jehan de Nassau, au comte de Neunacre 3, que Mr de St Bavon nous at interprété, contenant le voiage : que se debyroit imprimer pour estre à la louange de Son Excelle, se trouvant le susdict comte Jehan bien empesché de donner raison que aiant le prince son frère heu si belles gens et délibéréz, qu'il ayt si peu exploité, disant que l'ennemi se trenchisoit continuellement, coppoit vivres, et les contraignit de prendre le chemin de France par ce qu'il ne leur permectoit repasser la Meuse. Il dict aussi que le dict prince at esté en grand doubte de trahisons et surprinses estant en France, et que luy est retourné à Dillenburg en habit desguisé, sans se oser charger de lettres ou aulcuns meubles, estant passé pour clercq de bende, avec bien grand hasard. Je tiens qu'il est plus à son aise en son poile à Dillenburg, que son frère en la prévosté de Straesbourg, où il est si souvent assailli. L'on at nouvelles que le Sr de Genli est aussi mort...

Dans les derniers feuillets de cette lettre Morillon traite de nouveau d'une foule de petites affaires spéciales. Il exprime l'opinion que le Recteur de l'université de Louvain n'a pas de privilége spécial pour connaître de l'hérésie, et que ce sont choses usurpées. Il fait l'éloge de M^r de Helfaut ⁵: c'est à lui seul qu'on doit attribuer l'insuccès de l'invasion projetée en Flandre par Cocqueville; et si M. d'Egmont l'avait écouté il vivrait encore. Il fait connaître au cardinal que le margrave d'Anvers a surpris un conventicule de xix anabaptistes, et que le duc d'Albe, pour reconnaître l'autorité de l'ordinaire, a fait demander licence de « manger chair. » Enfin, en annonçant son projet de conférer avec les évêques de Ruremonde, d'Ypres et de Bruges, à la première occasion, sur les affaires de la religion, Morillon émet en passant l'idée « que le naturel » de Granvelle est plus conforme au commandement de Dieu et de l'Église que celluy » du Pape pour remédier aux maulx présents. »

- ¹ Voir plus haut, p. 474, note 5°.
- * Le comte Philippe d'Eberstein, colonel d'un régiment haut-Allemand, dont on a souvent parlé.
- ⁵ La lettre du comte Jean de Nassau, dont parle ici Morillon, semble être la lettre imprimée, sans indication du destinataire, dans Groen, Archives, t. III, pp. 505 et suivantes.
 - ' Luy, le comte Jean.
 - 5 Voir plus haut, p. 10.

CLI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 64. - M. F., complétée par C.)

Bruxelles, le 28 février 1569.

Monseigneur: ... Il est ainsi que le duc de Deux Pontz est encores mal prest et que le roy de France est à Toul, ressamblant des forces à Metz pour se joindre à Mr d'Aumale qui at esté jusques à Saverne, et veuillant empescher l'entrée dudict duc '.

Mr de Berlaymont, suo more, semper timet et tient que le prince d'Orenges n'at poinct encores licencié ses gens, et qu'il se traictent beaulcop de menéez en Allemaigne: ce que je croy bien, mais le poinct est de les exécuter. Il crainct cest esté; j'espère que ce ne seront que menasses, puisque tous arment généralement en Allemaigne, ce qu'est moings à craindre que quant aulcungs princes particuliers le font. Et encores que Auguste donne wartgelt, je croy que c'est plus pour se deffendre que pour envahir, et qu'il ne vouldra despendre son argent, en quoy consiste son maintiennement, pour le prince d'Orenges, qui at sçeu si mal faire son prouffict des forces si grandes qu'il at heu en mains. Et si la noblesse d'Allemaigne se levoit une fois contre les princes d'Allemaigne, ce seroit pour nous lesser en paix.

¹ A propos des incidents diplomatiques, que firent surgir vers cette époque les mouvements militaires du due d'Aumale, on trouve quelques renseignements dans la correspondance de l'ambassadeur de Savoie à Vienne. Le 5 mars cet ambassadeur écrivait que le roi de France avait dépêché un majordome vers l'Empereur « pour le prier de vouloir ne pas prendre en mauvaise part si ses troupes » s'étaient rapprochées des frontières d'Allemagne, devant poursuivre l'ennemi partout où il se » trouve...... » Le 47, il mandait que l'Empereur était très-mécontent de l'entrée des troupes françaises dans le Palatinat, sous le commandement du due d'Aumale, avant de connaître ses intentions. Le 25, il ajoutait que l'Empereur, excité par les instances des princes Allemands, avait expédié l'ordre aux soldats Allemands, à la solde de la France, de quitter ce service; qu'il avait refusé de consentir à ce que les troupes françaises entrassent en Allemagne; qu'il avait même écrit au roi de France pour l'engager à se mettre d'accord avec lui, car autrement, comme chef de l'Empire, il serait forcé de s'y opposer les armes à la main. — Bulletins de la Commission royale d'histoire, 5° série, t. 11, pp. 245, 246.

Tome III. 62

Madame d'Aremberg publie qu'elle at advis que le roi de Dannemarcq est marié avec la seur du prince d'Orenges, et madame de Hornes avec le comte Palatin '. Je ne sçay s'il est veulf, peult-estre qu'il aurat obtenu dispense d'avoir deux femmes de ses ministres, comme avoit le feu Landgrave ². Ladicte dame d'Aremberg ne se faict advantaige avec telles nouvelles. Elle pensoit que le duc d'Albe debvoit aller chez elle le jour du carnaval. Il est tel que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} dict, et je ne le veoidz une fois en siz sepmaines.

La royne d'Angleterre triumphe et prend tout ce qu'elle rencontre. Elle at prins sept groz batteaulx, chargez de grandes richesses, venant de Portugal; tout luy est bon, soit de France, d'Espaigne, de Portugal ou d'icy, et n'espargne personne 3. Je me doubte qu'il luy en polra bien prendre comme il feict aux François, desquelz V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} prédisoit, lors qu'ilz prendroient tant de villes en Piedmont, que ilz en prendroient tant que ung jour l'on les feroit desgorger. L'on dict qu'elle arme et qu'elle s'entend avec Escosse. L'on parle de quelque trahison descouverte à Dieppe et Hable-de-Gràce, où elle auroit heu intelligence. Elle est trop à son aise et se lesse persuader par les Chastillons et nous banniz, et se polra trouver enfin aux mesmes termes qu'est le prince 4. Les Anglez menent leurs marchandises à Hambourg: ils n'y auront grande traicte. Pleut à Dieu que eulx et leurs marchandises fussent banniz à jamais de ce payz; l'on s'en passeroit bien, car l'ung et l'autre coustent chier, et nous ruynent en corps et en âme.

Le duc ne dort. Il faict pourveoir les places importantes de Zelande de gens. Si l'on veult lesser faire aux Hollandois, ilz feront la part aux Anglez; le mal est que, quant ilz sont en mer, ilz pillent comme les autres. Le duc faict paindre l'Angleterre⁸, par ceulx que la cognoissent, pour veoir les

^{&#}x27; Ces deux nouvelles étaient controuvées. On a vu plus haut, p. 480, note 2^{ne}, ce qui était advenu de l'ancien projet de mariage du roi de Danemark. Quant au comte Palatin, s'il épousa en secondes noces une dame de la maison de Nieuwenaer-Meurs, ce fut Amélie, veuve de Brederode, et non Walburge, veuve du comte de Hornes. Le mariage, au surplus, n'eut lieu que beaucoup plus tard.

² Voir plus haut, p. 86, le texte et la note 4me.

³ Dans une lettre du 6 avril, Curiel, parlant des captures continuelles faites par les Anglais, écrivait: « Les Anglais exercent leur office, qui est de voler », etc. — Correspondance de Philippe II, t. II, p. 82.

⁴ Le prince d'Orange.

⁵ C'est-à-dire fait faire la carte des côtes d'Angleterre.

banqz. Il at aussi apperçeu gens en Allemaigne. Aulcungz veuillent dire que le Roy ne seroit content de l'arrest des Anglois, que fust fort subit, et qu'il ne l'at suivi en Espaigne '.

Il y at nouvelles d'Espaigne du ve, et dict-on que les Mores sont retirez aux montaignes, et qu'il y at esté une bonne partie destruicte, et qu'ilz serviront pour renforcement de galères 2. Ilz n'ont rien sceu faire sur Valence. Quelcung escript que l'Alcalde retournoit à Segovia, et l'on pensoit que c'estoit pour depescher Montigny. Je tiens que sa femme vouldroit estre quicte, pour en avoir tant plustost ung nouveau 3.

L'on envoie le beau filz de Damhoudre ' à Liège, pour y interroguer le seigneur sur aulcungz pointz concernantz le marquiz de Berghes.

Le duc s'informe sur le revenu des villes, et comme il est emploié : l'on trouvera de belles choses en Anvers et en ceste ville.

Je ne pense poinct que le pardon se publie devant la bonne sepmaine, car llessele dict qu'il n'y at que dix jours que l'on at envoié au Roy le pourject '. L'on at prins icy aulcuns, mais j'entendz que l'on ne prendra plus; à ce compte les pensionnaires de Louvain, de Gand, Bruges, et l'Amman eschapperont bon marchié, si est ce que j'entendz qu'il sera démiz 'e : et seroit bien le mesme des aultres susdicts et de Wellemans, car si l'on vad retrancher la Joyeuse-Entrée et corriger privilèges, comme il est plus que besoing, l'on se passera bien de luy et ses samblables, que n'ont servi que pour broiller le parchemin.

Mr de Noircarmes et Courteville sont en opinion que le duc d'Albe veulle

¹ On a vu plus haut, p. 456, note 5me, que ce dernier bruit était absolument controuvé.

² On trouve une bibliographie très-complète relative à la rébellion des Morisques, et des documents inédits importants qui s'y rapportent, dans l'ouvrage de Mr Alfred Morel-Fatio, L'Espagne au XVII^e et au XVII^e siècle. Heilbron, Paris et Madrid, 1878.

³ Montigny ne fut exécuté qu'au mois d'octobre 1570. Au mois de mars 1572, le duc d'Albe écrivait au Roi que le comte de Boussu venait de négocier son mariage avec sa veuve; voir la Correspondance de Philippe II, t. II, p. 238. Cependant ces projets matrimoniaux n'eurent pas de suite. Hélène de Melun se remaria seulement en 1581 à Florent de Berlaymont, alors comte de Berlaymont, fils du Sgr dont il a été si souvent question. Elle fut sa première femme, et mourut sans postérité.

Le conseiller au conseil de Flandre, maître Josse de Bracle, voir plus haut, p. 221, note 1re.

⁵ Voir cependant plus haut, p. 458, note 3mc.

⁶ On a déjà vu plus haut, p. 224, note 2me, que Locquenghien ne fut pas « démiz ».

retourner '; et me dict l'aultre jour Mr de Noircarmes, en passant, qu'il me désiroit encores parler sur le propoz qu'il me tint l'aultre jour chez Mr de Berlaymont, dont j'ay desjà adverti V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, que c'estoit sur la retraicte du duc d'Albe laissant son fils conduict et adsisté de Pacheco; et me priat Mr de Noircarmes l'aller veoir quelque jour pour continuer ce propos; ce que polroie bien faire quand il sera de retour de son gouvernement où il est allé préparer ce que convient pour estre traicté icy aux Estatz ². Le mesme vad faire Mr de Berlaymont au sien. Et Courteville m'a dict, ainsi qu'il divisoit du vice-roy de Naples qui avoit demandé congié et que l'on luy avoit donné, qu'il en polroit bien ainsi advenir ici au duc d'Albe, d'aultant qu'il presse sur son retour.

CLII.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit nº 16100, fol. 51.)

Joux, le 7 mars 1569.

Monsieur: Estant arrivé à Dole aux Estas, y aiant demeuré v jours sans que conclusion at esté prise, à cause de diversses opinions entre Messieurs des villes et entre aucuns, on at remarqué un, et on en at adverti en diligence Son Excell⁶⁰, car il et grant mutin au service de Sa Maj⁶⁰, et facture de M⁷ le prince d'Ourenge et du fu M⁷ d'Eghemont. Voiant que on tardoit ainsi, et que devans Montbylliart estoient arrivé cu chevaux huguenotz, estant du côté de mon baliage et i aiant tous mes compaignons là auprès en ordre, en leur maison, attendant mon ordonnance, je me suis party et suis

¹ Voir plus haut, p. 456, note 6me.

² Le due d'Albe avait convoqué les États généraux à Bruxelles pour le 19 mars. Ils devaient se réunir « pour un jour seulement, avec ordre de partir le lendemain; » ils eurent leur assemblée le 21. — Correspondance de Philippe II, t. 11, pp. 69, 70, 76, etc.

Le due d'Albe.

venu issi à Jouz, aiant envoié à Montbylliart et à Bâle entendre novelles. Ajourdui et arrivé un de Bâle, et dit que le duc de Deus-Pons commençoit à fère montre général, estant arrivé les chevaus de Pomeranie qui sont au nombre de 111m, un pu moins. Se ne serront 11m. Nous avons veu des armées, et savons se que on i fet. Et on dit que sé gens n'ont volu marcher à cause que l'argent n'et en campagne, et peu de crédit, comment V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} le sait bien discorrir par sa lettre.

Le prince d'Ourenge et fally, sans crédit ni argent, et ses gens mutinés contre lui, et ne sait ù aller à sa maison. Il ne i fet bon : les dames ne voient voulentiers cheus qui arrivent pouvres et détruit, et sans espoir de rien.

Estant moi à Dole, il sont venu vers moi aucuns me dire si je ne avois entendu se que beaucop de la noblesse disoient? Je dis que non. Il me contarent deus gentishomes comment on avoit pris un paquet de lettre de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, en Bourc-en-Bresse, sur qoi i avoit du bruit, à cause que on avoit veu une lettre que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} escrivoit à M^r le trésorier Bonnet-Jacquemet¹, ù que il i avoit un billet lui escrivant que, pour le repos de se païs, on devoit prendre prisonniers aucuns gentishomes, lesquels en font eus mesmes grand bruit. J'ai répondu que je ne croiois en rien sissi, et que s'et quelque maligne qui a fet escrire sissi seulement pour fère acroitre des inimis contre V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} et sa maison, et que on me montrasse le billet pour le veior: se que jusques asture je n'ai encore veu ne eu réponse. Porroit être cellui que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} sit détenir prisonnier eusse feit sela pour s'en venger de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}. Voilla la faute de ne pendre un tel gha-

1 Voir plus haut, p. 211, note 3me.

Granvelle, dans sa lettre du 5 avril déjà citée plus l:aut, p. 465, note 1^{re}, se plaignait vivement au Roi des calomnies auxquelles il était en butte en Franche-Comté. Nous lui empruntons quelques détails que ne donne pas le comte de la Roche. On prétendait que la soi-disant lettre à Bonnet-Jacquemet avait été vue à Genève: ce qui avait pour but d'essayer de faire croire à la culpabilité des Genevois, tandis que le cardinal pensait bien pouvoir désigner le personnage qui avait fait détrousser le courrier. On publiait que Granvelle aurait écrit que Bélin n'avait qu'à se contenter de la récompense reçue; et ce dans le dessein de détacher Bélin de lui. Parmi les gentilshommes dont Granvelle aurait

Allusion à un fait qui s'était passé en 4564. Granvelle, qui se trouvait alors en Franche-Comté, avait fait arrêter un nommé Horace Malespina, qui, au moyen de pièces fausses, cherchait à extorquer une forte somme au receveur général de Bourgogne. On trouve beaucoup de détails sur cet incident dans les Papiers d'État, t. VIII, pp. 418 et suivantes.

lant. Je sarrai de là ù que sela vient en toute manière. Je ne nomme nullui : car tel le porroit avoir fet qui démentiroit tous cheus qui l'ont nommé; et en ses choses il faut être discret, car tel donneroit un démenti que après ne le voldroit maintenir et mettroit en peine les aultres. La première lettre que j'escriverai à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} je l'aviserai tout au lon ¹. Je ne (sais) sinon que il i at de diables qui ne pensent que de faisser les gens de bien. J'ai dit que cela n'et pas vrei, et que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} n'at pas accottumé escrire telles lettres. Nostre M^r de Cyte ² a fet banquerotte. Il et avecque le prince d'Ourenge, et déjà son bien mis en la main de Sa Maj^{te}, et Fauconie ottet de sa maison, et on i at decouvert un trecté de i fère entrer les huguenots ³. Tout est bien proveu. Voilla comment se pouvres gens perdent l'onneur et les biens, et la vie au gibet sy on les prent.....

préconisé la capture, se seraient trouvés MMrs de la Baulme, de S'-Claude, de Balançon, de la Viliette, de Watteville, un fils de Mr de Gastel, Mr de Citey, etc. Le cardinal est bien sûr qu'ils n'ont jamais eu semblable lettre entre les mains, pour l'excellent motif qu'il ne l'a jamais écrite. Plusieurs des gentilshommes qu'on y nomme sont de ses vieux amis, d'autres lui sont absolument inconnus. Ceux qui font bruit de cette soi-disant lettre, disent qu'ils l'ont envoyée au duc de Savoie qui la transmettra à S. M.: c'est pour pouvoir expliquer, aux gens qui demandent de la voir, comment ils ne savent pas la montrer. Les amis du cardinal en Franche-Comté pensent qu'on s'est servi de Malespina pour faire cette vilénie, et que c'est même dans ce but qu'on a procuré son évasion. C'est peu croyable. Malgré tout son art il ne saurait si bien imiter une lettre du cardinal, que l'écriture ou le style ne manifestassent le faux, etc.

Le cardinal écrivit aussi au comte de la Roche pour repousser l'accusation dont il était l'objet, et le silence ne tarda pas à se faire sur l'incident. On lit, en effet, dans une lettre de la Roche du 20 mai :

- · Au demeurant j'ay publié la lettre que Vire Illme Sgrie me escrivoit sur le faict de la lettre, que on
- » fesoit bruiet, de fere prendre aucuns du païs. Je ne vois plus ouvrir paroles nulluy, sinon que la
- · chose demeure là, et crois que, puisque j'ay décléré que s'et une faucheté inventée et escritte,
- nulluy ne dient rien et sont bien honteus cheus qui avoient semé ce bruyct. (Bibliothèque royale.
- Manuscrit nº 16100, fol. 62.)
 - 1 Nous n'avons pas cette lettre.
 - Nicolas de Citey, dont on a parlé à diverses reprises.
- * Une lettre de Claude Bélin au cardinal, en date du 23 mars, imprimée dans dom Grappin, Mémoires historiques sur les guerres civiles du XVIe siècle dans le comté de Bourgogne, donne des détails relatifs à Citey. Ce gentilhomme n'avait pas attendu le décret de capture qu'on avait envoyé de Bruxelles, et qui n'était arrivé en Franche-Comté qu'à la fin de février. Il avait passé la frontière par des chemins peu fréquentés, et était allé rejoindre le prince d'Orange à Strasbourg avec une troupe de cavaliers. En partant, il avait laissé à un de ses domestiques l'ordre de livrer les clefs de Faucogney aux Allemands, dès qu'ils apparaîtraient. Hugues Jacquemart, lieutenant du château, avait découvert à temps ce complot.

CLIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 72. - M. F.)

Sans lieu, le 7 mars 4569.

Monseigneur: ... L'on tient pour certain que le prince d'Orenges at lessé ses gens et qu'il est parti avec huict chevaulx vers Heydelberghe, et que 1111 de ses chevaulx sont passez le Rhin, pour ce que Mr d'Aumale leur estoit trop prez. L'on ne sçait s'ilz sont reçeuz du duc de Deux-Pontz qui at, ad ce qu'at dict le principal clercq de Courteville, de cincq à six mille chevaulx et grande infanterie. Il at demandé passaige par le comte de Bourgoigne, disant qu'il ne veult nuyre au Roy, et qu'il ne peult passer aillieurs?: ce seroit ruyner le pays, encores qu'il ne feict piz que passer. Mr de Vergy at icy envoié un gentilhomme à Son Excelle pour avoir advis, et est desjà reparti par la poste, ainsi qu'il estoit venu. Il me samble que le duc veult que l'on luy face teste, et qu'il envoierat le secours que doibt mener Mr de Mansfeld celle part. Le duc de Nemours ouffre ayde et gens pour la garde des villes; je seroie marri que par ce moien le povre pays fust traveillé des Allemandz et François par dessus les nostres, que y feront encores du mal assez quand ce ne seroient que les Suysses.

L'on parle icy des xıı^m Italiens que y doibvent venir, que sera pour nous achever de paindre. Le bruit est que c'est pour envoier contre ceulx qui

¹ On écrivait de Paris, au commencement de mars, à l'amiral de Coligny, qu'on était averti « au vray » de la jonction du prince d'Orange avec le duc, et qu'ils marchaient ensemble vers la France avec xiv^m chevaux, xviii^m hommes de pied et xxx canons. — Due d'Aumale, ouvr. cité, t. II, p. 594.

^a A la première demande de passage faite par le duc des Deux-Ponts à M^r de Vergy et au Parlement de Dole, on avait répondu par un refus basé sur la neutralité qu'entendait garder la Franche-Comté. C'est ce qui ressort d'une lettre de Wolfgang, du 48 mars, imprimée dans l'ouvrage de dom Grappin, cité plus haut, p. 494, note 4^{mc}. Dans cette lettre, Wolfgang disait à M^r de Vergy et au Parlement: Nec nostras vel alienas nune partes ut tucamini nostri nune animi est, et il insistait de nouveau pour passer et pour obtenir des vivres à prix d'argent.

⁵ Jacques de Savoie, duc de Nemours, qui venait d'être fait lieutenant de Monsieur, le duc d'Anjou.

ont donné l'ayde audit prince, auquel le Palatin doibt donner ung chasteau pour s'y tenir avec sa femme et enffantz. Il continue icy qu'il seroit aliéné de son sens; s'il ne l'est, il le polroit bien devenir. Nous ne oyons plus rien de son frère le comte Lodovic, que est cause de tant des maulx . Ilz ont perdu crédict et sont affollez comme V^{tre} Ill^{me} Sg^{rio} at tousjours dict pour toutte leur vie.

Si le roi de France continue de tenir son armée par delà Metz, où il est en personne, le duc de Deux-Pontz n'oscra délesser son payz que polroit estre visité, et celluy du Palatin aussi. Ledict duc en at vendu une partie, et change ² tout ce qu'il peult.

La royne d'Angleterre prend à force batteaulx; elle at prins huict hulques : c'est faict témérairement à nous gens de s'adventurer et mectre en telz hazardz. L'homme de Courteville dict qu'ilz ont prins trois batteaulx chargez d'argent, ce que ferat les Anglez insolentz, avec ce que noz banniz ne cessent d'attiser le feug avec les Chastillons. J'envoie copie de ce que ladite Royne at publié, qu'est chose maigre 3. Elle at déclairé de prendre en sa protection tous ceulx que y sont réfugiez pour le faict de la religion.

Je poise ce que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} crainct de la faulte d'argent de ce costel et d'Espaigne. Je tiens que le duc s'en treuve en peine. Il continue vouloir partir. L'on estime que le pardon se fera devant Pasques, et aussi la justice. L'on en at faict morir xn à Tournay la sepmaine passée, desquelz l'ung est mort obstiné, les aultres catholicques *. Les seigneurs sont cause de tout cela. Dieu doint que avec ce ilz deviègnent saiges!

Plusieurs craindent que le retour de l'archiduc s' causerat semblable altération aux princes de l'Empire, comme feict l'ambassade qu'ilz envoièrent au feu Empereur à Inspruck pour la relaxation du feu duc de Saxen et Landgrave s. Mais je ne pense poinct qu'ilz soient si bien d'accord entre

- Le comte Louis était avec son frère.
- 1 Le texte porte change. Ne faut-il par lire charge?
- ³ Voir plus haut, p. 456, note 1re.

- ⁵ Le retour de l'archiduc Charles, venant d'Espagne.
- 6 Lors de la trahison de Maurice de Saxe, en 1552.

⁴ Voir les Mémoires de Pasquier de le Barre, édition citée, t. II, pp. 318 et suivantes. Parmi les personnes exécutées à cette époque à Tournai, Soldoyer cite messire Georges de Fresnoy, Sg^r de Thun. Le condamné, qui mourut hérétique, était un anabaptiste.

eulx qu'il ne puist advenir, ce que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} disoit par ses dernières, que la moienne noblesse s'éleveroit contre culx, et il leur faschera tant despendre pour ung banny. Il vaulx mieulx qu'il s'enserre au chasteau que luy doibt donner ledict Palatin, pour y tenir prison, soubz l'obéyssance de sa Jesabel, le demeurant de sa vie. Le confesseur du duc dict que le duc de Saxen est après pour concilier les Calvinistes avec les Martinistes, pour par la faveur des deux estre roy des Romains '.

C'est raison d'honorer et entretenir le duc avec tout ce qui en despend; et certes, il at merveilleusement redressé les affaires. Pleust à Dieu que l'on heust plus de soing de paier nous gens de guerre, comme à ceulx d'Espaignes; car, comme dict V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, le dangier en polroit estre grand.

Je croy bien que l'archiduc est bien gardé du gouvernement *. Il fault que Swendy discourre à son accoustumé.

... L'on at opinion icy que, si V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} y estoit, beaucop de choses yroient mieulx, et je tiens qu'il est ainsi; mais elle auroit la teste fort rompue, et faict bien d'attendre que tout soit rappaisé. L'on sçait bien qu'elle at faict office pour la clémence, vers le Roi et là où elle est, dont l'on luy veult grand bien.

... M. le président Viglius m'at dict avoir entendu du duc d'Arschot qu'il auroit advertissement qu'ilz seroient passez quelques rudes propos entre Sa Saincteté et V^{tre} Sg^{rie} Ill^{me}, laquelle il auroit reprins de ce qu'elle hanteroit trop familièrement une dame mariée; et que aiant V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} au commencement nyé le tout, elle auroit depuis recogneu sa faulte. J'escripz cecy aussi enviz comme je feicz jamais chose. Mais, y ayant pensé longuement, il m'at samblé que je ne feroie debvoir de bon serviteur si je le céloie. Je respondiz au président que c'estoient calumnies; ce que aussi bien luy mesme disoit, l'imputant à ung, fort curieulx de nouvelles, que

¹ On écrivait encore de Paris à l'amiral de Coligny, au commencement de mars : • On dit que le duc

[·] Auguste de Saxe . . sera esleu roy des Romains pour foreclore à l'advenir de l'Empire la maison

^{*} d'Autriche..... • - Duc d'Aumale, ouvr. cité, t. II, p. 590.

Au mois de janvier, Forquevaulx prétendait savoir que l'archidue Charles avait demandé pour lui-même le gouvernement des Pays-Bas, et que Philippe II avait répondu avoir besoin en Flandre d'un gouverneur à qui il pût faire trancher la tête s'il le servait mal. — Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, p. 277.

entretient le duc d'Arschot de baguenaudes. *Ipsi nunquam exuent inge*nium. Ilz cacquetteront tant qu'ilz desplairont à la fin à Dieu et aux hommes.

CLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR DE GROBBENDONCQ.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. 11, nº 840.)

Rome, le 11 mars 1569.

Mons' de Grobbendonck: J'ay receu voz lettres du xxxº de janvier, et vous asseure que j'ay voulentiers faict, à l'endroict de Sa M^{té} et de M^r le duc, l'office réiteré pour la vesve et le filz du feu Sr de Straelen, suyvant voz lettres; ce que je désireroye, seroit que ce fut avec le prouffict et les effectz telz que vous mesmes et eulx scauroient désirer. Je ne m'esbay qu'il y aye de la longeur sur la résolution des dot, douaire et payement de debtes, que doibvent charger sur les biens confisquez, puisque ayant esté si longuement Son Excelle en campaigne, et qu'elle aura heu dois son retour les affaires en main que vous sçavez, elle n'aura peu si tost donner audience à ceulx qu'elle a commis sur les confiscations. Mais véritablement je trouveroye aussi dur, comme vous, que l'on sit dissiculté à ceulx qu'ont payé de bonne foy aux rebelles et fugitifz ce qu'ilz leur debvoient, devant qu'il y eusse contre eulx déclaration; et mesmes si l'on commance dois l'an exvi, car il est cler que, devant la venue de Son Excelle, si ceulx qui debvoient cussent my difficulté au payement, ceulx qui gouvernoient pour lors non scullement les cussent contrainctz, mais peult estre encores chastié de la dilation; et j'espère bien que Son Excelle, sur les remonstrances que je présupose l'on luy fera, y aura regard.

Quant aux menasses du prince d'Oranges, si les nouvelles que l'on nous escript d'Hagnaw, sont véritables, je tiens qu'il a jecté ses dernières, et qu'il aura bien à faire de trouver plus crédit en Allemaigne vers gens de

guerre, attendu les plainctes que font contre luy si aigres, et avec grande cause, ceulx qui l'ont servy l'année passée, et ayant perdu crédit, pour n'avoir exploicté chose quelconque, Dieu mercy, du grand espoir qu'il avoit donné à tous ceulx qui l'ont assisté de ce qu'il debvoit faire. Et, à la vérité, il sçait peu de ce mestier pour tant en présumer; et me desplaict que le pauvre Seign se soit tant mescompté et oblié, car je me doubte que, tant qu'il vive, il ne haulsera la teste. Et me souvenant du temps passé et de l'amytié que j'ay heu avec luy et les siens, je ne puis délaisser de sentir sa pauvre conduytte. L'on nous asseure icy que Janlis ', qu'estoit avec luy, soit mort de maladie à Straesbourg. S'il est ainsi, ce n'est pas grande perte. Et au regard du duc des Deux-Pontz, il est tousjours après sa levée, et font ses gens grand dommaige à l'Empire sur ceulx où il les entretient; et, selon les nouvelles que j'eu hier, il me semble que les Allemands se commancent fascher de ces levées, pour la perte qu'eulx mesmes en reçoipvent. Nous verrons, s'il plaict à Dieu, tost quel effect aura heu l'assemblée que l'on faict à Spire, pour y remédier, et ce que d'aultre part ouvreront ceulx que se doibvent assembler pour ayder à passer oultre les troubles. Je perds, à vous dire la vérité, pacience, considérant ce que passe en France, et que soustenant le Roy Très Chrestien si grandz fraiz, et ayant tant de gens, il soit si mal servy, et que si peu se face; attendu que si les choses estoient conduictes comme il convient, l'admiral et le prince de Condé seroient jà pieceà deffaictz. Et n'a pas, à mon advis, à faire de tant de gens sur la frontière d'Allemaigne, s'il en sçavoit répartir une partie deans les villes closes, retirant en icelles les vivres, et répartant ung v ou vi mil chevaulx que feroient aller serrez les Allemandz qui y vouldroient entrer, et par ce moyen les affameroient, et, s'ilz s'esquartoient, les destruyroient peu à peu. Et, à vous dire le tout, je m'en soucieroye moings, si le faict de la religion n'y estoit entremesté, et si à leur occasion nous ne venions aussi à souffrir. Sa Saincteté leur envoye bon secours de gens de cheval et de pied, que jà s'encheminent vers le lieu de la monstre, que sera à Alba. Dieu doint que quelque chose se face, par où la pauvre Chrestienneté puisse demeurer quelque jour en asseuré repoz...

¹ Voir plus haut, p. 467, note 2mr.

CLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTONIO DE TAXIS.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 841.)

Rome, le 11 mars 1569.

Mon compère : J'ay reçeu voz lettres du viº de febvrier et celles que venoient joinctes de Curiel', de Polytes et aultres, et aussi le pacquet pour le Seigr Joan Antonio vostre frère 2, que luy a esté incontinent délivré. Ce m'est plaisir que vous ayez reçeu les bulles pour votre beaulfrère 3. Dieu doint qu'elles luy servent austant que je désire, et qu'il jouysse de la pièce à la quelle il prétend, à son contentement, et que encores il puisse parvenir plus hault. J'ay lettres d'Espaigne du xvie du mois passé. A ce que j'entends, les affaires des Maurisques alloient bon chemin, et s'en estoit deffaict grand nombre, et, pour en venir tost au boult, servira beaulcop ung edict que Sa M^u a faict, donnant les personnes des dictz Maurisques à ceulx qui les prandront, hommes, femmes et ensfants, pour les pouvoir saire esclaves et vendre. Mons' l'archiduc estoit dépesché, combien que l'on ne sçaiche encores la particularité de la response; mais j'espère qu'il se sçaura tost, car l'on estoit après pour dépescher ung courrier de la court, estant venues les lettres, que j'ay reçeu, par courrier de particuliers qu'alloit à Malte. Les ordinaires vont tousjours lentement à l'accoustumé, et j'ay assez adverty de ma part Mr le maistre à fin qu'il y donne ordre, pour non y recepvoir plus grande perte.

L'on estoit après en Espaigne pour descouvrir les faiseurs de pasquilles, et je m'asseure bien que s'ilz se peuvent trouver, que l'on en fera là aultres démonstrations que ne firent ny Madame de Parme, ny l'amand de Bruxelles, de ceulx que l'on faisoit peu avant mon partement et despuis,

¹ Hyeronimo de Curiel, voir plus haut, p. 19, note 5me.

^a Maître des postes à Rome, voir t. II, p. 517, note 5mc.

⁵ Probablement François de Walloncapelle, qui devint plus tard évêque de Namur.

dont l'on ne faisoit que rire, et toutesfois ce sont esté les commancements du mal; et pour ce qu'en bonne partie ilz me touchoient, pour non monstrer estre mehu de passion je laissoye faire les aultres, sans en faire plus grand bruict. Bien sçay je que, si la chose ne m'eust touché, j'en eusse usé tout aultrement pendant que j'estoye là. Mais je me party tost, et ceulx qui despuis vindrent à la maniance des affaires, je diz aulcuns d'eulx, avoient bonne part à la fabrication des dictes pasquilles; mais je m'asseure bien qu'en Espaigne l'on en usera aultrement. J'attends avec désirs nouvelles du retour d'Angleterre de Mr d'Assonleville pour sçavoir comme ceste bonne Royne se vouldra conduyre en nostre endroiet. Je me souviens que feu Mr de Pratz ' souloit dire que les Anglois estoient pegados amigos, et n'avoit pas si grand tort en ce qu'en beaulcop d'aultres choses. Et me recommandant, etc.

CLVI.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 842.)

Rome, le 12 mars 1569.

Muchos dias ha, que no escribo y as '........ cuatro cartas vuestras de m, xxm, xx........... enero. La dilacion ha estado en los muchos negocios y embarazos que de todas partes han concurrido juntos á un tiempo, y las mas d'ellas tan pesadas que me han tenido bien cansado. Mas ya, á Dios gracias, se ha ido dado salida á todos, de manera que podré agora satisfacer á las particularidades que de vuestras cartas requieren res-

^{&#}x27; Louis de Flandre, Sgr de Praet, chevalier de la Toison d'or, qui avait joué un rôle considérable dans les conseils de Charles-Quint.

^{*} Toutes les lacunes qu'on rencontre dans le texte de cette lettre, correspondent à des déchirures dans l'original.

puesta, con agradeceros mucho, por lo primero, los buenos advertimientos que en todas ellas me habeis dado, que los he leido y tomado tan de buena gana como yo sé que vos me lo enviais. señaladamente los que vinierón con la de m de noviembre, que llegarón puntualmente á tiempo que el archiduque, mi primo, me habia propuesto su comision, que en substancia contiene lo mismo que vos teneis entendido. Y todo ello era tan indigno de proponerse me, que en forma me causó admiracion si bien se le dió color de embajada del Imperio concerniente al público, y haciendolo negocio enderezado al heneficio de los Estados-Baxos. Pero, como se dejó bien entender, el fin que se llevaba por los que han puesto al Emperador, mi hermano, en estas cosas, he dado la respuesta en la forma que convenia á mi autoridad y estimación; y para me poder mejor resolver en ella, vinó muy á propósito vuestro recuerdo, en cuanto à la inteligencia del tratado del año de xLVIII, para me afirmar y certificar mas, en lo que yo tenia entendido, de lo poco que me obliga, pues no hay duda sino que es así como vos lo decis; y fue muy bien escribirmelo tan de fundamento y asi mismo lo que contiene el otro tratado de Passao, que esto ha sido de mucho momento por que yo no habia sabido tan distintamente de la manera que aquello habia pasado, ni la revocacion que despues hizó el Emperador, mi Señor, que está en gloria. Y porque, siendo escritura tan notable y de tal importancia, holgaria de verla y tenerla, os ruego mucho que envieis à mandar à la persona que tiene cargo de vuestras cosas y papeles en Flándes, que haga diligencia en buscar la original que decis se hallará entre ellos, firmada de Su Magd Cesarea, y que se ponga y tenga en parte donde (demas de estar al recaudo que conviene) se halle con facilidad todas las veces que fuere menester. Y, juntamente con esto, le ordenareis que entregue una copia della al duque de Alba para que él la vea y me la envie; y aun tambien holgaria que con ella viniese otra copia del dicho tratado del año de xevini por tenerlos ambos juntos, pues las materias parece que asi mismo se vienen á tocar la una con la otra.

Y volviendo à lo de la comision del archiduque, él partió de Madrid à los iv del presente muy satisfecho con la respuesta que le dí, porque ha entendido que la razon y justificacion està muy clara, de mi parte, fundada en toda verdad; y asi creo que se satisfará el Emperador, y se convencerán los malintencionados que le indugerón á me enviar esta Embajada. El

principal de los cuales, si no me engano, ha sido Lazaro Suendi; y no creo que me engano, porque tengo dello muy evidentes indicios. A su tiempo se dara noticia de todo a Su Santidad con orden que a vos se os comunique primero, por la cuenta en que os tengo, y confianza que de..... sirva para vos solo hasta entonces...... podeis estar asegurado que no se lleva de aqui cosa ninguna de las que se pretendian en dano de mis estados y util de mis rebeldes, y de sus valedores, sino que mi autoridad, senorio, y reputacion quedaran y estaran siempre en el punto que Dios me los dio, entendiendo ser esto servicio suyo y beneficio dela Cristiandad. Y en esta razon me ha parecido negocio de consideracion lo que apuntais en cuanto a volver a mi servicio Rosemberg por apartarle, si quiera, del del duque de Sajonia; y holgare quo vos desde alla comuniqueis este particular con el de Alba, y con M^r de Chantone, vuestro hermano, para que de acuerdo de los tres se me escriba lo que pareciere que se puede y debe hacer en ello. Y si buenamente pudiesemos/divertir al Emperador del amistad del duque de Sajonia, cierto se le haria a el muy buena obra, y mis cosas no perderian nada; y así os ruego que tambien me aviseis en este artículo de lo que se os ofrece, y del medio que se podia tomar para encaminarlo. Que de mi parte cualquiera diligencia, que puede aprovechar, se hara de muy buena gana.

Segun lo que el duque de Alba me escribe, yo debo agora al Imperio por razon de las contribuciones de los Estados-Bajos cien mil escudos largos, y que a el le parece que no solamente seria razon no pagarlos, antes se podria pedir mas justamente al Imperio que me satisficiesen los gastos hechos en estas guerras ultimas. Y si esto se pudiese en alguna manera pretender, y satir con ello, esta claro que seria lo mejor; pero tengolo por negocio de mucha dificultad, aunque todavia os lo he querido comunicar para que me digais lo que cerca dello se os ofrece.

Y juntamente con esto me ocurre que, si se pudiese salir con ello, no solo seria bien escusarnos de la caida de las dichas contribuciones, pero aun para lo porvenir seria bien mirar si se debe pagar o no lo que adelante cayere y me podria tocar de las dichas contribuciones, que cierto de razon y rigor de justicia ninguna cosa seles habria de dar, pues los del Imperio cumplen tan mal comigo lo que reciprocamente son obligados. Y veo que el ser yo miembro del no me sirve ni aprovecha de otra cosa que de pagar

contribuciones. Ruego os mucho que considereis este particular, con la prudencia que lo demas, y si en este caso será menester que se haga algun protesto en mi nombre y en que forma.

Tambien quiero comunicaros un concepto que me ha ocurrido á este proposito, en beneficio de aquellos mis estados; es á saber si convenria tratar con los principes católicos de Alemania, ó á lo menos con los vecinos, de alguna manera de liga defensiva, ó alguna otra forma de concierto y buena inteligencia y correspondencia, tal que siquiera nos aprovechase para que no estuviésemos tan apartados como agora estamos, y los hereges tan unidos y conformes como se vee; que esto tengo y creo que de............ catolicos y eclesiásticos del imperio. cho que mircis en ello y me aviseis de... parescer; que tambien he mandado pedir el suyo al duque de Alba, para que vistos ambos, y lo que acá nos ocurriere, se pueda tomar la resolucion que se juzgare mas convenir.

En cuanto á los escritos que hizó publicar el principe de Oranges, y lo mal que trata de vuestra persona y de la del duque de Alba, ya vos veis el poco caso que se debe hacer de cuanto dice, siendo todo falso y fundado en mentira para colorar sus maldades, pues viendole volver, como ha vuelto, sus mismos valedores le tenrán de hoy mal en la opinion que merece; y pudierades escusar de preguntarme si yo tenia algun escrúpulo de lo que á vos toca, pues sabeis que os tengo en tal opinion y estoy tan satisfecho de vuestra persona, voluntad, actiones y servicios, que cuando fuese menester haria yo la defensa y escusa por vos.

Lo que apuntais de los principes del Rhin, y de occuparles sus estados hasta alli, en caso que, sin embargo del daño que han recibido del de Oranges, quedasen todavia inquietos y quisiesen revolver algo contra los mios, es negocio tan grande (aunque muy justo) que habria mucho que mirar antes de emprenderlo; pero todavia os agradezco mucho el advertimiento que bien veo del zelo que procede.

En cuanto á lo del perdon general que se ha de dar á los de mis Estados-Bajos, soy de la misma opinion que vos, y entiendo, por todo lo que discurris y me representais cerca desto, que fuera bien haverlo otorgado muchos dias ha; mas cierto no ha quedado por mí, sino porque nunca me han acabado de enviar de Flandes los apuntamientos de lo que ha de contener el despacho, y de la dilacion ha sido causa la ocupacion que el duque ha

DU CARDINAL DE GRANVELLE.

tenido en las cosas de la guerra; mas, por aviso suyo de ultimo de enero, entiendo que se quedaba ya formando a prisa la minuta para me la enviar dentro de pocos dias; en llegandola vere y mandare despachar con el cumplimiento que convenga. Que no hay duda sino que por todos respectos sera de muy grande momento concederles esta gracia.

Por la copia de la carta que escribisteis al duque de Alba, a xxvi de noviembre, y por lo que a mi me representais en la de vuestra mano de xxvii del mismo, he visto particularmente lo que sentiades de la instruccion que llevo Delgadillo, y lo que en substancia y en resolucion os parece cerca del negocio de vuestra yglesia de Malinas, y de los obispados de Anvers y Bolduch, y como en effecto no os contento la traza que el duque daba en cuanto a lo de las abbadias que, por Pio cuarto, se annejaron a estas tres dignidades. En este medio he recibido tambien cartas del duque. con la copia de una que el os escribio en respuesta de la vuestra, a ultimo de diciembre, insistiendo todavía en que se procediese por el camino apun del dicho Delgadillo, pero sin embargo razones en ella contenidas. Que, a la verdad, si el negocio estuviera entero y en su principio, eran de consideracion para lo enderezar por aquella via; mas, en el estado que agora se halla, yo tengo por mejor que se acabe como vos lo apuntais, es a saber que se procure con Su Sanctidad que en ninguna manera revoque las uniones de las dichas abbadias, sino que se efectuen de la manera que las concedio Pio cuarto, y que esto responda el Papa como de suyo, sin que de mi parte parezca que se contraviene al acto que dello tengo firmado, ni los Estados entiendan directa ni indirectamente que se hace a mi instancia ni con mi sabiduria, sino que antes holgaria yo de darles satisfaccion en lo de las desuniones, como se les habia prometido que lo procuraria. Y esto se ha de tratar por vos y por don Juan de Zuniga tan diestramente que quede muy salva mi estimacion, y ellos persuadidos que no se hace a mi instancia, sino que procede de motu propio de Su Sanctidad; como creo que lo hara, pues vera claramente que mi zelo va enderezado a lo que cumple al servicio de Dios y al beneficio de aquellas yglesias. Y, hecho esto, yo tengo por bien que las abbadias se queden anejas y incorporadas a ellas de la manera y en la forma que Pio cuarto lo concedio, sin innovarse ni alterarse cosa alguna de lo contenido en su Bula, porque las razones que me poneis delante, para que esto se haya de hacer así me han

Tome 111. 64

convencido mucho, y lo entiendo de la misma manera que vos lo entendeís, y así lo escribo á mi embajador para que se junte con vos, y de comun acuerdo y comunicacion se hable á Su Sanctidad, y se saque y envie á Flándes el despacho necesario para que por esta órden, que en effecto es la misma que antes estaba dada, se acabe de asentar lo que toca á vuestra yglesia y á las de Anvers y Bolduch, y á vos y á los obispos de ellas se entreguen las posesiones de las abbadias y de todo lo demas que respectivamente os toca; que en esta misma substancia he escrito al duque de Alba, advertiéndole de mi voluntad y resolucion, con orden que, luego que llegare el despacho que de abí se le enviará, lo haga ejecutar con todo favor y cumplimiento, y vos tenreis la mano para que se abrevie todo, cuanto se pudiere, porque cierto deseo mucho ver aquellas iglesias con pastores que den á las obejas el pasto de la doctrina que han menester.

Los dias pasados me escribistes que habiades advertido que no se hiciese aplicacion de los xv^c ducados de pension que se reservarón sobre Jaen ó otro obispado para la dote del obispado de Gante, porque se podia escusar y quedaban libres para que yo pudiese disponer dellos á mi voluntad, y porque no me acuerdo bien de la manera que ha quedado lo desta pension, holgare que me lo escribais con el primero; pues, no siendo menester para lo de Flándes, se podrán cumplir con ella otras obligaciones. Y tambien me avisareis si hay demas desto alguna otra pension reservada para algun otro obispado de Flándes de que se pueda disponer.

CLVI.

TRADUCTION.

Le nombre et la gravité des affaires qui se sont accumulées en même temps et qui l'ont beaucoup préoccupé, ont depuis longtemps empêché le Roi d'écrire au cardinal ¹. Aujour-

¹ Parmi ces affaires, les principales étaient la rébellion des Morisques et les négociations avec l'archiduc Charles.

d'hui, que toutes ces affaires ont reçu une solution, le Roi répond aux particularités de plusieurs de ses lettres. Il remercie à l'accontomée Granvelle de ses avertissements, et tout spécialement de sa lettre du 5 novembre - Celle-ci est arrivée juste au moment où l'archiduc Charles s'acquittait de sa mission, dont l'objet était bien tel que Granvelle l'avait eru. « Tout cela, dit le Roi, était si indigne de m'être proposé que j'en suis demeuré stupéfait, bien qu'on colorât la démarche des apparences d'une ambassade de l'Empire concernant la » chose publique, et qu'on représentat les propositions comme faites dans l'interet des Pays-· Bas. · Mais on voyait bien le but réel poursuivi par ceux qui ont entraîné S. M. I. dans l'occurrence; aussi la réponse du Roi a été telle que l'exigeaient son autorité et sa dignité. Le mémoire de Granvelle est venu bien à point pour permettre au Roi de faire cette réponse en pleine connaissance de cause, en ce qui touche l'interprétation du traité de 1548, et le confirmer dans son opinion que ce traité ne l'obligeait pas. Il n'y a pas de doute, en effet, que les choses se soient passées comme le cardinal le dit. Ce que celui-ci a écrit du traité de Passau était aussi de grande importance, parce que le Roi n'avait jamais connu d'une manière aussi particulière les circonstances de ce traité, ni la révocation que l'Empereur en avait faite. Comme ce dernier écrit est d'une telle importance, et qu'il aimerait à le voir et à l'avoir, le Roi prie le cardinat de charger la personne, qui a dans les Flandres soin de ses affaires et de ses papiers, d'en rechercher l'original, - lequel, au dire du cardinal, doit s'y trouver,- de le mettre en un lieu sur où on puisse le trouver quand on en aura besoin, et d'en délivrer une copie au duc d'Albe pour qu'après l'avoir vue, celui ci l'envoie en Espagne. Le Roi aimerait aussi à recevoir une copie du traité de 1548 pour le joindre à l'autre pièce, à raison de la connexité qui semble exister entre les deux acles.

Pour en revenir à l'archidue Charles, il a quitté Madrid le 4 mars, fort satisfait de la réponse qui lui a été donnée, ayant compris que la conduite du Roi était justifiée clairement en toute raison et en toute vérité. Le Roi pense que l'Empereur s'en contentera aussi, et qu'il en sera de même des malintentionnés qui l'ont induit à envoyer cette ambassade. Le principal de ces derniers doit être Lazare de Schwendy: le Roi en a des indices irrécusables. On fera en temps utile rapport à S. S'é de ce qui s'est passé, avec ordre de communiquer au préalable le tout au cardinal. Jusqu'à ce moment, ceci est pour le cardinal seni. Il peut être assuré qu'en Espagne on ne fera rien de ce qu'on prétend obtenir au détriment des Pays-Bas et au profit des rebelles et de leurs fauteurs, mais que l'autorité du Roi, sa dignité, son pouvoir, seront toujours maintenus dans l'état où Dieu les lui a remis, le Roi sachant qu'il y va de Son service et du bien de la chrétienté. A ce point de vue, c'est chose de considération ce que dit Granvelle d'attirer, s'il est possible, Rosemberger 2 au service du Roi et de le détacher de celui de l'Électeur de Saxe Que le cardinal en écrive au due d'Albe et à M' de Chantonay, et que tous les trois lui fassent part de leur avis sur les moyens d'atteindre ce but. Si on pouvait commodément rompre l'amitié qui lie l'Empereur au due de Saxe, on rendrait

¹ Voir plus haut, p. 595 et p. 439, note 3mc.

^{*} Il ne faut pas confondre ce Rosemberger avec le docteur Aerdt van Rosemberghe, ancien drossart de Vianen, dont on a parlé à diverses reprises au tome II, notamment pp. 379 et 680.

pour sûr un grand service à l'Empereur, et les affaires du Roi n'y perdraient rien. Que Granvelle y pense aussi et qu'il écrive comment, à son avis, on devrait s'y prendre : le Roi fera de grand cœur tout ce qui serait utile.

D'après ce que le duc d'Albe lui écrit, le Roi doit à l'Empire, du chef des contributions des Pays-Bas¹, au delà de cent mille écus. Le duc est d'avis que non-sculement il y aurait des raisons de ne pas les payer, mais, bien plus, qu'on pourrait en toute justice demander à l'Empire d'indemniser le Roi des dépenses qu'il a faites dans les dernières guerres. Si de quelque façon on pouvait prétendre à cela, et réussir dans sa prétention, il est clair que ce serait le meilleur parti à prendre. Le Roi, tout en tenant la chose pour fort difficile, a voulu en parler à Granvelle pour avoir son avis.

S'il était possible de réussir, le Roi pense qu'il serait bon non-seulement de s'excuser de payer les contributions échues, mais encore de bien considérer pour l'avenir s'il conviendra ou non de payer les échéances ultérieures. Il est évident qu'en raison et en toute justice on ne devrait rien leur donner, puisque ceux de l'Empire remplissent si mal les obligations auxquelles ils sont réciproquement tenus à l'égard du Roi. Celui-ci voit bien que sa qualité de membre de l'Empire ne lui sert à autre chose qu'à payer des contributions. Que le cardinal pèse la chose avec sa prudence habituelle, et voie s'il conviendrait de faire quelque protestation au nom du Roi et dans quelle forme.

En même temps, le Roi veut communiquer à Granvelle une idée, qui lui est venue, à propos des rapports des Pays-Bas avec l'Empire et dans leur intérêt. Ne conviendrait-il pas de traiter avec les princes catholiques Allemands, ou tout au moins avec les voisins, de quelque ligue défensive ou de toute autre forme d'accord, ne fût-ce que pour parer à l'isolement dans lequel on se trouve à présent, alors que les hérétiques sont, comme on le voit, si unis et en si bons rapports? Que le cardinal écrive ce qu'il en pense. Quand on aura son avis et celui qu'on a fait demander au due d'Albe, on les mettra tous les deux en regard des opinions qui se feront jour à Madrid, et on prendra la résolution jugée la plus convenable.

Le cardinal ne doit pas le moins du monde se soucier des écrits qu'a fait publier le prince d'Orange ni du mal qu'il dit de lui et du due d'Albe, car tout y est faux et mensonger, et combiné pour colorer ses mauvaises actions. Déjà, en le voyant agir comme il l'a fait, ses fauteurs mêmes auront du prince l'opinion qu'il mérite. Le cardinal pouvait se dispenser de demander au Roi s'il était nécessaire qu'il se justifiat. Le Roi a de lui une telle opinion, et il est si satisfait de ses services, que, s'il en était besoin, il se chargerait lui-même de le défendre.

Granvelle a parlé des princes du Rhin, et il a suggéré l'idée d'occuper leurs pays jusqu'à la rive du fleuve, dans le cas où, malgré le dommage que leur a fait subir le prince d'Orange, ils continueraient à s'agiter et voudraient encore machiner quelque chose contre les états du Roi. L'entreprise, bien que fort juste, scrait tellement grave qu'elle mérite mûre réflexion. Le Roi, en tout cas, remercie le cardinal de cette nouvelle preuve de zèle qu'il vient de don-

^{&#}x27; Du chef des contributions dues par les Pays-Bas, comme Cercle de Bourgogne, en vertu de la transaction d'Augsbourg.

ner, puis il passe de nouveau aux affaires des Pays-Bas en s'expriment dans les termes suivants;

Relativement au pardon général, qui doit être accordé à mes sujets des Pays-Bas, je suis de votre opinion. J'entends, par tout ce que vous me dites et me représentez touchant ce pardon, qu'il eût été bon de l'avoir octroyé depuis longtemps. Mais certes, ce n'est pas à moi qu'il tient s'il est demeuré en suspens. C'est à ce qu'en Flandres ou n'a jamais su en venir à m'envoyer le précis de ce que doit contenir la dépêche, et ce retard provient de ce que le due d'Albe a été absorbé par les affaires militaires. Toute-fois, par une lettre du due du dernier de janvier, j'apprends qu'il s'occupait déjà à rédiger en diligence la minute pour me l'expédier endéans peu de jours. Quand elle arrivera, je la verrai et je donnerai l'ordre de la dépècher en y ajoutant ce qui sera convenable. Il n'est pas douteux qu'à tous égards il sera de grande importance de leur octroyer cette grâce.

Par la copie de la lettre que vous avez écrite au due d'Albe le 26 novembre, et par ce que vous me remontrez dans la lettre de votre main du 27 du même mois!, j'ai parfaitement compris la manyaise impression que vous a faite l'instruction apportée par Delgadillo, ce qu'en substance et en résumé vous pensez relativement à l'affaire de votre archeveché de Malines et des évechés d'Anvers et de Bois-le-Due, et comment, en réalité. vous n'ètes pas satisfait du plan proposé par le due relativement à la situation des abbayes annexées par Pie IV à ces trois dignités. Entre-temps, j'ai reçu aussi des lettres du due d'Albe, avec la copie de la réponse qu'il avait faite à votre missive le 31 décembre, insistant toujours pour qu'on suive la voie indiquée (dans les instructions?) du dit Delgadillo, mais nonobstant les raisons y déduites. A la vérité, si l'affaire était encore entière et à son origine, ces raisons auraient été de considération pour suivre la voie préconisée par le due; mois, dans l'état où elle est maintenant, je tiens pour mieux que l'affaire s'achève comme vous le suggérez, c'est-à-dire : qu'on s'arrange avec Sa Sainteté de manière qu'Elle ne révoque en aucune façon les unions des dites abbaves, et que celles-ci s'effectuent dans la forme où Pie IV les a accordées; que le Pape réponde dans ce sens comme motu proprio, sans que dé mon côté on paraisse contrevenir à l'acte que j'ai signé touchant ces unions, et que les États n'apprennent ni directement ni indirectement que le tout se fait à men instance et de mon su, mais qu'ils croient au contraire que je préférerais leur donner satisfaction sur le point des désunions, comme je leur ai promis de m'v employer. Tout cela doit être traité par vous et par don Juan de Zuniga avec tant de dextérité que ma considération demeure tout à fait sauve, et eux persuadés que cela ne se fait pas à mon instance, mais

¹ Nons n'avons ni l'une ni l'autre de ces lettres.

procède de l'initiative de Sa Sainteté. Je crois que Sa Sainteté agira ainsi, puisqu'Elle verra clairement que mon zèle tend à ce qui peut être utile au service de Dieu et au profit de ces églises. Ce point étant réglé, j'approuve que les abbayes demeurent annexées et incorporées aux dites églises, dans la forme et de la manière dont a disposé Pie IV, sans qu'on innove ou change quoique ce soit à la teneur de sa Bulle, parce que les motifs que vous me donnez, pour qu'il faille adopter cette ligne de conduite, m'ont beaucoup frappé, et que je comprends la chose absolument comme vous la comprenez. J'écris donc dans le même sens à mon ambassadeur, pour qu'il se joigne à vous et que, de commun accord et concert, on parle à Sa Sainteté; qu'on obtienne et qu'on envoie en Flandres la dépêche nécessaire, pour que, en vertu de cet ordre semblable d'ailleurs à celui qui avait été donné naguère — on en finisse avec les affaires de votre église et de celles d'Anvers et de Bois-le-Duc, et qu'on vous donne à vous et aux prélats de ces deux églises la possession des abbayes en question, et de tout ce qui respectivement vous revient. J'ai encore écrit dans le même sens au duc d'Albe!. Je lui ai fait connaître ma volonté et ma résolution, et je lui ai donné l'ordre qu'aussitôt après son arrivée de Rome, d'où on la lui enverra, il fasse mettre à exécution la dépêche avec toute faveur et dans toute son extension. Quant à vous, vous tiendrez la main à ce que l'affaire s'achève dans le plus bref délai possible, car, en vérité, je désire beaucoup voir ces églises munics de pasteurs qui nourrissent leurs ouailles de la doctrine dont elles ont besoin.

Vous m'avez écrit, ces jours derniers, que vous aviez averti de ne pas appliquer la pension de xv° ducats, réservée sur l'évèché de Jaën, ou tout autre, pour la dot de l'évèché de Gand, parce qu'elle n'était pas nécessaire, et que cette pension était libre de manière que je puis en disposer à ma volonté. Je ne me rappelle pas bien où en était l'affaire de cette pension. J'aimerais donc que vous me le fassiez savoir à la première occasion, car, n'étant pas nécessaire aux affaires de Flandres, je pourrai l'employer à remplir d'autres obligations. Vous me ferez aussi connaître s'il y a encore quelque autre pension, réservée pour quelque autre évêché de Flandres, qui soit disponible.

¹ Voir la lettre du Roi au duc d'Albe, du 48 février 1569, dans la Correspondance de Philippe II, t. II, p. 63.

CLVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 74. - M. F., complétée par C.)

Bruxelles, le 45 mars 1569.

Morillon commence par faire part au cardinal de diverses affaires qui concernent l'administration du diocèse. Il est allé à Louvain introniser le nouvel official 1, que l'ancien et Elbertus Leoninus voudront bien assister. A Bruxelles, sur les plaintes qui se faisaient et sur les instances du confesseur du duc, il a procédé à la correction du couvent des frères 2. Le pater et l'ancien procureur ont été arrètés et menés à la prison de la cour de Cambrai. Les papiers et les meilleurs meubles ont été mis en lieu sûr. Morillon s'occupe à mettre ordre à l'état de la maison, pour rendre florissante l'école dont la ville est fort édifiée. Le magistrat local lui a présenté ses remerciments et lui a offert toute assistance. Il continue sa lettre en ces termes :

Je introduiray demain, s'il plaict à Dieu, ceulx que j'ay choisi pour conduire la maison, escoles et la recepte du temporel ⁵. Espérant que Dieu y

- ¹ L'official de l'archevêché de Maliues, qui remplaçait à Louvain l'official de Cambrai.
- ² Dans sa lettre variorum du 51 janvier, déjà citée, Morillon écrivait : « La conduicte des fratres
- » icy ne vault riens, et descouvrons des grandes ordures par les informations; il y fault procéder
- » meurement et avec grand advis. » Les frères en question étaient les frères de la vie commune.
- Oans une autre lettre variorum du 16 mai, Morillon, revenant sur le même sujet, écrit : J'es-» père bien de venir à chief des frères, et que ce serat ung séminaire, car j'ay le magistrat avec moy,
- » qu'est prest de supplier au duc affin que ce soit eschole et séminaire, et que les frères soient miz
- » dehors.... Mr le confesseur m'a promis de porter le faiet tout oultre. Mr de Grueninghe est iey, qui
- » at aussy expulsé les frères de sa Cité, pour leur mauvaise conduite. Ceulx du chapitre de Sie-Gogle
- » ont de tout temps heu jurisdiction sur ceulx de ceste ville, selon que verrez par les copies et
- » extraitz cy-joinctz. » (Bibliothèque de Besançon. Lettres de Moritton, t. VI, fol. 117. C.) L'acte de mutation qui transformait la maison des frères de la vie commune, appelée maison de l'Annonciation ou de Nazareth, en séminaire, fut passé le 17 mars 1570 du consentement du magistrat de Bruxelles et du chapitre de Ste Gudule. Son exécution souffrit cependant des difficultés. En 1580, Nazareth fut convertie en école calviniste. En 1585 elle fut rendue aux catholiques, et, en 1595, cédée par le chapitre métropolitain de Malines aux Urbanistes ou Riches Claires. - P. Claessens, Histoire des Archevêques de Malines, t. 1, pp. 251, 252; Henne et Wauters, Histoire de Bruxelles, t. 111, pp. 159, 170.

sera servi, et que, par cet acte, V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} sera redoubtée de tous mal vivans en général ou particulier: estant délibéré par doulceur reprendre et admonester auleuns qui en ont de besoing, que je seroie marri esclandrir si sans bruict ilz veuillent pourveoir à leurs affaires; aultrement, les aïant une fois et deux fois amiablement admonesté, il me samble que l'on ne les doibt souffrir dadvantaige. Et certes il fault remectre la discipline décheutte en plusieurs monastères par les troubles; car, encores que Son Excelle ayt remis le pays et ecclésiastiques en seurté, touttefois plusieurs sont demorez au train qu'ilz avoient pris durant les troubles, lisantz leurs heures ou partie d'icelles, ainsi que at esté trouvé à S^t Pierre de Gand où MMrs d'Ypres, de Gand et d'Anchin, ont trouvé de grandes faultes.

... Les abbez de l'ordre de Cisteaux refusent, soubx umbre de quelque bulle, contribuer aux séminaires; il me samble que le remède seroit que, commandant Sa M¹⁶ aux évesques l'exécution des escoles suyvant le concille de Trente, l'on s'attache aux biens des dits abbez estantz rière ce pays, pour sur iceulz recouvrer la côte que leur sera imposée.

MM^{rs} de Berlaymont et Noircarmes sont après pour remectre le bon Hovelmans au conseil de Brabant, ce que il mérite, et chose milleure !: et est plus que raison que mon beau frère ! luy cède, comme j'ay dict clèrement ausdictz seigneurs et ailleurs qu'il veult faire. Si V^{tre} Ill^{me} Sg^{rle} escript quelque jour au Sg^r Francisco d'Yvarra, je supplie luy recommander mon dict beau frère, et je suis seur qu'il le fera d'ung grand ceur, selon qu'il se démonstre très affectionné serviteur à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}.

... Nous pensions que le mariage de Mr de Lallain fut allé avant avec Madle d'Aremberghe, mais il veult que si Mr d'Aremberghe d'à présent ne lesse que filles ', que les enffantz masles qu'il auroit de ladicte damle fussent

- 1 Me Jean Hovelmans, dont il a été parlé plus haut, à diverses reprises.
- ^a Me Didier van t'Sestich.
- ³ Charles, comte d'Aremberg, dont on a esquissé la biographie plus haut, p. 252, note 5 me.
- ⁴ En 1567 il avait déjà été question d'un mariage entre Charles d'Aremberg et une fille du comte de Vaudemont : voir t. II, p. 495, note 3^{me}. Dix ans plus tard, Philippe II songea à le marier à M^{ne} de Merode-Westerloo, héritière du marquis de Berghes, et en faveur de cette union il aurait ordonné la mainlevée des hiens du marquis encore séquestrés. En 1578, on parla d'un mariage entre le comte Charles et une fille du duc de Clèves. Enfin, en 1587, il épousa Anne de Croy, fille aînée du duc d'Arschot, avec le consentement préalable du Roi. Six fils et six filles naquirent de ce mariage. Biographic nationale.

préféréz en l'horie, ce que madame la contesse ne veult gouster; elle at festoié ce seoir le duc.

... La royne d'Angleterre, ad ce que l'on dict, faict vendre les succres et denrées, qu'elle at prins en noz batteaux, à vil priz. Il polroit quelque jour luy couster chier. L'on at parlé que l'on se armoit contre elle, mais je tiens que la guerre ne luy duyct, ny à nous aussi; aulcuns pensent que s'il plaict à Sa M¹⁶ catholicque radoucir l'affaire, qu'elle sera bien aise de s'accommoder!.

Le povre avocat d'Hollande est ce jourd'hui mort en la prison en fort bon chrestien. L'on l'at permiz de se confesser, mais non poinct de recepvoir les aultres sacrementz, pour ce que l'on ne le pensoit en tel dangier *.

La court de France est à Metz; l'on y dansse et balle. Je craincz que à la fin ilz s'accommoderont d'entre eulx, et qu'ilz noz feront ung maulvais, tour. Ilz donnent presse sur le secours que leur doibt aller d'icy soubz le comte de Mansfeld, que faict grand apparat. L'on dict que Madame vad avec. Je craincz que la soulde que se doibt paier aux gens de guerre, que l'on envoie celle part, soit mal preste.

La princesse d'Orenges at faict prescher et baptiser en sa maison à Coloi-gne; et luy aiant le comte van den Berghe, son beaul-frère, apporté lettre de son marri, elle l'at deschiré en pièces et pételé dessus, disant qu'elle le vouldroit veoir mort devant ses pieds pour l'enterrer elle-même, reprochant sa lascheté. C'estoit loing d'aller vers luy à Strasbourg, là où il la mandoit. Touttefois, à la fin elle est partie pour Spire ³, aiant esté mise en arrest avant que povoir sortir de la cité de Couloigne, dont aulcungz escripvent que la court, qu'ilz y ont heu d'aulcuns seigneurs de Brabant, coustera chier à plusieurs bons bourgeois, qui s'y trouveront destruictz. Ilz ont faict

^{&#}x27; Le duc d'Albe, de son côté, écrivait au Roi le 10 mars : qu'il n'était pas d'avis de rompre avec la reine d'Angleterre, parce que, dans la situation où se trouvaient les Pays-Bas, cela serait trop dangereux. Il trouvait mieux de temporiser et de négocier. — Correspondance de Philippe II, t. II, p. 70.

Le procès commencé contre Me Jacques van den Eynde fut repris contre sa veuve et contre ses enfants. Mais, vers 1571, la mémoire de l'ancien avocat de Hollande fut réhabilitée par arrêt, et ses biens, qui étaient restés sous séquestre, furent rendus à sa famille. — Wagenaer, ouvr. cité, t. VI, p. 264.

³ Voir Groen, Archives, t. III, p. 526.

la court à la vefve du feu vice-chancelier Matthias Held', pour avoir empruntz d'icelle; mais elle at esté trop fine. C'est une honte que l'on n'at pourveu que la ladicte princesse ne prinst ses commoditez et provisions de vivres à Carpen, qu'est soubz nostre Roy. Madame de Hooghstraeten at enterré son mari à Goloigne et luy faict ung solennel service

Mr de Noircarmes dict que en Allemaigne tout est en trouble. L'on chante des chanssons aux tavernes de la tirannie des Walons en ce pays et des Espaignolz. Les prédicantz deffendent en leurs sermons que personne de la nation ne serve à nostre Roy, et font ce qu'ilz peulvent pour animer contre nous; mais tout cela ne peult rien faire s'il n'y at argent, et est signe qu'ilz ne sçaivent de quel bois faire flesche. Si nous avons de l'argent, nous n'aurons faulte de gens.

J'ay veu lettres escriptes le vi à Rheinhause, qui dient que la Royne mère 'et la duchesse de Lorraine ont appellé le duc de Deux-Pontz et Casimirus à Metz, pour communicquer avec luy sur aulcungz affaires que concernent grandement l'utilité de la Germanie, et que aiant le duc voulu sçavoir qué chose que c'estoit, que l'on luy at envoié ung gentilhomme qui porte lettres et saulf conduict. Cela est signe que l'on y brasse quelque chose. L'on dict la Royne mère estre griefvement malade : ce seroit une belle âme au Paradis, si l'on en avoit là de besoing.

Blondeau at dict à Bave qu'il at veu les lettres que Renard escript au comte de Lallaing qu'il at tout achevé et bien avec le Roy, et qu'il ne restoit que à signer l'assignation de ses traitementz et pensions, et qu'il espéroit estre icy devant Pasques. Ce que Blaesere et Hessele ne peulvent croire, et me donneront la sepmaine que vient les charges envoiéez contre luy et Montigny, et celles que sont contre le marquiz de Berghes, pour lesquelles le Roy at commandé luy estre envoiez doibz ici les articles, selon que m'at pieçà dict Mr le président et Hessele, qui ont veu les lettres. C'est chose

^{&#}x27;La veuve du vice-chaucelier docteur Mathias Seldt. Ce personnage, qui était pensionnaire de Philippe II, était mort subitement en 1868. Granvelle le regretta beaucoup. Il écrivait de lui : « Sur ma foy, c'estoit ung grand homme de bien, et ferme pilier pour soubstenir la religion, bon et loyal » serviteur de l'Empereur et du Roi nostre maistre.... » — Papiers d'État, t. VIII, p. 185, et t. IX, pp. 247, 279, 530, 534.

La reine mère de France, Catherine de Médicis.

^{*} La duchesse de Lorraine, Claude de France, fille de Catherine de Médicis.

estrange que ledict Renard sème telles menteries '. C'est une povre consolation!

L'on continue icy que le duc d'Albe se retire et que le président-cardinal ² doibt venir au gouvernement; que sont bayes. [H₂], perdroit trop au change.

Hessele dict que le duc d'Albe est après pour faire calanger touttes les villes, comme aiant forfaict leurs priviléges. Je ne sçauroie croire qu'il se feicst généralement; bien pensè-je que par là l'on fera parler contre la duchesse de Parme, monstrant chascung sa diligence et le peu d'ayde que l'on heust au plus grand besoing de Madame, que s'estoit lessé abuser par les seigneurs. Et je ne sçay si Mr le président s'en sçaurat bien excuser, aiant si peu adverti le Maistre.

Les deux pensionnaires de Malines ont si fort chargé l'escoutette que Hessele dict qu'il at dix fois plus mérité que l'amman, si les dictz pensionnaires vérifient ce qu'ilz ont posé contre luy : ce que je ne puis croire qu'ilz polront faire.

L'on at semé icy que le Roy retiroit n^m soldatz des vielles garnisons de Naples, pour les emploier contre les Mores soubzlevéz en Grenade, ce que at fait croire qu'il y heut d'advantaige qu'il y at; d'aultant que l'on adjoustoit qu'ilz avoient occupé quelque port; mais nous tenons que ce sont choses controuvéez.

L'on parle qu'il y auroit prins en Espaigne, pour la religion, ung cordelier, Strella, qui auroit semé grande hérésies.

Le secrétaire Aguillon s'excuse que, pour le voiage de Metz, il n'at peult entendre à faire imprimer l'épistre du prince d'Orange '...

- ¹ Voir, en effet, la Correspondance de Philippe II, t. II, pp. 66, 69, 78, etc. Dans sa lettre variorum du 16 mai, déjà citée, Morillon écrit encore à propos de Renard : « Encores que Renard escript par
- » le dernier courier qu'il at son congié du Roy et qu'il ne tardoit que à recepvoir 111^m escus que luy
- sont deubz, l'homme de Courteville m'at affirmé d'avoir veu les lettres et s'en mocque, scaichant
- · que sa calange est en forge et peult estre l'emprisonnement proche.... »
- Le cardinal d'Espinosa ou de Siguenza. A cette époque, le cardinal jouissait de la faveur de Philippe II. Forquevaulx l'appelait « le grand maistre » du Roi, et disait : « l'excessive authorité que le
- » Roi lui donne, de plus en plus de toutes choses, monstre qu'il le veult laisser comme un autre
- » soi-mesme. » Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, p. 280.
 - ⁵ II, le cardinal de Siguenza.
 - ' Voir plus haut, p. 472, le texte et la note 3mc.

CLVIII.

LE CARDINAL DE-GRANVELLE AU SEIGNEUR DE CUINCHY.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 844.)

Rome, le 17 mars 1569.

Le cardinal accuse à M! de Cuinchy réception de ses lettres du 7 février. Il a fait pour lui les offices convenables, avant leur arrivée, et sans même savoir avec certitude si l'on s'occupe déjà de la répartition des gouvernements ¹. Il l'assure qu'à l'avenir il fera encore, pour lui et pour son frère, tous les offices possibles :

Le méritant l'affection que je voys vous me demonstrez, et le verrez tant plus quant quelque jour, s'il plaiet à Dieu, je seray plus près de vous : ce que toutesfois ne me semble pas qu'il convienne pour maintenant; car, combien que aulcuns peuvent désirer mon retour, j'en cognois bien d'aultres qui ne le vouldroient, et qui en feroient mal leur prouffict; et les choses que passent sont de qualité que, qui avec honneur en peult estre absent, ne doibt pas fort désirer d'estre présent. Toutesfois je me rangeray tousjours à ce qu'il plaira à Sa M¹⁶ me commander, ayant préposé tousjours le publicque à mon particulier; et me soulfit que mon Maistre l'entend, et qu'il sçait combien je l'ay servy, dont j'espère bien qu'il fera démonstration.

Bien vous diray-je que je ne délaisse de faire, dois icy, tout ce que je puis pour procurer le bien desdictz pays. Vray est que ceulx qui sont sur le lieu y peuvent plus, comme de raison. Dieu par sa grâce doint bon succès, et tel qu'il convient au service du Maistre et au bien du pays, au chemin que l'on y ha prins: lequel sçauront mieulx guyder que moy ceulx qui sont esté de ceste advis; me souvenant fort bien quelle estoit mon opinion, que, si je me forcompte, n'eust pas despleu à la généralité du pays.

J'entends que Son Excelle travaille fort maintenant, despuis que l'exploix des armes cesse, à ce que convient pour le bon gouvernement, afin de

¹ Voir plus haut, p. 114, note 2mc.

restaurer la religion et establir la seurté et tranquillité des pays. Et il est véritablement saige Seign^r de longue expérience, nourry toute sa vie aux affaires, et qui sçaura donner fort bon compte de tout ce où il mect la main....

CLIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTOINE HAVETIUS, ÉVÉQUE DE NAMUR.

(Analysee dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 843.)

Rome, le 17 mars 1569.

Mons,: Je reçeu seullement hier voz lettres du xie de febvrier. Ce m'est plaisir d'avoir souvent de voz nouvelles et mesmes de vostre bon portement, et aussi le recoips-je bien grand d'entendre ce que vous m'escripvez, que Mr le duc continue de, cessant les armes, vacquer aux affaires publicques concernant la justice, police, repoz et tranquilité du pays, et pour redresser toutes choses, ayant si bien commancé par le poinct de la religion, qu'est le plus important; et me semble très bien le commancement qu'il y a prins, tel que je l'entends par voz lettres, et, comme la source du mal vient de la faulte qu'il y avoit en la doctrine et aux meurs, cessant la cause j'espère qu'aussi cessera une bonne partie du mal qu'eust succedé d'icelle. Et ay bon espoir que les Allemandz ne fairont pas tous les maulx ceste année, dont l'on nous menassoit, et que le prince d'Oranges doibt avoir faict son plus grand esfort, n'estant apparent que lesditz Allemandz, pour luy faire plaisir, se veullent destruyre et soustenir les fraiz de la guerre, puisque il a perdu, comme vous pouvez penser, tout crédit; et je ne scay qui aultre se vouldra faire chief d'une emprinse contre le Roy, nostre Maistre, je diz de ceulx qu'ont à perdre.

Le pardon général, pour lequel l'on a faict instance, servira à mon advis de beaulcop; et y a bien long temps que, pour icelluy, par lettres j'ay faict instance, comme j'eusse fort voulentiers faict de bouche si je me fusse trouvé présent. Et ne fais doubte que, de vostre part, vous y aurez aydé tout ce qu'il vous sera esté possible; et l'on me donne espoir que Son Excelle le donnera tost, que servira beaulcop pour tenir à repoz plusieurs des subjects qui ne sçavent an amore an odio sunt digni, ayant esté les troubles tels, que plusieurs se sont trouvé bien empeschez de se résouldre de ce qu'ils auroient à faire. Je me porte encores icy bien, Dieu mercy, dois où je fay tout ce que je puis et que me semble pouvoir servir pour ayder au remide des affaires. Dieu, par sa grâce, nous concède que tost nous puissions veoir partout une grande tranquillité. Et me recommandant etc.

CLX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MESSIRE ANTOINE DE BLONDEL.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 847.)

Rome, le 19 mars 1569.

Le cardinal accuse réception à M^r de Blondel de ses lettres du 50 janvier. Il le remercie de son affection et de celle de ses frères, le priant de la lui continuer, et l'assurant en retour de toute bonne correspondance, puis il poursuit en ces termes :

Je ne désire riens moings que vous, et que qui ce soit des plus affectionnez au bon pays, que cessant la rigueur de ce chastoy si grand que l'on y a faict de plusieurs, estant exemplaire, l'on vienne au pardon général et à la clémence, pour laquelle j'ay continuellement faict instance, et devant l'arrivée de Mr le duc, et despuis; mais, à ce que je voys. Sa Mté a merveil-leusement sentu l'offense faicte à Dieu par les sectaires, la peinne et travail que l'on luy a donné, et le dommaige que l'on a faict au pays : qu'est ce que je pense l'a mehu à faire si grande démonstration. Mais l'on m'a donné espoir que bientost le pardon général se donnera, par lequel les subjectz se mettront en plus de repos, que, jusques à maintenant, sont esté tenuz en grande douleur et craincte. Bien vous diray-je que je tiens que

l'armée du prince d'Oranges a esté cause de la dilation de ce pardon, à fin qu'il ne sembla que l'on fit faire à Sa M' latin à cheval, comme l'on dict, et que l'on la contraignit à la clémence, dont de gayeté de cueur elle veult et doibt user: vous asseurant que j'ay tenu austant de soing de la procurer que si je fusse esté présent. Vray est que les lettres n'ont la mesme force que les offices, qu'avec bonne occasion se peuvent faire en présence. Et j'entends fort voulentiers, par lettres de Son Excelle, la bonne inclination qu'elle ha à la dicte clémence', et que, cessant l'exploix des armes, pour maintenant il vacque et entende à ce qu'est requis pour restaurer la religion et remectre la justice et police du gouvernement, et l'administration des affaires publicques aux termes qu'il convient. Et j'espère que l'on luy donnera loysir pour ce faire; car, estant les gens du prince d'Oranges séparez, et le roy de France prest avec le secours de Sa S'é et du Roy, nostre Maistre, pour s'opposer au duc des Deux-Pontz, qui n'est encores prest, et à ses propres rebelles et huguenotz, il est apparent qu'il en viendra bien au boult; et ne me semble pas que, pour ceste année, nous doibgions tant craindre l'Allemaigne que d'icelle nous sûmes menassez. Et me recommandant, etc.

CLXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançou. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 78. - M. F.)

Bruxelles, les 20 et 21 mars 1569.

Monseigneur: Je ne me souviens d'avoir veu venir tant de genz aux Estatz², comme ilz sont pour le présent en ceste ville, mesmes de Flandres,

^{&#}x27; Granvelle s'abusait sur les dispositions du duc. Le 19 mars, celui-ci écrivait au Roi pour lui déconsciller de suivre l'avis de Granvelle et d'accorder le pardon général. Il prétendait que le moment n'était pas venu pour cette mesure. — Correspondance de Philippe II, t. II, p. 74.

² A la réunion des États généraux, que le due d'Albe avait convoquée à Bruxelles pour traiter de la question financière : voir plus haut, p. 492, le texte et la note 2^{me}.

dont l'on ne seroit à repos ne fust que, grâces à Dieu, tout est paisible saulf que l'on crainct la royne d'Angleterre; mais je me console sur ce que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} m'escript.

Le conseiller d'Assonleville est de retour Elle l'at faict conduire par quattre batteaulx de guerre, car le cardinal que fust de Chastillon, qui est là, at ses batteaulx sur la mer, que ont les pennons du prince de Condé!. Le dict d'Assonleville n'at heu accès vers la Royne!; il dict qu'il y at veu quasi aultant de gens de ce pays que Anglois. Longastre et Dolhain y sont, qui samblent avoir charge de par le prince d'Oranges.

- ... Il est ainsi que le dict prince s'est retiré en Allemaigne, et ses genz mal contentz de luy. J'ai veu, par ce qu'il a pleu à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} m'envoier, les gentilz escriptz qu'il at envoié au roy de France. Il monstre bien quel il est, nulla circuitione usus. Il est au boult de sa roye. Ses gens, venantz aux poilles, meurent incontinant, ressemblantz aux poires gellées que, devant le feug, deviègnent pourries. J'espère qu'ilz descorageront ceulx que le duc de Deux-Pontz veult lever, duquel le secrétaire Aguillon m'escript doibz Metz, du xvie de ce mois, qu'il n'est si fort comme l'on at dict.
- ... Nous avons sçeu la maladie du dict duc de Deux-Ponts et sa convalescence. La faulte seroit trop grande aux François s'ilz le souffroient se joindre au prince de Condé, que l'on dict estre vers Limoges avec grande faulte de vivres, et que Mr d'Anjou est dedans la ville, son camp logé trois ou quattre lieues de pays à l'entour, et bien accommodé de ce qu'il luy fault, et qu'il est après pour combattre le dict prince doibz qu'il vouldra deslogier. Je craincs que ce sont mines pour, par ce boult, tirer argent et contenir les subjectz en leur debvoir.

¹ Voir plus haut, p. 412, note 4me.

^{&#}x27;Voir plus haut, pp. 467, 468. Le 48 mars, le duc d'Albe faisait savoir au Roi que d'Assonleville élait revenu d'Angleterre, sans attendre d'autorisation, tant était grande la crainte qu'il avait conçue pour sa personne. — Correspondance de Philippe II, t. II, p. 74.

On a parlé plus haut, p. 467, note 4me, de ce qui concerne le Sgr d'Olhain. Charles de Houchin, Sgr de Longastre, qui était alors en Angleterre, est le personnage de ce nom dont il a été souvent question dans les tomes précédents. A raison de la part considérable qu'il avait prise aux événements de 1566 et de 1567, il avait été frappé d'une sentence de bannissement en date du 18 août 1568. Longastre parvint plus tard à obtenir son pardon, et, avant la fin de l'année 1574, il rentra en possession de ses biens. — Correspondance de Philippe II, (111, p. 513.

... Les Espaignolz, que sont à Malines, prendent grand plaisir au beau service que se faict en vostre église : ce que ne vient sinon bien à propoz pour demander le paiement de ce que doibvent les abbez; sur ce que j'ay faict présenter requête par Helmont', sur son privé nom, au Duc, contenant qu'il est sollicité par les entremecteurs de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} et de M^r de Boisle-Duc de furnir à ce qu'est deu, ce qu'il ne peult avoir des dictz abbez, mesmes d'Assleghem et S^t-Bernard, si Son Excell^{ce} n'accorde exécutoires.

Aulcungz Cordeliers se pourvantent que Nostre Sainct Père le Pape seroit assez incliné de rétracter les censures données contre le livret de Me Michiel Le Bay: que je tiens estre fablez, car son livret n'est nommé, mais bien sont plusieurs propositions siennes insérées en la Bulle.

L'on at tenu ce jour d'huy les Estatz, en la grande salle, avec bien bonne grâce et ordre. Son Excelle n'at voulu que aulcung Espaignol l'accompagnast ou s'y trouvast. Il y avoit quattre chevaliers de l'ordre . Bruxella feict la proposition avec bonne grâce, et demanda le cme denier de tous biens meubles et immeubles, et le xme de tout ce que se vend, à la charge du vendeur, que sont les alcabalas d'Espaigne . Le duc parla après ledict Bruxella, bien aussi longtemps comme il avoit faict, et fort bien. Ce fust en Espaignol, que fust cause qu'il n'at esté entendu. L'on at demandé copie et temps pour délibérer. Demain se doibt faire la proposition en particulier aux députez de chascung pays s.

... Il est venu ung marchant en Anvers, que partit le xvmº de Paris, et dict que le prince de Condé seroit esté tué en une bataille, que d'Andelot se seroit saulvé sur ung chasteau et l'admiral en quelque vilette; mais je

- 1 Personnage, sans importance politique, attaché à l'administration des finances.
- Le duc d'Arschot, Berlaymont, Mansfeld. Nous ne saurions nommer avec certitude le quatrième.
- ⁶ M⁶ Gachard a inséré en grande partie le discours, adressé aux États par le conseiller Philibert de Bruxelles, dans son travail sur les *Anciennes assemblées nationales de la Belgique*: Revue de Bruxelles, novembre et décembre 1859.

On peut mettre les lettres de Morillon, relatives aux affaires du 100°, du 20° et du 10° denier, en regard d'un autre document contemporain important publié dans Hoynek, Analecta, t. 1°°, 1°° partie, pp. 287 et suivantes. Ce document est le mémoire de Viglius, intitulé: Commentarius rerum actarum, tempore ducis Albani, super nova impositione seu vectigali decimi denarii rerum venditarum, etc.

- 4 Voir la Correspondance de Philippe 11, t. 11, p. 24.
- ⁵ En matière financière, surtout, chaque corps d'États provinciaux se prononçait d'une manière indépendante. Le vote de la majorité des corps d'États ne liait pas la minorité.

n'en croy rien pour ce qu'il seroit advenu le xine, et que jusques ores l'ambassadeur de France, qui est icy, n'en at nouvelles. Je craincz encores que les hugonotz auront donné quelque main à M. d'Anjou.

CLXII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 82. - C.)

Bruxelles, le 28 mars 1569.

Monseigneur: Nous susmez estéz grandement resjouyz de la grande victoire qu'il at pleut à Dieu donner au duc d'Anjou contre le prince de Condé, le xme de ce mois, dont je suis seur que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} aurat les particularitéz '. Néantmoings je luy envoie copie de ce qu'en escript le Sr Aguillon. Le duc at faict le jour de Nostre-Dame chanter Te Deum en la chapelle du St Sacrement-de-miracle, et y adsista et à la grande messe, avec ceulx de la court, le privé Conseil et Finances '. C'est dommaige que les Chastillons soient eschappez, car il faict à craindre qu'ilz se ralieront avec la royne de Navarre et son filz ', et qu'ilz vouldront faire quelque effort; car aussi bien sont-ilz perduz sans remède, pour ce qu'il faict à croire que le roy de France mectra la main sur tout ce qu'ilz ont. Ceste victoire fera ung long nay aux Allemandz, et rabatra la queue des Anglais. Il ne peult

^{&#}x27; Morillon veut parler du combat de Jarnac, où le prince de Condé avait péri. On trouve un récit circonstancié du combat et de la mort du prince dans l'ouvrage, souvent cité, du duc d'Aumale, t. II, pp. 69 et suivantes.

² Le duc d'Albe déclara au baron de Ferrals que jamais nouvelle de victoire ne lui avait causé pareille satisfaction, sinon celle de la victoire remportée par feu Charles-Quint à Ingolstadt en 1546. Il envoya en France le Sgr d'Havré pour féliciter Charles IX. A Madrid, Philippe II manifesta également sa joie, en ordonnant des actions de grâces publiques. — Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, pp. 282, 472, et Correspondance de Philippe II, t. II, p. 79.

Jeanne d'Albret et Henri, prince de Béarn, alors âgé de 16 ans.

estre que le duc de Deux-Ponts maintienne plus longuement ses gens, puis que celluy que les debvoit païer 'est mort; et n'ayant le dict Roy à faire que d'un costel, il le gardera bien d'entrer son royaulme ou le comté de Bourgongne. Je croy que la royne d'Angleterre se treuve esbahye, car il y at moien pour la renger si l'on veult. Elle envoie les marchandises à Empde. Le chasteau, que l'on faict là près, servira de peu s'il n'empesche ung jour le dict commerce.

... Je veoidz grande apparence que l'an 70, selon que aulcuns prédisent, sera paisible s'il plait à Dieu, que noz faict plus de grâce que ne méritons. J'ay tousjours heu opinion, puisque les hugonotz n'en faisoient aultre bruyt, que ce ne povoit estre grand chose de la levée des Mores.

J'envoie une partie du bréviaire de Plantin, qu'il espère achever xv jours après Pasques: que ne sont bonnes nouvelles pour moy pour avoir tant d'empeschementz, mais il fault obéyr ³. Le surplus desdicts bréviaires yrat dimenche, et seront de bonne vente. Ses émulateurs sont esbahiz que l'on n'at trouvé de pires livres près de luy. Car le duc at en touttes villes faict saisir touttes bouticlez de libraires en ung mesme jour, que at esté une bonne cuvre, et servirat pour expurger le pays et faire loy nouvelle quant aux livres, affin que chacun saiche comme il aurat doresmais à vivre, et que les transgresseurs soient chastiez ainsi qu'il appertient ⁴.

Il y at huict jours et plus que Son Excelle at tenu la consulte : le docteur Richardot at esté pourveu de l'estat de Malines , et Boexhorn de celluy de

- 1 Le prince de Condé.
- * Si Morillon se fait iei l'echo de ce qu'on pensait à Bruxelles de la guerre de Grenade, on était bien mal renseigné aux Pays-Bas. La guerre, loin d'être peu « de chose », se présentait dans des conditions défavorables pour l'Espagne. Philippe II envoyait précisément contre les Morisques don Juan d'Autriche, avec des forces considérables. Don Juan quitta Madrid le 2 avril pour prendre son commandement. Gachard, La Bibliothèque nationate à Paris, t. 11, p. 283.
- Il s'agit ici du Breviarium romanum Pii V jussu editum, ex offic. Chr. Plantini, 1568, in-8°, c'està-dire de la première édition publiée à Anvers après la correction ordonnée par le concile de Trente: voir Ch. Ruclens et A. De Backer, Annales Plantinienses, p. 91.
- La circulaire par laquelle le due ordonnait de procéder le 26 mars à la visite des boutiques d'imprimeurs et de libraires, et à la saisie des livres défendus et réprouvés, est imprimée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, p. 674. Dans le cours de l'année 1569, le due d'Albe prépara un projet de réglementation pour l'imprimerie et la librairie, et il proposa au Roi de nommer Plantin prototypographe des Pays-Bas: voir ibidem, p. 111.
 - * Pourvu de l'état de Malines : c'est-à-dire que le docteur Jean Grusset, dit Richardot, neveu de

Brabant', à l'instance du confesseur, preterito Hovelmanno qu'est touttefois aultre chose ². Il n'at poinct pourveu de l'extraordinaire, à cause qu'il at quelque umbre contre le beau-frère 3, à ce que m'a dict Mr Viglius, — qui ne m'at faict samblant des choses susdictes, sinon quant tout le monde l'at sçeu, — comme il scauroit à parler d'aulcunes charges desquelles l'on subçonne par la délation de l'amman, comme je vous ay escript, le prévost de la court '; ce que le dict beau-frère afferme qu'il ne se trouvera poinct '; si est-ce qu'il fauldra que la dicte opinion se purge et efface avec le temps, cujus veritas filia. J'en ay voulu donner cest avertissement cler à Vtre Illme Sgrie, affin qu'elle n'escripve poinct à ceulx que je luy avoie supplié par mes dernières, ce que je ne vouldroie jusques y verrons plus de jour. Le beau-frère peult trouver par expérience qu'il fust esté mieulx, comme je luy disoie, de non accepter ceste ruyneuse charge ', et qu'il fust esté advancé plustost sans icelle; il s'y est miz, et fault qu'il attende ce qu'en polra succéder. L'on fera tout le mesme à Hessele, qui se rompe le coup pour complaire avec grand interest d'aulcuns. Ce que je crains plus est que l'on veult lever la jambe au dict prévost, qui, pour dire la vérité, n'est pas pour ung tel estat⁷; et partant l'on se vouldrat arrester à l'opinion conçeue contre luy, soit avec raison ou non; et cependant le

l'évêque d'Arras, dont on a parlé à diverses reprises, notamment t. II, p. 245, note 5me, a été nommé conseiller au grand conseil de Malines.

- ¹ Me Guillaume Boxhorn était déjà conseiller extraordinaire : voir t. II, p. 387, note 5me.
- ² Me Jean Hovelmans dut se contenter d'être attaché au Conseil des troubles, comme conseiller extraordinaire au conseil de Brabant, à partir du 18 avril : voir Gachard, Rapport sur les archives de . Lille, p. 388. Au mois de décembre 1569, Viglius, annonçant à Hopperus la mort du conseiller Maes, ajoutait : in cujus locum Hovelmannus succedere desideraret, qui nunc sub iracundo magistro in constito confiscationum operam suam aut ita tubenter impendit. — Hoynek, Analecta, t. I^{er}, 2^e partie, p. 555.
 - Mo Didier van t'Sestich.
 - 4 Voir plus haut, p. 487.
 - * Qu'il ne se trouvera point que lui, t'Sestich, saurait à parler des charges pesant sur le prévôt.
 - 6 La charge de servir d'auxiliaire au Coaseil des troubles.
- ⁷ En effet le prévôt Spel finit mal. Le 11 février 1570 il fut pendu. Son lieutenant et son clerc, après avoir subi le supplice du fouet, furent envoyés aux galères, et sa servante, elle-même, après avoir été également flagellée, fut bannie. Il paraît que parmi les Espagnols, de résidence à Bruxelles, on considéra Spel moins comme un coupable que comme une victime. Beaucoup d'entre eux assistèrent à son service célébré aux Dominicains. Mémoires anonymes des troubles, t. I, pp. 84, 85; Henne et Wauters, Histoire de Bruxelles, t. I, p. 422.

beau-frère en demore en peine et sert à ses despens : tout cela luy at esté prédict.

Je n'ay encores sçeu obtenir copie des propositions. Quand nous fusmez de par les Estatz d'Artois vers le duc en particulier, Bruxella dict par sa charge qu'il fallait respondre tost, et sans attendre ce que les aultres pays vouldroient respondre comme l'on avoit faict cy devant. Si l'on at usé de ce langaige à ceulx d'Artois, que ce sont tousjours démonstréz voluntaires, il fault dire que l'on aurat bien parlé à ceulx de Brabant '. Le duc print après la parole disant que S. M'é se contentoit grandement de la fidélité de ceulx d'Artois, et qu'il les auroit tousjours en grande recommandation 's.

Dans les derniers paragraphes de cette lettre variorum, Morillon entretient le cardinal de diverses affaires sans intérêt aujourd'hui et lui fait part de quelques nouvelles d'importance secondaire. Madame d'Aremberg voudrait bien faire les noces de sa fille 3 dans l'hôtel du cardinal, mais Morillon s'y est opposé disant que e le lieu ne se trouveroit » à propos, que la galerie estoit trop loing de la cuisine, icelle petite et sans commo-» dité d'offices. » Les eleres de la saunerie de Salins n'obtiendront pas remise de l'amende à laquelle ils ont été condamnés : tout au plus seront-ils réintégrés dans leurs états 4. Hier a cu lieu la première messe du neveu de Viglius, celui qui est chanoine d'Arras 3. Viglius continue à prétendre que comme les nominations des intrus, bien qu'extorquées à la faveur du temps, ont été scellées en Espagne, le Roi pourra difficilement les révoquer : il serait bon que leur révocation vint du S'-Siége. C'est chose étrange comme le président « se formalise quand il s'imprime de quelque chose. » Plusieurs des Anglais, qui ont été arrètés à Anvers, réussissent à se dérober avec bateaux et marchandises, faute de surveillance suffisante. On prétend qu'un bateau, portant cent mille thalers que la reine d'Angleterre envoyait à ceux d'Empden pour lever des troupes, a péri. Granvelle ferait bien d'écrire à Viglius, lui demandant de l'assister « en vrai amy »

Les prélats du Brabant s'étaient montrés disposés à acquiescer aux demandes financières du duc, sous certaines conditions, mais ils auraient voulu avoir une conférence avec les nobles. Le duc leur fit dire que le Roi ne pouvait permettre à ses vassaux de faire des pactes entre eux; que leur consentement devait être libre; et que, s'ils avaient plus tard des suppliques à adresser au Roi, elles pourraient être reçues: Lettre du due d'Albe du 4 avril, dans la Correspondance de Philippe II, t. II, p. 78.

Le due parla en personne à chaque corps d'États provinciaux en particulier : Voir ibidem, loco citato.

⁸ Avec le comte de Lalaing.

 $^{^{4}\,}$ Sur l'affaire des cleres de Salins, voir plus haut, p. 214, le texte et la note $6^{me}.$

⁵ Folcard ab Aytta, voir plus haut, t. I, p. 292, le texte et la note 1re.

dans l'affaire des unions; le président se plaint, en effet, d'avoir été desservi près du cardinal, et d'avoir reçu de lui des lettres « pleines de malcontentement. »

CLXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR D'OOSTERWYCK.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 848.)

Rome, le 29 mars 1569.

Mons^r d'Oisterwyck : Le dernier ordinaire m'a apporté voz lettres du xxie de janvier, et n'ay esté content qu'elles ayent tant tardé à venir entre mes mains. L'estat du monde est fort changé despuis; et combien que j'eusse entendu pieçeà le bon debvoir qu'a rendu Mr de Bossu pour estaindre les mouvementz d'Hollande, que par l'enhort du feu Sgr d'Hoochstraeten prennoient dangereux commancement, si est ce que m'a esté fort grand plaisir de veoir si particulièrement par voz lettres comme le tout s'est porté, et que vous vous soyez si bien employé. Vous aurez pieçeà entendu quel succès final a heu l'emprinze du prince d'Oranges, et comme il s'est saulvé secrettement par eauc de Strasbourg, pour eschapper de l'importunité de ses gens et des demandes justes qu'ilz luy faisoient de la soulde du temps qu'ilz avoient servy, à quoy le dict prince n'avoit moyen de satisfaire. Et Dieu sçait ce qu'ilz dient maintenant de luy, estans fort mal contentz de non estre payez et d'avoir tant souffert avec si peu d'exploix, au lieu que l'on leur avoit promis, pour les allescher, merveilles, et qu'ilz retourneroient tous riches; donnant à entendre que les subjectz des Pays d'Embas leur viendroient au devant, leur portant les clefz, lesquelz ont faict de sorte que chacun a congneu leur loyaulté. Et espère que Sa M'é y aura considération, et que le pardon général, s'il n'est encores donné, se donnera tost. J'ay pitié du dict pauvre prince, qu'est destruict sans remyde pour avoir voulu suyvre l'advis d'auleungs discoureurs qui luy

ont persuadé les mariaiges d'Allemaigne '; mais je voys bien qu'il est vray, ce que l'on dict, que conseilleurs ne sont pas payeurs : car le dict prince est destruit, et l'ung des principaulx conseilleurs, qui l'on miz en ces folies, de pauvre s'est faict riche et opulent 2. Mr d'Omale avoit fort bien commancé, estant entré en Allemaigne, disant de se vouloir attacher à ceulx qu'avoient faict dommaige au Roy, son maistre, et à ses pays; mais il advient souvent que ceulx de ceste nation font au commancement grand bruict, et après peu d'effect *. Le duc des Deux-Pontz ha peinne de mestre ses gens ensamble, car il n'ha argent ny beaulcop de crédit : que n'est pas ce que convicnt pour se mectre en une si grande emprinse. Et si la nouvelle, venue devant hier de France, de la deffaicte du prince de Condé est véritable, beaulcop de choses se changeront et se fairont aultres discours; et espère que, entre aultre chose, cela causcra que la royne d'Angleterre se comportera plus modestement; l'estat de laquelle est tel qu'avec peu de chose l'on luy pourroit, à mon advis, faire grand dommaige, se conduysant le tout comme il convient; et Mr le duc, qu'ha la maniance des affaires en main, est si prudent qu'il scaura bien prandre l'advantaige, et ne scauroit faire Sa M' choix de personne, qui que ce soit, ny qui miculx entende, ny qui plus vifvement sceut exploieter ce que convient pour establir toutes choses par delà. Nous verrons ce que succédera de ce qu'il mectra en avant aux Estatz, en l'assemblée que se debvoit faire en ce mois de mars.

Quant à vostre filz, qu'est en Espaigne 4, je ne fauldray de fort voulentiers le recommander à MMrs de Thisnacq et Hopperus; et, attendant d'estre logé ailleurs, il n'est pas mal, à mon advis, à Alcala 5; mais au regard de ce que vous désirez le mectre en la maison du Roy, je feray fort voulentiers len son temps l'office que je pourray. Bien vous diray-je qu'il ne me semble pas qu'il soit pour maintenant temps, que je ne voye plus avant quelle résolution prendra Sa Mrs sur les affaires que sont pour le présent sur le tablier; et asseurez vous que je vous ayme et les vostres austant cordialement que

¹ Le mariage du prince avec Anne de Saxe.

Schwendy, ou le comte Gunther de Schwartzbourg?

⁵ Sur la démonstration faite par le duc d'Aumale en Allemagne, voir plus haut, p. 489, le texte et la note.

⁴ Sans doute, André de Hargen, voir t. 1, p. 241, note 2me.

⁵ A l'université de Alcala de Henares.

1 3

qui que ce soit de voz plus proches parens, et qu'en toutes choses et occasions je m'employeray pour vous de bien bon cueur en ce que me sera possible.

Il me desplaict que Mr d'Harlem n'a correspondu à l'espoir, que nous avions quant il fut promehu à son évesché, du fruict qu'il deboit faire en l'Eglise; et fut esté beaulcop mieulx non prandre la charge, que de laisser de faire son debvoir et de prescher, et de faire aultres offices, après qu'il a heu le bien. Ce me seroit plaisir que Mr Lindanus luy fut successeur, puis que vous avez de luy si bonne opinion, oultre le bon tesmoingnaige que chacun luy doint. Et, à la vérité, il emporteroit beaulcop pour la réduction de la religion que les évesques en Hollande et Zelande fissent leur debvoir. Et me recommandant, etc.

CLXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR DE LARGILLA 3.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 849.)

Rome, le 29 mars 4569.

Monsg^r de Largilla: J'ay reçeu voz lettres du xx^o du mois passé. Il me semble que ces rebelles nous apprengnent à mener la guerre hors de saison; et si les nouvelles, que nous eusmes devant hier de France, sont

¹ Sur l'évêque d'Haerlem, Nicolas de Nicuwelant, voir plus haut, p. 195, note 4^{re}. Dans l'occurrence le témoignage de Granvelle, contre ce prélat, a une grande portée.

¹ Me Guillaume van der Linde, dit Lindanus, né à Dordrecht en 1525 d'une famille patricienne de la Hollande méridionale, professeur à l'université de Dillingen en 1554, docteur en théologie de l'université de Louvain depuis le 14 septembre 1556, sacré évêque de Ruremonde en 1563. Il ne prit possession de son siège que le 11 mai 1569. En 1588 Lindanus fut transféré à l'évêché de Gand, mais il mourut la même année. On trouve sa biographie dans l'Annuaire de l'université catholique de Louvain de 1871.

Charles, Sgr de Largilla, gouverneur de Landrecies, voir plus haut p. 10, note 6me.

véritables, le prince de Condé n'y aura riens gaigné, car l'on nous dict qu'il a esté deffaict et qu'il y est demeuré mort, et l'admiral blessé que s'en est fuy en ung chasteaul, qu'il y a eû grande mortalité d'huguenotz, et que l'on alloit à la poursuytte de la reste, que Mongomery 'y est aussi demeuré mort et la Rochefocault 'prins; à faire ainsi, l'on en viendra à la fin au boult. Nous ne nous osons asseurer des advis que viennent de ce coustel là, qu'ilz ne soient plus advérez; mais, si la vérité est telle, beaulcop de deseings se changeront, et ne pense pas que, si ainsy est, le duc des Deux-Pontz veulle passer, ny que la royne d'Angleterre ne rende nos bapteaulx.

Le prince d'Oranges s'est saulvé de ses gens, comme vous aurez entendu, qui sont fort mal contentz de luy et en dient le pis qu'ils peuvent. Il peult bien aller vers les Electeurs et vers aultres princes d'Allemagne; mais je ne pense pas qu'ilz le feront plus capitaine-général puisque il a rendu si maulvais compte de sa charge, et tiens pour moy qu'il a perdu crédit et réputation, et qu'il aura bien à faire de se bien excuser vers Madame sa compaigne. Et, sur ma foy, j'ay pitié de luy le voyant en si piteux estat pour avoir voulu suyvre maulvais conseil et ne tenir compte de celluy que l'on luy donnoit, bon et tel qu'il convenoit à sa grandeur 3. Et ha bien peu d'obligation à aulcungs, que je sçay bien, qui l'ont miz en ceste dance, et sont bien à leur ayse et auroient bien à faire de l'en tirer; et véritablement ceulx qui luy mirent en teste ces mariaiges d'Allemaigne, et aulcungs aultres de nostre pays de Bourgoigne, sont cause de sa ruyne.

Mons^r l'archiduc Charles ne pourra tarder qu'il ne passe, car les galères, que le Seig^r Joan Andrea ⁴ a mesné à Barselone pour le passer, y doibvent

Le comte de Montgommery, le même qui avait naguère blessé mortellement Henri II. La nouvelle de sa mort était controuvée. Ce seigneur eut la tête tranchée en 4574 : voir la Correspondance de Philippe II, t. II, p. 76, note 2^{me}.

² François III, comte de la Rochefoucauld et de Roucy, beau-frère du prince de Condé, tué à Paris au massacre de la St-Barthélemy. Il n'est pas exact non plus qu'il avait été pris à Jarnac.

^a Allusion probable au conseil que naguère le cardinal avait donné au prince d'Orange, conseil que Granvelle lui-même rappelle à Morillon dans une lettre de 1575 : « Le prince debvroit cognoistre » que je le conseilloye bien de prendre la fille de Madame de Lorraine, et non celle de Mauritio... » — Groen, Archives, t. IV, p. 56 *.

⁴ Le prince Jean-André Doria, amiral de l'escadre Génoise de Philippe II.

estre pièceà arrivées; et quant il sera à Gennes, il ne pourra estre que nous n'entendions plus particulièrement la résolution de son besongné en Espaigne. Je pense bien qu'il ny aura pas grande chose à l'advantaige du dict prince d'Oranges, à ce qu'en ont escript plusieurs particuliers. Si la dicte dessaicte du prince de Condé est véritable, j'espère que nostre pauvre pays de Bourgoigne eschappera encores, pour ce coup, et espère aussi que Dieu vouldra regarder la pauvre Chrestieneté de son œil de pitié, pour faire cesser les grandes perturbations ausquelles présentement l'on se trouve, ayant jà tant souffert par plusieurs années. Si M^r le duc d'Aumale eust poulsé ung petit plus avant, et qu'il se fust attaché à bon essiant aux terres dudict duc des Deux-Pontz et à celles du Palatin, que sont deçà le Rhin, pour les chastier du dommaige qu'ilz ont faict en France, ce fut esté ung bon frain pour faire entendre aux Allemandz que les princes voysins ne veulent comporter d'estre mangez et mal traictez d'eulx, ny d'eux recepvoir la loy; mais, s'il est vray ce que l'on nous dict, il en aura faict à la Françoise, ung grand bruict du comancement, mais à la fin peu d'effect: car l'on dict qu'il estoit jà retiré. Je ne sçay s'il est véritable. Nous verrons ce que se fera à ceste assemblée des Estatz de par delà, et j'espère que ou lors, ou plustost, se donnera le pardon général, lequel, sur ma foy, est plus que nécessaire, et, à mon advis, emporteroit qu'il se fut piéceà donné. Me recommandant, etc.

CLXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 856.)

Rome, le 5 avril 1569.

A todas las cartas de V. Magd he respondido, y postreramente le envié copia de lo que en lo de las uniones escribi al duque d'Alba y del escripto

que habia concebido de lo á que podia venir, mas allegado al designio que tomaba el dicho duque, aunque despues de las cartas, que mucho ha me escribió V. Magd de su mano, aprobando por ellas que se estuviese en la traza vieja, no he hasta aquí recebido otra carta de V. Magd; ni tampoco hasta aquí tenemos respuesta del dicho duque, por donde vengo á presumir que debe haberlo enviado todo á V. Mag^d por haber su resolucion. Y entre tanto solicita cuanto puede el secretario del nombrado de Tonguerloo la desunion y la confirmacion de su amo. Procurase que sea entretenido de palabras, esperando cartas ó de V. Mag^d, ó del dicho duque, de quien vinierón ayer cartas para Ricebé, escritas en enero, que los diputados de los abbades de Brabante han enviado agora, por las cuales encarga el dicho duque à Ricebé que procure que el concierto, à que forzarón à Su Magd los dichos abbades y Estados de Brabante, por el cual se casa el obispado de Anvers y se consiente à la desunion, que se apruebe y confirme con pagar las abbadias á ocho mil florines, y que lo demas del dote se tome de otros beneficios que no contribuyen con los otros Estados. Han hecho instancia al embajador don Juan de Zúñiga para que ayudase á este negocio; hales respondido que como este secretario hacia mucha instancia sobre este negocio, del cual no era informado, escribió al duque por saber su voluntad y tambien la de V. Magd, y que no podia tardar la respuesta, y llegado no faltaria de hacer cuanto le mandase; y esta en esto para entretenerlos, esperando la resolucion del dicho duque, y esta prevenido el cardenal Moron para que no se haga cosa en perjuicio de lo que V. Mag^d realmente pretende.

La gente del principe d'Oranges nos ha tenido mucho tiempo en trabajo, y así mismo los ayuntamientos que tanto tiempo ha procurado hacer el duque de Dos Puentes. Mas hase algunos dias ha entendido que el dicho principe se ha retirado á su casa, y que hurtó el cuerpo á su gente, salvandose por agua en una barca cubierta, y que su gente queda descontentísima, y hablan todos muy mal dél por el mal tractamiento que han recibido, y faltandoles las pagas; y así se han por la mayor parte separado, haciendo grandísimo daño por todo dó han pasado en Alemaña. Y el dicho duque de Dos Puentes está ocupado en tomar la muestra á sus caballos, habiendole llegado al pie de tres mil de Pomerania, muy mal tractados del largo viage, y con los cuales no acababa de concertarse porque no les

querria dar á la muestra mas de medio mes, y ellos pretendian mes entero y el hanritghelt de cerca doscientas leguas, que montaria poco menos de mes y medio; y los otros, hasta mas de dos mil quinientos, que el dicho duque ha entretenido entre Vormatia et Spira, pretendian tambien paga de tres meses, y faltaba dinero y credito. Iba tambien procurando de juntar su infanteria que, fasta los postreros avisos que tenemos, no habia dado la muestra, y quedan y el dicho duque, y muchos otros de la Germania, atónitos de la resolucion que había tomado el duque d'Omale de entrar en Alemaña, y ya estaba cerca de Zaverna, mas ha vuelto atras diciendo que por falta de vituallas, otros que por no ofender la Germania; mas es lástima, y muy grande, de entender el daño que han hecho en todas aquellas partes, así la gente del principe d'Oranges, como la del duque de Dos Puentes, la de M^r d'Omale y la de Janlis, que murió no lejos de Argentina; y eligerón despues por cabeza uno de Morvillers, y se estaban todavia entre Argentina y Slestad. Aquí se han hecho los oficios que convenia para afear só mano al embajador del Emperador que no dejase así comer y arruinar sus tierras el archiduque Fernando, de la gente del dicho Oranges y duque de Dos Puentes, sin hacer los resentimientos que se deben ; ayudarse de la liga de Lantzperg tan potente, y de la cual son el Emperador, sus hermanos, el arzobispo de Salspurg, el duque de Babiera, los obispos de Augusta, de Ystadt, de Fresinghen, de Virtzpurg y de Bamberg, con toda la Franconia, las ciudades imperiales Neuremberg, Augusta, Ulma, Menminghen, Nuerlinghen, Kempen, Ravenspurg, y otras, habiendo la dicha liga defendido las tierras de Franconia contra Crombrac y otros turbadores del reposo público; y paresce ser que agora comenzaba el duque de Babiera juntar los consejeros de la dicha liga.

Estando en esto, ha venido la nueva tan importante de la rota del campo de Condé, y muerte del dicho de Condé, y otras cualidades de que el dicho embajador avisará, y del alegria que esto aquí ha dado; y dijó el secretario del nuncio, que aquí ha dado la nueva, que desto ha hecho avisar el Rey Cristianísimo al dicho duque de Dos Puentes, diciendole que pues era muerto aquel por quien él decia que juntaba la gente, y desbaratado su ejercito, que retirase y licenciase su gente, ó que no haciendolo le iria á buscar. Y verdaderamente se puede esperar que esta nueva importantisima hará mudar de discursos no solo al duque de Dos Puentes, mas

á todos los de Alemaña que quisiesen intentar novedad, y que tambien ponrá freno á la reina de Ynglaterra, que usa de los terminos que V. Mag^d, por cartas del duque d'Alba, habrá entendido.

De Flándes me escriben que, hallandose en peligro de su persona el arzobispo de Cambray, habia tractado con M^r de Barlemont para renunciar á su hijo mayor el dicho arzobispado. El cual he conoscido de muy buena crianza, y bien instituido en letras, y virtuoso, y tal que pensaban algunos en Liége que si vacará aquel obispado, por la herida del obispo que se tuvó en estado peligroso, que pudiera esperar buena parte en la election. V. Magd conosce Mr de Barlemont y cuanto merescen sus servicios, y asi no tiene necesidad que otros le encomiendan. Hacia cuenta el arçobispo de retener IV^m florines de pension, y que desta podria ser descargado el arzobispado, dandole V. Magd la prepositura de Mastricht, ó pension situada en otra parte sobre las abbadias que vacan o vaqueran en aquellos estados, porque no venga à tener tan poca renta el arzobispo nuevo que le falte la reputacion necesaria para administrar bien aquella dignidad. Y suplico á V. Magd sea servido hacerles la favor y gracia que se pudiere. Pretendería así mismo M^r de Barlemont mejorar de gobierno y dejar él de Namur á su hijo Mr d'Ierges, que sirve muy bien; y si no fuese proveydo dél el dicho su hijo, no pensaba dejar él de Namur. Yo le he respondido que V. Mag^d, á lo que entendia, reservaba la provision de los gobiernos vacos hasta su ida en los Estados Bajos; y tambien me acuerdo que V. Magd tenia algun fin de hacerlos trienales, y de mudar los poderes y instructiones por ponerles freno, y evitar que no se viniese mas á lo en que nos vimos que los gobernadores particulares pretendian usurpar la autoridad debida à V. Mag^d y á su gobernador general en su nombre, y, con proveer los oficios y beneficios, tener toda la gente á su devocion, y que esto perdiése al gobernador general, siendo necesario que la mayor parte de los que tienen oficios y beneficios dependen de V. Magd y de su gracia y favor, y no de los gobernadores particulares. Entiendo así mismo que el duque d'Alba encomienda á V. Magd el capitan Molain, que entró en Cambresi con su gente, teniéndola cercada el principe d'Oranges, combatiendo y forzando la guardia, y si no llegaria se perdia Cambresi, que ya empezaban á parlamentar los de dentro; demas desto lo he ya siempre visto muy bien servir y ha seguido continuamente la parte de V. Magd, de que me ha parescido ser obligado de dar á V. Mag^d este testimonio. Cuya S. C. R. persona, Nuestro Señor guarde, etc.

CLXV.

ANALYSE.

Le cardinal a répondu à toutes les lettres du Roi. Il lui a envoyé la copie de ce qu'il a écrit au duc d'Albe par rapport aux unions, ainsi que le projet, mieux adapté aux vues du duc, qu'il a rédigé 1. Depuis les lettres autographes qu'il a reçues du Roi, lettres par lesquelles celui-ci approuvait qu'on s'en tînt au premier plan 2, il n'a plus reçu de dépêche de S. M., et on est sans réponse du duc. Le cardinal croit pouvoir en conclure que ce dernier a envoyé le tout au Roi pour avoir sa résolution. Le scerétaire de l'abbé-nommé de Tongerloo 3 sollicite avec ardeur la désunion en même temps que la confirmation de son maître. On tâche de l'entretenir de paroles, pour gagner du temps, en attendant des ordres du Roi ou du duc. Hier Richebé a reçu de celui-ci des lettres, datées du mois de janvier, par lesquelles il est chargé de solliciter, de son côté, la confirmation de l'accord imposé au Roi par les abbés et les États de Brabant, accord qui consent à la désunion et supprime l'évêché d'Anvers, à charge que les abbayes payent viiim florins et que le surplus de la dot 4 se prenne sur des bénéfices dispensés de contribuer avec les autres États 5. Le secrétaire et Richebé 6 se sont adressés à cet effet à don Juan de Cuniga. Celui-ci leur a dit qu'il n'était pas au courant de l'affaire; qu'il avait écrit au due pour savoir sa volonté et celle du Roi; que la réponse ne pouvait pas tarder à venir, et que, dès son arrivée, il agirait selon ce qui lui serait prescrit.

¹ Voir plus haut, entre autres pp. 442, 485, 509.

² Voir plus haut, pp. 509 et suivantes. Le Roi avait écrit dans le même sens au duc d'Albe, dès le 18 février, en lui ordonnant de poursuivre à Rome l'incorporation des abbayes: Correspondance de Philippe II, t. II, p. 65.

⁸ Abbé-nommé, c'est-à-dire en possession de ses dépêches royales, mais encore privé de la confirmation canonique.

⁴ De la dot des évêchés.

Il y avait aux Pays-Bas un certain nombre de bénéfices ecclésiastiques qui avaient conservé une immunité d'impôts absolue. Ces bénéfices n'étaient pas compris dans la répartition de la quote-part du clergé quand un subside avait été voté par les trois états, et que chacun de ceux-ci en prenaît une partic à sa charge.

⁶ Voir plus haut, p. 485, note 1cc.

Le cardinal Morone 1 est, d'ailleurs, prévenu, pour que rien ne se fasse au préjudice de ce que le Roi prétend en réalité.

Après avoir été longtemps dans l'inquiétude, on a appris que le prince d'Orange s'est retiré chez lui, en se sauvant par eau dans une barque couverte; que ses gens sont extrêmement mécontents, et que tous se plaignent de la manière dont il les a traités et du manque de solde; aussi se sont-ils pour la plupart séparés, en causant de très grands dommages partout où ils ont passé en Allemagne. Le duc des Deux-Ponts est occupé à prendre la montre de sacavalerie. Il ne s'accorde pas avec les 111m cavaliers qui lui sont arrivés éreintés de Poméranie. Il voudrait ne leur donner à la montre qu'un demi-mois de solde, tandis qu'eux prétendent avoir un mois entier et l'anrittghelt 2 d'environ deux cents lieues, ce qui équivaut à la solde d'environ un mois et demi. Les autres cavaliers que le duc a entretenus entre Worms et Spire, au nombre de plus de nm ve, prétendent de leur côté à une solde de trois mois, et l'argent ainsi que le crédit manquent. Le dit due travaille aussi à rassembler son infanterie; mais, d'après les derniers avis, il n'avait pas encore donné la montre. Lui, et bien d'autres en Allemagne, sont étonnés de la résolution prise par le duc d'Aumale d'entrer dans l'Empire. D'Aumale, après avoir poussé jusqu'à Saverne, est retourné sur ses pas, soit faute de vivres, soit pour ne pas offenser la Germanie. Ainsi que les gens du prince d'Orange et ceux du due des Deux-Ponts, les siens et ceux de Genlis, qui est mort non loin de Strasbourg, ont marqué leur passage par des dévastations. Genlis a été remplacé par un Morvilliers 3, et ses forces se tiennent encore entre Strasbourg et Schlestadt. Ici on s'est efforcé d'exciter sous main l'ambassadeur de l'Empereur, pour que l'archiduc Ferdinand ne laisse pas ainsi manger et ruiner ses terres par les gens du prince d'Orange et du duc des Deux-Ponts, et qu'il cherche son appui dans la ligue de Landsberg 4, si puissante, dont font partie l'Empereur, ses frères, l'archevêque de Saltzbourg, le duc de Bavière, etc., et qui a défendu la Franconie contre Grumbach 8 et d'autres perturbateurs du repos public. Il paraît, en ce moment, que le duc de Bavière se mettait en devoir de réunir le conseil de la dite ligue.

- 1 Voir plus haut, p. 205, note 5me.
- ² La levée des cavaliers Allemands depuis le moment où iis étaient aperçus ou enrôlés, jusqu'à celui où ils se trouvaient présents au drapeau, comprenait trois périodes distinctes. Dans la première, l'enrôlé était, à proprement parler, tenu en wartghelt. Il ne quittait pas sa maison, mais s'engageait sous serment, au prix d'une solde d'attente, à servir pendant un certain nombre de mois, et à paraître dès qu'il en recevrait l'ordre à la montre ou revue. La seconde période s'ouvrait quand l'ordre en question était donné, et aussitôt le cavalier avait droit à une augmentation de paie, anrittyhelt. Le soldat ne touchait la solde complète qu'après la montre. Voir, entre autres, sur ces coutumes, les Commentaires de Bernardino de Mendoça, t. I, p. 27.
- ⁵ Il s'agit sans doute de Louis de Lannoy, Sg^{*} de Morvilliers, chef protestant, qui avait été naguère gouverneur de Boulogne-sur-Mer.
- ⁴ Cette ligue de Landsberg, sorte d'association pour le maintien de la paix publique, avait été conclue au commencement du règne de l'empereur Ferdinand, frère de Charles-Quint.
 - ¹ Voir plus haut, p. 161, note 2me.

On vient de recevoir l'importante nouvelle de la défaite du prince de Condé et de sa mort: elle a causé à Rome une grande joie. Le secrétaire du nonce, qui l'a apportée, a dit que le Roi Très-Chrétien avait donné avis de cet événement au due des Deux-Ponts, en lui faisant connaître que puisque celui pour lequel il disait rassembler des troupes était mort, et son armée défaite, il cût à licencier ses troupes, à défaut de quoi il l'irait chercher. On peut en vérité espérer que cet événement fera changer de ton non-sculement le due des Deux-Ponts, mais encore tous ceux qui en Allemagne voudraient s'agiter, et même qu'il mettra un frein à la reine d'Angleterre dont S. M. connaît la conduite.

On écrit de Flandre au cardinal que l'archevêque de Cambrai, se trouvant en péril de la vie, a traité avec le fils aîné de M' de Berlaymont, pour résigner l'archevêché en sa faveur. Le cardinal connaît le jeune Berlaymont. Il est de fort bonne éducation, très versé dans les lettres, et vertueux 1. Aucuns pensaient à Liége que si l'évêque venait à mourir, des suites de la blessure qui le met en péril, il avait beaucoup de chances d'être élu. Le Roi connaît M' de Berlaymont et ce que méritent ses services; il est inutile que d'autres le recommandent. L'archevêque se propose de retenir iva florius de pension sur l'archevêché, sauf à v renoncer si S. M. lui conférait la prévôté de Maestricht ou une pension sur des abbaves vacantes, pour que le revenu de son successeur ne soit pas trop réduit. Le cardinal supplie le Roi d'être favorable aux vues des contractants. M' de Berlaymont désirerait aussi être promu à un gouvernement supérieur et pouvoir céder celui de Namur à son fils, Mr de Hierges 2, qui sert fort bien. Le cardinal lui a répondu que S. M. entendait réserver la collation des gouvernements vacants jusqu'à son arrivée dans les Pays-Bas; il se rappelle aussi que S. M. avait quelque intention de rendre les gouvernements triennaux et de changer les pouvoirs et les instructions de leurs titulaires, pour les contenir et pour prévenir le retour de ce qu'on a vu, c'est-à-dire les gouverneurs particuliers prétendre usurper l'autorité de S. M. et de son gouverneur général, et, grâce à la provision des offices et des bénéfices, tenir sous leur dépendance la population entière, au détriment de l'influence du gouverneur général, alors qu'il importe que la majeure partie des officiers et des bénéficiaires soient dans la dépendance de S. M. Le cardinal termine par quelques mots en faveur du capitaine Molain, qui entra au Cateau-Cambrésis avec ses gens au moment où le prince d'Orange allait forcer la ville à se rendre, et qui, d'ailleurs, a toujours bien servi et suivi le parti du Roi 5.

- 1 Voir plus haut, p. 445 et p. 448, le texte et la note 2me.
- * Gilles de Berlaymont, baron d'Hierges, dont on a parlé à diverses reprises.
- ⁵ Voir plus haut, p. 404, le texte et la note 1rc.

CLXVI.

LE CONSEILLER CLAUDE BÉLIN ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Mémoires de Granvelle, t. XXVII, fol. 18. - M. F.)

Dole, le 6 avril 1569 1.

Monseigneur : Il eut lundi passé quinze jours que le duc des Deux-Pontz entra en ce pays , estant passé à Jussey où, doiz son arrivée, il a toujours demeuré, et luy font compaignie le prince d'Orange et le comte Lodovic, son frère. Leur gendarmerie est espandue aux environs mesmes du coustel de Charlieu, Purgerot, Port-sur-Saône et Morey. Ilz ont bruslé et saccagé beaulcop de villages, voires meintes esglises, ont tué personnaiges, aultres prins prisonniers, et au surplus faict tous actes d'hostilité, retenant le dict duc seullement le nom d'any '. Et hier matin sur les huit heures sa trom-

- ' On se rappelle que Bélin avait été pourvu d'une charge de conseiller extraordinaire au parlement de Dôle, à son retour des Pays-Bas.
- ¹ Une partie de cette lettre est imprimée dans dom Grappin, Mémoires historiques sur les guerres du XVIe siècle dans le comté de Bourgogne, aux Pièces justificatives, p. 8.
- Le 25 mars précédent Bélin avait écrit à Granvelle : « M⁷ de Thouraise, M² Chappuys et moy avons
- « esté à Gray devers Mr de Vergy pour adviser sur quelque réponse qu'il convenoit faire au duc des
- " Deux-Ponts ayant demandé passaige par ce pays pour luy et pour son exercite. Le pays est fort · chargé de crainctes. Dieu veuille qu'il n'y ait d'aultre mal. Le diet due doibt arriver aujourd'hui à
- " Montbélyard où desjà est son avant-garde qu'est, comme l'on sait, de 1v à vm hommes de cheval fran-
- » çois et de 111m hommes de pied de mesme nation. » (Bibliothèque de Besancon. Mémoires de Gran-
- velle, t. XXVII, fol. 14. M. F.) On a parlé plus haut, p. 495, note 2mc, de ces lettres du duc Wolfgang.
- 4 Claude de Chavirey, dans une lettre du 6 avril, écrivait de son côté : Il y a près de trois semaines que les coureurs du duc des Deux-Ponts et lui, avec son armée forte de viiim chevaux et de iiim Gascons à pied, et leur suite de bagages, sont entrés au comté de Bourgogne : « lesquels trouvant l'empeschement » des François » se sont campés en l'abbaye de Cherlieu près de Jussey, jouissant de trente villages
- où ils conduisent des vivres pour hommes et chevaux « comme s'ils avoient volonté d'y séjourner
- n longuement. Si oneques ennemis furent violents et sanguinaires, ceulx-ci le sont sans merci, estant
- · ceste guerre tyrannique et les chefs non obéys. · Les bailliages d'Amont et de Luxeuil sont perdus pour longtemps. « On est aux extrêmes, sans force ni argent. » Chavirey annoncait aussi, qu'outre le prince d'Orange et le comte Louis, les Sgrs de Clervant, de Citey, de St-Remy, se trouvaient dans l'armée

Tome III. 68 pette entra à Gray, et de la part de son maistre demanda x^m escus pour l'intérest qu'il dict avoir esté faict à aucuns de ses gens à S^t Mardon et près du villaige, où quelque nombre d'eux furent tuez, voulant (comme l'on dict) saccager le dict village et piller l'esglise. Aucuns dient que M. d'Esternoz 'a faict ceste charge, voyant les subjectz du Roy et leurs biens estre ainsy malmenez par les Allemandz, contre l'asseurance que j'ay veu par deux lettres du duc, qui a faict profession qu'il vouloit passer par ce païs comme amy et non comme ennemy.

Le païs est en apparent danger; et pleust à Dieu que l'on eust bien faict la diligence que de bon lieu avoit esté ordonnée: nous ne fussions réduictz en ce destroict. Vous aviez fort bien escript que l'envoy fréquent d'espions, pour entendre le desseing des adversaires, serviroit beaulcop. Je ne veulz dire à quel la faulte est imputable, car je ne le sçay pas; le temps en pourra donner lumière. Bien crois-je que telle faulte appourte grand intérest au païs, lequel, comm' il samble à aulcungs, n'a moien commode de faire promptement ce que, moiennant la dicte diligence, facilement l'on eust exécuté. L'affection que je pourte à la patrie et l'ocourenche présente me font aussy escripre à celluy qui tousjours a chéri et parfaitement aymé le païs et le repos d'icelluy.

L'armée du roi de France est au quartier de Formans, qu'est l'endroict par où le dict duc proposoit faire son chemin, distant du dict Jussey de deux à trois lieues. Il ² est bien adverty de la mort du prince de Condey et tiennent aucungs que cela le faict penser davantage; aussy que le S^r de Grandvilers, qu'est de sa bande, n'est encoires arrivé près de luy ³. Mais, comme j'ay entendu, les dicts Français ne veullent combattre le dict duc s'il n'entre en France ⁴. M^r le comte de Mansfeld et M^r de Beaulvoir ont

du duc Wolfgang. (Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXVII, fol. 22 et 28. — M. F.)

^{&#}x27; Il y avait à cette époque deux frères de ce nom : Simon, commandant du château d'Uzies, plus tard lieutenant dans la compagnie que Jean d'Achey conduisit dans les Pays-Bas, et Pierre, mort en 1585 des blessures reçues au siège de l'Écluse. — Dom Grappin, ouv. cité, p. 58 cn note.

² Il, le duc des Deux-Ponts.

[•] Dans une lettre de la fin de mars le comte de la Roche écrivait au cardinal : • Grandvillers, qui • vient pour se assembler avec eus, avec xxv enseignes de gens de pié et 11th chevaulx, • est attendu. (Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit nº 16100, fol. 47.)

Dans la même lettre le comte de la Roche s'exprimait, à propos des Français, dans les termes sui-

charge de, avec leur gendarmerie, que l'on dict estre de viii à xm hommes, et prouchaine des Français, nous secourir en cas que le dict duc vouldra forcer et violenter ce païs '. Là nous avons un appuis et aux Suisses, qui nous ont faict tesmoigner une bonne volonté pour, en son entier, conserver le dict païs; et tout freschement ceulx du quanton de Fribourg continuent la mesme devotion avec ouffre de tous bons offices et aydes si le païs en at besoing.

Lundy passé entrarent à Gray trois cens hommes en garnison, et depuis de heure à l'aultre en y habonde. Monsgr le comte a le bon voulloir et assurée expérience pour bien pourveoir à la dicte ville, et se retreuve en si hault degré de réputation par tous le païs que, où il est, l'on se tient bien asseuré 3. Aucungs dient que le dict duc, pour non rencontrer en son chemin ce qui luy faict barre, viendra au long de la Saône et passera près de Gray,

vants : « Les François disaient de gharder le passage de la Sonne, mais il se sont retiré et leur camp se n fait vers Langres...... Les Français sont si fort, et si leur font place je crains que s'il entrent

- » en France que il arat du rumeur, car encore que on dit que le prince de Condé et mort et la
- n bataille ghaignée pour le roy de France, il disent que cela ne y fait rien, que il n'ont sossi du
- » camp du roy de France. A cela on verra combien des amis il doivent avoir au camp du roy de
- » France... »
- ¹ Dans une autre lettre du 5 avril, le comte de la Roche écrivait à propos de Mansfeld et de ses troupes: Le comte de Mansfeld tarde trop. Il i at ome qui at veu auprès de St Hubert le soucours, il
- » i at bien trente jours. On eusse fait le voiage d'issi à Toledo avecque ses gens; mais on dit que il
- » chemine une lieu par jour, et s'arrette quatre au lougement. Les uns disent que les reitres ne
- » veullent marcher sinon à leur plesir. D'issi en avant on les doibt lesser en Allemaigne, car il ne
- n font que ruiner argent, et nul service assuré. . . . n (Bibliothèque royale de Bruxelles. Manuscrit nº 16400, fol. 45.)
 - * Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche.
- ^a Lors de l'entrée du duc des Deux-Ponts en Franche-Comté, le comte de la Roche avait failli être pris. Il écrivait lui-même au cardinal à la fin de mars, qu'étant dans les environs de Montbéliard, pour faire « rompre tous les passages », l'ennemi était venu deux fois l'assaillir pour le surprendre, en ajoutant: « et n'at peu faillu, si on n'eusse esté sur sa gharde.... »

Chavirey, dans une lettre du 21 mai, rapportait l'incident en ces termes : « Mr don Fernand fut » surprins la première fois qu'il estoit du costé de Montbiliard à faire abatre bois pour empescher le

- passaige, pour ce que l'on disoit que l'ennemy vouloit tirer par la montaigne à Lyon, pour éviter
- le camp de France qui estoit à Monstureulx et aux environs ; et peu s'est faillu qu'il ne fu prins, ayant
- » esté contrainet se retirer à Gray à peu de chevaulx. Il at heu grand sentiment de la emprinse de
- » Bauldoncourt, et mesmes que Mr le ghouverneur n'avoit pourveu de gens ny à Luxeu ny à Baul-
- o doncourt o (Mémoires de Granvelle, t. XXVII, fol. 29. M. F.)

pour dois là incontinent, deans deux ou trois heures, entrer au duché de Bourgoigne. Aultres craingnent que, se voyant par la mort du dict prince de Condey défavorisé, il prendra son chemin à Besançon, où l'on a refusé la garnison proposée à la part de Sa M^{té}; et la sepmaine passée la trompette du dict duc fut au dict Besançon portant lettres, comme l'on dict tout communément, qu'ilz ne se deussent craindre de luy et qu'ilz se gardassent bien de mectre estrangiers en leur cité, afin de non venir à la samblable où sont ceulx de Mets. Plusieurs interprétent que, par le dict refus, ceulx de Besançon ne confient au Roy, leur gardien; et, de mesme, que Sa M^e, ayant telle garde, ne doibt confier à eulx, ny penser qu'ilz veulent aider à garder le païs où la cité est assise et dont elle est nourrie. Et de mesmes que la surprinse de la dicte cité par aultres seroyt la vraye et certayne ruyne de ce dict païs, j'ay ouy dire, à feut Mr de Cerf, que par feut l'empereur Maximilien et par les Estats de l'Empire avoit esté accordé et mandement depesché que le prince de ce dict païs tiendroit Besançon en vicariat d'Empire, mais que depuis cela fut délaissé '.

Je crois que le dict refus provient de la mutte de ceulx qui mal sont affectionnez au Roy, à cause de la religion, et ilz craignent que bride leur soyt donnée à ce respect plus que par aultre, et rendent odieulx au peuple tous contraires à la licence et impunité; et de mesmes desguisent en cest endroict tout ce qu'ilz peulvent, et, soubz couleur du zèle qu'ilz disent avoir au public, ils inventent toutes impostures et calomnies contre les bons... Le malheur est, oultre ce que dessus, que ceulx de ce païs estant telle part, fréquentent avec plusieurs desquels ils peulvent apprendre bien pernicieuses leçons...

Mon fils m'a escript que Citel * et le S^r de S^t Remy * sont de l'avant-garde du dict duc; et vous pouvez penser quel guyde est le dict Citel par ce païs. Si, l'on eust faict selon la conclusion dont je vous ay escript *, la patrie en cest endroict ne patiroit par le dict Citel.

¹ Sur les rapports de Besancon avec la Franche-Comté, voir plus haut, p. 199, note 1^{re}.

^{*} Nicolas de Citey.

[•] Mr de St Remy est probablement Henri de St Remy, bâtard de Henri II, roi de France, et de Nicole de St Remy, dame de Savigny près de Vesoul. Voir les *Papiers d'État*, t. VII, p. 666, note 4rc.

^{*} C'est-à-dire si on avait pu exécuter le mandat lancé contre Citey : voir p. 494, note 1re.

Je tiens que Mr Froissard 'vous a escript comme Luxeul et Baudoncourt n'ont esté bruslez, et ce que sur ce poinct le dict duc respondit...

CLXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 95. - C.)

Bruxelles, le 17 avril 1569.

Monseigneur: Depuis que le confesseur du duc me dict qu'il estoit esbahi (comme estoit aussi Son Excelle) que ne faisions aultre compte du miracle advenu aux hostiez de Merchtene sur ce que je luy dictz la doubte que Mr le doien de Sto Goele et moy en avions, je arrestiz de, au lieu d'aller là (ce que le dict confesseur désiroit et qu'il fust de la compaignie), mander le curé icy, avec les dictes hostiez, pour le mardi des festez; dont il s'est excusé pour ce que le Sr du lieu et ceulx de la loy avoient faict serrer les dictes hostiez à trois clefz desquelles il avoit l'ungne, le dict Sr et loy chacun ungne aultre, qui ont mandé audict jour l'abbé de Diligem , l'eslu de Grimberghe et celui d'Afflegem pour honorer et eslever les dictes hostiez, contre l'expresse deffense que j'avoie faict au dict curé jusques j'auroie informé sur le dict miracle, selon la 25e session du concille de Trente; ce non obstant le dict abbé s'est ingéré de dire la messe in pontificalibus et faire la procession estant adsisté du dict d'Affleghem, que at esté grande témérité à eulx tous, et que le dict confesseur at trouvé fort mauvais.

- Les Froissard, en rapports intimes avec Granvelle, étaient nombreux à cette époque en Franche-Comté. On no saurait dire quel est celui dont parle ici Bélin.
 - * Merchten, chef-lieu d'une des sous-mairies du quartier de Bruxelles.
 - ⁵ Messire Pierre Pipenpoy, d'une antique famille de chevaliers Bruxellois.
 - L'abbé de Dilighem, Lievin van Cauwenberg, mort en 1602.
- ⁵ L'élu du Grimberghe, Gérard de Campenhout, mort en 1577, l'un des fondateurs du collége de Prémontré à Louvain.

Je leur ay faict escripre itératives lettres; les dictz curé, S' et députéz de la loy sont venuz jeudi dernier lors que j'estoie à Vilvorde sans apporter les hostiez, que le dict confesseur leur at commandé querre, et furent apportéez vendredi en la sacristie des Cordeliers, où le dict confesseur et moy les avons visité et manié en présence de l'abbé de Ninove ', le ministre des Cordeliers, celluy de la province de St Andrieu, le gardien de ceste ville, le dict doien, le curé de Ste Goele, et vostre selleur et aulcuns religieux : et aiantz faict l'essay, tel que le dict confesseur at advisé, susmes tombez en grande doubte et souspeçon de tromperie, et plus, après avoir diligemment examiné le dict curé, que doibz longtemps at esté une des brebis roigneuses de tout ce district. Il s'est coppé en beaucop de choses, et, par la déposition des chappellains de la mesme église, nous le trouvons en plusieurs menteries; qu'est cause que le dict confesseur et ceulx de vostre vicariat estimons que il at malversé en cecy; avec ce que ce n'est sang, mais coleur artificielle qu'est mise sur les dictes hostiez, que furent mal traictéez par les voleurs que crochetarent l'église le xxixe de janvier, furent receuilleez lendemain par le dict curé et chappellains au matin. Il dict les avoir encores séparé le mesme jour, et pour la tierce fois le xxxie sans y avoir veu aulcune mutation ou apparence de sang jusques le vue ou vue de febvrier, lorsqu'il voullut communier deux femmes grosses qu'il ne sçait nommer, et dict qu'il ne les sçauroit recognoistre aiant touttefois esté xxv ans curé, et qu'il n'at point nue femmes en sa paroche. Si n'at il faict auleun samblant du dict miracle jusques il fut vers moy, qu'estoit le xxiº de mars, et je heuz l'heur que Mr le doien et le dict selleur furent lors vers moy, et le visitames par ensamble, mais non sans soubçon pour l'interval du temps et qu'il n'est homme créable, et qu'il n'en avoit rien dict (comme il affermoit) jusques lors à homme vivant ny à ses propres confrères prebstres et chappellains. Il me voulut lesser les dictes hostiez, que je luy commandiz emporter avec luy et tenir le tout secret jusques ordonnerions aultre chose. Il feit le contraire si tost qu'il fust de retour, et au boult de six jours m'ammena le Sr du lieu que me importuna de permettre la publication de ce miracle. Et pour ce que je ditz qu'il n'y failloit procéder avec telle haste, et que derechief je dessendiz au dict curé de par V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} de n'en faire

L'abbé de Ninove, Michel Malinus, mort en 1578.

samblant jusques j'auroie faict les informations ainsi qu'il convient, ilz recourirent au duc et au dict confesseur disantz que je ne vouloie procéder à la dicte publication, craindant que le St Sacrement de miracle de Ste Goele, que j'ay en garde, en receut dommaige; et choisirent le mardi des festes pour solemniser leur miracle de leur auctorité privée, espérantz y attirer le dict confesseur auquel je rompiz la volunté. Il dict maintenant, aiant tout considéré, que il y at de la blisterie, comme je tiens qu'il y at, car en fin il n'y at aultre que sçait à parler de la dicte mutation que le dict curé. Touttefois il y at ung chappelain qui dépose avoir au mesme temps que le curé dict avoir trouvé le changement, avoir distribué des mesmes hostiez au malades sans s'estre apperçeu de rien, devant ny après, aiant manié le mesme ciboire et boursette où ilz estoient. Aussi avons noz trouvé des taches au corporal de mesme coleur qu'est sur les hostiez, que manifeste la tromperie du dict curé, que le dict confesseur est d'advis que je constitue prisonnier. Mais je veoidz premier à Louvain pour consulter le tout avec gens sçavantz, et ce que l'on y debvrat faire d'advantaige, dont j'ay voulu faire ce compte particulier à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}.

De Brucelles, ce xviie d'apvril 1569.

Ce du miracle est que le curé de Merchtene, qui n'est d'honeste ny continente vie, nous veult persuader que les sainctes hostiez que sont esté mal traictéez par ceulx qui ont saccaigé son église sont en partie demeuréez au lieu où il les avoit miz, comme il samble ensanglantéez, sans qu'elles le fussent lors qu'il les releva en présence du coustre et aulcuns adsistens. La coleur est artificiele, si j'ay jamais cognu coleur de painctres. Il vouldroit que nous permectrions que le dict miracle se publia pour ayder l'église qu'est povre. Je veulz enfoncer la vérité et avoir l'advis du dict confesseur et des principaulx théologiens de Louvain, avant que y faire aultre chose ', affin que, cuidans bien faire, nous ne donnons occasion à calumnie si l'on

Le 25 avril Morillon écrivait que les théologiens de Louvain avaient donné leur avis. Il avait intimé l'ordre au curé de Merchten de revenir à Louvain a pour l'interroger plus prêt, suivant l'advis de la faculté. Il le fera retenir jusqu'à ce qu'on ait fait une enquête sur les lieux, par rapport à ce qu'il a dit des femmes grosses; ce qui sera facile a prendant par serment la sage femme de celles qui ont pariéz depuis le xe de febvrier jusques le demi-mars ensuyvant. (Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VI, fol. 98. — C.)

trouvist cy après qu'il y auroit heu de la tromperie, ce que le temps polroit mectre en lumière avec confusion de ceulx qu'auroient creu trop légièrement. Je vouldroie me forcompter, assin que la gloire de Dieu en sut tant plus manifeste, mais M^r le doien 'et moi craindons qu'il y at de l'abuz.

CLXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 860.)

Rome, le 22 avril 1569.

Con el correo, que postreramente vino de España, he recibido las tres cartas que V. Magd ha sido servido mandarme scribir á los x11, xv y xx del mes passado, que llegarón todas juntas : han dado á los que estamos aquí vassallos y criados de V. Mag^d infinito contentamiento tener tan buenas nuevas de la salud de V. Mag^d, que verdaderamente no es poco que esto haya entre tantos trabajos y negocios, para passar por los cuales no es menester menos valor y esfuerzo que él de V. Magd; á Dios sean dadas gracias por todo, y de que con las resoluciones que V. Mag^d ha tomado, y haber calmado lo de los Moriscos, se hallasse V. Magd aliviado : á la cual beso con toda humildad las manos por el favor que es servido hacerme, en mandarme dar con tanta confianza parte de lo que passa, y de que le haya parescido bien el oficio que hice de avisarle de lo que se me ofrescia sobre lo que traslucia de la instruccion que debia llevar el señor archiduque Carlos. Yo no osaria assegurar que el coronel Suendi sea auctor della; mas bien pensaria que sus discursos ordinarios habrán ayudado á la materia, y que no hubiera dañado nada á los de Flándes que hubiera platicado menos con ellos, no por que no tenga muy lindo ingenio y muy

Le doyen, dont il s'agit dans cette lettre, est le doyen de Ste-Gudule, Laurent Metsius, dont on a parlé à diverses reprises.

buenas partes, mas por que tiene sus opiniones muy políticas, y sus discursos fundados en las repúblicas de los Romanos y Athenienses, y muy amigo de su nacion y de la libertad tan dañosa que esta pretende, y por someter todos los otros estados vecinos á las leyes y ordenes del Imperio Germanico. Yo me atreví de escribir lo que escribí en lo de la dicha embajada, paresciendo que tal era mi obligacion, á lo menos por acordar lo que se me ofrescia de las cosas pasadas; que si tubiera aquí las memorias y mis escripturas, pudiendo hacer mas puntualmente; mas yo aquí vine, como V. Magd sabe, por la posta, y sin traer nada desto, y aun como no pensé que mi ausencia de Flándes fuera por tanto tiempo, y mi partida fue tan subita, y los negocios que en aquel punto se trataban, como V. Magd se acordará, de tal cualidad que requerian el hombre todo, no tube tiempo ni oportunidad para poner en la orden que convenia, ni yo quisiera mis escripturas, ni parescia que era necesario si no tardará tanto la vuelta, y hay muchas que no se pueden confiar de otro, demas que las caxas se han, con los alborotos passados, transportado en diversas partes, de manera que seria muy dificultoso poder hallar sin mi presencia aquella revocacion del tractado de Passao, de que V. Magd hace mencion en la suya, ni veo que por agora sea menester, debajo de emienda, hacer exhibicion della, no siendo verisimil que apretarán sobre este negocio de pensar someter los Estados baxos á lo que en Passao se trató por via del Imperio y no como Señor de los Estados patrimoniales, y que basta haber declarado al dicho señor archiduque que hay revocacion. Contra la cual, si se hubiesse de tratar judicialmente, alegarian lo que oyo que dicen, que no fue publicada, y esto es verdad, por que lo estorvó, como pienso haberlo escripto, el emperador Ferdinando, alegando que seria su ruina, y por esto se dexó de sellar, aunque es sotoscripta de mano propria de Su Magestad Cesarea, de gloriosa memoria; es escripto largo, de muchas hojas y en aleman, y en el a lo menos se muestra cuan lexos estaba Su Magd Cesarea de aprobarle, por parescerle bien, sino que permitió al dicho emperador Ferdinando que lo hiciesse por evitar la ruina de las tierras de la casa de Austria. Y cuanto al tratado del año de xevin, es certissimo que se hizó expresamente por guitar toda pretension de superioridad y subjeccion que pudiessen pretender los del Imperio de Alemania sobre los estados de Flándes, y este tratado tampoco le tengo aqui ni 69 TOME III.

copia dél, mas al presidente Viglius escribi que lo muestre al duque de Alba, y que à V. Magd envie la copia, y assi mismo de las escripturas que él tiene, que sirven para aclarar lo que à este punto toca, como son las instrucciones que se han dado al consejero Cobel, enviandole à las dietas, y las relaciones que siempre ponia en escripto à vuelta de las cuales. No quedó nada en mis manos, sino en las del dicho presidente.

Las respuestas dadas al dicho señor archiduque han parescido aquí muy escelentes y fundadas como conviene, y sobre las cuales tenria el Emperador trabajo de poder replicar cosa que fuesse á proposito y con fundamento; y del escripto en español dado á parte al archiduque, y de todo lo demas, ha gustado Su Santidad lo que V. Magd podrá entender por lo que el embaxador, don Juan, le escribirá, y la buena manera con que ha presentado la carta sobre lo de la cruzada: la cual no sé lo que se podrá obtener de Su Santidad; mas soy cierto que por el dicho embajador no faltará, y que la dexteridad con que trata las cosas bastaria para obtenerla, si se tratasse con cualquier otro, ó que Su Santidad tubiesse alguna mas platica de los negocios de estado y del mundo. Y por mi parte no faltaré de hacer lo que pudiere, con el amor y voluntad que debo á V. Magd; y pluguiesse à Dios pudiesse ser con tanto efecto como yo querria y convendria. Y en este punto de la cruzada, y los demas negocios que estan á cargo del dicho embajador, y dar cuenta de lo que por acá passa, me remitiré á él, como á quien sabrá darla muy buena en todo, y no suele faltar en ello.

No me puedo (como digo) imaginar que el Emperador haga mas replica despues que haya entendido la respuesta dada al archiduque, assí por que no hay razon ni fundamento con que lo pueda hacer, como por la esperanza de los casamientos; y, para mí, creo se habrá arrepentido de no haber tomado de otra manera la mano en el remedio destos tumultos suscitados contra los estados de V. Magd, y me paresce que queda corrido, no pudiendo ser que no venga á sus orejas lo que en todas partes se discurre dello, y señaladamente aquí, y que mas al vivo lo sentirá viendo lo que el dicho archiduque le ha de decir á parte: por que allí, á la verdad, se le toca y muestra evidentemente cuanto su auctoridad, y aun la seguridad suya y de sus estados, depende de la grandeza de V. Magd; y no le puede haber engañado en esto otra cosa que el respecto que ha tenido al duque Augusto, que en esto y aun en otras cosas le ha hecho harto daño, aunque me avi-

san algunos que la confianza no es del todo tan grande como solia; y yo no veo, para mi, de tan lejos, que via y camino se deba tomar para apartarle mas, sino fuesse sobre fundamento de lo que en toda la Alemania se ha publicado, de que tenga fin el dicho Augusto de hacerse rey de Romanos por fuerza y á las barbas del Emperador, y representarle los zelos que tienen él y otros principes de la grandeza de la casa de Austria, y ponerles sombra del parentado que ha hecho el dicho Augusto de su hija con Casimiro y de la hermana del dicho Casimiro que se ha dado al Lantgrave, y que à la Emperatriz, por el medio de Mr de Chantone y de Luis Venegas, y aun por carta aparte de mano de V. Magd, se le ponga muy adelante esta sombra, para que hablando con el marido toque muchas veces en este punto; por que de pedirle de parte de V. Magd la liga que se aparte, luego saltará en los miedos que tiene del dicho Augusto, confinando sus tierras con la Bohemia, Moravia y Silesia, y confessará su flaqueza y la poca possibilidad que tiene contra el Turco sino es ayudado del dicho Augusto, y otros principes del Imperio, y pedirá que V. Magd tome todo este peso de defenderle sobre si; mas de que se fie menos dél, y de que procure que no gane con otros principes tanto credito, podrá servir á esto la sombra que digo; á esto serviria tambien y á tener en freno el dicho duque Augusto lo que escribi de procurar que se librasse Rosembergue, al cual Su Magd Cesarea tiene preso á instancia del dicho duque, y hasta aquí no entiendo que se halle fundamento para detenerle en tan larga prision, y paresce à algunos que Su Magd Cesarea, no le hallando con culpa grave, se inclinaria á la liberacion, mas que piensa al dicho Augusto, el cual á la verdad tiene razon de holgar que esté assí, por que, con los nobles de la Germania y con muchos otros, con los cuales tiene credito, podria harto para desasosegar al dicho Augusto y otros principes que se juntan con él. Y el camino que yo decia, que para esto convenia, seria que sobre fundamento de la obligacion y confianza que el Emperador, nuestro Señor, de gloriosa memoria, mostraba tener dél, y siendo como es Rosembergue pensionario de V. Magd, mandase hacer vivo oficio con el Emperador por su liberacion, como muchas veces han hecho los Franceses por los que han sido sus pensionarios. Y tanto mas lo podria V. Magd hacer con este fundamento de decir que en el dicho de Rosembergue no se halla culpa de fundamento, y que siendo assí es crueldad tenerle tanto tiempo preso, y que por las causas, que arriba digo, no puede V. Mag^d dexar de hacer por él muy viva instancia si el dicho Rosembergue se pudiesse soltar. Podriase despues tener correspondencia con muchos principes de la Germania, parientes y amigos del duque Juan Federico, hijo del Elector, que tomarón en Gota, y procurar eficazmente su libertad: que seria otro freno muy grande para el dicho Augusto; y á lo menos succederia que por contradecirlo Augusto perderia la benevolencia y favor de todos los principes que al dicho duque Federico son favorables, y señaladamente del Palatino que es su suegro.

Quanto à lo que pretenden los Estados del Imperio de lo que V. Magd debe de las contribuciones dél, es realmente assí como V. Maga dice, que de toda razon se podria escusar della y pretender que los del Imperio, por su parte, han muy mal cumplido. Mas, por otra parte, debajo de emienda, es menester considerar que el tratado del año xevin por el cual V. Magd es obligado á las contribuciones, es el fundamento que mas á la clara exime los estados que V. Maga tiene dependientes del Imperio de la juridicion deste, y considerando Su Maga Cesarea, de gloriosa memoria, cuanto esto importaba, parescióle muy bien de, atrueque desto, cargarse de la dicha contribucion: por donde en ninguna manera parescia convenir que por agora se pussiesse dolencia en este tratado, antes sostenerle en su fuerza y vigor lo mas que se pudiere, por no dar occasion con mas fundamento á los Estados del Imperio de allegarse à la opinion que el principe d'Orange y otros sus secuaces han querido falsamente persuadir, que es lo principal sobre que han armado la assistencia que le han dado de gente de guerra y de dineros y de embajada. Y es de notar que en este solo punto de las contribuciones, y de la paz publica rota, son obligados por el dicho tratado los Señores de los estados de Flándes responder en la Camara Imperial, y que si alli moviessen processo, ó por contumacia ó por no obedescer, podrian poner los estados en el bando Imperial, con que quedarian todos los mercaderes de Flándes y todos los otros vassallos supuestos, á que en cualquier parte que los encontrassen en el Imperio les echassen la mano y los prendiessen, que seria la ruina del comercio de aquellos estados y en grandissimo daño de todos los subditos. Y seria menester ver á que contribuciones son obligados: que si la memoria no me engaña, en tanto tiempo que no he visto el tratado, debe de ser solo por el ayuda contra el Turco y por el entretenimiento de la Camara Imperial; y si quisiessen cumular el ayuda de la

empresa de Gota, no me acuerdo si el tratado en esto le obliga. Y cuanto à las ayudas contra el Turco, estas son de dos maneras, las unas se han de pagar á los diputados del Imperio, por los gastos que, con la gente de guerra que se ha enviado de socorro, se han hecho, y yo no veo como la paga desto se puede escusar; otra contribucion hay para la fortificacion de las fronteras, que viene en manos de Su Magd Cesarea, y cuanto á esta, debajo de emienda, se podria pedir al Emperador que, teniendo respecto á los grandes gastos que V. Magd hace de presente, no le fatigasse ni le diesse molestia, ni consintiese que de presente la Camara Imperial por esto emprendiesse processo, y que antes escribiesse que queda satisfecho por hacer cessar esta molestia, pues despues con el tiempo sobre este punto podrán entre sí muy bien convenir; y scria descortesia á S. Magd Cesarea no complacer en esto à V. Magd, habiendole V. Magd ayudado tan de veras y en gruesso contra el Turco; y si demas del ayuda, que ha dado liberalmente V. Magd, le ha prestado algunos dineros, podrian entrar en esta cuenta, pues por otra cualquier via habria harta dificultad de cobrarlos. Y aun, si sobre esto se pudiesse cargar lo que hubiesse de venir á manos de los thesoreros del Imperio, seria à proposito por descargarse en esta sazon, que hay tantos gastos de hacer, esta contribucion. Y no se pudiendo evadir de pagarla, temo que de poco serviria la protestacion; y que esta, si se hubiesse de hacer, debe ser muy secreta delante notario y testigos, con decir solo que por no haber cumplido los del Imperio, por su parte, lo tratado, protesta V. Magd no ser obligado á la paga, y que la que hace sea por evitar mayores inconvenientes, protestando que esta paga no prejudique à la action que pueda tener para repetirla como no debida, y aun de poder pedir los daños y intereses de haber los del Imperio contravenido à la obligacion del dicho tratado; y tanto mas importa que sea secreta esta propuesta, por que, como digo, no paresce que en ninguna manera conviene invalidar en este tiempo el dicho tratado.

Muchas veces se ha puesto en consideracion lo que V. Mag^d toca por sus cartas de hacer confederacion con los principes del Imperio vecinos de los estados de Flándes, especialmente con los católicos, y me acuerdo que esta platica ha venido tan adelante hasta ponerse por escripto las condiciones y capitulos que se hubiessen de pretender, que quedarón en manos del presidente Viglius y de los secretarios, sin que haya quedado nada en

las mias. Al tiempo que V. Magd estaba en guerra con Francia, jamas quisierón venir en ello los dichos vecinos; despues de la paz tubose ojo à que se esperasse que los mismos vecinos, cansados de los levantamientos que hicierón los de Hessen el año de exili de la gente con que fuerón à Francia, con que hicierón á muchos gran daño, viniessen á acometer y á pedir esta confederación: lo cual jamas hicierón, y temo que los nuestros proprios lo impidierón só mano. Movióse el consejo de V. Magd á que se esperasse que ellos acometiessen en haberse conoscido que cuanto de nuestra parte se proponia, lo tenian por sospechoso; pudierase haber tratado con los Eclesiasticos, mas esto diera sombra á los protestantes, y verisimilmente hubieran dicho que era liga católica, y se diera por esta via orden á que los dichos protestantes hiciessen liga entre ellos. Y al emperador Ferdinando, de gloriosa memoria, se tocó en que procurasse de su parte de mover esta platica, proponiendole que la dicha liga se podia juntar con la de Lanzperg para quitar á los dichos protestantes esta sospecha y sombra, pues muchos de los confederados de la dicha de Lanzperg son protestantes, por donde se viera claro que aquí no se pretendia cosa de la religion, sino solamente quietud y tranquilidad del Sacro Imperio. Sobrevinierón despues las indisposiciones del dicho Emperador, y finalmente su muerte, y yo me parti de los estados como V. Magd sabe, y succedierón los alborotos que han dado estorbo á este negocio, ni es verisimil que entretanto que los dichos estados están en trabajo y guerra movida contra ellos, osen los vecinos hacer liga con ellos, especialmente con los malos oficios que se han hecho; y al presidente Viglius escribo que busque las escripturas que sobre esto ha habido para enviar copia dellas á V. Mag^d.

Lo que yo escribí de acometer los vecinos y occupar las tierras que ellos tienen hasta el Rin, era sobre fundamento que estos entendiessen (caso que continuasen el revolverse contra V. Mag^d forzandole á entretener ejercito), por que estos gastos no se hiciessen de valde, y por poner freno á que no se atreviesen tan facilmente á se revolver contra aquellos estados. Y tengo por cierto que si Mr d'Omala hiciera la execucion tan determinada, como fue la demostracion, que diera gran causa para que los del Imperio buscassen forma de poner en freno á los bulliciosos que por enriquecirse buscan casas agenas; ni por lo que ha hecho succederá otra cosa sino enviar el Emperador heraldos con cartas y monitorios, y se vee lo que han hecho

por las tierras de Metz, Verdun y Tull que Franceses han occupado. Digo mas, que lo poco que ha hecho el d'Omala ha dado causa á que se haga un ayuntamiento en Francafort para procurar de estorvar estos levantamientos, y espero que harán algo, porque conoscen el gran daño que los del Imperio han recibido de los suyos proprios, y tanto mas lo considerarán entendiendo, por la respuesta dada al archiduque, que está muy resoluto V. Magª á no sufrir ni dexarse llevar por este camino.

En lo de los escritos del principe d'Oranges, lo que tengo que decir estornar á besar las manos á V. Magd, con toda humildad, por lo que en ello me responde con tanto favor; y desseo y dessearé siempre de justificar á V. Magd todas mis acciones, como á mi Señor y Rey y á quien tanto debo. Y, demas de lo que las obras del principe han mostrado, podria yo muy á la clara decir el fundamento de sus desiños, y por que via él y los otros han caminado; mas ellos lo han hecho de manera que harto mas me huelgo que digan mal de mí, como de á quien han desplacido sus acciones, que no que me abonassen como complice ó amigo de sus fines y intenciones. Y pluguiera á Dios que hubierán vivido de otra manera, y no sido causa de tanta ruina á aquellos pobres estados, y dado tanto gasto á V. Magd! Yo estoy en lo mismo que estaba antes de parescerme que fuera bien haber dado mucho hay el perdon general, y tanto mas viendo que V. Magd está en lo mismo; mas, segun me escriben de allá, yo creo que le habrán enviado antes de Pascua el parescer y la forma, y sé muy bien que passan de ocho ó nueve meses que escribí á Flándes lo que me parescia de la traza que se podia tomar.

En lo de las uniones de las abbadias á los obispados, he visto lo que V. Mag^d me escribe y al embajador, don Juan de Zuñiga. Y, como V. Mag^d habrá recibido algunas otras cartas mias despues de las á que respondi, habrá visto á que habia venido, sobre la replica que me hizó el duque, por no querer en ninguna manera que, por mi respecto ni por mi parescer, reciban las cosas publicas y la intencion de V. Mag^d perjuicio, aun que verdaderamente estoy en lo mismo que, si se hubiesse de hacer mudanza conforme á la traza de la instruccion del Delgadillo, passaria mucho tiempo antes que se acabasse, y que los despachos costarian hartos dineros, demas que las Iglesias, por todo respecto, estarian poco dotadas, y mas para el fin que se pretende que tengan los votos de

los obispos auctoridad en favor del publico y del servicio de V. Mag^d en los Estados de Brabante, y por que puedan llevar tras sí los otros abbades que se dexaban llevar de los factiosos en tanto perjuicio del dicho servicio de V. Mag^d: pues es claro que, no teniendo sino parte de las abbadias, muchos abbades habrá en Brabante que puedan mas que ellos, y aun los frailes de las abbadias unidas se juntarian con los otros abbades contra los obispos; y se me trasluce que al cabo desta traza nasceria gran confusion. Y doy con toda humildad á V. Mag^d las debidas gracias de que le haya parescido bien lo que con tan buen zelo escribi, y de que su determinacion sea tal cual escribe; ni yo, para mí, tengo fin de gozar de la renta de la abbadia mas de lo que siempre he dicho conforme á la Bulla Paulina, y que lo demas se emplee en beneficio de la abbadia y de la Iglesia, por que no se me pueda imputar que en esto haya pretendido en ninguna manera cosa particular mia.

Hasta agora no tenemos carta del duque de Alba en este negocio, despues de haber él recibido la carta de V. Magd, antes sobre lo que yo le escribí allegandome cuanto pude á los medios que proponia, responde que brevemente enviará su resolucion, mas que lo difiere por hallarse embarazado en los Estados, y por no alterar los abbades, añadiendo que aquí no se innove nada. Y assí recibidas que hubimos las cartas de V. Magd el dicho embajador y yo nos resolvimos de esperar algunos dias á ver lo que diria el dicho duque despues de recibidas las cartas de V. Maga, y viendo que las del duque tardan, y la prisa que V. Magd da, estavamos en procurar, — pues Richebe, con las cartas del duque hace instancia que sea introducido por el dicho embajador á Su Santidad, y despacho en conformidad de las dichas cartas, y haga en favor de los abbades oficio, (digo de los abbades, por que ya ni los nobles ni las villas se quieren empachar en este negocio, antes dicen que han hecho mas de lo que convenia, y que à V. Mag^d no ha parescido bien) — de llevar el dicho Richebe á Su Santidad para que no responda otra cosa, sino solo que lo verá todo y despues responderá, y con esto hacer instancia á Su Santidad para que secretamente, despues de dada esta audiencia, despache un Breve encargando al duque la execucion de las uniones y el nombramiento del obispo de Anvers, no obstante todo lo tratado y la instancia que de parte de V. Magd se hace, por parescerle que convenga seguir lo ordenado por su predecesor, y que la villa de Anvers tiene mas necesidad de obispo que ninguna de las otras, fundandose mucho sobre esto, por que todavia porfian los abbades que no haya obispo de Anvers, viendo la dificultad que habria de hallar dote, y que seria menester cargarlos harto mas de lo que contiene la capitulación; y que este Breve se envie con todo secreto al duque para que use ó no use dél cuando y como le paresciere, pues con esto no se estorvará su negociación, tanto mas entreviniendo aquí que no dé Su Santidad á estos la respuesta hasta tanto que se entienda la voluntad del duque: y entonces se le podrá enviar el mismo Breve de data mas fresca. Y yo le escribo (por que no piense que aquí me quiero opponer á lo que bien le paresce), que aunque dén á los mios la possesion de la abbadia, si V. Mag^d se resolviere que se haga mudanza, (lo cual creo no hará) yo todavia no faltaré de venir en lo que ofrescí por mi escripto, ni mas ni menos que si no se me hubiera dado la possesion.

Infinito es lo que debo á V. Magd por infinitos respectos, y no es poco lo que me obliga por la confianza que de mí hace comunicandome anticipadamente, por hacerme merced, la resolucion que toma en lo de los casamientos, en los cuales espero que Dios habrá alumbrado á V. Magd para escoger lo que mas convenga. Yo aqui guardo el secreto como V. Magd manda, como seré siempre prompto á obedescer, conforme á la obligacion que para ello tengo tan grande; mas no puedo dexar de decir á V. Magd que de Francia escriben claro (y aqui lo dice el secretario del Nuncio venido con la nueva de la muerte de Condé) lo destos casamientos, y como cosa que tienen por resoluta. Y es infinito lo que à V. Magd le deben sus vassallos de ver que todo lo pospone á lo que paresce convenir á su bien y al servicio de Dios y sosiego de la Christiandad; mas yo me hallo bien embarazado en lo sobre que V. Magd me pide parescer de las cosas que se podrian pedir, assi al Emperador como al rey de Francia, haciendose los casamientos, y tanto mas que, teniendolos ellos por hechos y resolutos, mas dificilmente se dexarán atraer à lo que no tubieren gana. Y siempre he oido decir à Franceses que por casamientos no quieren perder nada, y aun lo dixó claro el cardenal de Lorrena hartas veces, tractando las paces, que no perderian cuanto es una uña de terreno por cuantos casamientos hay en el mundo. Y V. Magd vió que tractandose del matrimonio de la segunda, que es lo mismo en que agora se anda, respondió claro el embajador Francés Tome III.

que su amo no querria ni restituar al Imperio aquellas tierras, ni perder el amistad del Turco, su confederado; de aquí se puede ver que es lo que se puede esperar. Por donde, salvo mejor parescer, seria de opinion que lo que mas importa, haciendose estos casamientos, es que se procurasse que haya mucha amistad y conformidad, y no que les parezca que se les quiere vender, y que con esto antes queden dessabridos y poco amigos que otra cosa. Ni veo que se pudiesse pedir á los Franceses otra cosa sino lo mismo que la otra vez, de dexar estas tierras del Imperio como cosa que conviene á la reputacion del Emperador, y que assí mismo dexen la confederacion del Turco, sin entrar en platicas de hacer empresa contra él : pues si miramos sus acciones passadas será cosa en que facilmente mostrarán de venir bien, mas no con buen fin, sino por procurar de embarcar á V. Magd y dexarle à mejor del juego. Y lo mismo cuanto à tractar de empresa contra los hereges: y me accuerdo que, al tiempo del Emperador, nuestro Señor, despues de haber sido muchas veces engañados por estas empresas que siempre proponian acabandose las paces, ó contra Turcos ó contra hereges, con color de decir que era necessario que de las paces y amistades salicsse un gran fructo à la Christiandad, de que jamas habemos visto ningun buen sucesso, sino que prevenian al Turco, y ni mas ni menos los protestantes de la Germania, sin querer, cuando se venia à la empresa, hacer nada de su parte, contentandose de hacernos odiosos, y cargar sobre Su Magd Cesarea (que haya gloria) todo el peso; y estábamos con recato para estar armados, à que no nos persuadiessen à empresas nuevas con que nos obligassen á gastar, rehaciendose entre tanto ellos para acometernos. Y yo estoy en lo mismo, y que si se hablase de hacer empresa contra el Turco, luego le avisarán dello, por que al Emperador rompa la paz, y si se habla de emprender contra hereges, ni mas ni menos los avisarán, por que hagan sus ligas y por hacer el nombre de V. Magd y él de los Españoles mas odioso en la Germania. Y lo que me hace tanto mas temer dellos es que, como bien se debe acordar V. Mag^d, de todo lo que se trató con la Reyna madre en Bayona, con todo secreto, fue luego avisado el principe de Condé, y con cuanta demostracion hizó de alegria de ver la Reyna, nuestra Señora tan bien colocada, no se dexó de enviar gente á la Florida, ni de revolver lo de Corcega, y solicitar el armada del Turco, y imprimir los libros para estimular los de Flándes, que el almirante dixó haber hecho por orden de la Reyna. Y si dicen que las cosas se han trocado por la rota de Condé, querria ver primero cuan bien executan esta victoria; que, plegue á Dios, no hagan mas daño los presos con su conversacion y platicas que no han ellos recibido en la batalla. Y assí, debajo de emienda, me estaria muy en la generalidad cuanto á la parte de V. Magd, pidiendoles buena amistad y amor, y que reconozcan la que V. Magd les ha mostrado en todo, y que las obras lo muestren como V. Magd espera; y si en algun particular se hubiesse de descender, fuesse á saber de cuanta suma de dinero ayudarian unos á otros si fuessen acometidos ó de Turcos ó de hereges, ó de cuanta gente, y que fuesse en alvedrio ó eleccion de quien pidiesse la ayuda, ó de haber la gente, ó el dinero para el sueldo: que con los Franceses esta es la via mas segura segun las salidas que suelen tener para todo lo que no han gana.

Y cuanto al Emperador, no le pedirá V. Magd que haga liga en que no condescienda facilmente, por que á él le cumple, pero yo sospecho que, como tiene poca possibilidad. V. Magd será condenado en las costas. Y no querrá otra empresa que contra el Turco, por tener sus estados tan lexos de V. Magd, sino fuesse obligandose sus hermanos por la defension del condado de Borgoña que confina con la Ferreta, por que se supiesse de cuanta gente serian ayudados cada vez que de cualquiera fuessen invadidos. Pero es tan poco lo que pueden, que temo esta ayuda será de poco momento contra hereges: no se querrá declarar de guerra abierta, y, á la verdad, antes que fuesse socorrido le echarian del Imperio, y querrá ir siguiendo el camino de sus recessos. Lo que se le podria pedir seria encomendarle mucho que no se dexe persuadir por ninguna via, ni por sus subditos ni por otros, á cosas que sean en perjuicio de la religion católica, y que lo que se le propusiere desta cualidad lo confiera siempre con V. Magd, antes de tomar alguna resolucion; obligarle á que haga todo lo que pudiere y mas à la clara, contra los de la Germania que guisiessen acometer las tierras de V. Magd, y no con la tibieza y respecto que lo ha hecho, y obligarle á que, cada vez que fuere menester y ayudandole V. Magd para ello, se déclare rasamente en su favor, y hacerle muy capaz de cuanto le puede servir la auctoridad de V. Magd para establecer sus cosas, si sinceramente como se espera le guisiere corresponder. Podriasele tocar la liga con los vecinos que correspondiesse á la de Lanzperg: que

si esto se hiciesse, seria negocio muy importante. Que haga instancia muy viva por la restitucion de los lugares ocupados por los Franceses en el Imperio, por que es una cosa que importaria infinito á los estados de Flandes; y si V. Magd pretendiesse à la succession del Imperio, en esta coyuntura se podria tambien tocar. Tambien hay lo del Vicariato, en lo cual no sé como estamos agora que tiene V. Magd las escripturas, y no sé lo que ha passado despues. Hay tambien lo de Sena y lo de Miza(?), que no sé si ya lo tiene assegurado V. Magd. Y demas desto, lo que se me ofresceria seria obligarle à que no consienta en ninguna manera à alienacion ninguna de feudo del Imperio, sin que primeramente avise dello á V. Magd, por ver si será cosa en que querrá entender; y que queriendo V. Magd comprar alguno, ó tratar de alguno, le ayude y favorezca sin consentirlo á ninguno de donde V. Magd pudiesse recibir perjuicio: que serviria para lo de Pitillano, Sorano, Final y otros tales. Esto es lo que se me ha ofrescido por satisfacer à lo que V. Magd manda, aun que yo soy cierto que los que se hallan presentes, y que han tratado ahí los negocios, sabrán mucho mejor lo que conviene, pues ha ya tanto tiempo que ando como desterrado, y tan poco ocupado en ellos.

Aquí habian movido algunos que seria bien que Su Santidad propussiese á V. Magd la empresa de Geneva, con la occasion del ayuda que da al rey de Francia, que se podria encaminar cerca de aquella tierra. Y, à lo que puedo sospechar, debe ser esto movido por el abbad de Sanct Salud, aunque, á la verdad, yo no pienso que en esta sazon sea lo que conviene al duque de Saboya, de quien es él aquí embajador, por que es verisimil que los Suizos se alterarian y que darian á Geneva toda el ayuda que pudiessen. Y me acuerdo que una de las principales causas de la perdida de las tierras del duque fue querer el padre emprender à Geneva. Podrá ser que esto passe sin que se hable mas en ello, por que dicen agora que el duque es de parescer de, por quitar esta sospecha, encaminar la gente de Su Santidad por el Delfinado; no sé si es por desmentir las espias; sospecho que el rey de Francia no venria de buena gana en ello, por no ofender los dichos Suizos, y que fuesse de las cosas en que quissiesse embarcar á V. Magd. Pluguiese á Dios se pudiesse hacer la dicha empresa con efecto, y que no hubiesse las dificultades y dubda que se vee! Si los Franceses, por vengarse del mal que han recibido de la dicha tierra, lo quisiessen emprender, que V. Magd ayudasse con algun señalado numero de gente ó con algun dinero no lo tenria por malo; mas que V. Magd se encargasse de la empresa, yo lo tenria (salvo mejor parescer) por muy peligroso, y lo pagarian luego los del condado de Borgoña, de donde temo recibir muy brevemente muy ruin nueva, pues ya estaban los corredores del duque de Dos Puentes, que son los Franceses que sirvierón á Janlis, á los xxiv del passado en las tierras de mi abbadia de Luxeul, y el dicho duque á seis leguas cerca de Mombiliart.

Danme buena esperanza de que, sin que V. Mag^d tenga mas trabajo, los frayles de Sanct Francisco claustrales de Besanzon, Salins y Grey, se han muy bien reformado, por que se va agora en platicas secretas, por parte de Su Sanctidad y con intervencion de algunos de ambas ordenes celosos, por juntar enteramente y de comun consentimiento los claustrales con los descalzos. Y plegue á Dios assi succeda; que como Y. Mag^d me mandó dias há que tubiesse ojo á la reformacion de los dichos de Besanzon, Salins y Grey, me ha parescido por dar satisfaccion á V. Mag^d avisarle dello; Cuya, etc.

CLXVIII.

TRADUCTION.

Le cardinal accuse réception au Roi de trois lettres des 12, 15 et 20 mars, lesquelles sont arrivées toutes ensemble ¹. Il se réjouit de ce que S. M. est en bonne santé; et, tout en rendant grâce à Dieu de ce qu'Elle est actuellement moins assaillie de difficultés et de ce que les affaires des Morisques s'apaisent, il la remercie de la confiance qu'Elle lui témoigne, lui ordonnant d'écrire ce qu'il sait, et du bon accueil qu'Elle a fait à ses observations sur l'instruction de l'archiduc Charles. Il n'oserait affirmer que le colonel Schwendy soit l'auteur de cette instruction; mais, par ses discours ordinaires ², il y aura contribué. Ceux de Flandre ne se seraient pas mal trouvés d'avoir moins de rapports avec lui :

¹ Nous n'avons que celle du 12 mars: voir plus haut, pp. 501 et suivantes.

² Réponse à ce qu'avait écrit le Roi : voir p. 507.

Non qu'il ne soit doué d'un esprit vif et d'excellentes qualités, mais parce qu'il a des opinions fort politiques, que ses discours sont fondés sur les républiques d'Athènes et de Rome, qu'il est très-ami de sa nation ainsi que de la liberté si pernicieuse à laquelle elle prétend, enfin, qu'il aspire à soumettre aux lois et aux ordres de l'Empire germanique tous les États voisins.

Le cardinal s'est hasardé à donner son avis au Roi sur les instructions de l'archiduc Charles, parce qu'il a cru que son devoir l'y obligeait. Il eût pu le faire plus ponetuellement s'il avait eu ses papiers, mais, ajoute-t-il:

Ainsi que V. M. le sait, je suis venu ici par la poste, sans en emporter aucun; et même, comme je ne pensais pas que mon absence des Pays-Bas dût être si longue, comme mon départ des Pays-Bas fut si subit, et comme les affaires traitées alors, V. M. se le rappellera, étaient de nature à m'absorber entièrement, je n'ai pas pris le temps, ni trouvé l'occasion de mettre dans mes papiers l'ordre convenable \(\). Je ne voulais pas les emporter, et cela me semblait inutile si mon retour ne tardait pas trop. Il y en a, d'ailleurs, beaucoup qui ne peuvent ètre confiés à des tiers. Bien plus, pendant les troubles passés les coffres qui les contiennent ont été transportés en divers lieux 2; de sorte que, moi absent, il serait fort difficile de trouver cette révocation du traité de Passau 3, dont V. M. parle dans sa lettre. Je ne vois pas, au surplus, et sauf meilleur avis, la nécessité de produire cette révocation maintenant. En effet, il n'est pas vraisemblable que les Allemands poursuivront l'idée de soumettre les Pays-Bas à ces stipulations de Passau, faites au nom de l'Empire et non comme seigneur des États patrimoniaux. Il suffit d'avoir déclaré à l'archiduc que cette révocation existe. S'il fallait traiter judiciairement de celle-ci, ils allégueraient ce que j'entends qu'ils disent, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été publiée. Ceci est la vérité, parce que, comme je crois l'avoir écrit, l'empereur Ferdinand s'est opposé à cette publication prétendant qu'elle serait sa ruine. Par ce motif, l'acte ne fut pas scellé, bien qu'il portât la propre signature de S. M. I. de gloricuse mémoire 4. C'est un long écrit, de plusieurs feuilles, rédigé en langue Allemande. Il montre tout au moins combien S. M. I. était loin d'approuver le traité, pour en être satisfaite, et qu'Elle s'est bornée à permettre à l'empereur Ferdinand de le conclure, pour éviter la ruine des terres de la maison d'Autriche. Quant au traité de 1548, il est

¹ Sur la manière dont Granvelle quitta les Pays-Bas, voir les sources citées au t. I, p. 565, note 2^{me}; et sur son départ de la Franche-Comté pour Rome, voir *ibidem*, pp. 85 et suivantes.

³ Voir plus haut, passim, aux pages indiquées dans les tables alphabétiques du présent volume et des volumes précédents, verbo : Papiers et meubles du cardinal.

⁵ Voir plus haut, p. 507.

⁴ Voir plus haut, p. 394, le texte et la note 4me.

très-certain qu'il se sit précisément pour couper court à toute prétention de supériorité et de subjection qu'auraient pu soulever ceux de l'empire d'Allemagne par rapport aux États de Flandre. Je n'ai pas non plus ici, ni ce traité, ni sa copie. Mais j'ai écrit au président Viglius de le montrer au due d'Albe et d'en envoyer la copie à V. M. avec celle des papiers, propres à éclaireir ce qui s'y rapporte, qu'il possède. Parmi ceux-ci sont les instructions données au conseiller Cobel, quand on l'envoyait aux Diètes, et les rapports écrits qu'il faisait toujours à son retour. Rien de tout cela n'est resté entre mes mains, mais bien dans celles du président 1.

A Rome on a trouvé parfaites les réponses faites à l'archidue Charles, et l'Empereur aura de la peine à y répliquer. S. S'é en a été particulièrement satisfaite, ainsi que de l'écrit en Espagnol, donné à part à l'archidue 2. L'ambassadeur don Juan de Çuniga a présenté au Pape la lettre du Roi pour la cruzada: la dextérité àvec laquelle il traite les affaires suffirait pour assurer le succès de cette demande s'il avait à négocier avec un autre, ou que S. S'é cût plus d'expérience des affaires d'État et du monde. Granvelle l'assistera de tout son pouvoir, mais il s'en remet à ce qu'écrira l'ambassadeur pour tout ce qui concerne la cruzada, les autres affaires dont don Juan de Çuniga est chargé, et ce qui ce passe à Rome.

Le cardinal répète qu'à son avis l'Empereur ne répliquera pas à la réponse donnée à l'archiduc 3, tant pour n'avoir rien de sérieux à y opposer 4, qu'à raison des mariages espérés 5.

- 1 Voir plus haut, pp. 595, 594.
- * Allusion au mémoire analysé par M. Gachard à la page 58 du tome II de la Correspondance de Philippe II.
- Le cardinal avait assez bien deviné. Dans sa lettre au Roi du 26 mai, l'Empereur disait qu'il lui paraissait peu nécessaire de revenir sur tous les points dont l'archidue avait été chargé touchant les affaires de Flandres, d'autant plus qu'il tenait la justification, excuse et déclaration du Roi, pour la plus grande partie fondée en raison et en justice. Correspondance de Philippe II, t. II, p. 92.
- ⁴ Dans l'opinion du duc d'Albe, la réponse faite à l'archiduc était conçue de manière que rien n'y avait été oublié, et qu'il avait été satisfait à tous les points de la remontrance de ce prince. *Ibidem*, t. II, p. 89.
- ⁵ Le mariage de l'archiduchesse Anne avec Philippe II, dont il a été question plus haut, p. 461, note 5me, et celui de l'archiduchesse Élisabeth avec le roi de France Charles IX, qui, de la volonté expresse de l'Empereur, se négociait alors à Madrid, et qui fut conclu au commencement de l'année suivante. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici, en passant, qu'en 1867 Philippe II avait insisté à Vienne pour faire conclure le mariage de l'archiduchesse Élisabeth, que demandait le roi Charles IX, avec don Sébastien, roi de Portugal. En 1868, après l'arrestation de don Carlos, il continua à insister dans ce sens, mais en conseillant à l'Empereur de marier à Charles IX sa fille aînée, Anne, qui avait été destinée au malheureux Infant. En 1869, quand il s'était décidé à accepter lui-même la main de cette dernière princesse, il avait prêté les mains au mariage d'Élisabeth avec le roi de France, à la suite d'une mission à Madrid remplie par le cardinal de Guise. On trouve beaucoup de détails sur tous ces faits dans Gachard, Don Carlos et Philippe II, et dans la Bibliothèque nationale à Paris, t. II, passim.

L'Empereur se sera repenti de ne pas être intervenu d'une autre façon dans les troubles excités contre les États du Roi. Sans doute, S. M. I. doit être honteuse, car elle ne peut manquer d'entendre ce qui se dit partout, et spécialement à Rome, de sa conduite. Elle le sera encore plus en entendant ce que l'archidue doit lui dire en particulier. Ceci, en vérité, la touche directement et lui montre, à toute évidence, combien son autorité et même sa sécurité et celle de ses États dépendent de la grandeur de S. M. Espagnole 1. Granvelle attribue l'attitude qu'a gardée l'Empereur, vis-à-vis des troubles des Pays-Bas, à l'influence du duc Auguste qui, dans biens d'autres occasions, lui a aussi été pernicieuse. S'il faut en croire certains avis, l'intimité n'est plus aussi grande qu'autrefois. Étant si loin, le cardinal ne voit pas bien comment on pourrait la rompre tout à fait; cependant il propose un moyen. On suggérerait à l'Impératrice, par Chantonay, par Louis Venegas 2 et même par une lettre autographe du Roi, d'exciter la défiance de son époux contre le duc Auguste. Il s'agirait d'entretenir souvent l'Empereur d'un bruit, répandu dans l'Allemagne entière, que le duc veut se faire roi des Romains de force et à sa barbe 3; de lui parler de la jalousie que le duc et d'autres princes nourrissent contre la grandeur de la maison d'Autriche; de lui faire peur des alliances de sa fille avec Casimir, et de la fille de Casimir avec le landgrave 4. Si l'on demande directement à S. M. I. de rompre son alliance avec le due de Saxe, elle retombera dans les craintes qu'elle a d'un prince dont les terres confinent à la Bohême, à la Moravie, à la Silésie, elle avoucra sa faiblesse et son impuissance à lutter contre le Turc sans être assistée par lui et par d'autres princes de l'Empire, et elle demandera encore au Roi de prendre sur lui toute la charge de sa défense. Inspirer, au contraire, à l'Empereur les appréhensions dont le cardinal vient de parler, ce sera le moyen de diminuer la confiance qu'il accorde au duc, et de l'amener à contrarier l'agrandissement du crédit de celui-ci auprès d'autres princes. Dans le même ordre d'idées, et pour tenir directement en bride le susdit duc de Saxe, le Roi pourrait travailler à faire mettre en liberté Rosemberger 3, qui est actuellement détenu par l'Empereur à la demande du duc. La culpabilité de Rosemberger n'est pas démontrée. Il paraîtrait même que, n'était le due, l'Empereur inclinerait à relâcher son prisonnier. Mais le due, avec raison pour son repos et celui des ses alliés, désire voir demeurer en prison cet homme qui jouit d'un grand crédit auprès des nobles de la Germanie. Prenant texte du cas que seu l'Empereur faisait de Rosemberger, et s'appuyant sur ce qu'il est pensionnaire du Roi, celui-ci pourrait insister auprès de l'Empereur pour qu'on le mit en liberté Les Français en ont souvent fait ainsi pour les personnages qui ont été leurs pensionnaires. On pourrait aussi correspondre

¹ Voir plus haut, p. 559, note 2°.

² Don Louis Venegas de Figueroa, grand maréchal des logis du Roi, qui avait été, en 1567, envoyé à Vienne pour travailler à la conclusion du mariage de don Sébastien avec l'archiduchesse Élisabeth, et qui depuis cette époque était resté auprès de Maximilien II, aux côtés de l'ambassadeur Chantonay.

— Gachard, Don Carlos et Philippe II, t. II, pp. 445 et suivantes.

Voir plus haut, p. 497, note 1re.

⁴ Voir plus haut, p. 445, note 1re, et p. 480.

Voir plus haut, p. 507, et t. I, p. 352.

avec plusieurs princes de la Germanie, parents et amis du duc Jean-Frédéric, fils de l'Électeur, fait prisonnier à Gotha, et s'efforcer de procurer sa mise en liberté ¹. Ce serait là un autre frein sérieux mis au duc Auguste. Tout au moins, s'il faisait opposition à l'élargissement de Jean-Frédéric, il perdrait l'amitié et la faveur de tous les princes amis de celui-ci, et notamment du Palatin, son beau-père. Le cardinal continue:

Quant à la prétention des Etats de l'Empire au sujet des contributions dues par Elle, V. M. dit vrai. Elle pourrait en toute raison la rejeter, et soutenir que, de leur côté, ils ont fort mal rempli leurs obligations. Cependant, sauf meilleur avis, il importe de considérer que le traité de 1348, qui oblige V. M. à ces contributions, est aussi l'acte le plus formel qui exempte ceux de ses États, mouvants de l'Empire, de la juridiction de celui-ci, et qu'eu égard à l'importance de cette exemption l'Empereur, de glorieuse mémoire, trouva bon en échange de prendre sur lui les charges en question. Il ne conviendrait donc nullement de se plaindre pour le moment du dit traité. Bien au contraire : il faut en maintenir, autant que possible, la force et la vigueur, afin de ne pas donner aux Etats de l'Empire de prétexte plus plausible pour s'arrêter à la fausse opinion que le prince d'Orange et ses fauteurs ont voulu leur inculquer, opinion sur laquelle ils se sont surtout fondés pour assister le prince de soldats, d'argent et d'ambassades 2. Il faut noter encore que les seigneurs des Pays-Bas ne sont tenus de répondre à la Chambre impériale que relativement à ce seul point des contributions et relativement à la rupture de la paix publique; et que si l'on intentait un procès devant la Chambre, soit que le prince des Pays-Bas fit défaut, soit qu'il ne se soumit pas à la sentence, on pourrait mettre ses États au ban de l'Empire. Dans ce cas, les marchands de Flandre, et tous autres qui seraient supposés vassaux de V. M., se trouveraient exposés à être appréhendés et détenus n'importe où ils seraient rencontrés sur le territoire Allemand, ce qui serait la ruine du commerce des Pays-Bas et un dommage énorme pour tous les sujets 3.

Le cardinal expose ensuite qu'il faudrait bien examiner quelles sont les contributions obligatoires. Il croit se rappeler qu'il n'y en a que deux : celles qui concernent la guerre contre

¹ Voir t. II, p. 454, note 2me.

⁹ L'opinion que les Pays-Bas étaient assujettis aux lois et aux recès de l'Empire, et soumis à sa juridiction.

⁸ Il est plusieurs fois question de cette assaire des contributions dues à l'Empire, en 1569, dans la correspondance de Philippe II avec le duc d'Albe, notamment dans les lettres du 15 mai, du 1er juin, du 24 décembre. Philippe II exprimait au duc l'ennui que lui causaient les instances faites par le baron de Dietrichstein, au nom de l'Empereur, pour obtenir le payement des sommes dues. Le duc d'Albe croyait que les réclamations de l'Empereur étaient fondées. Philippe II annonçait enfin l'intention de s'exécuter et de payer cxelvim ducats. Il est cependant douteux que cette résolution ait été suivie d'effets immédiats. — Correspondance de Philippe II, t. II, pp. 92, 95, 118.

les Turcs, et celles qui sont destinées à l'entretien de la Chambre impériale. L'aide contre les Turcs comporte deux contributions différentes. Les unes sont payées aux députés de l'Empire, à raison des frais occasionnés par les envois de gens de guerre; et celles-ci le cardinal ne voit point comment on pourrait s'excuser de les acquitter. Les autres, qui ont pour destination la mise en défense des frontières, sont payées à l'Empereur. Quant à ces dernières, on pourrait demander à l'Empereur de ne pas insister et de ne pas permettre à la Chambre impériale de faire un procès. Ce serait discourtois de sa part de ne pas se rendre dans l'occurrence au désir du Roi, qui lui a fourni pour résister aux Tures des secours si importants. Bien plus, si, en dehors de ces secours, le Roi lui a prêté de l'argent, on pourrait faire entrer ce prêt en ligne de compte, car autrement le Roi aura bien de la peine à se faire rembourser. Ne pouvant pas éviter de payer les contributions, le cardinal croit qu'une protestation servirait de peu. En tout cas, si elle doit se faire, il importe qu'elle soit fort secrète et faite simplement devant notaire et témoins. On devrait dire sculement que S. M. proteste ne pas être obligée au pavement, à raison de ce que ceux de l'Empire n'ont pas accompli leurs obligations, qu'elle paye pour éviter de plus grands inconvénients, et qu'elle réserve ses droits non-sculement pour répéter un payement indu, mais encore pour obtenir des dommages et intérêts. Ceci doit rester d'autant plus secret qu'il importe pour le moment de ne pas porter atteinte au traité de 1548.

L'idée, que le Roi met en avant, de faire une confédération des Pays-Bas avec les princes de l'Empire, leurs voisins, et spécialement avec les catholiques, a été bien des fois sur le tapis. Il y a même eu des projets d'arrangement mis par écrit, qui sont restés entre les mains du président Viglius et des secrétaires, et non dans les siennes. Quand le Roi était en guerre avec la France, les voisins ont refusé d'acquiescer à ces projets. Plus tard, on crut pouvoir espérer qu'ils prendraient eux-mêmes l'initiative, en présence de l'inquiétude que leur causérent en 1565 les armements de ceux de Hesse qui allèrent en France; on fut décu, et vraisemblablement parce que les gens des Pays-Bas eux-mêmes entravèrent l'affaire sous main. Le conseil de S. M. prit la résolution d'attendre les avances des voisins, convaineu que ceux-ci se défiaient des avances qu'on leur faisait. On aurait bien pu traiter avec les princes ecclésiastiques, mais de cette manière on portait ombrage aux protestants, qui vraisemblablement auraient qualifié la confédération de catholique, et on leur aurait fourni un prétexte pour faire de leur côté une ligue 1. On se mit en rapport avec feu l'empereur Ferdinand pour qu'il s'occupât de la négociation, lui faisant entendre que la ligue projetée pourrait s'unir à la ligue de Landsberg, afin d'écarter du côté des protestants toute arrière-pensée, et de montrer clairement qu'il n'était pas question dans l'occurrence de religion, mais exclusivement du repos et de la tranquillité du Saint-Empire. Sur ces entrefaites l'Empereur devint malade, puis il mourut. Le cardinal quitta les Pays-Bas. Les troubles survinrent. La négociation fut entravéc, et il est peu probable que, dans la situation où se trouvent actuellement

¹ Il est à diverses reprises question de la ligue, dont parle ici Granvelle, dans les *Papiers d'État*, entres autres t. V, pp. 657, 669, et t. VI, p. 40. Malheureusement le défaut de tables alphabétiques rend les recherches dans cette précieuse collection pénibles et difficiles.

les Pays-Bas, les princes voisins veuillent faire une ligue avec eux, principalement en présence des mauvais offices qu'on a faits. Le cardinal a invité Viglius à envoyer au Roi la copie des papiers relatifs à toute cette affaire.

Ce que Granvelle a écrit d'occuper les terres des princes voisins jusqu'au Rhin, s'ils continuaient à s'agiter contre le Roi, lui était suggéré par la pensée de leur faire comprendre que les armements, auxquels ils obligeaient celui-ci, ne seraient pas infruetueux, et pour leur faire passer l'envie de machiner si légèrement contre les Pays-Bas. A son avis, si l'exécution avait répondu à la démonstration énergique faite par le duc d'Aumale ', e'cût été un motif sérieux pour que ceux de l'Empire cherchassent à dompter ces gens turbulents qui, pour s'enrichir, s'attaquent aux pénates du voisin, et ce qu'il a fait n'aura d'autre conséquences que l'envoi par l'Empereur de hérauts, chargés de lettres et de monitoires. On voit bien ce que les Allemands ont fait pour Metz, Toul et Verdun, occupés par les Français. Bien plus, le peu qu'a fait M. d'Aumale a déjà provoqué une assemblée à Francfort dans le but de chercher à pourvoir à ces levées d'hommes; et le cardinal espère que l'on y fera quelque chose, ayant vu ce que les États de l'Empire ont souffert des Allemands mèmes, et entendant, par la réponse donnée à l'archidue, que le Roi est très-résolu à ne plus souffrir ce qu'on a fait contre lui ².

En ce qui concerne les écrits du prince d'Orange, Granvelle renouvelle ses remercîments au Roi de la réponse que S. M. lui a faite. Il lui serait très-facile de dévoiler les causes de la conduite du prince et ses desseins; mais celui-ci l'a suffisamment fait lui-même. Le cardinal est toujours d'avis que le pardon général aurait dû être accordé depuis longtemps, et il persiste d'autant plus dans son opinion qu'il la voit partagée par le Roi ³. Selon ce qu'on lui a écrit des Pays-Bas, il croit que le projet de pardon doit avoir été expédié à Madrid avant Pâques. Pour lui, il y a huit ou neuf mois qu'il a écrit en Flandre le plan qu'à son avis on pouvait suivre.

Venant à l'affaire des évêchés, Granvelle revient de nouveau sur les inconvénients qui se seraient produits si l'on avait suivi le projet développé dans les instructions de Delgadillo 4. L'affaire aurait traîné en longueur; les dépêches auraient coûté cher; les églises épiscopales auraient été peu dotées; on n'aurait pas atteint le but poursuivi, celui de pouvoir compter dans les États de Brabant, pour le bien public et pour le service du Roi, sur les votes des évêques, et de voir ceux-ci attirer à eux les autres abbés qui se laissaient entraîner par les factieux. Si les évêques ne tiennent qu'une partie des abbayes affectées à leur dot, il v aura

^{&#}x27; Voir plus haut, p. 489.

L'Empereur, en communiquant aux Électeurs et aux princes Allemands la réponse donnée par Philippe II à l'archiduc Charles, avait trouvé bon d'en supprimer quelques passages et d'en adoucir les termes. Philippe II se montra fort mécontent de ce qu'il avait fait. — Correspondance de Phitippe II, t. II, pp. 92, 105.

Voir plus haut, p. 509.

^{&#}x27;Voir plus haut, passim, entre autres p. 228, note 2^{me}, pp. 318 et suivantes, p. 354, note 2^{me}, p. 442, note 2^{me}.

évidemment en Brabant des abbés plus puissants qu'eux; les moines des abbayes unies se joindront même aux autres abbés contre les évêques; en un mot, l'exécution de ce plan amènera une grande confusion. Le cardinal est très-flatté que le Roi ait adopté ses vues sur l'union des abbayes aux évêchés. Il est d'ailleurs décidé à n'user de ses droits, sur les revenus de l'abbaye unie à l'archevêché de Malines, que dans les limites prescrites par la Bulle l'auline, et à en divertir le surplus aux besoins de l'abbaye et de son église. Il ne veut pas qu'on puisse l'accuser, à aucun titre, d'avoir poursuivi son intérêt particulier.

On n'a plus reçu de lettres du duc d'Albe sur cette affaire, depuis que la lettre de S. M. est venue entre ses mains, mais le cardinal a reçu de lui une réponse à sa propre missive dans laquelle il s'était efforcé de combattre le plan nouveau proposé; le duc dit qu'il enverra bientôt sa réponse, mais qu'il tarde parce qu'il est occupé avec les États et qu'il désire ne pas mécontenter les abbés 1; il demande qu'ici on n'innove en rien. Tandis que la résolution du duc est ainsi en retard, et que d'autre part S. M. montre avoir hâte d'en finir, Richebé demande à être introduit par l'ambassadeur auprès du Pape, et cherche à obtenir qu'on lui donne une dépêche en rapport avec les lettres du duc, dont il est porteur, et qu'on fasse de bons offices pour les abbés. Le cardinal dit pour les abbés, parce que, comme on le lui a fait savoir, ni les nobles, ni les villes ne veulent plus se mêler de rien et se repentent de ce qu'ils ont trop fait. Dans cet état des choses, Granvelle et l'ambassadeur se disposent à procurer à Richebé une audience de S. S'e pour que celle-ci lui promette simplement d'examiner l'affaire et de lui faire connaître plus tard sa décision. En même temps ils supplieront S. St, l'audience finie, d'expédier secrètement au due d'Albe un bref. Dans ce bref le Pape ordonnerait au due de mettre à exécution les unions et de désigner un évêque pour Anvers, nonobstant le concordat et l'instance faite au nom de S. M. Il déclarerait qu'il trouve convenable de suivre ce qui a été décidé par son prédécesseur, et qu'à Anvers un évêque est plus nécessaire que partout ailleurs. Il insisterait même beaucoup sur ce dernier point, parce que les abbés s'obstinent dans l'idée qu'il n'y ait pas d'évêque à Anvers, se rendant compte de la difficulté dans laquelle on se trouvera de le doter sans leur imposer des charges plus lourdes que celles stipulées dans le concordat. Le cardinal et l'ambassadeur demanderont aussi que ce bref s'expédie en secret au due pour que, suivant sa manière de voir, il puisse en user ou ne pas en user. Grâce à ce procédé, la négociation qu'il a entamée ne sera pas entravée; elle le sera d'autant moins que le Pape différera de donner à Richebé sa réponse, jusqu'au moment où il saura ce que voudra le due; et alors on pourra renvoyer à celui-ci le même bref avec une date plus récente. Pour ne pas avoir l'air de s'opposer aux vues du duc, le cardinal lui déclare d'ailleurs par écrit que, fût-il mis en possession de son abbaye, il n'en exécutera pas moins la promesse qu'il a faite naguère si S. M. change d'avis; ce qui, sans doute, ne sera pas.

Granvelle se déclare grandement redevable au Roi pour la confiance qu'il lui témoigne, en

Le duc ne voulait pas mécontenter les abbés de peur qu'ils ne votassent contre les aides. On peut rapprocher ce passage d'une lettre du duc au Roi, datée du 7 septembre, publiée dans la Correspondance de Philippe II, t. 11, p. 405.

lui communiquant anticipativement ses résolutions relatives aux mariages 1. Il en gardera le secret, comme S. M. lui ordonne; mais il ne peut lui cacher que les Français en écrivent ouvertement comme d'une chose décidée, et que le secrétaire du nonce, venu avec la nouvelle de la mort de Condé, l'a dit à Rome. Les vassaux du Roi lui doivent être bien reconnaissants de tout subordonner à ce qui paraît être favorable à leurs intérêts, au service de Dicu et au repos de la Chrétienté. Mais l'avis que le Roi lui demande sur ce qu'on pourrait obtenir de l'Empereur et du roi de France, au cas que les deux mariages se fassent, l'embarrasse beaucoup, et d'autant plus que ces monarques, considérant la chose comme faite, se laisseront difficilement entraîner à ce qu'ils ne désirent pas. Granvelle, d'ailleurs, a toujours entendu les Français déclarer qu'ils ne voulaient rien perdre pour des mariages. Le cardinal de Lorraine a dit clairement, plus d'une fois, lorsqu'on traita de la paix 2, qu'ils ne renonceraient pas à un seul pouce de terre pour tous les mariages du monde; et S. M. elle-même a entendu, quand on traita du mariage de la seconde princesse, - situation semblable à celle d'aujourd'hui l'ambassadeur Français déclarer que son maître ne restituerait pas à l'Empire les terres qu'il occupait 3, et n'entendait pas perdre l'amitié du Turc, son allié. On peut voir par cela ce qu'il y a à espérer. Restant dans le même ordre d'idées, Granvelle continue :

Dans cet état des choses je pense, sauf meilleur avis, que, ces mariages se faisant, le plus important est de chercher à obtenir des Français de l'amitié et de la bonne intelligence, et d'agir de manière qu'ils ne se figurent pas qu'on veut les acheter, opinion de nature à les rendre difficiles et hostiles plutôt que favorables. Je ne vois pas qu'on puisse leur demander autre chose que la dernière fois, c'est-à-dire de renoncer à ces terres de l'Empire, pour faire chose convenable à la réputation de l'Empereur, et de rompre leur alliance avec le Ture, mais sans parler de faire une expédition contre lui. Si l'on considère, en effet, leur conduite passée, ce serait un point auquel ils paraitraient facilement asquiescer, mais au fond dans une intention perfide et seulement

- ¹ Aux mariages dont il a été question plus haut, p. 559, note 5me.
- ² La paix du Cateau-Cambrésis. On trouve beaucoup de détails sur les négociations qui précédèrent ce traité dans les *Papiers d'État*, t. V, pp. 468 et suivantes.
- s'être passé en 1565. A cette époque déjà la cour de France avait demandé la main de l'archiduchesse Elisabeth, et proposait à Lisbonne, pour le roi don Sébastien, la princesse Marguerite de Valois. Maximilien II, voyant que ces projets déplaisaient à Philippe II, lequel, comme on l'a vu plus haut, voulait marier Élisabeth à don Sébastien, avait cherché à gagner du temps. Il avait répondu à l'ambassadeur de France qu'avant de donner suite aux propositions de sa cour, il avait besoin de savoir si elle était disposée à restituer à l'Empire les villes de Metz, Toul et Verdun, à renoncer à son alliance avec le Turc, etc. Quoi qu'ait dit l'ambassadeur de France à Madrid, il semble cependant qu'à la cour impériale les Français avaient laissé entrevoir qu'ils restitueraient les évêchés Lorrains si leurs propositions matrimoniales étaient accueillies. Gachard, Don Carlos et Philippe II, t. II, pp. 443 et suivantes, et Papiers d'État, t. IX, passim, entre autres pp. 625 et suivantes.

pour nousser V. M. en avant, sauf à l'abandonner au moment décisif. Il en est de même si on parle de faire quelque chose contre les hérétiques. Je me souviens de ce qui s'est passé du temps de feu l'Empereur. Souvent nous avons été séduits par les propositions qu'ils nous faisaient toujours, en achevant de traiter de la paix, d'entreprendre une lutte contre le Ture ou contre les hérétiques, sous prétexte qu'il fallait que de la paix et de notre bon accord sortissent de grands fruits pour la Chrétienté. Mais jamais nous n'ayons vu sortir rien de bon de ces propositions. Au contraire : ils prévenaient le Turc, et ils en usaient absolument de même vis-à-vis des hérétiques de la Germanic. Quand on en venait à l'action, ils se dérobaient. Ils se contentaient de nous rendre odicux, rejetant sur S. M. I., que Dieu ait en gloire, tout le poids de la lutte. Nous nous tenions sur la réserve, pour nous armer, afin qu'on ne nous persuadat point de faire des entreprises nouvelles, qui nous auraient entraînés dans des dépenses; eux, entretemps, refaisaient leurs forces pour nous attaquer. Je suis sûr qu'il en serait encore de même : si on parle d'agir contre le Ture, aussitôt ils l'avertiront pour qu'il attaque l'Empereur; si on parle d'agir contre les hérétiques, ils les avertiront aussi pour qu'ils resserrent leurs ligues, et que le nom de V. M. et celui des Espagnols deviennent plus odicux en Allemagne. Ce qui me porte le plus à me défier d'eux, c'est un fait dont V. M. doit bien se souvenir. Malgré le profond secret qui enveloppa la négociation, le prince de Condé fut incontinent averti de tout ce qui se traita à Bayonne avec la Reine mère !: ct celle-ci, en dépit de ses démonstrations de joie de voir la Reine, notre maîtresse, si bien mariée, ne laissa pas d'envoyer des gens en Floride 2, de fomenter l'affaire de

1 Sur l'entrevue de Bayonne, qui donna lieu à beaucoup de commentaires, il faut consulter les lettres écrites à Philippe II depuis le 15 juin jusqu'au 4 juillet 1865, par le duc d'Albe. Elles contiennent un récit détaillé et circonstancié des conférences. On les trouve dans les Papiers d'État, t. 1X, pp. 281 et suivantes. Il est encore à propos de mettre le récit du duc d'Albe en regard des documents diplomatiques, analysés ou insérés par M. Gachard dans la Bibliothèque nationale à Paris, t. II, pp. 485 et suivantes. Ces documents nous apprennent que Philippe II avait exigé que ni Condé, ni la reine de Navarre, ne vinssent à Bayonne, et ils mettent dans leur véritable jour la conduite que le duc d'Albe avait tenue aux conférences. On a accusé longtemps le duc d'avoir excité Catherine à prendre les armes contre les huguenots. Cela n'est pas exact. Son thème avait été : « que le temps ne » sembloit requérir qu'on usast, ny de la rigueur des armes pour exterminer, ny de la doulceur de dissimulation pour excuser les faultes qui ordinairement se commectoient en France. Il n'y avoit aulcune scurcté de commectre la religion à ung si incertain événement comme celluy des armes, et ne le conseilleroit jamais : car s'il advenoit d'y succéder une foys mal, tout iroit à grand dangier, mais qu'il falloit que les armes demeurassent tout entièrement ès mains du Roy, pour · estre manyées par ceulx à qui il luy plairoit les commectre, et que les lieutenans et gouverneurs tinssent la main, par toutes les provinces, que son authorité y fut bien gardée, ses édiets entièrement et exactement observez, et les transgresseurs sans dissimulation rigoureusement pugniz, etc. ² Voir t. Ier, pp. 188, 251, 545, 544, etc.

Corse 1, de pousser le Ture à s'armer, de faire imprimer les livres destinés à exciter ceux des Flandres, chose que l'amiral avoua avoir faite par son ordre. S'ils disent que la situation a changé depuis la défaite de Condé 2, il faudrait voir quel parti ils tireront de leur victoire. Plaise à Dieu que la conversation et les intrigues des prisonniers ne fassent pas un mal plus grand que le mal reçu par les Huguenots eux-mèmes à la bataille! Sauf meilleur avis, je me tiendrais done, à la place de V. M., absolument dans des généralités, sollicitant leur amitié et leur bonne intelligence, leur demandant d'être reconnaissants des sentiments que V. M. leur a toujours montrés, et de faire que les effets, à ce qu'Elle espère, y répondent. S'il faut en venir à quelque point particulier, que ce soit celui de savoir le montant du subside, ou l'importance du secours militaire qu'on s'accorderait l'un à l'autre en cas d'une attaque des Tures ou des hérétiques, et qu'on stipule, en faveur de celui qui demandera l'appui de l'autre, le droit de choisir entre les soldats ou l'argent pour en solder. Avec les Français c'est la voie la plus sûre, eu égard à leur manière de s'exécuter dans tout ce qui leur déplaît.

Quant à l'Empereur, V. M. ne lui demandera pas de faire une alliance s'il n'y condescend pas facilement, parce que c'est à lui d'en supporter les charges, et j'entrevois qu'eu égard au manque de ressources de S. M. I., V. M. serait condamnée aux dépens. Il ne voudra pas, d'ailleurs, traiter d'autre entreprise que contre le Turc, ses Etats étant si éloignés de ceux de V. M., à moins qu'il ne consente à un engagement, pris par ses frères, de défendre la Franche-Comté limitrophe de la Ferctte, pour qu'on sache sur quels secours ils pourraient compter n'importe quand et par qui ils seraient attaqués. Mais ce que peuvent ces princes est si peu de chose, que, je le crains, leur appui sera de courte durée contre les hérétiques. On ne voudra pas leur déclarer de guerre ouverte: et, en vérité, avant d'ètre secouru, l'Empereur serait chassé par eux de l'Empire, et il voudra persévérer dans la voie de ses recès. Ce qu'on pourrait demander à l'Empereur, le voici. On pourrait lui recommander : de ne se laisser en aucune façon induire, ni par ses sujets, ni par d'autres, à des choses de nature à préjudicier à la religion catholique. et, chaque fois qu'on lui fera des propositions dans ce sens, de s'entendre toujours avec V. M. ayant de prendre une résolution; de s'obliger à agir dans la mesure de ses forces contre ceux de la Germanie qui voudraient assaillir les terres de V. M., plus franchement que naguère et non avec la timidité et les ménagements qu'il a gardés: lui faire prendre l'engagement de se déclarer ouvertement en faveur de V. M., et avec son assistance, chaque fois que ce serait nécessaire. Il faudrait aussi le mettre largement à même de se servir, dans la mesure du possible, de l'autorité de V. M., pour qu'Elle

¹ Allusion, sans doute, aux affaires de Corse à l'époque de Sanpietro d'Ornano, dont il a été dit un mot au tome II, p. 292.

A Jarnac.

puisse établir ses affaires, s'il veut, comme on l'espère, lui correspondre sincèrement. On pourrait lui toucher un mot d'une ligue à conclure avec les princes voisins, ligue du genre de celle de Landsberg; si cela réussissait, ce serait un grand point d'acquis ¹. Que l'Empereur insiste encore vivement sur la restitution des terres de l'Empire, occupées par les Français, car c'est une chose de la plus haute importance pour les Flandres. Si V. M. prétend à la succession de l'Empire, on pourrait aussi, dans l'occurrence, en insinuer quelque chose. Il y a encore l'affaire du vicariat; je ne sais où l'on en est, maintenant que V. M. détient les pièces qui la concernent, et je ne sais ce qui s'est passé à cet égard.

Granvelle continue ce paragraphe en disant quelques mots de ce qu'on pourrait demander à l'Empereur par rapport aux fiefs impériaux en Italie. Il le termine, en se référant au jugement de ceux qui sont en Espagne. Ils savent mieux ce qui convient que lui, se trouvant depuis si longtemps comme un exilé, et si peu mêlé à toutes ces affaires.

A Rome quelques personnes ont émis l'opinion que S. Ste ferait bien de proposer une attaque contre Genève, en saisissant l'occasion des secours qu'Elle envoie au Roi de France, secours qu'on pourrait encheminer de ce côté-là. Granvelle pense que ce projet est mis en ayant par l'abbé de Saint-Salud. Pour lui, il ne juge pas que ce soit l'heure d'y songer pour le duc de Savoie, dont l'abbé est ambassadeur à Rome. Il est vraisemblable, en effet, que les Suisses scraient mécontents, et qu'ils assisteraient Genève de toutes leurs forces. D'après ses souvenirs une des causes principales des pertes territoriales subies par le dit due fut que son père avait voulu s'attaquer à Genève 2. Il se peut, d'ailleurs, qu'on ne parle plus de la chose, car on dit maintenant que le duc, pour dissiper les inquiétudes, est disposé à faire marcher les troupes de S. Ste par le Dauphiné. Le cardinal ne sait pas si c'est fait pour dérouter les espions; mais il soupconne que, dans la crainte d'irriter les Suisses, le roi de France ne consentirait pas volontiers à une attaque contre Genève, et que c'est peut-être une des affaires dans lesquelles il voudrait embarquer S. M. Espagnole. Granvelle scrait très-heureux qu'on pût faire l'entreprise en question et que les difficultés et les dangers qui s'y opposent n'existent pas. Si les Français, pour se venger du mal qu'ils ont subi de la part de Genève, veulent marcher contre elle, le cardinal ne verrait aucun mal à ce que S. M. leur donne un appui sérieux en hommes ou en argent; mais il trouverait fort dangereux que S. M. se chargeât elle-même de l'entreprise, car la Franche-Comté en recevrait aussitôt le fâcheux contre-coup, elle qui est déjà occupée par les coureurs du duc des Deux-Ponts, etc., etc.

Le dernier paragraphe de cette lettre concerne la réforme des Franciscains de Besançon, de Salins et de Gray.

On fit des tentatives en ce sens, mais l'Empereur s'opposa absolument à ce que les Pays-Bas fussent compris dans la ligue de Landsberg : voir la Correspondance de Philippe II, t. II, pp. 114, 118, 119, 164, 175, 182, 207, etc., etc.

² Voir les Papiers d'État, passim, et entre autres, t. VI, pp. 103, 153, 193.

CLXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR DE GROBBENDONCO.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 862.)

Rome, le 29 avril 1569.

Comme Mr de Grobbendoncq, le cardinal trouve « grandes » les demandes que le duc a faites aux États, et il en redoute l'exécution 1. — Il persiste dans son opinion, que les Pays-Bas ont peu à craindre du côté de l'Allemagne. — Il ne croit pas que l'expédition du duc des Deux-Ponts en Bourgogne puisse avoir des suites graves : il ne sait même comment ce prince retournera en Allemagne, si l'on veut faire ce qui convient. — Dans l'état des affaires d'Angleterre, il ne lui semblerait pas impossible de mettre la Reine à la raison, et de faire modifier les traités qui ont été extorqués ci-devant aux princes des Pays-Bas, au grand préjudice du pays, et spécialement de la draperie. — Quant à son retour à Bruxelles, Granvelle n'en peut rien dire, d'autant plus qu'il y a beaucoup de motifs pour lesquels il ne se trouve pas mal à Rome. Toute-fois il se conformera au bon plaisir du maître. — A l'égard du duc d'Albe, il tient pour certain que le Roi ne le laissera pas partir des Pays-Bas, quelque instance qu'il en fasse; « et, à la vérité, S. M. en aura grande raison, car sa présence, du moings » pour auleunes années, y est plus que requise. »

¹ Curiel ne croyait pas non plus que le 10e denier pût se mettre à exécution sans entraîner la perte totale du pays. — Correspondance de Philippe II, t. II, p. 82.

CLXX.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. - Manuscrit nº 16100, fol. 25.)

Gray, le 28 avril 1569.

Le camp du duc des Deux-Ponts est entré en France, en passant à proximité de l'armée royale qui l'a laissé passer sans combattre. Le duc a pu ainsi gagner les devants avec ses gens, qui « brullent et saquejent et font ce que veullent. » Il marche à la rencontre de l'amiral et d'autres qui viennent au devant de lui, tirant vers Lyon. « Le » comte de Mansfeld i est arrivé, et sont sy fort et ne font rien !. » Tous les jours, depuis qu'elle est arrivée en France, l'armée des Allemands se renforce, parce que les gens désertent en foule le camp du Roi pour s'y joindre : « et cela est vrai coi que l'ambas- » sadeur de France faict croire autrement à Sa Saincteté, car tel estoit dyssimulant » d'être bon catholique que asture se met avecque les huguenots; et publiquement » cheus du camp du roi de France disent, cant on les menasse de les fère châtier, que » si on leur feit deplesir que il savent bien à quel saint il se donneront. » Les reitres du roi de France ne veullent pas d'ailleurs combattre les autres reitres. On finira par

1 Il n'est pas inutile de mettre en regard de cette lettre la version de Catherine de Médicis sur l'entrée des Allemands en France. La Reine-mère, en invitant le 15 juin Forquevaulx à insister auprès de Philippe II pour qu'il ordonnât au duc d'Albe de secourir efficacement l'armée royale de France, écrivait : « Et encore que nous ne doubtons aucunement de la bonne volonté de S. M. en nostre • endroiet, si est-ce que nous ne pouvons nous louer de ses officiers en la Franche-Conté, lesquels, » tant s'en fault qu'ils ayent empesché le duc des Deux-Ponts en son passage, qu'estant au dict pays » il a esté accommodé de vivres et de ce qu'il a eu besoing, et rejecté en ce royaulme, sans qu'ils » ayent jamais voulu permettre à mon cousin le duc d'Aumalle d'entrer en la dicte Conté avec ses n forces, qui estoient telles qu'il pouvoit aisément se loger aux passages estroiets, et par ce moyen » empescher l'entrée du dict duc. A quoy néantmoins nous avons travaillé depuis tant qu'il nous a » esté possible, et cherché les moyens de garder le diet due de se pouvoir joindre avec l'admiral : ce o que nous avons trouvé fort difficille sans mettre au hasard d'une bataille l'estat du Roy, mon dict n fils. » Catherine de Médicis disait que le duc d'Albe lui-même avait conseillé de ne pas hasarder ce • que avec le temps nous debvions tenir tout asseuré •; et elle évaluait les forces du duc des Deux-Ponts à xm chevaux, xm fantassins français et vvm lansquenets. — Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. 11, p. 285.

faire la paix et les Allemands, riches et accompagnés d'autres huguenots, sortiront de France et tomberont sur la Franche-Comté ¹.

CLXXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 102 - C.)

Bruxelles, le 1er mai 1569.

Monseigneur: Je reçeuz le xxvi^o du mois passé la lettre de V^{tro} Ill^{mo} et R^{mo} Sg^{rio}, escripte le xxviii^o de mars, que m'apporta le serviteur du S^r don Carlo Ebuli ², cependant que j'estoie dehors, sans que je le veidz. Le dict S^r entra jeudi par la porte de Haulx tenant l'espée bénite en ses mains, le chappeau dessus, et luy furent au devant le conestable de Navarre et le S^r don Cesar d'Avalos ⁵, qui le conduirent vers la halle de bled par le marchiet et la grande rue, contre les IV Seaulx, et ainsi par devant M^r le président en court, où le bruict des harcquebousez fust si grand qu'il tint à peu que le dict S^r don Carlo ne fust renverssé avec la dicte espée et chappeau parce que son cheval s'espanta.

Mr Viron et moy luy feismes lendemain au matin la révérence en sa chambre, qu'est en court ', au quartier que tenoit madame de Lorraine; il nous feit bien bon receuil, se monstrant personnaige affable, modeste et fort affectionné à V^{tre} Ill^{me} Sgrie, et je luy ay offert, de vostre part, tout

¹ Le roi de France, dans une dépêche du 12 mai adressée à Forquevaulx, parlait dans des termes élogieux de l'appui que Mansfeld avait prêté au duc d'Aumale. — Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, p. 283.

Don Carlos d'Eboli, chambellan du pape S' Pic V, qui venait de la part de celui-ci apporter au duc d'Albe l'épée et la toque bénies. — Strada, édition citée, t. II, p. 157; Commentaires de Bernar-dino de Mendoça, t. 1, pp. 228, 229.

⁵ Voir plus haut, p. 341, note 1re, et p. 386, note 5me.

^{&#}x27;Dans l'ancien palais des ducs de Brabant.

ce qu'il polroit avoir de besoing, ce fust argent ou aultre chose. Il nous mercia disant qu'il n'en avoit besoin, mais que, s'il en avoit à faire, qu'il ne s'adresseroit à aultre que à nous. Aussi lui présentames nous de le festoier ce fust icy ou à la Fontaine, ou en tous deux quant il luy plairoit, car je le désire traicter de ma part et y prier Mr le président, Bave et aultres serviteurs et amyz vostrez, affin qu'ilz tiègnent leur tour. Mais il nous dict que comme il estoit logé en court, qu'il n'estoit à soy mesmes, trop bien que dedans quelque temps il viendroit veoir vostre maison, laquelle Vtre Illme Sgrie auroit grand désir de veoir, comme il disoit: je luy respondiz que les pallais de Rome la luy faisoient oblier. Il me réplicqua que non, et qu'il sçavoit bien que Vtre Illme Sgrie aymeroit mieulx estre en sa maison que à Rome: dont je ne suis esbahi; mais je ne vouldroie, pour plusieurs considérations, qu'il tint ce langaige en aultres lieux '. Nous luy dismes que, soubz espoir de le retreuver de brief, nous allions faire ung voiage à St-Amand que acheverions le plustost qu'il noz seroit possible, puisqu'il est apparent qu'il ne partira si tost ny sans veoir Anvers, de tant mesmes qu'il me dict qu'il avoit charge de traicter en ceste court aulcuns affaires d'importance 2.

- Une de ces considérations était probablement la crainte de voir divulguer trop tôt une nouvelle qui avait causé à Morillon une joie extrême, et qu'il avait lieu, vu sa provenance, de croire fondée. Le 6 avril don Francisco d'Ybarra, en lui recommandant le secret le plus absolu sauf vis-à-vis de Viron, était venu lui dire avec de grandes démonstrations d'allégresse : que le Roi faisait revenir Granvelle; « que ce n'estoit pour avoir le gouvernement, mais que Granvelle gouverneroit tout, et » que le Saint-Esprit avoit inspiré le Roi, estant le retour de Granvelle tant nécessaire à ce pays.... (Bibliothèque de Besançon. Lettres de Morillon, t. VI, fol. 89. C.)
- Dans une autre lettre du 15 mai, Morillon explique longuement au cardinal comment il n'a pu cestoyer o don Carlos d'Eboli. Celui-ci avait séjourné à Anvers du 2 au 8 mai; les premiers jours de son arrivée à Bruxelles il avait été traité par les fils du due et par le due lui-même. A son retour, il était retenu le dimanche 8 pour dîner à la Fontaine, où Vargas l'avait convié, et le lundi 9 par le comte de Nogarolles. Il était reparti pour l'Italie le 10 mai au matin, de sorte qu'il n'avait pu accepter l'invitation que Morillon lui avait adressée pour le 12, avec Viglius, le maître d'hôtel et le confesseur du due, Bave, Vargas, Albornoz et del Rio. D'Eboli, auquel Vargas avait fait les honneurs de la Fontaine, n'avait pu visiter l'hôtel du cardinal à Bruxelles. Il s'y était un jour présenté, mais Mile Viron, la gardienne de l'hôtel, se trouvait absente, étant allée voir « son petit ensfant malade chez la nour- rice au village. »
- Dans la même lettre Morillon écrit : « Son Excelle at présenté au dict Eboli une couppe d'or de
- · me escuz, avec me doublons dedens, qu'il at refusé, et pareillement les présentz que luy vou-
- · loient saire MM's ses sils, aiant supplié le due pour quelque chose concernant son frère, dont

Ce jourd'huy se sont faict les cérémoniez à Sto-Goele'; l'église at esté tendue de la tapisserie de Troie *, et le service solennel, aiant Mr de Namur dict la messe et faict quelques remonstrances de la signification de la dicte espée et chappeau. Mais l'oraison que heust ledict Ebuli, à ce que j'entendz, passa tout, car, ainsi qu'estions allé recepvoir le duc, nos places furent prises au chœur.

lei Morillon revient longuement sur l'affaire du curé de Merchten. Il vient d'interroger celui-ci en présence du vicariat du cardinal et du confesseur du duc. Le curé a rétracté ses premiers dires, raconté de « grandes lornes » et beaucoup de « bourdes »; il a fini par se jeter à genoux en demandant pardon de quelques-uns des mensonges qu'il avait faits. Le confesseur du duc est fort scandalisé. Il voudrait que Morillon tirât de l'accusé l'aveu qu'il a « tainet les hosties », et que, s'il refuse de parler, on lui fit dire la vérité par « torments. » Mais sur ce point l'aecusé est intraitable; il nie obstinément sa culpabilité, et, bien que retenu en prison, il semble « résolu plustot de » mourir que de confesser son cas. Si tiens-je, dit le prévôt, que c'est lui qui at faict » le miracle; » et, après avoir annoncé au cardinal que le miracle en restera là, que le duc et son confesseur ont tous leurs apaisements, que l'on continuera le procès du curé, il reprend en écrivant :

Je feray examiner sur les hostiez changéez deux chanoinnes médecins prebstres et deux prebstres religieulx poinctres, assin que les ungs et les aultres jugent si c'est coleur naturelle ou artiscielle. Tout cela coustera, mais ce sera au despens du curé qui at de quoy, et sera heureux s'il eschappe avec cela et sans estre privé. Je ne seray riens sans bon advis.

... L'ancien escouttete de Maestricht at esté fort joyeulx veant la sou-

[»] l'on luy at donné bon espoir.... » — (Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VI, fol. 109. — C.)

^{&#}x27; Cette lettre, et celle du 15 mai citée plus haut, p. 572, note 1^{re}, rectifient une légère erreur de la plupart des annalistes, en confirmant le témoignage de Strada. Ce fut le 1^{er} mai, et non le 6, que l'envoyé pontifical remit au duc d'Albe l'épée et la toque.

Les fameuses tapisseries représentant le siège de Troie, œuvre du tapissier Bruxellois Pierre van Aelst. Elles appartenaient au souverain. Dans l'inventaire des meubles et joyaux de la couronne elles étaient désignées comme suit : « L'histoire de Troyes la grande, contenant unze pièces, chascune de » six aulnes et demie de hault. » La cour les faisait toujours servir à l'ornementation des églises ou des palais dans les occasions solennelles. — A Wauters, Essai historique sur tes tapisseries, etc., déjà cité, et Bulletins de la Commission royale d'histoire, 5° série, t. XIII, p. 245.

venance que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} tenoit de parler au général des Jésuites, assin que M^e Henri Dyonisii y peult demorer pour prescher, et m'at prié le ramentevoir par temps.

... Le Sr de Berlo, qui espouse la fille de l'amman de ceste ville ', m'at prié de luy quicter deux bancqz, et qu'il puist espouser à la chapelle du Sablon. Le filz de l'amman m'en at aussi parlé, et je l'ay accordé volontiers et gratis, sauf le droit des officiers, ne videor quid adversus eos habere.

... Je renvoie les lettres de Mr de Berlaymont avec la response que me samble bien ainsi. Si Sa M^{te} n'at le droict de nommer à l'archevesché de Cambray depuis qu'elle est érigée en métropole, je tiens qu'elle ne l'avoit auparavant pour estre Empire comme Liége ².

... P. S. Mr de Berlaymont dit que le dict Berlo n'at pardon, mais que Son Excelle a dict qu'elle ne contredira à la dicte alliance, ne se contentant qu'il se monstre en court et partout. Il n'at point cent florins de rente au pays de par deçà .

CLXXII.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 285. - M. F.)

Gray, le 4 mai 1569.

Le comte, après avoir parlé d'un échange de prisonniers qu'il vient, non sans peine, d'opérer avec les Allemands, par l'entremise d'un messager qu'il avait envoyé à leur camp, continue :

Celluy que at esté à leur camp est demeuré un jour à Nuys, près de Byarne en la duché de Bourghoyne, là où que ces Allemans se festyent du

¹ Voir plus haut, p. 325, note 4me.

^{*} C'est-à-dire que Cambrai et Liége sont des territoires qui font partie du St-Empire Allemand, et non des États héréditaires des Pays-Bas.

Ce gentilhomme avait la majeure partie de ses biens dans la principauté de Liége.

bon vin et tombent malades et meurent entre eus bien fort. Le dict messagier dict avoir veu entrer en leur camp, en un jour, plus de deus cens, tant du camp de Mr d'Aumale que d'autres villes, et que journèlement il se renforsent de gens, et ne craindent en rien le camp du roi de France, et vont droit à Lion là où que il disent être assuré que la ville serat pour eus, et que la doit arriver le roi de Navarre ', et l'amiral, et Andelot, avecque leurs forces, menassant tousjours au retour se païs. Et le dict messagier at veu le prince d'Ouranges et son frère avecque le duc de Deux-Ponts à Nuys, et communément il disent que le prince d'Ouranges viendra prendre ses places, et que il sont bien assuré que, se joinnant l'amiral et les autres, il auront tel trectement du roi de France et telle peiz que il demanderont et forse argent. Un prisonnier, que j'ai, dict que pour certain toute leur intelligence est à Besançon. Aidie, apellé capitaine Mostache⁵, et passé avec Granvillers, chief de quelques Ghascons et autres François huguenots : nous verrons ce gi se ferat : il ne retourneront tous; mais la crainte et que s'il font peiz, que tant de huguenots viendront avecque eus, qui et plus à craindre vi^m d'eus que xii^m Allemans, encore que les uns et les autres ne vaillent gheire, mais les François sont plus fins et astus à la gherre et rusés. Si nostre Roy seulement vinse à Millan, tel chemine que demureroit au lougis; et me semble que sa longhe demure donne corraige de faire mal à cheus qui n'avoient envie. On nous dict des Morescos de Granada: « se sont geuz sans armes ni soccours, il ne faudroit que un alcade avecque » cent herettyres pour apeser telles querelles et rebellions; » il i aroit plus à combatre contre deus cens reyters que deus mil telles canailles. Si l'amiral se joint, la France vat ruinée et d'autres prendront cueur de faire mal, et Flandres en soffrira, et plus se peti païs que je vois sa ruine, et Besançon serrat l'entière ruine de se païs. Beaucop de moiens il i at, mais sans ordre du Roi serroit follie d'entreprendre riens.

¹ Henri, prince de Béarn.

² Le comte Louis de Nassau.

⁸ Il s'agit probablement ici d'un certain Lardier, dit le capitaine Moustaccio, originaire de Besançon, qui en 1565 était passé en Lorraine, avec le projet, disait-on alors, d'attenter aux jours du cardinal de ce nom. — Papiers d'État, t. IX, p. 476.

CLXXIII.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 871.)

Arranjucz, le 12 mai 1569.

.... Teniendo memoria de lo que me habeis escrito cerca del perdon general, que se ha de dar en Flándes, y deseando yo mucho aquietar los animos de mis subditos de aquellos estados, y principalmente reducir al camino de la verdad á los que hubieren incurrido en errores contrarios á nuestra Sancta Fe Católica, y conservarla y augmentarla en cuanto en mi fuere, y siendo para esto necesaria la gracia de Su Sanctidad y una comision y facultad, en la sustancia y forma que vercis por la relacion que el duque de Alba enviará á don Juan de Zuñiga, mi embajador, y así mismo por lo que á vos os escribirá, afectuosamente os ruego que entendido lo uno y lo otro, y conferido entre vos y don Juan la orden que se habrá de tener para sacar este breve, le asistais en ello, y siendo menester lo hableis vos tambien y supliqueis á Su Sanct^d para que, con tanto mayor brevedad, se despache y envie al duque, pues esto ha de ser el origen y fundamento del perdon que yo tengo de otorgar y él que ha de preceder como sabeis.

Y porque me acuerdo que me escribistes los otros dias que demas del aquisto de las voluntades de los súbditos, que es lo principal, se sacaria tambien con este perdon mas útil que de las confiscaciones, os ruego mucho que vos advirtais al duque de la manera que lo entendeis, para que, (si le paresciere) él se pueda aprovechar dello, pues veis lo mucho que allí se ha gastado, y cuanto es menester ayudarnos de todos los espedientes que se pudiere para entretenerlo, y á mí tambien me avisareis de lo mismo. Que en lo uno y en lo otro me hareis mucho plazer.

CLXXIII.

ANALYSE.

Le Roi se souvient de ce que le cardinal lui a écrit du pardon général, qui doit se donner aux sujets des Pays-Bas. Il désire beaucoup calmer les esprits de ceux-ci, et il désire principalement ramener à l'orthodoxie les âmes dévoyées de cette Foi catholique qu'il aspire à conserver et à étendre dans la mesure de ses forces. Pour ce dernier objet, il est nécessaire d'obtenir du Saint-Père, dans la forme que le duc d'Albe fera connaître au cardinal et à l'ambassadeur don Juan de Çuniga, un bref qui donne commission et qui confère le pouvoir de pardonner en Flandre en son nom. Le Roi prie donc affectueusement Granvelle de s'entendre avec l'ambassadeur afin d'amener le Pape à envoyer le plus tôt possible au duc d'Albe le bref en question, bref qui doit être le premier acte et la base du pardon royal à octroyer !.

Le cardinal a naguère représenté au Roi que, tout en gagnant les cœurs des sujets, point principal, il serait possible de tirer du pardon général plus de profit que des confiscations 4. Que le cardinal veuille expliquer sa pensée au duc d'Albe, pour que celui-ci en tire parti s'il le juge convenable, et qu'il l'explique aussi au Roi. Granvelle sait ce qu'on a dù dépenser en Espagne, et comment S. M. ne peut négliger aucun expédient pour maintenir ses finances.

L'idée de subordonner le pardon général à une grâce préalable octroyée par le Saint-Siége, avait définitivement pris corps dans le conseil d'État de la monarchie, auquel le projet de pardon dressé à Bruxelles avait été communiqué. Le Roi, en écrivant au duc d'Albe le 15 mai, lui laissait le choix de la personne que le Pape devait commettre pour apporter sa grâce; mais il exprimait l'avis que Granvelle conviendrait pour cette commission, et, à son défaut, l'archevêque de Cambrai. La pensée royale concordait, à propos de Granvelle, avec celle que le duc d'Albe avait exprimée dès le mois de juin 1568: voir la Correspondance de Philippe II, t. II, pp. 28, 90, 91.

Voir plus haut, pp. 442, 478, etc.

CLXXIV.

LE CONSEILLER CLAUDE BÉLIN AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Mémoires de Granvelle, t. XXVII, fol. 26, - M. F.)

Dôle, le 16 mai 1569.

La venue et le trop long séjour du duc des Deux-Ponts ont apporté à la Franche-Comté une infinité de maux et de calamités. Il est bien facheux qu'on n'ait pas suivi les anciennes traditions, maintefois approuvées par l'empereur Charles-Quint, c'està-dire qu'on n'ait pas réclamé l'aide des Suisses à la première apparence de danger. Une seule lettre des Suisses eût empêché le désastre; et s'ils n'avaient pas consenti à accorder tout ce qu'on leur demandait, ils auraient bien trouvé le moyen de sauver le pays. En levant des gens de guerre dans la Franche-Comté même on n'a about qu'à prouver mieux sa faiblesse, à faire que le peuple a été davantage molesté et appauvri, à grever dans des proportions énormes les finances du pays et celles du Roi. M' Froissard aura sans doute écrit au cardinal le détail de ce qui s'est passé, et comment on cherche à renouer pour l'avenir les anciennes traditions, dont l'abandon ne sert que « quelques particuliers. » Sous peu de jours on mettra le duc d'Albe au courant de ces traditions, grace auxquelles « le païs par cy-devant a esté tenu en repos, et que c'est » le plus prompt et plus asseuré remède. » Bélin supplie Granvelle, par l'ardente affection qu'il a toujours tenue au bien et à la tranquillité du pays, de faire bien comprendre l'état de la question au Roi 1 et au duc; son influence sera fort nécessaire dans l'occurrence et aussi pour que « la masse des affaires publicques du pays soit conduiete » par l'advis de ceulx ad ce députés d'ancienneté. » L'argent, qu'on a employé aux armements, aurait été fort utile à accroître les bonnes dispositions des Suisses et à achever les fortifications de Dôle et de Gray, qui scraient de peu d'utilité par suite du mauvais état des fossés, etc.

On trouve dans le recueil des Lettres de Vergy, t. 1, p. 69, une dépêche royale, datée du 14 décembre 1569, qui fait connaître les sentiments du Roi. Dans cette dépêche Philippe II remercie le gouverneur, Sgr de Vergy, des bons devoirs qu'il a faits dans sa charge, et surtout de la prudence qu'il a déployée lors du passage de l'armée du duc des Deux-Ponts, asin de ne pas attirer la guerre dans la province et mettre le tout en hasard. — Note de la commission de Besançon.

CLXXV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 122. - C.)

Bruxelles, le 22 mai 1569.

Dans cette lettre variorum, Morillon commence par entretenir longuement Granvelle d'affaires d'intérèts, puis il continue :

... L'on nous asseure icy que à la diète de Francfort, au lieu que le comte Palatin poursuyvoit soulde et ayde au duc de Deux-Ponts, les princes de l'Empire l'ont déclairé avec ses adhérentz et suyte rebelle s'il ne se retire de France, et que leurs biens seront confisquez '. Si cela est, il sera bien honteux avec le prince d'Orenge et comte Lodovic. L'on ne oye rien du costel de France ne de ce qu'ilz font, mais l'on me dict que Son Excelle at esté fort allègre depuis qu'elle at heu cest advertissement d'Allemaigne. Plusieurs évesques et princes se sont doluz des oultraiges que leur ont faict les susdictz. Le dict prince et son frère ne doibvent guerre au grand homme que les at mené à la dance avec tous ses discours '. Je me souviens ce qu'il escripvit à Madame de Parme, incontinent après le partement de Granvelle, louant la part qu'avoient les seigneurs aux affaires, et que c'estoit le vray moien pour tout redresser 's. Ce at esté fort bien discourru à luy; ce at esté ung chier et pernicieux varlet à son Maistre, mais bien advisé de ce qu'il n'allast en Espaigne avec celluy que at esté vers le Roy '. J'ay opinion

Le 20 mai le comte de la Roche écrivait, de son côté, à Granvelle : a ... Je suis icy empesché sà et

[&]quot; là à cause de donner ordre sur les bruis que on nous at dit que Casamire vient de noviau avecq gens

n au soccours du duc des Deux-Ponts. Mais, solon que ajourdui j'ai entendu d'un qui vient d'Ale-

maigne, il n'y at que bruyt.... » (Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit nº 16100, fol. 62.)

^{*} Tout ce passage concerne encore une fois Lazare de Schwendy.

⁶ Voir t. II, pp. 402, 403.

⁴ Avec Guillaume de Moron? Il a été question souvent de ce personnage dans les tomes précédents, entre autres t. I, p. 48, note 2^{me}.

que les demandez et articles 'viègnent pour bonne partie de la meute de cest especier que at porté l'archiduc.

Les François, à ce compte, ne seront necessitez d'appoincter ou combattre avec ledict Deux-Pontz, que at fort bravisé de les assaillir s'il les povoit avoir à la pleine. Touttefois, de trois fois qu'il leur at présenté la bataille, les deux il n'y avoit rien que l'empeschât de venir à l'effect, selon que m'at escript Aguillon, qui dict que le cardinal de Lorraine se contente fort du comte de Mansfeld. Le dict cardinal feit maigre chière à M. d'Havret, de ce qu'il avoit accepté une si povre charge 3, là où que le roy de France n'avoit icy envoié pour dire les nouvelles de la bataille que ung simple clercq de secrétaire³; et que nostre Roy ne luy at envoié personne pour congratuler, ayant faict remectre l'office à son ambassadeur, qui l'at commiz au dict Aguillon, qui m'escript que le dict duc de Deux-Ponts a bruslé dix villagez à Mr de Tavanes, et du mariage de Mr de Vauldemont avec la fille de Mr d'Aumale. L'on dict aussi que, aiant ledict Palatin proposé la liberté de religion, il at esté repoulssé par les Estatz de l'Empire, que ont arresté qu'il ne seront que deux religions, à sçavoir la catholique, qu'ilz ont nommé en premier lieu, et celle des protestantz, réprouvantz touttes aultres et nomméement celle de Calvin, Zwinglius, Memno et samblablez, et que ceulx que adhéreront à telles sectez seront chastiez selon la rigeur du droit canon et civil, dont le dict Palatin auroit protesté. Ce seroit bien emploié que le ban, que l'Empereur at aultrefois décrété contre luy, fust vifvement exécuté, ce que se fust faict sans l'intercession et prière que feit lors le duc de Wirtemberghe. Je pense que le duc de Bavière at tenu main à si salutaires décretz que sont les deux susdictz. Si tant est que l'advis que l'on en at icy soit véritable, ce seroit ung commencement pour rendre la Chrestienté paisible, de tant plus que le Turcq est si empesché de tous costelz qu'il n'at le moien de noz faire mal.

Un fort petit nombre des points traités dans les paragraphes suivants de cette lettre

Les demandes faites à Philippe II par l'archiduc Charles.

^{*} Celle d'aller féliciter le roi de France à propos de la victoire de Jarnae : voir plus haut, p. 522,

Le duc d'Albe écrivait à Philippe II que Charles IX lui avait envoyé un de ses gentilshommes : voir la Correspondance de Philippe II, t. II, p. 79.

offrent quelque intérêt pour la postérité. Le suffragant du cardinal à Malines 1 est au plus mal. Si ce « bon vieux patron » venait à mourir, il faudrait absolument le remplacer. Dans l'opinion de Morillon, le ministre des cordeliers 2 aurait bien convenu; mais le duc a voulu « l'avancer » au siége de Deventer en place de Mahusius 3. Il se dit cependant que le Roi veut encore préférer à ce ministre le euré de la Chapelle 4, à Bruxelles, lequel n'est au goût du duc ni de son confesseur pour leur paraître « trop » mol. » A défaut du ministre des cordeliers, Morillon proposerait à Granvelle de prendre éventuellement pour suffragant le doyen de Sainte-Gudule 5. Celui-ci se contenterait bien de 200 florins par an, plus une indemnité fixe de 4 1/2 florins par voyage, comme le suffragant actuel. Le Roi vient de nommer abbé de Saint-Pierre le prévôt de la maison 6 avec charge de payer annuellement 400 florins à l'évêque et à l'église de Gand, plus une pension annuelle de 400 florins à M' Tiletanus. L'abbaye des Dunes est pourvue du personnage naguère recommandé par le prince d'Orange et par son frère 7. A l'abbaye de Villers vient d'être nommé le pater du prieuré de Terbanck, « bonne per-» sonne, mais inidoine à toutte function politique 8, » On ne dit encore rien de l'abbaye de Saint-Bernard. Le cardinal fera bien de ne pas encore écrire au duc en faveur du heau-frère de Morillon, van t'Sestich, jusqu'à ce que les préventions dont il est l'objet soient dissipées. Van t'Sestich a été desservi sous main, notamment par l'amman et « celuy qui le soubtient ⁹, » qui sont si « dangereuses pièces. » On a même voulu le faire passer pour complice du prévôt de la cour. M' de Berlaymont a enfin reçu les dépêches de son fils pour la prévôté de Liége. Il ne persistera pas, semble-t-il, à solliciter pour

- ¹ Pepin Rosa, voir t. I, p. 13, note 2me et passim.
- ^a Gilles ou Égide de Monte, dont il a été question à diverses reprises.
- ⁵ Jean Mahusius, d'Audenaerde, de l'ordre des Frères mineurs, premier évêque de Deventer, se trouvant vieux et malade, renonça à son évêché avant d'avoir été consacré, et eut en réalité pour successeur Égide de Monte. En 1572, lors de l'occupation d'Audenaerde par les hérétiques et les insurgés, il subit des traitements indignes. Il ne mourut qu'en 1572.
 - 4 Ghislain Vroedius, dont il a été souvent parlé.
 - ⁵ Laurent Metsius.
 - ⁶ Voir plus haut, p. 464.
 - 7 Cet abbé des Dunes était damp Robert Holman, lequel mourut à Bruges en 4579.
- * Le nouvel abbé de Villers, successeur de Mathieu Hortebeeck, était François de Vleeschouwere, natif de Bruxelles. Il fit son entrée dans son abbaye le 2 juin 1569, et fut consacré le 16 avril 1570. De Vleeschouwere joua plus tard un rôle politique. Il semble même avoir été un des instigateurs de l'emprisonnement du conseil d'État en 1576. Plus tard, chassé d'Anvers, où il avait pris sa résidence, par les calvinistes, il partit pour Liége, puis pour Namur. Il ne mourut qu'en 1587.— Henne et Wauters, Histoire de Bruxelles, t. 1, pp. 441 et suivantes, et Vos, Notice historique et descriptive sur l'abbaye de Villers, pp. 190 et suivantes.
 - ^a Le docteur del Rio, voir plus haut, p. 487.

lui la « cousterie de Mayence. » Au surplus, ledit fils devrait d'abord être chanoine de l'église, ce qui serait difficile, car, à ce qu'on dit, les chanoines doivent être « illustres » et comtes des deux côtés. » Plantin s'est plaint pendant quelque temps de l'aigreur que le chanoine Doncker ¹ lui montrait; Morillon « y a pourvu. » Le cardinal fait bien de ne pas se mèler des négociations pendantes entre l'archevèque de Cambrai et M^r de Berlaymont par rapport à la résignation de l'archevèché. M^r de Cambrai craint de voir l'affaire s'ébruiter avant qu'elle soit achevée. Il semble déjà au regret de ce qu'il a fait. Morillon reprend alors en ces termes :

J'ay faict donner libelle au curé de Merchten ², et l'avons hier pour la dernière fois examiné en présence du confesseur et convaincu d'ungne infinité de bourdez; et luy remonstrantz le dict Mr le doien et moy ses faultes et mauvaise versation, l'avons requis de se recognoistre luy donnant espoir de grâce et de miséricorde comme certez noz estions prestz de faire pour éviter plus grand bruict et scandale luy donnantz pénitence salutaire, mais il est demoré opiniâtre se confiant comme je tiens que l'on ne sçaurat advérer son faict. Parquoy avons résolu de l'achever par justice, estimantz que la vérité viendra par quelque moien en lumière. Son opiniâtreté prolongera ses misèrez et doleurs selon qu'il l'at bien mérité.

Je n'ay faict samblant au confesseur du duc, ny directement ny indirectement, de l'union, et ai veu ce que Granvelle m'en at si confidentement escript sur ce poinct, dont j'ay esté fort joieux et tiendrai le secret, et aussi de l'espoir de son retour ³, dont j'ay heu advertissement de Francisco de

- ' Voir t. II, p. 427, note 4me et passim.
- Voir plus haut, pp. 541 et suivantes.

^{*} Ici se présente une question, pour le moment insoluble, et qui ne manque pas d'intérêt. On se rappelle que le Roi avait songé, pour apporter dans les Pays-Bas le bref du St-Siége relatif au pardon général, au cardinal de Granvelle : et quand Ybarra avait parlé à Morillon de l'arrivée prochaine de ce prélat, dans la conversation dont il vient d'être question plus haut, p. 572, note tre, c'était évidemment comme légat qu'il s'attendait à le voir revenir. Il semble résulter de la présente lettre que Granvelle lui-même avait l'espoir de rentrer en Flandre. Comment donc son espoir ne se réalisa-t-il pas? Nous ne saurions le dire. On apprend, il est vrai, par la Correspondance de Phitippe II que le duc d'Albe demanda formellement au Pape de donner son bref à l'archevêque de Cambrai seul; mais on peut se demander si le duc agit ainsi pour écarter Granvelle, en dépit de ce que lui-même avait naguère suggéré au Roi; ou s'il ne jeta les yeux sur l'archevêque de Cambrai qu'alors que Granvelle cut décliné d'accepter la légation pontificale après des réflexions de la dernière heure. Un seul point est positivement acquis, c'est qu'au commencement de l'année 4570 le duc d'Albe écrivit au Roi que

Yvarra, sans que en face samblant à qui que ce soit. Les abbés de Brabant ont piéçà faict opinion '; l'on verra ce que dira le duc d'Albe qui vad vendredi à Anvers pour veoir le fort '.

.... Mr de St Bavon m'a dict que aulcuns ses amyz luy avoient congratulé par lettres qu'il auroit icy bien tost Granvelle. Je luy dictz qu'il me sambloit que les chemins ny estat des affaires ne le comportent encores. Il s'esbahit que V^{tre} Ill^{me} Sgrie à l'occasion de l'évesché d'Anvers, qu'est vostre suffragane, ne presse Sa S^{ie} à commander l'exécution des incorporations; que l'ungne année va devant et l'aultre après, demorantz les affaires en ung mesme train; que ung bref garandiroit l'honneur de Sa M^{ie}, laquelle at esté par moiens sinistrez induicte à altérer le premier pourject, et qu'il n'y auroit poinct ung abbé en Brabant qui oseroit contredire, et que cecy debvoit estre faict passé longtemps. Je respondiz qu'il disoit vray, et que touttes les fois que l'on me vouldroit donner le placet sur les bulles, que j'espéroie exécuter le tout sans bruict ou opposition, et qu'il estoit plus que temps d'aultant que l'intruz gatte tout, ainsi qu'il est vray, et les religieulx s'en plaindent

Il samble que le duc vouldroit meetre Mr Zonnius en Anvers, et Mr nostre doien à Boisleduc.

Granvelle, à ce qu'il paraissait, était décidé à ne pas rentrer dans les Pays-Bas tant que ceux-ci ne seraient pas gouvernés par un prince du sang. Le Roi fut frappé de cette assertion; et il demanda à diverses reprises au duc de s'assurer de son fondement. Voir la Correspondance de Philippe 11, t. II, pp. 29, 90, 91, 104, 105, 126, 144, etc.

- 'C'est-à-dire ont donné leur vote sur les demandes financières faites aux États: voir plus haut, p. 525, note 1^{re}. Dès le 9 avril Morillon écrivait d'ailleurs: « Les abbez et noblez de Brabant ont accordé l'ayde; je ne fais doubte des villes ny des aultres pays: cela donnera une grande allégresse à Son Excelle et occasion d'estimer les bons et faire grâce au povre peuple séduiet, qu'il sera facille
- a son excelle et occasion d'estimer les nons et laire grace au povre peuple seduiet, qu'il sera lacille de réduire à l'observance des anciens placcardz, si les officiers soient plus vigilants sur l'exécution
- » que du passé...... » (Bibliothèque de Besançon. Lettres de Morillon, t. VI, fol. 89. C.)
- ² D'après l'Antwerpsch chronyckje, p. 195, le duc d'Albe arriva à Anvers, par la barge, le 27 au soir. On trouve dans la Correspondance de Philippe II, t. II, p. 95, une lettre du 5 juin, dans laquelle il rend compte de sa visite à la citadelle, « qui est la plus belle place du monde. »
 - ⁶ C'est ce qui arriva en effet.

CLXXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 131. - C)

Bruxelles, le 23 mai 4569.

Monseigneur:.... V^{tre} Illme et R^{me} Sg^{rie} aurat veu la lettre de Madame la comtesse d'Aremberg avec nostre response sur ce qu'elle désiroit tenir ses nopces cheans. Depuis nous at elle faict la replicque cy jointe, et estant arrivé icy vendredi, nous envoia Me Jérôme l'apothicaire pour veoir s'il ne noz sçauroit amollir; et, comme Mr Viron et moy tenions bon et représentions les raisons vives, elle recherchea tous aultres moiens? Nous fusmez vers elle samedi matin pour faire noz excusez de bouche, mais il n'estoit encores jour. Touttefois, comme noz dismez à son concierge à quelle fin noz estions venu, elle, n'aiant plus d'espoir de venir au dessus de son emprise, depescha courier exprez vers le comte de Mansfeld affin d'avoir sa maison ; mais comme elle ne plaisoit à Son Excellce, pour estre trop à l'escart, le Sr Francisco d'Yvarra nous vint chercher cheans et chez mon beau frère, pour nous induire à accomoder la dicte dame, dont fusmez bien marriz quant Miguel de Jacca noz en parla. Néantmoings noz réso-

- ¹ Celui qui fournissait l'eau de tille qu'on envoyait de Bruxelles à Granvelle : voir t. 1, p. 557.
- ^a Plusieurs des lettres échangées à l'occasion de cette négociation entre la comtesse d'Aremberg, d'une part, Morillon et Viron de l'autre, sont conservées à la Bibliothèque de Besançon dans les Lettres de Morillon, t. VI, fol. 406, 408, 417, 428, etc. Il est inutile de les reproduire, mais on peut en extraire quelques particularités. C'étaient MM¹³ de Lalaing et de Berlaymont qui avaient persuadé à Madame d'Aremberg que son hôtel (situé dans la rue d'Aremberg actuelle) n'était ni assez vaste pour contenir la « grande compagnie », ni « aussi au contentement des fils du duc. » Quant au refus opposé à la demande de la comtesse, par Viron et par Morillon, il était basé sur une défense formelle faite par Granvelle, avant son départ, de toucher à ses meubles, livres et papiers qui se trouvaient « en ses chambres, garde-robe et petite galerie », et sur la crainte d'y voir commettre des dégâts par la foule qui s'y réunirait. « Je ne veoids poinct », disait Morillon, « comme nos ferions de voz meubles, » orangiers et jardin, tout seroit foullé et gatté. »
 - ⁸ L'hôtel de Mansfeld était situé rue aux Laines, sur l'emplacement des hôtels de Merode actuels.
 - 4 Voir t. I, p. 205, note 1re et passim.

lvimez d'aller vers le dict S^r d'Yvarra et luy faire noz remonstrances. Il nous pria très instamment de le vouloir faire comme chose que seroit aggréable au duc, demandant toutefois si sçavions qu'il y heust quelque chose entre Vtre Illme et Rme Sgrie et la dicte dame, pour laquelle seriez marri qu'il se feit? Nous disions que non, et que ce que nous mouvoit estoit que ne le povions faire sans vostre expresse ordonnance et commandement. Il dict que l'on lessit cela sur luy et à sa charge, que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} sçavoit de combien il luy estoit obligé, et qu'il aymeroit mieux perdre les yeulx que de la couroucer; qu'elle luy at de sa grâce tousjours offert ses maisons et ce qu'elle avoit par deçà, et que partant il noz prioit derechief d'y condescendre, puisque le temps estoit trop court pour recourir à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}; que la dicte dame avoit faict réparer sa maison avec grandz fraitz, mais qu'elle estoit trop petite. Nous luy dismes que ne povions sortir de nostre debvoir, luy suppliantz de non noz prier, mais de commander, et, puis que Son Excelle le désiroit, que nous obéirions pourveu que luy le noz commandist. Il dict qu'il feroit que Son Excelle noz requerreroit. Noz dismes qu'il n'estoit besoing : qu'il nous debvoit souffir que luy noz commandist, et qu'il feit entendre à Vtre Illme Sgrie que nous n'y condescendions de nostre autorité, mais soubz la sienne. Il dict que puisque le voulions ainsi, qu'il le noz commandoit de son autorité, et qu'il donneroit sa teste à coupper si Vtre IIIme Sgrie nous en sçavoit mauvais gré. Nous luy recommandimes le jardin, les orangiers, le parquet des herbez. Il dict qu'il en vouloit avoir la clef, et que l'on n'y feroit ung solz de dommaige, ny à la maison; et fut fort allègre et joieulx d'avoir achevé ceste négotiation, et alla vers la dicte dame luy porter les nouvelles. Comme noz sortions de luy, nous rencontrames le maistre d'hostel du duc qui nous commença à faire grande presse, et dict que Son Excelle le désiroit pour n'aller loing et qu'il aymoit mieulx aller en vostre maison que d'ung aultre, ce qu'avoit dict aussi le dict Yvarra, et que c'estoit honorer vostre maison de y tenir une si noble assamblée. Nous respondions audict maistre d'hostel que venions dudict Sr d'Yvarra qui le noz avoit commandé, et que voulions obéir comme heussions faict au moindre commandement que Son Excelle en heust voulu faire. Il dict (et aussi l'avons noz entendu d'ailleurs) que Son

^{&#}x27; Juan Moreno.

Excelle ne le nous vouloit commander, mais que ce luy seroit plaisir s'il se faisoit. De manière que susmez joyeulx d'avoir donné ce contentement audict Yvarra que luy l'ayt peu commander, puis que ne nous heussions sçeu desvelopper de Son Excelle donnant si ample tesmoignaige de son désir. Madame 'fust icy hier matin veoir la grande galerie et confessa qu'avions dict vray que, pardessus icelle, il n'y avoit commodité ny suyte pour faire tel festin. Le mesme dict son maistre d'hostel; mais ilz se sont advisez de se servir de voz establez pour offices, et que la cuisine se fera au devant en une grande maison tenant le pan, où ilz auront grande commodité et le puys qu'est à la rue, que sera serrée des deux costelz, à sçavoir au boult de l'estable de voz muletz et audict pan. La petite galerie servira pour le bancquet de sucre et celle d'embas pour les damoiselles et gentilzhommes, faisant une tendue de tapisserie contre le jardin, où seront deux hallebardiers pour le garder, demeurant tout le surplus de vostre quartier libre, et aussi de la maison, ne soit que Son Excelle y veuille passer pour éviter les deux degretz; et en ce cas sera séparé dois vostre petite garde robe, où est le grand armaire, assin que personne n'y mecte le nay; et tiendrons soing, au plaisir de Dieu, que vostre maison ne reçoyve auleun dommaige. La chambre de Polites sera pour le sire et dame de nopces, et la dicte dame les tendera de ses tapisseriez, et veult faire garnir de bois et aux blancgz la Venere et Apollo assin que l'on n'y touche 2. Elle s'accommode du voisinage du costel des establez pour jouyr de la dicte galerie, qu'est une belle pièce. Et dict que pour rien ne se heust elle voulu servir de la maison de celluy que at tué son seigneur et mari³, et est fort joieuse que Son Excelle n'aurat à aller loing '.

Monseigneur, j'espère que ledict Sr Yvarra escriprat à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} à nostre décharge, et qu'elle ne noz sçaurat aulcun mauvais gré, car nous l'avons faict à nostre corps deffendant, et en avons heu oblocution. Et puis qu'il fault qu'il soit, du moings verrons noz ressamblée toute la noblesse

^{&#}x27; Madame d'Aremberg.

^{*} Voir t. I, p. 517.

⁵ C'est-à-dire se servir de l'hôtel de Nassau, situé sur l'emplacement du Musée actuel.

[•] On se rappelle que le duc était établi dans l'ancien palais des ducs de Brabant, sur la Place Royale actuelle, et que l'hôtel de Granvelle était situé, non loin de cette place, là où s'élèvent aujourd'hui des bâtiments de l'Université.

du pays au lieu tant abhorri et menassé il y at trois ans; Dieu soit loué de tout, car il faict les changements '!

De Bruxelles, ce xxiiie de may 1569.

CLXXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 153. - C.)

Bruxelles, le 31 mai 1569.

Monseigneur, j'ay veu copie de la bulle Super clausura et reformatione quarumcunque monialium, qu'est fort estroicte, et de difficile practicque de par deçà si Sa S' ne donne déclaration, car nous avons des noires et grisez seurs et hospitalières pour garder les maladez et assister en peste, et à ceste fin fondéez es villes et villaigez, que ne se contenteront si, les refermant et reformant, ilz se treuvent fondez 2 de l'effect des pieusez fondations

Le mariage du comte de Lalaing avec Mile d'Aremberg fut célébré le 7 juin. Les fêtes durèrent plusieurs jours. Dans une lettre privatorum du 45 juin Morillon écrivait: Le festin des nopece est fort bien passé; Son Excellee y at esté le mardi et mercquedi soir, et est entré par la porte du bas du jardin contre la grande rue par laquelle je veoidz à l'égliese. Le triumphe at esté grand et les services beaux et opulentz. La principale noblesse du pays y at esté. On n'at touché au jardin ny aux orangiers non plus que au feug. Je ose dire que vostre maison n'at esté intéressée, mais bien que en vostre écurye il n'y heust jamais telle avaine pour vos chevaulx, d'aultant que touttes leurs places sont esté couvertes de fort exquises viandes d'un bout à l'aultre. (Lettres de Morillon, t. VI, fol. 39. — C.)

Le baron de Ferrals, dans une lettre du 15 juin, faisait part à Charles IX d'un incident assez caractéristique qui s'était produit à une joute fort brillante donnée à l'occasion des noces. • Au dict combat s'est commencé une certayne jalousie et picque entre les Espaignolz contre les Wallons et Bourguignons, que desjà ilz se vont la nuiet cercheans les ungs les autres, et en certaines rencontres il y en a eu de bien blessez, et ung paige du prince d'Espinoy tué, et deux ou trois autres, etc. r — Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. 11, p. 475.

^{*} Fondez, sic; il faut lire fraudez.

et adsistence et service qu'ilz ont reçeu en tout temps des dictes seurs, quœ etiam, si non vocentur moniales, tamen emiserunt tria substantialia vola. Les comminations et censurez desquelles use Sa S'e sont grandes et à craindre, mais je ne veoidz poinct comme ung si général commandement se polra exécuter, et cependant noz encourrons les censurez. Il y at si long-temps que Mr d'Ypre est après pour reserrer les dames de Messines. Dieu sçait les crieriez que sont contre luy de tous les parentz et amyz; le confesseur du duc at intercédé pour elles, et le duc d'Albe luy at escript de surceoir quelque temps son emprinse '.

Morillon fait ensuite longuement part au cardinal des difficultés qu'il rencontre dans l'exécution des décrets du concile de Trente, qui défendent de dire la messe in privatis domibus atque omnino extra ecclesiam et ad divinum tantum cultum dedicata oratoria. A Bruxelles, en esset, on dit messe dans le local où le magistrat tient ses séances, à la chancellerie de Brabant, au conseil des Finances, à la Chambre des comptes, etc. Puis il continue:

Le padre Aversano ² se treuve aussi bien empesché pour exécuter le bref par lequel Sa S^{té} luy commande de réduire les Conventuelz et ceulx de la tierce riègle soubz la discipline des Observantz. Le dict bref est fort ample

Dans une lettre antérieure, imprimée plus haut p. 246, Morillon s'était déjà occupé de questions analogues. Il en avait encore parlé dans une lettre du 15 mai, qu'on peut se borner à résumer. L'abbé d'Anchin était fort embarrassé par la défense du Pape relative à la clòture des monastères. Il la jugeait difficile à mettre à exécution sans « auleune distinction ny de personnes ny de lieu; » il se trouvait perplex « pour les censures quod timendum etiam si essent injuste; et désiroit obéir motennant qu'il · sust soubstenu de son diocésain, y veuillantz ses religieulx mal entendre, que sont trop ouvertz et nullement encloz. » Morillon, avec qui il en avait conféré, lui avait dit qu'à son avis : « Les femmes ne peulvent entrer au quartier et enclos des religieulx ; qu'il fault faire de telle sorte qu'elles puissent » faire leur dévotion à la nef de l'église, sans estre conduites au cheur si l'abbé ou prieur ne sont présentz et les religieulx retirez; et que, quant à la distinction des personnes ou ordres, qui sont » différentz, et n'ont tous également excluz les femmes, ainsi que font les Chartreux réguliers, la congrégation de Bursfeld (encores que ce poinct s'observe mal à Afflighem), et aultres de plus » estroicte réformation, il faudroit que sur cela, suivant l'advis de MM^{rs} de Cambray et d'Arras, l'on » heust la déclairation de Sa Sté, et que, cependant, il fault obéyr pour non tomber aux censures; et · quant au quartier de l'abbé et basse court du monastère, Morillon tient que les femmes n'en sont receludz, mais du seul encloz des moisnes, quod vocatur claustrum et monasterium. - (Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 111. - C.) ¹ Le père Angelo de Aversa, dont on a parlé à diverses reprises.

et sévère, jusqu'à menasser les répugnantz de galères et prison perpétuelle, et veult qu'il n'y ayt que ung habit et une façon de vivre des susdictz Conventuelz, de la tierce riègle et Observantz. Dont les Terciaires, où est enterré le trésorier Me Vincent, sont bien esbahiz, et se heussent bien voulu mectre soubz vostre obéissance; mais je leur ay respondu que ne les cognoissiez, pour ce qu'ilz n'avoient jamais voulu recognoistre voz prédécesseurs, et les ay adhorté d'obéyr, puisque le Pape, le Roy et Son Excelle le veuillent. Et, comme il y at ung aultre convent de Bogartz que se disoient soubz l'ordinaire, et ont paié jucundum adventum, je me suiz miz en debvoir pour les garandir; estantz en vostre diocèse neuf conventz d'hommes et quatre de femmes, desquels aulcuns se dient exemptz de l'évesque. Mais véant que le dict Aversano le prendoit mal, et que les dictz Bogartz, encores que en aulcuns lieux ilz soient mere laici et tisserans, font les trois veuz et profession de la tierce riègle de St-François, esmeu aussi de l'innodation des censures, je n'ay voulu contredire au dict Aversano. Et, pour dire la vérité, ny aux ungz ny aux aultres noz n'y faisons aultre perdte, sinon que susmes deschargez de plusieures congrégations de gens mal vivantz, et que n'heussions si bien sçeu réduire comme fera le dict Aversano. Il y at aussi ung monastère de dames ', près la porte de Haulx, que se veuillent difficilement assubjecter à luy. Mais, comme elles et aulcuns leurs parentz m'ont demandé advis, j'ay fort advancé la négotiation pour le dict Aversano, espérant qu'il en viendra du fruit; car il y at heu depuis peu d'annéez grand esclandre, d'aulcunes que les paters ont emmené et espousé à Empde; qu'est le poinct par lequel je les ay rendu plus traictables. Touttefois, ce pendant la ville en est en trouble, s'eslevantz les parentz et amyz des dictz religieulx et religieuses, disantz que à leur entrée ilz ne se sont soubmiz ny obligez à telle charge ou manière de vivre à laquelle l'on les veult réduire maintenant. Aussi dict le magistrat qu'ilz ont assez à ung monastère des Observantz dedans la ville, et ung dehors, sans que l'on en mecte icy deux aultres. Enfin le bon padre Angelo, s'il n'est soubstenu par Son Excelle, aurat bien à faire de venir au boult de sa commission. S'il me croit, il empiedtera peu à peu, aultrement il destruira plus qu'il n'édifiera. C'est une bonne personne et de grand traveil,

¹ Il s'agit ici du couvent des Riches-Claires.

mais il est bien attedié de tant demorer icy. Je luy faictz toutte l'adsistence que je puis, et pense qu'il ne se plaindra de moy, encores que je ne luy vouldroie consentir chose que tendist à la diminution de vous droitz et auctorité '.

... Le dict Aversano at fort renyé nostre maistre Geri ,— qu'estoit à Douay pour dresser ung colliège au convent de St-François, — pour ce qu'il s'estoit comporté assez insolentement en ses prédications contre le docteur théologien Galenus , que, pour dire la vérité, est trop singulier et adonné à ses opinions, ne veuillant souffrir que l'on célèbre la messe des sept doleurs de Nostre Dame pour n'avoir sentu, comme il dict, aulcune doleur en ce qu'elle sçavoit consister la Rédemption et salut du genre humain. Laquelle opinion le dict Me Geri at impugné et réprouvé, en ce que je ne luy sçauroie donner tort, pourveu qu'il l'eust faict avec plus grande prudence et modestie, sans eslever le peuple. MMrs les Rmes de Cambray et d'Arras, avec

- ¹ Dans sa lettre déjà citée du 13 juin, Morillon écrivait : « Les frères de la tierce riègle se sont » soubmiz au padre Aversano et au général de l'Observance. Il les lesse en leur habit jusques Sa Sté » sera advertie des difficultés qui sont beaucoup. Les Bogards, jusqu'ores, n'y ont volu entendre; » mais j'ay faiet quelques offices, que je tiens les addoulciront..... » Dans une autre lettre privatorum du 14 juillet, le prévôt revenait longuement sur les mêmes objets. Il venait de recevoir une lettre de Granvelle, du 24 juin, qui lui faisait part de ce que ce prélat avait « achepvé avec Sa Sié » quant à l'enfermeture des religieuses. » Tout ira bien désormais. Beaucoup de gens, en effet, trouvaient étrange qu'on voulût « coacter celles qui se sont misez en religion, davantage que leur veu ne porte, comme sont les noires et griscs sœurs, les tertiaires et béguines, etc. » Les religieuses Bénédictines ne se prêteront pas volontiers à la cloture. Les dames de Cîteaux et de Prémontré ne sont pas soumises à l'ordinaire. Quant aux religieuses qui ont fait quatre vœulx solennels, dont le quatrième est « la fermeture », elles ne pourront rien objecter à l'execution de la Bulle du St-Siége, et on devra « sans dilation » les réduire à l'accomplissement du vœu qu'elles ont violé. Les commissaires du chapitre de Windesheim ont déjà « fermé » sans difficulté le couvent de Jéricho, le père Aversa et le confesseur du duc ont aussi « sans repréhension » fermé le couvent des Riches-Claires, ct celles-ci se sont soumises au général des Observants : elles ont seulement demandé à ne pas être a remises au poisson e et à pouvoir conserver leur habit et leurs rentes. Les Bogards et les Terciaires, avec « la faveur de Son Excellee », ont aussi été réduits par le père Aversa. Au fond, beaucoup de gens de hien sont très satisfaits de l'ensemble de ces mesures, « estantz marris de veoir leurs filles et » sœurs en dangier pour la liberté usurpée depuis peu d'années, etc. » — (Bibliothèque de Besançon, - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 162. - C.)
 - * Frère Jean Ghery, l'ancien confesseur de la duchesse de Parme, dont on a souvent parlé.
- ⁶ Me Mathieu van Galen, ou Galenus, de West-Capelle en Zélande, licencié en théologie de Louvain, ancien professeur à l'Université de Dillingen, docteur en théologie de Douai, et depuis 1563 professeur de théologie à l'Université de cette ville. Galenus mourut en 1573.

Mr d'Anchin, en sont esté en peine. Mais le confesseur du duc ', que n'at oblié ce que le dict Geri dict contre les Espaignols in publico suggestu devant Madame de Parme à l'arrivée du duc d'Albe ', at procuré qu'il soit retiré au convent de Tournay : et il est miculx ainsi que le feug se fust allumé dadvantaige.

De Brucelles, le dernier de may 1569.

CLXXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VI, fol. 155. — C.)

Bruxelles, le 4 juin 1569.

.... Les pièces que m'avez envoié pour célébrer le concille provincial ne polront que grandement servir, et je ne les donneray que par inventaire à ceulx qu'elles se communicqueront ⁵. Je crains que le dict concille ne se

- ' Comme on ne rencontrera plus guère le confesseur du duc, ce sera le moment de dire que fray Alonzo de Contreras mourut au mois de décembre de l'année 1869, d'une sièvre pestilentielle, pesta villaca. Hoynek, Analecta, t. 1er, 2e partie, p. 855; et Bibliothèque de Besançon, Mémoires de Granvelle, t. XXVII, sol. 92, lettre de Castillo au cardinal, en date du 4 décembre.
 - ¹ Voir t. II, pp. 603, 604.
- * Pour l'histoire de la convocation et des premiers actes du concile provincial de l'archevéché de Malines, il faut voir le Synodicon Belgicum, t. 1, pp. 29 à 55. Dans une lettre du 25 avril, Morillon avait déjà écrit au cardinal: « J'ay reçeu le concille de Milan, qu'est prolix. Je louhe grandement » vostre délibération pour procéder au diet concille, pour concepveoir lequel je me tiendray ung » xv jours à Louvain, emploiant quelques doctes licenciers que visiteront les concilles particuliers, » affin de choisir les milleurs et principaulx poinetz. Le vray est d'insister sur l'exécution du concille » de Trente en ce qu'il se peult faire commodieusement. J'ay annoté plusieurs poinetz que sont à » corriger pour hoster auleuns abuz que scandalizent. « (Bibliothèque de Besançon. Lettres de Morillon, t. VI, fol. 98. C.) Le 16 mai, dans une autre lettre déjà citée, Morillon ajoutait qu'il était occupé à lire les conciles provinciaux avec l'assistance du doyen de Bruxelles et du curé de la Chapelle, et qu'il regrettait de ne pouvoir se faire assister dans cette besogne par le doyen de Renaix, Jean Hauchin, retenu dans son doyenné.

polra faire sans vous causer quelque despense, que je désire excuser aultant que faire se polra, désirant vostre advis de comme j'auray de m'y conduire.

.... Je mectray en avant à M^r de Cambray, qu'est icy pour les nopces ', que l'on commecte des ecclésiasticques pour entrevenir au taux que se fera du centiesme et xx^{me} sur les terres d'église pour furnir à l'ayde; de laquelle, si MM. de Berlaymont, le président ou aultres soient exemptz, c'est bien raison que aussi le soit V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}. Mais encore n'est elle accordée ², dont je vouldroie que heussions une fin, et que ce fut sans altérer le peuple qui at maintenant de parler d'autre chose que de la religion.

.... J'ay fait visiter en présence du Sr suffragant de Cambray set du padre Aversano, pour ce que le confesseur du duc estoit lors absent, par le docteur-médecin Goethals, prebstre et chanoinne de St-Bavon de Gand s, le St-Sacrement de Merchten, qui at affermé par son serment que ce n'estoit sang ce que samble rouge ausdittes hosties, mais que c'est couleur artificielle faicte de bresil. Le doien de Ste-Goele et le curé, avec le gardien de Cordeliers sont aussi estez présents à la dicte visitation et assirmation s.

.... Mr Fonchius est icy arrivé depuis jeudi ⁶. Je l'ay veu fort voluntiers, nous susmes souvent ensamble, et m'at esté plaisir d'entendre de luy les particularitez de vostre bon portement, et comme V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} vit allè-

- Du comte de Lalaing et de Mile d'Aremberg.
- * C'est-à-dire que l'aide n'est pas encore accordée.
- ⁵ Martin Cuperus, qu'on a souvent rencontré.
- Me Gilles ou Égide Goethals, docteur en médecine, chanoine de St-Bavon depuis 1564, mort en 1570, fort regretté de toutes les classes de la population et spécialement des pauvres qu'il soignait gratis. Hellin, Histoire chronologique des évêques et du chapitre exempt de l'église cathédrale de St-Bavon, etc., t. II, pp. 501, 502.
- ⁵ Dans sa lettre déjà citée du 43 juin, Morillon, revenant sur l'examen des hosties fait par le docteur Goethals, ajoutait : « Son Excelle et le diet confesseur tiègnent que c'est chose controuvée.
- Le procès vad avant contre le euré qui est en prison. Le dict confesseur et Aversa sont d'advis que
- » l'on luy donne la question, assin de descouvrir la vérité. Et certes il mérite, ne veuillant confesser
- » sa malheureuse versation, tout chastoy rigoureux. Néantmoings, puisque l'ordure est assez descou-
- · verte, je ne le vouldroie si rudement traieter pourveu qu'il se recognoisse. Mais il pense que l'on
- ne le sçaurat convainere qu'il ayt usé de couleurs, et partant luy fauldrat-il donner une paour.
- " J'en use par bon conseil.... "
- Me Jean Fonck, dont on a déjà parlé dans le présent volume et sur lequel on trouve quelques détails, t. I, p. 163, note 1re, arrivait de Rome.

grement. C'est ung bien mectable Sr, et que duiroit bien au privé conseil, c'est dommaige qu'il n'est patriote de Mr Hopperus 1.

Mr de Liége est malade, je ne sçay si c'est de l'accident de sa jambe, que n'yroit poinct bien; je pense que c'est regret, quia debet.

Nous avons perdu jeudy en nuict le povre Barbasan 2, Dieu luy pardoint.

Son Excelle, au retour d'Anvers, n'at osé venir par eaue, pour ce que le vent estoit contre et le temps rude. Il at voulu loger en vostre maison à Malines.

... L'on at espoir que la royne d'Angleterre s'accommodera, et desjà at elle relaxé plusieures navires hollandoises soubz promesse de revenir si elle les rappelle. Quelcun, qui le pense bien sçavoir, m'a dict que le Roy envoie vers elle, et qu'il retire son ambassadeur pour y mectre M^r de Champaigney: ce que je ne croiray jusques je le verray, ou qu'il soit mieulx avec Granvelle, ce que je vouldroie, pourveu qu'il se recognut et meict en son debvoir, dont je prie Dieu luy donner la grâce.

Il at esté quelque alarme à Arras sur ce que M^r le vicomte ⁵, pour remédier à quelque assamblée de brigans que se tiegnent au bois de Dolhain, avoit par nuict faict sortir de la cité quelques chevaulx légiers italiens jusques à LXX, sans advertir ceux de la ville, lesquelz oiantz le bruict des chevaulx et véantz quelque porte ouverte furent effroiez, se tenantz trahiz, et sonarent l'alarme, mais ce ne fust rien. Touttefois, veu le mescontente-

¹ Sans être compatriote de Hopperus, Fonck fut nommé membre du conseil privé vers le mois de décembre 1570. Viglius écrivait à Hopperus le 8 de ce mois: Præpositus autem Fonckius, quem novissimis literis Rex in istud consilium assumpsit, satis cum in lingua latina tum nostrate dissertus est, sed optarem cum tantum in gallica quantum italica valere. — Hoynek, Analecta, t. I^{ee}, 2º partie, p. 605.

Michel Mariage, dit Barbasan, dont il a été plusieurs fois question.

⁵ Vers cette époque un marchand Génois, établi à Anvers, se rendit en Angleterre avec le consentement du duc d'Albe, pour tâcher de gagner le secrétaire d'État Cecil et ses collègues : voir la Correspondance de Philippe II, t. II, pp. 94, 410, 415, etc.

^{*} Cela était exact. Par une dépêche du 15 mai, Philippe II avait fait savoir au duc d'Albe qu'après de mûres délibérations, auxquelles avaient pris part Tisnacq et Hopperus, il avait été décidé de ne pas rompre avec l'Angleterre; et, en même temps, il lui avait ordonné d'envoyer à Londres, pour négocier, un personnage de plus d'autorité que d'Assonleville. L'envoyé choisi fut Chiappin Vitelli, marquis de Cetona: il ne partit de Bruxelles qu'en octobre. — Ibidem, pp. 91, 145, etc.

⁵ Maximilien de Melun, vicomte de Gand.

ment que passe en la dicte ville à raison de l'ayde, il seroit miculx, pour non donner occasion à esclandre, préadvertir quant l'on vouldroit faire telles emprises. Le dict vicomte est icy pour apporter l'accord des ecclésiastiques et nobles, mais les villes ne veuillent oyr du x^{me}, saulf S^t-Omer et Aire que l'ont accordé. Arras, Béthune, Bapalme et Lillers n'en veuillent manger, ny Flandres ^t.

Son Excell^{ce} faict finance en Anvers. Il y at esté quelque duc de Saxe que servit l'an passe, qui at offert son service pourveu que ce ne fust contre quelque prince d'Empire, et l'on dict qu'il sera retenu : ce que servira pour noz asseurer, car il faict à craindre que les François feront appoinctement avec le duc de Deux-Pontz, de tant plus que la Royne mère est allé au camp soubz umbre de veoir son filz d'Anjou. Si elle est creuc, je tiens que le dict duc aurat argent pour le bien qu'il faict au royaulme, et que l'on le fera retirer vers la Picardie pour noz donner une trousse ². Aulcuns songent qu'il auroit la teste vers Espaigne à cause qu'elle est despourveue de gens de guerre. Pleut à Dieu qu'il fust desjà, encores une fois aussi fort qu'il est, aux Pirenées. L'on en seroit tost quicte, car la faim le consumeroit avec son armée. Mais il n'est si mal advisé que de se mectre là. Ceulx que viègnent d'Allemaigne dient qu'il est aussi mal voulu de ses subjectz comme il est de ceulx du comté de Bourgongne. C'est ung grand cas que Dandelot est mort 3 et qu'il n'y at question de la venue du Turcq par mer ou par terre. Dieu en soit loué.

Je mercie V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} très humblement l'advertissement qu'elle me donne de sa grâce de ce que passe à l'endroit du commendador major, car j'en suis esté en peine bien saichant celle que auriez de son désastre '. Je le soubhaide en Espaigne, et vad bien que Joan Andrea-Doria vad avec x11 ga-

Le 1er juin le duc d'Albe écrivait au Roi, à propos des aides : « ceux d'Artois se montrent les plus difficiles. » — Correspondance de Philippe II, t. II, p. 93.

Le 12 mai, Forquevaulx écrivait de Madrid à Catherine de Médicis : « Madame, le voyage que

vous avez faiet au camp de monseigneur d'Anjou a donné grand soubson qu'il s'y traictoit d'ac-

r cord, duquel ilz ont icy belle peur, craignant que la tempeste aille puis après tomber sur les Pays-

Bas.... . Gachard, La Bibliothèque nationale à Paris, t. II, p. 283.

³ Le Sg^r d'Andelot, frère de Coligny, a auquel, dit Sismondi, les protestants donnaient la palme a de la bravoure dans leur armée, a était mort à Saintes, le 27 mai, d'une fièvre pestilentielle. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XI, p. 554.

⁴ Allusion à une affaire, concernant don Luis de Requesens, qu'on n'est pas parvenu à éclaireir.

lères pour oster l'espoir aux Mores ' d'estre secouru du costel d'Alger. L'on murmure icy qu'il y at heu grande effusion de sang et au désadvantaige des chrestiens.

Je suis seur que serez adverti comme le duc de Deux-Ponts a passé la Loire à la Charité, laquelle s'est rendue à luy, se veant habandonner des capitainez et gens de guerre qu'estoient dedans. Il y at dangier que le dict duc se joindra maintenant aiséement à l'admiral, que l'on at tenu pour mort d'ungne esquinancie avec le regret qu'il avoit du trespas de son frère '. Les Italiens n'estoient encores à Lion's, et peult estre ne veult l'on qu'ilz entrent si avant, mesmes si le Roy at envoié, comme l'on dict, présenter appoinctement au prince de Navarre.

La première fois que je me trouveray à Louvain, je tatteray si Me du Bay, par une voie ou par aultre, se lessera attirer à faire secrètement ce que Granvelle m'escript. Je désireroie avoir la copie du bref pour aller de mesme chemin. Granvelle ne faict peu pour luy procurant qu'il soit doulx.

- Les Morisques du royaume de Grenade.
- Le duc des Deux-Ponts avait passé la Loire à la Charité, le 20 mai. Ce fut seulement le 11 juin, non loin de Limoges, que son armée fit sa jonction avec celle de l'amiral de Coligny. Quant au duc, il mourut à Nesson, le 10, d'un excès de débauche : voir Sismondi, ouvr. cité, t. XI, p. 556.

Dans une lettre variorum du 27 juin Morillon annonçait au cardinal la mort du duc dans les termes suivants : « Le duc des Deux-Ponts ne noz fera nul mal ny aux François, aiant, à ce que l'on dict,

- · desgorgé l'âme avec le vin après avoir faiet grande-chière de joie qu'il s'estoit joinet avec l'admi-
- » ral. Aultres avoient diet que c'estoit de peste. Mais, comme que ce soit, il demeure mort; et m'af-
- n firme l'abbé de Hertogenrode que les marchands de Coloigne tiennent pour certain que le prince
- » d'Orange soit mort. Il me semble que, s'il estoit ainsi, les nouvelles viendroient de France. Il est
- » vray que n'estant maintenant que simple homme d'armes avec tiltre de conseiller, il ne se fault
- n esbahir si l'on ne tient aultre cas de luy.... Le comte (Wolfrad) de Mansfeld, qui at gardé Luxeul...
- est succédé au diet duc des Deux-Ponts en la conduicte de l'armée....
 (Bibliothèque de Besançon.
 Lettres de Morillon, t. VI, fol. 180.)

Castillo, de son côté, racontait à Granvelle, dans une lettre du 4 juillet, que la veille de sa mort le duc avait reçu la visite de Coligny, et que celui-ci n'avait pu tirer de lui que ces quelques mots : « vous nous appelez de grands ivrognes, et vous autres, vous êtes de grands menteurs. » (Ibidem, Mémoires de Granvelle, t. XXVII, fol. 37.) Enfin, dans un billet du 7 juillet adressé par lui à Chantonay, l'empereur Maximilien exprimait l'espoir d'apprendre bientôt de bonnes nouvelles de France. La mort du duc des Deux-Ponts, disait-il, va faire un grand changement, bien que les chefs ne manquent jamais pour le mal, aunque para cosas malos nunca faltan cabezas. (Ibidem, Ambassades de Chantonay, t. III, fol. 85.)

³ Les Italiens du petit corps d'armée pontifical.

Certes, j'entendz qu'il ne cesse poinct; je l'admonesteray charitablement, mais je désire qu'il ayt premier le dict bref, que j'espère viendra avec le premier. Tout le mal est que, comme jugent par delà les sçavantz de luy, qu'il n'est d'érudition fondée en scholastique ny de bon ju gement, et il y at longtemps que je m'apperceois de ce dernier poinct.

CLXXIX.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. - Manuscrit, nº 16100, fol. 67.)

Besançon, le 8 juin 1569.

Le gouverneur aura sans doute averti le cardinal de la prise du procureur de Vesoul, de Mongenet, « qui ne vaut ghaire d'argent !. » La cour y trouve à redire; mais « le duc

- » at commandé que on le preine prisonier, comment on a fait. Si la cour i trouve que
- » redire que il voient vers Son Excello, mais je sai bien que il en i at trois ou quatre
- » à la court qui font grand bruyt de sissi, disant que s'est contre les autorités et fran-
- » chises de se comté; je crois que il en i at qui ont peur que quelque matyn on ferat
- » le mesme à quelqu'un de cus. »

..... Si les Allemands et les hugenots reviennent ils sont perdus, à moins qu'un nouveau secours d'Allemagne ne vienne au-devant d'eux : et l'Empereur et l'archiduc peuvent parer à ce nouveau danger en voyant les « méchantés, pylleries et larcins » que les premiers venus ont fait en Allemagne, en Ferette et en Franche-Comté. « Encore

- » issi et moindre pour ce que on ne leur acordit passaige. Mais en la Ferette il ont
- » passaige de l'archidue, promettant de point fère mal et paier bien; ce que ont fet
- » tout au contraire. »

On dit en Franche-Comté que le duc des Deux-Ponts a perdu du monde en passant la Loire. Le comte ne veut rien en croire s'il ne voit autre chose plus certaine, car il ne se fie pas aux bruits de provenance française. Le duc d'Albe a écrit qu'il n'abandonnera la

¹ Voir plus haut, pp. 156, 157.

Franche-Comté ni « d'argent ni de gens »; au reste, le comte espère qu'on saura se tirer d'affaires avec les « melieurs gens de Bourghoigne, soysis », etc.

Dans les derniers paragraphes de cette lettre, Lannoy rappelle au cardinal qu'il a la croix depuis trente ans, et qu'il compte présenter requête à S. M. pour obtenir une encomienda ou tout au moins les xx^m écus que le Roi lui doit. Il prie aussi le cardinal de lui envoyer, pour sa femme, une cruche « d'une demi-nois plaine de larcarme, » remêde réputé excellent « contre le bateceur » et contre la faiblesse.

CLXXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR DE GROBBENDONCO.

(Analysée avec des extraits dans la Correspondance de Philippe II, t. II, nº 877.)

Rome, le 9 juin 1569.

Mons' de Grobbendonck: J'ay reçeu voz lettres du dernier d'apvril, et vous asseure que je faiz fort voulentiers pour Madame de Straelen tous les offices que je puis; et il me desplaict qu'il en est, comme vous dictes, que ces seigneurs, qu'ont le faict des confiscations en main, treuvent peu de respect aux recommandations et vont leur thrain. Si est-ce que je veulx espérer qu'ilz recongnoistront tousjours la raison, et où je verray pouvoir ayder à la dicte dame, de laquelle j'ay certes bien grand compassion, je ne fauldray de y faire tout ce que je pourray.

Je ne m'esbahy si M^r le duc a voulu que précisément l'accord se fit selon la demande '; car c'est pour contrevange des termes que l'on a tenu contre l'auctorité du Roy, que, comme je vous ay dict souvent, il sembloit que l'on vouloit mectre en tutelle, en quoy l'on s'est cy devant largement oblié. Mais, à ce que je voys des lettres que Son Excelle m'escript, il y ha austant bonne affection à l'endroict des pays que l'on sçauroit désirer, ayant prins

^{&#}x27; C'est-à-dire que les États ne missent ni condition ni limitation à l'accord des aides demandées, mais accédassent purement et simplement aux demandes du gouvernement.

amour à iceulx, comme il me dict, pour avoir congneu si clèrement que la plus part des subjectz sont très affectionnez au service du Maistre; et je m'asseure que, l'accord faict, il aura considération aux remonstrances; mais il n'aura voulu que icelluy se face par condition à l'accoustumée. Et, à la vérité, il convient grandement avoir regard, comme j'espère il aura, à ce que tous pays ne sont pas d'une nature, et que tout le bien de ceulx de par delà consiste en traficque, par où il fault avoir considération à ce qu'a attiré la dicte traficque au pays, et penser que le contraire feroit contraires effectz!

Je sçay bien que Son Excello a faict instance fort grande pour se pouvoir retirer en Espaigne *; mais je ne pense pas que Sa Mié le luy consentira, et si tiens qu'il ne conviendroit aulcunement : car, devant qu'ung aultre qui viendroit fut imbue et instruict de ce que convient, et de la qualité du pays, beaucolp de faultes importantes se pourroient faire à bien grand préjudice du dict pays. Et quant à ce que vous parlez de vostre retraicte, la fondant sur vostre eage et sur ce que vous vous appercevez de déclination, il me desplaiet des inconvenientz que le diet eage vous peult apporter, mais si n'est icelluy pas si grand que, à mon advis, il vous convienne commancer de penser à telle détermination, et beaucolp moings en ceste saison en laquelle, à ce que je voys, par ung boult ou aultre, les Francois s'vront aulcunement accommodant; et il seroit raison, puisque vous avez souffert le maulvais temps, que vous eussiés quelque contantement de jouyr du bon. Et je voys aussi que, par ce que vous m'escripvez, vous ne dictes pas que vostre retraicte doibge estre si tost, ou d'icy à ung an ou deux. Le temps vous pourra monstrer ce que plus vous pourra convenir et à voz enffans; et, comme ilz sont en grand nombre, vous debvez en leur endroict avoir tant plus de regard 5. Et je pense bien devant vostre

Le 9 juin, le due d'Albe annonçait au Roi que l'affaire du 100°, du 20° et du 10° denier était terminée. Les deux derniers impôts sont accordés sans limitation de temps, c'est-à-dire à perpétuité. Si quelques États ont fait des difficultés, ce n'a été que par crainte de voir le commerce frappé de ruine. Le duc, après y avoir pensé de plus près, trouve qu'ils ont quelque raison; aussi se proposet-il de modérer en certains points la perception des dits impôts, etc. — Correspondance de Philippe II, t. II, p. 95; voir en outre, ibidem, p. 106. En réalité le duc chantait victoire trop tôt. Tous les corps d'États n'avaient pas encore cédé.

^a Voir plus haut, pp. 456, 457.

^{*} Gaspar Schetz, Sgr de Grobbendoneq, eut de ses trois mariages une nombreuse postérité; mais

dicte retraicte me trouver par delà, et que nous aurons temps et moyen d'en pouvoir deviser ensemble. Et me sera tousjours grand plaisir de avoir moyen de à vous et aux vostres faire plaisir, et me trouverez tousjours prest à vous correspondre en l'affection que cy devant vous m'avez démontré: et pour sin de ceste, etc.

CLXXXI.

LE CONSEILLER CLAUDE BÉLIN AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besauçon. - Mémoires de Granvelle, t. XXVII, fol. 32. - M. F.)

Dôle, le 15 juin 1569.

Bélin a reconnu par les lettres du 2 mai, qu'il a reçues du cardinal, le « bon office » et bonvouloir » que celui-ci continue à la Franche-Comté. Il renouvelle ses doléances sur les maux que le pays a soufferts, parce qu'on n'a pas, comme du passé, eu recours aux Suisses, et parce qu'on a introduit une autre « façon nouvelle » de protéger le pays « toute pleine de troubles », accompagnée d'une grande « perdition d'argent » et de la ruine d'une partie du pays, notamment du bailliage d'Amont. Ceux qui ont profité de cette « nouvelleté » comptent bien en profiter encore à l'avenir, comme le prouvent leurs démonstrations pour « avoir argent et gens en cas qu'il survienne nouveaul » trouble. » La cour de Dôle voudrait en revenir aux anciennes traditions. Les villes et le pauvre peuple, de leur côté, craignent aussi la continuation de « la nouvelleté « qu'est vrayment dressée pour servir au désir et à la bourse de particuliers et à la » ruine de l'estat de la justice. » Le pays voit « à pleine veue quelz grandz et tant de » fois renouvelez intérestz il reçcoit » par l'absence de Granvelle « des Pays d'embas. » Puissent le Roi et le duc être bien informés de la façon dont les choses se passent ! Puis Bélin continue :

il n'eut pas lieu de se préoccuper beaucoup de l'avenir de ses enfants. Ceux-ci réussirent tous à se placer, et leurs descendants immédiats prirent rang dans l'aristocratic titrée des Pays-Bas.

Le ton de cette lettre contraste étrangement avec celui des lettres de don Fernand de Lannoy. On voit qu'il existait, quant à la manière de défendre la Franche-Comté, des divergences de vues profondes entre la noblesse militaire et les gens de robe.

Ceste court at advertissement que le duché de Milan, puis quelques années, a prins lighue et confédération avec les dicts Suisses ', non pas telle que de ce pays avec eulx et non sy simple ny en telz termes 2; mais que la lighue est défensive du dit duché de Milan, moiennant certaine somme que l'on leurs donne chascun an, laquelle je tiens estre beaulcop plus grande que des cinq cens francs que ce païs leur fournit une chascune année. L'on mectroit le pays en grand repos et assurance sy avoit telle lighue défensive; et je crois que plus tost le païs vouldroit fournir à la pension, que de se veoir ainsy souvent mangé et dévoré, et, à la vérité, mis à la proye de ceulz qui plus ayment le particulier que le public. J'entends qu'ils veullent dire que les Suysses, depuis les dicts troubles, requis de aider ce païs ont acordé et député commis avec lettres au duc des Deux-Pontz, et à aultres de sa suytte, de les advertir que les dicts Suysses nous sont confédérez et qu'ilz les prient de non faire molestes ny intérest à ce païs; mais que les Suysses ne escripvent pas que sy l'on attente chose au contraire ilz prendront les armes pour ce dit point. Cecy se jecte pour dégouter Son Excelle des dits Suysses, et que sur eulx il ne fault faire appuit. Mais cela se peult facilement rabattre, sy l'on propose la poursuytte pour venir à semblable lighue défensive que la susdicte. J'escrips de la dicte lighue défensive à Mr le président Viglius. Je vous supplie de bien peser ce que dessus et, avec votre prudence, faire entendre à Sa Mate et à Son Excell^{ce} le grand bien et repos que ce païs recepvra s'il peult obtenir telle lighue défensive; et que délaissant ce chemin et continuant la dicte nouvelle forme, et Sa Maté et le païs ne seront pas trop intéressez, aussy le dict païs mis hors de l'estat de justice et exposé à toutes proies, passions et violences, voires à une certe confusion. Ceste court a faict dresser un article ès instructions que vont ès Païs-Bas quant à la dicte lighue défensive; et Vtre Illme Sgrio peult peser sy ceulz qui font instance quant à la dicte lighue défensive sont bien venuz et bien vouluz envers ceulz qui ont délibération

^{&#}x27;Il est question de cette ligue, et des négociations qui l'avaient amenée, dans les Papiers d'État, notamment t. VI, pp. 195 et suivantes, t. VIII, pp. 595 et suivantes, 629 et suivantes, 676, 677.

La ligue dite héréditaire entre les Suisses et la Franche-Comté avait été conclue à Bâle, en Argovie, le 7 janvier 1511: voir les Papiers d'État, t. IV, p. 558 et passim. Son interprétation et son ampliation furent à diverses reprises l'objet de négociations nouvelles.

contraire; mais pour cela il ne fault délaisser le debvoir que l'on tient à la patrie et corps d'icelle, se comportant comme il convient.

Bélin a reçu une lettre du duc d'Albe, en date du xviii mai, dans laquelle, entre autres choses, Son Excell¹⁰ lui demande de l'avertir en temps et lieu de ce qui se passe. Il lui a répondu. Il reprend comme suit :

Je proposay hier, à bonne occasion, à la court, qu'il seroit bon de faire édict prohibitif, à peine de confiscation de corps et de biens, à tous habitants de ce pays de se marier ni aller demeurer, soyt pour servir ny aultrement, en lieu quelconque où notoirement l'on exerce la nouvelle religion, ny d'aller à Genève puisque c'est le lieu le plus infâme et le plus infect d'hérésie que soit aujourd'huy en la Chrestienté, aussy, comme ce lieu est distant de ce païs de 1v lieues seullement, et que grand nombre de marchants et autres de ce païs y hantent et fréquentent ordinairement. J'en ay escript à Son Excelle que j'espère qu'en brief la dicte court y pourvoyra, et que Sa dicte Excelle trouvera bonne ceste provision; et à la vérité, telle hantise ne peult rapporter en ce païs que perdition des âmes et perturbation du repos publicque....

CLXXXII.

LE PREVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. - Lettres de Morillon, t. VI, fol. 146. - C.)

Bruxelles, le 20 juin 1569.

Monseigneur.... Quant au curé de Merchten, je y suis procédé aultant justifiement comme j'ay peult et en suis venu, Dieu merci, à chief avec honneur, là où luy et le Sr du lieu, qu'est ung jeusne homme, me pensoient calumnier. Le dict curé recepvrat le chastoy qu'il at mérité, et le

Les lettres suivantes ne nous apprennent pas quel fut le « chastoy » du curé coupable.
 Tome III.

Sr ne demeurera quicte, que du moings il ne recognoisse devant vostre vicariat sa faulte, ce que sera enregistré pour servir cy après. J'avoie deffendu tant à luy que au dict curé de ne publier le dict miracle jusques j'auroie faict les informations. Ilz ont faict le contraire, de leur auctorité privée, et le faict porter en procession par l'abbé de Dilighem habillé en pontifical. Il 'est mandé pour demain, s'il recognoit sa témérité il aurat tost faict avec moy. Quant à l'intruz d'Afflegem, je ne suis entièrement d'advis m'attacher à luy, tant pour ce qu'il n'at que simplement adsisté, que aussi affin que l'on ne die qu'il y ayt passion de nostre costel. J'ay faict trouver bon au dict Sr confesseur l'adjournement du dict abbé de Dilighem, et je puis dire avec vérité qu'il se démonstre fort content du chemin que j'ay tenu pour descouvrir l'embuche.

Et je ne fauldray en samblablez occurences de procéder tousjours justifiement et modestement, démonstrant que l'on ne prétend que le debvoir, avec charité et désir d'accommoder touttes choses doulcement à la raison, sans aulcune prétension de l'intérest, cela fera révérer et respecter de chascun ceste function. Et jusques ores ne pensé-je avoir donné occasion de plaincte, à qui que ce soit, que puist estre fondée, et ne vous ay je miz en procès pour recours que l'on ayt prins vers le juge lay ², aiantz ceulx de la chancellerie ³ renvoiez aulcuns que s'estoient dolu et les condampné aux despens.

Dans les paragraphes suivants de cette lettre, Morillon s'occupe longuement du frère Pierre Lupus et du suffragant du cardinal. Frère Pierre est mandé à Bruxelles, au vicariat, pour s'expliquer sur une nouvelle incartade. Étant monté en chaire au béguinage de Malines, le lundi avant la Pentecôte, en présence de plus de m° béguines, il dit qu'il ne voyait pas ceux pour lesquels il voulait prècher, et, donnant la bénédiction, il s'en alla comme il était venu : « en ce qu'il at démonstré sa gloire et folie. » Le doyen de Malines l'a doucement admonesté : mais il faut en finir avec les « asneries » de ce personnage, qui ne mérite pas d'être reçu au doctorat : on lui ôtera pour quelques mois la faculté de prècher. Il est capable de croire que Morillon l'a appelé à Bruxelles

¹ II, l'abbé de Dilighem.

[·] Allusion aux recours au prince, lesquels avaient quelque analogie avec ce qu'on appelait en France les appels comme d'abus.

[·] La chancellerie et le conseil de Brabant.

pour lui parler du « suffraganat, » d'autant plus que Mr Pepin 1 a reçu l'extrème-onction le xvii du mois, « sans grand espoir de convalescence, pour estre si diminué de » sens et de force corporelle. » S'il meurt, il faut reprendre les ornements pontificaux, que Granvelle lui a donnés, pour les remettre à son successeur. Puisque celui-ci ne peut être le « bon ministre 2, » Morillon scrait toujours d'avis de prendre le doyen de Bruxelles, qui prèche bien et qui parle le français « ce que ne sçavoit l'autre. » Mr Pepin était bonne personne, « mais trop adonné à l'argent et sans faire auleun » bien à ses povres parents. » Après avoir ensuite touché plusieurs points sans intérêt aujourd'hui, Morillon reprend :

.... Mr le doien de Ste-Goele et moy fusmes sur ce du concille provincial set à lire ceulx que nous avez envoié, pour suivre le principal et milleur; j'emploieray au dict Louvain aulcuns licenciers pour tenir la matière préparée, assin de la tant plus tost résoldre en la présence des évesques et prélatz provinciaulx. Le temps plus commodieux sera au demi septembre. Le principal est des fraitz, que je désire excuser aultant que faire se polra. Mais comme le lieu de l'assamblée secrète se debvrat faire en vostre maison de Malines, et qu'il sera besoing y évocquer aulcuns docteurs de Louvain, je me treuve en peine comme se polront éviter les ditz fraitz. Si Dieu vouloit que nous voz y heussions, tout passeroit avec vostre despense ordinaire, ou peu plus.

.... Je mercie à V^{tre} Ill^{me} S^{rie} très humblement de ce qu'elle me désire remectre l'archidiaconné de Brucelles avec celluy de son église de Malines. Je suis après pour disposer de celluy d'Utrecht. Et M^r Fonkius at trouvé quelque moien que l'ung et l'aultre se polra faire. Il est pour le présent à Liége, où je luy envoieray vostre lettre, je vouldroie que M^r Viglius le goustit aultant comme faict M^r de Barlaymont ', qui cognoit que les siens en vauldroient de mieulx. Je heusse trouvé milleur que, pour le commencement, il se fust contenté de l'estat d'Utrecht, résidant en son canonicat que vault 1000 ou 1200 ll. par an, et doibs là se fust-il facillement transplanté icy. Mais je le veoidz plus enclin de premier sault entrer icy, que à mon advis

¹ Voir plus haut, p. 581.

^{*} Égide de Monte.

⁸ Voir plus haut, p. 391.

 $^{^{\}bullet}$ On a vu plus haut, p. 593, note $1^{\rm rc},$ en quels termes réservés Viglius s'exprimait à l'égard de Fonck.

sera plus difficille pour beaucop de raisons que ne fut esté l'aultre, que en peu de temps heust donné ouverture icy '.

Vtre IIIme Srie at grande raison de dire que les Jésuites è empièdtent là où ilz peulvent. Le confesseur du duc me l'at dict plus d'une fois. Et je suis sur ma garde pour avec modestie les tenir soubz bride. Ilz demandent avoir lieu en Anvers, à Gand et ailleurs, en ce qu'ilz ne trouveront grande faveur vers le confesseur du duc, qui dict que leur entrée est fort doulce de prescher et instituer la jeunesse, mais que après ilz mectent la main sur tout, et aux biens : dont j'ay veu des exemples. Il dict que, en Portugal, ilz ont dressé une maison que tient xxv mille ducats de rente. Le piz est qu'ilz ne veuillent recognoistre aultre que leur supérieur 3.

.... Mr d'Ypre, à ce que l'on me dict, at obtenu qu'il puist prendre des religieulx pour la déserviture des curez, qu'est pour le deffault de curéz qu'il souffre, estantz plusieurs meurdri.

.... Le président Keck ' de Luxembourg est décédé, aussi est le commissaire Kegel ' d'ungne cheute sur ung mauvais degré en Anvers donnant de l'estomac sur la pome de son espée, et huict jours après s'est noié un sien

- ' En 1570, Fonck fut mis en possession de la prévôté d'Utrecht, par suite de la résignation qu'en fit Morillon; mais, comme on le sait, il entra presque en même temps au conseil privé.
 - ³ Voir plus haut, pp. 203, 206.
 - * On lit dans la lettre variorum de Morillon, du 25 avril, déjà citée : « MMrs Tileto et de Leeu-
- » warde, et vostre scelleur T'Sestich, ont examiné les Jacopins et Cordeliers que ce prieur et gardien
- · leur ont présenté. Ad ce que le prieur vint fort enviz, se fondant sur certains priviléges que je tiens
- o estre la Bulle que nostre Sainet Père moderne at accordé aux mendiants : et le gardien ne le voulut
- · faire sans avoir consulté le padre Aversano, qui lui commandist de le faire et recognoistre l'ordi-
- naire. Aussi je ne leur heusse donné la licence de prescher et ouyr confession s'ilz n'heussent pré-
- senté à l'examen ceulx qui n'y sont estez jamais employez. Les Jésuites, qui se tiègnent au diet
- » Louvain, ont demandé la mesme grâce que j'av accordé moiennant que ceulx qui n'ont presché
- » seront aussi examinez, quant ce ne seroit que pro forma et tenir l'authorité sur culx, et qu'ils ne
- facent rien en préjudice des curez, ce que je faitz coucher aux lettres de licence, qui sont à vostre » rappel et au mien. •
- rapper et au mien.
 Il n'avait été nommé président qu'en 1866 : voir t. II, p. 588. Viglius croyait qu'on trouverait
- difficilement à le bien remplacer. Hoynek, Analecta, t. Ier, 2º partie, p. 527.

 3 Jérôme Kegel, dit parfois Pyramus, Allemand d'origine obscure, n'appartient à l'histoire que du chef de sa femme. Il avait épousé vers 1551, probablement pour arriver à quelque chose, cette Barbe Blombergh dont Charles-Quint avait eu don Juan d'Autriche. Kegel ne s'était jamais élevé au-dessus

de la charge de commissaire des montres, dont il avait les patentes depuis 1558; seulement on l'avait

anobli, car quelques actes de la fin de sa carrière le qualifient d'écuyer.

petit filz au Lavoir du jardin ', la mère est fort désolée et malade, et m'at faict demander congié de faire dire messe en sa maison, je me suis excusé sur l'ordonnance du concille nagaires publié en vostre diochèse. Elle m'at faict depuis interpeller par le Me d'hostel du duc ', je l'ay renvoié à M. le confesseur, qui est content que je luy renvoie tous ceulx que en ceste court m'importuneront contre mon debvoir. Nous noz entendons fort bien par ensamble.

Mr Viron et moy avons faict ce que nous avons peult devers MMrs de Berlaymont, Noirearmes et de St-Bavon pour les clereqz de rolle. Mais Son Excelle s'areste fort, puis que cest en elle de lacher la suspense, de ne debvoir remectre gens en office que l'on at condamné en si grande somme pour avoir mal versé. Mr de St-Bavon at par deux fois remonstré que de droit la mulete pécuniaire n'apporte privation d'estat, donnant pour expédient que l'on heust sur ce à demander l'advis du Parlement ; et, comme Son Excelle m'y at voulu accouster, je le veoidz résolu de n'en plus parler.

- ¹ Du mariage de Barbe Blombergh et de Jérôme Kegel étaient issus deux enfants : celui qui se noya, et Conrad Kegel dit Pyramus. Don Juan d'Autriche aurait voulu persuader à celui-ci de se faire d'Église, et il usa même de moyens de contrainte à cet effet. Quand la mort de son illustre frère utérin lui eut rendu sa liberté d'allures, Conrad se voua à la profession des armes. Il servit aux Pays-Bas et atteignit le grade de colonel, mais sans justifier toutes les espérances qu'on avait eru pouvoir fonder sur ses débuts dans la vie. Il mourut avant sa mère.
- * Madame de Blombergh, car elle reprit ce nom après la mort de son mari, causa de fréquents et vulgaires soucis aux gouverneurs généraux des Pays-Bas, à Philippe II et a don Juan. Dans la correspondance du duc d'Albe avec le Roi, il est souvent question d'elle. On ne pouvait la laisser dans une médiocrité trop voisine de la misère par là même que sa qualité de mère de don Juan était de notoriété publique; et on ne savait comment lui faire garder les ménagements que comportait sa position. C'était, au dire du duc d'Albe, une terrible tête, défiante, peu raisonnable, ayant le goût de la dépense. Elle semblait avoir des velléités de se remarier, s'entourait d'étranges compagnies, et sinit même par faire parler d'elle à tort ou à raison. Vainement Philippe II essaya-t-il de la faire venir en Espagne. Elle prétendit rester aux Pays-Bas, vivant d'une pension de quelques mille livres que le Roi lui avait accordée, pension assignée sur la recette générale des confiscations. En 1577, don Juan, grâce à un stratagème, parvint à la faire passer en Espagne où elle reçut pour résidence un couvent de Dominicaines, et où son fils et le Roi continuèrent à pourvoir largement à ses besoins. Plus tard elle se fatigua de cette retraite, et Philippe II lui permit de se fixer dans une maison du secrétaire Escovedo, à Colindres, où elle mourut en 1598. On peut consulter sur Barbe Blombergh, son mari et ses enfants, une étude de Mr Gachard, dans les Bulletins de l'Académie royale, 2º série, t. XXVI, pp. 321, et suivantes.

⁸ De Dôle.

L'ung des offices at esté donné par Son Excelle à son clercq de despense; et depuis le greffier Me Jehan Gille at dépesché la confirmation des deux que tiegnent Mersman et la Mote, les faisant signer au duc sans qu'il en ayt rien ordonné; dont Son Excelle se plainct qu'elle l'at passé par inadvertence, qu'est ung hardi acte et téméraire. Le dict Mersman at esté miz par le prince d'Orenges!

.... Il at faict ung terrible horaige le xmº au quartier de Louvain où il y at du grand dommaige aux fruitz de terre par lieues entières ². J'ay veu la copie du bref, et ce que Granvelle m'escript, que n'at faict peu pour le personaige procurant la doulceur 5. Dieu doint qu'il l'entende. J'ay communicqué l'ung et l'aultre au confesseur, priant d'avoir accès vers le duc pour luy déclairer de vostre part ce que m'avez enchargé. Mais, pour les empeschements que l'ung et l'aultre avoit, il luy at samblé que j'appelleroie celluy à qui s'adresse le dict bref, pour ce que, s'il s'accommode, il sera mieulx que lors faisons le rapport par ensamble; et, s'il ne veult obéir, que en ce cas l'on déclairera le tout à une fois pour d'ung chemin adviser du remède. Je me suis conformé à son advis, suivant lequel j'ay ce seoir envoié ung messagier que yrat encores deux lieues affin que le susdict soit icy demain tant plustost, estimant le trouver plus traictable que au lieu où il est et at des instigateurs '; ledict confesseur treuve bon que je luy veulz parler seul. Si touttefois je le treuve dur, je délibère d'avoir présent M^r le curé de Ste-Goele, qui est son ancien compaignon d'estude et grand amy, et aussi dure teste que luy 5. Il l'at souvent et librement reprins de ses resveries. Je stipuleray le secret estant seur qu'il le gardera. Aussi useray-je de toutte doulceur et bonne exhortation, mais il fauldra que, au contraire, le dict curé use de termes rigoureux assin qu'il y ayt du mol et du dur

¹ Sur l'affaire des cleres de rôle, voir plus haut, p. 525, note 4me.

Dans une lettre du 16 mai datée de Bruxelles, Morillon écrivait : « Nous heumes samedy matin,

[»] devant trois heures, ung grand tremblement de terre que l'on at sentu à Louvain et à Haulx, aussi

[»] fort grand.... » — (Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VI, fol. 117. — C.)

⁵ Il s'agit de Me Michel de Bay : on verra dans la lettre suivante le détail des faits dont Morillon s'occupe ici à mots couverts.

¹ C'est-à-dire à l'université de Louvain.

⁶ Le curé était Me Florentius, dont on a déjà parlé à diverses reprises, notamment dans le présent volume, pp. 436, 433, 469.

pour matter ung si faroche et rusticque esprit. Il ne m'at jamais samblé homme de bon jugement, et ne l'at monstré en son privé et ce que ne concerne sa profession.

De Bruxelles, ce xixe de jung 1569.

Dans un post-scriptum à cette lettre, Morillon rend compte au cardinal de l'entrevue qu'il vient d'avoir avec frère Pierre Lupus. L'archevêque de Cambrai avait fait « office » pour luy », mais tout en avouant que, si le fait s'était passé dans son diocèse, il aurait « très-bien » châtié le coupable. La « dispute » que fit frère Pierre fut longue; mais il fut « rembarré vivement » et, en dernière analyse, privé pour trois mois du droit de prècher. Quant à l'abbé de Dilighem, il n'est pas comparu « prétendant exemption ». Morillon lui écrira amicalement, ne désirant pas à son occasion entrer en querelle avec les autres abbés du duché, qui seront, il l'espère, avant peu confrères de Granvelle!

CLXXXIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. – Lettres de Morillon, t. VI, fol. 147. – C.)

Bruxelles, le 20 juin 4569 1.

Monseigneur: comme celluy à qui s'adressoit le bref ⁵ se trouva aujourd'huy cheans ung peu après midi, ainsi que j'estoie chez mon beau frère, je mandiz au mesme instant M¹ le curé de S^{te} Goele, l'informant sommairement de ce que j'avoie à négotier avec le susdict, le priant d'attendre au jardin jusque je l'appelleroie. Et passant oultre en vostre maison, j'alliz trouver le dict personnaige auquel, après aulcunes divises communes, je déclairiz ma charge, luy présentant le dict bref et la lecture de vostre lettre.

¹ Quand Granvelle sera mis en possession de son abbaye d'Afflighem.

² Cette lettre est imprimée dans dom Prosper Levesque, ouvr. cité, t. I, p. 454, et dans les Baïana, édition citée, pp. 428 et suivantes.

⁵ Michel de Bay.

Il trouva de prime face estrange que l'on le jugeoit avoir failli d'avoir recourru vers Sa S¹⁶ et que pour cela il fut tombé en censures et irrégularitez '. Je luy remiz au devant le poinct de l'obéissance, qu'il avoit tousjours faict profession porter au St Siège Apostolicque; il me dit qu'il estoit prest d'obéir, et se meist à genoux pour l'absolution. Je luy ditz que je luy bailleroie pourveu qu'il abjura. Il me demanda que chose il abjureroit? Je dictz les propositions reprouvéez par Sa S¹⁶; il se leva et dist qu'il ne le povoit faire s'il n'avoit copie de la Bulle pour estre par icelle dict que aulcunes propositions seroient soubstenablez in rigore et proprio verborum sensu. Je dictz que je ne la povoie donner, et qu'il sçavoit bien que, aiant escript à Rome pour les avoir, il ne les avoit sçeu obtenir, comme aussi n'avoient ses adversaires, et pour ce que le vouloir de Sa S'éestoit de mectre tout soubz les piedz. Il me dict que cela luy sambloit très bien, priant que l'on donna ordre que l'on ne les disputa plus à Louvain; dont je parleray à Mr Tileto, car il n'en peult bien venir. Il dict dadvantaige que les dictes propositions sont seméez partout, mesmes jusqu'à Paris, dont je sçay que la faulte vient dudict Tileto qui les at communicqué, comme je pense avoir aultrefois escript à Vtre Illme Sgrie, à MM. d'Ypre et de Remunde, et eulx à leurs amyz. Et adjoustoit ledict personnaige qu'il y auroit moings d'inconvénient si les censures papales fussent joinctes pour donner icelles la distinction et différence. Je luy ditz que je remectoie cela à Sa S^u pour n'en avoir charge, et le sommiz de, sans aultre réplicque, satisfaire audict bref, luy priant de le relire et aussi vostre lettre. Il lui eschappa de dire qu'il estoit en opinion que V^{tre} Ill^{me} Sgrie avoit procuré ledict bref. Je respondiz que je le croieroie s'il confessa que luy aviez esté aucteur de réplique par lettres, comme il avoit faict, et que c'estoit mal recognoistre ce qu'aviez faict pour luy assin qu'il ne fust traicté avec rigeur, le requerrant derechief de ne sortir de

¹ Me Michel de Bay avait écrit directement au Pape, le 8 janvier 1569, une lettre imprimée dans les Baïana, pp. 79 et suivantes, pour réclamer contre la Bulle qui avait condamné ses doctrines, et le 16 mars, au cardinal Simonetta, une autre lettre imprimée ibidem, pp. 124 et suivantes, pour demander sa protection. Le cardinal Simonetta était mort avant d'avoir répondu; et le pape S¹ Pie V avait adressé à de Bay un bref, daté du 5 mai, pour lui dire que l'affaire avait été suffisamment examinée, et qu'il l'exhortait à ne plus insister. Ce bref a été plusieurs fois imprimé, entre autres dans Claessens, Histoire des archevêques de Malines, t. 1, pp. 151, 152. Il était venu aux mains de Morillon avec une lettre de Granvelle.

l'obéissance qu'il debvoit au chief de l'Eglise, et que luy avoie souvent ouv dire estre le juge de la doctrine, et qu'il regarda de ne se perdre. Il releut ledict bref et vostre lettre, et, l'aiant achevé, me pria luy pardonner ce qu'il avoit dict contre Vtre IIIme Sgrie, recognoissant qu'il avoit tort, et adjousta qu'il estoit prest pour obéir et de jamais plus rien toucher quant ausdictes propositions, et qu'il désiroit estre absoud. Je luy dics que l'abjuration debvoit précéder, il réplica que cela luy donnoit grande perplexité pour la diversité des propositions; et, comme je me commençoie à facher, d'aultant qu'avions esté bien heure et demie ensamble parce qu'il avoit entrelassé ung monde de propos et raisons, que seroient trop longues à escripre, ausquelles je ne luy povoie donner telle solution que feroit ung de sa profession, je luy demandi s'il ne trouveroit bon que je feisse entrer ledict curé, que j'avoie mandé pour si nous en heussions à faire. Il me dict qu'il le verroit fort volontiers. Venu qu'il fust, je luy feitz entendre la difficulté que passoit sur l'abjuration des propositions pour la diversité d'iceulx. Le dict curé commença par grande doulceur, mais après il luy lava fort bien la teste, disant puisque N^{tre} St Père dessendoit les dictes propositions ce n'estoit à luy d'en parler, et qu'il estoit plus tenu d'obéir au Pape que à luy les bacheliers de théologie ausquelz il commandoit, de sorte que le dict curé par laid, et moy par beau, luy représentames l'évident dangier où il se mectoit s'il ne s'accomodoit. Et pour ce que, assin de l'appaiser, j'avoie consenti luy donner vision de la dicte Bulle que je faigniz estre chez mon beau frère, je heuz le moien les lesser tous deux ensamble, et retourniz au boult d'ung quart d'heure disant que la dicte Bulle n'y estoit. Lors que le dict personaige respondit que cela n'emportoit et qu'il ne la vouloit veoir, estant résolu et prest, sans jamais vouloir replicquer, d'obéir absolutement à N^{tre} S^t Père et suivre le bon advis, que luy avoit donné le dict curé, qu'estoit d'abjurer touttes les propositions contenuez en la Bulle, suivant le décret, censure et intention de Sa S^e, et se prosterna à genoulx. Je reçeuz son abjuration, tenans ses mains entre les miennes, et l'absolviz et rehabilitiz, selon que verrez par l'acte : espérant que pour la présence dudict curé Vtre Illme Sgrie ne jugera que le secret, qu'elle m'a tant enchargé, ne soit esté gardé, puisque le dict personnaige s'en est tenu content. Aussi ay-je enjoinct au dict curé le secret; il est homme grave et confident. Aussi servirat l'acte de plus grande preuve de mon debvoir en ce que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} TOME III.

m'at, de la part de Sa S'', si expressément commandé, n'aiant perdu une minute de temps pour l'exécuter depuis vostre lettre reçue. Je loue Dieu que ce soit avec si bon succès, que je tiens m'avoir inspiré de prendre l'ayde du dict curé sans laquelle je n'en fusse si tost venu à chief.

De Bruxelles, ce xx de juing 1569.

P. S. Le dict personaige retourne encores ce seoir se monstrant content et à repoz'.

Je n'ay heu le temps de parler à Mr le confesseur, parce que je crains que l'on vouldra fermer la male, et je ne la veulx laisser partir sans advertir le progrès de mon besogné duquel je ne fauldroy donner compte à Son Excell^{ce} par le moyen du dict confesseur s'il me procure accès.

Le vray seroit maintenant rétraire le personnaige de là où il est, y entremectant l'autorité du Roy, si Sa Saincteté voulut donner la prébende que prétendoit X. Mr de Cambray luy donnera aussi sa collation. Il ne duict là où il est : il at trop de gens aux oreilles.

Le 27 juin, dans sa lettre déjà citée, Morillon écrivait: a Le confesseur du duc me dict à mon partement que le dict duc estoit fort satisfaict de ce que j'avois passé avec Bay; que fust cause que ne luy parliz, puisque je n'heusse seeu dire plus que il at faict.

APPENDICE.

CONFESSION DU SET DE VILLERS, FAITE LE VE JOUR DE MAI XVE LXVIIII.

(Archives de Simancas. - Estado, Liasse nº 558.)

Jehan de Montigny, S^r de Villers ², natyf de Hainau, déclaire et diet que Mons^r le prince Doranges l'at asseuré qu'il avoit grand nombre de parens et amys en Allemangne quy l'aydent et assistent en ceste entreprince, laquelle il ³ diet estre pour le bien et repos du pays, et at déclairé au diet S^r de Villers auleuns moyens les plus nécessaires pour ce faict.

En premier lieu, quant à l'argent qu'il fauldroit pour mettre toutte son armée sur pied et la rendre au Pays Bas, diet avoir calculé que avec deux cens mil escus il y peult satisfaire; des quelz deniers, d'aultant que le diet S^r de Villers at esté demandé particu-culièrement ce qu'il en sçait et comment ils poroient avoir esté trouvés et parfurnis,

- ¹ Cette pièce est analysée dans la Correspondance de Philippe II, t. II, n° 757. On la publie d'après une copie faite aux Archives de Simancas, par les soins de M. Gachard, et conservée aux Archives du royaume. On lit sur la couverture du document original : Copia de la confession de M² de Villers... para embiar à Su Mag². Elle ne contient qu'une partie des interrogatoires du prisonnier : celle qui pouvait encore avoir un intérêt immédiat pour le Roi. On n'y trouve rien de ce qu'a dit le seigneur de Villers à propos du compromis, de ses rapports personnels avec d'Egmont, des événements qui avaient précédé les préparatifs de la prise d'armes du prince d'Orange.
- ² Jean de Montigny, Sgr de Villers, que l'on connaît depuis le tome II de la présente publication, pp. 264 et 278, et dont il a été question souvent dans le tome II et dans le tome III. On se rappelle qu'il avait été pris au combat de Daelhen, près d'Erkelens, le 25 avril : voir plus haut, p. 251, note 2^{me}. Sa sentence est imprimée dans Ch. Rahlenbeck, L'Éqlise de Liège et la Révolution, p. 286.
 - ⁵ Il, le prince d'Orange.

respond que en Anvers, Amsterdame, Leyden, Haerlem et aultres villes d'Hollande il en auroit esté practiqué, que partye en Frise comme à Groeningen, Lingen, Deventer, et générallement touttes aultres villes de ce pays auroient aussy furny une bonne somme d'iceulx deniers, car le dict S^r de Villers les ¹ a veu bien souvent à Dillembourch, maison du dict prince Doranges, solliciter et communiquer avec le dit prince;

Une aultre partye des susdits deniers ait aussy esté practiquéz à la dernière foire de Franckfort, et pour ce faire ait esté entremis Mons de Boisoit , lequel ait aussy sollieité aultres marchans de Nooremberge et Disterlineg et aultres marchans de Coulongne, desquels entre aultres il, parlant, cognoit ung Jehan Moor demourant au dit Coulongne, et aultres surnommés de Pelgrims lesqueles résident au mesme lieu. Une aultre partye doiet avoir esté sollieité au pays de Zeelande, si comme à Middelborch, Flessinges, mais le déposant diet que ne cognoist les sollicitateurs, si non qu'il pense que cela at esté généralement traicté par auleuns députés du diet lieu, sans qu'il y coignoist auleun.

Pour furnir et satisfaire de plus aus dicts deniers, at esté despesché Mons⁷ de Bosque ⁸ en Angleterre, vers tous les marchans refugiés des Pays-Bas, lesquels aussy ont faiet le debvoir de contribuer chacun en son contingent. Et doibt icelluy de Bosque avoir escript à Mons⁷ de Hoochstraete ⁶, comme le dict S⁷ de Villers dépose avoir veu, que tous les marchans susdicts asseuroient, oultre ce qu'ils avoient desjà accordé et contribué, de satisfaire à plus grande somme quand ils verroient meilleures apparences et que le prince Doranges deseroit ⁷ aux champs.

Touttes lesquelles contributions que dessus debvoient furnir à la somme de cent mil escus. Les aultres cent mil escus se debvoient trouver prestement par les moyens qui s'ensuivent:

- Les, c'est-à-dire des députés ou du moins des habitants de ces villes. On trouve des traces de négociations entamées entre le prince d'Orange et les protestants d'Anvers, dès avril 4568, dans Groen, Archives, Supplément à la 4re série, p. 87°.
- En marge: nommé Charles de Boisot. Sur ce gentilhomme, voir plus haut, p. 245, note 5^{me}. Le capitaine Francesco Marchi, en écrivant que Boisot et d'autres gentilshommes attachés à la duchesse de Parme avaient adhéré à la confédération des nobles, ajoute: liquali non sono stati laudati nè stimati per havere fatto questo; voir la correspondance de Marchi, citée dans l'Introduction, p. 58.
 - * Sans doute les marchands Ostrelings, de l'Allemagne du Nord, ou hanséates.
- ' Ce Jean Mor, ou Mohr, devint trésorier du prince d'Orange. Anne de Saxe vécut fort longtemps dans sa maison à Cologne : voir Groen, Archives, t. VI, p. c1 et t. III, pp. 280, 381.
- ⁵ Quel est ce M⁷ du Bosch, ou de Bosque? Il résulte d'une lettre du comte Louis, imprimée dans Grocn, Archives, t. III, p. 272, qu'un des Taffin avait été envoyé en Angleterre. En tout cas il est difficile de croire que le personnage ici nommé soit Jean de Bosch, l'ancien maître d'hôtel du comte d'Egmont. On verra pourquoi, plus loin, p. 620, note 4^{re}.
 - ⁶ Antoine de Lalaing, comte d'Iloogstracten, voir t. 1, p. 59, note 1^{ee} et passim.
 - ¹ Descroit, sans doute descendrait.

Le prince Doranges donnoit du sien c^m florins.

Mons' d'Hoochstraete xxx^m florins, lesquels il at prins sur tous ses meubles d'Hoochstraete lesquels il avoit retiré à Coulogne.

Le conte Lodwyck!				•		x ^m florins.
Mons ^r de Culemburg ²						xxx ^m florins.
Le conte Van der Berghe ³ .						xxx ^m florius.
Le conte de Nyeuwenar 4						xm florins d'or.
Madame de Hornes, la vieille ⁸						x ^m florins.

Aussy auleuns gentilshomes du pays de Liége, de Namur, et aultres des confédérés, ont furni jusques à la somme de xx^m florins, desquels ont esté solliciteurs Mons^r de Louverval ⁶ et ung surnommé Mons^r de Rosvigny, frère de Mons^r de Mermon ⁷.

Les gentilshommes y ayant particulièrement contribué sont les suyvans, assavoir :

		•		•										-	<u> </u>
Mons ^r de Rumme	8.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	xv° florins.
Mons ^r de Risoir ⁹							•					-			xv° florins.
Mons ^r de Branden	bor	ch	10										.•		xv° florins.
Louverval															x11° florins.
Mons ^r de Rosvign	y 11														xº florins.
Mons ^r del Vaul 12															mil florins.

- ' Le comte Louis de Nassau, voir t. I, p. 52, note 2me et passim.
- ^a Floris de Pallant, comte de Culembourg, voir t. I, p. 129, note 3mc et passim.
- ⁵ Guillaume, comte de Berg, ou van den Bergh, beau-frère du prince d'Orange, voir t. 1, p. 197, note 3^{me}.
 - 4 Herman, comte de Nieuwenaer.
 - ⁵ La mère du comte de Hornes, née d'Egmont.
 - ⁶ Philippe de Marbais, Sgr de Louverval, voir plus haut, p. 386, note 2^{me}.
- ⁷ Achille de Dave, seigneur de Rossegnies, onzième enfant de Warnier de Dave, Sg^r de Merlemont, gentilhomme du pays de Namur fort bien apparenté, fut frappé en 1568 d'une sentence de bannissement et de confiscation des biens: voir les Bulletins de la Société archéologique de Namur, t. IX, p. 233. Rossegnies paraît avoir été tué au siége d'Haerlem. Toute sa famille était restée dans le mouvement catholique. Un de ses frères fut abbé d'Anchin, un autre moine à S^t-Bertin. Son frère, le Sg^r de Merlemont, s'appelait Hector.
 - ⁸ Bernard de Mérode, Sgr de Rummen, voir plus haut, p. 59, note 4me.
 - " Charles van der Noot, Sgr du Risoir, voir t. I, p. 312, note 1re et passim.
 - 10 Pierre de Brandenbourg, Sgr de Château-Thierry, etc., voir t. II, p. 657, note 3me.
 - ¹¹ Lisez de Rossegnies.
- ¹² Everard, baron de Mérode-Houffalize, Sgr de Vaulx-Waulin, signataire du compromis. Ce gentilhomme était beau-frère du seigneur de Malberg, et avait épousé Mathilde de Rougrave. Le Sgr de Vaulx, qui avait donné sa démission de capitaine du château de Bouillon, pour le prince-évêque de Liège, au mois de décembre 1567, mourut avant le 21 décembre 1568 probablement dans un enga-

Mons' de Boisoit 1														xv° florins.
Mons' de Wulp 2				:										mil florins.
Mons' de Mol ³														mil florins.
Van der Meeren enviror	1 4.													v° ou vı° florins.
Mons' de Barveaulx ⁵ .														mil florins.
Ung gentilhome nommé	Bers	on '	⁵ , q	ui .	a e	sté	à	Mo	ons	le	p	rine	ce	
Doranges														mil florins.
Martin Loupes 7														m ^m florins.
Et aultres dont à présent il ne s'en peult souvenir; et le compte qu'il en at fait par														
escript ne l'a sceu aultrement, sinon pour leur avoir ouy dire par le chemin les ungs														
aux aultres : disant j'ay contribué aultant, l'aultre aultant, etc.														

Touttes lesquelles susdites contributions peuvent satisfaire aux aultres cent mil escus et plus, de manière que la somme de deux cent mil escus seroit trouvée par les moyens dessus mentionnés.

Quant à l'argent qu'il fauldra pour nourrir ceste armée plus longuement, le S' de Villers dict ne l'avoir poinct entendu particulièrement du prince Doranges; trop bien qu'il asseure avoir esté présent et entendu les propos que le Landegrave 8 tenoit au prince Doranges, en parlant à luy au baptesme de son fils, qu'il ne se défiast aucunnement de luy sour ce qu'ils avoient traicté enssamble sur le faict des Pays-Bas et que les offres qu'il luy avoit faict, tant d'hommes que d'argent, ne luy manqueroient de son

gement avec les troupes du duc d'Albe. Lors de l'invasion des auxiliaires français le Sg^e de Vaulx fit les plus grands efforts pour mettre un terme à leurs excès. — Richardson, Geschichte der Familie Merode, 1^{te} Band, Bl. 215, et Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique, etc., t. VII, p. 40. La sentence de bannissement de Mérode, datée du 22 octobre 1568, est imprimée dans Ch. Rahlenbeck, ouv. cité, p. 289.

- ¹ Charles de Boisot.
- ² Probablement Jean de Renesse, Sgr de Wulp; voir t. II, p. 58, note 5me.
- Jean de Mol, Sgr d'Oetingen, l'ancien lieutenant des fiefs du Brabant, voir plus haut, p. 9, note 2^{me} et passim.
 - 4 Philippe van der Meeren, Sgr de Saventhem, voir plus haut, p. 245, note 4re.
- ⁵ Jean de Haultepenne, Sg^r de Barvéa, ou Barveau, gentilhomme Liégeois. Son interrogatoire est publié dans Ch. Rahlenbeck, ouv. cité, pp. 297 et suivantes.
- ⁶ Guillaume de Preiz, Sg^r de Barchon, autre gentilhomme Liégeois, dont on trouve une lettre dans Groen, Archives, t. III, p. 225. Il fut fait par le prince maître de son artillerie au passage de la Meuse, après la mort de Nicolas de Hames, et plus tard employé par lui à Orange: voir Groen, Archives, les errata du tome III, et Gachard, Correspondance de Guillaume le Taciturne, t. III, introduction.
 - ⁷ Martin Lopez, voir t. I, p. 220, note 2mc, et t. II, p. 89, note 5mc.
- Le landgrave Guillaume de Hesse. Il était venu à Dillenbourg pour être parrain du jeune prince Maurice de Nassau, voir Groen, t. III, p. 486.

costé, lequel propos les trois aultres Landegraves, ses frères ¹, aggréarent de maisme et se donnarent la main la dessus. Et depuis, estant à cheval, luy donna aultres fois la main en disant que bientost il entenderoit les mesmes offres du duc de Saxen ², lesquelles offres ung principal conscillier et facteur, nommé le S¹ Berlups ³, luy debvoit apporter quelques jours après à l'instance du dit Landegrave, lequel avoit sollicité et fait tout debvoir vers le diet Électeur pour l'amener à ceste fin et résolution. Et diet ⁴ au prince Doranges ce mot lequel il, déposant, a bien voulu ramentevoir, c'est qu'il esperoit bientost faire aussy bonne chasse en sa maison de Breda qu'il avoit faiet à Dillembourg, et que au besoing il le vouldroit mener et conduire en personne jusques là; avec ce meisme propos ils départirent d'enssamble. Mais pour retourner à la somme, le diet S¹ de Villers diet qu'il n'en sçait aultres particularités, pour n'avoir esté présent quand ils ont communiqué enssamble, tant de ce que d'aultres chosses plus importantes, dont le diet parlant ne se tient digne d'avoir part, reservant cela aux plus grands princes et S¹ à qui en appartient la cognoissance.

Et pour ensuivre le mesme propos des deniers que le duc de Saxen luy peult avoir offert, diet que devant qu'il partit d'arrière Mons' le prince Doranges, que fut environ six jours, y arrivat le dit S^r de Berlups de la part du diet duc de Saxen, et furent ung jour ou deux entiers à part, traictans, comme il parlant en faiet doubte, sur la délibération et intention du diet duc de Saxen; et partit de là l'ambassadeur Berlups fort content, et Mons' le prince démostroit assez d'avoir en tout contentement de sa venue et commission, et au partir de là se retourna le diet ambassadeur vers l'Electeur et passa par devers le Landegrave.

Aussy que Mons' le prince Doranges, parlant quelques jours après au S' de Villers, luy diet bien ce mot qu'il ne manqueroit point d'argent du costé du diet Saxen et Landegraves, mais que la plus grande difficulté qu'il y avoit estoit de pouvoir rendre les deniers qu'il emprunteroit et dont il seroit assisté d'eulx, et qu'il falloit que le jour qu'il prendroit pour le rembursement fut tenu sur paine de tomber en infamie et deshonneur, ce qu'ils pèsent et estiment beaucoup entre les Allemands.

Depuis, Mons^r le prince Doranges avoit mandé le conte de Wilborch, qui est de la meisme maison de Nassau et est fort riche⁸, avec deux ou trois aultres contes ses parens,

- 1 Les autres landgraves, frères de Guillaume.
- ' L'Électeur Auguste.
- ⁵ Erick Volckmar von Berlipsch, voir Grocn, Archives, t. VIII, pp. 262 et 280, et Supplément à la 1⁷⁰ série, pp. 72° et 175°.
 - 4 C'est-à-dire que le landgrave dit.
- ⁵ Sans doute Albert, comte de Nassau-Weilbourg, comte de Sarrebruck, qui avait épouse une sœur du prince d'Orange, et qui commanda une partie de sa cavalerie : voir Groen, Archives, t. I, p. 207, et t. III, p. 291.

lequel ne devoit estre pour aultre chose sinon pour emplier ¹ leur credict, au nom du prince Doranges, affin de trouver marchans et aultres qui vouldroient entendre au remboursement des deniers que l'on prendroit pour le faiet du diet prince Doranges, et s'obliger de satisfaire au jour et terme que leur seroit donné. Sur quoy les diets S^r de Wilborch et aultres se sont trouvés d'accord avec le diet prince d'Oranges, et le lendemain que cecy fut traicté, qu'estoit le vue d'apvril passé, le diet S^r de Villers se partit du prince d'Oranges.

Le dict déposant dict aussy que, à son partement de Dillenbourg, M. le prince Doranges avoit escript du vine du mois passé aux députés de la religion d'Anvers pour avoir quelque contribution d'argent ².

Encoires pour venir aux deniers, cy dessus touchés, M⁷ le prince Doranges avoit envoyé l'un de ses frères vers le conte Palatin pour entendre de sa volunté sur les deux cent mil escus qu'il avoit arresté des marchands ³; mais, comme il n'estoit encores de retour à son partement, ne sçait qu'elle response il peut avoir obtenu. Voilà quant aux deniers.

Sur ce que luy a esté demandé si le prince Doranges avoit correspondu en Angleterre, diet qu'il, parlant, sçait bien le diet prince avoir envoié son escuier t'Seraerts vers la reine d'Angleterre, mais qu'il n'estoit encoires de retour, qui est cause qu'il, parlant, ne sçauroit rien dire de sa négociation illecq. Trop bien sçait qu'il y estoit allé pour solliciter la Royne de ne laisser passer son fils, le conte de Bueren, pour Espaigne ⁸.

Depuis a bien entendu, partant d'Allemaigne, que la dite royne d'Angleterre tenoit trois mille chevaulx prestz, lesquelz elle payoit comme s'ils estoient en service, mais il ne sçait pour quel effect si non qu'il auroit entendu que Georges Van Hol⁶ auroit aydé à les faire, et y auroit esté entremis par la charge de la dicte Royne.

Mais d'aultant que le diet Georges Van Hol est fort à la devosion du diet prince Doranges, pour lequel mesmes il at faiet gens, est à présumer que ceulx-cy, que la royne d'Angleterre entretient, sont plutôt amys que ennemys du diet prince

- 1 Emplier, c'est-à-dire employer.
- * C'est sans doute à cette lettre du prince aux réformés d'Anvers que se rattachent les pièces imprimées dans Groen, Archives, Supplément à la 1^{re} série, pp. 87* et 88*.
 - ⁸ Le Palatin avait arrêté des marchands qui voyageaient sur le Rhin.
- ⁴ Jérôme t'Seraerts, gentilhomme brabançon qui joua un rôle assez important dans la campagne commencée en 1572. Nommé par le prince gouverneur de Geertruydenberg, en 1573, il y fut tué le 15 novembre par ses propres soldats. Voir entre autres Groen, *Archives*, t. IV, p. 243.
 - ⁵ Voir van Vloten, Nederlands opstand tegen Spanje (1367-72), p. 34, note 11.
- ⁶ Georges van Hol, capitaine allemand fort dévoué au prince. Il est souvent question de lui dans Groen, Archives, tomes I, II, III et IV.

Doranges, n'ayant aussy la Royne affaire d'auleuns gens de guerre principallement des ruytres 1.

Item sur ce que luy a esté demandé si le prince Doranges tient correspondanse en France avec le prince de Condé, Mons' l'admiral et d'Andelot : respond que les dits S' ont envoyé par deux fois Monst de Malberge 2 avec offre de leur part de au diet prince assister avec si grand et petit nombre de gens qu'il vouldroit. Et la première fois que le diet de Malberge y fust envoyé estoit devant que le duc Casimire cust levé ses gens pour ayder au prince de Condé et ceulx qui tenoient son party, et ne fault doubter que Mons' le prince Doranges n'ait faict tout debvoir pour faire trouver bon aux princes de l'Empire le secours nécessaire et requis au diet prince de Condé, comme icelluy déposant at ouy, tant vers le Landgrave que d'aultres princes lesquels le diet prince Doranges at visté depuis son partement d'iey, si comme de Wittemberge, conte Palatin et le duc de Saxen, par le moyen du conte de Zwartzenburg 5 et aultres, ses lettres tendantes à ces fins et faveur du prince de Condé, de manière que le prince Doranges attend, de leur costé, semblable faveur et secours quand le besoin et l'heure s'addonera et qu'ils ont promis de faire tant par lettres que messaiges, meismes dernièrement par Monst de Lummene 4. Et semble au diet déposant que l'intention du diet prince d'Oranges seroit de s'en servir lorsque son armée du costé d'Allemaigne sera preste à marcher vers ces quartiers, et qu'eulx au comp entreront tant par les frontières tant d'Haynau que d'Arthois, et premièrement garderont de surprendre quelques villes sur lesquelles ils ont intelligence par le moyen des gentilshommes, retiréz en France, dont les noms s'en suyvent: M' de Dolhain 5, M' de Longastre 6, M' d'Esquerdes 7, M' d'Audregnies 8. Lesquels et aultres ont practiqué et tracté premièrement avec le gouverneur de Dourleans, nommé M' de Bouchavene 9, et Cocquevilles 10, M' de Morvilliers, gouverneur de Boulogne 11, et

- 1 Des reitres, des cavaliers.
- ² Bernard, Sg² de Malberg, voir t. II, p. 665, et plus haut, p. 386, note 5me.
- 5 Le comte Gunther de Schwartzbourg, beau-frère du prince; voir plus haut, p. 356, note 4mc, et t. 11, 665.
- ⁴ Guillaume de la Marck, Sg^r de Lummen ou Lumey : voir plus haut, p. 40, note 1^{re}. Sa sentence est imprimée dans Ch. Rahlenbeck, ouv. cité, p. 287 : elle vise spécialement les faits que rapporte ici le Sg^r de Villers.
 - ⁵ Adrien de Berghes, Sgr d'Olhain, voir plus haut, p. 268, note 5me, et tomes I et II, passim.
 - 6 Charles de Houchin, Sgr de Longastre, voir t. 1, p. 51, note 1re, et tomes I et II, passim.
 - ¹ Eustache de Fiennes, Sgr d'Esquerdes, voir t. I, p. 260, note 1re, et tomes I et II, passim.
 - ⁸ Charles de Revel, Sgr d'Audregnies, voir t. I, p. 261, note 2me et passim.
 - Sur la garnison de Dourlens et ses courses, voir plus haut, pp. 194, 225, 289, etc.
 - 16 Sur Cocqueville et son expédition, voir plus haut, p. 290, note 1re, et 352, note 1re.
 - Voir plus haut, p. 555. le texte et la note 5^{me}.

pareillement depuis avec M'l'admiral et d'Andelot, et ont grande intelligence sur S'Omer, Bethune, Aire, Bapaumes, et mesme sur Cambray. Car dernièrement, estant le S' de Lummene à Dillenbourg, le diet déposant luy demanda si les gentilshommes que dessus n'entreprenoient riens sur la ville et citadelle de Cambray, pour ce que le diet déposant avoit peu devant entandre du prince Daranges que la diete citadelle seroit fort nécessaire et advantageuse? A quoy le diet S' de Lumene luy respondit : estes vous empesché de cella? M' d'Audregnies a faiet offrir à M' d'Owenseul 1 quelque somme d'argent pour gaigner quelques soldats, et comme le diet d'Abbenseul 2 at esté aultresfois maistre d'hostel du diet S' d'Audregnies, il s'asseuroit que, par ce moyen, on y porroit practiquer quelque chose, etc. Sur quoy est party le diet de Lumene.

Et estant le diet S' de Villers interrogué quand et en quel tamps l'on estoit advisé de surprendre la diete citadelle de Cambray, diet qu'il ne sçait à parler du temps propre, mais que ad présent cella se traicte, et debvoit suivre l'exécution lorsque le prince d'Oranges aurat ses forces prestes pour entrer au pays, afin de donner au mesme tamps empeschement de l'aultre costé de la frontière, par le moyen de ces entreprises, affin aussy que le diet prince Doranges puist entrer du costé d'Allemaigne plus faeilement : d'aultant qu'il fauldra force pour remédier à deux entrées d'ung coup, ne sçaichant celuy qui parle quelle en aura esté l'yssue ou l'effect pour n'avoir depuis riens entendu du diet de Lumene, lequel se partoit pour France pour exécuter l'entreprise qu'avoient en mains les gentilshommes que dessus, de la part desquels il estoit venu vers le prince Doranges.

Et luy déposant s'en venit au pays de Liège, à Hun, où il trouva auleuns gentilshommes tant de Namur que de Liège, avec lesquels il pensoit s'acheminer vers le prince Doranges, mais ils furent desfaicts avec les gens de MMⁿ de Rumme et Rysoir, à cincq lieuwes près de Dusbourch, ville de Clèves, auquel lieu ils debvoient trouver le diet prince Doranges, suivant ce qu'il leur avoit mandé ⁵.

Quant à leur entreprise de Maestricht, déclaire librement ce qu'il en at ouy du S^r de Rumme, depuis la faulte d'icelle. Lequel S^r de Rumme luy at diet qu'il avoit intelligence dedans la diete ville, et avoit trouvé moyen, le sabmedy devant Pasques dernier, de faire meetre en armes jusques à douze ou quatorze cens bourgeois de la ville, pour quelques troubles et rumeurs qu'auleuns de la religion nouvelle (dont le nombre y est grand) debvoient semer en icelle ville de Maestricht, et de nuiet culx saisir d'une porte et s'en faire maistre, tant que le diet S^r de Rumme y pourroit entrer avec sa trouppe. Pour quoy effectuer il avoit armé six enseignes de gens de pied, d'allentour du diet

¹ Augustin de Venaste, Sgr d'Obencheul, voir plus haut, p. 290, le texte et la note 4^{me}.

² Sic.

⁵ C'est le combat de Daelhen.

Maestricht, et avoit faiet venir les armes de Couloigne de par le moyen d'ung nommé Jehan de Palme, lequel les debvoit librer le vendredy devant à deux lieuwes de là, en une maison que appartient à Mr de Culemburg, gisante en ung villaige nommé Gallop 1. Mais, despuis la faulte de la dite entreprise, Mr de Rumme s'excuse que les armes ne luy sont poinct esté délivrées six jours après le vendredy susdict, et que cependant son entreprise at esté découverte. Voilà que le déposant en sçauroit à dire quant à l'entreprinse susdite. Oultre plus Mr de Rumme luy at diet que, s'il cust eu ses armes en tamps, qu'il fust venu au bout de son entreprinse, car il y avoit pour armer vu° harquebousiers et v° corseletz.

Quant à l'entreprinse de Bruxelles 2, le dict déposant déclaire tout ce qu'il en a peu entendre du Sr de Rysoir, lequel avoit mené seul la dicte entreprinse, et luy at juré qu'il n'y avoit entremis aultres des gentilshommes que son frère Karloo 5 et Beaussart 4, lequel Beaussart avoit reçeu du diet Sr de Rysoir ymo florins pour mener xvo soldats du pays d'Arthois et les faire tenir tous prets à une journée de Bruxelles, les ungs de châ et les aultres de là, en divers lieux, tant que ung jour devant l'entreprinse ils seroient advertis par diverses personnes là où ils se debyroient trouver le samedy ensuyvant, contre les six heures du soir. Il luy at dict, le dict de Rysoire, que le lieu où se debvoit faire l'assemblée estoit à Ouhain 5, trois lieuwes de Bruxelles, auquel lieu il avoit fait venir armes de Couloigne, par le meisme marchant que dessus, pour armer mil hommes, assavoir: vuo harquebousiers et mo corseletz, avec flasques et toutte munition preste. pour s'en servir à l'heure mesme. Et debvoit le S' de Karloo, pour le jour que dessus, furnir mº soldatz lesquelz il avoit desjà pretz allentour de ceste ville, tant à Malines que aux environs. Et si le dict Beaussart n'eust esté descouvert, se debvoit trouver de retour de son voiage d'Arthois le lundy de la bonne sepmaine⁶, et advyser par ensemble, luy et M' de Karloo, comment ils porroient le plus secrettement tirer d'Auvers nue sol-

- 1 Ou Gulpen.
- * Voir plus haut, p. 245, note 6me.
- Gaspar van der Noot, Sgr de Carloo.
- ⁴ Le capitaine Jean de Beausart, dont on trouve la sentence dans van Vloten, Nederlands opstand tegen Spanje (1567-72), p. 243, fut exécuté à Bruxelles vers la fin du mois de juin 1568.
- Ohain, seigneurie de Jean Hinckaert, dont la femme, Lucrèce van der Aa, était sœur de la femme du Sgr du Risoir. Hinckaert, qui appartenait à une ancienne famille sortie par bâtardise des ducs de Brabant, avait été, comme on se le rappelle, attaché à la maison du comte d'Egmont. Il se réfugia auprès du prince d'Orange et fut banni par sentence du 14 septembre 1568. Ce gentilhomme, qui joua un rôle assez important dans le parti révolutionnaire, fut reçu en grâce lors de la soumission d'Anvers au prince de Parme. Il mourut avant 1587: voir Correspondance de Philippe II, t. I, passim., et Tarlier et Wauters, Géographie et histoire des communes belges, canton de Wavre, pp. 78 et suivantes.
 - 6 De la semaine sainte.

dats, lesquels avoient esté là entretenus quelque temps par le moyen de ceulx de la religion, et s'en debvoit servir le diet Sr de Rysoire pour son entreprinse, et les faire assembler tous à Ouhain pour le jour que dessus. Mais comme M' de Karloo n'entendit rien le lundy du diet de Beaussart, suivant qu'il avoit promis de retourner, et que le lendemain mardy il fust adverty par Poucques 1 de l'emprisonnement du diet Beaussart, ce que le diet Poucques disoit avoir entendu du grand prieur 2, le susdiet de Karloo, sans attendre aultres nouvelles et postposant tout ce que porroit servir en ce faict, tant dehors que dedans la diete ville de Bruxelles, au mesme Mr de Rysoire avoit envoyé ung nommé Johannin ⁵ pour y faire entrer quelques soldats scerètement. Comme le dict Johannin n'entendoit rien du dict Beaussart, vers lequel M' de Rysoire l'envoyoit pour s'en servir, il se retira en Anvers: de manière que ny M' de Karloo, ny le diet Johannin n'ont rien traicté depuis ; mais au contraire, le dict de Karloo laischa bride à son cheval et s'en vint droist à Hun où son frère, M' de Rysoire, fust fort estonné de le veoir, et là incontinent encommencha à compter à son diet frère toutte la faulte et l'emprisonnement du dict Beaussart, et que quant à luy, Karloo, saichant que son compaignon estoit prins, s'en estoit enfuy, credent estre prins semblablement. Et ainsy l'on peult veoir que despuis le lundy jusques au sabmedy, qui sont cineq jours, tout ce qu'ils avoient à traicter, tant le dict Beaussart, Jehannin, que Karloo, ors de la dicte ville de Bruxelles et dedans, fust rompu et riens ne se traicta. Voillà ce que le déposant sçauroit déclairer de ceste entreprince fallie, pour ce qu'il ne s'en est enquis plus avant, tant du diet Sr de Rysoire que de Karloo, son frère, pour estre le tout rompu : protestant devant Dieu et les hommes que s'il sçavoit quelqu'ung d'aultre, présent ou absent, qui se fust entremis en ce faiet icy, et fust-ce son propre frère, le déposeroit librement pour le service du Roy et de Son Excellee, priant à tant prendre de bonne part ceste sienne advertense et déposition, s'offrant à tout aultre service à quoy Son Excello le vouldra employer.

Poucques. Sous ce nom étrangement défiguré, soit par le greffier du conseil des troubles, soit par le copiste de Simancas, se cache messire Jean du Bosch, ou du Bock, chevalier, ancien maître d'hôtel du comte d'Egmont. Sa sentence de bannissement se trouve dans van Vloten, Nederlands opstand tegen Spanje (1567-72), p. 244. Elle vise le fait rapporté ici par Villers; elle déclare du Bosch grandement noté d'avoir sçeu et esté consentant à l'entreprinse et saisie qui s'estoit dressée... sur la personne de Son Excelles, en ceste ville de Bruxelles, laquelle estant descouverte et pour ce ung des conspirateurs appréhendé, en auroit le dit adjourné incontinent faict advertense au Sgr de Carlo. C'est seulement après la découverte de la conspiration que du Bosch s'était réfugié auprès du prince d'Orange. Il est donc difficile de croire que ce soit lui qui avait été envoyé en Angleterre voir plus haut, p. 612, note 5mc.

Le grand prieur don Hernando de Tolède, l'ami du comte d'Egmont.

⁵ Johannin: n'est-ce pas le chausseteur Jacques d'Armanchy, dit Quatre-Bras, dont on trouve la sentence, datée du 11 mars 1370 dans van Vloten, loco citato?

En oultre déclaire le dict S^r de Villers, sur l'intelligence que MM^{r*} de Longastre et Dolhain ont sur la ville de Bethune, sera bon que le gouverneur d'icelle ville ¹ prende garde qu'il n'y ait en la ville nuls estrangiers, aussy s'enquérir soigneusement s'yl n'y a en la dicte ville nuls officiers, conseillers, recepveurs ou aultres semblables, quy servent ou ont servy aus dicts SS^r de Longastre et Dolhain, par lesquelz ils peuvent avoir intelligence, ou bien quelques aultres soldats qui ont esté soubs leur charge, d'aultant que le dict déposant at entendu du S^r de Lummene et aultres, quy ont esté vers le prince Doranges, qu'ils ont bonne intelligence en la ville. Et asseure le dict déposant que, s'il en cognoissoit quelcun, il le nommeroit librement, oultre qu'il n'at de sa vie esté en la ville de Bethune.

Quant à la ville d'Aire, le dict déposant se rapporte tant à la bonne diligence et vigilance du gouverneur ² qu'il ne vouldroit croire que l'on peult practiquer auleuns de ses gens. Toutesfoys, pour avoir veu et parlé à auleuns, quy ont esté bannis dudict Aire pour le faiet de la religion, entre aultres ung quy se disoit parent à ceulx de Merlins ³, qui luy at asseuré que lorsque M^r de Morbeque prenoit serment de tous les habitans de la ville et les mandoit sur la maison eschevinalle illecq qu'ils cussent à déposer de quelle religion ils estoient, et promectre d'entretenir la religion catholicque, Romaine, entre ceulx là, qui avoient faiet le meisme serment, il en cognoissoit, tant soldats que bourgeois, qui estoient de la religion nouvelle, nonobstant le dict serment par eulx faiet au contraire, joinct aussy que l'on voit tous les jours tromperies en tels et semblables cas, et que cause au dict déclairant d'en donner advertense à Son Excell²⁰, craingnant que par là on ne soit surprins, car indubitablement les gentilshommes que dessus, avec aultres Franchois, portent grande envie au dict S^r de Morbeque, gouverneur de la dicte ville.

Quant à la ville de Bapalmes *, il sera bon de tenir le meisme regard que dessus, car, du temps qu'on preschoit, il y avoit soldats de la garnison qui hantoient et fréquentoient les presches; touttesfoys ne sçait-il, déposant, sy ceulz là ont esté despuis cassés, car la garde d'une ville et forteresse consiste en cœurs et voluntés des personnes qui la doibvent garder, et ce n'est d'aujourd'huy que là où il y at petit nombre de gens pour garder une place, on l'a peult surprendre et se faire maistre des dietes places, comme on a veu en France.

^{&#}x27; Ce gouverneur, on se le rappelle, était le vieux François de Bernimicourt, Sgr de la Thieuloye; voir plus haut, pp. 156, 200, 201.

^{*} Jean de St-Omer, Sgr de Morbecque : voir plus haut, p. 247, note 5me.

³ Ne serait-ce pas parent des Herlin de Valenciennes, dont il a été si souvent question dans le tome II?

^{&#}x27; A Bapaume, le gouverneur était, comme on se le rappelle, Hugues Bournel, Sgr d'Estaimbecque : voir plus haut, p. 291.

Quant à la ville de S'-Omer, le dict deposant n'en sçauroit dire aultres particularités, sinon que M' d'Esquerdes luy at dict aultresoys qu'il avoit tant d'amys en icelle ville que touttes soys qu'il vouldroit la faire révolter il seroit bien en sa puissance, meismes de s'en faire maistre, quant il s'en vouldroit ayder des parents, amys et alliez qu'il at en France. Sur quoy il semble au déposant qu'il ne seroit impertinent d'y porter soing, de tant plus meismes que luy, parlant, partant de Coulongne, ouyt illecq entre les marchands meismes d'entre eulx, de Jean Moor et d'aultres quy venoient d'Angleterre, que la royne du dict Angleterre practiquoit icelle ville, sans qu'il, parlant, ayt ouy ou entendu aultres particularitez.

Le déposant diet qu'il cognoist le S^r de Collincourt estre fort affectionné au S^r d'Esquerdes, comme il, parlant, a souvent entendu de son fraire qui fut tué à la deffaicte d'Austerweel ⁴.

Le diet déposant déclare qu'il n'a riens sçeu et ne seauroit respondre à l'entreprinse faillie de Amsterdam, pour ce que le conte Lodowyck partist de Dillembourg huit jours avant il quy parle, et si secrètement que personne de la maison ne sçavoit de son partement ne où il alloit, et despuis il, déposant, ne l'a veu ne parlé à luy comme il a faict aux aultres, par où il ne sçauroit rendre compte de ce faict-là; mais luy déposant, estant en chemin pour venir icy, at entendu qu'il est retiré vers le prince Doranges avec sa troupe, laquelle on diet estre de m à v^m hommes.

Quant à celle de Bois-le-Duc, dict avoir entendu que, depuis la faulte, M^r de Meghem estoit pour enserrer les xu enseignes que M^r de Welle ² avoit mené pour la surprendre avec intelligence que luy et M^r de Boxtel ³ avoient dedans la dicte ville, meismes avec quelques eschevins et gens principaulx, comme M^r de Boxtel luy at dict aultresfoys qu'il les avoit bien à commandement; mais ne sçait comme la faulte est advenue, et si n'at il déposant veu ny parlé au S^r de Boxtel depuis ung an.

Quant à l'entreprinse de Numeghen, cela at esté demené par un Alleman nommé Crespyn 4, lequel le déposant ne cognoist poinct, et proteste qu'il n'en a riens sçeu sinon depuis la faulte, qu'est pour le présent viii ou diz jours, et l'a sçeu mesme d'ung capitaine qui est à Remunden pour la guarde de la ville en dessous le comte de Meghem, disant, il déposant, n'avoir aultres capitaines en la ville que luy, ayant illecq une

- ¹ On ne saurait préciser la personnalité de ce Sr de Collincourt. Quant à son frère, dont il es ici question, il est mentionné comme ayant pris part, avant le combat d'Austruweel, à l'expédition de Marnix de Toulouse vers l'île de Walcheren. Il se trouvait dans le même navire que Toulouse et que le Sgr d'Asperen: voir van Vloten, ouv. cité (1567-72), p. 253.
 - ^a Adrien de Bylandt, Sgr de Welle, voir t. I, pp. 376-377, et t. II, p. 348.
 - ^a Jean de Hornes, baron de Boxtel et de Beaucignies, voir plus haut, pp. 39, 49, 96, etc.
- ⁴ Sans doute Cryspyn van Soltbruggen, lieutenant du comte van den Bergh; voir plus haut, p. 318, note 1^{re}.

enseigne pour la garde de la ville, auquel il, parlant, y estant amené prisonnier par don Syncho de Londono, et que le diet capitaine le vint veoir pour ce qu'il l'avoit aultresfoys veu en la compagnie de Meghem, le meisme luy at diet aussy que mil contre ung, qu'ils n'ont esté tous perdus et deffaietz par les gens du diet comte de Meghem, meismes quand il parlant partist de là le bruiet estoit qu'ilz estoient environnés ¹.

Au surplus le déposant a bien voulu déclairer librement quelles forces et quels gens le prince Doranges amassait présentement, à celle fin que Son Excell^{o0} sur ce puist donner tel ordre et provision qu'il trouvera convenir pour le service de S. M¹⁶.

Premièrement Son Excell¹⁰ doit entendre que le gentilhomme qui a porté les dernières lettres du prince Doranges, escrites à MM¹⁵ de Rummen et de Rysoire, de la ville de Duysbourg, ville de Clèves, en date de la veille de S¹-Marcq dernier, nous asseurait le diet gentilhomme, nommé M¹ de Lyere ², que, quand il partist de M¹ le prince il pouvoit avoir xv⁰ chevaux, y compris les contes et Sg¹⁵ qui l'accompagnoient

Le sabmedy devant Pasques passé devoient commencher à marcher les gens du comte de Zwartzenbourg 3, qui sont au nombre de 111m chevaulx.

Le comte Adolff, fraire du prince Doranges 4, debvoit mener xv° chevaulx.

Le comte Josse de Schauwenborch ⁵ a tenu prest, passé deus mois, n^m chevaulx.

Voillà le nombre qu'il parlant at entendu estre prest pour marcher, à son partement du diet prince Doranges.

Quant à l'infanterie: premièrement le comte Lodowick faisoit estat de 111^m à 171^m hommes pour son entreprinse; le comte van den Berge, x11 enseignes; le comte de Culembourg, x11 enseignes; M^r de Wellere, x11 enseignes ⁶; M^r de Rumenen avoit commission pour six enseignes, mais ils ne sont recueillis.

Georges van Hol debvoit faire deus regimens, desquels il donne l'ung à un sien beau fils, et l'aultre à quelque autre sien amy 7; toutesfois il les a levé en son nom et sur son

- L'officier de qui Villers tenait ces détails s'appelait Renier van Broeckhusen. On trouve dans van Vloten, ouv. cité (1872-1875), Bylagen, p. xviii, une lettre du 29 avril qu'il écrivit au comte de Meghem. Dans cette lettre il parle de la conversation qu'il vient d'avoir avec Villers, en prison, et cite les gentilshommes qui avaient pris part au combat de Daelhen.
- * Mr de Lyere, sans doute Emmery de Liere ou de Lyer, qu'on trouve plus tard avec la qualifica tion d'écuyer du prince d'Orange : voir Groen, Archives, t. VI, pp. 658, 686.
- ⁸ Le comte Gunther de Schwartzbourg : on a vu qu'il n'avait pas pris part en personne à l'expédition.
 - 6 Celui qui fut tué à Heyligerlee: voir plus haut, p. 258, note 5me.
- Le comte Joost de Schauwenbourg, beau-frère du comte de Culembourg, dans le château duquel Brederode était mort. Il commanda en effet une partie de la cavalerie du prince.
 - 6 Mr de Welle.
 - ⁷ Les deux régiments allemands devaient être conduits par Georges van Hol et par Nicolas de Hattstat

crédit; mais quant à sa personne, il doibt servir en ceste armée de mareschal de camp avec M^r de Rumenen. Et debvoit le dict S^r de Rumenen quister les susdites six enseignes qu'il avoit levé pour l'emprinse de Maestricht et M^r le prince les debvoit donner à quelque aultre.

Dict et dépose qu'il y avoit environ ung regiment d'Allemans, mais ne sçait le coronel qui les a faite, car M^r le prince faisoit estat de huit regimens y compris ceulx de M^r de Culembourch, du comte van den Berghe et les aultres dessus mentionnés : voylà quant à l'infanterie allemande.

En oultre M' de Rysoire avoit commissions jusques à m' ou iv soldats wallons.

M' del Vaulx 1 ung regiment de six enseignes dont les trois sont desfaites.

Les capitaines du regiment de M^r de Rysoire estoient M^r de Karloo, lieutenant du régiment, lequel avoit aussy une compaignie à part; M^r de Dohain ² une compaignie; M^r de Haultzig ⁵, chevalier, une compaignie; Longueval ⁶ une compaignie.

Le déposant diet qu'il n'y avoit aultres capitaines dénommés de son régiment que ceulx là dessus dietz, en tant moingz de xu. Et debvoit chaseunne compaignie estre de deuz cens cinquante testes.

Le déposant dict qu'ilz estoient trois capitaines du régiment de Mr del Vaulx, lesquels ont tous trois esté tuez : l'ung s'appelle Mr de Porru 7, qui avoit esté hommes d'armes de la compaignie de Mr de Mansfeld, l'aultre Mr de Gedyne 8, lequel avoit esté quatre ans enseigne de feu Mr de Treslon; du diet troisième ne sçait le nom.

(voir plus haut, p. 336, note 3^{me}). Lors de l'expédition, ils furent commandés par Vitus Schoner, Hattstat et B. de Wolffes: voir Groen, Archives, t. III. pp. 261, 291.

- 1 Everard de Mérode : sa sentence rappelle qu'il commandait six enseignes.
- ⁹ Jean Hinckaert, Sgr d'Ohain.
- ^a En note se trouve l'indication : mort. Il s'agit de Christophe de Leefdael, ancien gentilhomme du comte d'Egmont, dont il a été parlé t. II, p. 652, note 4^e. Il n'était pas mort à Daelhen.
- ⁴ On ne saurait dire s'il s'agit de Samuel van Alveringhe, Sgr de Hoffweghe, dont on a parlé t. I, p. 281, note 4^{me}, ou de son frère Josua, naguère homme d'armes dans la bande d'ordonnance du prince d'Orange, lequel, ayant commis un meurtre en 1558, avait été gracié à son intercession : voir Gachard, Correspondance de Guillaume le Taciturne, t. I, p. 394.
- ⁴ Personnage inconnu. Peut-être s'agit-il d'un des Sg^{re} de Haultain ou Houtain, en Brabant, de la famille de Zoete, qui étaient présents au combat de Daelhen au témoignage du capitaine van Brocckhusen : voir plus haut, p. 625, note 1^{re}.
- Même indication que plus haut: mort. Sans doute Jean de Longueval, mentionné t. II, p. 651, note 1^{ce}. Ce gentilhomme ne mourut pas sur le champ de bataille. Il fut exécuté.
- ' Jacques de Solliguren, Sg^r de Porruz, confédéré du Luxembourg, dont on trouve la sentence datée du 12 juin 1868 dans Ch. Rahlenbeck, ouv. cité, p. 284. Porruz fut banni. Il est probable que Villers l'avait porté mort par erreur.
 - ⁶ Personnage inconnu. Cependant il faut peut-être lire Sgr d'Emptines, au lieu de Sgr de Gedinne,

M' le prince avoit mandé M' de Brandenborch pour luy donner commission pour deux cens chevaux. M' Dhuy 2 estoit mandé pour semblable charge de deux cens chevaux. Louverval pour cent cinquante chevaux.

Et à luy, prisonnier, cent cinquante harquebouziers à cheval et sa garde, laquelle devoit estre de 111° chevaux estant au pays, mais pour le présent n'a voulu aultres gardes que Allemans. M' d'Esquerdes, 11° chevaux; d'Audrignies, 11° chevaux; M' Dolhain ung regiment de six enseignes; Longastre un regiment de six enseignes.

Voylà en quelz termes le S^r de Villers s'est party de Dillembourg et at laissé le prince Doranges avec ceste conclusion et déliberation, et depuis n'at rien entendu ny ouy du diet prince Doranges, sinon qu'il envoyât à M^r de Rumenen et Rysoire pour nous tirer vers luy à Dusborch, de laquelle lettre at esté parlé ci dessus.

Le déposant supplie bien humblement Son Excelle prendre cest advertissement de bonne part. Et sy se présente quelque aultre rapport, de quoy il s'en pourra souvenir, ne fauldra en advyser de bon cœur Son Excelle, espérant luy faire par là très humble service; et at signé ceste susdite déposition.

et alors il serait question d'Englebert de Salm, dit de Rougrave, Sgr de Hermalle et Emptines, banni avec le Sgr de Lummen.

30000

- 1 Voir plus haut, p. 613, note 10me.
- ² Voir plus haut, passim, et t. II, p. 34, note 3me.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS CONTENUS DANS CE VOLUME.

	Pages.
1. Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle, Bruxelles, le 14 sep-	
tembre 1567	1
2. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 14 septembre	
1567	3
3. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 16 septembre 1567	11
4. Le cardinal de Granvelle à Étienne Pighius. Rome, le 17 septembre 1567.	12
5. Le cardinal de Granvelle au chanoine Antoine Contault. Rome, le 17 sep-	
tembre 1567	14
6. Le cardinal de Granvelle au conseiller Jean de Blaesere. Rome, le 17 sep-	
tembre 1567	16
7. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 21 septembre	
1567	18
8. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 21 septembre	
1567	23
9. Le Roi au cardinal de Granvelle. L'Escurial, le 22 septembre 1567	25
10. Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 27 septembre	
1567	26
11. Le cardinal de Granvelle à Claude Bélin. Rome, le 30 septembre 1567	29
12. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 5 octobre 1567.	50
13. Le prévot Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 5 octobre 1567.	34
14. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 12 octobre 1567.	43

		Pages.
15.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 12 octobre 1567.	50
	Le prévot Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 13 octobre 1567.	55
	Le cardinal de Granvelle au chapitre métropolitain de Malines. Rome, le	
	15 octobre 1567	.59
18.	Christophe Plantin au cardinal de Granvelle. Anvers, le 17 octobre 1567 .	60
	Le pensionnaire Cornet au cardinal de Granvelle. Dordrecht, le 22 octobre	
	1567	62
20.	Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 2 novembre 1567	67
	Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 2 novembre 1567	71
	Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 2 novembre 1567	72
25.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 7 novembre	
	1567	73
24.	Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Rome, le 8 novembre 1567 .	80
25.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 9 novembre	
	1567	88
2 6.	Le cardinal de Granvelle au Roi, le 12 novembre 1567	100
27.	Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Rome, le 13 novembre 1567.	104
28.	Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Rome, le 13 novembre	
	1567	-105
29.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 16 novembre	
	1567	108
50.	Le cardinal de Granvelle au seigneur de Cuinchy. Rome, le 17 novembre	
	1567	115
31.	Le cardinal de Granvelle au seigneur du Haultbois. Rome, le 17 novembre	
	1567	115
52 .	Le prévot Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 25 novembre	
	1567	116
53.	Le Roi au cardinal de Granvelle. Madrid, le 28 novembre 1567	119
54.	Claude Bélin au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 50 novembre 1567 .	125
55.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 50 novembre	
	1567	129
5 6.	Le prévot Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 7 décembre 1567.	152
57 .	Claude Bélin au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 8 décembre 1567	156
5 8.	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	
	Vennes, le 10 décembre 1567	159
5 9.	Le cardinal de Granvelle à Michel Mariage, dit Barbasan. Rome, le 15 dé-	
	combro 4567	140

	TABLE CHRONOLOGIQUE.	629
		Pages.
40.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 14 décembre	
41.	1567	142
	1567	144
	Glaude Bélin au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 15 décembre 1567 Le cardinal de Granvelle au seigneur de Boevekercke. Rome, le 18 dé-	147
	cembre 1567	151
44.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 21 décembre 1567	153
4 5.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 21 décembre	
	1567	154
	Le cardinal de Granvelle à Claude Bélin. Rome, le 23 décembre 1567	159
	Le Roi au cardinal de Granvelle. L'Escurial, le 26 décembre 1567	163
	Claude Bélin au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 4 janvier 1568	165
	Le Roi au cardinal de Granvelle. Madrid, le janvier 1568	165
50.	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	
	Gray, le 8 janvier 1568	166
51.	Le cardinal de Granvelle à Claude Bélin. Rome, le 9 janvier 1568	167
52.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 11 janvier 1568.	169
55.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 11 janvier 1568.	170
54.	Le pensionnaire Cornet au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 11 janvier	
	1568	176
55.	Le cardinal de Granvelle à Claude Bélin. Rome, le 15 janvier 1568	178
56.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 18 janvier 1568.	180
57.	Le cardinal de Granvelle au chanoine Antoine Contault. Rome, le 24 jan-	
	1568	186
58.	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	
	Gray, le 24 janvier 1568	188
59.	Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 26 janvier 1568	189
60.	Le cardinal de Granvelle à M' Hinckaert. Rome, le 29 janvier 1568	189
	Le prévot Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 1er février 1568.	190
	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	
	Gray, le 1er février 1568	196
65.	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	
	Dole, le 14 février 1568	197
64	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	
J. 7.	Vennes, le 24 février 1568	198

GS	Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 9 mars 1568	Pages.
	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	199
	Vennes, le 10 mars 1568	200
67.	Le seigneur de la Thieuloye au cardinal de Granvelle. Château de Béthune,	000
co	le 15 mars 1568	200
	Le cardinal de Granvelle au comte de Boussu. Rome, le 22 mars 1568.	202
	Le cardinal de Granvelle au seigneur d'Oosterwyck. Rome, le 22 mars 1568.	204
	Le cardinal de Granvelle à Guillaume van Veen. Rome, le 22 mars 1568. Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	207
/ι.	Vennes, le 51 mars 1568	210
79	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 3 avril 1568.	210
	Le cardinal de Granvelle à Michel Mariage, dit Barbasan. Rome, le 7 avril	210
	1568	218
74.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 10 avril 1568.	219
	Le Roi au cardinal de Granvelle. Madrid, le 11 avril 1568	222
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 11 avril 1568 .	222
	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	
	Gray, le 6 mai 1568	228
78.	Le Roi au cardinal de Granvelle. Madrid, le 8 mai 1568	229
7 9.	Salentin, élu de Cologne, au cardinal de Granvelle. Bruhl, le 16 mai 1568.	250
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 23 mai 1568	251
81.	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	
	Sans lieu, mai 1568	237
82 .	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	
	Gray, le 26 mai 1568	245
85.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 50 mai 1568	244
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 50 mai 1568	246
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 1er juin 1568.	249
	Le Roi au cardinal de Granvelle. Aranjucz, le 2 juin 1568	254
	Le secrétaire Aguilon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 5 juin 1568.	254
	Claude Bélin au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 5 juin 1568 Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 6 juin 1568	256
	Le prévot Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 7 juin 1568	258
	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	260
<i>0</i> 1.	Besançon, le 11 juin 1568	272
92	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle, sans lieu (Bruxelles) le	212
	15 juin 1568	274

TABLE CHRONOLOGIQUE.

634

		Pages.
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 3 octobre 1568.	371
119.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 10 octobre 1368.	574
120.	Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 12 octobre 1568	381
121.	Le cardinal de Granvelle à Mme van Straclen et aux seigneurs Jean et	
	Gosuin van Straelen. Rome, le 15 octobre 1568	383
122.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Saint-Amand, le 27 octobre	
	1568	384
123.	Le cardinal de Granvelle à Elbertus Leoninus. Rome, le 27 octobre 1368.	592
	Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 3 novembre 1568	393
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Anchin, le 4 novembre	
	1568	395
126.	Le cardinal de Granvelle à Herman, comte de Schauenbourg, évêque	
	postulé de Minden. Rome, le 13 novembre 1568	3 98
127.	Le cardinal de Granvelle au seigneur de Grobbendoncq. Rome, le 15 no-	000
•	vembre 1568	5 99
128.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Saint-Amand, le 18 novembre	900
	1568	402
129.	Le cardinal de Granvelle au secrétaire Pfintzing. Rome, le 25 novembre	
	1568	412
130	Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 23 novembre 1368	418
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 28 novembre	
	1568	418
132.	Le cardinal de Granvelle à Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme.	
	Rome, le 2 décembre 1568	420
155.	Le cardinal de Granvelle au seigneur d'Oosterwyck. Rome, le 4 décembre	
	1568	422
154.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Sans lieu, le 6 décembre	
	1568	424
135.	Le cardinal de Granvelle à Michel Mariage, dit Barbasan. Rome, le 18 dé-	
	cembre 1568	42 9
136.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 9 janvier 1569.	431
	Le prévot Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 9 janvier 1569.	434
	Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 10 janvier 1569	436
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Rome, le 10 janvier 1569 .	443
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Sans lieu (Bruxelles), le 16 jan-	
•	vier 1569	447
141.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle, Sans lieu, le 23 janvier 1569.	450

TOME III.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

635

80

		Pages.
169.	Le cardinal de Granvelle au seigneur de Grobbendoncq. Rome, le 29 avril	
	1569	569
170.	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	
	Gray, le 28 avril 1569	570
171.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 1er mai 1569.	571
172 .	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	
	Gray, le 4 mai 1569	574
173.	Le Roi au cardinal de Granvelle. Aranjuez, le 12 mai 1569	576
174.	Le conseiller Claude Bélin au cardinal de Granvelle. Dole, le 16 mai 1369.	578
175.	Le prévot Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 22 mai 1569 .	579
176.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 25 mai 1569 .	584
177.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 31 mai 1369 .	587
178.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 4 juin 1569.	591
179.	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	
	Besançon, le 8 juin 1569	596
180.	Le cardinal de Granvelle au seigneur de Grobbendoncq. Rome, le 9 juin	
	1569	597
181.	Le conseiller Claude Bélin au cardinal de Granvelle. Dole, le 15 juin 1569.	599
182.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 20 juin 1569 .	601
183.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 20 juin 1569 .	607

APPENDICE.

CONFESSION DU S^{gr} DE VILLERS, FAITE LE V^e JOUR DE MAI XV^e LXVIII.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS INÉDITS UTILISÉS, RÉSUMÉS OU INSÉRÉS DANS LES NOTES DE CE VOLUME.

1	Pages. Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 5 septembre
•••	1567
2.	Jérôme de Curiel au cardinal de Granvelle. Anvers, le 14 septembre
	1567
5 .	Ordonnance sur les logements militaires à Bruxelles par Julian Romero,
	le 27 septembre 1567
4.	Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Le 26 octobre 1567 63
	Le conseiller Jean du Quesnoy au cardinal de Granvelle. Le 15 novembre
	1567
6.	Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 14 décembre
	1567
7.	Bonnet-Jacquemet, trésorier de Salins, au cardinal de Granvelle. Le 17 dé-
	cembre 1567
8.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 19 décembre 1567
9.	Claude Bélin au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 20 décembre 1567 125
10.	Le prieur de Bellefontaine au cardinal de Granvelle. Le 28 décembre 1567. 168
11.	Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 28 décembre
	1567 26, 27, 57, 50, 51, 109, 145, 157, 193, 227
12.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 4 janvier
	1568
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 8 janvier 1568 51
	Claude Bélin au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 11 janvier 1568 165
	Le prieur de Bellesontaine au cardinal de Granvelle. Le 11 janvier 1568. 168, 172
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 25 janvier 1568. 158, 221, 256
17.	Le cardinal de Granvelle à Claude Bélin. Rome, le 14 février 1568 . 160, 167

	Pages.
18.	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.
	Vennes, le 31 mars 1568
19.	Claude de Chavirey au cardinal de Granvelle. Le 1er mai 1568 229
	Marguerite Perrenot, comtesse de la Roche, au cardinal de Granvelle. Gray,
	le 5 mai 1569
21.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 9 mai 1568 275
22.	Le prévot Morillon au cardinal de Granvelle. Le 15 mai 1568 510, 511
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 16 mai 1568 158, 250, 551
	Guillaume van Veen au cardinal de Granvelle. Le 24 mai 1568 207, 208
	Le prévôt de Morillon au cardinal de Granvelle. Le 50 mai 1568. 205, 216, 258
	N. à M ^r de Malpas. Le mai ou juin 1568
	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle. Le
	19 juin 1568
28.	Le cardinal de Granvelle à Claude Bélin. Rome, le 17 juillet 1568 256
	Le prévot Morillon au cardinal de Granvelle. Le 27 juin 1568. 217, 261, 276, 286,
	294, 521
5 0.	Le seigneur de Thoraise au cardinal de Granvelle. Dole, le 27 juillet 1568. 272
	Claude de Chavirey au cardinal de Granvelle. Le 15 septembre 1567 211
	Claude de Chavirey au cardinal de Granvelle. Le
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 10 octobre 1568 260, 298
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 26 octobre 1568. 507, 511, 569
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 26 octobre 1568 596
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 30 octobre 1568. 386, 388, 596
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 50 novembre 1568 453
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 19 décembre 1568 578
	599, 420, 444, 447, 450
5 9.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 2 janvier 1569 . 451, 452, 443
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 16 janvier 1569 455
41.	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle. Le
	27 janvier 1569
42.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 31 janvier 1569 511
	454, 459, 472, 511
43.	Le conseiller Claude Bélin au cardinal de Granvelle. Le 25 mars 1569 557
	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle. Fin
	de mars 1569
45.	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle. Le
	5 avril 1569

	. TABLE CHRONOLOGIQUE.	637
		Pages.
46.	Claude de Chavirey au cardinal de Granvelle. Le 6 avril 1569	•
47.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 9 avril 1569	448
48.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 9 avril 1569	583
49.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 25 avril 1569 543, 591	, 605
50.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 15 mai 1569 572, 573	, 588
51.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 16 mai 1569 511	, 515
52.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 16 mai 1569	606
53 .	Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle.	
	Le 20 mai 1569	, 579
54.	Claude de Chavirey au cardinal de Granvelle. Le 21 mai 1569	559
55.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 13 juin 1569 587, 590	, 592
	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Le 27 juin 1569 595	
57.	Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Le 4 juillet 1569	595
58.	L'empereur Maximilien II à Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay. Le	
	7 juillet 1567	595
59 .	Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Le 4 décembre 1569	458

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

ADDITIONS ET CORRECTIONS AU TOME I.

- Pages 26, note 2^{me}. Tómas Armenteros, qui paraît, comme on l'a dit, être né en Brabant, appartenait à une famille espagnole. Dans des documents italiens du temps il est qualifié comme suit : « Thomas Armenteros, hispanus, clericus conju- » gatus Salamantius, filius quondam magnifici viri Francisci. » Sa femme, dont il eut plusieurs enfants, s'appelait Livia Muti. Il mourut dans le cours de l'année 1568. Lettres du capitaine Francesco Marchi, citées dans l'introduction du présent volume, pp. 5, 12.
- 111 et 259. Sur l'affaire du bâtard d'Aymeries avec la sénéchale douairière du Hainaut, dont il est encore parlé au tome II, voir Gachard, Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II, t. III, pp. 509, 510, 563, etc.
- 129. Mesmay. Il s'agit ici d'Étienne de Mesmay, naguère contrôleur de la maison de Marie de Hongrie, cité dès 1564 comme facteur de Haller en Espagne. — Papiers d'État, t. VIII, p. 355.
- 164. Sur Aggæus Albada, on peut encore consulter l'ouvrage de M^r Sepp, cité plus bas à propos de Taffin.
- 169, note 1^{re}. Dans une lettre française, datée de 1565, la duchesse de Parme sollicitait une récompense pour le chanoine Castillo, natif de Bruges, chanoine de St-Donat demeurant à Louvain, à raison des services qu'il avait rendus et qu'il rendait encore en travaillant avec Grégoire d'Ayala, solliciteur en cour de Rome, dans l'affaire des nouveaux évêchés. Gachard, Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II, t. III, p. 61.
- 202, note 2^{me}. On trouve beaucoup de détails sur Jean Tassin dans un livre publié en 1874 par M. Christian Sepp, ministre de la communauté Memnonite à Leyde, sous le titre de: Drie evangeliedienaren uit den tyd der hervorming.

- Pages 250. Paul Vitelli. Paul di Niccolò Vitelli, créé marquis en 1568, mourut en 1574. Il était venu aux Pays-Bas avec la mission d'y chercher la jeune femme d'Alexandre Farnèse et de la conduire en Italic. Lettres citées de Marchi, pp. viii, 12, 57, etc.
- 526. Le prévôt des maréchaux d'Artois, Dentelin Gendebleu, chargé de poursuivre les sectaires accusés de pillages et de meurtres, avait été assassiné par quelques-uns d'entre cux dans la nuit du 2 avril 1568, avec plusieurs de ses cavaliers, dans la maison où ils logeaient à Lestrem. Philippe II accorda à sa veuve la jouissance des biens confisqués sur deux des assassins. De Coussemaker, ouv. cité, t. II, pp. 191, 204, 208, 585, etc.
- 511, 512. Au lieu de M. de Murielue, lisez M. de Marigna. Claude de Balay, chevalier, Sgr de Marigna, avait épousé Marguerite Mouchet, fille du Sgr de Château-Rouillaud. On lit dans une lettre du 6 septembre 1566, adressée à Granvelle par un frère du Sgr de Château-Rouillaud décédé: « Estant vers Madame » ma belle-sœur, (Étiennette Perrenot, sœur du cardinal), elle me pria de » vous escripre pour les estats que tenoit le défunct, qu'il pleust à Vire Illme Sgrle » faire pourveoir l'ung de ses filz, vostre nepveu Anthoine, des estatz de » lieutenant en la Saulnerie, et son beau-fils, M. de Marignach, de l'estat de » bailly du Charolais. » Voir le tome II de la présente publication, pp. 244 et 261. Les renseignements complémentaires sont dus à M. Aug. Castan.

ADDITIONS ET CORRECTIONS AU TOME II.

- Pages 59, 44, 120, 178, etc. A propos de la mission remplie à Madrid au nom du Pape, par Pierre Camajani, dont il a été parlé aussi au t. 1, p. 494, note 2^{me}, on trouve des renseignements intéressants dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3^{me} série, t. IX, p. 276.
- 64, note 5^{me}. A propos de Jean de Boubers, dit Pergamont, pendu à Anvers lors de l'attentat contre la cathédrale réprimé par le comte de Hooghstracten, le capitaine Marchi dit que c'était un « gentilhomme de Breda, riche de plus de » quinze cents écus de rente et marié à une belle femme de nation espagnole. »
 Lettres citées, p. 114.
- 127. Le désastre de sa belle-fille, ligne 2^{mc}. La note 1^{re} de cette page correspond à ce passage. Il s'agit réellement, comme on l'avait présumé, d'une fausse couche faite par la femme d'Alexandre Farnèse. Lettres citées de Marchi, p, 415.
- 222. Le beau-fils de M^{no} Van der Noot. Voir dans le présent tome, p. 171, note 5^{me}.

- Pages 251 et 281. Une lettre de Morillon, du 15 mai 1569, donne sur ce Josse du Quesne, receveur de Granvelle au quartier de Tournai, quelques détails non sans intérêt. Josse du Quesne était mort à cette époque, mais de mort naturelle : il n'avait pas été condamné. « Aussy dit Morillon, le tiens-je fort purgé, parce » que ayant Dieu permis que l'on at descouvert un coffre où estoient plusieurs » papiers et rôles de Marmier, prédicant de Tournay, avec spécification de » tous ceulx qui ont conspiré et contribué au temps des troubles, dont l'on at » appréhendé auleungz riches marchants desquelz l'on n'avoit heu doubte, le » diet Josse n'y est dénommé; touttefois c'estoit le principal poinct dont l'on » le chargeoit : et il peult compter pour une qu'il n'at esté appréhendé, ce » qu'il fust esté indubitablement sans la diligence que je fis vers M. Coronel » pour informer sa charge au mois de novembre dernier. » (Bibliothèque de Besançon. Lettres de Morillon, t. VI, p. 111, C.)
- 343, 466, 475, 491, 581. « Ici on se ressent beaucoup de la venue du duc d'Albe :
 » je parle des bons, je n'en dirai pas plus. » Lettres citées de Marchi,
 p. 141.
- 513, 584, 587, 598, 599, 603. Sur le licenciement des Wallons, dont il est encore parlé dans le présent volume, Francesco Marchi dit: « Tous les bons solvets dats de ces contrées passent en France, et spécialement ceux qui ont été cassés ici après avoir combattu, vaincu et réduit à l'obéissance le pays entier sous la charge et commandement de Madame. Ils sont comme des chiens enragés. Je pense qu'ils serviraient non-sculement les huguenots, mais encore le Turc, s'il était là, tant ils sont indignés d'être cassés à l'improviste. » Lettres citées de Francesco Marchi, p. 145.
- 597. Le texte et les notes 4re et 2me. Si les seigneurs principaux allèrent au-devant du duc d'Albe pour le saluer à Tirlemont ou à Louvain, le prince d'Orange absent lui écrivit, paraît-il, de Dillembourg, en date du 8 septembre, une lettre conçue dans des termes affectueux. D'après une copie, retrouvée par le baron Kervyn de Lettenhove au Britisch Musaeum, Guillaume de Nassau présentait au due d'Albe ses compliments de bienvenue, lui offrait ses services et l'expression de sa constante affection, exprimait sa satisfaction de ce que le Roi avait choisi le due pour mettre l'ordre « tant nécessaire aux affaires des Pays-Bas, » « saichant que nulluy cusse peu miculx effectuer ceste chose que icelle, etc. » Bull. de l'Académie royale, 2° série, t. II, 1881, B° Kervyn de Lettenhove : Le prince d'Orange.
- 603, note 5^{me} et 613, note 1^{re}. A propos des rapports de Marguerite de Parme et du duc d'Albe, Francesco Marchi écrit : « Machiavel court à toute bride vers l'Espagne » et le bruit se répand que c'est pour aller demander que Madame puisse » se retirer chez elle. Ainsi parle le peuple. Pour dire la vérité, les choses ne » peuvent rester comme elles sont, parce que le due d'Albe tranche trop du » grand et du maître; il veut être celui qui peut tout. Les Espagnols disent Tome III.

- » publiquement que Son Altesse n'est plus rien, et que le due d'Albe est lui
- le Roi en Flandre. Ce sont des choses extravagantes. Lettres citées, p. 145.
- Pages 621. Ce mémoire du comte d'Egmont, publié dans l'Appendice, semble être celui qui devait être mis entre les mains du Roi par Berghes et Montigny. Voir de Bavay, Procès du comte d'Egmont.

Francesco Marchi, parlant de la haute position qu'avait d'Egmont dans les Flandres, disait de lui à l'époque des troubles : « Seul avec un bâton il fera » plus que ne feraient beaucoup de soldats, car ils le craignent infiniment

- comme ils l'honorent et le révèrent beaucoup » Lettres citées, p. 83.
- 668, note 2^m. Francesco Marchi cite aussi, à côté d'Estambruges et de Fresin qui avaient abandonné les confédérés lors de l'assemblée de S^t-Trond, un M^r de Danvine (?), gentilhomme de la bouche de la duchesse, et il ajoute qu'à cette occasion ces gentilshommes furent « molto acarrezati da tutti. » Lettres citées, p. 78.
- 670, note 4^{me}. On trouve la sentence de Catherine van Boetzelaer, douairière de Praet, dans van Vloten, Marnix de S^{te}-Aldegonde ... vry naer het fransch van Edgard Quinet. Cette sentence prononce contre madame de Praet le bannissement et la confiscation des biens. Elle vise spécialement les prêches que la condamnée avait fait faire dans sa seigneurie d'Aeltere, ses rapports avec Hermannus, sa présence et sa conduite au camp des rebelles près d'Austruweel.
- -- 674, note 3^{me}. On a vu que le seigneur de Lumbres était appelé le barbier de la confédération. Francesco Marchi écrit à propos de la mode adoptée par les gueux :
 - « Les gueux, pour être connus de leurs adhérents, se sont tous coupé la barbe
 - » avec des eiseaux, à l'exception des moustaches; on dirait à les voir des Tures
 - ou des esclaves. Ils ont fait cela à leur entrée à S'-Trond; ils allaient trouver
 - a la compagnie; là étaient un ou deux messieurs qui, après les avoir reçus,
 - » leur disaient : Allez couper votre barbe! Ou bien ils prenaient les ciscaux
 - » pour la couper eux-mêmes. » Ce passage a été reproduit par Mr Gachard dans l'introduction de la Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II, t. III, p. xx.

ADDITIONS ET CORRECTIONS AU PRÉSENT VOLUME.

Page 28, le texte et la note. « Ces pauvres soldats Espagnols, écrit Marchi au mois de

- » novembre 1567, sont par trop mal vus dans ce pays.... Si par aventure les
- » affaires de son État prenaient pour le roi de France une tournure défavo-
- » rable, on verrait ici des mouvements populaires qui seraient chose terrible.

- Je pense que les catholiques et les hérétiques seraient tous d'accord pour
 mettre les Espagnols dehors, si on ne leur faisait pas pis.
 Lettres citées, p. 148.
- Page 71. On trouve le texte même du concordat fait par le Roi avec les abbés du Brabant, en 1564, dans Gachard, Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II, t. III, pp. 384 et suivantes.
- 109, note 4^{me}. Le beau-père d'Armenteros s'appelait Muti. On ne saurait dire quelle charge il occupait : voir plus baut, p. 639.
- 128, note 3°. Une lettre du duc d'Albe au Roi, du 25 juin 1568, publiée comme celle d'Albornoz dans les Documentos inéditos, etc., t. XXXVII, p. 285, confirme les renseignements donnés par le secrétaire. « J'ai dit à Juan de Vargas,
 - » écrit le duc, ce que V. M. m'ordonne... Mais, ce nonobstant, je vois qu'il est
 - » peu satisfait et que la plaie, occasionnée par l'affront (afrenta) qu'on lui a
 - » fait à Valladolid, est demeurée ouverte; on l'a ravivée ici par ce que ces
 - » gens ont dit. Je prie V. M. de vouloir bien m'accorder la faveur d'honorer
 - » Vargas là même où il a reçu l'affront (me haga la merced de honrarle
 - » adonde ha recibido el afrenta). »
- 450, le texte et la note 1^{re}. A propos des craintes que faisaient naître les projets de départ de Marguerite de Parme, Francesco Marchi disait au mois de novembre 4567 : « Ils gardent encore l'espoir de ne pas être réduits en esclavage » tant qu'ils voient Madame; mais, si elle s'en va, ils perdront toute espérance
 - » de conserver leur liberté. Tous disent qu'ils ne veulent pas de gouver-
 - » neur qui ne soit du sang du Roi, c'est-à-dire de la maison de Bourgogne et
 - d'Autriche. Lettres citées, p. 148.
- 524 in fine. Le secrétaire Machiavel, dont le prénom était Tommaso, ne s'était pas enfui. Il avait été disgracié peu après l'arrivée de Marguerite de Parme en Italie, à la suite d'un différend qu'il avait eu avec Tômas Armenteros : voir les lettres citées de Francesco Marchi, pp. 65 et 159.
- 479, 538, 575. Le colonel de Grandvillers n'était pas tout à fait étranger à la Franche-Comté. Ses ancêtres avaient jadis possédé dans ce pays la seigneurie de la Chaulx et l'avaient vendue aux Poupet. En 1564, le colonel de Grandvillers avait prétendu rentrer en possession de l'ancienne terre de sa famille et il avait, dans ce but, pris son recours direct à Philippe II. Pour des motifs de droit ses démarches n'avaient pu aboutir. Voir sur ce point Gachard, Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II, t. III, pp. 459, 440, etc.
- 616, note 5°. Dans une lettre du 11 mars 1568, le duc d'Albe faisait part au Roi de ce que le comte Palatin avait mis sous sequestre plusieurs milliers de ducats appartenant à des marchands d'Anvers : voir les Documentos inéditos, t. XXXVII, p. 185.
- 622, note 1re. Ces MMre de Collincourt doivent appartenir à la famille de Caulaincourt

de Picardie; sculement il est difficile de préciser leur personnalité. Les généalogistes citent à cette époque Jean de Caulaincourt, Sgr de Caulaincourt, lieutenant du roi de France à Saint-Quentin, qui mourut après le mois d'août 1568, et son frère bâtard, le bâtard de Caulaincourt, qui avait occupé en 1557 la charge de lieutenant de la gouvernance de Lille. Tous les deux étaient huguenots. C'était peut-être le bâtard de Caulaincourt qui était mort à Austruweel, et le lieutenant de Saint-Quentin qui était l'ami de d'Esquerdes.

Page 624, note 4^{me}. Il y a lieu de croire que le Hoffwegen, dont parle Villers, est Josua. En effet, celui-ci continua à jouer un rôle militaire dans le parti du prince d'Orange. Azevedo, dans sa Généalogie de Coloma, le cite comme ayant rempli la charge de gouverneur de Hoorn dans la Nord-Hollande.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES ET DES PERSONNES.

A

AA (Adolphe van der), 39, 40.

AA (Jean van der), 42, 43, 84, 145, 189, 193.

ABBÉS DU BRABANT, 71, 76, 225, 226, 227, 269, 303, 519, 347, 348, 354, 360, 362, 363, 459, 483, 485, 521, 525, 534, 583, 607. Voir Concordat.

ABBLS (Jean), 234.

ABSENCE DU ROI (Effets de l'), 42. Voir Venue du Roi.
ABSTINENCE ECCLÉSIASTIQUE (Maigre et), 488.
ABUS dans l'ordre séculier, 192, 539. Voir Justice.

ABUS et DISSENSIONS DANS L'ORDRE ECCLÉSIASTIQUE, 19, 26, 30, 31, 33, 34, 51, 112, 310, 311, 369, 464, 485, 511, 512, 528, 588 et suivantes. Voir Lupus, Réformes, etc.

Acuna (Don Lopez de), 33, 54, 55, 374.

Afflighem (Abbé d'). Voir Motmans.

Afflighem (Abbaye d'), 71, 112, 320, 332, 347, 442,

APPLICATION (ADDAYS d'), 71, 112, 320, 332, 347, 442, 460, 485, 486, etc.

Afflignem (Prieur d'), 486.

Aguilon (Pierre), 125, 126, 149, 180, 254, 370, 472, 515, 520, 522, 580.

Acuiton (La femme de Pierre), 254.

Aguiton (Le père François), 254.

AGYLABUS (Henri), 51.

AIX-LA-CHAPELLE, 32.

Aides, 63, 64, 71, 76, 221, 368, 470. Voir Impdis, États, Finances.

AIDE NOVENNALE, 110, 111, 194.

AIBE, 247, 298, 352, 618, 620.

ALAVA (Don Francès d'), 8, 85, 122, 143, 524, 452, etc.

Albada (Aggaeus), 659.

ALBE (Le duc d'), 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 52, 35, 54, 55, 58, 59, 40, 41, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 54, 57, 58, 62, 63, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 98, 99, 102, 103, 109, 110, 111, 112, 114, 116, 117, 118, 121, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 138, 140, 141, 142, 145, 144, 149,

```
151, 152, 135, 156, 157, 158, 161, 163, 164,
                                                    Albonnoz (Juan), 8, 53, 54, 55, 58, 128, 129, 248,
  165, 169, 170, 172, 173, 175, 176, 177, 182,
                                                      448, 451, 572, 645.
  183, 184, 185, 186, 190, 191, 192, 193, 195,
                                                    ALCABALAS, 521. Voir Impôts.
  107, 198, 199, 200, 202, 204, 203, 208, 209,
                                                    ALCALA (Université de), 527.
 210, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 220, 221,
                                                    ALCIATI (Le cardinal), 359.
 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 231, 234,
                                                    ALEXANDRIN (Le cardinal), 73.
 235, 244, 245, 249, 250, 252, 254, 256, 257,
                                                    ALDOBRANDINO (Pietro), 2, 3, 4, 8, 9, 35, etc.
 258, 259, 362, 263, 264, 265, 266, 271, 275,
                                                    ALLEMAGNE ET ALLEMANDS, 2, 89, 90, 127, 152, 134,
  275, 276, 277, 285, 286, 289, 290, 291, 293,
                                                      139, 142, 145, 146, 152, 166, 167, 171, 172,
                                                      177, 182, 188, 197, 204, 205, 214, 234, 238,
  294, 295, 296, 297, 298, 299, 500, 501, 518,
                                                      et suiv., 243, 249, 250, 252, 287, 300, 501, 303,
 319, 321, 322, 323, 325, 326, 327, 328, 330,
 531, 553, 534, 536, 537, 539, 341, 542, 543,
                                                      518, 325, 330, 337, 343, 350, 361, 362, 393,
 544, 315, 546, 348, 349, 350, 351, 353, 354,
                                                      594, 409, 414, 415, 416, 419, 421, 423, 443,
 356, 557, 560, 361, 362, 363, 566, 567, 368,
                                                      450, 454, 455, 462, 467, 470, 475, 474, 475,
                                                      476, 484, 489, 495, 496, 497, 498, 499, 514,
 369, 371, 372, 374, 375, 376, 577, 579, 381,
 382, 383, 384, 385, 390, 591, 593, 394, 397,
                                                      517, 519, 535, 537, 538, 570, 571, 574, 575,
                                                      579, 596, 611 et suivantes.
 599, 401, 402, 404, 405, 406, 408, 409, 410,
 414, 415, 416, 418, 419, 420, 421, 424, 425,
                                                    Allemagne (Affaires religiouses en), 580.
                                                    ALLEMAGNE (Rapports avec I'), 5, 6, 20, 24, 39, 46,
  426, 427, 428, 429, 452, 453, 454, 455, 459,
                                                      71, 86, 87, 90, 145, 146, 152, 249, 250, 271,
  440, 441, 442, 443, 444, 446, 447, 448, 449,
                                                      500, 525, 530, 537, 343, 350, 361, 562, 582,
 450, 451, 452, 455, 456, 457, 458, 459, 460,
                                                      393, 594, 408, 409, 414, 415, 416, 417, 419,
  461, 465, 464, 465, 466, 468, 470, 471, 478,
                                                      421, 423, 440, 143, 450, 434, 455, 462, 465,
  480, 483, 484, 485, 487, 488, 490, 491, 492,
                                                      467, 470, 473, 474, 475, 476, 484, 489, 508,
  495, 496, 497, 498, 507, 508, 509, 510, 512,
                                                      509, 514, 517, 519, 520, 522, 527, 530, 535,
 513, 515, 516, 517, 518, 519, 521, 522, 523,
                                                      560, et suiv., 563, 565 et suiv., 569, 596, 611 et
 524, 525, 527, 534, 541, 559, 561, 564, 566,
                                                      suivantes. Voir Allemands (Princes), Empire, etc.
 572, 573, 574, 577, 579, 581, 582, 583, 584,
                                                    ALLEMANDS (Soldats) du Roi, 89, 191, 247, 248, 277,
 585, 586, 587, 588, 589, 591, 595, 595, 596,
 597, 598, 600, 601, 604, 605, 606, 607, 610,
                                                      285, 534, 345, 356, 395, 396, 407, 419, 420,
                                                      425, 428, 441, 450, 466, 491, 539.
  620, 621, 625, 641, 642, 643.
                                                    ALLEMANDS (Mode de lever les soldats), 533.
ALBE (Rapports de la duchesse de Parme avec le duc
                                                    ALLEMANDS (Les princes), 38, 76, 132, 250, 289,
  d'), 19, 611, 642.
                                                      290, 297, 518, 545, 550, 561, 362, 582, 394,
ALBE (Système du duc d'), 444, 445, 449.
                                                      408, 414, 415, 416, 417, 419, 422, 424, 427,
ALBE (Les gens du duc d'), 464, 465.
ALBE (Les fils du duc d'), 448, 449, 572, 584. Voir
                                                      452, 441, 450, 467, 475, 479, 484, 489, 529,
                                                      560, 561, 562, 563, 579, 594, 614, 615, 617.
  Fadrique, Fernando, Navarre (connétable de).
                                                    Alliances avec la France (Peu de sûreté des), 565.
ALBE (Résidence du duc d'), à Bruxelles, 1, 2, etc.,
  586.
                                                    ALLIÉ (L'). Voir Winghe (Pierre van).
Albe (Le maître d'hôtel du duc d'). Voir Moreno, Juan.
```

Atmanas (Claire), 449.

ALEARAS (Marie), 71.

Amand (Abbaye de St-), 30, 31, 32, 33, 34, 41, 53, 54, 55, 89, 97, 115, 150, 155, 158, 228, 247, 248, 253, 295, 303 et suiv., 320, 327, 332, 354, 391, 403 et suiv., 454, 572.

Amand (Lieutenant du maire à S'-), 32.

Amand (Maire de St-), 248, 587.

Amand (Magistrat de St-), 54, 405.

AMAND (Sujets de la terre de St-), 54, 215, 405.

Ambassadeur de France à Bruxelles, Voir Ferrals (Le baron de).

Amiens, 37.

Amsterdam, 56, 64, 136, 612, 622.

ANABAPTISTES, 23, 53, 488.

ANCHIN (Abbé d'). Voir Lentailleur.

ANDELOT (François de Coligny, Sgr d'), 89, 90, 188, 290, 534, 371, 412, 521, 575, 594, 617, 618. Voir Châtillons (Les).

Andelor (Jean d'), 237 et suivantes.

Andelot (Pierre d'), 44, 45, 94, 117, 224, 238.

André (Le maréchal de St-), 86.

ANGLETERBE et ANGLAIS. (Rapports avec l'), 28, 46, 117, 159, 174, 195, 233, 234, 365, 566, 410, 412, 413, 419, 433, 445, 450, 452, 454, 455, 456, 467, 468, 476, 480, 484, 490, 491, 501, 513, 520, 522, 525, 527, 595, 612, 616, 622.

Angleterre (Carte des côtes d'), 490, 491.

Angoutême, 413.

Anjou (Le duc d'), 249, 452, 440, 466, 520, 522, 594, Anne (Le Château S'r), 217.

Anne de Saxe, princesse d'Orange, 22, 408, 430, 468, 497, 515, 514, 527, 529, 612.

ANNE D'AUTRICHE (Projet de mariage de Philippe II avec), 461, 469, 559, 565.

ANTOING (Le prince d'). Voir Espinoy (le prince d').

ANVERS, 3, 10, 18, 21, 23, 35, 36, 37, 53, 56, 69, 75, 74, 75, 76, 82, 84, 88, 98, 99, 103, 109, 112, 116,

117, 122, 123, 144, 152, 157, 173, 175, 191, 215, 221, 225, 255, 259, 277, 292, 295, 524, 354, 540, 564, 565, 573, 375, 587, 425, 427, 448, 449, 455, 456, 459, 468, 483, 488, 521, 525, 534, 564, 585, 595, 595, 604, 612, 616, 640, 645.

ARCHEVÈQUE DE CAMBRAI. Voir Berghes (Maximilien de).
AREMBERG (Jean de Ligne, comte d'), 4, 44, 46, 55, 79, 155, 154, 145, 146, 254, 241, 243, 251, 252, 258, 264, 276, 285, 286, 294, 296, 297, 500, 501, 305, 517, 368, 452, 446.

ARENBERG (Marguerite de la Marck, comtesse d'), 24, 157, 181, 244, 250, 251, 252, 253, 238, 260, 261, 276, 285, 286, 288, 517, 326, 527, 528, 338, 556, 391, 426, 445, 446, 451, 462, 490, 496, 513, 523, 584 et suivaptes.

AREMBERG (Terre d'), 338, 426.

Arenberg (Mile d'), 452, 461, 512, 515, 525, 584 et suiv., 587, 592.

AREMBERG (Charles, comte, puis prince d'), 232, 253, 517, 391, 512. Voir Zevenbergen.

Anemberg (Les enfants d'), 244, 250.

Aremners (Le page du comte d'), 251, 252.

AREMENER (L'hôtel du comted') à Bruxelles, 584, 585.

ARMEMENTS ET PRÉPARATIES MILITAIRES DU ROI ET DU DUC, 79, 172, 182, 289, 590, 333, 334, 535, 536, 541, 542, 543, 548, 556, 366, 567, 571, 573, 393, 396, 425, 444, 484, 490, 491, 495, 496, 558, etc.

Voir Albe, sold vts, Allemands (soldats), Espagnols, Finances, etc.

ARMEMENTS, PRÉPARATIES FINANCIERS, ALLIANGES, INTELLIGENCES du prince d'Orange, 322 et suiv., 328, 356, 341, 342, 343, 344, 345, 348, 350, 361, 366, 376, 379, 380, 382, 384, 385, 402, 403, 407, 408, 414, 417, 419, 423, 424, 425, 426, 429, 430, 432, 440, 452, 451, 460, 463, 468, 469, 474, 476, 479, 480, 484, 487, 488, 489, 495, 498, 499, 520, 535, 611 et suivantes. Voir Nassau (Louis de), Orange (le prince d'), Palatin, etc.

ARMANCHY (Jacques d'). Voir Johannin.

ARMENTEBOS (Alonzo), 270.

Armenteros (Tómas), 8, 19, 22, 79, 80, 96, 99, 109, 174, 185, 193, 227, 270, 324, 379, 408, 430, 460, 461, 659, 645.

Anmenteros (La femme d'), 639.

Annentenes (Le beau père d'), 109, 639, 643.

ARRAS, 593, 594.

Annas (Évêché d'), 303.

ARSCHOT (Philippe de Croy, duc d'), 4, 52, 93, 133, 190, 225, 263, 266, 293, 346, 355, 367, 378, 425, 426, 455, 456, 461, 497, 498, 521.

Anschor (La duchesse douairière d'), 235.

ARTICLES (Les) attribués à Vargas, 377.

ARTOIS et Arrésiens, 41, 47, 53, 194, 284, 289, 536, 389, 390, 405, 418, 424, 446, 447, 451, 525, 617, 619, 640.

Antois (Le prévôt des maréchaux d'), 326, 640.

Antois (Les villes d'), 594.

Ascoli (Pierre Camajani, évêque d'), 640.

Assassmat (Projets d'), formés contre le duc d'Albe, 539? 463.

Asseliers (Le conseiller), 353.

Assertens (Le beau fils d'), 353, 354.

Assenderft (Nicolas d'), 43.

Asset (Pierre), président du conseil d'Artois, 4, 91, 92, 165, 186, 236, 236, 237.

Assontevitle (Le conseiller d'), 22,75, 112, 158, 189, 192, 287, 319, 433, 455, 462, 467, 468, 501, 520, 593.

Assurance (Lettres d'), 156.

Astorgo (Le marquis d'), 132.

Атп, 105.

AUDENARDE, 56.

AUDITEUR GÉNÉRAL, 27.

Audhegnies (Charles de Revel, Sgr d'), 406, 411, 617, 618, 625.

Aupregnies (Madame d'), 267.

Augsboung (Diète d'), 206.

Augsboung (Le cardinal d'), 250, 278.

Augsnoune (La transaction d'), de 1548, 393, 394, 415, 427, 507, 558, 559, 561.

AUGUSTANE (La confession). Voir AUTRICHE (affaires religieuses d'), Allemagne (affaires religieuses en), etc.

AUNALE (Le duc d'), 379, 380, 406, 414, 440, 450, 461, 489, 495, 527, 530, 535, 563, 571, 575, 580.

Aussy (L'abbé d'), 431.

AUSTRUWEEL (Le combat d'), 175, 251, 622, 642, 644. AUTRICHE (Affaires religieuses d'), 380, 594, 429, 431.

AUXY-LE-CHATEAU 297, 332.

Auxy (Le Sgr d'), Charles de Bonnières, 326.

Avalos (Don César d'), 341, 571.

Avensa (Fray Angel de), 169, 214, 219, 280, 369, 588 et suivantes, 592.

Avesnes (Le capitaine d'), 380.

Avis au Roi, attribué à Granvelle, 377.

AYALA (Le chanoine), 639.

ATTERIFS (Le bâtard d'), 95, 390, 659.

ATTTA (Folcard ab), 525.

AYTTA (Wibrand ab), 373.

B

Backebzret (Jean Casembroodt, Sg* de), 2, 3, 9, 21, 46, 47, 57, 92, 122, 143, 171, 175, 183, 190, 231, 266, 267, 292, 338, 563, 572.

BADE (Le marquis de), 172.

BAILLEUL, 268.

BAILLEUL (Philippe de), 225, 231, 232.

BAÏUS OU DE BAY (Michel) et BAÏANISME, 104 (t suiv., 153 et suiv., 169 et suiv., 213, 214, 221, 271, 278, et suiv., 369, 521, 595, 596, 606, 607 et suivantes. BALBANI (Thomas), 399.

Balbuinus (François), 8, 93, 94, 134.

Bâle, 495, etc.

Bale (Eveque de). Voir Lichtenfels

Bandes d'ordonnance, 39, 336, 376, 577, 420, 425,

Bannis et nérugiés (complots et actes des), 52, 153, 174, 178, 195, 249, 250, 284, 290, 297, 339, 346, 364, 372, 379, 380, 405, 450, 460, 470, 490, 496, 593, 612, 617, 618 et suiv. Voir Émigration, Basse-Flandre, Conspiration.

BAPAUME, 40, 291, 525, 618, 62f.

BARBE (Usage de se raser la), adopté par les confédérés, 642.

Barbe (Confrérie de Ste-), 44, 138, 168, 170, 195, 211,

Barchon (Le Sgr de), 614.

BARDES OF BARDESEN, 136.

BARRE (Pasquier de le), 28, 117.

Barrisis (Prévôt et prévôté de), 309, 310 et 391.

Barvea ou Barveau (Jean de Haultepenne, Sgr de), 614.

Basse-Flandre, 174, 195, 251, 326, 362, 386. Voir Flandre.

BATTENBOURG (Ghisbert de), 266.

BATTERBOURG (Théodore de), 266.

BAULUE (Claude de la), archevêque de Besançon, 53, 168, 195, 212.

BAVAY, 403.

Bave (Le secrétaire Josse), 38, 91, 96, 193, 527, 331, 339, 342, 361, 396, 514, 572.

Baviène (Albert, duc de), 431, 535, 580.

Bavon (Mr de SL). Voir Viglius.

BAYONNE (Entrevue de), 566, 567.

BEARN (Henri, prince de). Voir Navarre (Le fils de la reine de).

Beau-frère (Le). Voir TSestich (Didier van).

Beausant (Jean de), 619 et suiv.

Beauvoin (Philippe de Lannoy, Sgr de), 223, 334, 385, 595, 416, 538, 539.

Tome III.

Bélin (Charles), 148, 540.

BELIN (Claude), 5, 29, 30, 52, 55, 78, 95, 96, 110, 111, 116, 117, 125 et suiv., 150, 131, 136 et suiv., 147 et suiv., 159 et suiv., 165 et suiv., 167 et suiv., 170, 171, 172, 178 et suiv., 184, 185, 186, 194, 195, 219, 220, 223, 224, 226, 256, 256, 257, 271, 291, 292, 295, 543, 493, 557 et suiv., 578, 599.

Bellefontaine (Le prieur de). Voir Mauris (Jean de St.), 168, 172.

Belleres (Les imprimeurs), 365.

BÉNÉFICES ECCLÉSIASTIQUES, 51, 52.

BENTRIN (Mr de), 206.

Вексием (Henri de), 18, 233, 291, 332, 373.

Beschen (Madame de), 20.

BERCHSTRAETE (Le Sgr de), 53.

Beng-op-Zoon ou Bengues, 472.

Benge of S'Heerenbengen, 318.

Bergn (Guillaume, comte de) ou S'Heerenbergen, 40, 89, 112, 116, 518, 406, 513, 613, 622, 623, 624.

Bergues (Le marquis de), 4, 6, 41, 89, 90, 158, 173, 174, 223, 262, 521, 525, 552, 533, 551, 590, 410, 445, 491, 514, 642.

Bengues (La marquise de), 6, 251, 351.

Bengues (L'évêque Robert de), 469.

BERGHES DE WATERDYCK (Le président Jean de), 6.

Bengues (Maximilien de), archevêque de Cambrai, 55, 56, 79, 80, 93, 94, 143, 170, 173, 174, 181, 214, 217, 232, 249, 260, 284, 285, 296, 297, 523, 525, 328, 352, 353, 542, 345, 351, 372, 379, 380, 433, 410, 434, 435, 445, 446, 447, 448, 452, 458, 459, 462, 469, 470, 530, 577, 582, 588, 590, 591, 592, 607, 610.

Berlaymont (Charles, baron, puis comte de), 4, 5, 6, 7, 8, 9, 19, 41, 42, 44, 45, 46, 49, 52, 72, 78, 83, 91, 92, 96, 97, 109, 110, 112, 132, 142, 143, 144, 155, 156, 157, 158, 183, 184, 190, 191, 217, 221, 222, 235, 250, 258, 260, 262, 263, 266, 284, 286, 298, 527, 528, 552, 537, 367, 432, 434, 435, 445, 446, 449, 451, 452, 456, 438, 460, 462, 464, 465,

471, 489, 492, 512, 521, 536, 574, 581, 582, 584, 605.

Benlaymont (Madame de), 185.

REBLAYMONT (Les enfants de), 7, 44, 170, 328, 558.

BERLAYMONT (Jean de), 170, 581, 582.

BERLAYMONT (Gilles de). Voir Hierges.

Berlaymont (Louis de), 328, 458, 536.

BERLAYMONT (Florent de), 492.

Benlo (Guillaume de), 49, 525, 574.

Bernard (Abbaye de St.), 51, 71, 99, 112, 347, 442,

485, 521, 581. Voir Eveches (Les nouveaux).

BERNARD (Abbé de St-). Voir Thielt (Thomas van).

Benvinicourt (François de), Sgr de la Thieuloye, 156, 200, 201.

Benson. Voir Barchon.

BERTY (Le secrétaire), 40, 404.

Besingon, 8, 53, 154, 199, 523, 528, 455, 463, 540,

BESANÇON (Rapports de) avec la Franche-Comté, 199,

Besançon (Université de), 134.

Ветивисопят (Pierre de), 290, 525.

BETHUNE, 201, 284, 618, 621.

B évass (Adrien de Rubempré, Sgr de), 589.

BIBLE de Plantin, 232.

BILLY (Le Sgr de). Voir Robles (Gaspar de).

BINCHE, 403.

BISCAVE, 371.

Blazerre (Jean de), 5, 16, 17, 42, 73, 92, 93, 99, 116, 227, 236, 291, 295, 454, 514.

BLOCQUERYEN (Christophe van den), abbé de Starond, 399, 426, 427.

Buois (Maximilien de). Voir Cocq de Neerijnen.

Вьомвенси (Barbe de), 604, 605.

BLONDEL (Antoine de), Sgr de Haulthois, 114, 115, 116, 138, 172, 182, 247, 511, 387, 388, 391, 405, 406, 455, 514, 518, 519.

BLONDEL (Jacques de), Sgr de Cuinchy, 113, 114, 511, 406, 516, 517.

Bocholtz (Arnold de), 44, 170.

Boeus (Pierre), 43, 44, 551, 582, 376, 403.

BOETZELAER (L'abbesse van) à Rynsbourg, 118.

BOEVEKERCKE (Guillaume de Clerck, Sgr de), 39, 99, 451 et suiv., 515.

Bonême (La révolte de), en 1547, 75.

Bois-Le-Duc, 51, 80, 152, 245, 259, 285, 294, 295, 325, 341, 342, 421, 583, 622.

Boischor (L'avocat de), 77.

Boisot (Charles de), 245, 612, 614.

Bombergen (Autoine van), 59, 58.

BONNET-JACQUEMET, 147, 211, 493.

Booney (Le conseiller), 210, 218.

Boonen (Les descendants du conseiller), 218, 219.

BOORLUT (Le pensionnaire Josse), 21, 95, 185, 449, 491.

Border (Pierre), 3, 4, 37, 129, 146, 184, 244, 260, 273, 293, 331, 569, 379, 420.

Bornomée (Le cardinal), 359.

Boschurzen (François van), 289.

Boscu (Jean du) ou de Bock, 146, 612, 620, 621.

Bosque (Mr du), 612.

Boubers (Jean de) dit Perkamont, 640.

BOUCHAIN, 97, 572, 411.

Bouchavene (Mr de), 617.

Bounton, 351.

BOULOGNE, 90, 617.

Boungeois (Sébastien), 58, 581, 412.

Bourgogne er Bourguignons, 29, 30, 53, 79, 87, 117, 126, 134, 156, 182, 194, 195, 196, 197, 325, 528, 534, 542, 345, 548, 357, 452, 455. Voir Franche-Comté.

BOUNLETTE (André), 426, 468.

Bounnet (Hugues), Sgr d'Estaimbecque, 40, 41, 55, 85, 291, 325, 621.

Boussu (Jean, comte de), 202.

Boussu (La comtesse Jean de), 202.

Boussu (Maximilien, comte de), 66, 202, 203, 205, 206, 234, 425, 492, 526.

Boussu (Le protonotaire de Hennin-Lietard ou de), 202, 203, 206.

BOXBORN (Le conseiller), 523, 524.

BOXTEL (Jean de Hornes, baron de), 39, 49, 90, 622.

BRIBERT, 403, 406, 416, 421, 451. Voir États de Brabant, Évêchés (Les nouveaux), etc.

BRIBANT (Le substitut du lieutenant des ficfs de), 209, 210.

BRABANT (Le garde des chartes de), 209, 210.

BRACAMONTE (Gonzalo de), 253.

Bracks (Josse de), 224, 491.

BRANDEBOURG (Le marquis de), 161, 288.

Brandenboung (Pierre, baron de), 613, 625.

BRECHT (Antoine van), 58, 525.

BRECHT (Thierry van), 58, 325.

Breda (L'assemblée de), 57.

BREDA, 615.

BREDERODE (Henri, Sgr de), 39, 46, 56, 58, 82, 90, 113, 116, 123, 190, 205, 262, 271, 425, 623.

Brederode (Madame de), 491.

Bresse (La), 466, etc.

BRÉVIAIRES (Les nouveaux), 215, 232, 523.

Brias ou Brias, (Jacques, Sgr de), 335.

BRICTIUS (Le doyen), 469.

BRISSAC (Mr de), 145, 413.

BROECKHUSEN (Renier van), 625.

BROGNE (L'abbaye de), 51.

BRONCKHORST. Voir Battembourg.

Bnuges, 46, 113, 221, 596.

Bruges (L'évêque de). Voir Curtius et Driutius.

BRUGES (Le pensionnaire de), 491.

Brûne (Jean de), 23.

Bauirs, rumeurs, etc., 117, 134, 178, 220, 327, 334, 358, 340, 343, 351, 411, 420, 443, 444, 450, 452, 454, 467, 515, 595.

Brunswick (Erick, duc de), 2. 134, 182, 205, 206. 284, 285, 297.

Brunswick (Henri, duc de), 289.

Brunswick (Jules, duc de), 289, 529, 468.

BRUXELLES, 2, 24, 26, 27, 28, 29, 35, 116, 150, 132, 133, 220, 221, 245, 261, 277, 295, 355, 385, 386, 387, 391, 392, 396, 404, 409, 419, 427, 428, 433, 511, 571 et suivantes, 588 et suivantes, 619 et suivantes

BRUXELLES (Hôtel de Granvelle à), 27, 525, 572, 584 et suivantes.

BRUXELLES (Le magistrat de), 366, 435.

BRUXELLES (Le conseiller Philibert de), 75, 130, 133, 158, 192, 412, 521, 525.

Bugnicount (Le bâtard de), 385.

Bunen (Philippe de Nassau, comte de), 71, 72, 616.

Bunspeld (La réforme de), 54, 388.

Bus (Gabriel de Cambry, Sgr du), 28, 117.

 \mathbf{C}

CALAIS, 90.

Calvinisme et calvinistes, leurs rapports avec les luthériens, etc., 252, 427, 497, 580.

CANAJANI. Voir Ascoli.

Cambe (Antoine de le), prieur de St-Amand, 304 et suivantes.

Cambrai (L'archevêque de). Voir Berghes (Maximilien de).

CAMBBAI ET CAMBRÉSIS, 95, 153, 173, 174, 232, 284, 290, 525, 372, 379, 380, 405, 419, 445, 618.

GANBRAI (Résignation de l'évêché de), 445, 458, 556, 574, 582.

CAMBRAI (Le chapitre de), 284.

CAMBRAI (Le château de), 411. Voir Noircarmes.

Cambre (Abbaye de la), 411.

CAMERLINCK (Jean), 195.

CAMPAGNE DU PRINCE D'ORANGE ET DE LOUIS DE NASSAU, EN 1568, 251, 252, 523, 327, 531, 552, 355, 356 540 et suivantes. Voir Armements, Orange, Nassau (Louis de), Cocqueville, etc.

Campine (La), 574.

CANTECROIX OU CANTECROY (Le château de), 400.

CARRES (Oudart de Bournonville, Sgr de), 385.

CARALFA (Les), 74.

Cantoo (Le capitaine van der Noot, Sgr de), 245, 619 et suivantes, 624.

Carlos (L'infant don), 212, 213, 214, 223, 231, 524, 532, 342, 548, 535, 559, 480, 461, 559.

CARTIGNY (Jean de), 181.

CASEMBROODT. Voir Backerzeel.

CASSEL, 572.

Castillo (Le protonotaire Pedro del), 1, 2, 26, 27, 28, 48, 50, 52, 56, 78, 79, 81, 109, 215, 227, 228, 286, 295, 373, 380, 458, 459, 485, 595, 639.

CATEAU-CAMBRÉSIS, 372, 403, 404, 405, 536.

CATEUX (Jean), 215.

CATHERINE DE MÉDICIS, 140, 141, 142, 172, 182, 225, 233, 234, 324, 359, 379, 410, 514, 566, 567, 594. Catz (M*), à Malines, 42.

CAULAINCOURT. Voir Collicourt.

CAVAS (Le secrétaire), 128, 400, 445, 479.

CECIL (William), 456, 467, 595. Voir Angleterre.

Cellier (Le conseiller Robert du), 16, 17, 133.

CELLITES (Les frères), 66.

CERCLE DE BOURGOGNE (Les contributions dues par le), à l'Empire, 508, 561, 562, etc.

CERCLE DE BOURGOGNE (Projet d'allier le) aux princes catholiques allemands, 508, 562 et suivantes, 568. CERCLES ALLEMANDS, 561.

CERF (Mr de), 540.

CHAMPAGNET (Frédéric Perrenot, Sgr de), 220, 239, 242, 275, 357, 455, 595.

CHAMBRE DES COMPTES, 355, 367, 377.

CHAMPVANS (Le Sgr de), 258.

CHANCELIER DE BRABANT. Voir Scheyve.

CHANTONAY (Thomas Perrenot, Sgr de), 25, 150, 150, 206, 451, 507, 560.

CHAPELLE (Le curé de la). Voir Vrocdius.

Chapitues de l'archevêché de Malines, 434.

CHAPUYS (Mr), 557.

CHARLES (L'archidue), 340, 383, 393, 397, 450, 439, 440, 443, 461, 474, 476, 477, 496, 497, 500, 506, 507 et suiv., 529, 530, 557, 558, 559, 560, 563, 580.

CHARLES-QUINT, 36, 57, 103, 159, 199, 292, 393, 594, 415, 414, 496, 507, 522, 558, 561, 566, 578, 604, 605, etc.

CHARLES IX, 37, 53, 85, 86, 141, 225, 234, 249, 265, 284, 290, 297, 343, 345, 350, 366, 371, 372, 379, 391, 395, 405, 409, 410, 412, 415, 414, 419, 432, 433, 440, 450, 455, 461, 465, 466, 467, 477, 479, 480, 489, 496, 499, 519, 520, 522, 523, 536, 538, 559, 559 et suiv., 569, 570, 575, 580, 595.

CHARLES (Me Jean), procureur général en Frise, 42. Charlté (La), ville, 595.

CHARLEMONT (Fort de), 286.

CHARNY (Le comte de), 229.

CHASTELIER (Le Sgr de), 89, 90.

CHÂTEAU-ROUILLAUD (Antoine Sgr de), 238.

Château-Rouillaud (Le protonotaire de), 123, 588, 434.

CHâTEAU-ROUILLAUD (Madame de), 640.

CHâTILLONS (Les), 225, 255, 328, 334, 350, 378, 412, 490, 496, 522 Voir Andelot (François de Coligny, Sgr d'), Coligny, etc.,

Cmàtillon (Le cardinal de), 412, 520.

CHAVIREY (Claude de), 211, 229, 537, 539, etc.

Cigonia ou Cigoigne (Jean-André de), 171, 276.

CITET (Gabriel de), 147.

CITEY (Nicolas de), 44, 117, 159, 147, 168, 170, 292, 331, 494, 557, 540.

CLERGÉ (Démarches du) pour le pardon, 434, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 459.

Clence (Le), 118, 133, 225, 233, 264, 292, 293, 366, 433.

CLÉVES et CLÉVOIS, 51, 89, 245, 288, 450, 618, 625. CLÉVES (Le duc de), 51, 89, 154, 175, 250, 288, 537, 344, 545, 586, 387, 562, 564, 375, 414, 426, 446.

CLOTURE DES MONASTÈRES, 246 et suiv., 587 et suivantes. Cocqueville (Le Sgr de), 232, 332, 354, 488, 617. Clougu (Richard), 2, 3.

CLUSIS (Le secrétaire de l'archevêque de Cambrai), 7. Coco, 287.

Coco de Nerrijven (Maximilien de Blois, dit), 44, 35, 237, 266.

Cock (Le graveur), 429.

COEDEL OU COBEL (Le conseiller), 394, 559.

COEBEL OU COBEL (Le receveur), 111.

COENA DOMINI (Bulle in), 359.

Coligny (L'amiral de), 90, 174, 188, 263, 290, 554, 467, 499, 521, 529, 567, 570, 575, 595, 617, 618. Voir Châtillons.

COLLICOURT (Le Sgr de), 622, 645, 644.

Collicourt (Le frère du Sgr de), 622, 643, 644.

COLOGNE, 90, 230, 249, 250, 297, 426, 468, 513, 514, 612, 615, 619, 622.

COLONNA (Le cardinal), 360.

Commendador major (Le). Voir Requesens (Don Louis de).

Commence (Crise subic par le), 9, 455, 490, 496, 561, 598.

COMMISSAIRES DES TROUBLES, 118, 153, 177.

Communes de Castille, 103.

COMMUNIANTS (Listes des), 55, 56.

Complor ou Risoin, 55, 224, 245, 619 et suivantes.

Compromis et confédération des nobles, 9, 50, 58, 224, 525, 538, 576, 612.

COMPROMIS (Le second), 390.

CONCILE DE TRENTE, 118, 154, 192, 227, 279.

CONCILE PROVINCIAL DE MALINES, 591, 592, 603.

CONCORDAT AVEC LES ABBÉS DU BRABANT, 70, 225, 226,

228, 287, 519, 520, 547, 562, 418, 458, 459, 483, 509, 510, 525, 534, 564, 583, 645.

Conné (Le prince de), 85, 86, 90, 139, 141, 142, 145, 166, 167, 171, 172, 174, 188, 197, 233, 254, 249, 255, 265, 275, 288, 290, 525, 528, 354, 359, 542, 350, 561, 371, 378, 415, 419, 420, 424, 452, 433, 455, 466, 467, 499, 520, 521, 522, 523, 527, 529, 550, 536, 538, 539, 565, 566, 617.

CONFESSEUR DU DUC D'ALBE. Voir Contreras.

CONFESSEUR DE LA DUCHESSE, Voir Ghery.

CONFISCATIONS, 56, 43, 45, 52, 75, 76, 90, 91, 95, 97, 123, 135, 158, 171, 177, 182, 267, 271, 285, 292, 295, 296, 327, 350, 351, 368, 387, 588, 599, 428, 442, 470, 471, 472, 478, 498, 577, 597.

CONSELL D'ÉTAT, 1, 192, 289, 546, 448, 449, 458, 464.

Conseil des finances, 35, 45, 52, 82, 294, 359, 355, 449, 464, 522.

Conseil privé, 22, 52, 99, 127, 133, 191, 192, 294, 539, 355, 522, 603, 604.

CONSEIL DES TROUBLES, 4, 5, 22, 26, 27, 38, 41, 43, 52, 70, 73, 83, 88, 92, 94, 110, 111, 123 et suiv, 150, 157 et suiv., 147 et suiv., 165 et suiv., 172, 177, 180, 189, 191, 192, 256, 256, 257, 262, 263, 264, 265, 266, 291, 292, 296, 297, 550, 551, 563, 524.

Conseil Dr Bhabant, 22, 112, 155, 191, 209, 216, 520, 539, 555.

CONSEIL DE FLANDRE, 295.

CONSEIL DE HOLLANDE, 66, 118.

Conseil de Malines (Grand), 34, 42, 133.

CONSEIL D'UTRECHT, 113.

Conseils ne justice, en général, 118.

CONSISTOIRES ET CONSISTORIAUX, 74, 616.

Conspiration des nérugiés pour envahir la Flandre, 40, 194, 195, 215, 225, 231, 372, 640. Voir Bannis et réfugiés.

CONTAULT (Le chanoine), 14, 15, 186 et suiv., 302, 303, 553.

CONTAULT (La sœur et le beau frère de), 15.

CONTAULT (La nièce de), 302.

CONTREMAS (Fray Alonzo de), 14, 27, 75, 80, 100, 105, 134, 145, 154, 160, 192, 193, 214, 215, 217, 219, 228, 232, 265, 269, 270, 277, 280, 282, 286, 287, 291, 292, 346, 354, 356, 357, 363, 366, 367, 568, 369, 371, 376, 377, 599, 427, 432, 434, 444, 445, 447, 448, 451, 458, 459, 464, 471, 485, 486, 497, 511, 524, 541, 543, 572, 575, 582, 583, 588, 591, 592, 602, 604, 605, 606, 610.

CORNET (Le pensionnaire), 62 et suiv., 89, 176 et suiv., 193, 259, 291.

COBONEL (Pierre), 135, 641.

Conse (Affaires de), 566, 567.

Cossé (Le maréchal de), 332, 380, 406.

Correspondances avec l'étranger, 233.

Councy, 139.

COURTIERS dévalisés ou perdus, 324, 343, 397, 442. COURTEVILLE (Josse de), 38, 49, 50, 78, 193, 219,

225, 295, 377, 464, 465, 491, 492, 495, 496, 515

COUWENBERG (Lievin van), 541, 602, 607.

CRESPIN (Abbé de). Voir Cuperus.

CRESSONNIÈRE (Le Sgr de la), 231.

CRIECKENBEKE, curé de St-Jean à Malines, 42, 84, 154, 217, 299.

Cnor (Charles de), évêque de Tournai, 320.

CRUZADA (Les bulles de la), 359, 360, 559.

Cave (Guillaume), 364.

CUENZA (L'évêque de), 36.

CUINCHY (Le Sgr de). Voir Blondel (Jacques de).

CULEMBOURG (Le comte de), 1, 90, 116, 190, 613, 619, 623, 624.

Culemboung (L'hôtel de) à Bruxelles, 1, 2.

CUMERUS PETRI, 270, 283, 421.

Cupebus (Martin), 323, 324, 592.

Cuniel (Jérôme de), 2, 4, 8, 9, 19, 48, 56, 57, 500.

Cuntius (Pierre), évêque de Bruges, 113.

Crnon (Anne), 449.

Cymon (Domingo), 449.

D

Daelhen (Le combat de), 45, 231, 250, 252, 611, 618, 623.

DAM (Le), 234.

DAMBLAIN (Simon), 307.

DAMHOUDERE (Josse de), 224.

Danemark (Le roi de), 297, 480, 484, 490. Voir *Nord* (guerres du).

DANEMARK, 443, 465.

DANVING (Mr de), 642.

Danyn (Guillaume), 11.

DAUPHINE (Le), 323.

Davila (Sanche), 233.

Défiance du duc d'Albe à l'égard des seigneurs

Belges, 449, 451, 462, 464, 465. Voir Espagnols (Sentiments et vues des) à l'égard des Belges.

DELFT, 64.

Delgadillo (Le secrétaire), 227, 228, 354, 442, 483, 509, 363.

Delrio (Antoine), 182.

Detailo (Louis), 5, 7, 8, 10, 26, 27, 57, 38, 41, 45, 49, 50, 54, 55, 57, 58, 74, 78, 81, 88, 91, 95, 96, 99, 110, 111, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 137, 148, 149, 150, 163, 164, 165, 171, 173, 179, 181, 182, 184, 185, 186, 190, 191, 226, 227, 262, 264, 263, 266, 276, 277, 286, 291, 292, 293, 297, 298, 530, 543, 369, 570, 380,

462, 487, 572, 581.

Denis (Bataille de S'-), 142.

DENNETIÈRES DU DONCO (Pierre), 17, 18, 20, 21.

Dettes, emprunts, pénurie des seigneurs, 65, 156, 157, 174, 442, 461, 462, 469, 513, 514.

DEUX-PONTS (Le comte palatin Wolfgang, duc des), 407, 419, 424, 453, 440, 441, 445, 454, 465, 466, 467, 475, 476, 479, 484, 489, 495, 495, 496, 498, 514, 518, 520, 523, 527, 529, 530, 535, 536, 537 et suiv., 568, 569, 570, 578, 579, 580, 594, 595, 596, 600.

DEUX-PONTS (La ville des), 368.

DEVENTER, 298, 428, 581, 612.

Daux (Philippe de Namur, Sgr de), 9, 42, 266, 625. DIEPPE, 90, 490.

Diest, 2, 375, 470, 471, 472.

Diest (curé du béguinage de). Voir Esch (Nicolas van).

Diest (Le béguinage de), 471, 472.

DIETRICUSTEIN (Le baron de), 561.

DILIGHEM (L'abbé de). Voir Couvenberg (Liévin van). DILLEMBOURG, 255, 468, 488, 612, 614, 615, 616 et suivantes.

Dôle, 127, 134, 199.

Dôle (Assemblée des États à), 492.

Dôle (Chambre des comptes de), 137, 197.

Dôle (Parlement de), 123, 134, 137, 138, 168, 193, 197, 211, 212, 343, 495, 596, 598, 600, 605.

Dôle (Université de), 134, 199.

DOLLAIN (A. de Berghes-St-Winoc, Sgr d'Olhain dit de), 234, 268, 467, 520, 617, 621, 623.

DOMAINE DU ROI, 368.

DONCKER (Le chanoine), 582.

DORDRECHT, 36, 64, 65, 66, 419.

Donia (Le prince Jean-André), 529, 594, 595.

Douat, 53, 93, 217, 245, 388, 389, 390, 590.

Douat (Université de), 93, 217, 233, 280, 281, 388, 389.

Douai (Concierge de Granvelle à), 388.

Doubles (Le capitaine et la garnison de), 194, 225, 289, 332, 617, 618,

DRIUTIUS (L'évêque), 270, 421, 488.

Dauer (Damp), 305 et suivantes.

Dubois (Me Jean), procureur general, 5, 92, 111, 116, 124, 165, 185, 256.

Duc, (Mr le duc). Voir Albe (Le duc d').

Duels, 41, 42, 84.

Duffle (Entrevue de), 57.

Dunes (Abbé et abbaye des), 581.

DUYSBOURG, 245, 618, 625, 625.

Drepenstein, 449.

Droxisii (Le père), 574.

E

EBERSTEIN (Le comte Philippe d'), 248, 488.

EBOLI (Don Carlos d'), 551 et suivantes.

Écusse et Écussais, 490.

Es (Jacques van der), 42, 217, 235.

Egnont (Georges d'), évêque d'Utrecht, 309. EGNONT (Lamoral, comte d'), 1, 2, 5, 4, 8, 9, 10, 18, 19, 20, 21, 28, 58, 39, 44, 47, 69, 75, 76, 77, 78, 85, 90, 91, 92, 93, 96, 97, 103, 111, 115, 116, 118, 122, 132, 137, 141, 146, 166,

172, 173, 181, 184, 188, 189, 190, 191, 194,

221, 223, 250, 255, 256, 258, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 271, 274, 275, 285, 290, 291, 293, 298, 302, 323, 324, 327, 329, 539, 368, 390, 391, 401, 411, 488, 492, 611, 642. EGNONT (Sabine de Bavière, comtesse), 2, 38, 97,

141, 189, 191, 260, 275, 401, 461, 469, 470.

EGMONT (La fille du comte d'), 411, 446, 461.

EGNONT (Les enfants du comte d'), 2, 260, 275, 285, 469.

ELBEBTUS. Voir Leoninus.

ÉLECTEURS ALLEMANDS, 585, 594. Voir Allemands (princes).

ELISABETH D'ANGLETERRE, 89, 90, 195, 285, 410, 412, 413, 419, 435, 436, 467, 468, 476, 480, 484, 490, 513, 520, 523, 525, 527, 529, 556, 569, 616, 617, 622. Voir Angleterre.

ELISABETH D'AUTRICHE, 559, 565.

ELISABETU DE VALOIS, reine d'Espagne, 397, 410, 419, 461, 566.

Énor (abbé de St), 76.

ELTEN, 89.

ELTZ (Jacques d'), archevêque de Trèves, 350.

ÉMIGRATION ET ENIGRÉS, 9, 22, 28, 37, 40, 56, 63, 64, 221. Voir Bannis.

Enignation (Mesures prises contre l'), 27, 28, 37.

EMMERICK, 89.

Emotion populaire, émeutes, etc., 2, 57, 59, 62, 63, 98, 151. Voir *Bruits, Réaction*, *Espagnols* (sentiment des Belges à l'égard des), etc.

ENPDEN, 234, 259, 297, 326, 331, 337, 523, 525. EMPDEN (Les comtes d'), 259, 297, etc.

Empire (Ambassade des princes de 1') à l'Empereur, au duc d'Albe, au prince d'Orange, 583, 595, 594, 408, 415, 419, 426, 440.

Enprisonnement des comtes d'Egmont et de Hornes, 1, 2, 5, 4, 6, 8, 19, 58, 69, 70, 97, 103, 166, 199, 200, 250.

EMPRONTS AUX ÉTATS, 235.

ENGILEN, 11, 596.

ENRHUYZEN, 423.

Escu (Nicolas van), 471, 472.

Espagne (Etat de l'), 265, 351, 400, 411, 491, 500, 515, 594.

Espagne (Manière de gouverner l'), 75.

Espagnols (Sentiments et vues des) à l'égard des Belges, 4, 12, 22, 35, 38, 41, 47, 76, 77, 79, 82, 91, 109, 126, 127, 130, 132, 136, 143, 144, 145, 159, 160, 172, 180, 185, 235, 251, 252, 262, 276, 293, 295, 500, 539, 546, 567, 386, 587, 420, 425, 428, 441, 445, 462, 469, 476, 514, 521, 566, 587, 641, 642, 643. Espagnols (Sentiments des Belges à l'égard des), 9, 55, 58, 57, 81, 91, 99, 109, 178, 255, 257, 261, 264, 549, 409, 449, 451, 587, 591, 642, 643. Voir Reaction.

Espinor (Le prince Charles d') dit d'Antoing, 51, 457, 587.

Espinor (Le prince Pierre d'), 457.

Espinosa (Le cardinal d'), 264, 552, 458, 515.

Esquendes (Les d'). Voir Esquerdes et Lumbres.

Esquences (Existache de Fiennes, Sgr d'), 617, 622, 625

ESTAMBRUGES (Le Sgr d'), 276, 642.

ESTERNOZ (Mr d'), 538.

Estrivières (Damp François), 31, 308, 310.

Estrum (Abbaye d'), 268.

ÉTATS (Mode de votation des), 65, 597.

ÉTATS (Les), 10, 57, 71, 111, 182, 296, 321, 554, 454, 565, 585.

ETATS D'ARTOIS, 20, 156, 255, 321, 525.

ÉTATS DE BRABANT, 71, 76, 155, 156, 188, 191, 214, 221, 225, 226, 227, 235, 319, 321, 353, 354, 444, 459, 485, 509, 525, 534, 563, 585. Voir Brabant, Évêchés (Les nouveaux).

ÉTATS DE FLANDRE, 76, 109, 155, 156, 173, 188, 255. Voir Flandre.

ÉTATS DE GUELDRE, 156.

ÉTATS DE FRISE, 156.

ETATS DE HOLLANDE, 65, 64, 65, 111, 156, 175, 259.

ÉTATS D'UTRECUT, 235.

ÉTATS GÉNÉHAUX, 193, 492, 519, 520, 521, 523, 550, 569, 585, 597.

ÉTATS GÉNÉRAUX (Mode de voter des), 521, 525.

ÉTIENNE (?), 146.

ETIENNE (Damp), 228.

ETRANGER (Defenses d'étudier à 1'), 217, 235.

ETTEN (Henri van), 272.

Étzingne (Le baron de), 190.

Évêcnés Lonnains (Les), 563, 565, 568.

Evecués (Les nouveaux), 1, 26, 27, 40, 50, 71, 76, 99, 112, 122, 158, 182, 192, 219, 220, 225, 226, 227, 228, 269, 270, 287, 294, 295, 298, 518 et suiv., 530, 552, 547 et suiv., 555 et suiv., 560, 561, 562, 565, 567, 592, 397, 418, 421, 442, 458, 459, 469, 485, 484, 485, 486, 509 et

suiv., 521, 526, 528, 534 et suiv., 563 et suiv., 581, 582, 585, 639.

EVERAERTS (Le conseiller), 42, 84.

EYNDE (Le pensionnaire Jean van den), 175, 224, 287, 292, 358, 515.

F

FACUEZ (Henri et Jean de), 54, 210.

FADRIQUE DE TOLÈDE (Don), duc d'Huesca, 366, 448, 449, 436, 437, 438, 464, 465, 492. Voir *Albe* (Les fils du duc d').

FARNÈSE (Les), 154, 157, 181.

FARNESE (Le cardinal), 96, 194, 203, 237, 422.

FARNÈSE (Octavio), duc de Parme, 48, 96, 108.

FARNÈSE (Alexandre), 422, 430.

Farnèse (La princesse Élisabeth, femme d'Alexandre), 640.

FAUCOGNEY (Le château de), 44, 531, 494.

Fausses lettres attribuées à Granvelle, 495, 494.

FERDINAND (L'empereur), 75, 594, 415, 416, 558, 562

FERDINAND (L'archidue), 6, 336, 535, 567, 596.

FERETTE (La), 343, 350, 465, 466, 596.

FERIA (Le duc de), 8, 295.

Fernando de Tolède, le fils naturel du duc, 4, 20, 46, 49, 58, 78, 99, 110, 250, 565, 566, 620.

Ferrals (L'ambassadeur de France, baron de), 419, 420, 432, 446, etc

Fidélité chancelante des populations, 255, 244, 245. Voir *Réaction*, *Espagnols* (Sentiments des Belges à l'égard des).

FINANCES du Roi en Espagne, 484, 496, 577. Voir Cruzada

Finances Du Roi dans les Pays-Bas, 79, 259, 277, 534, 545, 444, 454, 455, 464, 470, 496, 514, 595. Voir Penuric.

Tome III.

FLAGY (Mr de), 326.

FLANDRE ET FLAMANDS, 41, 174, 195, 215, 220, 251, 245, 268, 285, 289, 352, 367, 572, 419, 451, 594. Voir Bannis. Émigration, Conspiration, etc.

FLESCHY (Le baron de). Voir Montfaucon.

FLESSINGUE, 28, 117, 612.

FLEURUS, 403.

FLORENTIUS (Le curé), 156, 153, 169, 592, 606, 607 et suivantes.

Foire de Paris, 453.

Fonck (Me Jean), 24, 52, 592, 593, 603, 604.

Fontaine (La), maison de campagne de Granvelle, 226, 572.

Fournisseur d'épées (Le), 99.

Français et France, 34, 35, 57, 58, 59, 40, 47, 48, 55, 75, 79, 82, 84, 85, 89, 90, 98, 105, 120, 121, 155, 154, 159, 140, 141, 142, 145, 145, 146, 152, 166, 167, 168, 171, 172, 174, 178, 182, 186, 188, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 204, 205, 212, 215, 217, 225, 228, 229, 253, 254, 257 et suiv., 249, 265, 271, 272, 275, 284, 285, 286, 289, 290, 296, 297, 300, 501, 505, 518, 525, 524, 528, 552, 354, 557, 359, 545, 550, 362, 366, 571, 579, 391, 398, 596, 597, 402, 405, 405, 406, 409, 410, 412, 415, 414, 416, 419, 420, 425 et suivantes, 452, 455, 440, 441, 450, 454, 455, 463, 466, 467, 475, 476, 477, 479, 480, 484, 488, 489, 490, 495, 496, 499, 515, 514, 519, 520, 522, 523, 527,

528, 529, 530, 536, 537, 538, 539, 560, 562, 563, 565 et suiv., 570, 575, 579, 580, 594, 595, 596, 597, 617, 618, 621, 622.

FRANCFORT, 501, 612.

FRANCFORT (Assemblée de), 579, 580.

FRANCHE-CONTÉ et FRANC-CONTOIS, 136, 157, 159, 147, 148, 166, 167, 168, 170, 188, 196, 197, 198, 199, 210 et suiv., 211, 223, 224, 228, 229, 256, 257 et suiv., 243, 249, 256, 272, 275, 275, 287, 288, 292, 356, 543, 350, 563, 378, 406, 424, 435, 440, 441, 452, 454, 455, 465]et suiv, 484, 495 et suiv., 495, 525, 529, 530, 557, 567,

568, 569, 570, 571, 574, 575 et suiv., 578, 594, 596, 597, 578. Voir Bourgogne.

Franche-Conté (Carte de la), 272, 273, 429.

Franchemont (Paysans de), 376.

Franciscains (Les), 105 et suiv., 521, etc.

Frères de la vie commune (Les), 511.

Frèsin (Charles de Gavre, Sgr de), 276, 642.

Fresveda. Voir Cuenza (Évêque de).

Frise et Frisons, Overyssel, 234, 235, 250, 258, 275, 287, 300, 303, 526, 561, 425, 451, 612.

G

GAESBEECK, 263.

GALENUS (Le professeur), 590.

GALOPPE OU GULPEN, 574, 619.

GAMACHES (Le Sgr de), 33 i.

GAND, 28, 35, 38, 39, 56, 96, 97, 111, 122, 125, 126, 130, 143, 149, 152, 158, 201, 220, 232, 261, 294, 295, 526, 387, 396, 465, 464, 581.

GAND (Le vicomte de). Voir Melun (Max. de).

GARNISONS, CITADELLES, CHARGES MILITAIRES, 2, 24, 33, 34, 35, 75, 80, 81, 84, 88, 97, 122, 144, 152, 187, 209, 253, 259, 526, 352, 353, 375, 391, 404, 411, 428, 429, 433, 446, 447, 468, 470, 471, 490, 583.

Gascons, 344, 350, 351, 356, 382, 386, 537, 575. GEDINNE (Le Sgr de), 624.

Gembloux, 405, 404.

Gendebleu (Dentelin). Voir Artois (prévôt des maréchaux d').

GENÈVE ET GÉNEVOIS, 139, 357, 466, 467, 493, 568, 601, etc.

Genlis (François de Hangest, Sgr de), 366, 380, 385, 597, 401, 402, 405, 426, 454, 467, 488, 499, 535.

GERNEZECH (Le colonel), 479.

FROISSARD (Mr), 541, 578.

Guerr (Frère Jean), 69, 173, 266, 298, 590.

GHUILLOT (Le borgne), 211, 212, 292.

GRISLAIN (L'abbé de S'-). Voir Moulaert.

GRISLAIN (Mr), le bourreau, 365.

Gilles (Me Jean), greflier des Finances, 377, 606.

GILLES (Me), médecin, 23.

GLAPION, 521.

GLAJON (Le Sgr de), 262.

GUETHALS (Le chanoine médecin), 592.

Gombau (Le receveur), 311.

Gomez (Ruy), prince d'Eboli, 8, 109, 260.

GOTTIGNIES (Lancelot de), 346.

GOUDA, 64.

GOUDANUS (Le professeur), 281.

GOUVERNEMENT GÉMÉRAL DES PAYS-BAS, 108, 109, 110, 152, 183, 184, 185, 448, 449, 456, 457, 464, 465, 491, 492, 496, 497, 515, 598, 643.

Gouvernement général des Pays-Bas (Rapports du) avec Madrid, 7, 76, 79, 122, 153.

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX, 326, 368, 379, 390, 492, 516, 536.

Gour (Antoine de), 353.

GOLARUS (Thomas), 280, 282, 283. GRAINS (Prix des), 220.

GRANDE-BARBE, 147. Voir Barbe (Confrérie de S'e-). GRANDJEAN (Le conseiller), 52, 160.

GRANVELLE (Nicolas de), père, 526.

GRANVELLE (Les) en Franche-Comté, 237, 258, etc.

GRANVELLE (Le cardinal de), 1, 6, 7, 8. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 50, 53, 34, 55, 56, 57, 40, 41, 42, 45, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 57, 58, 65, 66, 67 et suiv., 76, 77, 80 et suiv., 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 et suiv., 109, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 119 et suiv., 125, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 132, 133, 136, 137, 158, 140 et suiv., 144, 145, 147 et suiv., 151 et suiv., 157, 159 et suiv., 163 et suiv., 167 et suiv., 172, 178 et suiv., 181, 182, 183, 184, 185, 186 et suiv., 189, 190, 192, 194, 198, 199, 202 et suiv., 206, 207 et suiv., 211, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 222, 223, 226, 227, 228, 232, 233, 235, 236, 237, 244, 246, 247, 249, 253, 254, 256, 257, 260, 261, 262, 264, 268, 269, 270, 271, 273, 274, 276, 277, 278, 286, 288, 292, 293, 294, 295, 296, 298, 299 et suiv., 311, 512 et suiv., 321, 523, 324, 327, 328, 329, 330, 333, 337, 338, 339, 343, 345, 346, 547, 548, 352, 355, 355, 356, 357 et suiv., 365, 370, 377, 378, 379, 380, 381 et suiv., 385, 388, 390, 591, 592, 593, 596, 597, 598, 408, 410, 411, 412 et suiv., 418, 420, 423, 424, 428, 429 et suiv., 453, 436 et suiv., 448, 457, 459, 461, 463, 464, 465, 467, 470, 473 et suiv., 483, 483, 488, 490, 506 et suiv., 512, 515 et suiv., 520, 521, 524, 525, 526 et suiv., 529, 537 et suiv., 544 et suiv., 569, 571, 572, 576, 579, 581, 582, 583, 584 et suiv., 592 et suiv., 594, 595, 597 et suiv., 601 et suiv., 606 et sui-

GRANVELLE (Censes appartenant au cardinal de), 404, 411.

Granvelle (Bruits et espérances du retour de) dans les Pays-Bas, 572, 577, 582, 583.

Granvelle (Réaction en faveur de), 461, 462, 464, 497.

GRANVELLE (Traitements et pensions de), 158, 172, 401, 484.

GRANVELLE (Madame de), mère, 198, 273, 331.

GRANVELLE (Les neveux de), 11, 204.

GRANDVILLERS (Le colonel de), 479, 538, 575, 643.

GRAVELINES ET St-QUENTIN (Batailles de), 255.

GRAY, 228, 543, 465, 538, 539.

GRESHAM (Thomas), 2, 3.

GRIMBERGUE (L'abbé de), 541.

GROESBEECK (Gérard de), prince-évêque de Liége, 7, 40, 45, 44, 170, 261, 537, 338, 544, 531, 532, 565, 576, 592, 597, 402, 426, 427, 431, 432, 469, 470, 473 et suiv., 556, 595.

GRONINGUE, 283, 284, 283, 298, 300, 326, 331, 535, 366, 368, 511, 612.

GRONINGUE (L'évêque de), 511.

Gnouwers dit Sper (Le prévôt général), 266, 538, 487, 524, 581.

GRUMBACH (Guillaume de), 161, 535.

Gudule (Le curé de Sie-), Voir Florentius.

Gubule (Le doyen de Ste-). Voir Metsius.

GUELDRE, 42, 43, 152, 217, 556, 451, 460.

GUERAN DE ESPÈS (Don), 456, 593.

Gueck de men, 175, 234.

Gueux des Bois, Brigands, 362, etc. Voir Bannis, Conspiration, etc.

Gueux et confédénés, 1, 2, 36, 39, 115, 200, 249, 250, 263, 287, 296, 615, 617, 618, 642, etc.

Gunule (Le chapitre de Ste-), 135.

Guidon (Le) de la bande d'ordonnance de Berlaymont, 42.

Guise (Les), 265, 284.

Guise (Le cardinal de), 559.

Guise (Le duc François), 90.

Guise (Le duc Henri de), 415, 461.

Gulpen (Guillaume de), Sgr de Wodemont, 538.

H

HACHICOURT (Le Sgr de), 590.

HACHICOURT (Françoise de Montmorency, dame de), 590.

HAERLEN, 193, 612.

HAERLEM (Mr de). Voir Nieuwelandt.

HAINAUT ET HENNUYERS, 42, 97, 172, 182, 589, 419, 420, 451, 617.

Halter (Le facteur), 659.

Haller (Madame), 527.

HAMAIDE (Claude de la), Sgr de la Vichte, 21.

HAMAÏDE (Nicolas de la), 21.

HAMBOURG, 490.

Hammes (Nicolas de), 556, 557, 582, 614.

Hannecamp (Henri de Nedonchel, Sgr de), 40, 225, 252.

HANNUT, 405.

Hangen (André de), 204, 527.

HARGEN (Splinter de). Voir Oosterwyck.

HASE (Pierre de), dit Hasard, 352.

HASSELT, 331, 376.

Hastières (Abbaye de), 426.

HATTSTATT (N. de), 556, 625, 624.

HAUCHIN (Jean), doyen de Renaix, 453, 591.

Папитвої (L'abbé de) à St-Amand, 54.

HAULTBOIS (Le Sgr de). Voir Blondel.

HAUSSY (J. de Hennin-Lietard, baron de), 404.

HAULTZIG (Mr de), 624.

Havetius ou Havet (Antoine), évêque de Namur, 51, 117, 501, 469, 517 et suiv., 573.

HAVRÉ (Charles Philippe de Croy, Sgr de), 366, 446, 461, 522, 580.

HAVRE (Le), 490.

HAYE (La), 65, 156.

HAYE (Me de la), vicaire général, 54.

Helfaut (Le Sgr de), 10, 354, 488.

HELFAUT (L'abbé François de), 79, 143.

HELMONT (Le Sgr de), 90.

HELMONT (Le commis), 547, 521, etc.

HERENGHIEN (Le Sgr de), 55.

Hérésie (Qui peut absoudre du crime d'), 445.

Hérétiques, Sectaires, 5, 14, 15, 21, 51, 57, 85, 526, 587, 577, 580, 581, 427, 428, 432, 459, 518, 540, 566, 567, etc., 611, 612 et suiv, 640. Voir Huguenots, Calvinistes, Luthériens, etc.

Пе́пісовит (La question de), 225, 224.

HERLAER (Le prévôt général de), 297.

HERLIN (Les), 621.

HERLIN (M'chel), 17, 18.

Hentin (Le fils), 17, 18.

Hesse (Le landgrave de), 342.

HESSE (Le landgrave Philippe de), 86, 160, 161, 480, 560, 614, 617.

Hesse (Le vieux landgrave Philippe de), 490, 496.

Hesse (Le landgrave Guillaume de), 80, 89, 90, 542. 614, 615, 617.

Hessele (Le conseiller), 5, 57, 44, 46, 56, 87, 58, 94, 99, 116, 154, 170, 175, 180, 190, 194, 221, 225, 224, 256, 262, 265, 264, 265, 287, 291, 292, 551, 551, 571, 575, 596, 445, 462, 491,

514, 515, 524.

HESSELE (La femme du conseiller), 94.

HEURE (Mr d'), 589.

HEYDELBERG, 476, 479, 495.

Heyelgerlék (La bataille de), 244, 251, 252, 258, 250, 264, 276, 285, 300, 526, 425.

Heylissen (Le combat d'), 393, 416.

HIERGES (Gilles de Berlaymont, baron de), 182, 284, 385, 395, 404, 416, 450, 485, 536.

HILLEGAY (Le Sgr de), 467.

HINCKAERT (Le Sgr de), 58, 141.

Hinckaert (Jean), Sgr d'Ohain, 141, 619 et suivantes, 624.

HINCKAERT (Guillaume), 141, 189.

Hoffwegen (Josua van Alveringhe, Sgr de), 624, 644.

Hoffwegen (Samuel van Alveringhe, Sgr de), 624.

Hol (Georges van), 616, 617, 623, 624.

Holman (Robert), abbé des Dunes, 581.

HOLLANDE, 46, 65, 64, 65, 66, 202, 224, 259, 285, 322, 567, 575, 425, 451, 460, 465, 490, 526, 528, 612.

HOLLANDE (Venerie de), 206.

Hondschote, 195.

HOGGISTRAETEN (Le comte de), 2, 5, 39, 42, 46, 58, 69, 90, 116, 117, 128, 151, 190, 252, 255, 262, 265, 544, 564, 595, 597, 402, 416, 451, 450, 487, 514, 526, 612, 615, 640.

HOOGHSTRAETEN (La comtesse de), 261, 514.

HOOGESTRAETEN (L'Assemblée de), 57, 575.

Hoons, 425, 644.

Hoppenus (Joachim), 40, 44, 45, 80, 82, 99, 109, 122, 140, 144, 173, 269, 519, 570, 580, 450, 453, 527, 595.

HOPPBRUS (La femme de Joachim), 175.

Hornes (Le comté de), 176, 261, 374, 427, 469.

Hornes (Le comte de), 1, 2, 5, 4, 5, 8, 19, 20, 21, 28, 58, 59, 47, 75, 77, 78, 89, 90, 95, 97, 111,

115, 116, 117, 122, 128, 137, 166, 172, 174,

475, 176, 181, 183, 184, 195, 225, 230, 248, 255, 256, 258, 261, 262, 264, 265, 271, 274, 276, 290, 293, 298, 324, 327, 368, 390, 391, 449.

Houses (La comtesse de), 176, 261, 470.

Houses (La comtesse douairière de), 111, 176, 250,

Hortebeeck (Mathias), abbé de Villers, 51, 112.

Hospital (Le chancelier de l'), 579.

HOUGARDE, 416.

HOUTAERT (Jean), 155.

Houtain (Les Sgrs de) en Brabaut, de la famille de Zoele, 624.

Hovelmans (Jean', 182, 217, 226, 512, 524.

Пивект (Abbaye de S'-), 426, 559.

Heguenots, 37, 52, 84, 157, 159, 145, 166, 167, 174, 188, 196, 197, 198, 200, 205, 215, 220, 229, 258 et suiv., 509, 510, 525, 554, 545, 543, 572, 575, 579, 580, 591, 507, 401, 415, 417, 450, 452, 466, 492, 522, 525, 528, 567, 570, 571, 596, 617. Voir Hérétiques, Calvinistes, France, etc.

Hun, 618, 620.

Hunnaeus (Le professeur), 285.

Her, 537.

I

Iconoctastes et réparation des églises, 6, 51, 52, 57, 56, 65, 66, 89, 145, 220, 526, 577.

lumerseele (Jean de Lierre, dit d'), 100, 488.

IMPÉRATRICE D'ALLEMAGNE, 560.

Impôrs du 10°, 20° et 100° deniers, 546, 567, 568,
447, 493, 521, 525, 569, 585, 592, 594, 597,
598.

Impôts (Exemptions d') et priviléges, 534, 592.

lumunités ecclésiastiques, 366.

IMPRIMERIE, IMPRIMEGRS ET LIBRAIRES, 523. ,

Inaction du pays lors de l'invasion du prince d'Orange, 416, 441, 526.

Inchy (Baudouin de Gavre, Sgr d'), 589.

Indulgences, 357.

Inquisition et inquisiteurs, 55, 71, 95, 138, 292, 295, 390. Voir *Placards*.

INSPRUCE, 444, 496.

INTRUS (Les), 459, 485, 486, 583, 602.

Intrus (L') d'Afflighem. Voir Motmans.

INTRUS (L') de Sonnius. Voir Veldacker.

Invasions redoutées de la part des Français ou des Allemands, 134, 172, 182, 205, 250, 372, 443, 454, 455, 463, 484, 513, 594.

Innégularités encourues par les clercs, 347. Isenbourg (Salentin d'), électeur de Cologne, 230. ITALIE (Les princes d'), 87, 568.

ITALIENS (soldats) du Roi, 451, 493.

Ivor, 56.

Ivor (Le prévôt d'), 36.

J

Jaca y Barca (Miguel de), 33, 98, 302, 584.

Jacquemart (Hugues), 494.

Jaén (Évêché de), 510.

Jansenius (L'évêque de Gand), 79, 80, 105, 143, 215, 270, 271, 278, 281, 282, 283, 294, 295, 362, .59, 460, 510, 512.

Jannac (Le combat de), 521, 522, 527, 528, 529, 530, 536, 539, 567, 580.

Jauche (Le combat de la), 385, 386, 416, 441, 469.

Jauche (L'hôtel de), 1, 2, 3, 4.

Jean (Le curé de St-Jean). Voir Criekenbeke.

Jeminghen (La bataille de), 318, 335, 331, 340, 348, 361.

Jérôme (L'apothicaire), 218, 584.

Jésuites (Les), 203, 206, 215, 282, 388, 574, 604.

Jodoigne, 506.

Johannin, 620.

Jonghelinckx (Le graveur), 23, 53, 143.

Joux, 139, 543, 492, 493.

Joyenel (Gilles), 298.

Joyense-Entrée (La), 88, 454, 458, 492.

Juan d'Authiche (Don), 222, 293, 523, 604, 605.

Jubilé et pardons, 222, 293.

Juliers, 362, 364, 375.

Juridiction ecclésiastique, 346.

Justice (Trouble et mollesse dans l'administration de la), et nécessité d'y pouvoir, 36, 37, 57, 62, 75, 76, 112, 186, 216, 217, 367, 368, 583.

K

Karpen, 514. Krok (Le président), 604, 605. Krokl (Jérôme), 604. Kegel (Conrad), 604. Knyff (L'évêque), 298.

L

LALAING (Philippe, comte de), 452, 453, 461, 512, 513, 514, 525, 584 et suiv., 587, 592.

LALOO (Alonzo de), 2, 21, 95, 96, 116, 117, 195.

LANDAS (Nicolas de), 77, 146, 181, 190, 291.

LANDVHEDE, en Allemaglie, 545.

Langage (Liberté de), 6, 83, 184, 220, 222, 380, 411, 456.
 Landsberg (Ligue de), 535, 562 et suiv., 568.
 Lannot (Don Fernand de). Voir La Roche.
 Lannot (Philippe de). Voir Beauvoir.

LAON (L'évêque de), 40. LABGILLA (Le Sgr de), 10, 334, 470, 471, 528, 529. La Roche (Don Fernand de Lannoy, comte de), 139, 166, 188, 196, 197, 198, 199, 200, 210 et suiv., 229, 257 et suiv., 244, 272, 275, 275, 287, 288, 343, 390, 411, 429, 452, 465 et suiv., 493 et suiv., 538, 539, 570, 574, 579, 596, 599. LA ROCHE (La comtesse de), 243, 597. LA ROCHE (Le lieutenant du comte de), 210, 211, 212. LAUSANNE, 139. LÉAU, 406, 407. Léau (Exécution des magistrats de), 407. LECLERCO (Gilles), 121. LEEFDAEL (Christophe de), 624. LEEUWAERDEN, 244, 298. Lenonmann (Le secrétaire), 42. LESTAILLEUR (Jean), abbé d'Anchin, 504, 509, 588, 389, 391, 396, 464, 512, 588, 590, 591. LEODIUS (Frère Théodore), 170, 282, 369. LEGRINUS (Elbertus), 6, 52, 77, 92, 111, 158, 182, 190, 223, 294, 353, 365, 392, 511. Leoninus (Les enfants de), 392. LETTRES (Commerce de) avec l'étranger, 233. Leuze, 5. LEYDE, 56, 64, 66, 118, 612. LIBERTÉ (Esprit de) des populations, 451. LIBERTÉ ANCIENNE, 84. LIBERTÉ DU PATS ET GRANVELLB, 151, 207, 208. LICUTENFELS (Melchior de), évêque de Bâle, 370. Liége (Rapports de Granvelle avec l'église de), 473. LIÉGE ET LIÉGEOIS, 7, 43, 44, 99, 170, 182, 323, 337, 338, 341, 344, 351, 363, 372, 574, 576, 381, 397, 398, 402, 403, 407, 408, 414, 421, 426, 427, 431, 432, 450, 468, 475, 491, 536, 574, 613, 618. LIERRE, 3, 19, 374. LIESYELD (L'avocat de), 77.

LIGNE (Antoinette de), 230.

LIQUE DES FLÊCHES CONTRE GRANVELLE ET SES RAPPORTS

AVEC LA CONFÉDÉRATION DES NOBLES, 8, 30, 91, 170. 185, 262, 517, 462. LILLE, 5, 40. LIMBOURG, 358. Lindanus, évêque de Buremonde, 367, 421, 488. 528, 608. Linden (Charles van der), abbé de Parc, 223, 407. Linden (Philippe van der), Sgr de Marneffe, 449. Lingen, 612. LIVRES, hérétiques et autres, 8, 13. Voir Imprimerie, Pasquilles, etc. Locquenghien (Jean de), 49, 99, 175, 220, 224, 267, 276, 286, 287, 323, 330, 365, 378, 449, 487, 491, 500, 501, 515, 524, 574, 581. LOCQUENGHIEN (Jeanne de), 325, 574. LOCQUENGRIEN (Philippe de), 574. Lopron (Le comte Albéric de), 19, 53, 334, 340. LOGEMENTS MILITAIRES, 209. Voir Garnisons, etc. Lois (Renouvellement des), 42. Londo (Don Sanche de), 231, 318, 623. LONGASTRE (Le Sgr de), 53, 520, 617, 620, 625. Longueval (Jean de), 624. LONJUMEAU (La paix de), 213, 225, 245. Loo (Albert van), 23, 364, 378. Looz (Le comté de), 176, 403. LOPEZ (Martin), 614. LORRAINE ET LORRAINS, 85, 87, 139, 166, 167, 188. 214, 213, 312, 453, 465, 466. LORBAINE (La duchesse douairière de), 463, 571. LORRAINE (Le duc Charles III de), 514. LORRAINE (La duchesse de), 514. LORBAINE (Projet de marier le prince d'Orange avec une princesse de), 529. LORRAINE (Le cardinal de), 85, 86, 225, 284, 444, 565, 580. Louis XIV, 134. LOUVAIN, 8, 11, 21, 48, 154, 219, 262, 353, 355, 375. 376, 385, 392, 395, 396, 426, 593, 603, 604,

606 et suivantes.

Louvain (L'université de), 72, 104 et suiv., 111, 154, 215, 270, 280, 281, 285, 553, 575, 488, 545, 605, 606 et suivantes.

LOUVERVAL (Philippe de Marbais, Sgr de), 386, 416, 460, 469, 615, 625.

LOVANIO (J. Hessels, dit de), 105, 106, 153.

Lumbres (Le Sgr de), 411, 642.

Lummen ou Lumer (Guillaume de la Marck, Sgr de), 40, 358, 402, 403, 409, 617, 618, 620. Lurus (Frère Pierre), 14, 45, 155, 169, 602, 607.

LUTERLO (Le capitaine), 251, 232.

LOTHÉRIENS ET CALVINISTES. Voir Calvinistes, Augslourg (Confession d').

Luxembourg, 10, 47, 87, 108, 159, 171, 172, 286, 525, 358, 380, 426.

Luxeuil, 229.

Lven ou Liène (Émery de), 623.

Lyon, 195, 466, 570, 575.

M

Machiavel (Le secrétaire), 22, 55, 81, 108, 109, 151, 140, 324, 554, 643.

MAURUCE (Le cardinal), 203.

MAELCOTE (Robert van), 283.

Mass (Le conseiller Jacques), 21, 75, 192, 291, 292, 461, 486, 524.

MAESTRICUT (L'ancien écoutête de), 573, 574.

Maestricht, 245, 285, 325, 329, 334, 341, 342, 344, 366, 372, 381, 475, 618, 619, 624.

Manusius (Jean), 219, 421, 581.

Maingoval (Madame de), 411.

MAÎTRE D'HÔTEL DE GRANVELLE, 187, 245, 249, 503.

Malberg (Bernard, baron de), 525, 586, 414, 617.

MALESPINA (Horace), 495, 494.

Malines, 14, 15, 21, 42, 84, 88, 131, 155, 151 et suiv., 187, 216, 217, 220, 235, 264, 295, 302, 303, 354, 352, 355, 369, 374, 375, 460, 521, 602, 619.

Malines (Magistrat de), 14, 135, 152, 216, 217, 255, 255, 266, 299, 366, 455, 456.

Matives (Les pensionnaires de), 93, 185, 216, 266, 287, 291, 358, 546, 565, 573, 515. Voir Van der Cammen et Wasteel.

Malines (Le chapitre de la métropole de), 7, 15, 25, 59, 155, 152, 187, 299, 501, 502, 505, 455, 454, 521.

Malines (Arsenal de), 285.

Malines (Hôtel de Granvelle à), 369.

Malpas (Le chanoine de). Voir Maître d'hôtel de Granvelle.

Malpas (Jean de), 249.

Mansfeld (Pierre, comte de), 4, 8, 9, 19, 20, 55, 56, 45, 46, 52, 53, 77, 78, 82, 111, 117, 124, 155, 156, 157, 172, 173, 179, 185, 194, 218, 224, 262, 528, 528, 538, 581, 409, 426, 450, 451, 495, 515, 521, 558, 559, 570, 571, 580.

Mansfeld (La comtesse de), 20, 77, 185, 390, 391, 407, 409, 513.

Mansfild (Le comte Charles de), 8, 36, 40, 46, 82, 172, 538.

Mansfeld (Wolfgang, comte de), 595.

Mansfeld (Polyxène de), 82.

Mansfeld (Hôtel de) à Bruxelles, 584.

Manteville (Alexandre de), 286.

MARCHANDS HÉRÉTIQUES, 28, 250, 568, 612, 616, 620, 641.

Mancut (Francesco), 88, 612, 659 et suivantes.

Marchiennes (L'abbé de), 589.

Marck (Le cardinal Erard de la), évêque de Liège, 528.

MARCK (Guillaume de la). Voir Lummen.

Marck (Mathilde de la), landgrave de Leuchtemberg, 445.

MARGUERITE DE PARME, 2, 3, 6, 8, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 20, 32, 35, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 56, 57, 71, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 88, 96, 98, 99, 108, 109, 111, 117, 118, 121, 129, 150, 151, 152, 133, 135, 137, 140, 145, 144, 145, 184, 155, 156, 157, 158, 171, 172, 173, 175, 181, 183, 189, 192, 193, 202, 206, 214, 218, 221, 265, 270, 286, 287, 289, 317, 348, 553, 360, 361, 379, 401, 408, 409, 420 et suiv., 430, 449, 460, 500, 501, 515, 579, 591, 643.

MARGUERITE DE PARME (Les gens de), 79, 96, 129, 181.

MARGUERITE DE VALOIS, 410.

MARIAGE dit BARBASAN, 140, 141, 181, 218, 429 et suiv., 593.

MARIE DE HONGRIE, 48, 114, 159.

MARIE STUART, 234, 285, 410.

Marigna (Le Sgr de), 640.

Mannien (Le prédicant), 641.

MARNIX (Jean de), Sgr de Toulouse, 622.

Manoilles (L'abbé de). Voir Yves.

Manoilles (L'abbaye de), 31.

Marotel (Jacques), abbé de Vlierbeeck, 155.

MARTENS (Jacques), président du conseil de Flandre, 4, 5, 165. 256, 237.

Mantigues (Le Sgr de), 571.

Martin (Abbaye de St-), à Tournai, 303.

Martini (Guillaume), de Bruxelles, 11, 21, 75, 117, 192.

MARTINI (Guillaume), d'Anvers, 301.

MASEYCK, 356, 374, 381.

Masi (Cosmo), 2, 3, etc.

Massur (Guillaume de), 183.

Massacre des prêtres et des catholiques, 5, 47, 154, 195. Voir Bannis, Refugiés, Conspiration.

Mauris (Jean de St-), prieur de Bellefontaine. Voir Bellefontaine.

Maunis (Le docteur de St-), 147, 148.

TOME III.

MAXIMILIEN I (L'empereur), 540.

Maximilian II (L'empereur), 3, 22, 25, 38, 53, 87, 96, 97, 103, 166, 172, 176, 199, 200, 205, 206, 250, 278, 290, 297, 329, 330, 357, 361, 362, 368, 380, 582, 383, 593, 394, 408, 415, 426, 429, 430, 451, 440, 441, 446, 461, 463, 469, 489, 507, 508, 559, 560 et suiv., 580, 595, 596.

MAYENCE (Chapitre de), 582.

MEAUX (Surprise de), 37,

MÉDAILLE de Granvelle, 417.

MEEREN (Philippe van der), Sgr de Saventhem, 245, 267, 614.

MEBRSMAN (Le clerc), 606.

MEGHEN (Le comte de), 4, 46, 89, 244, 251, 252, 259, 262, 284, 325, 326, 349, 350, 356, 367, 462, 622, 628.

Melun (Maximilien de), vicomte de Gand, 5, 47, 332, 590, 593, 594.

MENDIANTS (Les ordres), 134, etc. Voir Réformes, Prédications, etc.

MENDIVIL (Le contador), 48.

Mevboça (Bernardino de), 3, 35.

MERCHTEN (Le curé de) et son faux miracle, 541 et suiv., 573, 582, 592, 601, 602.

MERLEMONT (Le Sgr de), 613.

Mennan ou Mennanus (Frère Arnold), 217.

Menode-Westerloo (Jean, baron de), 6.

Menode-Westerloo (Marguerite de), 6, 7, 512.

Menode (Éverard de), Sgr de Vaulx-Waulin, 403, 613, 614, 624.

MERODE (Guillaume de), Sgr de Muggenberg, 365, 373.

MERODE (Bernard de). Voir Waroux.

Mesdach (Jean), 5.

Messines (L'abbaye de), 268, 588.

Metsius (Laurent), doyen de Ste-Gudule, 153, 264, 270, 541, 544 et suiv., 581, 582, 583, 591, 592, 603.

METZ, 40, 90, 489, 496, 514, etc. Meulenaere (Le conseiller), 135. MEURS (Le comte de), 111, 175. Michel-Ange, 417. Michel (Damp), 309. MIDDELBOURG, 612. Milan, 180, 183, 218, 359. MILAN (Ligue de l'État de) avec les Suisses, 600. MINDEN, 398. Mineuss (Le chapitre des frères), 219. Mor (Jean de), Sgr d'Oetingen, 9, 43, 84, 122, 218, 224, 236, 245, 267, 295, 296, 346, 614. Mor (La femme de Jean de), 236, 296. Molain (Robert de Harchies, Sgr de), 404, 536. MOLINÆUS (Me Jean), 270, 271, 461. Mollesse de l'autorité pendant les troubles passés, 177, 367, 515. Voir Justice (Trouble dans l'administration de la). Mondagon (Christophe de), 343, 385, 393. Mongener (Le procureur de), 136, 137, 596. Mons. 97, 155. MONTBÉLIARD, 465, 466, 492, 493. Monte (Frère Égide de), évêque de Deventer, 219, 369, 421, 542, 581, 592, 603. Montenos (Le capitaine), 385. Montraucon (Charles de), baron de Fleschy, 175. Montfaucon (Georges de), 175. Montgomment, 529. MONTIGNY (Le baron de), 8, 21, 37, 39, 41, 46, 56, 89, 90, 93, 97, 98, 117, 173, 174, 181, 183, 225, 225, 271, 276, 292, 322, 524, 335, 358, 351, 371, 390, 411, 445, 491, 514. Montigny (Le fils du baron de), 358. Montigny (La baronne de), 174, 338. Montigny (Les serviteurs du baron de), 371.

Montmonency (Robert de), abbé de St-Vaast, 98.

Montmonency (La connétable de), 93.

188.

Montmonency (Le connétable de), 20, 85, 93, 142,

MONTMORENCY-DAMVILLE (Henri de), 339. Montmonency (François de), 339. Montpensier (Le duc de), 413. Montot (Claude et Marc de Beaujeu, Sgrade), 238. Monsecque (Le Sgr de), 247, 352, 621. Moun ou Mon (Jean), 612, 622. Moneno (Juan), maître d'hôtel du duc d'Albe, 446, 572, 585, 586, 604, 605. Monillon (Le prévôt), 7, 12, 15, 16, 20, 27, 35, 36, 41, 47, 53, 54, 56, 57, 98, 99, 100, 101, 123, 125, 127, 130, 135, 144, 158, 168, 216, 219, 222, 223, 233, 247, 249, 263, 268, 271, 294, 298, 503 et suiv., 522, 327, 328, 316, 351, 353, 363, 369, 388, 391, 401, 410, 452, 434, 435, 444, 445, 447, 448, 453, 457, 458, 459, 460, 462, 464, 472, 485, 486, 487, 488, 492, 497, 498, 523, 524, 525, 541 et suiv., 570 et suiv., 582, 584 et suiv., 594, 595, 601, 602, 603, 604, 605, 607 et suivantes, etc. Morillon (Guy), 459. Monisques (Le soulèvement des) de Grenade, 551, 491, 500, 506, 515, 523, 557, 575, 594, 595. Monox (Guillaume de), 58, 579. Morone (Le cardinal), 203, 535. Monvilliens (Jean de), garde des sceaux en France, Morvilliers (Le Sgr de), 535, 617, 618. Mote (Le clerc la), 606. MOTMANS (Arnould), abbé d'Afflighem, 520, 554, 485, 521, 541 et suivantes. Voir Intrus. MOTTE (Valentin de Pardieu, Sgr de la), 225, 251. MOULAERT (Mathieu), 201, 280, 304. Moulbais (Jean de Chasteler, Sgr de), 98, 248. Moustaccio (Le capitaine Lardier, dit), 575. Mouvens (Le Sgr de), 323, 413, 414. Muncuausen (Hillmar von), 395, 407, 428. MURINAC OU MARIGNA (Mr de). Voir Marigna. MUTINERIE des soldats royaux, 191. Voir Solde, Sol-

dats, etc.

Munsier, 528, 345. Myr (Arend van der), 364. Myr (Corneille van der), 364.

Myr (Jean van der), 564. Myr (Adrien van der), 364.

N

Namur, 9, 21, 235, 421, 451, 613, 618. Namur (Chapitre de), 301. Naples, 7, 77, 98, 114, 115, 228, 292, 298, 527, 539, 423, 424, 444. Names (Le vice-roi de), 228, 425, 421, 492. Nassau (Guillaume de). Voir Orange. Nassau-Cuatons (René de), prince d'Orange, 159. Nassau (Hôtel de) à Bruxelles, 585. Nassau (Le comte Adolphe de), 258, 625. Nassau (Maurice de), 614. Nassau (Le comte Jean de), 445, 488. Nassau (Le comte Louis de), 74, 90, 116, 232, 234, 250, 251, 258, 259, 262, 268, 275, 283, 285, 289, 297, 500, 318, 322, 328, 331, 348, 356, 361, 366, 586, 588, 595, 397, 402, 403, 406,

422, 496, 537, 575, 579, 581, 613, 622, 623. NASSAU-WEILBOURG (Le comte de), 615, 616.

NAVARRE (La reine de), 371, 522, 566.

NAVARRE (Le fils de la reine de), 85, 405, 522, 575, 595.

NAVARRE, 371.

NAVABRE (Le connétable de), fils du duc d'Albe, 385, 386, 587, 571.

NEMOURS, 133.

Nemours (Le duc de), 495.

Nicolai (Adrien), chancelier de Gueldre, 4, 5, 185.

Nicolaï (Les frères du chancelier), 185.

NIEUWELANDT (Nicolas de), évêque de Haerlem, 193, 528.

NIEUWENAER (Le comte de), 5, 128, 488, 613.

NIEUWENAER ET DE MEURS (Le comte Adolphe de), 261.

Ninègue, 89, 575, 622.

Ninove (Malinus, abbé de), 542.

Nizelles (l'abbé de), 112.

Noblesse (La moyenne) et les gentilshommes, 2, 20, 41, 286, 366, 460, 462, 587, 613.

Noganolles (Le comte de), 572.

Noincannes (La douairière de), 333.

Noincarmes (Madame de), 411.

Noincannes (Le Sgr de), 5, 6, 8, 10, 16, 38, 41, 42, 47, 49, 78, 79, 85, 91, 92, 95, 152, 155, 173, 174, 183, 184, 201, 226, 227, 262, 266, 283, 284, 295, 325, 328, 335, 536, 537, 544, 552, 365, 596, 410, 411, 454, 455, 445, 446, 449, 451, 452, 456, 457, 458, 459, 460, 462, 464, 465, 471, 492, 512, 514, 605.

Noot (L'archidiacre van der), 43, 84.

Noor (Mue van der), 171.

Noot (Le beau-fils de Mlle van der), 171.

NOORDWICK, 193.

None (Les guerres du), et la paix, 443, 480. Voir Danemarck.

Nonneys (L'ambassadeur), 467.

Nova-Terra (L'évêque). Voir Nieuwclandt.

Novon, 418.

NUERENBERG, 612.

NUT10, 79.

0

Obencheul (Le Sgr d'). Voir Venaste.

Octrois (Les) pour lever des impôts, 65.

Official de Granvelle à Louvain, 511.

Obain, 619 et suivantes.

Oignies (Gilbert d'). évêque de Tournai, 34, 93, 97, 98, 215, 310, 332.

Oiselet (Le Sgr d'), 238.

Olzignano (Le docteur), 180.

Omer (St-), 618, 622.

Onofrio (Le père) ou Panvini, 13.

Oostebwyck (Splinter de Hargen, Sgr d'), 204 et suiv., 210, 300, 422 et suiv., 526 et suivantes,

Opposition (Origine, but, marche de l') et des froubles, 14, 26, 27, 44, 57, 64, 75, 80, 99, 114, 115,

ORAGES ET OURAGANS, 606.

567, 579, 597.

Onance (Guillaume de Nassau, prince d'), 2, 4, 5, 9, 22, 58, 59, 46, 47, 49, 64, 65, 66, 71, 72, 75, 74, 75, 77, 90, 92, 93, 97, 111, 112, 113, 116, 117, 136, 157, 159, 175, 182, 184, 188, 190, 199, 202, 214, 217, 226, 231, 252, 253, 254, 255, 245, 250, 259, 262, 266, 268, 271, 275, 285, 287, 289, 290, 297, 300, 301, 522, 323, 325, 327, 329, 330, 532, 333, 334, 335, 336, 337, 539, 540, 341, 342, 345, 344, 345,

184, 185, 186, 193, 207, 208, 263, 271, 329, 532,

533, 551, 575, 584, 400, 401, 442, 475, 496, 501,

346, 348, 350, 351, 355, 556, 360, 361, 362, 363, 364, 565, 366, 371, 372, 374, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 385, 386, 388, 591, 395, 397, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 440, 441, 443, 444, 446, 452, 454, 455, 459, 460, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 479, 480, 484, 487, 488, 489, 490, 492, 403, 404, 495, 496, 497, 498, 499, 508, 513, 515, 517, 518, 520, 523, 526, 527, 529, 530, 535, 536, 537 et suiv., 561, 563, 575, 579, 581, 595, 606, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617 et suiv., 641.

ORANGE (La princesse d'). Voir Anne de Saxe.

Orange (La principauté d'), 226.

ORATOIRES PARTICULIERS, 588, 605.

ORLÉANS, 134.

ORNANS (La garenne d'), appartenant à Granvelle, 345.

ORTEMBOURG (Les comtes d'), 223.

Ossonville (Le baron d'), 450.

Os (Antoine van), 327, 396, 407.

OSTERLINGS (Les), 612.

OUDART (Le conseiller), 99, 112.

Ovenbrugge (Englebert d'), 171.

P

PACCIOTTO (L'ingénieur), 88.

PACHEGO (Le cardinal), 102, 448, 457, 492.

PALATIN (Le comte Jean-Casimir), 228, 240, 242, 245, 250, 275, 288, 350, 407, 445, 475, 480, 514, 560, 579, 617.

Palatin (Frédéric, comte), 86, 89, 250, 330, 382, 414, 417, 426, 453, 446, 468, 480, 490, 496, 497, 530, 561, 579, 580, 616, 617, 643.

Palatin (Wolfgang, comte). Voir Deux-Ponts.

Palavesino (Thomas), 399.

Palme (Jean de), 619. Pamele (Me Guillaume de), 42. PANNEUAKER (Le tapissier), 224. Papiers et meubles du Cardinal, 18, 387, 394, 396, 405, 406, 419, 558, 584, 585, 586, 587. Parc (Abbaye de), 123, 407, 426. Parc (L'abbé de). Voir Linden (Charles van der). PARDON ET PARDON GÉNÉRAL, 16, 37, 41, 75, 85, 156, 208, 209, 257, 259, 267, 276, 277, 285, 295, 296, 531, 333, 339, 340, 346, 371, 376, 377, 389, 591, 400, 427, 434, 435, 456, 442, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 452, 455, 458, 459, 462, 469, 470, 475, 491, 496, 509, 517, 518, 519, 526, 530, 563, 577, 582, 583 Paris, 37, 38, 85, 174, 180, 234, etc. Paris (Université de), 106. PARME (Madame de). Voir Marguerite. Passau (Traité de), 594, 595, 415, 416, 507, 558. PASCHASIUS. Voir Tholen (doyen de). PASQUILLES, LETTRES, LIVRETS, BILLETS, 83, 93, 94, 95, 116, 117, 132, 154, 195, 277, 329, 345, 550, 371, 377, 381, 382, 408, 449, 472, 500, 501, 515, 563, 567. PAUVILLY OU POUILLY (Thierry de), 36. PAYEN (Pontus), 4. PAYSANS (Richesse relative des), 405, 406. Peckius (Le conseiller), 77. Peintres, 417, 418. PENNANTS (Jean de). Voir Secrétaire du prince d'Orange. Pelgnins (Les), 612. Pensionnaires de Malines, 217, 253, 449. Voir Wasteel et Van der Cammen. Pensionnaires des villes, 445, 449, 491. PÉNURIE D'ARGENT du gouvernement, 45, 46, 52, etc. Voir Finances. Persenot (Octavio), 329, 388, 486, 487. Perez (Antonio), 72. Perez (Gonzalo), 7.

Persyn (Hyppolite), 113. PETIT-BENRIETTE, 52. PFINTZING (Le secrétaire), 412 et suivantes. PRILIPPE II, 2, 8, 10, 16, 17, 18, 19, 21, 25, 26, 55, 57, 41, 42, 45, 47, 49, 50, 53, 55, 57, 62, 69, 70, 79, 81, 82, 86, 87, 92, 94, 97, 98, 99, 102, 103, 108, 109, 112, 114, 115, 117, 118, 119, 129, 132, 140, 141, 145, 144, 145, 155, 158, 163, 163, 167, 173, 176, 178, 181, 182, 183, 185, 186, 191, 194, 200, 205, 222, 225, 225, 228, 229, 252, 254, 258, 260, 262, 263, 264, 265, 268, 269, 271, 273, 274, 286, 287, 296, 517, 518, 519, 521, 523, 527, 552, 538, 547, 548, 351, 354, 339, 371, 382, 384, 393, 597, 599, 401, 410, 411, 414, 415, 430, 435, 441, 442, 443, 444, 445, 449, 450, 455, 456, 458, 461, 462, 464, 465, 469, 470, 474, 477, 478, 479, 485, 485, 492, 498, 501 et suiv., 514, 517, 518, 522, 525, 526, 527, 534 et suiv., 540, 542 et suiv, 575, 576, 578, 580, 581, 582, 583, 593, 598, 604, 603, 610, etc. PICARDIE, 380, 418, PIE IV (Le pape), 106, 154, 350, 509, 510. PIE V (Le pape Saint-), 11, 19, 21, 25, 36, 51, 53, 69, 71, 73, 82, 84, 85, 87, 98, 102, 105, 106, 107, 134, 153, 190, 214, 225, 226, 270, 318, 320, 357, 339, 360, 361, 362, 368, 598, 418, 473, 477, 483, 484, 485, 488, 497, 499, 507, 509, 510, 518, 521, 559, 564, 568, 577, 582, 585, 587, 588, 595, 608 et suivantes. PIÉMONT, 490. PIERRE (Messire), gardien de la Fontaine, 226. PIERRE (L'abbaye de St-) à Gand, 145, 215, 294, 295, 463, 464, 486, 512, 581. Pierre (abbé de St-). Voir Timmermans. Pignius (Etienne), 12, 13, 146. PILLAGES, BRIGANDAGE, etc., 268, 284, 309, 310, 397, 402, 403, 406, 414, 415, 417, 421, 422, 425, 426, 451, 432, 450, 466, 473, 479, 499, 555, 537, 563, 570, 580, 596, 616. PIPENPOY (Pierre), Sgr de Merchtem, 541 et suiv., 601.

PLACARDS CONTRE L'HÉRÉSIE, 21, 33, 36, 37, 57, 71, 76, 83, 122, 285, 292, 293, 339, 593, 456, 583.

Placard spécial contre l'hérésie à Anvers, 36, 82, 122.

PLACET (Le), 134, 153, 269, 320, 486, 583. PLAISANCE, 48, 218.

PLANTIN (Christophe), 12, 13, 60, 232, 265, 351, 332, 523, 582.

Poissonniers de Bruxelles, d'Anvers et de Malines, 216.

POLYTERS (Le chanoine de), 44, 270, 352, 469. POLYTES (Joachim), ou Burgher, 474, 500, 586.

Poméranie, 476, 493, 535.

Polweiler (Le baron Nicolas de), 345, 350, 487.

Poncean (Le prince de), 463.

PORENTRUY, 570.

Ponnuz (Jacques de Solliguren, Sgr de), 624.

Porny (L'archidiacre), 89.

Ponte (Jean de la), 5.

PORTUGAL ET PORTUGAIS, 604.

Postes (Plaintes contre le service des), 14, 26, 50, 477, 478, 500.

Poucques (Mr de'. Voir Bosch (Jean du).

PRAET (Louis de Flandre, Sgr de), 501.

Рвакт (Madame de), 175, 642.

Pratiques employées pour exciter le peuple, 14, 79, 377.

Prais (Esteban), 5, 78, 96, 125, 181.

PRÈCHES, conventicules, temples, 52, 118, 174, 187, 212, 267, 277, 552, 587, 445, 488.

Prédicants, ministres, prècheuns, 57, 232, 532, 362, 514.

PRÉDICATEURS et prédications catholiques, 14, 15, 601.

Paée (Le chanoine del), 307.

PRÉSIDENT (Mr le). Voir Viglius.

Prévôré de l'uôrel (Abus constatés dans la), 487, 524.

PRIETR (Le grand), 53, 126, 143, 175, etc. Voir Fernando de Tolède.

PRISE D'ARMES DES GUEUX, DU PRINCE D'ORANGE, etc. 46, 86, 87, 89, 90, 113, 275, 285, 297. Voir Armements, etc., Campagne du prince.

PRIVILÈGES DU BRABANT, 191, 193. Voir Joyeuse Entrée.

Procès des comtes d'Egmont et de Hornes, 125, 126, 127, 132, 146, 148, 149, 165 et suiv., 181, 184, 185, 190, 191, 223, 255, 256, 260, 261, 262, 263, 264, 266, 290, 297, 317, 327, 328, 368, 391, 449.

Processions catholiques et cérémonies religieuses, 340, 353, 372, 522.

PROSPER LANDI, 324.

PROTESTANTS (Dispositions belliqueuses des), 433.

Q

QUADEREBBE (Pierre de), 472. QUADRUMVIRAT, 126, 131. QUERTIN (Saint-), 418. QUERENAING (Le Sgr de), 32, 247. QUESNOY (Me Jean du), 58. QUESNOY (Le), 97, 403. QUESNOY (Combat du), 441.

R

RAED (Jean Franszoon), 56. RANTRE (Me Jean de), 77. RANTRE (Damp Jacques de), 309 et suivantes. RASSENGBIEN (Le Sgr de), 53, 195, 215, 298, 562, 372. REA (Jean de la), 180. Réaction entre les gueux et les bannis, 89, 195, 200, 268, 417, 422, 453. Réaction et mécontentement contre les Espagnols et le duc d'Albe, 567, 389, 409, 427, 427, 428, 449, 451, 455, 460, 462, 469, 470, 478, 592. Réconciliation entre Granvelle et les seigneurs, 10. RECOURS AU PRINCE, analogues aux appels comme d'abus, 602. RÉFORME DU CLERGÉ, 193, 214, 391, 396, 464, 486, 488, 512, 515, 517, 568, 587, etc. Réformes séconières, méditées ou faites, 546, 567, 368, 431, 454, 438, 462, 491, 515, 517. Religion et affaires religieuses, 65, 391. Voir Clergé, Réforme du clergé, etc. REMY (Mr de St-), 168, 540. Reny (Madame de St-), 540. REVAIX, 190, 220. RENAIR (Le doyen de'. Voir Hauchin, Jean. RENARD (Simon), 8, 30, 40, 56, 57, 58, 80, 83, 95, 96, 99, 116, 117, 152, 154, 168, 194, 195, 271, 324, 332, 338, 351, 371, 411, 514, 515. Renesse (Le conseiller Gerrit de), 113, 558, 546. RENESSE (Le fils du conseiller de Ronesse, Jean de), Sgr de Wulp, 113, 338, 346, 614. RENNINGHELST, 195. RÉPRESSION DES TROUBLES, 16, 17, 28, 32, 42, 44, 45, 46, 53, 57, 73, 74, 75, 83, 90, 95, 96, 98, 103, 111, 112, 116, 117, 118, 121, 132, 154,

173, 177, 190, 194, 200, 201, 213, 216, 220, 224, 225, 232, 236, 244, 245, 253, 257, 266,

```
267, 285, 288, 295, 296, 311, 326, 327, 330,
  338, 340, 346, 351, 365, 367, 368, 371, 373,
  389, 391, 407, 410, 425, 427, 435, 445, 449.
  452, 453, 459, 460, 468, 469, 470, 471, 475,
  491, 496, 514, 641.
RÉPRESSION A LIÈGE, 426, 452.
Requesens (Don Louis de), 25, 69, 95, 102, 222,
  318, 359, 483, 484, 594.
Requesens (Don Juan de), 318 et suiv., 322, 348,
  483, 484, 509, 510, 534, 559, 564, 577.
Requere du 5 avril 1566, 1.
RETS (Le) d'Arabie, 429.
RHODES-SI-AGITHE, 396.
RIBERA (Antonio de), 27, 180.
RICHARDOT (Le docteur Jean), 9, 10, 76, 523, 524.
RICHARDOT (François), évêque d'Arras, 9, 10, 20, 26,
  27, 41, 53, 76, 83, 100, 124, 125, 130, 143, 172, ...
  174, 179, 180, 221, 333, 388, 390, 591, 396, 434,
  455, 445, 446, 447, 448, 459, 588, 590, 591.
Втепьви (Le chanoine Jean), 485, 534, 564.
Risona (Charles van der Noot, Sgr du), 245, 308,
  615, 618, 619 et suiv., 625, 624, 625.
Risoin (Le complet du), 52, 224, 245, 619 et sui-
Rithovius (L'évêque), 174, 195, 261, 263, 270, 274,
  275, 280, 298, 524, 445, 488, 512, 588, 604, 608.
Robes Longuis (Les), 5.
Robles (Gaspar de), Sgr de Billy, 4, 47, 182, 284,
  356, 385, 395.
ROCHELLE (La), 323, 534, 350, 413, 466.
ROCKOX (Nicolas), 272.
ROCHEFOUCAULD (Le comte de la), 529.
Ropa (Jeronimo de), 124, 292, 462.
ROEULX (Jean de Croy, comte du), 52, 54, 96, 97,
  113, 133, 182, 289, 298, 332, 334, 352, 373, 387,
  387, 391.
```

ROFULX (La comtesse du), 97.

ROLIVI D'ATMERIES (Le Sgr), 390.

ROLIZHAUZEN (Frédéric de), 342, 475.

ROMF, 11, 77, 129, 420, 483, 484, 534, 533, 536, 559, 560, etc.

ROMERIO (Julian), 24, 261, 335, 433, 447.

RUSA (Pepin), 253, 581, 602, 603.

RUSEMBERGER (Albert de), 507, 560.

ROSEMBERGER (Aerdt van), 507.

RUSSANO (L'archevêque de), nonce à Madrid, 359.

ROSSEGNIES (Achille de Dave, Sgr de), 613.

RUCKELINGEN, 447.

RUBNEN (Le Sgr de). Voir Waroux.
RUBPST (Le Sgr de). Voir Schetz.
RUBPTURE des seigneurs avec Granvelle, 26, 27, 93, 409.
RUBEMONDE, 250, 298, 356, 367, 622, 623.
RUTSEMELIS (Les deux), 232.
RYCKE (Roland de), pensionnaire de Louvain, 11, 21, 95, 182, 183, 267, 531, 449, 491.
RYE (Claude François de), 94, 211, 223, 229, 292.
RYE (La veuve de Claude François de), 225, 229.
RYM(Le consciller Charles), 294, 295.

RYNSBOURG (L'abbaye de), 118.

SAXE (Maurice de), 444, 496.

Saxe (L'ancien électeur de), 496.

S

SAAL (Marguerite de), 66. SABLONIUS, 369. SAINT-VIT, 323. SAINT-JEAN (Le curé de) à Malines. Voir Criekenbeke. Salinas (Le capitaine), 38, 39, 181. SALINS, 210 211, 212. SALM (Englebert de) dit de Rougrave, Sgr d'Emptinnes, 624, 625. Salud (L'abbé de Saint-), 568. SALVARITIO, 175. SAMPIETBO D'ORNANO, 567. SANTA-FIORE (Le comte de), 87, 484. SAUNERIE DE SALINS (Les clercs de la), 214, 525, 605, 606. SARDAIGNE (Le tercio de), 326, 342. SAVERNE, 479, 489, 535. SAVOIE (Le duc de), 53, 57, 350, 568, etc. Sassout (Arnold), 217. SAME (Anne de). Voir Anne. SAXE (Le duc Auguste, électeur de), 22, 50, 184, 250, 271, 290, 337, 342, 361, 394, 450, 441,

442, 443, 463, 468, 480, 489, 497, 507, 560,

561, 615, 617.

Says (Jean), 174. Scry (Anatole de) 238. SCHAUWENBOURG (Le comte Joost de), 205, 623. Schauwenbourg (Herman de), postulé évêque de Minden, 398. SCHEDEL, 248. Schenck de Tautenbourg (Frédéric), archevêque d'Utrecht, 192, 326. Schetz (Gaspar), Sgr de Grobbendoncq, 18, 46, 100, 155, 244, 559, 578, 580, 582, 599, 400, 401 et suiv., 478 et suiv., 498 et suiv., 569, 597 et suivantes. Schetz (Les descendants de Gaspar), 598, 599. Schetz (Melchior), Sgr de Rumpst, 355. Schevve (Jean), chancelier de Brabant, 22, 45, 99, 112, 192, 217, 218, 226, 428. Schonberg (Gaspar de), 409, 410. SCHONER (Vitus), 624. Schoonhoven (Jean de), 272.

SAXE (Le duc Jean Frédéric de), 288, 337, 342, 561.

SAXE (Le duc Jean Guillaume de), 427, 595.

Schwartzbourg (Le comte Gunther de), 336, 527, 617, 623.

Schwendt (Lazare de), 271, 329, 330, 362, 425, 442, 497, 507, 527, 557, 558, 579, 580.

SÉBASTIEN DE PORTUGAL, 559.

SECTAIRES. Voir Hérétiques.

SECRET DES LETTRES de Granvelle, de Morillon, etc., violé, 28, 52, 57, 118.

Secrétaire du prince d'Orange, 92.

Sédan (Robert de la Marck, Sgr de), duc de Bouillon, 351.

Seigneurs (Indépendance de situation des grands), 472.

SEIGNEURS (Les), 6, 89, 93, 97, 103, 132, 183, 206, 220, 222, 223, 263, 352, 354, 568, 401, 446, 496, 579.

SELDT (Le vice-chancelier) et sa femme, 394, 415, 514.

Selliers, 94.

Sellières (Le baron de), 463.

Selles (Jean de Ste-Aldegonde, Sgr de), 347, 445.

Séminaires (La dotation des), 512.

SÉNÉCHALE DE HAINAUT (La), 248.

Sens, 134.

SERASSO, 129.

SERBELLONI (Gabriel), 88, 144.

Séville (L'évêché de), 484.

SERIPAND (Le cardinal), 13.

SERMENT D'ORTHODOXIE, 330, 331, 368.

SICHEM, 375.

Siguenza (Le cardinal). Voir Espinosa.

SILLE (Nicolas), 94.

Simon (Damp), 310.

SIMONETTA (Le cardinal), 608.

SINONE (Madame). Voir Cymon.

SMALEADE (La ligne de), 75, 86, 161.

SNOUCKAERT DE ZOMERGREM, 221.

SOLDATS ROYAUX ET ESPAGNOLS, 24 et suiv., 28, 52, 81, 145, 144, 145, 149, 255, 248, 298, 326,

Tome III.

334, 335, 373, 386, 387, 391, 404, 405, 419, 420, 425, 441, 446, 447, 470, 495, 497, 514. Voir Allemands (soldats) du Roi, Wallons, Garnisons, etc.

Solde (Difficultés à propos de la), dans les troupes royales, 451, 454, 435, 470, 497, 513.

Solis, 360.

SOLLIGUREN. Voir Porruz.

SOLTBRUGGEN (Crispyn van), 318, 622.

Somme (Jean de), 468, 469.

Sonnet (Claude), 168, 224.

Sonnius (L'évêque), 76, 226, 521, 583.

Sonov (Thierry), 59, 234.

Spa (Les eaux de), 538.

Spire, 499, 513.

Spel (Le prévôt). Voir Grouwels.

STEENWERCK, 174.

Stegen (Nicolas van der), 58.

STOCKEN, 374, 375, 381, 426.

Straelen (Antoine van), 3, 4, 9, 18, 19, 21, 28, 46, 49, 100, 110, 111, 143, 171, 194, 266, 267, 291, 292, 297, 298, 338, 355, 365, 372, 383 et suiv., 599, 400, 478, 498.

STRAELEN (Jean van), 18, 383 et suiv., 399.

STRAELEN (Goswin van), 383 et suiv., 478.

STRAELEN (Madame Antoine van), 373, 383 et suiv., 478, 498, 597.

STRAETEN (L'avocat Corneille van der), 460.

Strasbourg, 139, 275, 285, 287, 301, 323, 452, 465, 476, 487, 488, 494, 499, 513, 526.

STRATIUS (Étienne), 147, 182, 197.

STRELLA (Le cordelier), 515.

STUTTGARD, 46.

Suène, 443, 484. Voir Nord (Guerres du).

Suisses (Les), 198, 350, 357, 417, 440, 455, 466, 495, 559, 568, 578, 599, 600.

Suisses (Ligue héréditaire de la Franche-Comté avec les), 600.

SYNODE DE CAMBRAI, 7, 55.

T

TAFFIN (Jean), 366, 612, 639. TAPISSERIES DE HAUTE LICE, 224, 250, 251. TAPISSERIE DE TROIE, 573. Tapperus (Ruard), 471. TAVANNES (Le Sgr de), 85, 580. Taxis (Antonio de), 474, 500. Taxis (Jean-Antoine de), 500. Taxis (Jean-Baptiste de), 171, 250, 450. Taxis (Léonard de), 26, 27, 475. Taxis (Roger de), 332. TEMPORALITÉ DES PRÉLATS, 463, 464. TERBANCE (Le prieuré de), 381. Terzonde (L'assemblée de), 57, 92, 116, 117, 190, TRIBLY (Thomas van), abbé de St-Bernard, 19, 51, 277, 321. TRIEULOYE. Voir Bernimicourt. THOLEN (Le doyen de), 369, 370. THOMASZOON, 234. THORAISE (Jean d'Achey, baron de), 127, 158, 168, 238, 241, 272, 343, 537. TILETANUS OU TILETO, 103, 154, 215, 278 et suiv., 581, 604, 608. TILLE (L'eau de), 218. Tilly (Le Sgr de), 175. Timmenmans (Ghislain), abbé de St-Pierre. 464, 581. TIRLEMONT, 367, 376, 385, 395, 416. Tisnaco (Charles de), garde des sceaux, 7, 82, 122, 140, 210, 217, 269, 347, 394, 527, 593. Tisnaco (Charles de), fils, 218.

TITELMANS (L'inquisiteur), 453.

146, 190, 191, 193.

Toison D'on (Priviléges de la), 38, 96, 97, 111, 118,

TITIEN (Le), 417.

Tolèbe (Don Fadrique et don Fernando de). Voir Fadrique et Fernando. Tongentoo (L'abbaye de), 71. Tongentoo (Le secrétaire de l'abbé de), 534. Tongantoo (L'abbé de). Voir Veltacker. Tongres, 351, 381, 385, 426. Tonne (Le secrétaire de la), 5, 98. TORRENTIUS (Lievin), 469, 470. Toutouse (Mr de). Voir Marnix. Toun (Mr de la), 217. TOURNAL ET TOURNAISIS, 16, 17, 28, 52, 33, 39, 42, 54, 58, 89, 97, 98, 114, 117, 133, 248, 311, 352, 568, 387, 405, 406, 445, 453, 454, 496, 641. Tournat (Maison de Granvelle à), 33. Tournal (Mr de). Voir Oignies. TRENTE (Concile de), 512, 588. Voir Résorme du clergé Trèves, 350. TROND (L'assemblée de St-), 276, 397, 642. TROND (St-), 381, 385, 397, 403, 416, 426, 427, 431, TROND (Abbé de St-). Voir Blocqueryen. TROUILLIÈRE (Madame de la), 326. TROUBLES (Origine des). Voir Opposition. T'Seraerts (Jérôme), 616. T'Sestich (Jeanne van), 54, 210. T'Sestica (Nicolas van), 54. T'Sestice (Didier van), 54, 220, 223, 225, 236, 271, 286, 330, 351, 339, 487, 512, 524, 525, 581, 607. TUCHER (Lazare), 327. Tunque (La question) et son influence, 146, 205, 328, 429, 560, 565, 566, 567, 580, 594.

U

Ullow (Alonzo de), 39.
Universités. Voir Louvain, Douai, Dôle, Besançon.
Unsel (Lancelot d'), 18.
Unsel (Renier d'), 175.

Ursino (Fulvio), 13, 61.

Uтпесит, 24, 52, 113, 192, 264, 285, 322, 323, 326, 327, 338, 346, 451.

Utnecut (Chapitre d'), 227, 603.

V

VALENCIENNES, 23, 32, 97, 122, 201, 215, 247, 248, 277, 295, 368, 387, 388, 391, 425, 445, 453, 459, 460.

VALERIUS (Me Corneille), 71.

Valery (Combat de St-), 332.

Vandenesse (Jean de), 56, 143, 324, 332, 351, 371. Van der Cammen (Jean), pensionnaire de Malines, 21, 216, 267, 268. Voir *Pensionnaires*.

Vargas (Juan de), 5, 73, 75, 77, 78, 91, 94, 95, 96, 110, 111, 118, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 150, 131, 137, 154, 163, 164, 165, 171, 173, 179, 190, 191, 192, 195, 226, 256, 264, 265, 266, 286, 291, 292, 297, 298, 526, 327, 330, 339, 546, 567, 369, 370, 377, 380, 390, 435, 458, 462, 487, 572, 645.

VAUDEMONT (Mr de), 461, 580.

VAULX (Le Sgr de). Voir *Merode* (Éverard de). Veen (Guillaume van), 207 et suiv.

VELASCO (Le docteur), 265.

Veltacker (Jean), abbé de Tongerloo, 534 Voir Intrus (l') de Sonnius et Intrus (Les).

VELTWYCK (Gérard van), 39.

Vévalité des charges et des grâces, et concussions, 16, 19, 37, 79, 99, 227, 339, 367, 370, 460, 487.

Venaste (Augustin de), Sgr d'Obencheul, 290, 618. Vendeville (Le Sgr de), 95, 267.

Vendone (Madame de), 85.

VENEGAS (Don Louis), 560.

VENISE, 26.

Ventoo (Traité de), 562.

Venue du Roi, 6, 7, 9, 11, 12, 18, 25, 26, 28, 29, 37, 41, 42, 46, 47, 48, 49, 65, 69, 84, 99, 102, 103, 117, 121, 131, 138, 140, 143, 149, 167, 173, 178, 187, 189, 196, 197, 198, 200, 208, 212, 213, 223, 332, 381, 400, 428, 430, 445, 456, 479, 575.

VERGHEEST (Rombaut), 602.

Vergy (François de), Sgr de Champlite, 136, 166, 229, 237, 359, 342, 343, 452, 440, 495, 557, 559, 578, 596.

VESOUL, 228.

VIANEN, 538, 575.

VICOIGNE, 89.

Vigitus (Le président), 8, 17, 19, 20, 21, 23, 29, 53, 55, 56, 40, 41, 44, 45, 46, 48, 55, 56, 57, 74, 75, 77, 78, 80, 81, 82, 90, 94, 95, 98, 99, 103, 108, 109, 110, 111, 112, 118, 129, 155, 134, 135, 145, 145, 148, 153, 155, 158, 169, 171, 175, 175, 179, 184, 186, 190, 191, 192, 193, 214, 217, 220, 223, 225, 226, 227, 235, 255, 265, 265, 269, 286, 287, 291, 294, 295, 297, 298, 321, 527, 352, 337, 359, 345, 346, 350, 351, 353, 355, 564, 366, 367, 370, 573, 576, 377, 378, 579, 380, 390, 411, 412, 427, 432, 455, 451, 452, 458, 459, 462, 463, 461,

471, 472, 485, 488, 497, 514, 515, 524, 525, 526, 559, 56³, 565, 570, 572, 583, 592, 600, 603, 605.

VILLES (Finances des), 491.

VILLES (Désir de mettre toutes les) dans une situation religieuse uniforme, 151, 187.

VILLES (Réforme des magistrats et calenge des), 216, 217, 225, 346, 515.

VIOLENCES contre les prêtres et les gens de justice, 174, 220, 372. Voir Massacre, Conspiration, Bannis, etc.

VILLERS (L'abbé de). Voir Hortebeeck.

VILLERS (Abbaye de), 581.

VILLERS (L'abbé de). Voir Vleeschouwere.

VILLERS (Jean de Montigny, Sgr de), 92, 190, 231, 232, 250, 266, 326, 611 et suiv., 644.

VILVORDB, 35, 44, 45.

VILVORDE (Les prisonniers de), 37, 44, 45, 245, 358, 363, 372, 373, 445. Voir Répression.

Viron (Max), 135.

Vinon (Odet), 22, 27, 51, 55, 109, 110, 112, 123,

125, 127, 131, 135, 137, 158, 283, 294, 305, 377, 387, 396, 401, 409, 447, 571 et suiv., 572, 574 et suiv., 605.

Viron (Mile), 216, 220, 572.

Visé, 372, 374.

Visé (Entrevue de), 344, 371.

Visite canonique à S'-Amand. Voir Amand (S'-).
Vitelli (Chiappin), marquis de Cetona, 88, 259, 284, 551, 452, 593.

VITET, 440.

Vivier de St-Josse-ten-Noode, 216.

VLEMINGER (Jean), 365, 401.

VLEESCHOUWERE (François de), abbé de Villers, 581.

VLIERBERCK (Abbaye de), 155, 486.

VLIEBBEECK (Abbé de). Voir Marotel.

VLIERDEN (Le secrétaire van), 5.

VOLMAR VONBERLIPSCH, 615.

Vorroux (Le pensionnaire Jacques), 21, 95, 175, 183, 266, 267, 358. Voir *Pensionnaires*.

VROEDIUS, curé de la Chapelle, 113, 220, 261, 270, 274, 298, 581, 591.

w

WACKEN (Le Sgr de), 6, 326.

WARLER (Le conseiller Pierre van), 209.

WALCHEREN (L'île de), 622.

WALLON-CAPELLE (François de), 500.

Wallons (Les soldats) du Roi, 172, 182, 247, 248, 354, 556, 545, 346, 366, 373, 385, 387, 404, 416, 420, 423, 450, 451, 454, 455, 514, 641.

Wallows du prince d'Orange, 344, 624, 625.

WALPERGUE (Le Sgr de), 410.

Wanesius (Le docteur), 77.

WAREMBOURG (Le Sgr de), 326.

Warluzel (Lambert, Sgr de), 9, 10, 41, 79, 83, 93, 111, 116, 154, 173, 174, 180, 181, 325, 333, 410, 464.

WARLUZEL (Simon de), 70, 79, 143, 464.

WARLUZEL (Le lieutenant de), 173, 174, 325.

WAROUX (Bernard de Merode, dit), Sgr de Rummen, 39, 268, 613, 618, 619, 623, 624, 625.

Wasteel (Pierre), pensionnaire de Malines, 11, 21, 182, 216, 267, 268. Voir Pensionnaires.

WATERLAND (Le), 425.

WATTEPATTE (Les), 174.

Wedden (Le château de), 234, 326.

WEELLEMANS (Le greffier Corneille), 76, 155, 269, 319, 355, 354, 485, 491.

WEERT, 175, 250, 363, 364, 374, 427.

Welle (Adrien de Bylandt, Sgr de), 622, 623.

Wesembers (L'avocat de), 77.

WESTPHALIE (La), 89, 245, 345.

WEYNS (Augustin), concierge de Granvelle à Malines, 42.

WEZEL, 51.

WILDER (Madame de), 236. 267, 295.

WILTPERGE (Henri de), 71, 72, 325.

WILTPERGE (Madame de), 325, 326.

Winche (Jérôme van), 426.

WINGHE (Pierre van), 133, 220, 237, 271, 276, 286, 350.

Wingle (Philippe de), 44, 45, 266, 308.

Wien (Frédéric, comte de), ancien électeur de Cologne, 250.

Wont (Jean de), 403.

WOLLFES (B. de), 624.

Wulr (Mr de). Voir Renesse.

WURTEMBERG (Le duc de), 46, 89, 224, 543, 453. 468, 580, 617.

Y

YBARRA (Don Francisco de), 22, 24, 35, 54, 55, 58, 78, 81, 88, 98, 110, 118, 126, 131, 133, 144, 174, 183, 248, 338, 367, 443, 445, 446, 447, 470, 512, 572, 582, 585, 584, 585, 586.

YBARRA (Étienne de), 444.

YPRES, 352.

Yves (Frédéric d'), abbé de Maroilles, 31, 310.

Z

Zélande, 28, 46, 234, 323, 326, 386, 387, 490, 528, 612.

ZUTPHEN, 297.

Zwevegnem (Le Sgr de), 51.

ZONERGHEM (Le Sgr de). Voir Snouckaert.